



HAL
open science

**l'élevage montagnard face au paysage patrimonial :
organisation et réseaux d'acteurs autour de la
construction d'une nouvelle représentation collective :
l'exemple des sites “ Causses et Cévennes ” et “ Chaîne
des Puys – Faille De Limagne ”**

Xavier Badan

► **To cite this version:**

Xavier Badan. l'élevage montagnard face au paysage patrimonial : organisation et réseaux d'acteurs autour de la construction d'une nouvelle représentation collective : l'exemple des sites “ Causses et Cévennes ” et “ Chaîne des Puys – Faille De Limagne ”. Géographie. Université Clermont Auvergne [2017-2020], 2017. Français. NNT : 2017CLFAL008 . tel-01780560

HAL Id: tel-01780560

<https://theses.hal.science/tel-01780560>

Submitted on 27 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Clermont-Auvergne
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Ecole doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales
UMR TERRITOIRES

Thèse pour l'obtention d'un doctorat de géographie de l'Université Clermont-Auvergne

Présentée et soutenue publiquement par :

Xavier BADAN

Le mercredi 8 mars 2017

L'ELEVAGE MONTAGNARD FACE AU PAYSAGE PATRIMONIAL

**ORGANISATION ET RESEAUX D'ACTEURS AUTOUR DE LA
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE REPRESENTATION COLLECTIVE
SUR LA GESTION DE L'ESPACE**

**L'exemple des Sites « Causses et Cévennes » et
« Chaîne des Puys – Faille De Limagne »**



Membres du jury :

M. Igor BABOU, Professeur en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris Diderot, Paris VII, rapporteur

M. Claude CAMPAGNONE, Professeur de sociologie, AgroSup Dijon, examinateur

M. Pascal CHEVALIER, Professeur de géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3, rapporteur

M. Lionel LASLAZ, Maître de conférences HDR en géographie, Université de Savoie, examinateur

M. Yves MICHELIN, Professeur, Ecole VetAgro Sup, co-directeur de thèse

M. Laurent RIEUTORT, Professeur de géographie, Université Clermont-Auvergne, co-directeur de thèse

Thèse pour l'obtention d'un doctorat de géographie de l'Université Clermont Auvergne

Présentée et soutenue publiquement par

Xavier BADAN

L'ELEVAGE MONTAGNARD
FACE AU PAYSAGE PATRIMONIAL

ORGANISATION ET RESEAUX D'ACTEURS AUTOUR
DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
REPRESENTATION COLLECTIVE
SUR LA GESTION DE L'ESPACE

L'exemple des Sites « Causses et Cévennes »
et « Chaîne Des Puys – Faille De Limagne »

Á l'abbaye de Sept Fons et ses occupants

*« Ubi homo, ibi societas »
« Là où il y a l'homme, il y a la société »
St Thomas d'Aquin*

*« Localiser n'est pas seulement dire où c'est mais déjà annoncer en quel milieu, avec quoi, dans quel tissu de relations, de voisinage et de déterminations, c'est commencer à situer »
R. Brunet, 1992*

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION GENERALE	11
PREMIERE PARTIE : LA REPRESENTATION COLLECTIVE MISE EN RESEAU. FONDATION D'UN MODELE D'ETUDE A APPLIQUER SUR DES ESPACES INSCRITS DANS UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION	23
CHAPITRE PRELIMINAIRE : UNE APPROCHE SPATIALE	25
CHAPITRE I : POSITIONNEMENT THEORIQUE	45
CHAPITRE II : METHODOLOGIE D'ENQUETE ET OUTILS D'ANALYSE	151
DEUXIEME PARTIE : APPLICATION PRATIQUE DU MODELE. CAS DES DEUX SITES « CHAINES DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE » ET « CAUSSES ET CEVENNES »	187
CHAPITRE III : ANALYSE DES DONNEES	189
CHAPITRE IV : DISCUSSION	345
OUVERTURE CONCLUSIVE	367
BIBLIOGRAPHIE	377
ANNEXES	392
RESUME	446

REMERCIEMENTS

Mes directeurs de thèse, mes collègues m'ayant accompagné durant ces dernières années et mes amis m'ont tous dit au moins une fois que la thèse était une épreuve solitaire. Si je partage leur avis lorsqu'il s'agit de construire son sujet, de l'approfondir au cours des années pour finalement exposer sa réflexion scientifique dans un mémoire final, je dois toutefois remarquer que la thèse prend une note collective pour d'autres aspects plus discrets et pourtant tellement importants. C'est sur ces aspects particuliers que je souhaite remercier chaleureusement tous ces acteurs invisibles sans qui la thèse n'aurait pu arriver à terme, plus particulièrement :

Mes deux directeurs de thèse Yves Michelin et Laurent Rieutort pour avoir su être complémentaire l'un et l'autre dans leurs conseils et surtout pour avoir réussi le délicat travail d'adapter leur accompagnement face à l'évolution de la pensée de leur doctorant. Avoir des directeurs présents quand il faut pour dire les bons mots au bon moment est un joyau qui permet au doctorant de ne jamais se laisser dépasser par l'angoisse tant redoutée de la page blanche.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône Alpes et l'Ecole Doctorale LSHS de Clermont-Ferrand qui, au travers du programme LSHS région et de contrats de chargé de TD, ont permis que je réalise mon travail dans un confort économique ôtant bien des soucis auxquels trop de doctorants sont encore confrontés durant leurs années de thèse.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Conseil départemental d'Auvergne, le Parc national des Causses et Cévennes, les Chambres d'agriculture d'Auvergne et de Lozère, le Suamme, le Copage ainsi que tous les acteurs agricoles et institutionnels qui ont généreusement accepté de donner de leur temps pour participer à des entretiens parfois longs et intenses.

L'antenne de Supagro Florac dont l'hébergement a grandement facilité mes terrains en Lozère. Plus généralement toutes les personnes m'ayant hébergé pendant mes terrains sur les Causses, les Cévennes et sur la chaîne des Puys.

Je tiens également à remercier les trois relecteurs acharnés Lionel Taventi, Gayané Adourian et Lydie Ménadier qui ont répondu présent et ont accepté avec plaisir de subir la rude pression des délais de fin de thèse. Le professionnalisme de Frédérique Van Celst du CERAMAC, qui a associé au minutieux travail de relecture celui de la finalisation de la mise en page de ce travail. Enfin, Charles Bousset, Jérôme Gonthier, Jeanne Daudrix, Marine Sarthe, Marine Allain, Kathia Berset, Camille et Françoise Badan, également pour leurs relectures et leurs conseils. Eric Langlois pour une cartographie irréprochable.

Ma famille et mes amis clermontois, parisiens et lyonnais et dans le reste du monde qui ont su accueillir avec une sympathique patience l'évolution de ma réflexion au fil des ans et ces longues tentatives d'explication sur la représentation collective et son importance dans la gestion des projets participatifs. Mes collègues du CERAMAC, de l'Irstea et de VetAgro Sup, spécialement Sabine Chabrat et Marie Houdart, ainsi que tous ceux et toutes celles pour qui ont, par leurs conseils et parfois par leur simple présence, permis à mon travail de garder une dynamique constructive et une justesse scientifique appréciable.

Enfin, je remercie particulièrement Le P. M-Joaquim et le P. Maître de l'abbaye de Sept Fons pour leur accueil, leurs discussions et leurs remarques judicieuses, sobres et toujours vraies, qui m'ont permis de conserver un précieux rythme de rédaction constant dans la période de fin de thèse.

INTRODUCTION GENERALE

CONTEXTE

I. REGARD INTERDISCIPLINAIRE DE L'ESPACE AGRICOLE

Les espaces agricoles de moyenne montagne sont l'objet de regards multiples de la part des scientifiques. Lorsque ces points de vue passent au travers du filtre de l'agronomie, l'espace est un support paradoxal que l'exploitation agricole utilise en même temps qu'elle le subit. L'espace agricole se voit, par exemple, pourvu d'un aspect nourricier, riche et prometteur lorsqu'il s'agit de valoriser la production fourragère des prairies naturelles par des brebis d'une race spécifique (Molenat *et al.* 2005). *A contrario*, l'espace agricole est un milieu rude, risqué et même parfois dangereux, lorsqu'il s'agit d'adapter le fonctionnement de l'exploitation face à des aléas climatiques tant incontrôlables qu'imprévisibles ou lorsqu'il s'agit de repenser l'organisation d'une exploitation en intégrant le retour d'un ancien prédateur de troupeaux dans les forêts voisines (Moriceau et Madeline, 2010 ; Martin, 2012). Au travers du filtre de la géographie, l'espace est une entité polysémique ne dévoilant un aspect de ses multiples facettes que lorsqu'on lui découvre son attribut associé. L'espace temporel consiste à appliquer à l'espace un regard dynamique lui suggérant une évolution incertaine (Isnard, 1985 ; Lévy, 2004). L'espace protégé devient un espace de valeur, un espace « à protéger » par tous les moyens possibles. Il est, par définition, un espace rigidifié autour d'une image idéale et est le sujet d'un jeu d'acteurs complexe, dont la stabilité, toute relative, risque d'exploser à tout moment en une multitude de conflits (Depraz, 2008 ; Torre *et al.*, 2010 ; Babou, 2013). L'espace représenté est un espace à double teinte, confondant espace physique, biotique et abiotique, et espace culturel (Rosemberg, 2003 ; Bonin, 2004). L'espace territorial unifie l'espace avec l'organisation que les hommes vont réaliser à sa surface en fonction de différents critères de lecture : cartographie, aménités, aménagements, valorisation, sacralisation (Crépu *et al.*, 1990 ; Micoud, 1991 ; Cailly, 2002, Bédard, 2002b). En changeant à nouveau de filtre, pour l'anthropologie, l'espace devient une réalité humaine. Il est le fruit de l'évolution culturelle de l'Homme. Ce dernier construit sa connaissance en fonction de son vécu face à la nature au même titre qu'il impose à la nature, son point de vue culturel (Dumez, 2004 ; Chassany *et al.*, 2009 ; Druguet, 2010). Lorsque les trois filtres sont fusionnés, l'espace prend une teinte toute particulière. Il devient cet espace interdisciplinaire combinant l'aspect de support physique avec un panel d'interactions sociales qui contribue à lui donner une valeur au regard de la société. Petit à petit, l'« espace » devient un paysage sur lequel, par exemple, l'« agricole » n'est plus uniquement une activité mais se charge de pratiques. Pratiques qui placent le paysage dans un contexte évolutif.

II. EVOLUTION DU PAYSAGE AGROPASTORAL EN FRANCE

La composition des paysages agricoles de moyenne montagne est loin d'être figée dans le temps. Au contraire, leur évolution s'inscrit dans un contexte historique et préhistorique. Il associe présence humaine, exploitation des ressources naturelles, enjeux politiques et économiques au travers des systèmes agraires d'une part, et au travers des systèmes de gestion territoriaux, d'autre part.

Parmi la diversité des paysages montagnards, celui qualifié d'« agropastoral » a été notamment défini dans sa thèse par Fel qui, dès 1962, soulignait, à propos des hautes terres du Massif central que « l'aménagement agro-pastoral est fondé essentiellement sur l'utilisation combinée de vastes terrains de parcours et de 'terres' labourées [...]. Le paysage associé à ce mode de production agropastoral est simple et monotone comme lui. Les forêts et les arbres sont extrêmement rares et le fond du paysage est constitué par la lande à bruyère ou le pacage pauvre : les secteurs véritablement aménagés comprennent peu de prairie, mais surtout des champs de seigle ouverts, sans clôture, comme s'ils devaient communiquer librement avec la lande ». Ce type de paysage, combinant des terrains de parcours, souvent de propriété collective, et des terres cultivées privées, est bien représenté, historiquement, en Europe, notamment dans des terroirs à fortes contraintes environnementales et/ou sociales (montagnes sèches, plaines sableuses et marécageuses, zones isolées, etc.). En France, il régnait également dans la majeure partie des hautes terres (Massif central, Pyrénées, Alpes du Sud, Corse) ainsi que dans les plaines ou plateaux aux sols pauvres (Landes de Gascogne, Quercy, collines méditerranéennes...). Un symbole récent de la valeur universelle de ce type de paysages est l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des « paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen des Causses et Cévennes », dont les promoteurs apportent la définition suivante : « l'agropastoralisme est une forme de pastoralisme sédentaire ou transhumant qui associe l'élevage des troupeaux sur des parcours et la production de foin et de céréales pour leur alimentation » ; c'est « un mode d'élevage extensif utilisant les ressources spontanées pour le pâturage. Ces ressources (herbe, broussaille, glands dans les sous-bois, châtaignes dans les vergers) varient selon l'altitude et les saisons, l'éleveur ou le berger s'adapte à leur disponibilité pour répondre au mieux aux besoins du troupeau ».

En ne s'attardant que sur la fin du XX^e siècle, les perturbations démographiques, commerciales, agricoles et communautaires ont transformé le système agropastoral par rapport à son organisation passée. Les changements progressifs de l'environnement agricole au cours de cette deuxième moitié de siècle, que Rieutort (2016a) divise en trois périodes dans le Massif central, vont entraîner les modifications du paysage global (Luginbühl, 2012).

Entre l'après seconde guerre mondiale et les années 1970, les pratiques communautaires agropastorales comme la vaine-pâturage et le recours au berger de village disparaissent progressivement, sans toutefois que l'activité agricole ne transforme son système de production. Elle conserve sa logique paysanne qui consiste à centraliser l'espace autour des villages, avec les prairies de fauches et les parcelles cultivées réparties entre les fonds de vallons jusque sur les versants des reliefs, tout en mobilisant la pâture dans l'environnement périphérique pour économiser le fourrage d'hiver (Michelin, 1995). Avec ce type de fonctionnement agricole, il est tentant d'annoncer que la structure paysagère est conservée. Cependant, il est plus juste de dire que le paysage, reflet de l'activité humaine sur son environnement, évolue vers un système agricole non communautaire,

mais densément habité, tout en conservant une logique d'autonomie fourragère et de faible productivité. Cette configuration paysagère ne diffère que peu de la configuration paysagère paysanne et collective observée dans la première moitié du XX^e siècle.

Après les années 1970 et jusqu'en 1990, une crise dans la composition du système agricole entraîne une transformation plus radicale du paysage que celle de la période précédente. La chute de la présence humaine et la diminution drastique du nombre d'exploitations agricoles en activité diminue la pression que l'homme entretenait sur la totalité de son environnement, pour la recentrer sur des zones voisines à l'exploitation. Ce changement est d'autant plus accentué que le système agricole observe une modification importante dans sa logique de production. L'objectif n'est plus axé sur une autonomie fourragère et sur une logique céréalière, mais il se dirige vers la spécialisation de la production dans un système d'élevage bovin et/ou ovin. Avec les progrès techniques et génétiques, les éleveurs se font une nouvelle représentation de leur métier. Ils se souhaitent professionnels, spécialisés, modernes et développant des exploitations capables de produire intensément, à l'aide d'un panel d'outils techniques et technologiques nouveaux. L'évolution de cette représentation aboutit à une simplification du paysage naturel qui tend vers un système binaire, composé d'« espaces bien tenus et des marges sous-utilisées qui s'embroussaillent ou se reboisent » (Rieutort, 2016c). Les villages s'étendent, conduisant à l'abandon des vieux bâtiments agricoles au centre et à l'installation de nouveaux types de bâtiments en périphérie, alliant dimension plus grande avec architecture nouvelle et un matériel technique moderne. La vitesse de l'évolution des pratiques agricoles, et donc des changements paysagers qui lui sont associés, dépasse largement l'inertie sociale de la représentation que peut se faire la population au sujet d'un paysage agricole de moyenne montagne. Cet écart suscite certains paradoxes paysagers et il n'est pas rare, pour un acteur quelconque, de continuer à percevoir les paysages de campagne comme constitués de petites parcelles entretenues alors que ces dernières sont considérées par les nouvelles générations d'exploitants agricoles comme une vision surannée de leur métier. Les « beaux » paysages agricoles en fonction des normes de l'imaginaire collectif deviennent les paysages les plus instables, puisqu'ils représentent des exploitations agricoles « fragiles avec des exploitants âgés à la reprise peu assurée » (Rieutort, 2016c). Alors que, inversement, les paysages plus « monotones » ou moins intéressants tant au niveau de la diversité biologique qu'au niveau des normes esthétiques paysagères de l'époque répondent à des exploitations agricoles dont l'activité économique est florissante.

Enfin, de 1990 jusqu'à présent, l'évolution du paysage reflète une nouvelle transformation au niveau des pratiques agricoles. Si la logique de spécialisation et d'agrandissement des exploitations agricoles reste prégnante, elle semble se co-construire avec celle d'un ancrage territorial. La considération de l'espace comme simple support de production tend à s'atténuer en faveur d'un territoire, ou d'un « terroir » spécifiquement lié à la production. La fracture entre l'image d'un paysage agricole de moyenne montagne et celle de la réussite sociale d'un exploitant agricole semble avoir trouvé un nouvel équilibre avec l'intérêt grandissant que portent les institutions sur la configuration même de l'espace (Dumez *et al.* 2011 ; Michelin, 1996). Elle devient l'union entre la représentation d'un terroir qui n'a, au final, jamais véritablement disparu de l'imaginaire collectif et un système agricole adapté au contexte contemporain de la société de type occidentale. Une série d'innovations agricoles accompagne ce changement de représentation dont la plus importante est l'intégration officielle de la structure paysagère dans le cœur du système agricole. Les collectifs officiels, donc des collectifs qui ne sont pas rattachés directement au monde agricole, normalisent la prise en compte de la

construction du paysage par l'activité humaine, notamment par l'activité agricole, au travers d'une série de mesures incitatives ou de contrats territoriaux (article 19-21 dans les années 1990, Contrats Territoriaux d'Exploitation à partir de 1999 et de toutes les mesures agro-environnementales encore utilisées aujourd'hui...) (Hill *et al.* 2000 ; Vollet, 2002 ; Enita, 2002 ; Lacombe *et al.*, 2006 ; Rieutort, 2009). Du côté des systèmes d'élevage, les innovations prennent d'une part la forme d'innovations « revisitées », avec le retour de l'autonomie fourragère qui conduit les exploitations à se réappropriier des espaces laissés à l'abandon, tels que les landes à parcours. D'autre part, la logique de modernisation des pratiques se fait de manière plus raisonnée, en associant les connaissances des anciennes pratiques avec les innovations modernes. Par exemple, les outils génétiques permettent la sélection de troupeaux mêlant productivité et rusticité. Enfin, certaines innovations consistent, pour les acteurs agricoles, à considérer un paysage de type « moyenne montagne rurale » comme un nouveau produit créé grâce à l'activité de l'exploitation. Le paysage, plus que simple sous-produit de l'agriculture, devient un cadre marchand non négligeable pour le bon fonctionnement des exploitations agricoles (Mathieu, 1998 ; Fournier, 2003 ; Pégaz-Fiornet, 2010 ; Dreyfus, 2013 ; Blanc, Oriol, Devienne, 2013).

Tout comme la modernisation du système d'élevage entre 1970 et 1990 ne s'était pas faite sans difficulté dans le monde agricole, l'apparition d'un nouveau critère paysager chez les éleveurs a perturbé l'évolution du système, les confrontant à un élément encore non adapté à leur fonction. Ainsi, les débuts de la valorisation des produits agricoles au travers de l'image du paysage sont incertains dans le sens de la considération du paysage comme cadre marchand. On voit apparaître des AOC et des IGP en lien avec la production de fromages, d'agneaux et de veaux dont les cahiers des charges sont « souvent soucieux de valoriser les ressources territoriales, d'associer la qualité des produits, des paysages et des milieux » (Rieutort, 2016c). Ces techniques de valorisation se développent ou périssent en fonction du contexte socio-économique local, mais aussi, et surtout, en fonction de l'implication des éleveurs dans ces projets à portée collective (Blanc, 2005 ; Bérard et Marchenay, 2007 ; Chabrat, 2015).

Ce rattachement territorial nous montre que l'éleveur, ou l'exploitant agricole, tendent à intégrer progressivement l'espace paysager dans son système de production non plus en tant qu'environnement, mais bien en tant que produit apparenté à l'exploitation. Alors qu'elles avaient été séparées dans les années 1970, les notions de paysage et de pratiques deviennent indissociables dans le discours agricole. Cependant, cette fusion est encore mal contrôlée chez les éleveurs qui, bien que conscients de leur nouveau rôle de « constructeur de paysage » (voire, à leurs dires, de « tondeuse à gazon biologique »), se confrontent, d'une part, à des difficultés liées à la valorisation de ce nouveau type de produit agricole : un produit immatériel (Fournier, 2003 ; Nataf, 2010 ; Blanc, 2009 ; Druguet, 2010 ; Pailleux et Dedieu, 2011), mais qui, surtout, d'autre part, doivent faire face à la « déconstruction-reconstruction » de leur métier dans un contexte où le paysage agricole de moyenne montagne, du moins la valeur qui lui est attaché, devient également un enjeu politique et économique. Ce processus repositionne les éleveurs au milieu d'un jeu d'acteurs dans lequel se mélangent institutions, collectivités territoriales, associations et entreprises. Les exploitants agricoles sont amenés à se questionner sérieusement sur le fond même de leur métier. Le but premier d'une exploitation agricole occidentale est-elle toujours de produire une denrée alimentaire ? Ou bien l'organisation de la société a-t-elle retourné le sens de « sous-produit agricole » pour diriger son regard vers des exploitations dont le rôle premier consisterait au maintien et à la gestion d'un bien social immatériel tout aussi important pour le bien-être de la société ? Dans la logique d'une gestion

d'un paysage où l'acteur agricole est, paradoxalement, à la fois le garant de la qualité de l'espace et un acteur minoritaire parmi le reste des habitants, exprimer un point de vue agricole demande à l'exploitant de transformer son langage. L'éleveur passe d'une organisation individuelle à une logique collective et ainsi tente, au même titre que les autres collectifs présents dans ce jeu d'acteurs, d'influencer la construction de la pensée collective au sujet du paysage agricole. Dans un cadre général de revendications mutuelles, commencent à se dessiner les contours d'un autre système de communication bien plus vaste, celui de **la représentation collective du paysage**.

Lorsqu'il s'agit de coordonner des actions collectives, de diffuser des innovations techniques et de transmettre des revendications, cette représentation collective constitue une base plus ou moins consciente autour de laquelle s'organisent et se positionnent les différents groupes agricoles et institutionnels. Dans des espaces qui voient l'image de leur paysage évoluer bien plus rapidement que ne le fait la configuration physique, la représentation collective joue un rôle crucial. C'est le cas des espaces paysagers qui se voient promus au rang de paysage à forte valeur universelle exceptionnelle par des collectifs internationaux, nationaux et territoriaux dans le cadre, par exemple, de la reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco. En se plongeant dans deux processus de patrimonialisation visant des espaces paysagers de moyenne montagne, notre étude s'intéresse à l'identification de la représentation collective d'un espace patrimonial agricole. Représentation collective qui, lorsqu'elle est mobilisée dans la mise en place d'actions collectives, peut être source tant de coopérations que de tensions entre les acteurs d'un territoire.

POSITIONNEMENT THÉORIQUE

I. CONSTATS

L'étude de la représentation collective d'un paysage agricole de moyenne montagne dans un contexte patrimonial sous-entend de positionner notre regard scientifique sur cinq constats.

Tout d'abord, le paysage est une construction physique, perçue et vécue de manière sensible par la société, les habitants « enracinés » dans un lieu, mais aussi par le reste de la population (Claval, 1974 ; Collot, 1986). Pour les acteurs agricoles, cette sensibilité s'exprime particulièrement bien au travers de leurs pratiques agricoles (Brossard et Wieber, 1984 ; Roger, 1995 ; Ménadier, 2012 ; Dépigny, 2007). Le regard que porte un éleveur sur son paysage et l'importance qu'il donne à certains points du paysage sont deux éléments qui se retrouvent dans les différents choix qu'il est amené à faire à propos de l'évolution de son exploitation agricole. En tant qu'acteur en rapport direct avec l'espace agricole, l'action des éleveurs sur leur espace nous amène à réaliser notre second constat. Celui qui considère que les pratiques agricoles façonnent le paysage et que la configuration du paysage impose aux exploitants agricoles d'adapter leurs pratiques. Ces dernières construisent, affectent l'environnement et ses ressources. En d'autres termes, elles l'aménagent (Orth *et al.* 1998 ; Hill *et al.* 2000 ; Michelin, 2005 ; Blanc, 2005 ; Benoit *et al.*, 2007 ; Druguet, 2010 ; Balay *et al.*, 2012). De par leur statut d'acteurs sédentaires, les exploitations agricoles mobilisent une partie de leurs ressources à partir des éléments présents sur leur environnement pour développer

leur activité. Bien que, avec l'évolution des techniques et des réseaux de communication, l'environnement direct ne constitue plus la seule source de matières premières, les acteurs agricoles restent attachés à l'espace sur lequel est fixée leur exploitation. Ainsi, l'évolution de la configuration de l'espace les amène à adapter leur exploitation et leurs pratiques, pratiques qui, en retour, contribuent à façonner l'espace. Les acteurs agricoles s'organisent en exploitations agricoles. Notre troisième constat consiste donc à considérer les exploitations et finages agricoles comme les plus petites entités collectives dans un système agricole (Bonneviale *et al.*, 1989). Elles s'inscrivent dans un système combinant une dimension sociale et un espace de contraintes et d'aménités naturelles : le système agraire. Le quatrième constat nous amène à considérer que l'évolution de l'espace agricole n'est pas uniquement rattachée à l'activité agricole. Elle est également impactée par des démarches et des actions collectives mises en place, proposées et initiées par des institutions agricoles et non agricoles (notamment à travers des projets de développement économique, touristique, urbain, de protection environnementale...) (Mignotte, 2002 ; Nataf, 2010 ; Chevalier *et al.*, 2013 ; Compagnone, 2014). Enfin, un espace naturel et agricole peut faire l'objet d'une valorisation patrimoniale au même titre qu'un objet matériel et qu'un bien social immatériel dès lors qu'il s'inscrit dans un processus visant à exprimer, présenter puis officialiser la valeur patrimoniale : le processus de patrimonialisation (Di Méo, 1994 ; Di Méo, 2007 ; Di Méo, 2008 ; Bonin, 2013 ; Bouisset et Degrémont, 2013 ; Barraud et Périgord, 2013).

II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES

A. Problématique

Au travers de ce positionnement, nous cherchons à confirmer ou à infirmer l'existence d'un lien entre la considération patrimoniale d'un espace paysager agricole de moyenne montagne et l'évolution réelle de cet espace. Évolution qui se fait notamment au travers des systèmes d'élevage, d'une part, et des actions de gestion, concertées ou non, d'autre part. Nous posons la problématique suivante :

En se situant à l'échelle d'un nouveau territoire construit autour d'une logique patrimoniale, dans quelle mesure les collectifs agricoles et non-agricoles se coordonnent-ils au sujet de la construction d'une représentation collective axée sur le maintien de l'élevage, l'utilisation de l'espace et la gestion paysagère ?

B. Hypothèses

L'exploration de notre problématique nous amène à émettre des hypothèses rattachées à des thématiques générales telles que les pratiques d'élevage, le paysage, le patrimoine, le collectif et la logique de réseau.

1) Espace agricole, espace paysager

Tout d'abord, entre l'espace agricole, l'espace paysager et la logique territoriale se trouve une dimension d'échelles multiples. L'espace agricole, tout comme l'espace paysager, ne forme pas un

territoire unique. Celui-ci se compose, au contraire, d'une succession d'espaces et de lieux qui se superposent à des échelles territoriales différentes. L'unité d'un paysage ou d'un espace agricole réside donc dans sa configuration sociale. **C'est au travers du sentiment d'appartenance et de la représentation que se font les acteurs de leur espace que vont se développer des actions collectives vectrices de la construction des espaces paysagers et agricoles.**

De plus, à l'échelle des exploitations agricoles, la construction de l'espace agricole et paysager est dynamique et interdépendante avec les pratiques agricoles. Les exploitations agricoles s'adaptent et évoluent en fonction des modifications environnementales au même titre qu'elles contribuent à transformer leur environnement au travers de leurs pratiques agricoles. **Cette adaptation interdépendante se construit autour d'une succession de crises environnementales et sociales qui amènent les exploitations à varier leurs trajectoires stratégiques, elles-mêmes créatrices de pratiques influençant l'environnement spatial.**

2) Paysage patrimonial

Parler d'un espace patrimonial agricole et de son évolution nous impose implicitement de définir ce terme. À partir de quel moment un espace agricole s'inscrit-il dans une logique patrimoniale et pourquoi tous les espaces agricoles ne constituent-ils pas un patrimoine ? Inscire un espace dans un processus de patrimonialisation correspond-il à figer dans le temps (temps physique et temps social) un espace dont la dynamique relationnelle entre l'homme, ses pratiques agricoles et son milieu est un élément important dans la construction même du paysage ? **Nous émettons la double hypothèse qu'un espace paysager agricole s'inscrit dans une logique patrimoniale dès lors que le paysage qui constitue son environnement s'inscrit dans un processus de patrimonialisation, puis que l'activité agricole est officiellement reconnue comme un élément contribuant directement à la valeur patrimoniale de l'espace inscrit dans le processus.**

3) Actions et démarches collectives

L'un des éléments concrets autour desquels sont amenés à se coordonner les collectifs se situe au niveau des actions collectives réalisées sur l'espace, dans le cadre du processus de patrimonialisation. Nous considérons que la mise en place d'une démarche collective est la plupart du temps issue d'une initiative individuelle. Cependant, pour que cette initiative individuelle puisse être portée à son aboutissement, nous émettons l'hypothèse que cette **démarche doit s'inscrire dans un processus de soutien collectif**. La dimension collective octroie un poids social suffisant pour présenter et négocier la mise en place de la démarche à une échelle institutionnelle mais elle occulte l'aspect individuel de l'initiative, qui se trouve, au final, n'être reconnaissable qu'au travers de sa logique collective.

De plus, la coordination des acteurs autour des actions collectives associées au processus de patrimonialisation nécessite une communication entre un panel d'acteurs impliqués ou non dans l'action. Si la logique collective prime par rapport à la logique individuelle, nous sommes tout de même amenés à nous interroger au sujet des moyens mobilisés par les collectifs pour transmettre leur regard sur les problématiques du maintien de l'élevage et de la gestion paysagère sur un site patrimonial.

4) Représentation collective

Pour répondre à notre interrogation, nous considérons l'hypothèse suivante. Les individus ont une tendance spontanée à former des groupes autour d'un objet commun. La représentation construite par les individus au sujet de cet objet s'inscrit, à son tour, dans un processus mêlant objectivation des pensées en une pensée unique et collective avec conformation des individus à celle-ci. Ainsi, le collectif est à même de communiquer une représentation unique de l'objet par l'intermédiaire de ses membres.

De plus, chaque collectif exerce une représentation qui lui est propre face à un objet. En ramenant le paysage agricole à un objet, nous considérons **qu'il existe autant de représentations autour du paysage agricole qu'il existe de collectifs exerçant un regard sur cet objet**. Toutefois, chaque collectif, en exprimant sa représentation au sujet du paysage agricole, enrichit une représentation collective unique et globale de cet objet. Cette représentation collective forme l'image sociale de l'objet. Elle possède une inertie et une autonomie qui lui sont propres. De ce fait, la représentation collective d'un espace agricole patrimonial est capable d'influencer l'évolution des regards que les collectifs fabriquent à son sujet. Au niveau des acteurs agricoles, cette influence se fait notamment au travers du sentiment d'appartenance ou de l'ancrage territorial.

Enfin, il existe des objets paysagers autour desquels se constituent des groupes d'acteurs agricoles qui partagent une représentation commune du paysage en lien avec leurs pratiques. Cela amène ces acteurs agricoles à penser des systèmes de fonctionnement spécifiques et adaptés à ces objets paysagers ainsi qu'à leur représentation. Ces systèmes prennent, entre autres, la forme de pratiques de valorisation de la production, de la mise en place de filières adaptées, d'une gestion foncière concertée, d'une gestion paysagère spécifique pouvant même parfois amener à une ingérence paysagère, d'une reconnaissance professionnelle et culturelle et d'un échange de nouvelles pratiques agricoles.

5) Réseau collectif

La coordination des acteurs autour d'un espace paysager, agricole et patrimonial demande nécessairement à ces acteurs d'établir des contacts entre eux. Pour ce faire, nous émettons l'hypothèse qu'il existe **un réseau donnant à ces acteurs la possibilité d'établir des liens**. Ces liens permettent aux acteurs d'échanger informations et pratiques tout en contribuant à une coordination collective. C'est par ce réseau collectif que transitent et se diffusent des savoirs, des savoir-faire et des représentations entre les différents collectifs existants. Ces savoirs, savoir-faire et représentations sont associés à la fois au paysage et aux pratiques agricoles. C'est par l'intermédiaire du réseau collectif que les éleveurs et les institutions peuvent briser les frontières liées aux différences scalaires pour dialoguer et négocier des compromis permettant d'intégrer certaines innovations dans les pratiques agricoles et de modéliser une gestion de l'espace adaptée aux acteurs locaux.

ZONE D'ÉTUDE

Notre recherche repose sur l'identification, l'analyse puis la comparaison d'une représentation collective au travers d'un réseau d'acteurs dans deux espaces inscrits dans deux processus de patrimonialisation similaires. Il s'agit des sites « chaîne des Puys et faille de Limagne » et « les Causses et les Cévennes ». Le processus de patrimonialisation repose sur la reconnaissance des valeurs universelles exceptionnelles des sites au travers de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial Unesco. Les deux sites se positionnent sur deux phases différentes du processus de patrimonialisation. L'un candidate pour son accès à la reconnaissance universelle alors que l'autre, déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2011, se situe dans la double logique de conservation et valorisation du bien. Les deux sites se situent sur une zone de moyenne montagne, dans le Massif central. Ils se composent tous les deux d'un espace rural, valorisé principalement par une activité d'élevage, à côté d'une ou plusieurs agglomérations exerçant une pression urbaine sur le site. Par cette double influence rurale et urbaine, les jeux exercés par les acteurs locaux, d'une part, et par les acteurs extérieurs au site, d'autre part, mêlent des intérêts, des considérations et des regards patrimoniaux différents.

Cette différence s'observe, notamment, au niveau de la superposition d'une multitude de zonages visant à gérer les territoires, à les protéger et à les valoriser. Mettre en place et légitimer une délimitation patrimoniale au milieu de parcs naturels régionaux, d'un parc national, de schémas de cohérence territoriale, de sites classés et de zones d'incitation écologique contractuelles nous amènent à nous questionner sur l'existence réelle d'un « territoire » patrimonial et sur sa reconnaissance en tant que tel par les acteurs agricoles. C'est en identifiant le réseau collectif de chaque site autour de la problématique patrimoniale que nous sommes à même d'établir une double comparaison. Celle qui représente, en premier lieu, l'implication des acteurs agricoles dans la dynamique de création et de participation aux actions collectives associées au processus de patrimonialisation. Celle qui identifie, en second lieu, des ramifications d'acteurs autour des logiques agricoles, paysagères et patrimoniales. Enfin, comparer la structure du réseau sur deux sites placés dans une dimension temporelle différente au regard du processus de patrimonialisation nous permet de mettre en avant la construction et l'évolution de la représentation collective d'un espace agricole patrimonial par les acteurs présents sur le réseau.

PLAN DE THÈSE

La thèse se divise en cinq chapitres et est réunie en deux parties principales. Ces parties traitent de la création d'un modèle d'étude, ses bases théoriques et de son application sur le terrain. Dans le but d'illustrer concrètement notre argumentation tout le long de notre travail, nous avons souhaité mettre en place le décor de notre investigation avant même de présenter notre réflexion théorique. C'est pourquoi nous abordons la présentation des terrains de recherches dans un premier **chapitre préliminaire**. Dans cette partie, nous définissons les sites au travers de leur dossier de candidature

au patrimoine mondial, pour ensuite les contextualiser dans leur zonage institutionnel et agricole existant.

Le décor ainsi dressé va nous servir d'élément illustratif dans notre seconde partie consacrée au **positionnement théorique**. Nous nous engageons, alors, dans un parcours mêlant concepts et cas pratiques dans le but de nous amener à expliciter notre problématique en quatre étapes, correspondant à quatre concepts clefs de notre regard. La première étape consiste à définir le plus petit collectif existant dans le monde agricole, le Système Exploitation-Famille (SEF). Ce collectif, source de pratiques, s'inscrit dans un environnement spécifique avec lequel il interagit. En s'aidant de la notion de système agraire, nous constatons que le SEF agit sur son environnement autant qu'il s'adapte à son évolution. Entre crises environnementales et trajectoires stratégiques, le lien entre l'environnement et le SEF nous amène à constater que ce dernier influence le système agraire dans lequel il se positionne en fonction des choix qu'il est amené à prendre. Choix influencés par le regard que ce collectif se fait de son espace. Nous illustrons notre réflexion avec le cas de l'élevage ovin sur nos deux terrains. L'évolution du paysage agropastoral est soumise à la représentation que se fait le SEF au sujet de son activité et de son environnement. L'espace agricole est donc défini au regard des collectifs agissant dessus. Si le SEF est un collectif situé dans un espace agricole, nous sommes à même d'observer qu'il est également un élément parmi une multitude d'autres acteurs, positionnés sur une multitude d'échelles différentes. Afin d'affiner notre regard entre collectifs, paysage agricole et paysage patrimonial, il nous semble important de nous positionner sur la définition que nous donnons à ces trois termes. Notre seconde étape consiste donc à identifier les déclinaisons de l'espace en fonction de ses dimensions temporelles, sociales et géographiques tout en affinant progressivement notre regard vers les espaces agricoles et leur évolution dans le temps. Une fois l'espace agricole défini, nous lui appliquons la notion de patrimoine. L'espace agricole patrimonial devient un espace inscrit dans un processus de valorisation immatérielle en plusieurs étapes. Chaque étape constitue une sphère d'interactions entre tous les acteurs exerçant un intérêt particulier sur la définition patrimoniale du site, sur sa valeur sociale, sur la justification de son existence et sur tout ce qui peut avoir trait à sa valorisation et à sa conservation. Une, voire plusieurs sphères où entrent en interaction des acteurs, nous demandent de définir la nature de ces acteurs. L'avant-dernière étape nous amène donc à nous positionner sur l'aspect collectif de notre système. À l'aide de plusieurs exemples recueillis sur nos terrains, nous définissons la notion de collectif au travers de la place qui lui est donnée dans notre société. Le collectif se met à exister et, en tant qu'élément réel, il lui est associé différentes capacités. Celles notamment de grandir et d'interagir sur son milieu. Cette interaction se réalise au niveau de la capacité de créer une représentation sur un objet et de communiquer cette représentation vers l'extérieur. Les collectifs prennent une multitude de formes et pour clarifier notre étude, nous nous sommes positionnés sur quatre types de collectifs, différenciés en fonction du statut qui leur est attribué dans la société. Communiquer une représentation sous-entend entrer en contact avec d'autres collectifs. Le moyen employé pour établir une interaction de ce type est défini par la notion de réseau collectif dans notre dernière étape. Fortement inspirée de la théorie de l'acteur-réseau, la notion de réseau collectif nous permet de faire le lien entre l'échange des représentations parmi les acteurs collectifs agricoles et institutionnels. De plus, elle justifie l'existence d'un espace social, dont la délimitation peut largement différer des limites d'un espace réel. Lorsqu'il est appliqué à la thématique précise de la construction d'un espace agricole patrimonial, le réseau collectif est une entité dans laquelle se diffusent et se transmettent des pratiques, des informations, des savoir-faire et des représentations.

Une fois analysé et identifié, le réseau collectif peut devenir un véritable outil aidant à une double coordination. Celle des acteurs autour de la mise en place et de la participation à des actions collectives associées au processus de patrimonialisation. Et celle de la construction et de la diffusion d'une représentation collective d'un nouveau type d'espace agricole : l'espace agricole patrimonial.

Analyser concrètement un tel système demande une méthode d'enquête et un travail de systématisation qui est expliqué dans notre troisième partie dédiée à la **méthodologie**. Cette partie, classique, nous permet de décrire nos outils méthodologiques et notre démarche. L'identification du réseau repose sur un système d'enquêtes qualitatives. Toute notre démarche tourne autour de la mise en place de ces enquêtes et du type d'informations recueillies pendant l'entretien grâce à une analyse post-terrain. Les détails de l'analyse sont exposés dans la quatrième partie : **analyse des données**. Dans cette partie, chaque terrain est décortiqué. Le réseau collectif agricole et celui des acteurs intermédiaires existant autour de la logique patrimoniale et agricole des deux espaces inscrits sont identifiés. Une première conclusion relative à chaque terrain nous permet de dresser un lien entre ces deux types de réseaux afin de les préparer à une comparaison mutuelle.

Nous avons souhaité, en dernière partie, établir une **discussion** au sujet de notre analyse et de notre modèle d'étude. C'est lors de cette discussion et de l'ouverture sur laquelle elle débouche que nous constatons l'influence persistante d'une représentation collective de l'espace agricole patrimonial sur les systèmes de communication et de diffusion des collectifs entre eux. Si le modèle établi pour analyser les deux terrains est loin d'être exempt de limites, nous avons tenté une approche objective de ces limites tout en ouvrant des réflexions quant aux moyens possibles de les dépasser.

LIVRET PHOTOGRAPHIQUE

Causses et Cévennes ; Chaîne des Puys Faille de Limagne, deux sites où l'élevage de moyenne montagne est à la fois un moyen de valorisation de l'espace et un objet d'ancrage territorial. Deux sites où la construction du regard patrimonial passe par l'élevage et ses pratiques¹.

ENTRÉE PAYSAGÈRE

Millau : Une des cinq villes portes du bien Unesco « Les Causses et les Cévennes »



Millau est la ville porte située au Sud-Ouest du bien UNESCO. En plus de cette localité, les Causses et les Cévennes sont encadrées par quatre villes : Mende au Nord, Ales à l'Est, Ganges au Sud-Est et Lodève au Sud. Millau est située en fond de vallée du Tarn ; les Grands Causses (Larzac, Causse Noir, Sauveterre, Méjean), avec leurs versants souvent abrupts et occupés par des taillis ou quelques parcelles cultivées, forment l'écrin paysager de l'agglomération.

¹ Sauf indications contraires, les photographies ont été réalisées par Xavier Badan en 2014.

Clermont-Ferrand, « pieuvre » citadine dont les tentacules périurbains empiètent sur le bien « Chaîne des Puys – Faille de Limagne », inscrit sur liste indicative du patrimoine mondial Unesco



La proximité d'une agglomération de plus de 250 000 habitants crée une pression urbaine sur le site. La Chaîne des Puys devient un « espace charnière » entre l'environnement agro-sylvo-pastoral et le milieu citadin, entre la ville et la campagne. Toutefois, la ville s'étend toujours. Les voies de communication permettent au citadin de s'installer dans un vaste espace périurbain tout en conservant une activité professionnelle en ville. En s'installant, le « rurbain » repeuple les villages voisins qui retrouvent un dynamisme parfois perdu dans des villages vieillissants. Cependant, contrairement aux acteurs agricoles, constamment présents sur le

site, ce type de population « habite » le village sans véritablement « vivre » à l'intérieur. Elle transporte avec elle une image idéale de la campagne qui peut parfois entrer en concurrence avec la réalité agricole du milieu, notamment lorsque ces nouveaux résidents s'organisent en collectif pour faire entendre leurs représentations paysagères.

Florac : Une petite ville dans la zone centrale du bien Causses et Cévennes



Florac tient une position centrale sur le site Causses et Cévennes. Située entre le Mont Lozère et le Causse Méjean, cette petite ville accueille entre autres une antenne de recherche de l'école d'ingénieur SupAgro Montpellier, un centre de formation professionnelle agricole, une des deux antennes du Parc National des Cévennes et des organismes agricoles et forestiers. Il est un point de rassemblement des collectifs institutionnels dans le centre du bien UNESCO permettant aux structures agricoles telles que les chambres d'agriculture, la maison du Parc naturel régional des Grands Causses et des associations d'accompagnement agricole, situées dans les villes-portes, d'avoir un accès plus facile au site et à ses habitants.

PAYSAGE PATRIMONIAL ET ACTIVITÉ AGRICOLE

Commune de Cornus (Aveyron), prairie pâturée



Le Causse du Larzac, situé au Sud de Millau dans l'Aveyron, est représentatif d'un environnement rude et d'un paysage « ouvert », parfois qualifié de steppique. Milieu pauvre, histoire agraire se combinent pour favoriser la spécialisation dans l'élevage ovin. On distingue, sur la photo, un parcellaire cultivé (prairies temporaires) délimité ici et là par des haies.

Sur la commune des Bondons, il existe des témoins culturels et agricoles tels que des menhirs...



Le Mont Lozère est un lieu mêlant l'activité agricole présente et témoignage culturel d'un pastoralisme plus ancien. Ici, on distingue, au premier plan, un des menhirs de l'alignement des Bondons. Cet alignement mégalithique témoigne de l'utilisation très ancienne du lieu par les hommes. Ce rocher dressé surplombe un alignement de poteaux de clôture, témoin, lui, de l'existence d'une estive bien actuelle.

... et des « jasses », vestiges de l'activité transhumante passée sur le Mont Lozère



Les jasses sont des bergeries ou abris temporaires situés sur des parcours pour abriter les bergers ou les brebis lors de l'estivage des troupeaux. Elles pouvaient également être aménagées de sorte à récupérer l'eau de pluie ou, sur les Causses, être construites à proximité d'une lavogne, cuvette naturelle dallée de manière à créer un bassin pour l'abreuvement du troupeau. On peut voir, à l'arrière-plan deux menhirs de l'alignement des Bondons

... éléments paysagers et architecturaux valorisés par l'aménagement d'un sentier de randonnée



Le sentier de randonnée des Bondons permet de découvrir ces éléments patrimoniaux au travers d'un circuit pédestre assez bien balisé. Certains sentiers, en plus d'être aménagés, sont « guidés » par une succession de panneaux explicatifs. Ceux-ci ont le double avantage de proposer une description succincte et accessible des éléments observables tout en sensibilisant le public randonneur sur le respect des pratiques agricoles des éleveurs.

La commune du Pont-de-Montvert : l'entrée du Mont Lozère



Au pied du Mont Lozère se situe la commune du Pont-de-Montvert. Située à la fois dans la zone cœur du site UNESCO des Causses et des Cévennes, cette commune est également intégrée dans la zone cœur du Parc National des Cévennes. On y trouve des habitations serrées en fond de vallée du haut-Tarn, ainsi que de nombreux gîtes permettant d'accueillir sur le site les flux touristiques. Les pentes, autrefois cultivées en terrasses, sont désormais destinées aux terrains de parcours des ovins et des bovins. Sur le versant nord du bourg, on devine une ancienne « draille » (voie de transhumance).

Source : L. Rieutort (2009)

Sur la Chaîne des puys, les témoins géologiques dominant l'environnement agricole...



Les puys du site de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne offrent une « paysage géologique » spectaculaire. Ici, le puy de Dôme s'élève en arrière-plan d'une exploitation agricole située à Allagnat, au Sud-Est de la zone inscrite sur la liste indicative de l'UNESCO. L'activité agricole est primordiale pour le maintien de la lisibilité géologique du site. Les estives permettent de garder nue une partie des cônes et dômes volcaniques et les prairies sont autant de parcelles qui facilitent la vision des aménités géologiques proposées sur le dossier d'inscription

au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourtant, la forêt est loin d'être vue comme un ennemi du paysage. Les parcelles forestières constituent de très bons moyens pour fixer l'humus sur les sols pentus des volcans et ainsi proposent un moyen de lutte efficace contre l'érosion. Entre exposition et conservation, c'est en cherchant un équilibre entre l'activité agricole et sylvicole que les institutions en charge de la gestion du site tentent de le valoriser.

... environnement agricole qui intègre petit à petit la valeur universelle exceptionnelle du site dans sa dimension culturelle...



« C'est ma parcelle préférée... on voit bien mes deux champs et puis... » ajoute-t-il un peu gêné, « c'est ici qu'on faisait des rassemblements avec les jeunes du village, pour danser et rencontrer les filles... ». Et l'éleveur termine son intervention, comme surpris d'avoir oublié ce détail : « et puis on voit bien le puy de Dôme d'ici, vous savez, l'UNESCO quoi ! »

Dans les communes avoisnantes du bien proposé à l'inscription Unesco, ici sur la commune de Pulvérières, les éleveurs intègrent progressivement la valeur universelle du paysage qu'ils ont toujours

eu devant les yeux. Ce qui avait fini par se fondre dans le décor paysager ressurgit comme un nouvel objet doté d'une nouvelle définition. La représentation des Dômes chez les éleveurs se modifie.

...sans pour autant perdre son histoire agricole



L'activité agricole, sans se modifier, s'imprègne de cette nouvelle représentation. Les troupeaux élevés dans les limites du bien, ou à proximité, comme ici à Veyreras, se teintent d'un sens patrimonial. Certes, l'éleveur n'élève plus des vaches Salers mais il élève des Limousines « sur le site Unesco ». S'il n'y a pas de différence concrète entre l'avant et l'après patrimonialisation, les éleveurs restent sensibles à cette nouveauté qui leur sert d'élément d'ancrage territorial et qui constitue un moyen de regroupement collectif. Le fait de devenir un éleveur sur une zone patrimoniale donne à

l'éleveur un point commun avec ses voisins et avec d'autres exploitants plus éloignés qui peut servir d'accroche pour lancer un groupement et une action collective.

PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

L'agnelage, une pratique inaltérable face à l'évolution des techniques...



Agneler, c'est agnelier ! Que l'on soit sur les Causses, sur les Cévennes ou bien sur la Chaîne des Puys, la naissance d'un agneau reste la même action, dictée par la brebis plus que par l'éleveur. En revanche, les pratiques entourant cet événement principal varient, notamment dans son calendrier, en fonction du choix de l'espèce, de la culture pastorale locale et même de l'appartenance à un organisme de commercialisation plutôt qu'à un autre.

Ici, à Séverac-le-Château, sur le site Causses et Cévennes, un éleveur « force » sa brebis à allaiter

l'agneau qu'elle n'a pas reconnu. Les brebis Lacaune, privilégiées sur les Causses pour leur bonne production laitière, sont connues pour être de piètres mères, à l'inverse des brebis de la race Rava sur la Chaîne des Puys élevées pour leur viande.

...qui varient en fonction de la culture pastorale des éleveurs et de la composition du troupeau.



Le « manège » à traite sert à optimiser le rapport entre le temps passé à la traite et le nombre de têtes du troupeau. Avec le développement des outils automatiques, le temps passé à la traite des brebis a pu se réduire considérablement pour libérer l'exploitant à d'autres occupations.

Entre ancien et nouveau, l'élevage agropastoral évolue en fonction du temps...



Sur la Chaîne des Puys, à Pulvrières, voici une exploitation avec deux bergeries. L'une dite « ancienne » qui utilise l'espace bâti existant avant l'installation de l'éleveur. L'autre, dite « la nouvelle », prend la forme d'un dôme construit pour augmenter la taille du troupeau et pour faciliter la mise en place de la technique des trois agnelages en deux ans.



... tout en conservant des pratiques contribuant à la représentation que se font les éleveurs de l'élevage



Au premier plan, sur la photo, figure une série de sonnailles utilisées par un éleveur de la Chaîne des Puys lorsqu'il envoie ses brebis en estive. L'usage premier des sonnailles est de permettre au berger de repérer les brebis au son lorsqu'il est dans l'incapacité de les voir (brouillard par exemple). Il permet également, lorsque les brebis sont bien choisies, de conserver un troupeau le plus uni et rassemblé possible.

Toutefois, l'estive sur laquelle l'éleveur envoie ses brebis est un pacage clôturé, avec des parcs

divisés. Ce qui demande au berger un travail de rotation plus que de surveillance continue. Alors pourquoi, dans ces conditions, continuer à placer des sonnailles sur des brebis qui ne risquent pas de se perdre ? Dans cette situation, les sonnailles perdent leur utilité première pour devenir un élément représentatif de l'élevage de brebis. L'éleveur n'équipe plus ses bêtes de sonnailles « *pour les envoyer en estive* », il équipe ses brebis de sonnailles « *parce que c'est un troupeau de brebis en estive* ».

Entre clôture et ouverture, le paysage se transforme, les pratiques également



L'estive de Manson, située dans la zone cœur du site Chaîne des Puys-Faille de Limagne, est une estive clôturée. Pourtant, elle reste surveillée par un berger. Surtout, elle est une estive collective. Les éleveurs organisés en groupement pastoral rassemblent un troupeau où chaque bête est marquée selon les initiales du propriétaire.

Source : J.-Y. Pailleux, 2006.

L'estive collective implique l'émergence de pratiques spécifiques



L'estive collective implique l'émergence de pratiques spécifiques au rassemblement de bêtes issues de plusieurs élevages différents. C'est le cas de l'estive de Manson où les éleveurs, avec l'aide de collectifs institutionnels, ont construit un bassin de traitement pour les brebis. Là où d'autres groupements fonctionnent avec une charte imposant le traitement des bêtes en amont de leur mise en estive collective, ce bassin permet de traiter directement les bêtes notamment contre la gale et le piétin à leur arrivée sur l'estive. En outre, la réunion

en groupement pastoral permet aux éleveurs de se rencontrer et ainsi d'échanger leur point de vue au sujet du paysage, de leurs exploitations et de leurs pratiques.

Source : J.-Y. Pailleux, 2006.

Sur les Causses et les Cévennes, lorsqu'arrive l'été, l'élevage révèle le paysage pastoral



Dans les Cévennes, sur la commune de Saint-Maurice-de-Ventalon, le berger transhumant originaire des Basses-Cévennes dirige ces brebis en estive. La garde en plein air s'accompagne de toute une série de pratiques. Ici, le berger utilise deux beaucerons, race de chiens très réputée pour son obéissance et sa robustesse en montagne.

Source : L. Rieutort (2007)

L'utilisation agricole du paysage contribue à sa construction...



Cette photo de 1958 nous montre le hameau de l'Hôpital sur le Mont Lozère (Commune du Pont-de-Montvert). Les quelques arbres (frênes) disposés de façon linéaire laissent supposer l'existence d'un chemin. Mais le boisement est absent et la vue dégagée sur ces hauts plateaux. On distingue le paysage agropastoral « classique » avec, autour du village, les jardins, prairies de fauche et petits champs de céréales tandis que, en périphérie, sur les pentes encombrées de blocs de granit, la zone pastorale s'étend démesurément. Ce hameau est un des plus élevés en altitude

du Massif central (près de 1 400 m) et il était encore le siège d'une exploitation agricole dans ces années 1950 avant de laisser la place à une Maison du Parc et à l'utilisation par des estives bovines et des transhumances ovines.

Source : R. Prieur 1958 (*Le Mont Lozère, évolution économique et humaine*, Mémoire de Diplôme d'études supérieures en géographie, Université de Clermont-Ferrand, 176 p.)

... et à son évolution



Le même endroit photographié une cinquantaine d'années plus tard permet de saisir les transformations de l'élevage pastoral. Cette période est marquée par une diminution de la présence agricole sur le territoire avec un « repli » sur les parcelles proches des exploitations. L'embroussaillage et le boisement du paysage reflètent l'évolution des pratiques d'élevage et leur extensification. De plus, elle nourrit la représentation que se font les acteurs à propos de la définition même du paysage pastoral.

Source : L. Rieutort (2009)

L'ouverture de l'espace est un enjeu pour l'activité agropastorale



L'ouverture du paysage est le miroir de la dynamique pastorale sur le territoire. Cette dynamique résulte non seulement de l'évolution des pratiques agricoles mais également d'une émulation collective qui dépasse l'activité agricole à proprement parler. L'estive d'Orcines, couramment connue sous le nom d'« estive du puy de Dôme » est la résultante du rassemblement des éleveurs autour d'une activité institutionnelle départementale très forte. Des collectifs, tels que l'Institut de l'élevage, le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et le Conseil départemental, se sont mobilisés pour faire de l'estive d'Orcines un

haut-lieu de l'activité agropastorale du site Chaîne Des Puys Faille de Limagne. Au travers de la représentation de chaque acteur, les pratiques d'élevage évoluent. Sur cette estive, le berger est accompagné d'un aide-berger. Ce dernier possède la charge de sensibiliser les touristes au respect d'un pastoralisme sans clôture au milieu d'un site très fréquenté, y compris dans le cadre de pratiques de loisirs « périurbaines ». Dans ce cadre, l'activité du berger évolue. Il ajoute à sa charge première celle de gestionnaire d'un public parfois difficile.

Le paysage patrimonialisé est un espace utilisé et perçu par différents acteurs...



La multitude d'acteurs occupant un espace patrimonial signifie une multitude de représentations. Ces représentations ne vont pas toutes dans le même sens et de leur confrontation peuvent émerger des tensions qui, si elles ne sont pas apaisées, peuvent se transformer en conflit. Toutefois, les tensions ou conflits n'ont pas uniquement un aspect négatif. En effet, ces étapes difficiles permettent souvent d'exposer un problème de représentation collective du paysage. Lorsqu'une tension émerge, elle peut constituer une étape nécessaire à la

construction de la représentation collective du paysage. Ici, en réponse aux deux panneaux de droite annonçant « Ici, non à la création d'une zone d'activité » et « Pour l'environnement, préservons les terres agricoles », on découvre trois panneaux évoquant une réponse du propriétaire du site : « Pensez à la vie des entreprises, au maintien de l'emploi, à la création de l'emploi » ; « Terrain réservé à la ZA depuis plus de 20 ans à la demande du propriétaire », « Sauvez nos emplois, nos impôts sont vos aides ...[illisible] ».

Chacun perçoit le paysage d'une manière distincte



Dans la même optique, sur le puy de Dôme, un groupement de propriétaires a souhaité envoyer un message fort aux institutions locales. Cette interdiction de l'espace aux « groupes et VTT » est le reflet de leur crainte face aux risques environnementaux et conflits d'usage liés à l'augmentation de l'afflux touristique sur un site patrimonialisé.

PREMIERE PARTIE : LA REPRESENTATION COLLECTIVE
MISE EN RESEAU. FONDATION D'UN MODELE
D'ETUDE A APPLIQUER SUR DES ESPACES INSCRITS
DANS UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : UNE APPROCHE SPATIALE

I. ESPACES DIFFERENTS, PROCESSUS SIMILAIRE : IMPACTS DE L'HOMME SUR L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE

En France, deux sites parmi d'autres, s'inscrivent dans un processus similaire, celui visant à la reconnaissance patrimoniale internationale par le biais de l'Unesco. Il s'agit du bien « les Causses et les Cévennes » et celui de la « chaîne des Puys et faille de Limagne ». Le premier est inscrit au titre de paysage culturel et le second au titre de paysage naturel. Malgré leur nature patrimoniale différente, les deux dossiers comprennent trois points de similitudes relatives. Premièrement, ils établissent un lien entre la configuration de l'espace (essentiellement liée au couvert végétal) et l'activité humaine. Deuxièmement, ils mettent en place un plan de gestion devant associer une multitude d'échelons administratifs tout en souhaitant que les acteurs locaux puissent s'intégrer au processus de gestion. Enfin, ils voient, dans l'activité agricole, un moyen d'unité culturelle et morphologique du paysage visuel.

A. Causses et Cévennes : paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen

Le nom entier du bien est « les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ». Il s'étend sur deux Régions (délimitation avant la fusion des régions en 2016) – Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées – et quatre départements – Gard, Hérault, Lozère, Aveyron. Sa surface est de 302 319 hectares auxquels s'ajoutent 312 425 hectares de zone tampon. Ce territoire présente les « exemples les plus significatifs du paysage culturel de l'agro-pastoralisme » (Unesco, 2011a, p. 13) méditerranéen au travers de l'identité historique qui lui est attachée et des mesures de protection dont il fait l'objet. Ce territoire est divisé en quatre ensembles physiques – les principaux causses, les gorges, les Cévennes, les massifs granitiques – auxquels est associé un système agro-pastoral.

Dans ce sens, les Causses sont identifiés par leur composition karstique et par le témoignage agro-pastoral lié historiquement à la présence des Templiers-Hospitaliers. Il en est de même pour les massifs granitiques, qui sont à la fois des montagnes aux sommets dénudés et des lieux de prédilection « consacrés aux estives et aux parcours des troupeaux » (Unesco, 2011a, p. 13).

La seconde partie du dossier est partagée entre la diversité des compositions naturelles et paysagères rencontrées sur le site et la réunion de ces différents sites autour d'une logique agro-pastorale. Ainsi, quatre types d'espaces sont distingués au niveau de leurs compositions géologiques, essentiellement calcaires, granitiques et schisteuses. Mais aussi en fonction de leur géomorphologie, avec un climat montagnard qui sépare les plateaux des Causses des reliefs cévenols, qui jouissent, de leur côté, d'un climat méditerranéen. Et, enfin, la distinction se fait également au niveau de l'hydrographie et de la diversité naturelle des milieux. La présence de l'homme sur le site, par le biais de son activité pastorale, est renseignée grâce à des vestiges remontant à une période préhistorique, au travers de dolmen et de menhirs répartis sur les Causses et dans les Cévennes.

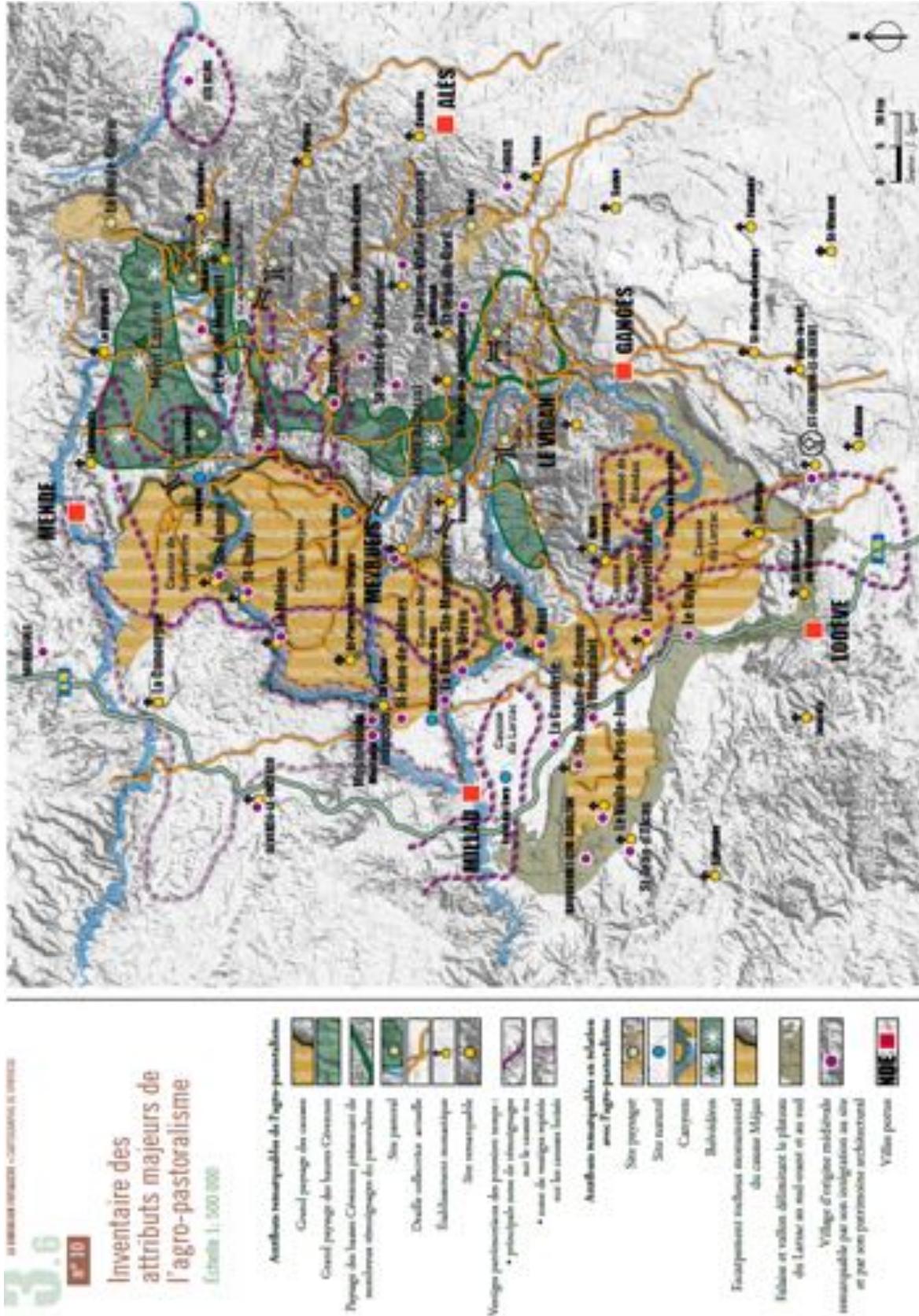
L'effort majeur du dossier Unesco repose sur l'identification systématique des sites médiévaux en lien avec l'agro-pastoralisme (établissements militaires, monastiques et religieux) ainsi qu'aux témoignages culturels associés aux pratiques pastorales. C'est au travers de l'action culturelle et paysagère de l'activité agro-pastorale que la variété des espaces trouve une unité cohérente. Les drailles, lacets de terre créés par le piétinement répété des brebis sur les parcours, forment un réseau de chemins unifiant les Causses et les Cévennes sur lesquelles voyageaient brebis et bergers lors des transhumances. Les estives, situées sur les plateaux et les sommets, sont devenues au fil du temps des zones dénudées où s'éparpillent des hameaux dont l'architecture schisteuse, calcaire et granitique est vectrice d'une identité paysagère. Le réseau que forment les drailles est ponctué de toutes sortes de constructions architecturales visant à gérer le transport des troupeaux (ponts moutonniers, *boissières* – ou tunnels végétaux de buis façonnés par les éleveurs pour protéger les troupeaux lors de la transhumance, bornes de délimitations...), à assurer la présence d'eau dans un espace sec (canaux, tunnels, aqueducs, barrages, dépressions naturelles aménagées en culture fourragère ou céréalière – les dolines –, ou encore en abreuvoir – les lavognes et les toits-citernes...) et à héberger les éleveurs et troupeaux lors d'étapes ponctuelles ou durant les estives (cazelles, jasses, *clapas*, fermes isolées...). Les fêtes de villages et les pratiques d'écobuage des parcelles agricoles forment une base culturelle directement associée à l'évolution du paysage (**Figure 1**). L'histoire transforme l'activité de la transhumance en un bien patrimonial dont les pratiques sont hiérarchisées en fonction du passé des familles. Chaque famille forme un patrimoine construit et transmis de génération en génération : « Tous partagent le même savoir-faire pastoral et s'il existe entre eux une certaine hiérarchie, elle est fonction du niveau d'expérience et de compétence dans la conduite du troupeau, souvent hérité d'une longue tradition familiale » (Unesco, 2011a, p. 64).

Enfin, le dossier traite de l'évolution historique du site et de son intégration dans l'époque contemporaine. Cette partie complète la précédente dans le but de démontrer l'aspect évolutif du site. Un site dont la configuration, forte de son patrimoine historique, évolue en même temps que les pratiques agropastorales. C'est dans cette optique que le bien « Causses et Cévennes » est inscrit au titre de paysage culturel évolutif vivant, entendu comme un ouvrage combiné de la nature et de l'Homme. Dans ce sens, il répond à deux critères culturels établis par la liste du patrimoine mondial Unesco.

B. Chaîne des Puys et Faille de la Limagne

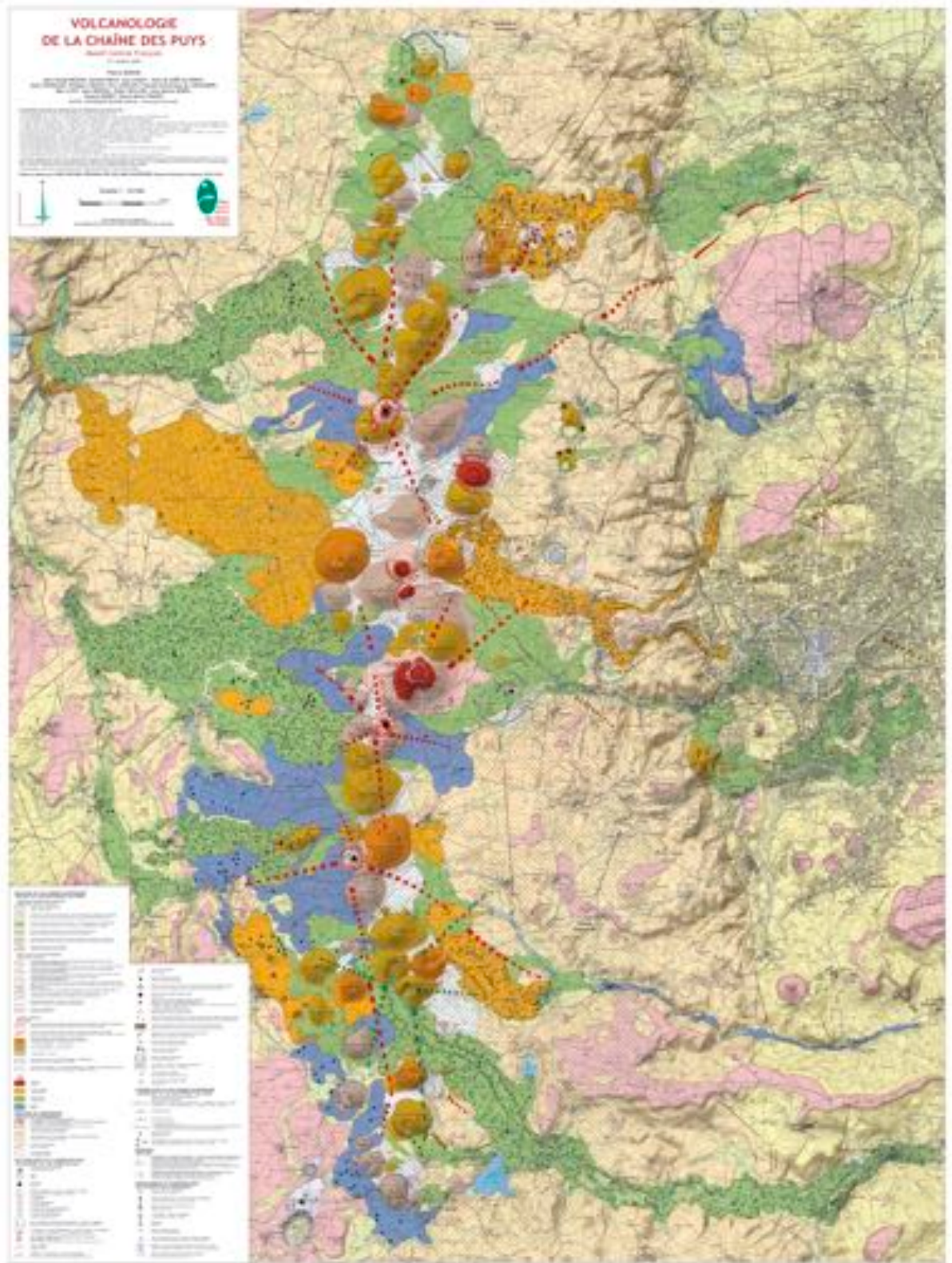
La configuration du dossier du bien situé sur la chaîne des Puys est sensiblement identique à celle du bien précédent puisqu'elle vise la même reconnaissance institutionnelle. Cependant, elle diffère dans le type de bien proposé à l'inscription. Il ne s'agit plus d'un paysage culturel, mais d'un paysage naturel. Le bien candidat Chaîne des Puys et Faille de Limagne (CDPFL) s'intitule exactement « Ensemble tectono-volcanique de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne ». La limite du bien est intégrée dans un seul département, le département du Puy-de-Dôme, appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le dossier poursuit l'objectif d'une reconnaissance universelle des attributs géologiques présents sur le site qui « illustre de manière globale les processus tectoniques et magmatiques à l'œuvre à l'avant d'une zone de collision de plaques continentales » (Unesco, 2011b, p. 25). Il a une superficie de 24 251 ha auxquels s'ajoutent 16 346 ha de zone tampon. Dans ce cadre, le dossier souhaite répondre à deux critères naturels établis par la liste du patrimoine mondial Unesco. Pour cela, il fait valoir la constitution géologique et géomorphologique du site.

Figure 1 : Attributs identifiés dans le dossier Unesco du bien Causes et Cévennes



Source : Unesco, 2011a

Figure 2 : Carte et légende des principaux attributs géologiques qui constituent le bien chaîne des Puys faille de Limagne



Il est possible de distinguer, d'une part, une suite de quatre-vingts volcans monogéniques alignés sur trente-deux kilomètres et une faille associée au fossé d'effondrement de la Limagne et, d'autre part, « un des segments majeurs du Rift Ouest-Européen » (Unesco, 2011b, p. 37). La limite du bien regroupe une unité géomorphologique du paysage, délimitée par l'alignement des volcans, une cohérence géologique et une cohérence relative à la perception du grand public, c'est-à-dire à l'intelligibilité du site par un public néophyte en géologie.

La première partie du dossier se décline en une succession de descriptions géologiques, paysagères, scientifiques et historiques des attributs du bien. Elle définit la faille de la Limagne, le relief de la montagne de la Serre et l'alignement des volcans de la chaîne des Puys. Elle décrit également l'espace physique au travers des aspects climatiques, naturels et hydrologiques de chacune de ces entités spatiales. La découverte de ces attributs biogéographiques révèle progressivement « une chose cachée et une création issue d'un nouveau regard » d'un paysage « ayant capacité à devenir un modèle, un référent esthétique » (Unesco, 2011b, p. 112). Le regard paysager est considéré comme la complémentarité entre les éléments physiques – immuables – et les regards sociaux ou « esthétiques » – dynamiques. Les trois grandes structures physiques se sous-divisent en cinq entités paysagères distinguant la chaîne des Puys, du plateau des Dômes, du plateau d'Aurières, de la montagne de la Serre et de la faille de la Limagne (**Figure 2**).

La seconde partie du dossier contextualise l'évolution du paysage par rapport à l'impact que l'homme a exercé sur ce dernier au cours des temps. Partant des vestiges mésolithiques, l'homme apprivoise l'espace pour, petit à petit, se l'approprier et le transformer en fonction de ses besoins. Des traces des périodes de présence et d'activités humaines forment, d'une part, des vestiges sur le paysage – c'est le cas des menhirs, de l'aménagement de la grotte de Cournols, des vestiges du temple romain dédié à Mercure, de la place fortifiée à Volvic et de la disparition progressive du volcan de Lemptégy au profit de l'exploitation de la pouzzolane... D'autre part, elles contribuent à la construction d'une représentation de la surface de la chaîne des Puys. Le paysage devient un livre d'histoire vivant dans lequel il est possible de constater les effets de la révolution sur la construction de parcelles agricoles indivisibles sur les puys, ainsi que ceux de l'impact social et environnemental de la déprise agricole des années 1970 sur le retour de la végétation spontanée. De ce fait, l'évolution de l'espace patrimonial est directement reliée à la présence de l'homme et de son activité à sa surface.

II. ENCASTREMENT DES OUTILS DE GESTION

La valorisation des outils de gestion constitue un point non négligeable dans les dossiers de candidature Unesco. La reconnaissance universelle du bien par l'institution internationale n'a aucune fin réglementaire directe. En tant que telle, l'inscription au patrimoine mondial Unesco n'est pas un classement dans le sens où cette dernière, lorsqu'elle est adoptée, n'ajoute aucune contrainte réglementaire à l'échelle locale. Cependant, l'Unesco demande aux États proposant des biens à l'inscription d'être capables de mobiliser des outils de gestion et de protection dans le but d'éviter leur dégradation. C'est dans ce sens que l'inscription Unesco peut être perçue comme un classement à proprement parler.

À défaut de la volonté de l'Unesco d'interférer dans les systèmes de législation des États, ces derniers sont encouragés à mettre en place des mesures d'accompagnement, de gestion et de contrôle en vue de s'assurer l'attribution de cette reconnaissance internationale. L'avantage d'une telle démarche est de mettre à jour les différentes couches de mesures de gestion auxquelles ces sites sont soumis. Pour chaque site, et quelle que soit l'étendue de leur superficie, l'espace ainsi révélé se trouve découpé en une succession de zones de gestion, différenciées en fonction des impacts anthropiques potentiels. Du document de gestion légale à la zone naturelle inventoriée, en passant par les mesures contractuelles, il est parfois bien difficile de trouver une unité dans les multiples couches des considérations paysagères lisibles au travers des documents institutionnels de toutes sortes. Cependant, sur les deux dossiers, les attributs paysagers entretenus par l'activité humaine, notamment l'activité agricole, constituent une grille de lecture rassemblant tous les outils de gestion autour de l'unité paysagère agricole.

A. Zonage institutionnel

1) Le Parc national des Cévennes : Institution contraignante ?

La création du Parc national des Cévennes remonte aux années 1970. Elle a pu être considérée comme une mainmise de l'État sur un territoire jugé comme exceptionnel mais aussi fragile, menacé par l'exode rural, et qui devait être préservé. Peu à peu, le Parc national est devenu une zone d'interaction forte entre la population locale et l'État. Cette évolution est actée par arrêté ministériel. Celui du 23 février 2007 considère entre autres que :

« La création d'un Parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du Parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable. L'État promeut une protection intégrée exemplaire ainsi qu'une gestion partenariale à partir d'un projet de territoire afin de garantir une évolution naturelle, économique et sociale compatible avec le caractère du Parc. » (Parc National des Cévennes, 2013, p. 8).

Comme tout Parc national, celui des Cévennes fonctionne en deux zones, faisant jouer des acteurs institutionnels différents. La première, la zone cœur, reste une zone contrôlée par l'Etat, déléguant sa représentation aux agents du Parc national et appliquant des mesures de protection plutôt coercitives. La seconde, nommée aire d'adhésion, correspond à une zone proposée par le Parc, où les communes peuvent, si elles le souhaitent, adhérer volontairement à un système d'accompagnement et de valorisation visant à conserver les biens naturels au travers d'une activité humaine raisonnée. L'accompagnement se veut non coercitif et se fait alors à l'échelle communale (Figure 3).

Le Parc National des Cévennes (PNC) concentre, dans un espace réduit, les axes de conservation et de valorisation présents dans le dossier Unesco du bien Causses et Cévennes (CC). On retrouve ainsi dans la charte du PNC huit grands axes de travail essentiellement dirigés sur la mise en place d'une gouvernance collective et interactive dans le but de préserver les biens naturels, patrimoniaux et paysagers. Ses problématiques tournent autour du maintien de l'eau potable sur le site ; de la

préservation d'une activité agricole et sylvicole ; de l'éducation de ces activités en accord avec la conservation floristique et faunistique du site ; de l'entretien d'une pratique de chasse régulatrice des grands herbivores et omnivores ; ainsi que, dans certains cas, de la régulation des grands prédateurs ; du développement d'un tourisme respectueux du site et du contrôle du développement foncier.

Malgré les efforts de communication développés par les agents du Parc pour promouvoir leurs nouvelles méthodes d'actions au travers de leur charte et de leur principe d'accompagnement volontaire, le Parc souffre de son image de « policier de l'espace naturel » que les acteurs locaux ont collé à l'institution depuis quarante ans, notamment les usagers de l'espace, qui ont été les acteurs les plus contraints dans leur pratique par le Parc (Guerrini, 1990). Cette image, ou cette représentation collective, ont entraîné un refus de certaines communes concernées par l'aire d'adhésion à s'engager dans ce système volontaire. L'effet sur le zonage territorial est flagrant puisque, en 2014, la zone cœur du Parc est bien unifiée alors que la zone périphérique est constituée en damier, les communes adhérentes se retrouvant parfois complètement isolées parmi des communes non partie-prenantes du projet.

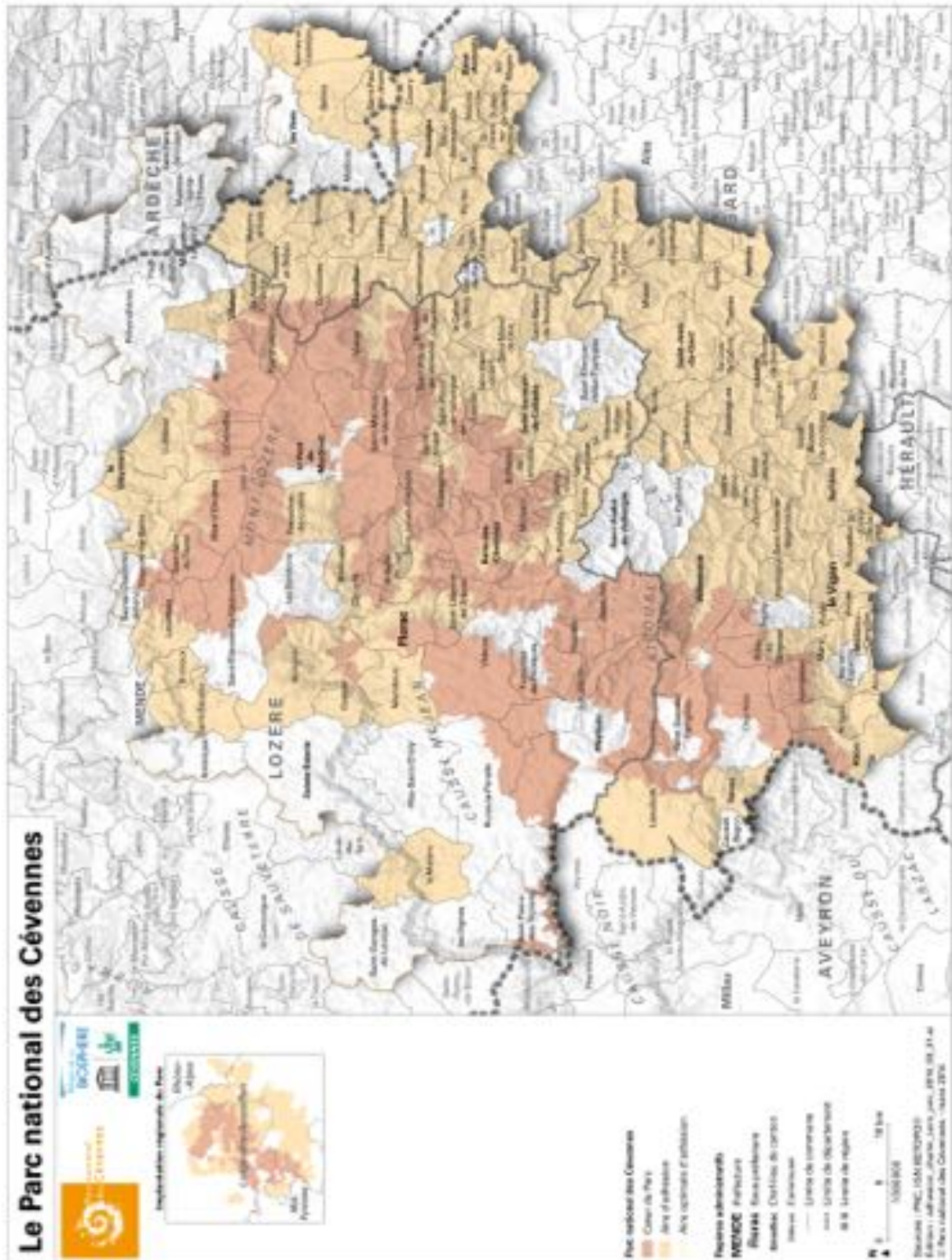
Les deux dossiers font valoir l'application d'un cortège de lois définissant des zones que l'on retrouve de manière dispersée sur chaque site.

La totalité de l'étendue des deux bien Unesco est soumise à la loi montagne. La loi montagne, mise en place en 1985, reconnaît la spécificité des zones montagnardes dont les conditions climatiques et le relief diminuent l'accès au foncier et entraîne des surcoûts limitant les possibilités de développement d'une commune. Ses objectifs principaux visent la préservation des terres contre une urbanisation non contrôlée, le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières, la protection naturelle et culturelle des espaces caractéristiques du milieu montagnard, la préservation de la qualité de l'eau, la limitation de l'extension des constructions humaines et le contrôle de l'activité touristique. Cette loi s'impose aux autorités chargées des questions d'urbanisme et de cohérence territoriales.

La loi relative au patrimoine monumental de l'État constitue un moyen de reconnaissance d'un espace, d'un monument ou d'une œuvre considérés comme possédant une valeur patrimoniale. Le code du patrimoine détermine dans ce sens que « la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, dans ses qualifications historique, archéologique, architecturale, urbaine et paysagère, sont d'intérêt public » (Unesco, 2011b). Cette loi concerne les zones de protection à l'intérieur desquelles l'aménagement et la transformation des bâtiments est restreinte (Unesco, 2011a).

Plus globalement, les zones faisant l'objet d'une telle considération législative peuvent être distinguées en deux types de sites, les sites classés et les sites inscrits. Les restrictions sur les sites classés sont très fortes dans le sens où ils ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur aspect ou leur état sans une autorisation spéciale du ministre chargé des sites. Si cette logique de conservation semble assez compréhensible lorsque le classement s'applique à des bâtiments, il devient bien plus conceptuel lorsqu'il s'agit d'un bien paysager. Dans ce dernier cas, le classement s'applique au niveau de la mise en place de centres touristiques, de la gestion forestière, de l'affichage publicitaire et des actions relatives à la signalétique.

Figure 3 : Limite du PNC entre la zone cœur et les aires d'adhésion



Source : Parc National des Cévennes, 2013

2) Zonages relatifs à l'aménagement du territoire

Les sites inscrits correspondent à un inventaire des espaces non classés mais suffisamment fragiles pour éveiller l'intérêt de l'État à leur égard. L'évolution des sites inscrits est soumise à une surveillance par le ministre chargé du patrimoine naturel ou culturel. Les sites classés recouvrent une forte proportion de l'espace CDPFL alors que, à l'inverse, elle ne désigne qu'une zone assez limitée du bien CC.

Le schéma de cohérence territoriale est complémentaire du plan local d'urbanisme. Les deux découlent de la loi de la solidarité et du renouvellement urbain, mise en place en 2000. Ces deux documents permettent aux structures responsables de la cohérence territoriale d'établir des mesures stratégiques de gestion intercommunale au sujet du déplacement urbain et du développement périurbain

Enfin, les deux biens Unesco voient une de leur partie intégrée dans un Parc naturel régional, le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour la CDPFL et le Parc naturel régional des Grands Causses pour le bien CC. Les PNR développent une forte dimension d'accompagnement des acteurs locaux vers des pratiques respectueuses de l'unité paysagère et environnementale du territoire. Le fonctionnement des Parcs est analogue à celui de la zone d'adhésion du PNC, c'est-à-dire que les communes sont liées par contrat à une charte présentée par les Parcs, charte qui est analysée tous les douze ans (SMPNRVA, 2013). Dans l'optique de la compatibilité entre la charte d'un PNR et les documents d'urbanisme, la charte du PNR s'impose aux documents de cohérences territoriaux. Dans ce sens, l'activité du PNR peut être considérée comme contraignante aux niveaux des acteurs institutionnels. En revanche, elle n'a pas de pouvoir contraignant sur les tiers (Richez, 1976 ; Laurens, 1995).

Il existe d'autres éléments contractuels tels que les opérations Natura 2000, le programme Unesco « *man and biosphere* », les réserves de biosphère, les grands impluviums visant à conserver la qualité de l'eau, les chartes forestières proposées par les organismes publics ou privés de gestion forestière, les zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique... qui constituent un véritable damier de gestion patrimoniale, paysagère et environnementale à l'intérieur de la délimitation patrimoniale des biens Unesco (**Figure 4** et **Figure 5**).

Le Parc national des Cévennes, les parcs naturels régionaux et les institutions responsables de la mise en place et de l'application des différentes mesures légales ou contractuelles acquerront chacune une place dans les jeux d'acteurs locaux au travers de leurs rôles, qui peuvent osciller entre celui d'initiateur de projets de développement locaux et celui de système répressif des activités locales en faveur de la conservation du site. Au-delà de ces rôles, ce sont différentes représentations du territoire, liées à chaque institution, qui sont véhiculées par les acteurs locaux et qui peuvent rayonner vers des acteurs extérieurs au site. La lecture des deux dossiers Unesco amène à apercevoir pour l'un et à simplement constater pour l'autre, un fil conducteur rattaché à l'activité humaine sur le site, notamment à travers l'activité agricole. Si l'activité agricole ne fait pour aucun des deux dossiers l'objet même de la patrimonialisation des espaces, elle est respectueusement considérée comme l'un des éléments fondateurs de la structure paysagère de surface. Dans les deux cas, l'activité pastorale, considérée à part de l'activité agricole par le simple fait qu'elle est distinguée nommément, prend une place particulière dans la mise en valeur du bien patrimonial, puisqu'elle est considérée à la fois comme activité productrice de paysage et comme un moyen de gestion du paysage existant, celui des espaces découverts.

Figure 4 : Exemple des différents outils de gestion existants sur le bien Unesco Causses et Cévennes

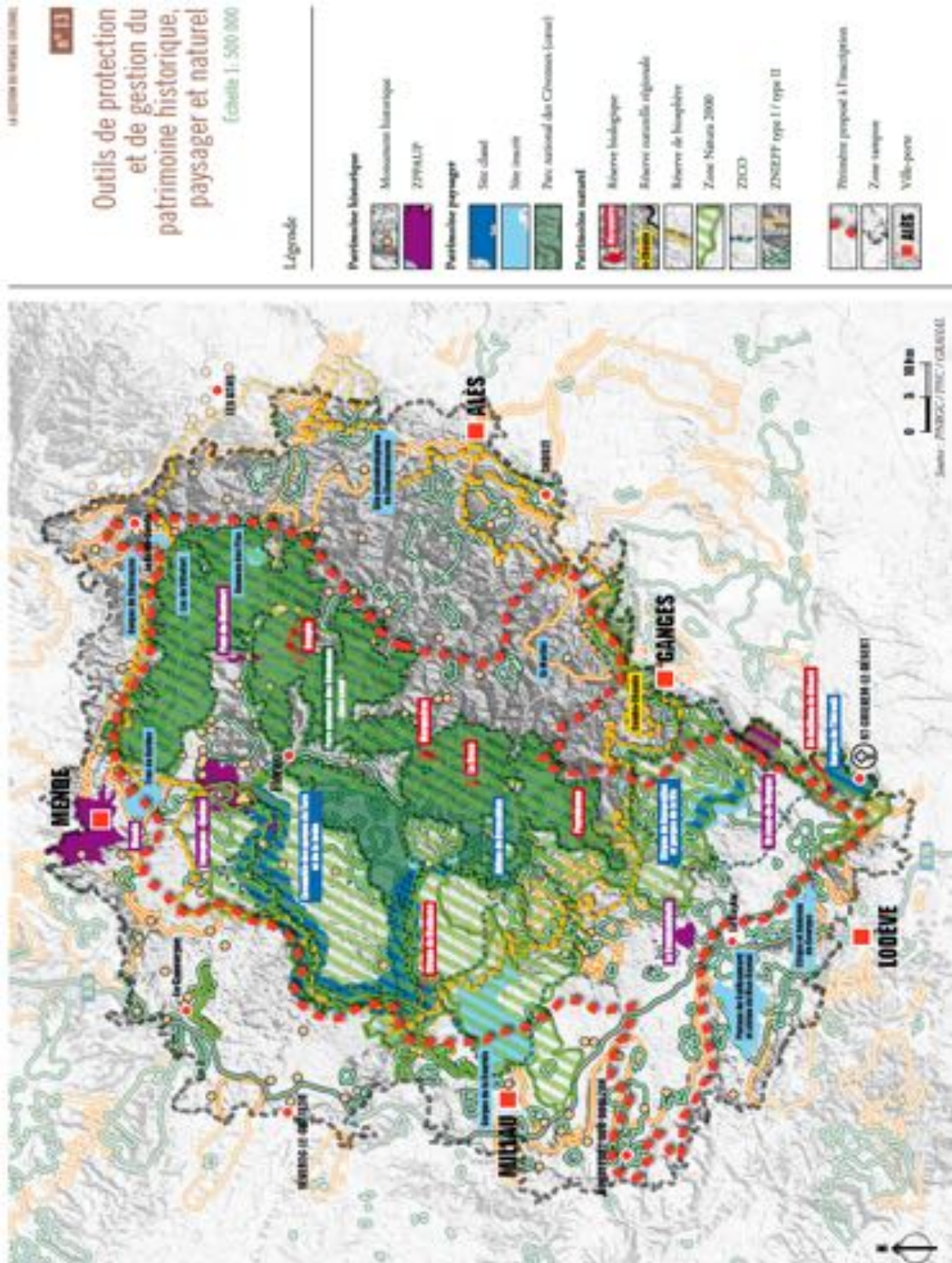
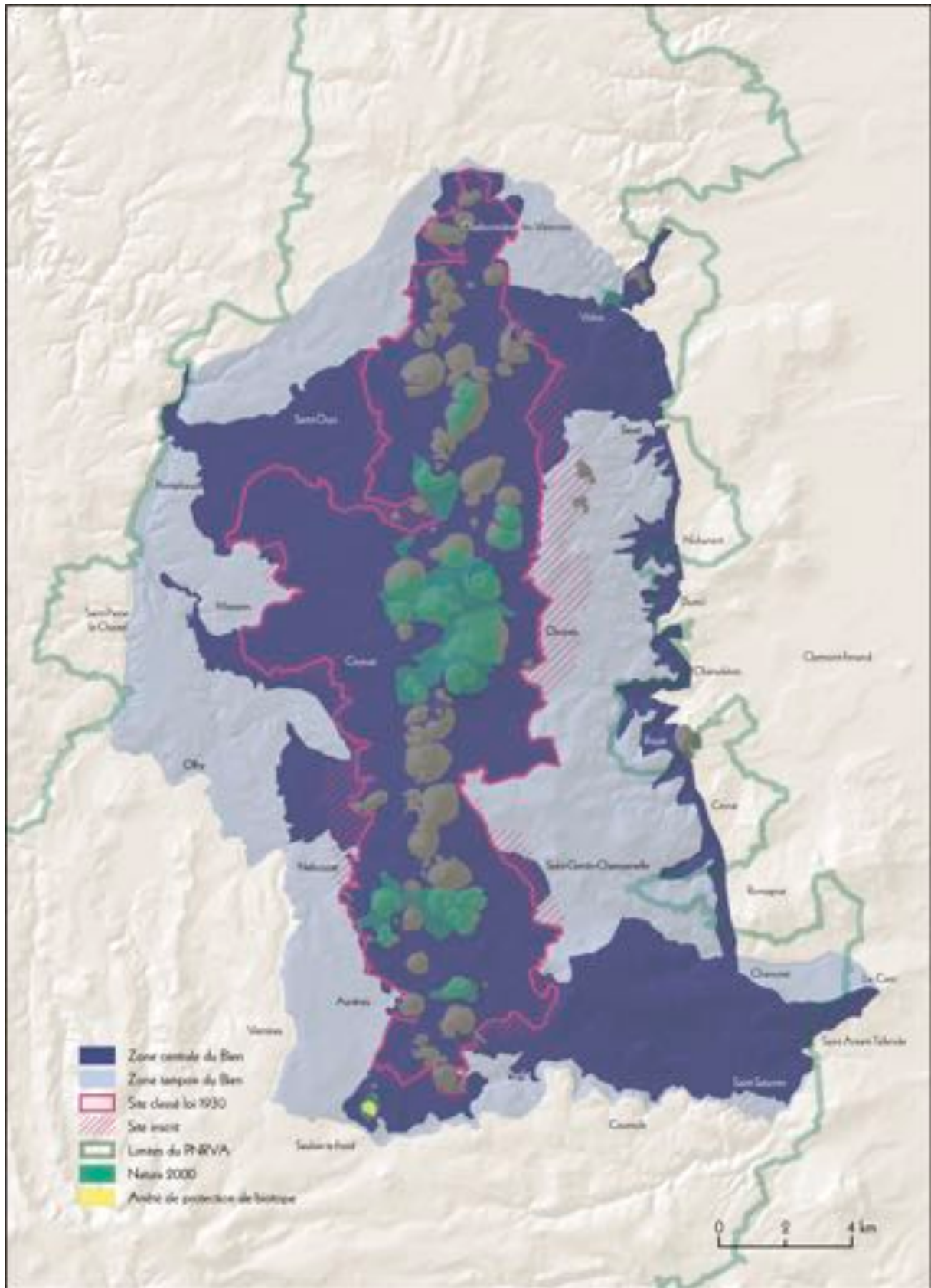


Figure 5 : Exemple des différents outils de gestion existants sur le bien Unesco chaîne des Puys et faille de Limagne



Source : Unesco, 2011b

B. Les pratiques agropastorales : liens entre nature et culture patrimoniale

Tant qu'il existe des parcelles cultivables, il existe une activité agricole qui persiste au travers du temps et de l'évolution de l'espace. C'est du moins ce que les deux dossiers Unesco font remarquer avec une insistance plus ou moins grande en fonction de l'objet géologique ou agropastoral du dossier. L'activité agropastorale est considérée comme une solution multiple dans le sens où elle permet de maintenir une lisibilité patrimoniale du site, lisibilité de l'espace naturel, tout en entretenant une dynamique culturelle locale associée aux pratiques agricoles. Si pour le dossier CDPFL, cette dynamique culturelle n'est valorisée que dans le sens d'une pérennité des espaces gérés par l'activité agricole, elle constitue, en revanche, un élément clef du dossier CC. Toutefois, l'activité agropastorale est riche dans les pratiques qu'elle regroupe et les filières qu'elle développe. En termes de filières, la production de lait et de fromage, d'agneaux de boucherie, ou même de laine ne mobilise pas les mêmes réseaux, allant du ramassage des animaux à leur transformation et à la valorisation des produits. En termes de pratiques, les éleveurs, qu'ils soient spécialisés ou non dans la production ovine, adaptent leurs pratiques en fonction du lieu où se situe l'exploitation, de la taille de cette dernière, de leur positionnement sur le fonctionnement de l'exploitation, de leur situation familiale, de leur associé... Entre pratiques et filières, apparaît une nouvelle cartographie zonale représentative des systèmes de production locaux, des opportunités d'installation et des conditions sociales et économiques des éleveurs, cartographie qui distingue les Causses des Cévennes alors qu'elle unifie le tissu agricole de la chaîne des Puys et faille de Limagne.

1) L'agropastoralisme dans les Causses et les Cévennes

a) Le regard agricole au travers du prisme patrimonial

En termes de pratiques agricoles, le dossier Unesco référence quatre types de systèmes agropastoraux dont les trois premiers sont liés à une activité sédentaire et sont sensiblement identiques. Ils ne se différencient qu'au travers de la nature des sols sur lesquels évoluent les troupeaux. Le dernier système est, quant à lui, lié à une activité transhumante. Le dossier cite ces quatre types d'élevage de la manière suivante :

- l'agro-sylvo-pastoralisme ovin allaitant dit « producteur d'agneaux légers », associé à une autre activité agricole (notamment l'élevage caprin dont la production de lait se trouve valorisée dans la filière fromagère), avec transhumance sur des sols granitiques que l'on trouve notamment sur le mont Lozère et le mont Aigoual ;
- un agro-sylvo-pastoralisme ovin allaitant dit « producteur d'agneaux », associé à un système de production laitière située essentiellement sur les cols karstiques des Causses, où la production laitière est notamment valorisée par la filière Roquefort Société ;
- un agro-sylvo-pastoralisme ovin ou bovin allaitants associé aux hautes terres granitiques ;
- un pastoralisme ovin en transhumance. Les troupeaux qui s'inscrivent dans ce type d'élevage proviennent du Bas-Languedoc et des basses Cévennes et se dirigent vers les monts Lozère, Bougès, Lingas et Aigoual ou sur les plateaux caussenards.

En termes de pratiques agricole, le dossier traite de la sélection des différentes espèces de brebis. Sélection qui met en valeur la dynamique du système d'élevage sur le site. Les espèces ovines sont

issues d'une sélection dite « historique » qui vise à obtenir le type d'animal le plus adapté à son environnement, ce afin qu'il puisse remplir trois fonctions : celle d'un outil auxiliaire de gestion du milieu, celle d'un outil d'exploitation du territoire tout en conservant une dernière fonction de production agricole. La brebis Lacaune est sélectionnée pour ses capacités laitières, alors que les brebis Raïole, Caussearde des Garrigues et Blanche du Massif central regroupent des qualités rustiques pour la viande, leur permettant de valoriser au maximum le couvert végétal des Causses et des Cévennes (Unesco, 2011a). À partir du regard patrimonial, l'activité agropastorale est unifiée essentiellement autour de deux pratiques d'élevage sédentaires et transhumantes qui ont contribué à façonner le paysage. L'activité agropastorale sur le site est contextualisée dans son évolution historique avec, en premier lieu, le rôle qu'ont assuré les Ordres Templiers et Hospitaliers dans le développement de l'agropastoralisme sédentaire et transhumant sur leurs vastes propriétés foncières. Son évolution est en second lieu, contextualisée dans le temps. Il est notamment fait référence aux cent années de prospérité agricole qu'a rencontré l'élevage dans cette partie du Massif central entre 1750 et 1850. Enfin, le contexte social de l'activité agropastorale est abordé avec le lien entre les variations démographiques, le type de population émergente (population migrante et population locale) et l'utilisation agricole du paysage (Unesco, 2011a).

b) Entre Causses et Cévennes

Deux documents de gestion nous permettent principalement d'approfondir le regard agricole sur ce site (CIRAD *et al.*, 2013 ; Dereix et Guitton, 2016). Globalement, la partie liée à la production ovine de l'activité agricole est majoritaire sur la totalité du site. En revanche, les Causses se distinguent des Cévennes par la constitution moyenne des exploitations agricoles, par les moyens de production et par l'évolution du contexte agricole sur les deux zones.

La Lozère est le département qui représente le mieux la partie cévenole du bien Unesco, majoritairement couverte par ce département par rapport au Gard qui recouvre principalement la zone tampon. On trouve une majorité d'exploitations de petite taille (en moyenne 23 ha) qui allient l'élevage de troupeaux ovins-viande d'environ 85 têtes à des productions vivrières diverses (miel, châtaignes, noix...). S'il existe d'autres types de production (notamment caprine pour la production de lait dans l'optique d'une transformation en pélardons, bovine et équine), ces dernières sont moins répandues avec respectivement 20 %, 20 % et 8 % des exploitations sur les Cévennes.

La Lozère a plutôt bénéficié d'une moindre diminution du nombre d'exploitants agricoles depuis les années 2000 par rapport au reste de la France. Par comparaison avec l'élevage bovin, caprin ou équin, l'activité agricole ovine est effectivement majoritaire dans la limite du site Unesco. Cependant, les pratiques d'élevage sur le site sont loin d'être homogènes. Entre l'élevage causseard, effectué dans de grandes exploitations où il n'est pas rare de voir des troupeaux dépassant les 500 têtes et les fermes cévenoles de petites dimensions intégrant l'élevage dans une activité diversifiée, les deux entités se distinguent clairement (Dereix et Guitton, 2016).

Le paysage causseard ne passe pas seulement par la vision collective agricole. L'activité agricole, activité utilisatrice mais surtout valorisante des sols, contribuera à la transformation du paysage. La représentation collective de l'activité agricole locale influencera également la manière dont les acteurs agricoles, d'une part, et les acteurs extérieurs, d'autre part, perçoivent le paysage (Marty *et al.*, 2007). Inversement, cette représentation collective du paysage entraîne la proposition de nouvelles pratiques par des institutions agricoles locales, ou encore la résurgence d'anciennes

pratiques, vectrices de l'image paysagère magnifiée par les collectifs locaux. Les landes et les prairies de moyenne montagne passent du statut d'élément dangereux et totalement déconsidéré au XVIII^e siècle, au statut de grande valeur patrimoniale qui émerge et se développe dès les années 1970 pour atteindre en 2011 une valeur internationalement reconnue (Marty *et al.*, 2007 ; Unesco, 2011a).

Les deux espaces, caussenard et cévenol, sont témoin d'une très forte activité pastorale dans la première moitié du XIX^e siècle, activité assez décrite à l'époque par les forestiers. Ce paysage se transforme au gré de l'évolution de la présence humaine sur les plateaux caussenards et sur les monts cévenols. Il s'agit d'une perte démographique assez grave entre le XIX^e siècle et la deuxième moitié du XX^e siècle. Puis ce système d'élevage tend à se spécialiser vers une production spécialisée dans l'ovin ou le bovin, et dirigée vers un seul type de production, le lait ou la viande. Ces transformations se corrént avec l'individualisation progressive des systèmes d'élevage qui s'étend jusque dans les années 1990.

2) État de l'agropastoralisme dans la chaîne des Puys et faille de Limagne

a) Le système agropastoral de la CDPFL vu par le dossier Unesco

Dans la partie du dossier dédiée à la description du bien CDPFL, l'évolution des paysages est clairement associée aux « peuplements millénaires, et le couvert végétal et architectural à des stratégies agricoles et économiques séculaires » (Unesco 2011b, p. 193). L'activité agropastorale est fluctuante sur le site mais bien présente depuis le Néolithique jusqu'à aujourd'hui. Depuis le XII^e siècle, le paysage de la chaîne des Puys est entièrement transformé par l'activité agricole et forestière. Dès lors, le caractère « sauvage » de l'espace est associé à la déprise agricole et à l'exode rural, donc à une réduction de la pression humaine sur l'aménagement du territoire, réduction qui laisse place à une reconquête végétale chaotique.

Dans la même période médiévale, apparaît une activité agricole divisée en deux types d'espaces : les espaces privatifs, aux alentours des villages et les espaces collectifs, situés sur les édifices volcaniques. Cette configuration pose les bases d'une activité agricole alliant l'individualisme et le collectivisme en fonction de la zone spatiale concernée. Cette double approche pastorale révèle la mise en place d'estives non transhumantes permettant la fertilisation des parcelles individuelles à partir des minéraux présents sur les surfaces collectives. La brebis, en fonction des lieux où elle paît et des lieux où elle est parquée, fait office de vecteur minéral. Ce système répond à un contexte de domination céréalière dans la production agricole française de l'Ancien Régime, système également présent sur les Causses et les Cévennes où était respecté le principe de vaine pâture jusqu'au XIX^e siècle, voire au-delà. Si cette division était très claire au Moyen Âge, elle s'est atténuée aujourd'hui sans pour autant disparaître. Le cadre patrimonial vise à réédifier ce contexte de valorisation collective des espaces agricoles sur les parties volcaniques, non pour répondre à un objectif de production, mais dans un souci de gestion environnementale de l'espace patrimonial. L'activité pastorale, après un passif orageux avec l'activité sylvicole, devient progressivement complémentaire de cette dernière. Les prairies naturelles, sur la partie sommitale des puys, permettent de dégager un espace de visibilité, espace préservé de l'érosion par une gestion raisonnée de la forêt sur les pentes volcaniques.

b) Agropastoralisme dans la chaîne des Puys et faille de Limagne, de l'OGAF à la MAEC

L'activité pastorale en France est une activité fortement aidée par l'État et l'Europe dans le cadre de son maintien et de son développement depuis les années 1970. Cette aide a permis d'offrir un cadre mieux défini pour le développement de l'activité pastorale, cadre qui a favorisé le regroupement des éleveurs en collectifs pastoraux, les groupements pastoraux, pour pouvoir exploiter plus facilement des espaces publics (Bossy, 1985). Plus spécifiquement, sur la CDPFL, l'activité pastorale entretient un lien fort avec l'histoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, qui a œuvré à son développement depuis les années 1990. Le dynamisme du PNRVA a permis d'inscrire l'activité pastorale du site dans des programmes européens d'aide à l'aménagement agricole et d'aide au maintien de la qualité environnementale du site. Depuis 1989, au travers des Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF), qui se sont progressivement transformées en Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt), puis en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en fonction des différentes réformes de la politique agricole commune, l'activité pastorale a joui de près de six millions d'euros d'aides qui ont permis aux éleveurs, par l'intermédiaire du PNR, d'aménager l'espace collectif et d'engager des bergers afin de réduire les coûts liés aux aménagements des estives locales¹ (Dereix et Guitton, 2016).

Le type de production ovine, relativement homogène sur cette partie du Puy-de-Dôme, est essentiellement lié à la production de viande. Comparée à la filière sur le site Unesco Causses et Cévennes, l'identité pastorale sur la CDPFL est plutôt basée sur l'élevage bovin. L'aspect ovin, dans le système agropastoral de la CDPFL, est en reconstruction. La brebis, dans le passé, n'a jamais été la préoccupation principale des agriculteurs sur le site et la dernière déprise agricole, suivie de l'épidémie de brucellose, ont eu raison de la filière ovine qui a dû se reconstruire à partir des années 1980, avec l'aide, notamment, des projets développés par le PNR et les organismes agronomiques locaux.

3) Un zonage agricole ?

Dans ce contexte, il est difficile de distinguer, pour le bien Causses et Cévennes, un espace homogène uniquement lié à l'activité pastorale des autres types de zonages naturels, territoriaux et patrimoniaux. Si l'activité pastorale est plus homogène en ce qui concerne le bien CDPFL, il est tout de même périlleux de parler d'un zonage agricole spécifique à l'activité pastorale dans la mesure où cette activité reste faiblement représentée sur le site et qu'elle est abordée dans le dossier Unesco dans un contexte très secondaire. À la question : « est-il possible d'associer aux sites Unesco un espace relatif aux systèmes agricoles ? », l'observation de la situation en surface dirige indubitablement la réponse vers le négatif. Cependant, que le contexte agricole local soit ou ne soit pas favorable à l'activité d'élevage ou que l'activité agricole soit majoritairement ou faiblement représentée par rapport aux autres activités humaines sur le site, force est de constater que la dimension de l'élevage est traitée dans les deux dossiers avec une réelle précision par rapport à d'autres activités humaines. Dans les deux dossiers, l'activité agricole sur les sites est abordée au

¹ Dans le cadre des mesures incitatives et des actions d'aide à l'aménagement des estives, nous nous référons à un lot de documents de travail du PNRVA relatifs au comité de pilotage PASTORALISME et du document de travail « Synthèse du bilan des actions pastorales sur le territoire des deux Parcs naturels Régionaux de la Région Auvergne : 1988-2005 ».

travers de toute son histoire pour être introduite comme un élément évolutif principal qu'il est nécessaire de prendre en compte pour la gestion des biens. Si cette approche peut être compréhensible pour le dossier des Causses et des Cévennes, elle semble plus originale pour le dossier CDFPL. Et pourtant, en se tournant non plus vers l'activité agricole à proprement parler, mais vers la représentation que se font les acteurs de cette activité agricole sur le site, les démarches des deux dossiers trouvent toute leur logique.

Le rapport étroit qu'entretient l'homme avec son environnement s'observe immédiatement au travers de l'activité agricole. L'homme travaillant sur une surface, la transforme et l'adapte afin de conserver un état de production optimal de l'espace en fonction du temps et des crises qu'il est amené à subir. Les biens terrestres deviennent des éléments de transmission aux générations futures, qu'ils s'inscrivent dans le cadre familial ou que ce soit des personnes extérieures qui souhaitent construire une exploitation agricole locale. Dans ce cadre, l'espace constitue un élément patrimonial. Par ce rapport direct entre l'homme et son milieu, l'activité agricole sur le site nourrit l'intérêt d'autres acteurs. Cet intérêt est influencé par la représentation du rôle spécifique que possèdent, consciemment ou non, les éleveurs sur l'évolution concrète de leur milieu. Cette représentation, exprimée parmi les collectifs présents sur le site par l'intermédiaire de porte-paroles, devient un véritable enjeu à partir du moment où elle se voit associée à un contexte, à un lieu, à une histoire. Sous cette perspective, l'activité agricole peut être rattachée aux limites proposées dans les deux dossiers Unesco, car elle devient une activité agricole exercée dans un lieu spécifique – l'espace patrimonial – et complémentaire à un contexte spécifique – le maintien d'un espace permettant la valorisation de l'espace patrimonial – tout en conservant son identité propre – la production de denrées alimentaires.

Le patrimoine mondial Unesco n'est pas seulement un bien délimité à justifier aux yeux des experts internationaux, il devient une représentation à construire dans les systèmes collectifs locaux. Cette construction revient alors à transformer la représentation existante pour chaque acteur. Pour être effective, cette transformation doit se faire au cœur même des acteurs. Comme il est impossible de transformer la représentation des individus, il est nécessaire de passer à une échelle supérieure, celle des collectifs, en prenant en compte l'effet de conformation des individus à ces collectifs. Transformer une représentation à l'échelle d'un collectif revient alors à impacter sa « boîte noire » ou son noyau figuratif, cœur conceptuel sur lequel se construit l'identité même du collectif. Impacter concrètement les noyaux figuratifs des collectifs, c'est mettre en place une représentation collective relative à l'utilisation agricole de l'espace, transitant dans les différents collectifs par l'intermédiaire d'un réseau d'actions et justifiant l'existence de la délimitation patrimoniale de l'espace par une mise en confrontation de son existence par le réseau.

CHAPITRE I : POSITIONNEMENT THÉORIQUE

I. SYSTEME EXPLOITATION-FAMILLE ET PRATIQUES D'ELEVAGE, PREMIERS PAS VERS LE RESEAU COLLECTIF

Lorsque nous parcourons les travaux scientifiques menés dans la chaîne des Puy à propos de l'influence d'une nouvelle technique de conduite de troupeaux, bien étudiée depuis les années 1980 (Couhert, 1976 ; Loiseau, 1979 ; Loiseau et Merle, 1979), nous constatons que l'adoption de celle-ci par un agriculteur se fait en fonction de son environnement. De plus, lorsque nous nous penchons sur des articles soulignant l'évolution de la richesse floristique et de la qualité des terres en fonction de ces nouvelles techniques, nous sommes à même de constater que, dans cet espace naturel utilisé par l'homme, l'équilibre environnemental est étroitement lié aux activités agricoles exercées sur place (Orth *et al.*, 1998). Plus généralement, nous ne pouvons pas parler d'agriculture sans traiter des difficultés du métier d'agriculteur dans notre société actuelle. Ces difficultés font ainsi l'objet de différentes revendications exposées par des groupements ou des syndicats agricoles. Revendications communiquées par les médias et très souvent associées à une préoccupation sociétale du moment qui divise les points de vue. Les revendications sont, par exemple, la réduction des intrants chimiques et de l'émergence de l'agriculture biologique qui a suivi dans les années 1980, et la problématique actuelle du retour du loup (Lamine, 2011 ; Martin, 2012). L'activité agricole qui utilise et enrichit constamment les techniques d'exploitation de la terre, l'environnement sur lequel sont appliquées ces techniques et les problématiques sociales soulevées par les usagers d'un espace, nous indiquent qu'il existe une influence tripartite mettant en jeu les pratiques agricoles, l'évolution d'un espace et l'évolution de la société.

C'est pour tenter de savoir en quoi les pratiques agricoles pourraient constituer un élément décisif dans l'évolution d'un espace, tant au niveau de la structure de l'espace qu'au niveau du système social qu'il représente, que nous approchons les pratiques agricoles sous différentes perspectives. Dans un premier temps, nous traitons des systèmes d'exploitation dans le cadre spécifique qu'est celui de l'élevage ovin. En effet, s'il peut y avoir des pratiques agricoles sans exploitation agricole, comme le « *hobby farming* » et le génie écologique, le rôle des exploitations agricoles est essentiel dans l'innovation et la diffusion des pratiques. L'ambiguïté d'une exploitation agricole réside dans le fait qu'elle constitue un système à elle seule tout en s'inscrivant dans plusieurs autres systèmes différents, dont le système agraire fait partie. Cette combinaison d'échelles rend nécessaire la considération de telle ou de telle autre pratique d'élevage au sein d'une exploitation. Elle influence également la direction d'une exploitation agricole dans son usage de l'espace au travers des mesures qu'elle prend. C'est pourquoi nous cherchons à démontrer en quoi une exploitation agricole s'inscrit dans son territoire par les fonctions agronomiques, environnementales et sociales qu'elle exerce sur son milieu.

A. L'exploitation agricole, un système source de pratiques

L'exploitation agricole, vue par Bonneville, Jussiau et Marshall, demande une approche globale que ces auteurs nomment le Système Exploitation-Famille (SEF). Considérer une exploitation agricole revient alors à effectuer

« L'étude d'un complexe de décisions et d'actions qui sont le fait de personnes – individus ou groupes – agissant dans un environnement en vue de satisfaire les finalités fixées à cette exploitation » (Bonneviale et al., 1989, p. 57).

Toujours selon ces auteurs, le SEF est la combinaison de trois systèmes : l'opération, la décision et l'information. En premier lieu, l'exploitation agricole englobe une multitude d'opérations permettant de gérer les processus productifs – tel que les flux de matières, de travail, d'équipement... importés et exportés dans, ou depuis, l'environnement de l'exploitation. L'environnement direct de l'exploitation constitue ainsi la base du système d'opération. Les opérations liées au processus productif sont assimilables à un bloc de richesse brute. En second lieu, ce système d'opération fait l'objet de l'orientation d'un individu, ou d'un groupe d'individus, pour atteindre une finalité globale par l'intermédiaire d'objectifs précis, constituant ainsi le système de décision. Le système de décision regroupe les orientations du SEF en fonction des choix de ce dernier sur le système d'opération. Il permet de diriger le système vers une finalité précise. Il est assimilable aux outils permettant de manipuler le bloc de richesse brute. Ces outils raffinent le bloc de richesse brut en une multitude de produits souhaités. Enfin, le système d'information fait office de jonction entre ces deux premiers systèmes. D'une part, il rend intelligible au système de décision les informations en provenance du système d'opération. D'autre part, il permet au système de décision de contrôler le système d'opération en interprétant l'information qui lui est retournée par ce dernier. Il est le poste de contrôle qui reçoit les informations du bloc brut et les transfère de manière intelligible aux outils de transformation (**Figure 6**).

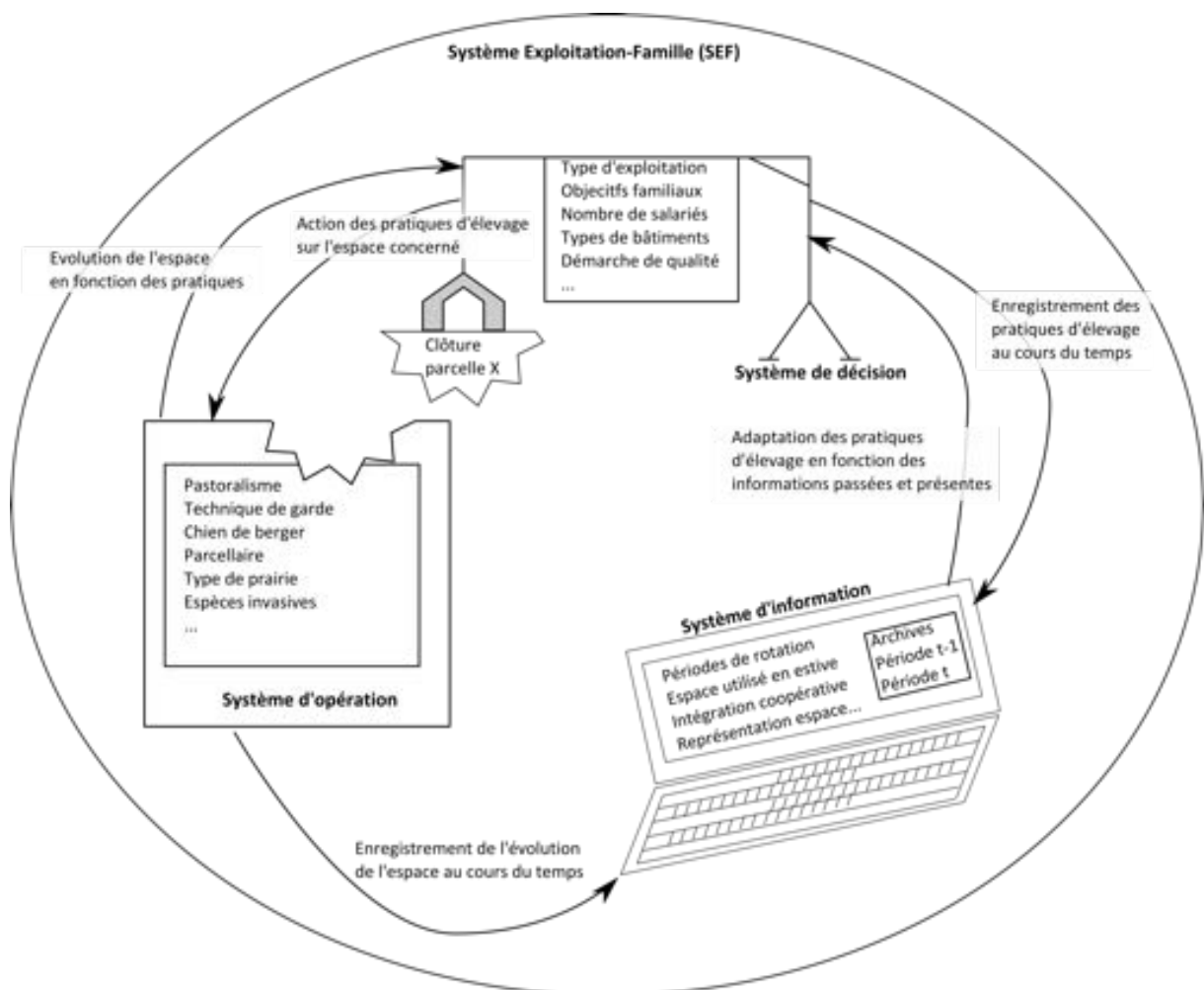
Prenons, par exemple, un élevage ovin extensif dont le siège d'exploitation se situe sur la chaîne des Puys. Le SEF possède et loue des parcelles agricoles, engage un ouvrier agricole, achète des compléments alimentaires concentrés, élève un chien utilisé lors des déplacements de troupeaux et tente de gérer l'envahissement des prairies permanentes par le campagnol terrestre. Tous ces attributs forment le cadre dans lequel se place l'exploitation. C'est le système d'opération, composé d'éléments sur lesquels le SEF va agir. Dans notre exemple, l'élevage ovin est un groupement d'éleveurs en association du type GAEC. Ces éleveurs, lors de leur dernière réunion mensuelle, décident d'un commun accord d'envoyer le troupeau en estive pendant sept mois, entre avril et octobre, dans le but d'économiser le fourrage des prairies permanentes et de permettre de concentrer l'activité de l'exploitation durant cette période autour de la fauche et de la mise en clôture de certaines parcelles. Ils vont décider de se passer de l'ouvrier agricole et, à la place, engager un berger qui gardera et soignera les brebis en estive. Ce lot d'opérations oriente l'évolution du SEF au travers d'un processus de décision collective. Il s'agit alors du système de décision. Toutefois, sans le bilan annuel économique de leur exploitation, sans la connaissance du nombre de brebis et d'agneau sur l'exploitation ou sans les fiches de paie du salarié agricole, les associés auraient été « aveugles ». Ils auraient non seulement été incapables de connaître leur environnement, mais ils auraient également été incapable de projeter un nouveau fonctionnement de l'exploitation agricole, projection nécessaire à la prise de décisions. Toutes les informations relatives au fonctionnement actuel et passé de l'exploitation sont enregistrées dans le système d'information. C'est ce système qui fait la jonction entre les deux autres systèmes du SEF.

La modélisation du SEF, malgré son nom, s'applique autant à une exploitation familiale qu'à un groupement d'exploitants en collectif – comme les GAEC, les EARL et les autres formes collectives d'exploitation agricole. Dans ce cadre, le système d'information du SEF prend toute son importance

puisque, en plus d'apporter des indicateurs de performance, il constitue la mémoire collective des acteurs constituant le SEF. C'est dans ce système que sont archivées les différentes pratiques agricoles, leurs évolutions dans l'histoire et les mesures adoptées par le système en fonction de ces évolutions. Ainsi, les pratiques d'élevage se trouvent à la jonction des trois systèmes du SEF. D'une part, elles sont utilisées comme moyen de prélèvement et de restitution des produits de l'environnement dans le système d'opération ; d'autre part, elles peuvent constituer l'un des objectifs principaux vers quoi se dirige le SEF ; et, enfin, elles constituent des indicateurs de fonctionnement du système d'opération qui viennent enrichir la mémoire collective du SEF pour ensuite faire l'objet d'une adaptation constante par le système de décision.

Tout comme l'exploitation agricole, les pratiques agricoles peuvent être perçues comme un système dans le sens où elles constituent une entité structurée, évoluant dans un environnement avec un but précis. L'espace géographique biotique et abiotique dans lequel se trouve une exploitation agricole fait alors office d'environnement et la maîtrise biologique optimum de cet espace géographique constitue l'objectif précis pour lequel les pratiques agricoles seraient adaptées (Bonneviale *et al.*, 1989 ; Tafani, 2010).

Figure 6 : Le Système Exploitation-Famille appliqué à l'exemple de l'élevage ovin



Source : X. Badan, 2014, d'après Bonneviale *et al.*, 1989

Pratiques et exploitations agricoles constituent alors deux systèmes complexes étroitement liés. Ils influencent leur évolution mutuelle tout en dépendant l'un de l'autre pour pouvoir exister. Sans pratique agricole, l'exploitation agricole ne peut fonctionner et sans exploitation agricole de l'environnement, les pratiques agricoles ne peuvent exister. Ils peuvent alors être considérés comme des systèmes complexes. Dauphiné, puis Tafani (2010) définissent quatre dimensions de complexité où les exploitations agricoles ne sont non plus considérées comme un système isolé, mais bien comme partie d'une globalité. Ces quatre dimensions sont regroupées sous le nom de « système agraire ».

B. Le système agraire

La théorie des Systèmes Agraires a été élaborée par Mazoyer qui souhaitait intégrer à la dimension agronomique de la production agricole le socle géographique et sociologique de l'existence de contraintes paysagère dans un système socialement cadré (Mazoyer, 1987). Cochet utilise la définition du système agraire en l'approchant un peu plus des réalités de terrain pour finalement opter pour un système qui serait :

« [...] un mode d'exploitation et de reproduction d'un ou plusieurs écosystèmes et donc le bagage technique correspondant (outillage, connaissances, savoir-faire), les rapports sociaux de production et d'échange qui ont contribué à sa mise en place et à son développement [...] »
(Cochet, 2005, p. 55).

Plus que de reprendre le fonctionnement du Système Exploitation-Famille, le système agraire intègre le SEF au sein d'un environnement géographique, écologique, social et économique. Cette complexité est divisée en quatre dimensions qui constituent chacune une contrainte à laquelle l'exploitation doit s'adapter (Dauphiné, 2003 ; Tafani, 2010).

1) Les contraintes géographiques structurelles sur le système agraire

Tout d'abord, le Système Exploitation-Famille s'intègre dans une dimension géographique structurelle dont les composantes, spécifiques à l'espace, évoluent dans le temps et sont indépendantes de l'exploitation agricole. L'exploitation agricole développe des relations avec chacune des composantes géographiques (le type de sol, le relief, les cours d'eau...). Si les directions qu'elle prend visent l'évolution de ces composantes, il ne lui est pas possible de contrôler directement ces évolutions. Ainsi, une exploitation s'intègre dans un environnement dans lequel il existe tout un écosystème. Le milieu est défini par des composantes abiotiques – telles que le climat, la variation de la composition des sols utilisés et l'accès à l'eau – et biotiques – qui constituent l'équilibre végétal et animal local. C'est parmi ces composantes que l'exploitation agricole doit trouver sa place.

Ensuite, l'exploitation agricole évolue dans un système où des règles sociales et économiques sont définies. Encore une fois, l'exploitation agricole intègre ces composantes – telles que l'accès au foncier, les politiques locales de développement, de protection de l'espace et les différents contextes économiques de la filière – pour donner une direction spécifique à la production de l'exploitation agricole. Le SEF peut alors être considéré comme une entité à part entière dont l'évolution se fait en échanges directs avec ces deux autres systèmes. Ces composantes scalaires influencent directement

ou indirectement, et ce à chaque niveau, l'évolution du SEF. Dans un souci de clarification, Dauphiné distingue ces niveaux dans deux dimensions différentes : les niveaux géophysiques et les niveaux d'organisation. Les niveaux géophysiques sont associés à la superposition de territoires qui influencent l'évolution de l'espace où se situe l'exploitation agricole. Il peut s'agir, par exemple d'une exploitation qui s'inscrit dans un espace concerné par deux schémas de cohérences territoriales sur lesquels se superposent une limite d'un espace protégé. À l'intérieur de l'espace, il pourrait exister ponctuellement des hauts lieux paysagers, faisant eux-mêmes l'objet d'une reconnaissance patrimoniale et d'autres points faisant office de reconnaissance diverse par des institutions locales et nationales... C'est le cas d'une exploitation dans la chaîne des Puys utilisant les parcelles communes (les sectionaux) et les parcelles en indivision sur le puy de Dôme. Le siège de l'exploitation et les parcelles sont soumis au schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont. Mais les parcelles sont placées dans les délimitations du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, donc soumises à un régime de gestion supplémentaire. Quant aux parcelles du puy de Dôme, elles font l'objet d'un classement « opération Grand Site de France », ce qui amène un troisième régime de gestion, différent des deux premiers.

En outre, il existe une série d'organisations économiques et sociales locales – telle que la filière, les différents groupements de producteurs qui s'intègrent dans cette filière, les prestataires économiques qui permettent de fournir l'exploitation en matières premières, mais aussi les structures régionales et locales qui proposent d'associer l'activité agricole à la gestion écologique et paysagère locale. Ces organisations s'inscrivent dans des échelles plus globales pour établir des relations avec d'autres organisations dont les actions et les décisions vont concerner un espace plus vaste dont le système agraire fait partie. Dans le cas d'une action de reconnaissance patrimoniale, nous distinguons les organisations agissant spécifiquement à une échelle régionale, voire inter-régionale, des organisations dont les décisions sont plus globales. Dans ces dernières, on retrouve les instances politiques nationales, les instances politiques européennes et des organisations non gouvernementales (**Figure 7**).

2) Aspect évolutif du système agraire

Toutes ces dimensions s'inscrivent dans une évolution temporelle dont la difficulté de prédiction s'accroît au fur et à mesure que la vision se place dans le moyen ou dans le long terme. Cette non-linéarité a l'avantage de ne pas figer les différents systèmes dans lesquels l'exploitation agricole évolue tout en ayant l'inconvénient d'être complètement chaotique, ce qui demande une adaptation constante de l'exploitation.

Une évolution non linéaire des ressources permet soit l'opulence, soit la disparition de ces dernières. Ainsi, l'aspect évolutif devient un facteur favorisant ou défavorisant la production de l'exploitation agricole. Il en est de même pour l'organisation et la configuration spatiale, qui peuvent se voir modifiées en fonction d'événements bioclimatiques, politiques et culturels ; ce qui, à nouveau, favorisera ou handicapera le fonctionnement de l'exploitation. Bien que toutes ces données puissent se prédire à court terme avec l'aide de nombreuses études et bilans, il est encore aujourd'hui très compliqué de prévoir l'évolution des systèmes sur une période supérieure à une dizaine d'années.

Le système de production agricole intensif développé depuis l'après-guerre nous a montré qu'il était possible de sortir partiellement de cette non-linéarité, en isolant un maximum de dimensions dans

des systèmes figés. La proportionnalité de la productivité du sol, par l'intermédiaire d'un apport systématique d'intrants minéraux, voire l'extraction entière de ce paramètre d'incertitude à l'aide d'un système agricole hors sol, en est un bon exemple. Pourtant, si ce système a fonctionné, et fonctionne encore, ce n'est pas sans conséquences sur d'autres paramètres moins manipulables tels que le climat, la qualité de l'eau, les maladies des espèces cultivées et les espèces invasives qui demandent maintenant aux exploitations de revoir leur fonctionnement afin de s'adapter aux nouveaux paramètres qui leur sont imposés.

La diversité des dimensions auxquelles fait face le Système Exploitation-Famille impose à ce dernier d'adapter constamment son fonctionnement face à ces modifications structurelles et temporelles afin de ne pas fragiliser son existence. En adaptant les pratiques agricoles liant l'exploitation à l'environnement, le SEF possède un moyen de réaction face aux modifications de son environnement direct. De plus, en intégrant les différentes dimensions qui concernent, de près comme de loin, l'exploitation agricole, il lui est possible d'anticiper certaines modifications, de cadrer au mieux l'évolution des pratiques agricoles et d'augmenter ainsi sa réactivité face aux modifications structurelle, organisationnelle et environnementale. Cependant, cette intégration ne se fait pas sans un coût de temps et un coût matériel. C'est afin de minimiser ces coûts que le SEF a tendance à fonctionner dans une logique de réseau en relation avec d'autres SEF répartis sur le même territoire.

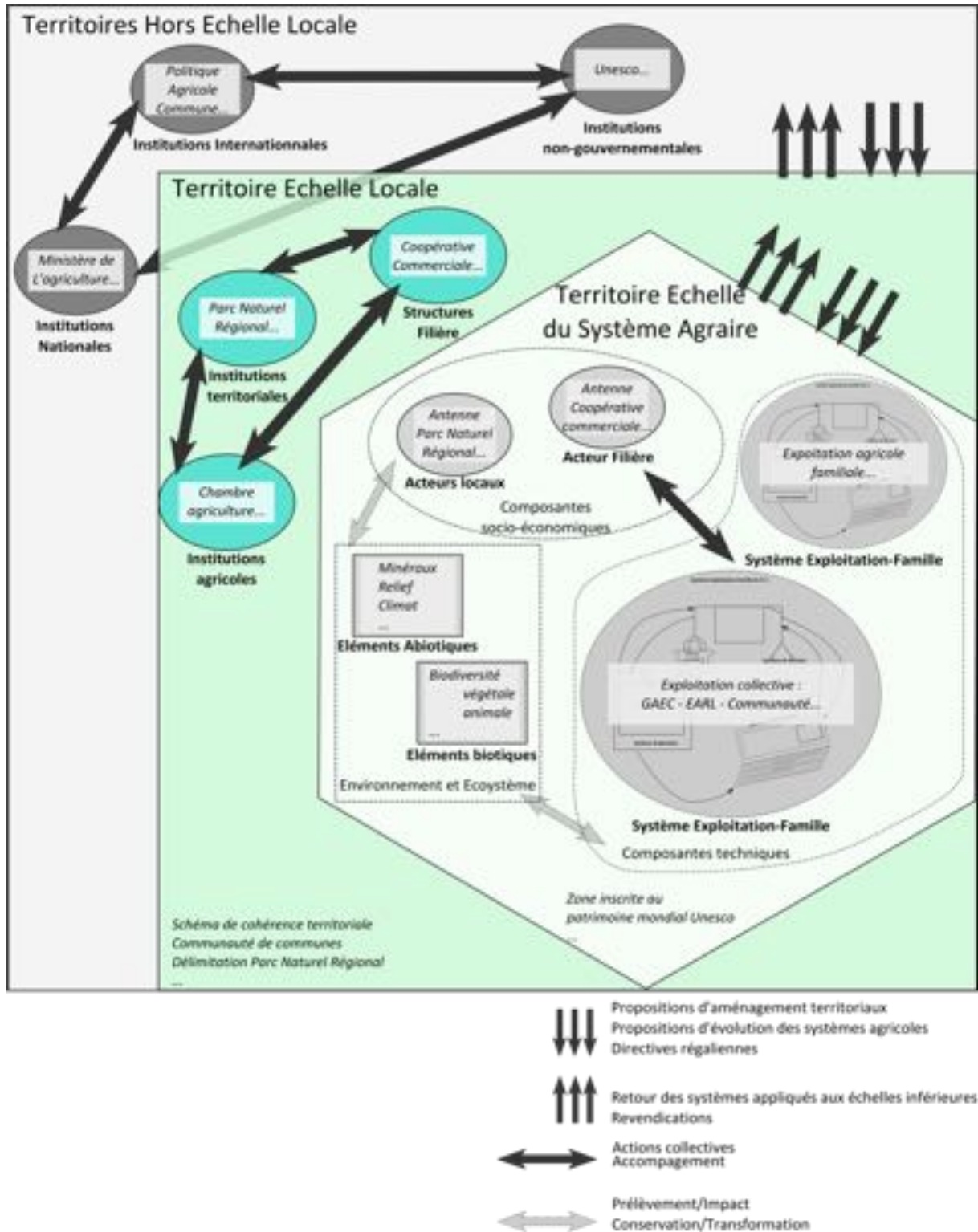
son environnement pour le diriger vers son système idéal de production. L'adaptation de l'environnement aux besoins des acteurs n'est pas limitée aux exploitations agricoles, elle concerne également d'autres organisations dont l'intérêt se porte vers une modification ou, à l'inverse, une conservation de l'environnement à des fins agricoles, patrimoniales, touristiques ou écologiques. Dans ce sens, les exploitations agricoles, tout comme les autres collectifs présents ou agissant sur l'espace, possèdent une fonction agro-environnementale qu'elles doivent négocier entre elles.

A. Pratiques agricoles et fonctions agro-environnementales : le cas de l'élevage ovin

Dans son travail de thèse, Marraccini caractérise les fonctions agro-environnementales au travers de l'agronomie du territoire. De ce fait, elle distingue le processus agroécologique du processus de décision des acteurs locaux. Le premier type est « constitué de travaux relatifs aux effets des activités agricoles sur les processus environnementaux et sur ce qu'il en résulte pour l'environnement » (Marraccini, 2010, p. 9). Le deuxième type fait état d'une perspective plus tournée vers les politiques agro-environnementales qui traitent, d'une part, des activités agricoles et, d'autre part, des changements de pratiques agricoles. Les changements de pratiques sont étudiés à la fois pour leur impact sur les ressources agro-environnementales et en fonction de l'organisation spatiale du territoire dont elles font l'objet. Ces deux processus (agroécologie et décision des acteurs), intègrent les systèmes d'exploitation dans trois domaines intimement liés : environnemental, territorial et social.

En se plaçant au niveau de l'évolution de l'espace, cette influence est indirecte puisque l'influence de ces acteurs se fait sur d'autres acteurs et non sur l'environnement. À l'inverse, ces mêmes acteurs sont capables d'agir directement sur l'évolution de l'espace au moyen d'actions territoriales ponctuelles d'aménagement. Toutefois, c'est à l'échelle de l'exploitation, et notamment des pratiques agricoles qui lui sont associées, que l'impact environnemental s'inscrit sur le plus long terme.

Figure 7 : Le système agraire intégré dans ses différentes dimensions



Source : X. Badan, 2014

Pour s'adapter à leur environnement, les SEF développent des pratiques agricoles qui s'inscrivent dans ce système aux multiples facettes, ce qui leur demande d'associer à l'activité agricole des

compétences qui sortent du domaine lié à leur mission principale – la production de produits alimentaires – pour entrer dans le domaine de la gestion paysagère. Cette dernière n'est plus seulement une structure productrice de biens alimentaires, dont l'action va avoir un impact sur son environnement, mais elle devient également une structure agissant directement sur l'évolution de

Le SEF est producteur de pratiques agricoles qui se déclinent dans les trois systèmes (informations, décision, opération) (Bonneviale *et al.*, 1989 ; Tafani, 2010). Ces pratiques constituent, en premier lieu, le moyen concret de transformation de l'environnement dans lequel elles évoluent (Hubert *et al.*, 1993 ; Hubert, 1994 ; Ménadier, 2012). En second lieu, elles sont également le moyen de construire une culture sociale liée à l'utilisation de l'environnement par les acteurs (Caillault et Marie, 2009 ; Dereix et Guitton, 2016). Cette utilisation se fait au travers de leurs pratiques et transforme l'environnement en paysage ; la prise en considération des pratiques comme éléments intégrés au paysage le transforme en lieu ; la sacralisation du lieu, et indirectement, de ses pratiques permettant de le maintenir dans le temps et le transforme en haut lieu (Crépu *et al.*, 1990 ; Micoud, 1991 ; Debarbieux, 1995 ; Larrère, 1995 ; Bédard, 2002a ; Cailly, 2002 ; Barthou, 2005 ; Cailly, 2006). Pour ces raisons, les pratiques agricoles constituent les éléments principaux des attentes des autres acteurs, locaux ou situés à une autre échelle, qui les expriment au travers des attentes agro-environnementales, par l'intermédiaire, notamment, de documents d'orientation, de plan de gestion et de programmes d'action (Darré *et al.*, 1993 ; Darré *et al.*, 2007).

Toutefois, il n'existe pas UNE pratique agricole. Un espace partagé par des SEF est l'objet d'un ensemble de pratiques hétérogènes qui peuvent être tant complémentaires qu'antagonistes. En effet, chaque exploitation agricole située sur un territoire constitue potentiellement un élément individuel, avec son schéma décisionnel spécifique et des pratiques d'élevage qui lui sont rattachées. Dans ce cas, rassembler les exploitations agricoles autour d'un projet agro-environnemental constitue une contrainte que les institutions locales et hors échelle locale ne peuvent résoudre qu'au prix d'une attention élevée portée à cette zone spécifique.

Les pratiques d'élevage semblent constituer une clef primordiale dans l'identification des fonctions agro-environnementales des SEF, ainsi que dans les projets développés par les autres acteurs, locaux ou non, liés à la transformation et à la conservation de l'environnement. Dans le cas d'un espace où l'activité ovine peut constituer un élément de valorisation paysager tout en impliquant une filière développée, les pratiques d'élevage peuvent intéresser tant les acteurs agricoles que les institutions chargées de la valorisation paysagère.

L'élevage ovin, malgré sa faible représentation sur le territoire français, en comparaison de l'élevage bovin, reste assez bien représenté. D'après le recensement agricole de 2010, ce sont 55 945 exploitations agricoles qui détenaient des ovins en 2010, ce qui correspond à environ 11 % du nombre total des exploitations sur le territoire. Pour une grande majorité d'entre elles, la présence d'ovins avait pour objectif d'en exploiter la viande et seules 5 494 exploitations déclaraient posséder des brebis laitières.

En 2012, 90 % des 56 000 exploitations étaient éligibles à la prime à la brebis et donc possédaient un troupeau de plus de cinquante têtes. La taille moyenne des troupeaux éligible était de 238 brebis, excepté en Lorraine, Midi-Pyrénées et région PACA, où l'on pouvait aller jusqu'à 391 brebis. Ainsi, la production, cette année-là, avait atteint près de 85 000 tonnes de viande ovine dans l'hexagone, soit 10 % de la production européenne. Avec ce chiffre, la France se place comme quatrième producteur

européen de viande ovine après le Royaume Uni, l'Espagne et l'Irlande qui couvrent respectivement 33 %, 15 % et 11 % de la demande. Bien que ce taux de production soit encourageant, le pays est encore loin d'arriver à l'autosuffisance en termes de consommation puisqu'il dépend encore beaucoup de ses voisins pour pouvoir compléter les cent mille tonnes de demande supplémentaire. Ainsi, la France est importatrice, surtout de la production du Royaume-Uni mais aussi de celle de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande (FranceAgriMer, 2012).

À l'échelle nationale, l'élevage ovin-viande pourrait donc constituer un type d'élevage à fort potentiel, à condition qu'il puisse s'intégrer dans une filière de valorisation développée et organisée. Ce qui semble être le cas puisque l'on recense quarante-cinq organisations commerciales de producteurs réparties sur tout le territoire (Institut de l'élevage et GEB, 2013) ; organisations qui cumulent 10 100 adhérents, soit environ 59 % de la production ovine française. Pourtant, malgré ce constat, les dernières études statistiques de l'Agreste 2010 indiquent un système d'élevage en forte chute. Si l'on compare l'évolution du nombre d'exploitations qui possèdent des ovins entre 1999 et 2010, c'est près de 43 % de structures qui ont arrêté l'élevage ovin en l'espace de dix ans (Institut de l'élevage et GEB, 2013). L'abandon progressif d'un système d'élevage à fort potentiel économique trouve une explication possible dans la représentation sociale que se font les acteurs agricoles de ce type d'élevage.

La production ovine se concentre dans les régions du Centre et du Sud de la France. On y observe une proportion plus élevée dans les régions montagneuses. Ce lien confirme une image depuis longtemps véhiculée à propos de la brebis : une espèce adaptée aux zones pauvres et difficilement accessibles, à côté de l'élevage bovin demandeur d'une qualité de fourrage plus élevée. La plasticité et l'admirable adaptation dont fait preuve l'espèce ovine l'a longtemps desservie dans l'imaginaire agricole collectif, où la brebis était considérée comme « le parent pauvre de l'agriculture », comparée aux bovins, symbole de richesse (Brisebarre *et al.*, 1978 ; Michelin, 1995 ; Rieutort, 1995 ; Morin *et al.*, 2004). La brebis passait là où la vache ne pouvait aller. Bien entendu, cette approche de l'élevage répondait également à d'autres facteurs, économiques et sociaux, comme l'occupation des sols, l'accès à des parcelles parfois très éclatées et de petite taille, l'industrialisation progressive de la France avec le développement des doubles actifs qui travaillaient une moitié du temps à la ferme et l'autre à l'usine afin d'assurer un revenu stable. Ce système de polyculture élevage était assez présent dans les années 1970, avant de laisser place à une spécialisation des systèmes de production, encouragée par les mesures d'aide européenne proposées par la politique agricole commune (Pueyo, 1980).

La production laitière a également connu un regain d'intérêt, notamment par la transformation en fromage ou en yaourt. Les exploitations spécialisées dans ce type de production sont plus grandes que pour les ovins viande, avec une moyenne annuelle de 330 brebis par exploitation située dans les départements couverts par le bassin de production Roquefort. En France, 253 millions de litres de lait de brebis sont produits chaque année, dont 176 dans le seul « Rayon de Roquefort ». Avec 57 000 tonnes produites en 2011 contre 55 000 en 2010, cette hausse de la production fromagère en lait de brebis traduit une volonté de développer cette partie de la filière ovine dans un contexte de délaissement de la viande ovine par les Français qui ne consomment plus que 3,1 kg/habitant contre 5,4 en 1990.

L'élevage ovin est un objet de recherche. Pour le département SAD de l'INRA, il est la résultante d'une observation et d'une adaptation des acteurs à leur environnement. En observant le comportement animal, en sélectionnant les techniques de garde, de soin et de développement qu'ils considèrent les plus adaptées à leur troupeau, les exploitants sont producteurs de connaissances. En échangeant ces connaissances entre exploitants, en s'inspirant des pratiques des uns et des autres et en communiquant ces pratiques à d'autres structures agricoles, structures de recherches ou structures institutionnelles, ces exploitants agricoles deviennent créateurs et vecteurs d'une représentation collective de l'élevage ovin (Darré *et al.*, 1993). L'évolution des pratiques d'élevage est non seulement associée à l'évolution du contexte économique et environnemental, mais, à un niveau local, elle est également étroitement liée à l'évolution de cette représentation collective du métier d'éleveur et du rôle de la brebis. Son maintien dans le temps est la preuve que les exploitations agricoles font preuve d'une adaptation constante aux différents facteurs d'évolution de l'environnement. Le regard des acteurs non agricoles s'est également transformé en fonction de l'évolution de la considération de l'espace naturel. Le rôle de la brebis est alors passé de « l'animal du pauvre occupant à tort des zones forestières potentielles » à celui de « parfait moyen de conservation agro-environnemental pour la gestion des espaces ouverts et touristiquement valorisables » (Darré *et al.*, 1993).

B. Adaptation et évolution des systèmes d'élevage

1) Adaptation des systèmes : crise, résistance, résilience

Traiter de l'adaptation des systèmes revient à s'intéresser à un champ pluridisciplinaire. On retrouve l'utilisation de ce terme notamment dans toutes les sciences amenées à contextualiser, à un moment ou à un autre, leurs résultats dans une dynamique évolutive. En agronomie, dans le cas de l'élevage, les systèmes d'élevage s'adaptent constamment en fonction d'un environnement incertain, composé d'une nébuleuse économique, climatique, politique et culturelle dont l'évolution globale est complètement chaotique et imprévisible. Ingrand et Dedieu reprennent la définition de Mignon (1999) au sujet du fonctionnement des entreprises agricoles pour décrire les capacités d'adaptation des systèmes d'élevage. S'adapter, c'est développer une « capacité à résister à un ensemble hétérogène de perturbations sur le moyen terme et à s'inscrire dans une dynamique, un mouvement, qui permette de durer sur le long terme » (Mignon, 1999 ; Dedieu *et al.*, 2008 ; Dedieu et Ingrand, 2010).

De nombreux modèles visant à concrétiser la mesure de l'adaptation des systèmes d'élevage ont été élaborés en agronomie. Cependant, peu tiennent encore compte de la coévolution de ces systèmes avec leur environnement et beaucoup se concentrent sur le fonctionnement des systèmes lors de leur phase de maîtrise des changements (Dedieu et Ingrand, 2010). La maîtrise des changements, et donc l'action même de l'adaptation des systèmes d'élevage, résulte de l'instant où ce système modifie ou non son comportement face à l'altération de son équilibre environnant. Si l'on intègre des facteurs culturels dans les critères qui tendent à modifier l'environnement où s'inscrit un système d'élevage, il est possible de compléter le contexte d'adaptation. Un système ne fait plus seulement que s'adapter à un environnement qu'il ne maîtrise pas, mais les décisions qu'il est amené à prendre ou à ne pas prendre influencent, en retour, la transformation de l'environnement, conférant à la dynamique environnementale un aspect interactionnel. Afin de développer cette approche, nous

avons choisi de gagner en précision en complétant la définition d'une perturbation de l'environnement dans lequel évolue un système d'élevage – perturbation que l'on associe ici à une crise – ainsi que les différents moyens d'adaptation dudit système à cette crise.

2) Crise

En se référant aux définitions encyclopédiques du terme « crise » (Maubourguet, 1990), le terme est défini comme une période temporelle dans laquelle on observe des variations qui affectent significativement un environnement donné, dans lequel des êtres vivants entrent en interaction. Chez l'être humain, en plus des désordres d'ordre écologiques et climatiques, l'environnement peut constituer un ensemble de normes sociales, économiques, religieuses et culturelles.

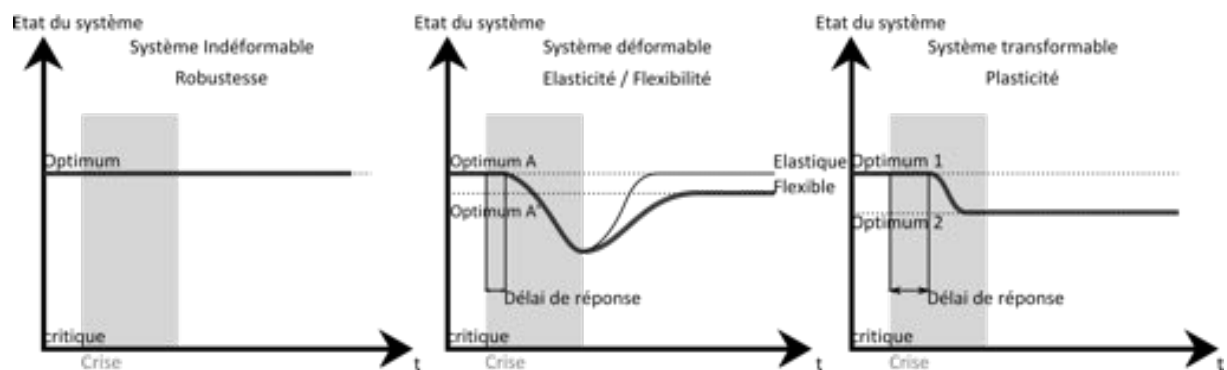
La connotation négative de la notion de crise vient essentiellement du désordre organisationnel qui a tendance à s'observer lorsqu'elle survient. La difficulté des acteurs à prédire ou à contrôler une crise donne un aspect inquiétant aux modifications qu'elle engendre. C'est le cas, par exemple, des crises économiques dont l'état d'austérité qu'elles entraînent s'étend dans les sphères sociales et politiques, où les acteurs développent une énergie considérable pour tenter de retrouver un état de stabilité antérieur à la crise (Cunningham, 2014). C'est également le cas des crises de la biodiversité qui marquent, de manière beaucoup plus définitive, la disparition progressive d'une multitude d'espèces animales et végétales de notre système actuel (Giorgis, 2014).

Pourtant, la crise n'est pas seulement synonyme de « désastre » mais aussi de « contrainte ». Une crise contraint des systèmes existant dans un environnement à s'adapter aux modifications imposées au travers de trois volets : la résistance, la transformation et le fléchissement. Cette adaptation permet de maintenir le système « face à », ou encore de le développer « en fonction de » ces nouveaux paramètres environnementaux. Le développement est un processus dans lequel le système s'engage en poursuivant un objectif défini (Maubourguet, 1990). Pour s'adapter à une crise, un système Exploitation-Famille va s'organiser au travers des objectifs de l'exploitation agricole, qui constituent le pôle de décision du système. Il vise à utiliser les outils déjà en place ou bien à en créer de nouveaux pour s'adapter aux critères du milieu et, ainsi, en améliorer l'exploitation. Ce développement, tout comme l'adaptation du système, s'inscrit dans une dynamique temporelle qui peut être de l'ordre du court, du moyen voire du long terme

3) Evolutions possibles d'un SEF au travers des crises

Les processus de crise et de développement induisent des modifications ou une résistance du système concerné. Dans un contexte agricole, ces changements peuvent prendre trois formes possibles en ce qui concerne l'évolution des pratiques d'élevage. On distingue, alors, des systèmes « indéformables », des systèmes « déformables » et ceux « transformables ». Dans les trois cas, le système exerce une réponse à une perturbation ou à une crise. Cette réponse se décline en trois phases plus ou moins prononcées en fonction du type du système. Après un délai qui sert à constater l'état de crise, le système exerce une réponse dont l'intensité est déterminée en fonction de son degré de résistance aux nouvelles conditions endurées. Puis il entre dans un état de résilience qui lui permet de tendre vers un état de nouvel équilibre adapté au nouvel environnement (Sauvant et Martin, 2010). La réponse des systèmes peut être différente en fonction de leur conformation. Ainsi, leur réaction face à une crise entraîne des modifications différentes du système (**Figure 8**).

Figure 8 : Représentation schématique des différents types de réponses d'un système face à une crise



Source : Blanc et al., 2010.

Le système indéformable est un système rigide mobilisant suffisamment d'énergie et de ressources pour ne pas être contraint à modifier sa trajectoire malgré la crise. Ce système reste le plus fragile des trois dans le sens où il agit comme un interrupteur. Son fonctionnement est optimum jusqu'au moment où l'intensité d'une crise est plus forte que ses capacités. À ce moment, ce dernier se trouve dans un état critique et est amené à disparaître. Une exploitation agricole ovine agissant comme un système robuste ne modifie en rien ses pratiques d'élevage, qui peuvent consister, par exemple, à sortir les bêtes un certain nombre de mois et, ce, malgré une perturbation climatique, une sécheresse ayant fortement appauvri les prairies naturelles. Ce système fonctionne tant que la sécheresse ne dure pas trop longtemps, ou que l'exploitant maintient l'apport en fourrage, auquel cas les parcelles risquent de subir un surpâturage et les animaux d'être exposés à un stress alimentaire, ce qui, sur le long terme, peut engendrer la fin de l'exploitation agricole.

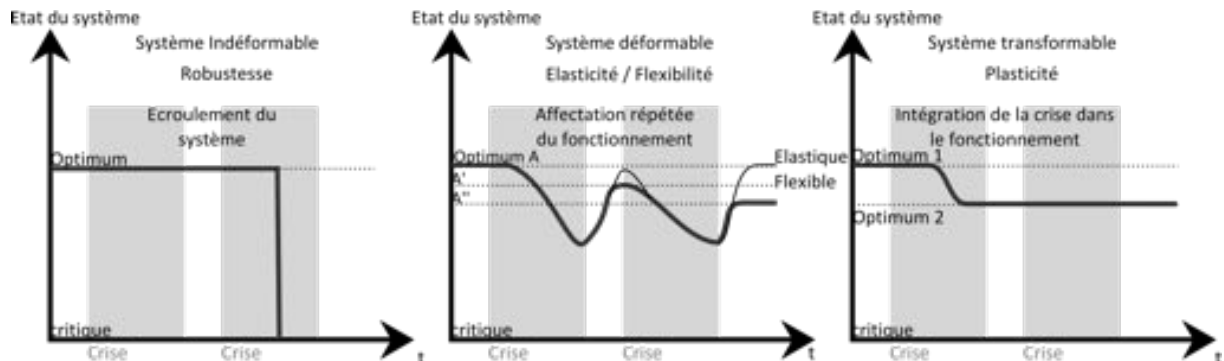
Le système déformable modifie son comportement le temps de la crise pour revenir à un état initial, ou proche de l'état initial à la fin de celle-ci, en fonction de son élasticité ou de sa flexibilité. Un système déformable élastique reviendra à une activité optimum A après la crise, alors qu'un système flexible fixera de manière irréversible un nouvel objectif de fonctionnement A', avec un nouvel optimum de A'. Pour reprendre le cas de l'exploitation agricole, une exploitation agricole déformable ou flexible subissant une sécheresse modifie son calendrier de sortie des brebis pour éviter les périodes les plus exposées. Elle est également amenée à privilégier des parcelles ombragées qui restent enherbées malgré la sécheresse, voire à négocier un nouveau parcours avec des propriétaires terriens ou des institutions possédant des terrains publics. Ces modifications peuvent l'amener à revoir les périodes d'agnelage, d'engraissement et de vente d'agneaux. Il modifie une partie de son fonctionnement pour tendre vers un système optimum ou vers un retour à la normale.

Le système transformable se différencie du système déformable-flexible dans le sens où toute la structure du système est remaniée en fonction des paramètres identifiés lors de la crise. L'état d'équilibre peut être atteint pendant ou après la crise mais, dans les deux cas, le fonctionnement du système s'est vu totalement modifié. Un nouvel état optimum est défini, sans considération aucune de l'état précédent, alors que, dans le cas d'un système déformable-flexible, le système tente de retrouver son état optimum initial avant de fixer un nouvel objectif qui s'approche de l'ancien état. C'est le cas des exploitations agricoles transformant entièrement leur système de production en tenant compte d'une sécheresse répétée. La transformation d'un système revient à changer entièrement ses pratiques agricoles. Une exploitation qui se transforme peut passer de la production

d'ovins-lait à la production d'ovins-viande, voire à une toute autre production agricole. La transformation a des avantages dans le sens où elle s'adapte entièrement à la crise. Cependant cette transformation ne se fait pas sans un coût qui peut lui faire traverser une période d'instabilité et de fragilité.

Chaque modèle a un comportement à risque dans le sens où il va privilégier une stratégie en prenant en compte une évolution différente de l'environnement soumis à la crise. Le système robuste est le système qui affecte le moins son comportement en fonction de l'environnement. C'est un système capable de se reproduire dans différents types d'environnement puisqu'il n'est que faiblement concerné par ce dernier. En revanche, son développement et son maintien à un niveau optimum auront un coût dépendant directement de l'environnement et de son évolution directe. Le système déformable aura quant à lui un fonctionnement privilégiant l'interaction avec l'environnement dans lequel il évolue. Il est capable de réduire son objectif de production afin de traverser une crise. Ce système est très efficace dans le cas où il ne rencontre pas une fréquence de répétition trop élevée d'un type de crise, auquel cas la diminution de son efficacité finit par mettre en péril la survie du SEF. Enfin, dans le cas d'une crise modifiant l'environnement sur le long terme, le système transformable semble être le plus adapté à ce nouvel environnement car l'objectif final de ce genre de système n'est pas de retrouver l'état de fonctionnement optimum qu'il possédait avant la crise, mais bien d'intégrer les nouveaux paramètres environnementaux induits par la crise pour définir un nouvel état de fonctionnement optimum. En revanche, si la crise est unique et que l'environnement retourne à la normale, ce système perdra grandement en efficacité (Figure 9).

Figure 9 : Schéma de l'évolution de chaque système dans le cas de crises répétées



Source : X. Badan, 2013, d'après Blanc et al.2010 ; Sauvart et Martin, 2010

4) Adaptation d'un SEF face à une crise : trajectoire stratégique

La trajectoire stratégique d'une exploitation agricole détermine l'évolution sur le long terme des systèmes qui la constituent. À l'intérieur du SEF, la trajectoire stratégique lui permet d'ajuster le projet de production et les itinéraires techniques. Cette trajectoire agit également sur des aspects extérieurs à l'exploitation. Ainsi, le réseau des acteurs agricoles dans lequel le SEF évolue peut être amené à évoluer en fonction des modifications de sa trajectoire stratégique. C'est le cas notamment du choix de filières, mais aussi des structures collectives auxquelles le SEF est amené à adhérer ou à quitter (Cuma, coopératives, syndicats...).

L'évolution des connaissances liées aux activités agricoles (les périodes de fauche, les périodes de vêlage ou d'agnelage...), celles liées aux savoir-faire associés à l'activité des champs (la fenaison, la

fauche...) ou encore les croyances liées aux savoirs agricoles (la récolte de noix avant la fête de la Saint-Jean pour préparer le vin de noix...) sont non seulement associées aux décisions et à l'histoire de l'exploitation agricole, mais également corrélées aux échanges que cette dernière exerce à l'intérieur de son réseau.

5) Crises, trajectoire et évolution du territoire

L'évolution de la configuration du territoire agricole est intimement liée aux crises que les SEF ont rencontrées dans le temps. Que ces crises soient naturelles et environnementales, ou bien sociales et culturelles, les exploitations agricoles ont transformé le territoire pour s'adapter au mieux à elles et éviter ainsi de mettre leur stabilité en péril.

En tentant un rapide survol global de l'évolution de la diversité agricole française, on remarque qu'elle est le témoin d'une succession de périodes de crises et de développements depuis la sédentarisation de l'homme jusqu'à nos jours. Depuis son apparition dans l'histoire, l'espace rural est considéré comme une création humaine répondant à une réalité écologique (Pueyo, 1980). Par l'évolution de la culture agricole et des pratiques qui lui sont associées – telles que l'élevage, l'art de domestiquer des animaux dans un souci productif, et l'agriculture qui constitue fondamentalement un moyen de regrouper les plantes à fort intérêt nourricier dans une parcelle aisément accessible – l'agriculteur a façonné, et continue de façonner, l'environnement pour créer un espace agricole tout en adaptant rétroactivement cet espace agricole à l'évolution de ce même environnement. Ainsi, des études historiques recensent les vestiges de cette constante interaction entre espace naturel et espace anthropique au III^e siècle. Le Glay (1975) précise, par exemple, que l'adaptation des *villae* aux terres agricoles fertiles permettait d'en tirer une valeur économique immédiate, ce qui constituait l'un des critères principaux de différenciation régionale. Dans la période de l'Empire romain, les régions se construisaient en fonction de la fertilité du sol. Le cadastre romain, délimitant les parcelles agricoles concédées à des citoyens de l'Empire, apparaît alors sous la forme d'un cadeau diplomatique ou d'une récompense militaire (Bertrand *et al.*, 1975). L'espace collectif se divise officiellement tout en continuant d'être cultivé collectivement. La fertilité du sol constitue à cette période, un bien aussi important qu'une solde. À la fin du III^e et au début du IV^e siècles de notre ère, les campagnes de cet empire romain, alors en effondrement, sont entièrement désorganisées. Le brigandage et les dévastations liés aux migrations, germaniques principalement, entraînent une évolution des campagnes et de leur configuration. Poussant les domaines à s'établir sur des lieux situés en hauteur tout en améliorant leurs fortifications, la conformation de ces structures a formé les prémices du modèle des châteaux forts du Moyen Âge (Bertrand *et al.*, 1975). Cet exemple nous indique que les systèmes agricoles s'adaptent, en plus des modifications écologiques, aux critères démographiques, politiques et culturels.

Dans les SEF, les crises d'ordre social peuvent enclencher des processus d'adaptation au même titre que les crises naturelles. La modification du regard d'un territoire par des acteurs intérieurs ou extérieurs à celui-ci exerce un impact sur l'évolution des exploitations agricoles par le biais des relations sociales qu'une exploitation développe avec les autres acteurs du territoire. Il peut s'agir d'une crise portant sur la considération de la production d'un éleveur – l'élevage de brebis n'est plus considéré comme un élément à valoriser ou, à l'inverse, devient un élément à encourager. Les crises peuvent également porter sur la considération des pratiques liées à un type d'exploitation – l'élevage des brebis *avec une valorisation des parcours estivaux*. Les crises peuvent finalement porter sur

l'espace exploité par le SEF – la transformation du regard de l'espace par les éleveurs en un regard patrimonial dans le cas des Causses et des Cévennes par exemple.

6) Adaptation des systèmes d'élevage dans trois sites de moyenne montagne

Dans le cas de l'élevage ovin de moyenne montagne, il existe une multitude de pratiques d'élevage adaptées à des sites différents, allant de la production d'agneaux-mères jusqu'à la confection du fromage de brebis dans le bassin de production Roquefort. Les systèmes d'élevage rencontrés dans les monts Dômes s'orientent vers une production bovine tout en conservant une production ovine qui, après avoir frôlé la disparition, s'est remise à se développer, du site de la chaîne des Puys et Faille de Limagne jusqu'au Sancy, où une série d'estives collectives se sont développées ou ont été remises en place. Plus au sud, dans les Causses et les Cévennes, la présence de l'élevage ovin crée un paysage maintenant ancré dans l'histoire des lieux. Sur ces sites, l'élevage ovin a pesé sur l'évolution de l'environnement, façonnant ainsi des paysages typiques, dont l'évolution est témoin d'une succession de périodes de crises auxquelles les SEF ont dû s'adapter. En ce sens, il est nécessaire d'intégrer l'histoire de l'environnement social, agronomique et géographique pour comprendre l'évolution des systèmes d'élevage associés à une localité.

C. L'élevage ovin dans les monts Dômes et les Causses-Cévennes

1) Construction d'une représentation sociale de l'agriculture

Que ce soit dans les monts Dômes ou dans les Causses-Cévennes, nous observons des traces de l'introduction de l'agriculture dès le Néolithique. Des vestiges de l'installation d'une civilisation chasséenne ont été retrouvés sur le causse Méjean et des pollens de plantes issues de cultures vivrières datés au carbone 14 d'il y a environ 6 000 ans, ont été retrouvés dans les tourbières du Puy-de-Dôme (Fage *in* Chassany *et al.*, 2009). Au cours de l'évolution de l'homme, l'espace s'est vu investi, exploité, surexploité et abandonné à de nombreuses reprises, évoluant et conservant des marques de chacune des périodes de présence ou d'absence de l'homme. La construction du paysage est associée à l'activité agricole et il est tentant de dire que la représentation générale d'un espace intègre l'activité agricole depuis toujours (Luginbühl, 2012). Le contexte historique, notamment au travers des guerres et des épidémies qui ont rythmé l'évolution de la démographie à l'échelle nationale tout au long des derniers siècles et le contexte économique modelant les campagnes françaises à coup d'exode rurale, de déprises agricoles et de modernisation des techniques agricoles forment le squelette de l'évolution agricole française (Bertrand *et al.*, 1977). Du XIX^e siècle à nos jours, l'évolution de l'agriculture est étroitement liée à la considération que la société se fait de cette activité, productrice d'un paysage spécifique. Les acteurs publics sont tout d'abord intransigeants avec l'agriculture de montagne, notamment le pastoralisme, qu'ils considèrent comme une activité désertifiant les paysages en ruinant les forêts et en favorisant l'érosion des sols, les inondations et les coulées de boues. Ce sont ces crues dévastatrices qui sont capables de détruire des villages entiers durant le XIX^e et au début du XX^e siècle. Dans un second temps, ces mêmes acteurs vont finir par revoir complètement leur point de vue dans le courant du XX^e siècle pour considérer l'activité agricole comme conservant des milieux ouverts, esthétiques et riches tant en diversité biologique qu'en éléments culturels. L'agriculture est associée à une activité

créatrice et protectrice de la mémoire des lieux, voire révélatrice de hauts lieux paysagers (Larrère, 1995).

L'arrivée du libre-échange a profondément bouleversé l'activité agricole montagnarde qui a dû faire face à leur ouverture économique et à la concurrence des bas-pays. À partir de la fin du XIX^e siècle, la France est bien mieux organisée en termes de réseaux routier et ferroviaire. Cette amélioration des axes de communication tend à favoriser la dispersion du ravitaillement national, ce qui a pour effet secondaire d'uniformiser les prix des produits agricoles sur l'ensemble du territoire. Dans les espaces montagnards, l'enclavement isolait les agriculteurs, mais empêchait également la concurrence avec le reste du pays. Cette évolution va avoir des répercussions drastiques sur l'évolution des systèmes d'élevage. Lorsque l'on se réfère à des produits identiques fabriqués en plaine ou en montagne, la concurrence finit par favoriser les exploitations les plus compétitives. De par leur capacité de production à faible coût, les systèmes de production de plaine étant favorisés par rapport aux systèmes d'exploitation de montagne aux conditions environnementales plus rudes. Cette activité économique a entraîné un abandon progressif des exploitations de montagne, abandon atteignant un stade critique lors de l'ouverture des frontières à une concurrence non plus seulement nationale mais également internationale au début du XX^e siècle. Seuls les produits bovins résistèrent un peu à ce nouveau paramètre, ce qui accélérera le processus de spécialisation vers un type de production dirigé sur le lait et la viande bovine. « Le cheptel ovin s'effondre, passant de trente-deux millions de têtes en 1840 à 20 millions en 1900 et 10 millions, seuil le plus bas, en 1923 » (Bazin, 1986, p.42).

Parallèlement, dans le courant du XIX^e siècle, l'approche de la nature est axée sur une vision idyllique, voire spirituelle, de la nature « sauvage ». Cette approche a constitué un premier virage, celui du *wilderness*, pour former le foyer de l'écologie contemporaine. Dans le courant du *wilderness*, l'environnement souligne une forte dichotomie entre la présence de l'homme, de tout ce qui peut avoir trait à sa culture, et l'environnement naturel dans lequel il évolue (Descola, 2005 ; Roué, 2006). Cette représentation paysagère n'a pas été sans impact sur les décisions d'aménagements locaux. Le courant conservateur des milieux naturels est porté par cette représentation. Dans cette logique, en 1972, le premier Parc national de conservation naturelle apparaît aux Etats-Unis, à Yellowstone, pour être rapidement suivi par le reste du monde (Depraz, 2008). Une fois ce virage naturaliste engagé et les espaces de protection créés, l'homme a pu réinvestir le paysage naturel, cette fois non plus comme un élément perturbateur, mais bien comme un élément régulateur d'une nature dont la biodiversité était finalement la résultante d'un équilibre entre l'adaptation de l'homme à la nature et son impact sur celle-ci.

Un second virage plus actuel, celui de la considération de l'activité agricole comme productrice et conservatrice de l'entité naturelle et paysagère, est entrepris dans la société et tend à modifier considérablement le regard que portent les institutions sur les SEF (Brisebarre *et al.*, 1978 ; Godelier, 1984 ; Michelin, 1995 ; Rieutort 1995 ; Rousseau et Rameaut, *In* Chassany *et al.*, 2009 ; Lefeuvre, 2013).

Après avoir exprimé la facette purement écologique de la représentation agricole d'un espace protégé, un équilibre finit par être trouvé au niveau institutionnel. Cet équilibre est l'image de la construction d'une vision hybride de l'Homme et de la Nature par la société. Elle considère l'activité agricole comme un élément producteur du paysage dans la mesure où les exploitations poursuivent leur but premier, qui s'avère être la productivité vivrière (Luginbühl, 1991 ; Giorgis, 2014).

2) Évolution de la représentation collective de l'agriculture dans les Dômes

Au XIX^e siècle, dans les Dômes, le système agropastoral domine jusqu'à la première guerre mondiale. L'élevage ovin est associé à la culture céréalière et les terrains agricoles des villages sont divisés en terre cultivées (réparties entre jachères, prés de fauches, champs de céréales) et en parcours sur les sectionaux. Ces biens collectifs étaient des terres pauvres ou difficilement accessibles et donc difficilement valorisables autrement que par une exploitation par les troupeaux. Elles représentaient environ 15 % de la surface des Dômes. L'exploitation se faisait collectivement en regroupant chaque troupeau individuel des villages en un troupeau collectif mené par un berger. Gardé sur les sectionaux le jour, le troupeau redescendait la nuit sur les parcelles privées pour y être parqué. Ce type d'exploitation assurait le transfert de fumure des terres sectionales vers les terres labourables privées, en fonction du ratio de nuits et du nombre de bêtes envoyées sur le sectional. L'ovine n'avait donc pas pour vocation d'être une production à part entière mais plutôt de constituer un support à la production céréalière en évitant l'épuisement des terres cultivées par l'apport de fumure (Bazin, 1986).

Cette valorisation collective des terres pauvres conduisait à une organisation collective très stricte des villages au travers de règles d'utilisation et d'entretien des communaux (nom donné localement aux sectionaux) et de la répartition de la fumure. Ces règles avaient pour objectif de réduire au maximum les initiatives individuelles au profit d'un fonctionnement collectif et ainsi de protéger la cohérence de ce système agraire. Le système social n'était pas pour autant égalitaire et le nombre de brebis qui pouvaient être envoyées sur les terres collectives ainsi que les nuits de fumure dépendaient de la superficie des terres à fumer chez les agriculteurs propriétaires. L'aspect communautaire de l'utilisation des terres communales se limitait à l'utilisation collective d'un espace pendant une durée de temps délimitée. Toute la répartition de la fumure et le droit d'accès à cette surface collective étaient liés à la superficie des propriétés privées du village. L'inégalité restait présente dans ce système en reproduisant la « hiérarchie des patrimoines ». L'essentiel de la production dans les Dômes se limite aux céréales, aux ovins et aux produits bovins avec la production de veaux blancs et la transformation du surplus en fromage saint-nectaire. La quantité et l'objectif de production se réalisaient en fonction de la taille des propriétés, dessinant ainsi trois types de paysans, les plus pauvres, avec moins de cinq hectares, produisant uniquement pour renouveler la force de travail proposée aux plus riches ; les moyens, qui visaient une certaine autosuffisance ; et les plus riches, dont la production avait des objectifs de vente et de développement (Couhert, 1976 ; Loiseau, 1979 ; Bazin, 1986).

Ce système axé sur une société paysanne inégalitaire à forte densité (avec parfois jusqu'à 60 hab./km²) s'est maintenu avec des performances modestes en termes de rendement céréalière jusqu'à la Première guerre mondiale pour laisser place à une production bovine plus dynamique durant la première révolution agricole. La force productive de ce système agraire reposant sur une faille sociale, avec le maintien de l'inégalité entre riches et pauvres, a fini par être complètement remise en cause lors de l'émigration massive des pauvres, entraînée par la vague d'industrialisation du début du XX^e siècle.

Dès 1900, les Dômes sont doublement touchés par l'uniformisation du marché. La production principale étant basée sur les ovins et les céréales, la culture des céréales ne fait pas le poids face à la concurrence de la production en plaine. Pas assez rentable, elle est abandonnée pour laisser la place

aux prairies de fauches et aux prairies permanentes, ce qui aura une conséquence directe sur la disparition des troupeaux de villages, alors devenus inutiles pour la fumure des champs. En quarante ans, près de la moitié des villages du territoire abandonne le gardiennage collectif, considéré alors comme obsolète. À partir de 1940, la polyculture élevage se met en place. Elle privilégie la production de viande bovine et de lait, principalement par l'intermédiaire d'animaux de race salers et ferrandaise, puis la transformation de lait en saint-nectaire, fromage dont la conception bien maîtrisée a pu faire l'objet d'une rapide valorisation locale. La région des Dômes voit sa production se spécialiser en l'espace d'une cinquantaine d'années. La production liée à l'activité agropastorale montagnarde s'oriente progressivement vers les espèces bovines marchandes, valorisant à la fois la viande et le lait transformé en saint-nectaire. Les troupeaux ovins ne disparaissent pas entièrement, mais leur utilisation est cantonnée aux parcours peu valorisables et non mécanisables, autrement dit les « parcours secs et pentus ». La production céréalière est, à l'inverse, réduite à un minimum de parcelles, celles très riches et facilement mécanisables.

Tout le reste du territoire se transforme petit à petit en prairie permanente et en parcours pour se stabiliser, en 1955, à 80 % de la SAU, contre 11 % pour les céréales. En ce qui concerne l'élevage ovin, la distribution des surfaces alloties, qui répondait à un plan parcellaire adapté aux conditions de surpopulation rencontrées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, pour que chaque paysan dispose d'un minimum de cinq hectares de parcelle, n'est plus adaptée à cette révolution agricole de l'entre-deux guerres. L'émigration massive vers les usines d'une partie de la population fait que les lots ne correspondent plus aux ayants-droits (Couhert, 1976 ; Loiseau, 1979 ; Bazin, 1986). C'est donc à partir des années 1920 que, en cohérence avec l'augmentation de la production bovine et la réduction des cultures céréalières, les plans d'allotissement sont peu à peu abolis pour redevenir propriété du village. Dans quelques villages de la chaîne des Puys tels que Releine, Manson, Orcines et La Garandie, l'usage des sectionaux se raffermi vers une activité collective avec, pour certains villages, l'organisation officielle de collectifs d'utilisation et de gestion des espaces sectionaux sous forme de syndicats ovins voire, plus tard, de coopératives d'estive. La période de vaine pâture, ayant perduré pour faciliter la gestion des parcelles privées et collectives, se voit fortement réduite pour laisser les parcelles à l'exploitation bovine individuelle grandissante, effet qui s'observe surtout après le remembrement.

La spécialisation des années 1940 apparaît et, avec elle, la territorialisation de la production, la production ovine se cantonnant aux espaces à fort relief et peu mécanisables, contre une production céréalière et principalement bovine dans les espaces plans et à pente faible. Cependant, la diminution du cheptel ovin est telle que la totalité du territoire autrefois exploité en surface collective n'est plus gérable vu le faible nombre de bêtes. Il évolue vers un boisement spontané, ou volontairement entretenu par des propriétaires s'adonnant à la sylviculture. Ce boisement s'observe également sur les sectionaux. Les pentes des Dômes se ferment petit à petit pour offrir un nouveau paysage, celui d'une agriculture spécialisée et inégalement compétitive située au cœur d'un espace forestier.

La fin des années 1960 et le début des années 1970 donnent le coup de grâce à l'activité ovine. En effet, ces années voient arriver une épidémie de brucellose sur la totalité du territoire national, épidémie qui renforcera le système de production bovin spécialisé et diminuera encore le nombre d'exploitations ovines. Les surfaces collectives ne pouvant plus être gérées par les ovins locaux, leur exploitation laisse place à une logique de valorisation sylvicole. Ce n'est que dans de rares cas que ces surfaces sont maintenues en estives et s'ouvrent aux éleveurs hors du territoire pour accueillir

des troupeaux extérieurs à la commune afin de compléter le troupeau local (Couhert, 1976 ; Loiseau, 1979). La psychose de la contagion apportée par la brucellose ayant fortement affecté les mentalités, cette dernière pratique sera assez faible durant les années 1970. Il s'en est fallu de peu que l'élevage ovin disparaisse entièrement des Dômes, mais il perdure très faiblement, finit par se stabiliser, pour voir une nouvelle période d'essor et un raffermissement grâce à l'aide des politiques locales et régionales depuis les années 1980, axées sur le maintien des paysages ouverts.

Les estives deviennent le point de convergence de l'attention des institutions autant que des éleveurs ovins. L'espace jouit d'un nouveau potentiel de valorisation, la valeur universelle en tant que produit touristique. Il va passer par une logique de conservation biologique et géographique, avec la création du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, dès 1977, puis une succession de procédures de classement telles que le classement du site en 2000, les opérations grands sites de France en 2008, les zones Natura 2000..., jusqu'à la perspective d'élévation de cet espace géographique à une valeur patrimoniale universelle avec la candidature à l'inscription du bien naturel chaîne des puys et faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco (Unesco, 2011b).

Le maintien d'un espace ouvert, produit par la présence des brebis sur les estives, devient alors une finalité politique pour les collectivités locales. Il en résulte un essor du soutien des associations et des syndicats ovins locaux. Les collectifs d'éleveurs gagnent en visibilité, ce qui leur permet de valoriser leur production auprès d'un public qui, petit à petit, assimile la présence des brebis dans un espace de montagne comme une nécessité bucolique et patrimoniale. Cette logique s'accompagne d'une prise de conscience, chez le consommateur, de l'origine et du suivi de sa propre alimentation, logique que les différentes crises sanitaires – la « vache folle » et plus récemment la crise de confiance par la méconnaissance de l'origine de la viande dans des aliments transformés – ne font que renforcer. Ce dernier ne veut plus manger n'importe quoi, en provenance de n'importe où. Les éleveurs sont alors invités à s'intéresser non seulement à leur production, mais aussi à la filière entière, pour valoriser et protéger au maximum leur produit, notamment au travers des labels de qualité et de provenance.

Le territoire devient un élément de consommation supplémentaire. En associant une production à la représentation collective du territoire, le consommateur ne se nourrit plus seulement d'un produit, il consomme aussi toute la logique territoriale qui y est associée. La viande d'agneau des volcans d'Auvergne transporte toute l'image idéalisée des paysages volcaniques sur lesquels paissent tranquillement des troupeaux, gardés par un berger. Cette représentation se retrouve également dans le discours des exploitants agricoles, non seulement conscients de la valeur ajoutée d'une telle représentation, mais également vecteurs de leur sensibilité paysagère (Ménadier, 2012).

3) Evolution de la représentation collective de l'agriculture dans les Causses et Cévennes

a) Contextes environnementaux et sociaux similaires aux Dômes, évolution différente

Qu'ajouter à propos de l'agriculture des Causses et des Cévennes sinon qu'elle a suivi une évolution similaire au niveau de la spécialisation de sa production au travers de la révolution agricole, mais que les systèmes d'élevage qui lui sont associés se sont, au contraire des Dômes, renforcés dans la production et la valorisation des produits ovins. Ces choix, tout comme dans les Dômes, résultent d'un regard alliant la productivité, la valorisation et la culture rurale.

La configuration géographique du territoire n'est pas pour rien dans cette spécialisation ovine. La constitution variée des sols formant le relief des Causses et des Cévennes entraîne une restitution des eaux du plateau vers les gorges de la vallée du Tarn. Cette configuration s'explique par l'existence d'un enchaînement de cirques, de reculées, de couronnes d'escarpement, de falaises dolomitiques, de vallées karstiques... entraînant globalement, et très schématiquement, une différenciation entre des plateaux vastes, très secs et parsemés de lapiaz et de chaos dolomitiques et des gorges où les sources abondent pour alimenter la vallée du Tarn. Les points irrigués sont trop rares et les points mécanisables souvent secs, autorisant une modeste activité céréalière. Dans les grandes lignes, les plateaux des Causses et les reliefs des Cévennes forment des espaces privilégiés pour l'élevage extensif, ou, autrement dit, trop rudes pour un autre type de valorisation agricole sans demander de gros travaux de terrassement ; travaux qui, lorsqu'ils sont tout de même réalisés, constituent une des aménités paysagères du territoire. La description méticuleuse des géographes qui se sont penchés sur ce territoire, Marres, puis Fel, a permis d'établir une connaissance précise de la configuration géographique de ces espaces. Les massifs des Cévennes ont constitué les prémices de la description paysagère des Causses et des Cévennes, reprise ensuite par les géographes contemporains (Marres, 1945 ; Fel, 1962 ; Rieutort, 1995 ; Paloc *in* Chassany *et al.*, 2009). Ces plateaux d'altitude, secs et calcaires, sont l'une des raisons qui ont poussé le système agraire ovin millénaire à se spécialiser dans ce sens, malgré les conditions économiques et sociales qui ont poussé d'autres régions, comme les Dômes, à évoluer vers de nouveaux systèmes.

La vague de recherches archéologiques réalisées lors des grands chantiers des années 1980 a apporté une grande quantité de matériaux exploitables au sujet de l'activité humaine sur les Causses et les Cévennes au cours de son histoire. Les premières traces d'une activité agropastorale sur les Causses sont enregistrées par Hugues avec la civilisation chasséenne. Cette sédentarisation a permis de découvrir des traces d'activités industrielles basées notamment sur la production de céramique. Depuis, la présence de l'homme sur les Causses et les Cévennes n'a eu de cesse de marquer le paysage, allant de la présence de monolithes à vocation culturelle aux terrasses pour permettre une exploitation de la terre et aux trous pavés et imperméabilisés, ou lavognes, pour permettre aux troupeaux de s'abreuver (Fages *in* Chassany *et al.*, 2009).

Les Causses et les Cévennes sont témoin de l'évolution des représentations paysagères, plus encore que les Dômes, dans le sens où ils ont été sujets à un revirement total de représentation en ce qui concerne l'activité agricole et sylvicole par la population locale et extérieure au territoire dans les années 1980. Les Causses ayant atteint un pic d'occupation dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ils sont largement surexploités, tout comme les Dômes à cette même période. L'agropastoralisme est observé d'un œil accusateur puisque sa pratique intensive érode les hauts plateaux et empêche le retour d'une forêt exploitable. Cette image du désert steppique reste imprégnée d'une connotation négative durant plus de la moitié du XX^e siècle et la déprise agricole aggravée par les deux guerres successives combinée à la révolution agricole, encourage l'État à relancer la filière bois sur le territoire (Lepart et Marty, *in* Chassany *et al.*, 2009). Les Causses et les Cévennes se voient investis par des programmes de reforestation qui, dans un lieu imprégné par l'histoire de la résistance camisarde, nécessite la présence de forestiers du pays. L'exemple du retour du couvert forestier sur l'Aigoual grâce aux actions de Fabre au début du XX^e siècle est probant. Ce fils du pays était convaincu des

avantages paysagers et économiques liés au retour de la forêt et aux créations d'emplois entraînés par les chantiers d'aménagement découlant de l'activité sylvicole (Larrère, 1995).

Dans les années 1970, le regard sur l'activité agropastorale évolue, notamment dans le monde de la recherche, où l'on commence à reconnaître l'impact positif de telles pratiques d'élevage sur l'entretien, voire le développement d'une biodiversité associée aux landes, aux prairies et aux lisières. L'agriculture prend une tournure symbolique dans les années 1968 et les Causses sont le siège d'une lutte pour le maintien et le développement de cette activité, notamment lors de la médiatique lutte contre l'extension des terres militaires du Larzac, entre 1971 et 1981 (Badan, 2010 ; Rouaud, 2011). Enfin, le Parc national des Cévennes, bien que difficilement accepté par la population locale à ses débuts, a affermi sa position en maintenant une activité agropastorale et en réduisant les programmes de reforestation pour garder un milieu ouvert et riche en biodiversité. Avec l'évolution spontanée des ligneux sur les Causses et les Cévennes, le maintien des paysages ouverts devient une priorité dans les années 1990, car il contribue de manière active à la diversité biologique et offre un aspect paysager non négligeable. Le paysage agropastoral méditerranéen sera d'ailleurs reconnu en tant que bien à valeur universelle au patrimoine mondial de l'Unesco en 2011, renforçant la place de l'activité agropastorale dans les représentations de la population et leur reconnaissance officielle par les institutions. La cohabitation entre les deux systèmes, la forêt et les brebis, est prise en compte de manière équilibrée, après un siècle de combat entre ces deux représentations (Lepart et Marty, *in* Chassany *et al.*, 2009 ; Unesco, 2011a).

En Lozère comme dans l'Aveyron, l'agriculture a vécu la déprise. Bien que certains territoires aient été moins touchés que d'autres, comme le Causse Méjean, le nombre d'exploitations agricoles a diminué d'en moyenne 60 % entre le recensement de 1970 et celui de 2000 (Lhuillier et Osty *in* Chassany *et al.*, 2009). Pourtant, l'élevage ovin ne disparaît pas, loin de là. La récupération, par les agriculteurs encore présents, des surfaces des exploitations cessant leur activité permet à ces derniers d'augmenter le chargement ovin sur leur exploitation (Pailleux et Dedieu, 2010). Pour se développer, la filière ovin-viande est entrée dans une logique de labellisation qui a permis de protéger la production locale. Ainsi, nous observons l'émergence et la dynamique d'une multitude de labels tels que l'agneau fermier du Pays d'Oc, l'association « de Lozère », la production de viande et de lait sous différents labels biologiques (AB, Nature et Progrès...), la production ovine sous label rouge... (Lamine *et al.*, 2009)

Dans les Cévennes, la production d'agneau semble résister. Même la brucellose, ayant également touché cette partie du Massif central, n'a pas semblé ébranler l'évolution de l'élevage. Celui-ci est loin d'être figé dans le temps, notamment au vu de l'évolution des techniques liées aux systèmes de production. Nous pouvons dire qu'il semble avoir respecté l'évolution de la dynamique dans laquelle il était déjà engagé au XIX^e siècle, tout en observant l'émergence d'un type d'élevage annexe au début du XX^e siècle, la production laitière apparue dans les Causses.

b) Système laitier

Sur les Causses et une partie des Cévennes, le second système d'élevage qui s'est affirmé est le système laitier Roquefort, développé et reconnu dans le courant des années 1920. S'il est possible d'observer une régression de l'activité agricole sur les terres des Causses entre 1925 et 1955, symbolisée, sur le Larzac, par la perte de 46 % du cheptel ovin en l'espace de trente ans, il faut tout de même noter une stabilisation, voire une légère augmentation (7 %) du nombre de têtes de brebis

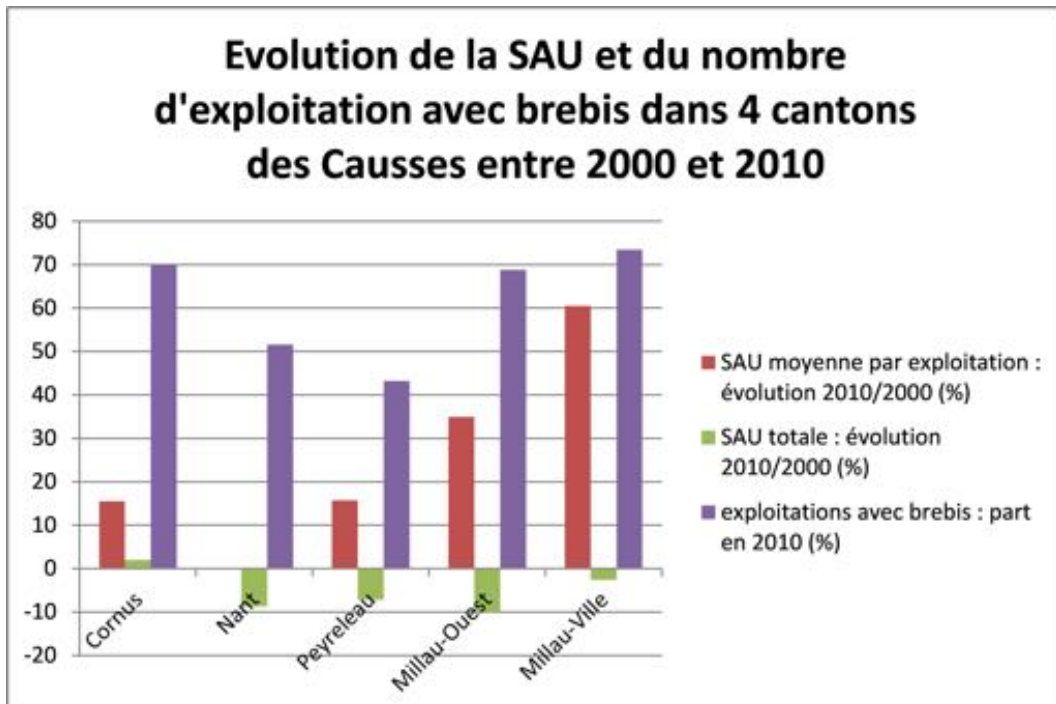
entre 1955 et 2010. Cette stabilisation montre bien un maintien de l'activité d'élevage dans cette partie de la France (Figure 10 et Figure 11).

Les années 1930 ont vu émerger le système de production laitier Roquefort tel qu'on le connaît encore actuellement, un système de production industriel qui a vécu un essor considérable en alliant modernité de production et valorisation du produit (Rieutort, 1995 p.359-374). En 1965, l'influence des caves de Roquefort sur l'évolution des pratiques d'élevage ovin dans son rayon d'action était puissante. La production laitière éveillait bien plus l'intérêt des agriculteurs dans cette partie des Causses que l'élevage viande. L'impact majeur au niveau du fonctionnement des exploitations agricoles fut la sédentarisation des troupeaux dans les parcelles autour de l'exploitation et l'abandon progressif des parcours trop éloignés.

La présence de Roquefort dans les systèmes d'élevage s'observe, notamment, dans la zone de collecte du lait, par une augmentation du rendement des brebis – et, ce, dès 1930 avec les premières machines à traire les brebis par Robert Fleury – via la machinerie et les techniques de traite en « arête de poisson ». D'autres évolutions marquantes se développent dans les fermes d'expérimentation, telles que la monte des brebis par lot à l'aide d'un parc de triage spécifique, l'alimentation complétée en faveur de la reproduction dessaisonnée et, surtout, la tentative d'amélioration progressive de la qualité des cultures fourragères au niveau des prairies naturelles avec un apport de fétuque, associée à de la luzerne ou du lotier (Bosc, 1962 et 1966). Le développement de Roquefort va de pair avec le développement de nouvelles pratiques qui viennent renforcer les connaissances liées à l'élevage ovin, alors que les Dômes voient disparaître les leurs. Les Causses et les Cévennes deviennent, avec la bande méditerranéenne, un conservatoire des connaissances liées à l'élevage ovin, connaissances qui transiteront par l'intermédiaire des bergers.

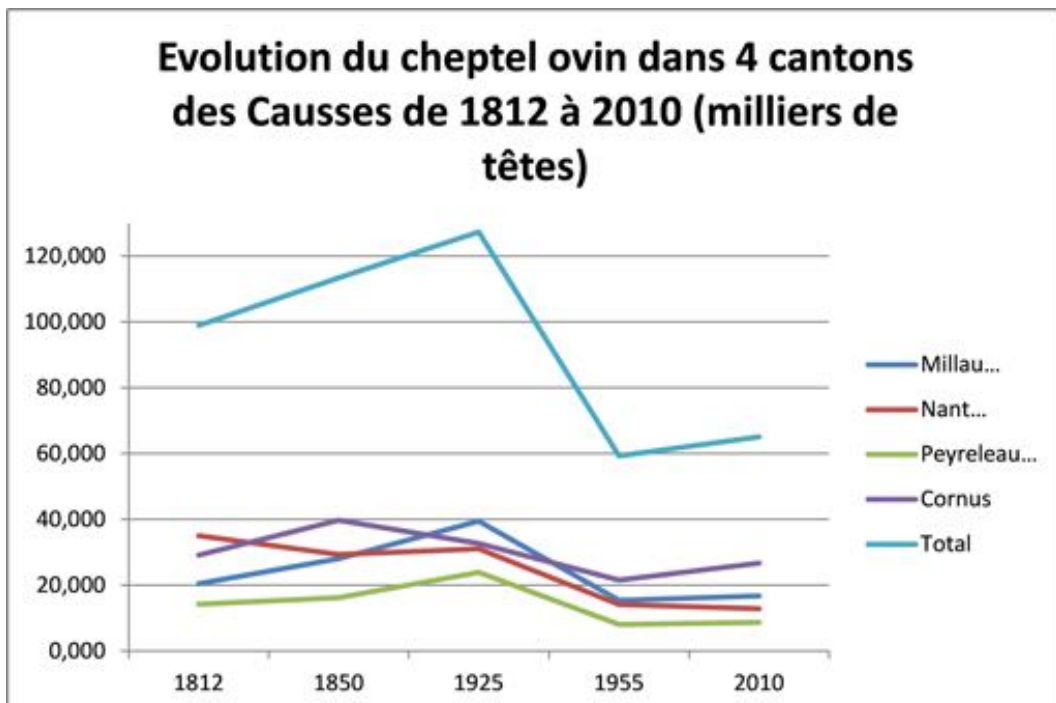
La mise en place de l'appellation Roquefort, dès 1925, conforte le système de production ovin laitier à la zone de production Roquefort (Figure 12). En 1933, La production ovine française rassemble près de 60 % des brebis lait dans le rayon Roquefort avec 5 % directement associés au Causse du Larzac (Rieutort, 1995). Les agneaux de ces exploitations, qui ne sont pas conservés pour la pérennité du troupeau, doivent être valorisés. À cette production laitière peut-être associée une production d'agneau viande en voie d'extension avec plus de 63 000 têtes en 2010 sur les quatre cantons délimitant le causse du Larzac, contre 59 000 il y a une soixantaine d'année (Figure 10 et Figure 11). Actuellement, le cheptel ovin est spécialisé dans la race laitière Lacaune, présente jusqu'à 80 % sur les exploitations inscrites dans le rayon Roquefort, pour des exploitations qui possèdent en moyenne 258 brebis pour une production d'environ 70 500 litres par exploitation (Morin et *al.*, 2004).

Figure 10 : État et évolution de la SAU moyenne entre 2000 et 2010
Etat des exploitations avec brebis en 2010



Source : Institut de l'élevage et GEB, 2013

Figure 11 : Évolution du cheptel ovin dans quatre cantons des causses



Sources : années 1812 et 1950 d'après P. Marres ; année 1925 d'après le docteur Puech ; 1955 d'après l'enquête agricole départementale (in Fel, 1962) 2010 d'après le recensement agricole 2010

Figure 12 : Étendue de la Zone Roquefort



Source : Frayssignes, 2007

D. Évolution de l'élevage au travers de l'organisation du territoire

Depuis le courant du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, il est possible de suivre l'évolution de l'organisation du territoire en fonction des différentes mesures visant à gérer l'espace agricole et l'espace naturel à une échelle nationale (Tableau 1).

Après la fin de l'Ancien Régime et la redistribution partielle des terres, l'intérêt principal de l'État se tourne vers la gestion de la forêt, notamment avec la loi de boisement visant à relancer la production de différentes essences. Afin de lutter contre l'érosion des sols, et pour protéger les bourgs et les villes en bas de versant et en fond de vallée, l'État prend la mesure sur la Restauration des Terrains en Montagne et s'engage dans un lourd programme de reboisement et de terrassement. Durant cette période, l'espace agricole est assimilé à un espace de production fonctionnant au détriment de la nature. Les villageois sont alors considérés comme incapables de gérer leur espace commun. Dans cette logique de désresponsabilisation, les communaux sont soumis au régime forestier. Cette considération de l'agriculture par l'État va perdurer jusqu'au milieu du XX^e siècle. À cette période, la logique institutionnelle étatique commence à reconnaître les systèmes agraires en édifiant la première loi d'orientation agricole. Cette première loi reste encore associée principalement à la productivité agricole. Ce n'est que plus tard que l'agriculteur se voit réellement intégré dans son espace de travail, qui constitue également l'environnement dans lequel il évolue.

Avec l'apparition de la Politique Agricole Commune (PAC), l'ouverture des frontières et l'unification de l'Europe amènent les institutions internationales à se charger du soutien économique des exploitations agricoles à partir de 1962. Encore une fois, les préludes de la PAC restent axés essentiellement sur la productivité des systèmes et le respect du marché européen via la création de normes définissant les limites des politiques agricoles nationales, et avec des subventions indirectes de l'activité agricole. Les principes nationaux d'après-guerre, basés sur l'autonomie agricole

nationale, commencent alors à se tourner vers la compétitivité de marché international (Pueyo, 1980).

La prise de conscience écologique marque les années 1960-1970 avec la création des premiers parcs nationaux – instances de conservation régaliennes pour des espaces protégés délimités, excluant souvent l’homme de ces limites – suivis de près par l’apparition des parcs naturels régionaux – institutions chargées du développement des activités humaines dans des espaces naturels. L’État, puis l’Europe, forts de plusieurs décennies d’observation d’une évolution écologique des espaces abandonnés par l’homme, commencent à considérer la présence d’une activité humaine raisonnée, et plus précisément celle liée à l’activité agricole, comme un facteur facilitant grandement la gestion des espaces naturels sur le long terme. Les recherches scientifiques en écologie commencent à se diriger dans ce sens avec une approche moins accusatrice de l’activité humaine comme élément de perturbation des milieux naturels, mais plutôt comme élément producteur et de maintien d’un type de biodiversité défini (Giorgis, 2014). Il va s’ensuivre une quarantaine d’années où l’on peut constater une évolution de la prise en compte des facteurs environnementaux et des facteurs agricoles dans la mise en place de mesures qui, par ailleurs, prennent une tournure incitative plutôt que tournée vers l’obligation.

À l’échelle des collectivités territoriales, ces mesures ont fait l’objet de programmes de développement qui, une fois pris en main par les acteurs locaux, ont pu démontrer leur efficacité au niveau local. C’est le cas des parcours et de leur mise en valeur dans les Dômes et sur les Causses et les Cévennes. Des études faisant l’objet d’un suivi précis, durant deux décennies, au niveau de plusieurs zones d’estives de la chaîne des Puys, ont pu montrer l’intérêt de la valorisation d’un programme d’action subventionné du type Contrat Territorial d’Exploitation (CTE) dans la conservation, voire dans l’enrichissement d’une biodiversité prairiale. L’estive de Ternant, sur le puy de Dôme, a fait l’objet de recherches sur trois domaines, un diagnostic de biodiversité, l’adjonction de chevaux aux troupeaux ovins ou bovins et la gestion concertée agroécologique d’une unité pastorale. Ces trois types de recherches interdisciplinaires ont pu non seulement souligner l’importance d’une fourchette précise de chargement bovin ou ovin pour un maintien et une gestion optimale des ressources herbagères d’une estive, mais elles ont également pu montrer qu’un chargement mixte bovin (ou ovin) avec un cheptel équin permettait, en condition de sous-chargement du milieu (chargement inférieur à 1,05 UGB/ha/saison de pâturage), d’optimiser ses ressources herbagères (Orth *et al.*, 1998 ; Enita, 2002 ; Balay *et al.*, 2012). Enfin, ces travaux ont démontré l’importance d’une gestion concertée entre acteurs institutionnels et agriculteurs en ce qui concerne la gestion des espaces paysagers possédant à la fois des aspects agricoles et écologiques tels que des estives sur des lieux à forte pression touristique (Labouesse, 1998).

D’autre part, le Parc national des Cévennes a réuni, en 2010, dans le cadre du renouvellement de sa charte, de nombreux groupes de travail qui ont établi un état des lieux très précis sur les fonctions touristiques, agricoles et écologiques dans le périmètre du Parc. Ils ont ainsi pu montrer différents liens, dont celui entre la richesse animale et végétale de l’espace et les différentes activités humaines, agricoles et sylvicoles à l’échelle locale (SMPNRVA, 2013). La production ovine reste le type de production majoritairement présent sur le milieu ; cependant, il est observé un retour à la diversité de production et à la valorisation de nouveaux types de produits tels que l’oignon doux et la châtaigne des Cévennes. Le système de valorisation de la production locale est très développé dans la zone (Tableau 2), notamment avec la mise en place de nombreux collectifs et coopératives de valorisation.

Tableau 1 : Cadre législatif et réglementaire visant le développement et la protection des massifs et des zones défavorisées (1860 - 2010)

Date	Intitulé	Objectifs	Méthodes et outils	Acteurs et moyens
1860	Loi de Boisement	1,3 M ha de reboisement	Plantations d'essences diverses	État
1882	RTM (Restauration des Terrains en Montagne)	Limiter la déforestation/ l'érosion des sols	Plantations d'essences diverses	État
1930	Loi sur la protection des sites naturels	Eviter l'érosion biologique et protéger la biodiversité	Protection des sites, mesures juridiques et financières	État
1937	Loi de Reboisement des Terres Incultes	Favoriser le reboisement et l'amélioration pastorale	Plantations	État
1946	Fonds Forestier National (FFN)	Favoriser le reboisement et la gestion des forêts	Plantations/ Facilitation de l'accès aux engins pour débardage	État
1960	Première Loi d'Orientation Agricole (LOA)	Modernisation de l'agriculture/ Objectif d'autosuffisance alimentaire	Modernisation/ Mécanisation/ Spécialisation des activités agricoles/ Agrandissement des structures de production/ Intensification des terres	SAFER/ Crédit Agricole/ Instituts techniques/ Recherche agronomique
1962	Politique Agricole Commune (PAC)	Établir un schéma de coordination agricole à l'échelle européenne	Répartition d'un lot d'enveloppes sur la totalité des systèmes agricoles Européens/ Mesures incitatives	Europe/ Etat/ Collectivités locales
1966	Loi sur la création des Parc naturel régionaux	Reconnaître un espace protégé	Reconnaissance juridique	État/ Collectivités locales
1972	Loi Pastorale	Soutien à l'activité pastorale	Groupements pastoraux/ Associations foncières pastorales	État/ Collectivités Locales
1972	Indemnité Spéciale Montagne (ISM)	Revalorisation des territoires de Montagne/ Développement du pastoralisme	Zonage rural/ Zonage « montagne »/ Cadre juridique aux pratiques collectives	État/ Aide en fonction de la surface exploitée/ Aide aux investissements dans les estives
1975	Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)	Complément de l'ISM	Complément de l'ISM	État/ Complément de l'ISM
1976	Loi sur la protection de la nature	Empêcher la dégradation des sites naturels	Aménagement et protection juridique	État
1985	Loi « Montagne »	Inciter les agriculteurs à venir s'installer en zone de montagne/ Protection des paysages de montagne	Aménagement/ développement et protection des massifs	État
1986	Article 19 de la CEE	Ancêtre de la MAE	Mesures incitatives	Europe/ État .../...

1992	Mesures Agri – Environnementales (MAE)	Maintenir/ développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	Protection des eaux/ Reconversion à l'agriculture biologique/ Opérations locales agro-environnementales/ Extensification...	État Prime à l'herbe/ Plans de développement durable
1999	MAE dans le cadre européen	Développement de la multifonctionnalité de l'agriculture/ Protection des espaces ruraux/ Définition d'enjeux environnementaux prioritaires	Contrat Territorial d'Exploitation (2000-2007)/ Prime à l'herbe(PHAE)/ MAET/ Maintien et Conversion à l'Agriculture Biologique (MAB et CAB)/ Règlement de développement rural	Contrats entre État et agriculteurs/ Apports financiers FEADER Fonds européens agricoles pour le développement rural (2007-2013)
2000	Convention Européenne du Paysage	Protection/ Gestion/ Aménagement des paysages européens	Mesures juridiques et financières	Europe/ État/ Collectivités locales
2005	Loi relative au développement des territoires ruraux	Aménagement des territoires ruraux	Actualisation des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)/ Meilleur partage des espaces Périurbains/ Aménagements fonciers	État
2006	Seconde LOA 2006			État
2010	Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP)	Garantir revenu agriculteurs-pêcheurs/ Gagner en compétitivité	Plans de Développement Filières Agricoles et Forestières/ Directive Territoire et Aménagement/ Schémas de Cohérence Territoriale/ Charte paysagère	État/ Collectivité locales/ Contractualisation entre producteurs et acheteurs

Source : Lefeuvre, 2013

Si l'on se reporte aux systèmes d'élevage ovins, les deux systèmes abordés nous montrent une adaptation constante au long de l'histoire sur plusieurs niveaux. Ces systèmes expriment une robustesse face aux problèmes socio-économiques imposés à la fois par les contextes globaux et par l'évolution de l'histoire à une échelle locale. Pourtant, cette adaptation ne correspond pas exactement à l'image d'un système robuste, qui fonctionne coûte que coûte dans un environnement offrant des conditions plus ou moins hostiles. Elle se rapproche plutôt d'un système flexible, voire transformable, puisque, pour les trois zones concernées, le système d'élevage ovin a su s'adapter au mieux aux conditions extérieures, que ce soit pour la valorisation d'un milieu trop pauvre pour d'autres types d'élevage sur les hauteurs des Cévennes, pour la valorisation d'un système paysager dans les Dômes et la spécialisation laitière dans les Causses. Cette transformation ne s'est pourtant pas faite à sens unique. Elle est la résultante de l'introduction progressive des aspects agricoles dans la représentation d'un paysage de valeur aux yeux de la société. Enfin, ces systèmes d'élevage font également l'objet d'une mise en réseau constante puisque, sur chaque terrain, il existait un ensemble de collectifs d'élevage regroupant des éleveurs autour de la valorisation de certains types d'élevage associés à certains types de paysages.

Tableau 2 : Valorisation et labellisation des produits agricoles au sein du PNC

Type de produit	Type de label	Produit concerné
Viande	Label Rouge	Bœuf Fermier Aubrac
	Indication Géographique Protégée	Agneau Lozère ELOVEL
		Agneau De Lozère
		Génisse « Fleur d'Aubrac »
	Marque commerciale "De Lozère"	Viande bovine du Gévaudan
Agneau du Gévaudan		
Fromage	Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée	Bleu des Causses
		Pélardon
		Roquefort
	Marque commerciale "De Lozère"	Fromages fermiers
		Fromage de brebis Le Fedou
Autre	Agriculture Biologique	Ovin/Fromage/Châtaigne/
	Marque « Nature et progrès »	Bovin/Miel (AOC pour le miel des Cévennes et l'oignon doux des Cévennes)

Source : Chassany et al., 2009

II. ESPACE AGRICOLE ET PAYSAGE PATRIMONIAL

Les pratiques agricoles influencent l'environnement direct de l'agriculteur. En retour, les systèmes agraires évoluent dans le temps et s'adaptent en fonction du contexte tant environnemental que social dans lequel ils sont placés. L'environnement direct de l'éleveur a donc une certaine importance une certaine importance pour le choix du système. Longtemps considéré, en agronomie, comme un milieu contenant uniquement les ressources nécessaires aux besoins de l'éleveur, son environnement direct de l'éleveur tend, de plus en plus, à rejoindre le positionnement que l'école de géographie française intégrait comme étant le paysage au milieu du XX^e siècle, c'est-à-dire une composante cruciale de la manière dont il peut percevoir son système (Berdoulay, 2001). La sensibilité de l'éleveur face à son espace tend à devenir un critère à considérer lors de l'analyse d'un système, puisque c'est à travers cette sensibilité que l'éleveur est également amené à prendre des décisions au sujet de sa production et de la valorisation de cette dernière (Ménadier, 2012). Plus encore, si l'on se place au niveau d'un groupe d'éleveurs, les représentations qu'ils peuvent développer au sujet de leur espace tendent à converger vers une image collective associée à celle d'un paysage idéal mais aussi à des pratiques collectives visant à façonner ce paysage.

Afin de pouvoir comprendre ce positionnement, il est primordial de nous tourner vers le vaste concept géographique de « paysage » et de l'entrevoir par la lucarne de l'agriculture. La question

principale qui émerge dans ce sens est la suivante : qu'est-ce qu'un paysage agricole et dans quelle mesure évolue-t-il ?

Ce chapitre tente de répondre à cette question en abordant, en premier lieu, les espaces agricoles par leur dynamique et leur évolution dans le temps, dans la nature et dans la société. Une fois cette approche générale analysée, nous considérons l'élément « espace agricole » comme constructeur d'un paysage, ou plutôt d'un lieu paysager. Cette généralité nous permet de récupérer l'objet « espace agricole » pour le déposer sur le socle paysager et de lier les deux concepts grâce aux dimensions de lieu, d'espace, de territoire et les différentes échelles dans lesquelles elles vont s'imbriquer.

Le paysage agricole ainsi défini, il est ensuite question de sa valorisation. L'objet de la troisième partie vise à chercher l'élément qui distingue un paysage agricole d'un paysage agricole de « valeur », voire de « haute valeur ». Justifier l'existence d'un paysage sans aucune valeur particulière est une chose risquée, dans le sens où il est possible d'octroyer une valeur à tout paysage à partir du moment où ce dernier est reconnu par une société. Afin de clarifier la notion de « valeur paysagère », nous nous sommes appuyés sur la notion de valeur patrimoniale, associée à la théorie des haut-lieux paysagers pour différencier un paysage agricole ordinaire d'un paysage agricole « de valeur » (Crépu *et al.*, 1990 ; Micoud, 1991 ; Bédard, 2002b). C'est en s'appuyant sur le sentiment d'appartenance des acteurs à un espace associé à un paysage que nous avons pu commencer à percevoir une réelle différence entre paysage commun et paysage de valeur. Ce sentiment spécifique et collectif, dont la mémoire constitue une priorité dans l'organisation sociale locale, entraîne l'intégration du paysage dans un processus de transmission aux prochaines générations. Au travers du processus de patrimonialisation se construit non seulement une valeur identitaire locale associée à un paysage, mais également une valeur identitaire dans une construction patrimoniale finissant par rayonner bien au-delà de ses propres délimitations géographiques.

En se familiarisant avec la logique collective d'un paysage de valeur, le cheminement d'appropriation collective d'un espace paysager devient complémentaire de la logique patrimoniale. Dans ce sens, nous nous sommes intéressés aux recherches sur les représentations et sur la perception d'un paysage à l'échelle des individus puis à une échelle plus collective et, ce, dans une logique d'adhésion mais également de dénégation face à une représentation paysagère patrimoniale. C'est en détaillant cette approche collective au regard de l'utilisation et de la valorisation des paysages patrimoniaux à différentes échelles organisationnelles, qu'il est possible d'identifier à quel niveau et par qui ces paysages font l'objet d'une valorisation. Celle-ci affecte la dynamique paysagère, l'évolution de l'environnement et, indirectement, les systèmes agraires associés.

A. L'espace agricole, le lieu, le paysage et le territoire, une question d'échelle

1) Notions d'échelle

Chaque tentative de compréhension d'un système, individuel ou collectif, demande au géographe de le contextualiser dans des espaces donnés – systèmes d'exploitation, zones protégées, zones classées, zones urbanisées –, mais étroitement imbriqués les uns dans les autres via des connecteurs différents – les réseaux, l'action collective, la patrimonialisation. C'est par l'utilisation de la notion

d'échelle, à la fois comme outil d'analyse et comme démarche de recherche qu'il est possible d'étudier la complexité des espaces géographiques. La question de la « bonne échelle », en géographie, nous entraîne dans un débat visant à clarifier la pertinence épistémologique du terme qui est déjà soulevée par Vidal-de-la-Blache à la fin du XX^e siècle, pour atteindre son apogée dans les années 1970. À cette époque, le concept d'échelle évolue du simple outil technique d'étude géographique vers un processus de réflexion interdisciplinaire.

a) Historique et évolution de la notion d'échelle

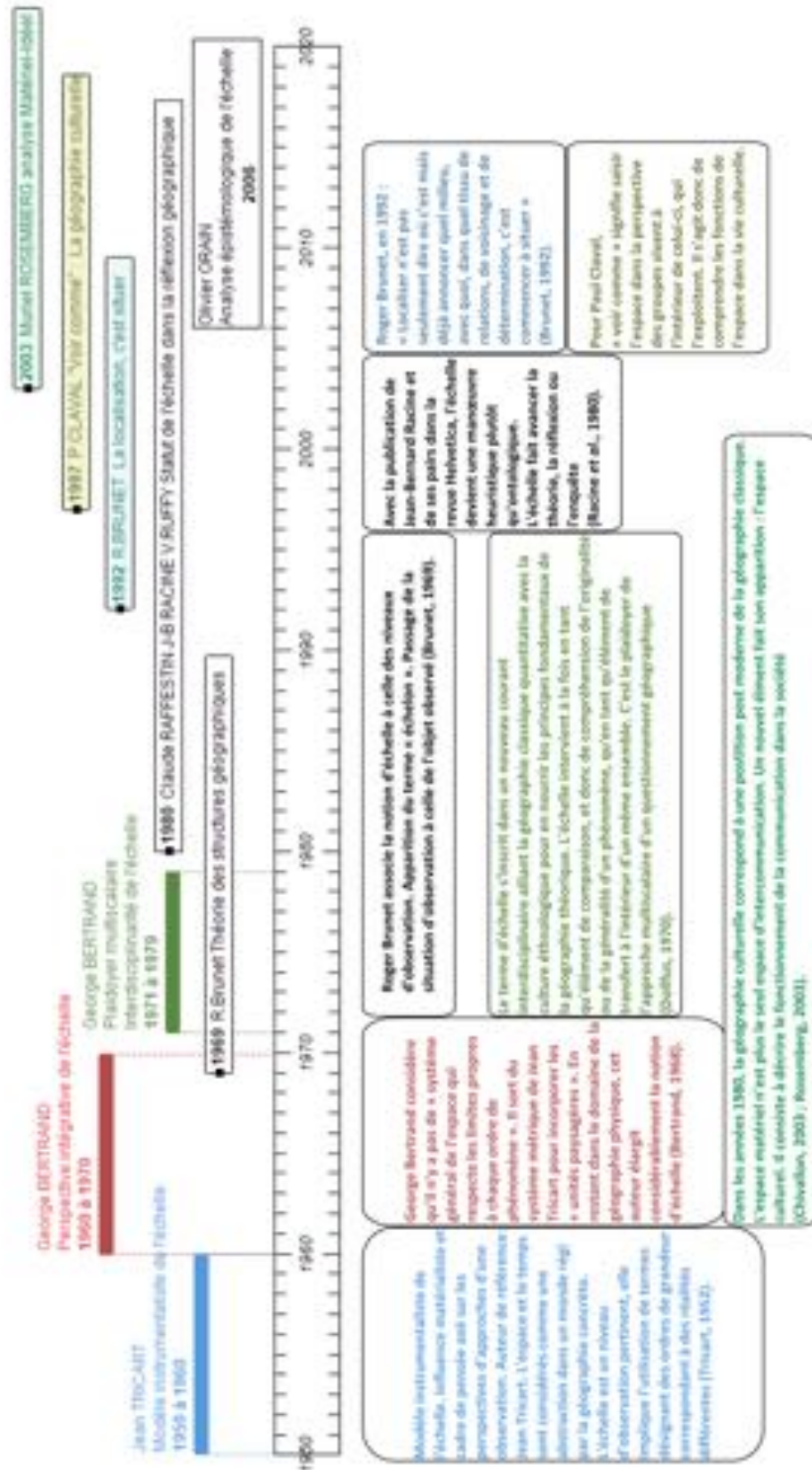
Loin de s'être complètement transformée durant ces soixante dernières années, la notion d'échelle s'est vu appropriée et mobilisée de manière complémentaire par les différentes écoles de géographie (**Figure 13**). De l'outil d'analyse cartographique au système anthropo-géographique, cette notion a fini par conduire à une multitude de définitions sans pour autant en voir exclure une en faveur de l'autre. La nécessité, pour chaque domaine scientifique, d'adapter la notion d'échelle a fait en sorte que cette notion devienne elle-même une manœuvre heuristique visant à faire évoluer sa propre réflexion (Orain, 2004).

Pour les géographes français, le terme d'échelle semblait « réservé à la cartographie », en constituant une clef de déchiffrement pour faciliter la compréhension des cartes géographiques, topographiques et chorographiques. Associant l'échelle cartographique à un cadre hiérarchique allant du global au local, Vidal-de-la-Blache s'appuyait sur l'utilisation de ce concept pour soutenir l'idée d'une relation entre le tout et les parties (Robic, 2004). Ainsi, sans l'annoncer clairement, il soulignait l'existence d'un lien inextricable entre l'organisation terrestre globale, le tout et les zones d'étude des géographes, et les parties, qu'il était nécessaire de prendre en compte pour obtenir une description véritable d'un espace :

« Si rien n'existe isolément dans l'organisme terrestre, si partout se répercutent des lois générales, de sorte que l'on ne puisse toucher à une partie sans soulever tout un enchaînement de causes et d'effets, la tâche du géographe prend un caractère différent de celui qui lui est attribué. Quelle que soit la fraction de la Terre qu'il étudie, il ne peut s'y enfermer. » (Vidal de la Blache, 1896, p. 129, *in* Robic, 2004).

Cette réflexion ouvre sur l'importance, chez les géographes, de la conscience des événements physiques globaux qui ont tendance à sortir d'un cadre défini par leur zone d'étude. Tout en offrant une ouverture sur la contextualisation des observations scientifiques d'une zone dans un environnement global, la notion d'échelle ne sort pourtant pas encore de son contexte cartographique. C'est au début du XX^e siècle que le débat sur les différentes dimensions que porte ce terme est ouvert. L'échelle se trouve alors au centre du projet d'organisation territoriale de la France et sa mobilisation soulève chez les géographes des questionnements d'ordre épistémologique, pédagogique, scientifique et politique. De lourds débats entre Gallois, Vidal-de-la-Blache et Reclus apparaissent sur la considération naturelle, administrative ou climatique pour différencier les unités de découpage de l'espace, débats qui soulignent l'évolution des contextes sociaux et économiques dans lesquels la France est engagée, en lien avec les améliorations technologiques des réseaux de communication qui ont tendance à réduire le rapport distance/temps. Encore une fois, bien que l'objet des débats portant sur l'échelle s'inscrive dans un phénomène d'évolution sociale, la nature même de la signification de l'échelle reste inchangée. Faire référence à l'échelle, c'est continuer à décrire un espace sur une carte en lui accordant un niveau de réduction.

Figure 13 : Fresque épistémologique de l'évolution du concept d'échelle



Source : X. Badan, 2013, d'après Orain, 2004

En 1950, Tricart amorce la déconstruction du terme d'échelle pour intégrer un niveau d'observation inscrit dans un cadre temporel (Tricart, 1952). Dans les années 1960, Bertrand puis Brunet s'appuient sur les principes des domaines d'observation de Tricart pour proposer un système taxonomique utilisant le concept d'échelle dans le but de classer les espaces observés tout en les situant dans le temps et l'espace (Brunet, 1969 et 2001 ; Orain, 2004). Ces deux géographes élargissent considérablement la notion d'échelle en géographie physique et descriptive puisqu'ils y intègrent sept degrés de résolution différents, les ordres de grandeur associant à chaque fois des composantes physiques – telles que le relief et le climat – dans des niveaux régionaux différents.

En 1970, la géographie classique s'ouvre aux sciences sociales, transportées par les ethnologues tropicalistes, notamment avec les écrits de Dollfus à propos de l'espace et de son organisation sociale (Dollfus, 1970). En comparant les pays développés et les « pays sous-développés », Dollfus relance à nouveau le questionnement général des méthodes de division de l'espace. L'échelle ne fait plus seulement référence aux espaces géographiques, mais elle intègre des éléments sociaux tels que l'organisation humaine, le réseau urbain et surtout les liens que ces éléments peuvent développer avec l'extérieur de la zone considérée. L'échelle à niveau variable apparaît comme nécessaire pour considérer un phénomène géographique. Ce phénomène permet d'intégrer un nouveau degré de classification du terme qui est celui du niveau de perception. La conceptualisation de l'échelle comme manœuvre heuristique se poursuit et se renforce en même temps que le développement de la géographie sociale qui mobilise de plus en plus ce concept (Racine *et al.*, 1980). L'échelle sociale s'institutionnalise dans les années 1990 où l'observation d'un objet géographique se légitime autant par l'approche du système relationnel que par l'approche de la compréhension des phénomènes physique qui le composent.

L'évolution de la notion d'échelle est un bel exemple de prise en compte et d'enrichissement interdisciplinaire. L'échelle, et les divers degrés d'application qui lui sont associées, constitue maintenant un outil d'analyse complet d'un espace pour les géographes. Mais, plus encore, sa dimension interdisciplinaire fait de ce concept une démarche de recherche demandant au géographe, comme au sociologue, de se positionner en fonction de ce concept afin de légitimer son utilisation.

b) Échelles d'étude

L'échelle est donc une composante liée à la réflexion plus qu'un outil d'analyse supplémentaire. Se positionner sur une échelle permet de poser un cadre au travers duquel il est possible d'observer les configurations socio-spatiales des systèmes. Apposer ce cadre scalaire à un autre cadre, associé à une autre échelle, plus large ou plus fine, permet de contextualiser les premières observations avec d'autres éléments spatiaux et sociaux invisibles dans le premier cadre. Ainsi, les liens contextuels interpénétrant les deux cadres d'observation constituent autant de points de couture qui procurent au tissu final la solidité de l'observation spatiale, rattachée à un espace social, lui-même influencé par un système global dans lequel il s'inscrit.

Dans le cadre d'une étude sur les représentations collectives d'un espace universellement valorisé, les deux cadres de contextualisation sont formés par l'échelle institutionnelle, d'une part ; échelle qui catégorise les espaces dans un contexte politique et économique, et échelle collective, d'autre part,

rattachée à une utilisation et à une gestion concertée d'un espace spécifique par la population locale, organisée en « communs collaboratifs »².

L'échelle institutionnelle résulte de l'évolution de l'espace, d'abord sous l'effet de l'histoire, jusqu'au XIX^e siècle, puis économique avec l'industrialisation de l'économie et l'urbanisation de la société. L'un signifie la construction des États-nations et l'organisation géographique qui leur était associée ; une organisation marquée tardivement en France par la régionalisation, image d'une nation en voie de décentralisation, puisque forte d'un réseau de communication en pleine expansion. L'autre est le reflet du progrès technologique de l'homme sur la nature ayant conduit à l'union des États-nations pour organiser la répartition des biens face à une logique de demande mondiale. Une fois les sociétés adaptées aux bouleversements qu'a créé un essor fulgurant du système de libre-échange dans le monde, l'organisation spatiale fait face à une troisième transformation qui voit de nouveau les acteurs sociaux se réapproprier l'espace. Sans prétendre vouloir sortir d'un système de libre échange, les sociétés se remettent à valoriser un fonctionnement collectif, centralisé et autonome à une échelle urbaine et périurbaine. Les régions, mais aussi les villes, les périphéries et les campagnes avoisinantes forment de multiples sources centrales autour desquelles s'organisent production, valorisation et commercialisation des produits pour répondre à cette demande nationale, européenne et mondiale, toujours présente mais non plus prégnante (Rifkin, 2014).

L'approche multi-scalaire répond à la logique même de Vidal-de-la-Blache, qui considérait l'échelle comme un outil d'association du tout et de ses parties, considération reprise et enrichie du contexte social par Isnard :

« Espace et Société forment donc un tout qu'une « récursivité organisationnelle » constitue en un ensemble spécifique » (Isnard, 1985, p. 535)

Dans le contexte de patrimonialisation d'un espace, au niveau institutionnel, l'Europe et l'État forment cette première entité mondiale. Elle influence l'évolution spatiale locale par l'édiction de normes sans pour autant concevoir ces impacts avec la précision de la localité. C'est pourquoi ces deux formes sont fusionnées en une seule dimension.

En se plaçant à la dimension des régions, nous augmentons considérablement la résolution en termes d'effet ciblé, des normes sur l'évolution d'un espace local. Pourtant, la région regroupe encore des composantes géographiques, environnementales et sociales trop différentes, bien que l'action institutionnelle des régions en France, par l'intervention des différents conseils ainsi que par les antennes régionales ou départementales de services nationaux – tels que l'Office National des Forêt et la Direction Départementale des Territoires – gagne en localisation.

Il est alors possible d'affiner cette résolution en considérant une troisième dimension, l'espace à fort enjeu social, environnemental et paysager. Celui-ci fait l'objet d'une organisation locale et les acteurs

² L'expression « communs collaboratifs » désigne les nouvelles pratiques collectives qui transforment l'organisation économique de la société occidentale. Rifkin (2014) utilise ce terme « communaux » (*Collaborative Commons*) pour désigner les pratiques cybernétiques. Cet auteur anglophone fait référence aux terres gérées collectivement en Angleterre avant la grande privatisation du foncier marquant la période des enclosures. En France, on trouve encore des biens communaux, biens fonciers gérés par la commune (Rifkin, 2014, p. 9).

qui y sont intégrés développent une représentation d'un paysage reflétant les enjeux territoriaux locaux.

Une des réponses de la société à la multiplication des échelles consiste à s'organiser en réseau. La société se compose d'une multitude de collectifs associant tous les acteurs locaux concernés par cet espace. Cette multitude de noyaux sociaux s'organise et se met en réseau pour échanger des informations, des biens et des représentations relatives à la valeur paysagère d'un espace. Ces collectifs s'inscrivent dans un espace environnemental et géographique qui va former une échelle très spécifique : une échelle sociale composée d'îlots collectifs reliés entre eux par un réseau social complexe. C'est un système de liens qui se met en place pour relier les collectifs au même titre que les régions sont reliées entre elles par un système de communication, de transports routiers, de voies maritimes et aériennes. Il en est de même pour les nations, qui sont reliées entre elles par des dispositifs de gouvernance. Par leur moyen de communication, les collectifs se distinguent des autres échelles au travers d'un nouveau cadre : l'échelle collective.

c) Échelle temporelle ou contexte historique ?

Toute observation sociale se place dans un contexte historique qu'il est primordial de prendre en compte. Le temps est une dimension essentielle lorsqu'il s'agit d'étudier la constitution d'un espace dans son ordre géographique et social :

« L'observation du présent contribue à la reconstruction du passé et à la prévision du futur : l'espace-temps du géographe exprime à la fois la continuité et le changement des générations qui se succèdent, il est une projection de l'histoire. » (Isnard, 1985, p. 543).

Ainsi, la constitution des collectifs est contextualisée dans un espace subissant à la fois une inertie passée, s'adaptant à un contexte présent pour évoluer dans un système futur en constante modification.

2) L'espace en géographie sociale

Prendre en compte l'espace nécessite de relier plusieurs modalités autour d'un même concept. L'« espace physique », brut et abiotique, englobe la « forme espace », autour de laquelle s'organise et se structure la perception humaine de l'espace physique. Aborder la forme espace nécessite une approche en quatre dimensions que Di-Méo définit comme l'espace produit, l'espace représenté, l'espace vécu et l'espace social (Di-Méo, 1998).

a) Espace produit

Les espaces produits correspondent aux espaces de production issus de l'action de l'Homme et des sociétés sur leurs milieux. La production peut couvrir le champ du matériel et de la réalité concrète comme les routes, les habitations, les parcelles agricoles... Dans un second temps, elle peut couvrir le champ de l'immatériel, associé aux représentations, notamment par l'intermédiaire des lieux, des symboles et des espaces connotés (la parcelle est un espace de travail ; une colline, une montagne ou une église un espace de contemplation...). L'espace produit découle donc d'un mélange entre des facteurs individuels et des facteurs collectifs. Il est la résultante d'une accumulation de choix, parmi différentes options d'aménagement pris par une société au cours de son évolution historique. Dans l'absolu, il est possible de considérer l'espace produit hors du cadre du milieu naturel. Mais

concrètement, il est difficile d'aborder l'espace produit sans prendre en compte les contextes idéologiques, sociaux, politiques, économiques et culturels expliquant partiellement les choix de la société dans la construction de son espace et qui configure son système socio-spatial. L'espace produit fait référence à la fois aux lieux utilisés par un individu et aux représentations sociales que la société affecte à ces différents lieux.

b) Espace représenté ; espace perçu

Le champ de la perception physique de l'espace par un individu ne peut pas être décontextualisé de la représentation sociale de ce même espace. Di Méo évoque Piaget lorsqu'il précise la définition de la représentation. Selon Piaget, la représentation d'un objet par un individu est associée à la richesse langagière de ce dernier. Il souligne à la fois la capacité de cet individu à évoquer, et donc à décrire un objet en son absence en utilisant un champ lexical qui lui est propre. Mais il évoque également la capacité de l'individu à enrichir la connaissance perceptive de l'objet avec des connotations émanant de l'imaginaire (Di Méo, 2001). Dans les deux cas, Piaget et Di Méo associent à la notion de « représentation » l'action de transmettre ou de communiquer la perception d'un objet – ou un espace – d'un individu à un autre. Pour un individu, représenter revient donc à réaliser l'action d'extraire une image de son esprit et de la mettre en forme pour que cette dernière soit compréhensible par un autre individu. Le langage constitue alors un outil stimulant un sens spécifique : l'ouïe. Dans d'autres circonstances, cet outil est remplacé par d'autres, tels que le dessin, la peinture, la modélisation... stimulant d'autres sens, la vue, le toucher... mais toujours avec cette même richesse langagière et cette même recherche de fidélité de l'image rendue. Luginbühl aborde parfaitement l'exemple de la représentation des espaces par la peinture avec, notamment, les grandes peintures des paysages hollandais et français et l'évolution de l'image du paysage au cours du temps (Luginbühl, 2012).

La perception faisant appel aux sens d'un individu, elle peut être considérée comme objective. L'action de « voir » un paysage, au sens biologique du terme, consiste à imprimer l'image d'un espace sur la rétine, tout comme photographe un paysage enregistrerait tous les éléments visibles d'un cadre sur l'appareil. En revanche, dès que nous sortons de l'action même d'enregistrer une image, nous sortons également de l'objectivité de la perception brute pour considérer la perception dans son aspect intelligible, influencée par un contexte social. L'analyse intérieure de l'image, son association à une connotation positive ou négative, les sentiments qu'elle va faire naître chez un individu, constituent des fragrances de perception qui feront qu'un même paysage, observé par deux individus différents, ne sera jamais interprété de la même manière.

De cette perception individuelle naît la volonté de partager et de décrire ce que l'on voit à un autre individu. Ces échanges s'inscrivent dans un contexte social spécifique, marqué par différents codes culturels et idéologiques, eux-mêmes rattachés à la société dans laquelle l'individu se situe. Dans la mesure où un individu tente de se représenter un paysage, alors il attribue à ce paysage une dimension collective, avec tous les échanges sociaux associés à l'acceptation ou au refus de cette représentation. Le paysage perçu par un individu et représenté dans un groupe social est un paysage objectivé, qui transcende l'individu pour se charger des valeurs du ou des groupes sociaux auquel il appartient, se conforme.

Dans ce sens, les plateaux karstiques des Causses ne sont pas représentés ni perçus de la même manière par un habitant du Massif central que par un habitant d'un autre lieu. Mais, plus encore, ce

type de paysage n'est pas perçu de la même manière entre deux habitants du Massif central, appartenant à deux catégories sociales différentes. Ces individus appartiennent à des contextes locaux, sociaux et culturels spécifiques à chaque territoire ou à chaque catégorie sociale. Pourtant, à partir de l'instant où deux individus, quels qu'ils soient, s'inscrivent dans un collectif qui les rassemble, quand bien même ils possèdent deux perceptions individuelles différentes du paysage, leur représentation se dessine au travers de cet aspect collectif. Les représentations sociales résultent de la combinaison d'opinions, d'images, d'attitudes et de préjugés désignant l'appartenance commune à un ensemble d'individus qui nourrissent un patrimoine idéologique commun.

c) Espace vécu ; espace social

L'espace vécu complète l'espace de vie dans le sens où un espace de vie consiste à observer concrètement l'aire des pratiques spatiales, les espaces fréquentés et les espaces parcourus par des individus dans une échelle de temporalité régulière. L'espace vécu aborde les mêmes types d'espace par la représentation et l'imaginaire. Les espaces de vie forment une multitude de petits espaces qu'un individu fréquente régulièrement et qui marquent son évolution personnelle. Pour un agriculteur, l'exploitation agricole, une parcelle située dans le village voisin, la coopérative de commercialisation sont autant d'espaces de vie, séparés par d'hypothétiques « non lieux » (Augé, 1992) que constitueraient les routes, les chemins... bien qu'à ces espaces puissent être associées des représentations très fortes lorsque ces derniers s'inscrivent dans des processus de patrimonialisation. Dans ce sens, les routes et chemins d'accès deviennent des éléments à forte valeur paysagère lorsqu'ils risquent de disparaître au profit d'un remembrement. L'espace vécu correspond à l'intégration de la représentation de ces espaces de vie par les individus concernés, mais également par les autres acteurs de la société. C'est ainsi que certains espaces peuvent se voir conférer une valeur, ou une connotation. L'espace vécu complète l'espace de vie par un panel d'interrelations sociales et par la projection sociale que la société s'en fait.

Lorsqu'il s'agit de l'étude de l'intégration d'une société dans une configuration géographique, l'espace social en géographie est lié à la sociologie et à l'anthropologie. Des années 1950 jusque vers la fin du XX^e siècle, les grands sociologues et anthropologues considéraient l'espace comme associé aux phénomènes sociaux. Durkheim, Mauss et Lévi-Strauss considéraient globalement que l'espace engendrait des formes d'organisations pouvant influencer les comportements sociaux. Tout en étant liés à l'évolution des sociétés, les espaces ne disposaient pas d'une grande importance dans l'étude du comportement humain et de l'organisation des sociétés. Ces dernières sont considérées comme des systèmes dont la culture et dont les pratiques peuvent s'adapter à n'importe quel espace. L'influence de l'espace est réduite aux conditions environnementales dans lesquelles les sociétés sont contraintes de s'adapter. La fin du XX^e siècle voit apparaître une nouvelle vision de l'espace social avec Condominas et Bourdieu. Cette vision place l'espace au centre même de la compréhension des phénomènes de société. Ainsi, pour comprendre un système social, il est nécessaire de le contextualiser avec précision dans le lieu.

L'espace social est défini chez les géographes comme étant une « imbrication des lieux et des rapports sociaux » dont l'étude porte à associer un lieu à une forte « signification sociale et collective » (Di Méo, 2001, p. 32).

3) Le territoire, enchaînement successif de lieux

L'intégration d'un espace à travers d'une succession d'échelles ne nous aide pas à constituer les espaces en question. Comment un espace peut-il être reconnu et défini par des individus appartenant à différentes sociétés, et à différentes échelles ? Les notions de territoire et de lieu se révèlent être des éléments-clefs de cette définition. Le lieu, dans ses différentes modalités de qualification, désigne un espace, physique ou social. Le territoire, lui, se définit par une succession de lieux. Sans nous attarder sur la désignation de la valeur d'un lieu, ou d'un haut lieu, nous pouvons déjà considérer que le lieu est un élément de mesure élémentaire du territoire, à la fois dans sa portée matérielle et dans sa signification symbolique. Sa référence au collectif nous éclaire sur la qualification d'un territoire par des individus appartenant à une société.

a) Le lieu

Par les peintures, les photographies, les descriptions littéraires, un lieu peut être mis en évidence au-delà même de ses délimitations géographiques. Debarbieux souligne l'ubiquité du lieu lorsque ce dernier désigne d'autres objets géographiques que lui-même :

« Sa configuration, les signes qui y sont gravés, la fonction même, pratique et symbolique, qu'on lui reconnaît habituellement peuvent évoquer d'autres lieux. » (Debarbieux, 1995, p. 97).

Le lieu physique peut alors amener des individus vers une conscience d'autres lieux absents. C'est, par exemple, le cas d'un café clermontois qui expose en décoration différentes coupures de presse de la lutte contre l'expansion des terrains militaires sur le Causse du Larzac. Ce lieu plonge l'observateur dans deux types de paysages : le paysage géographique du Larzac et le paysage social contextualisé autour de la lutte militante des années 1971-1981. Autrement dit, le lieu transcende l'espace et les échelles par la représentation et la mise en symbole. Il permet d'intégrer une valeur paysagère à un espace géographique et social. L'interprétation d'un lieu et la quantification de ses représentations par des collectifs différents nous amènent à croire que la « réputation » d'un lieu crée son existence. Dans le sens d'une réputation paysagère, Barthes utilise la notion de « rhétorique » comme l'expression d'une représentation collective par les formes. Il en est de même pour Debarbieux qui fait référence à la même notion pour différencier les appartenances sociales et les significations associées à un lieu (Debarbieux, 1995). La rhétorique du lieu rattache le paysage à un espace social, collectif, qui fait l'objet d'une construction commune au travers d'échanges et de négociations. Il s'agit d'une sorte de « traduction » de la représentation du lieu, non seulement entre chaque individu – « ces aspects de ta vision de ce lieu me plaisent, je vais me les approprier pour compléter la vision que je possédais du même lieu » –, mais aussi au travers de tout un réseau collectif « L'association à laquelle j'adhère a une vision du lieu à laquelle je me conforme, même si je ne suis pas entièrement d'accord avec elle ». Ainsi, le lieu se décline en trois figures :

- le « lieu-attribut » ;
- le lieu de condensation territoriale et sociale ;
- le lieu générique.

Le « lieu-attribut » illustre les lieux notoires et spécifiques, chargeant un territoire d'une signification symbolique constante et imagée. Ainsi, le lieu-attribut est un espace et la représentation de son

image concrète renvoie au territoire dans lequel il s'inscrit. Par exemple, pour le bien chaîne des Puys et faille de Limagne, le puy de Pariou peut être considéré comme un lieu-attribut, comme en témoigne le fait que l'image de ce puy ait été reprise en logo pour désigner la source de Volvic et le Parc naturel régional des volcans d'Auvergues.

Si le lieu-attribut illustre les lieux notoires spécifiques, le lieu de condensation territoriale et sociale illustre des lieux qui renvoient à la société et aux représentations collectives d'un espace. L'identité d'un lieu reflète le sentiment d'appartenance qu'un collectif lui a associé. Le lieu de condensation territoriale a une très forte connotation collective, dont le langage touche à la fois les descriptions spatiales et les connotations sociales. Ils sont « des formes d'expression du système de valeurs que se donne une société par le biais de son territoire » (Debarbieux, 1995, p. 100). Un collectif construit la représentation qu'elle a d'un lieu en lui associant un ou plusieurs symboles autour desquels il se forge son identité. Ainsi, la cathédrale noire ou, dans une autre mesure, l'usine Michelin ou encore le puy de Dôme constituent tous des lieux de condensation territoriaux pour les Clermontois, les Auvergnats, les Parisiens ou les Français en général. Quelle que soit l'échelle abordée, si le symbole touche plusieurs collectifs, alors il sera chargé d'autant de significations différentes qu'il existera de collectifs concernés. Dans la mesure où le lieu de condensation territoriale agrège les différents collectifs autour d'une représentation collective, c'est dans cette figure du lieu que se situent les ponts qui relient des échelles territoriales différentes. La cathédrale noire aura une signification différente pour une association clermontoise que pour un collectif de conservation du patrimoine historique, tout comme pour l'usine Michelin et le puy de Dôme. Si la signification d'un lieu de condensation diffère entre les collectifs, alors nous commençons à concevoir qu'il est tout à fait probable que la valeur attribuée à ce lieu puisse différer également et que ces différences soient capables d'engendrer quiproquos, mécontentes, voire conflits, au sujet de leur aménagement (Cailly, 2002).

Enfin, le lieu générique est ce qui se rapproche le plus de ce que l'on peut vulgariser comme un lieu banal. Banal dans le sens où il ne se positionne ni dans la symbolique du lieu-attribut, ni dans la représentation multi scalaire du lieu de condensation. Il est représenté par des espaces génériques évoquant la culture du territoire. Sans s'extraire de la spécificité du territoire, il se distingue de la spécificité de la localité. Pour la chaîne des Puys, la succession des puys couverts de bois, dans lesquels on aperçoit des percées de prairies, est un bon exemple. Ces puys, sans pour autant spécifier un puy particulier, représentent le territoire concerné dans le sens où il est présent dans l'imaginaire collectif et que sa simple évocation fait appel à cette identité collective.

b) Le territoire

Il est possible d'attacher à la notion de territoire une multitude de sens différents. Le territoire peut être tout à la fois flou et distinct aux yeux des acteurs sociaux. Il peut être un territoire écologique, avec une connotation animale, dont les limites sont préservées de l'invasion par des éléments extérieurs. Il peut également signifier une organisation collective résultant de l'intégration d'un ou de plusieurs espaces dans la culture sociale de cette organisation. Le territoire développe l'ambiguïté géographique d'un élément à la fois visible et invisible. Il est le plus souvent visible dans le fonctionnement social, qui construit son sentiment d'appartenance en fonction d'un espace, tout en frustrant la sensibilité de l'être par son inexistence physique. Pour pallier cette inexistence, l'homme crée des objets faisant référence à la limite territoriale : des bornes, des barrières, des murs... À quelques exceptions près, les frontières d'État peuvent constituer un bon exemple : les frontières

sont représentées et délimitées, mais, si l'on sort des routes et des chemins, il est assez courant de manquer la borne indiquant la séparation physique entre deux états. Dans certains cas, cette limite est, au contraire, nettement marquée par une barrière ou un mur. Le sentiment d'appartenance à un État fait généralement appel aux connaissances implicites de ces limites. Un Français ou un Suisse se considère comme appartenant à sa nation en faisant référence à ces limites. La limite du territoire fait partie des connaissances collectives et, ce, sans pour autant que cette limite ait pu être vérifiée de manière sensible. Dans la même logique, il existe d'autres délimitations, d'autres territoires qui, à chaque fois, font référence à un sentiment d'appartenance sociale ou sont rattachés à une histoire et sur lesquels se construit une identité collective, communiquée aux acteurs extérieurs au travers d'un réseau. Un territoire est à la fois « mode de reconnaissance, vecteur du sentiment d'appartenance, constitutif du sentiment communautaire » (Denèfle, 2002) et un « processus en perpétuelle évolution, en perpétuelle transformation selon des échelles temporelles particulières » (Raffestin, 1982). Le territoire est indissociable de l'espace et de la dynamique temporelle et sociale auxquels il est intimement associé au travers de tout un processus de construction.

Le territoire est un processus, ou plutôt un produit de la construction sociale d'un ou de plusieurs espaces. C. Raffestin insiste sur le lien entre espace et territoire. Pour lui, un espace est enjeu de pouvoir et résulte d'un jeu d'acteurs. Le territoire finalise la construction spatiale dans un contexte social, immatériel et dynamique (Raffestin, 1982 ; Terrasson et Le Floch, 1995). Dans ce sens, les Causses et les Cévennes forment deux espaces apparents – voire deux territoires – qui ont été associés et représentés dans un seul et même territoire gravitant autour de la valeur universelle exceptionnelle. Cette nouvelle considération territoriale a fait, et fait toujours, l'objet d'un jeu d'acteurs et de pouvoirs. Fruit d'une délimitation institutionnelle, celle d'un bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, l'espace des Causses et des Cévennes est devenu un élément intégré et défendu par les acteurs locaux en tant que territoire. Un territoire peut donc être constitué d'un ou de plusieurs territoires autour du ou desquels on observe une organisation collective visant à affirmer l'existence même de celui-ci. Pour affirmer cette existence, les acteurs font référence à une culture spécifique, à un contexte historique, à des usages divers et ils mobilisent un réseau. Le territoire est alors socialement légitime (Gautier, 2000).

S'il est un processus de construction spatiale, un territoire ne peut prendre de sens, et donc de consistance, que s'il est légitimé par la population locale. Ce qui finalise la construction spatiale et commence à construire notre espace vécu et notre espace social, c'est la reconnaissance légitime de cet espace en tant que territoire, son inscription dans la culture locale et sa revendication par les acteurs locaux comme territoire d'appartenance face aux acteurs extérieurs (Rosemberg, 2003). Dans ce sens, les Causses et les Cévennes ont commencé à constituer réellement un territoire deux années après leur délimitation institutionnelle. En 2011, après deux tentatives renvoyées, le territoire est inscrit par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial. Sa valeur universelle exceptionnelle est donc reconnue institutionnellement durant cette période. Cette délimitation n'est pourtant pas revendiquée par les acteurs locaux, ce qui engendre des complications au niveau de la gestion du site par les systèmes de gouvernance existant. Ce n'est qu'après deux années que l'histoire agricole du territoire émerge à nouveau pour être revendiquée par les éleveurs locaux, donnant ainsi une texture sociale à ce territoire. Pour être considéré comme tel, le territoire social s'est inscrit dans un contexte historique. Il est devenu territoire diachronique.

Pourtant, la stabilité et la concrétisation d'un processus de construction spatiale d'un territoire peut nous induire en erreur ; et il serait faux de considérer un territoire comme figé dans le temps. Le territoire diachronique s'inscrit dans des processus mouvants. Fort du passé, il est la projection d'une histoire par des acteurs souhaitant s'approprier l'espace au présent. Si le contexte social tend à évoluer, alors l'action du territoire disparaît pour redevenir espace et pour offrir l'opportunité à un nouveau territoire d'émerger (Raffestin, 1982). Mais ce territoire disparu nourrit alors cette source historique qui, dans le futur, peut renforcer le contexte social dans lequel s'inscriront les nouveaux acteurs en quête de territoire. Le patrimoine mondial Unesco constitue un outil qui permet aux acteurs de fabriquer de nouveaux espaces en fonction de leur histoire passée et de leur environnement présent. Ce qui semble cohérent pour les grands espaces naturels, façonnés par l'homme, devient une évidence constatée pour les monuments matériels :

« L'inscription par l'Unesco de Lyon historique *intramuros* sur la liste du patrimoine mondial a révélé un territoire oublié, un territoire fait de l'interaction d'un espace et d'activités humaines homogènes, quelque chose comme un ex-territoire, comme un territoire latent dans les consciences. Et ce faisant, elle a produit une réactivation de la territorialisation. » (Denèfle, 2002, p. 56).

Ce phénomène d'appropriation est un phénomène collectif qui s'effectue via un système de relations entre un collectif et l'extériorité par l'intermédiaire d'un réseau. C'est le phénomène de territorialisation, qui fait doublon, dans un contexte de reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle, avec le phénomène de patrimonialisation. Ainsi, le territoire est constitué d'espaces utilisés et évolutifs. Dans un contexte agricole, ces espaces possèdent une dynamique faisant pont entre évolution de l'environnement et évolution sociale.

B. Dynamique et évolution des espaces agricoles

1) L'espace agricole des années 1980

L'approche vidalienne de l'étude de la dynamique des espaces agricoles inscrit ces espaces à l'échelle de la région. Les espaces agricoles sont considérés comme des petites régions homogènes et majoritairement habitées par un monde paysan (Fel, 1962). Le renouveau de la géographie dans les années 1980 observe les espaces agricoles avec de nouvelles notions « économique, de filière et d'organisation spatiale » (Rieutort, 2009). La fracture entre les espaces agricoles et le reste d'une société de plus en plus tournée vers l'urbanisation commence à se dresser avec l'émergence de ces nouveaux courants de pensées géographiques. L'aspect économique et agronomique des espaces agricoles s'inscrit vite dans un contexte qui dépasse l'échelle régionale pour intégrer une logique de marché. Les espaces agricoles sont de moins en moins rattachés au territoire de proximité et se voient homogénéisés vers des systèmes d'exploitation et des systèmes d'élevage répondant à la mise en place de filières concentrées sur des bassins où le type de production est spécialisé et regroupe plusieurs régions. Grossièrement, et à titre d'exemple, on observe, à partir des années 1960-1970 la mise en place de bassins de production laitiers dans le Nord-Ouest de la France alors que le Centre et une partie du Sud se spécialisent dans l'élevage allaitant. Cette nouvelle configuration suit l'évolution de la société, dirigée vers une déconstruction de sa localité pour s'ancrer dans un processus bien plus global. Les facilités qu'offrent les voies de communications font en sorte que la consommation

agricole n'est plus associée à la proximité de la production mais qu'elle réponde à une logique d'offre et de demande. La consommation agricole passe alors d'une logique d'adaptation de la consommation, en fonction de la ressource locale, vers une logique d'acheminement des ressources en fonction des besoins de consommation des centres urbains. Ce processus de spécialisation de la production agricole est combiné à la diminution du nombre d'agriculteurs en France, ce qui finit par réduire considérablement leur présence au sein des sociétés rurales et, par conséquent, leur impact sur l'évolution de ces sociétés. Cependant, leur action sur l'évolution de l'espace agricole ne s'affaiblit pas pour autant, puisque seule une faible partie des surfaces agricoles disparaît avec la déprise. Les parcelles des agriculteurs sur le départ sont récupérées par les agriculteurs restants, qui développent leur activité en agrandissant leur exploitation agricole tout en spécialisant la production. Cette situation crée un paradoxe avec des espaces qui perdent leur configuration en damier tout en conservant une évolution liée à un nouveau type d'activité agricole. Étudier l'espace revient alors à l'intégrer dans un contexte non seulement agricole, mais aussi rural, avec une influence urbaine de plus en plus présente, introduisant de nouvelles préoccupations telles que l'aménagement de l'espace, l'évolution de l'environnement, la périurbanisation et l'activité récréative de l'espace rural (Rieutort, 2009).

2) Bouleversement agro-industriel dans la construction de l'espace agricole

Dans les années 1990, la production agro-industrielle est en perte de vitesse, ce qui bouleverse la constitution des espaces agricoles occidentaux (Primdahl *et al.*, 2010). Les géographes qui étudient l'espace agricole au travers des pratiques sociales notent la crise d'identité de l'agriculture dans les espaces ruraux. La distinction entre monde rural et urbain est remise en cause, notamment en observant les limites d'un modèle productiviste dissocié des réalités locales. La limite du tout productiviste est atteinte dans les milieux ruraux avec la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine et l'arrivée des organismes génétiquement modifiés sur le marché. La société commence à exprimer une préoccupation autour de la traçabilité de l'alimentation qui ne fera que s'affermir au cours du temps. Les géographes observent l'émergence de nouveaux systèmes de production en lien avec des critères de qualité qui, sans pour autant leur faire concurrence, répondent aux manques de traçabilité des systèmes de production compétitifs par le volume (Rieutort, 2009).

Cette transformation témoigne d'un enrichissement progressif des concepts associés à la territorialisation parmi les géographes qui investissent à nouveau l'espace agricole en apposant les logiques de gestion territoriale aux composantes organisationnelles de l'espace rural. De nouvelles approches émergent, notamment des approches systémiques qui soulignent la sensibilité du paysage en complémentarité avec d'autres géographes tournés sur la question environnementale et économique. Les courants de pensées se dispersent tout en restant focalisés sur un point commun, la territorialisation sociale et spatiale. Tout le monde conçoit que l'évolution des espaces ruraux induit une construction culturelle complexe et que l'existence des espaces agricoles résulte en partie de cette construction culturelle.

L'évolution des espaces agricoles s'accompagne de la multiplication des produits dits « de terroir » et des jeux d'acteurs qui font l'objet de leur reconnaissance juridique et de leurs utilisations. Elle atteint les sphères institutionnelles lors de la reconnaissance du terme paysage à l'échelle européenne dans les années 2000. L'espace agricole devient alors constructeur de « paysage » par les systèmes de

production, par les pratiques agricoles qui utilisent l'espace et par les pratiques culturelles qui renforcent le sentiment d'identité des acteurs locaux face à leur territoire. L'approche territoriale des espaces agricoles se fait alors autant par le paysage que par les pratiques agricoles, qui contribuent à le façonner. Pour les ethnologues, dans la même période, l'espace agricole reflète un amenuisement de la frontière entre nature et culture (Descola, 2005). Les connaissances agricoles traditionnelles retrouvent leur place dans deux types de construction : la construction d'un paysage territorialisé, associée à un renforcement d'une identité locale ou d'un sentiment d'appartenance collective, et la construction d'un paysage géré avec une projection sur le long terme.

3) Le territoire rattaché à l'agriculture

Les connaissances traditionnelles ne sont plus entachées d'un sentiment passéiste et contribuent à construire un paysage rural multifonctionnel répondant à des préoccupations modernes. La géographie approche ces nouveaux « territoires de l'agriculture » autour d'une logique de système qui rattache trois dimensions de l'espace agricole développées au cours du temps : son inscription dans un territoire, l'adaptation des systèmes agricoles en fonction de l'environnement et son inscription dans une filière via un système agro-alimentaire (Rieutort, 2009).

Dans ce système, l'agriculture n'est plus le critère principal de l'évolution des espaces agricoles, mais elle intègre de nombreuses autres dimensions qu'elles soient sociales, culturelles, matérielles, idéologiques, politiques ou économiques. La présence d'une activité agricole dans un territoire est alors la résultante du positionnement des exploitations et du maintien de leur objectif de production face à une majorité de résidents non agricoles. Ce jeu d'acteurs s'observe notamment au travers de leur inscription dans un système dont la politique de gestion est axée sur une logique de services environnementaux et multidimensionnels dans des contextes économiques fluctuants. À cela s'ajoute un contexte culturel et identitaire fort qui demande parfois aux exploitants agricoles de se positionner face à une instrumentalisation du passé qui « folklorise » l'activité agricole. Le folklore transforme, en vue de valoriser un type de représentation paysagère, restreint le métier d'éleveur et la configuration du paysage dans un cadre s'éloignant de la réalité du territoire. Cependant, cette diversité contribue à développer, voire à renforcer un sentiment d'appartenance qui construit l'identité collective des terroirs et développe, sur le long terme, des filières de valorisation fondées sur cette spécificité territoriale. La valorisation territoriale constitue une réponse parmi d'autres face à cette demande croissante de traçabilité des produits (**Figure 14**). Elle est reconnue par les Signes Officiels de Qualité et de l'Origine territoriale et marque l'émergence d'un nouveau type de produit basé sur la reconnaissance géographique (Ménadier, 2012).

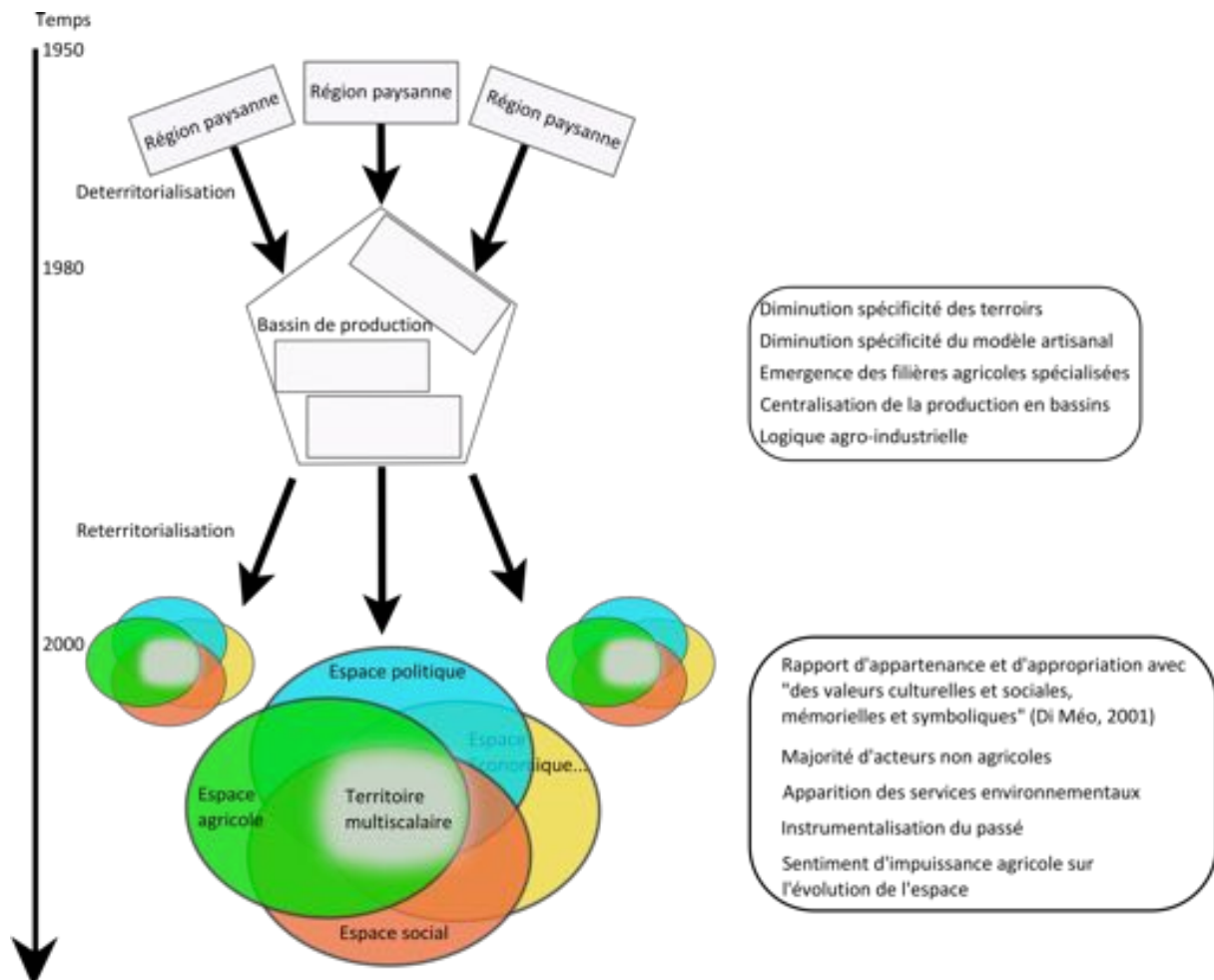
4) Inscription des systèmes Exploitation-Famille dans la dynamique des espaces agricoles

Les Systèmes Exploitation-Famille (SEF) s'inscrivent dans un environnement social, économique et écologique pour former des systèmes agraires complexes. Il est donc difficile de distinguer clairement la dynamique des espaces agricoles dans la société de la dynamique des espaces naturels qui constituent le système d'opération des SEF. Pour autant, il est tout de même possible de distinguer l'évolution d'un espace SEF en fonction de trois pôles qui entrent en interrelation :

- Les actions mises en place par la population locale.

- L'adaptation locale et les réponses à des décisions ou à des événements venant de l'extérieur de l'espace.
- Des mesures normatives prises par des organismes extérieurs (Primdahl *et al.*, 2010).

Figure 14 : Schéma de l'évolution de l'espace agricole dans le temps



Source : X. Badan, 2013

Les modifications des systèmes agricoles multifonctionnels et l'émergence du courant post-productiviste seraient donc étroitement liés aux changements sociaux et aux mouvements de population au travers de ces pôles. Cependant, le contexte naturel garde toute son importance dans ce schéma. L'agriculture est fondamentalement liée aux ressources disponibles sur place. Les minéraux, les ressources faunistiques et floristiques, l'eau et les variations climatiques constituent des ressources sur lequel les SEF appliquent leur système d'opération. Ces éléments évoluent constamment au cours du temps en fonction de deux facteurs : les facteurs intrinsèques à l'environnement, partiellement prévisibles mais non contrôlables par les acteurs locaux ; et les facteurs extrinsèques à l'environnement, rattachés directement à l'exploitation des ressources locales par les acteurs locaux. L'évolution des facteurs extrinsèques est, si l'on se réfère aux trois pôles de Primdahl, également associée aux acteurs extérieurs. La dynamique d'un pôle entraîne la dynamique de l'autre et inversement (Primdahl et Swaffield, 2010).

Nous rentrons dans une période où des changements climatiques sont observés. Un réchauffement global de la planète semble avoir pour conséquence une augmentation de la fréquence de crises climatiques – telles que les inondations, les sécheresses et les tempêtes – modifiant le rythme des saisons telles que nous les connaissons dans nos climats tempérés. Les études sur la raison de ces variations sont très variées et oscillent principalement entre l'entrée du rythme planétaire dans une période de glaciation telle qu'elle semble en rencontrer tous les 400 000 ans et l'essor de l'activité humaine avec des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui aurait modifié les conditions de conservation et d'évacuation de la chaleur terrestre. Quelles qu'en soient les raisons, si celles-ci ne se superposent pas, ces modifications climatiques ont un impact non négligeable sur la dynamique des SEF et des systèmes agraires qui leurs sont associés. L'augmentation de la fréquence des pluies ou, à l'inverse, l'augmentation des périodes sèches n'ont pas la même incidence sur les décisions des modes de valorisation des parcelles agricoles et donc du système de décision dans lequel le SEF va, ou ne va pas, s'engager.

Ajoutons à ce facteur naturel la dynamique sociale, comme l'évolution des aides proposées par la Politique Agricole Commune en Europe, dont le poids économique pèse sur les décisions des agriculteurs quant au type de système vers lequel ils se dirigent. Rajoutons également la dynamique associée aux politiques de gestion territoriale qui considèrent les différentes facettes économiques et sociales d'un espace. Nous découvrons ainsi un territoire dont la dynamique forestière, écosystémique, géographique et biologique est fortement attachée au contexte historique, culturel, démographique, agricole et touristique (Pan *et al.*, 1999). Ceci à l'échelle de ses délimitations intérieures, mais également à une échelle d'autant plus globale que les technologies de communication actuelles tendent à connecter la planète entière avec une facilité déconcertante (Rifkin, 2014). Ainsi, la composition des campagnes se modifie avec l'évolution de ses types d'habitants, transformant les campagnes essentiellement agricoles en campagnes résidentielles. L'esthétique des paysages se retrouve associée à des composantes récréatives, voire à l'image folklorique du paysage de campagne. Ceci au risque de muséifier les pratiques agricoles locales ou de confondre leurs principaux objectifs avec celui de « jardinier du paysage » (Marty *et al.*, 2007).

5) Dynamique paysagère du XX^e siècle

Dans l'Europe du XX^e siècle, l'industrialisation de la production, la réduction de la présence des agriculteurs et le phénomène d'urbanisation ont contribué à un retour général de la forêt, à une diminution des savoirs locaux et traditionnels ainsi qu'à une modification de la représentation de l'espace agricole par la population des villages de campagne. À titre d'exemple, au Danemark comme en France, nous observons un retour des forêts, résultant de l'abandon des terres agricoles et de l'urbanisation des villages (Primdahl *et al.*, 2010 ; Lefeuvre, 2013). Au Maroc, des associations de sauvegarde de l'élevage caprin tentent de conserver l'utilisation de l'Arganeraie marocaine par les chevriers locaux par l'intermédiaire d'une labélisation géographique. À côté, il y a l'exploitation de l'Arganeraie, également protégée par une labélisation géographique. Elle se situe dans un contexte où l'émergence de la demande internationale en huile d'Argan est telle que son exploitation risque de faire disparaître l'élevage caprin. Les deux systèmes se retrouvent en compétition sur un territoire commun, avec un même type de reconnaissance labellisée qui valorise le même type de paysage : l'Arganeraie (Lacombe et Casabianca, 2013). Dans les débuts du processus de patrimonialisation du bien Causses et Cévennes, la représentation de l'espace agricole véhiculée par les instances de gestion du bien a longtemps été perçue par les acteurs locaux comme en décalage avec les réalités

agricoles. Ces derniers se représentaient leur espace au travers de leurs pratiques et de leurs produits, alors qu'ils percevaient, chez les instances de gestion, une volonté de conserver la configuration spatiale sans considérer l'activité agricole comme élément principal en termes de construction paysagère. Ce décalage démontrait un problème de communication et de confiance déjà présent lors de la création du Parc national des Cévennes (Crosnier, 2004 ; Marty *et al.*, 2007).

Les espaces agricoles possèdent une dynamique naturelle. Cependant, les avancées techniques et technologiques dont nous disposons, ainsi que notre capacité d'adaptation nous permettent de nous extraire quasiment entièrement des contraintes associées à cette dynamique. Dans la théorie, et au prix d'un apport énergétique plus ou moins conséquent, nous sommes capables d'acheminer toutes les ressources nécessaires au développement d'un système agricole sans prendre en compte les autres contraintes de l'environnement du système agricole. Nous pouvons ainsi créer des systèmes robustes, capables de survivre aux différentes crises. Dans la pratique, la vérité est toute autre. Les choix effectués par les exploitants agricoles dépendent non seulement des relations entre les acteurs du système, mais aussi des relations avec des acteurs extérieurs au contexte agricole dont les actions sur le territoire peuvent toutefois interférer sur le système agricole. Dans ce sens, nous pouvons prendre en compte les politiques de gestion territoriale et d'accompagnement agricole qui influencent les systèmes jusqu'à une échelle mondiale. De plus, la constitution des villages, leur évolution et le retour vers des systèmes de production localisés et identifiés par des marqueurs géographiques (IG, AOC/AOP...) nous indique que des systèmes d'exploitations agricoles considèrent l'espace dans lequel ils s'inscrivent comme un facteur de décision. L'activité agricole façonne l'espace à différentes échelles pour le transformer en un paysage pouvant acquérir une valeur aux yeux de ses usagers ; valeur qui peut rayonner au-delà des limites du système pour toucher des acteurs extérieurs.

C. Valorisation d'espaces territorialisés et logique de patrimoine

L'espace agricole résulte d'une construction collective. Il est à la fois le produit de l'organisation des acteurs locaux et celui d'une situation sociale globale. De ce fait, la construction de l'espace agricole est influencée à différents niveaux scalaires. Chaque niveau regroupe la configuration géographique de l'espace, les relations agricoles, sociales, culturelles et la construction paysagère qui en découlent. De plus, la construction de l'espace agricole est dynamique dans le temps tout en tendant constamment vers une représentation unique. En effet, si l'espace agricole est le produit d'une multitude de relations entre les hommes et leur environnement – environnement qui ne cesse d'évoluer dans le temps ; relations humaines qui s'adaptent continuellement à des contextes sociétaux dont la dynamique ne fait que s'accroître –, une fois créé, il devient lui-même producteur de représentations pour les acteurs locaux et les acteurs extérieurs à l'espace agricole. C'est en nourrissant la perception individuelle et en contribuant à construire la représentation collective de sa propre unité que l'espace agricole tend vers une autonomie en tant qu'entité collective. Cette construction se fait au travers d'un assemblage de lieux, inscrits dans un territoire aussi vaste que dynamique, dont la valeur peut augmenter jusqu'à la sacralisation, diminuer jusqu'à l'oubli total, ou rester neutre. La valeur octroyée à ce territoire qui superpose des espaces, eux-mêmes constitués d'une multitude de lieux, de hauts lieux et de non-lieux, suit un processus de reconnaissance sociale : le processus de territorialisation.

1) Représentation

Pour comprendre la signification de la notion de représentation en géographie, de son intégration dans les observations spatiales des années 1960 à sa mobilisation quasi systématique dans le courant de la géographie culturelle, une trentaine d'années plus tard, il est nécessaire d'observer son évolution dans d'autres contextes que celui du domaine géographique.

La mobilisation de la représentation dans les sciences sociales a commencé en psychologie dans la première moitié du XX^e siècle. Les travaux de Piaget et de Inhelder sur les systèmes de pensée chez l'enfant utilisent sa représentation de l'espace dans sa construction cognitive et son intégration sociale (Bailly, 1981). À ce moment, l'espace représenté constitue un moyen d'analyse des systèmes cognitifs et comportementaux. Il a pour but d'identifier la représentation que possède un individu au sujet de son espace, indissociable de sa pensée et considérée comme innée. Une fois la représentation spatiale de l'individu identifiée, elle est distinguée de celle influencée par ses rapports sociaux ; autrement dit, elle constitue la « représentation acquise ».

En géographie, dès 1920, les grandes monographies tendent à intégrer l'imaginaire et le subjectif pour répondre à l'objectif, demandant d'analyser le contenu du paysage et de ses causes. La représentation de l'espace n'est pas encore une notion utilisée clairement. Pourtant, cette perspective positiviste et phénoménologique dénote déjà un intérêt de l'école française de géographie à aborder la perception d'un système géographique par ses habitants pour pouvoir le décrire dans sa totalité (Bailly, 1981).

C'est dans les années 1960 que les nouveaux courants de géographie se développent en cohérence avec les autres systèmes de pensée en sciences sociales. L'ethnologie, la sociologie et l'anthropologie s'inscrivent dans un courant social visant à reconsidérer l'homme comme « étant intégré à » et « intégrant » son environnement. L'homme n'est plus un élément extérieur à l'espace, mais il y est intégré et s'y adapte. Cette adaptation passe notamment par un système de représentation-communication influençant la culture et les rites traditionnels. En sociologie, Moscovici approfondit cette approche en enrichissant les observations de Durkheim faites à la fin du XIX^e siècle au sujet du concept de représentation collective (Durkheim, 1895 ; Bonin, 2004). La génération de géographes de cette époque s'inscrit également dans cette évolution du paradigme social de l'homme dans son milieu. Deffontaines, Gallois et d'autres intègrent le folklore, les croyances locales, les rites traditionnels et l'expression artistique dans leurs études spatiales (Briffaud, 1995 ; Bonin, 2004).

Dans cette optique, la représentation de l'espace est associée à des notions collectives. L'espace est effectivement perçu par des individus et les sciences psychosociales ont pu le démontrer (Moscovici, 1986). Pourtant, la dimension collective de la représentation spatiale ouvre la possibilité de comparer les manières dont un espace géographique est intégré par des groupes d'individus au niveau de la société. Dans cette lignée, Boughali compare les représentations de l'espace dans des communautés cévenoles à celles de communautés du Tiers-Monde, au travers des rites et de l'organisation collective de la population ; Roger considère les facettes de l'espace, perçues, conçues et partagées par les sociétés comme des objets collectifs via la notion d'« artialisation » du paysage ; Briffaud décrit l'évolution du paysage pyrénéen comme une appropriation sociale et comme la construction d'une représentation collective d'un espace auparavant inexistant, excepté comme barrière purement physique ; Guérin définit la représentation spatiale comme étant la « création sociale de schémas pertinents du réel » et Bailly décline la perception de l'espace en espace mental,

structurel et symbolique – déclinaison qui sera enrichie par Di Méo en 1998 (Bailly, 1981 ; Bonin, 2004 ; Briffaud, 1995 ; Di Méo 2001). L'espace est une constitution de lieux et, pour Bailly :

« Un lieu, quel qu'il soit, n'est rien pris en lui-même. Il est porteur de sens par ses relations avec d'autres lieux, d'autres hommes. » (Bailly, 1981, p. 17).

Enfin, à la fin du XX^e siècle, la représentation collective est associée à la construction culturelle d'un espace pour constituer les fondations sur lesquelles repose le courant de la géographie culturelle. L'espace étudié par cette géographie est un espace social et collectif, existant au travers de mythes et d'expressions culturelles diverses. L'approche collective permet de réduire l'écart entre les représentations et leurs expressions par des individus puisque le collectif exprime déjà une représentation autour de laquelle s'entendent des individus. Rosemberg, en 2003, reprend les idées de Claval pour définir la géographie culturelle comme un courant qui :

« s'attache désormais aux faits de culture, intègre la dimension symbolique dans l'étude des processus sociaux et des réalités spatiales » (Rosemberg, 2003, p. 71).

Sans se dire déterministe, il est indéniable que la culture joue un rôle dans la création et le développement d'un espace et d'un territoire lorsqu'il est ancré dans une dynamique temporelle. La valeur du paysage peut coexister avec sa fonction, ce qui fait que sa valorisation au niveau collectif n'est plus incompatible avec une valorisation marchande de celui-ci. Le paysage valorisé par des collectifs peut constituer un élément de rattachement identitaire des individus et constituer ainsi un haut lieu paysager, élément qu'il est nécessaire de transmettre aux générations suivantes, tel un patrimoine matériel transmis entre individus au sein d'un héritage (Bédard, 2002a).

2) Patrimoine, objet de transmission patrimoniale

La notion de patrimoine est investie par l'histoire et les sciences humaines dès le début du XVII^e siècle. Son utilisation devient courante en géographie dans la fin du XX^e siècle (Héritier et Guichard-Anguis, 2008). L'élargissement disciplinaire et l'intérêt scientifique dont le patrimoine fait l'objet témoignent de la considération d'un bien patrimonial dans la société. Elle va de pair avec l'évolution de la considération d'un objet social et de ses représentations dans le temps.

Le patrimoine renvoie, en premier lieu, à l'idée de la transmission d'un objet matériel dans le temps. La racine du terme patrimoine, *patrimonium*, « que l'on tient du père », concerne un objet qui perdure dans son intégrité, de génération en génération. Le renvoi combiné à la notion de dynamique temporelle, via la transmission aux générations futures, et à la notion de conservation fait du patrimoine un terme ambigu. Le patrimoine englobe l'ensemble des biens privés qui se transmettent dans la famille d'une génération à une autre et ce depuis le XII^e siècle, où l'on retrouve des traces de l'utilisation de ce terme dans des textes. Au XVII^e siècle, l'objet à transmettre évolue avec la considération des biens collectifs et de leur statut public. Le bien à transmettre est extrait du contexte privé pour devenir objet matériel collectif – on voit, dans ce sens, des églises, des bâtiments publics ou encore des monuments historiques élevés au statut de patrimoine collectif par les habitants des hameaux, des villages, des communes ou encore à l'échelle du département, de la Nation, de l'Europe... Le statut collectif de cette transmission oblige alors la société à s'entendre sur une valeur commune qui doit être transmise aux générations futures. Un statut qui demande à la société d'objectiver la pensée collective au sujet de l'objet en question. Avec cette objectivation des

pensées apparaît la valeur collective d'un patrimoine, vectrice d'une identité sociale, et non plus simplement d'une identité familiale (Di Méo, 2007).

Le patrimoine se divise en trois grandes parties, chacune correspondant à trois perspectives de recherche scientifique. Il y a d'abord l'intérêt porté à des objets qui, au travers d'un processus de reconnaissance sociale, se trouvent élevés au titre de patrimoine. Ensuite, le patrimoine est abordé par l'approche typologique, notamment par les historiens qui répertorient, inventorient, classent et hiérarchisent les objets patrimoniaux. Enfin, on distingue de ces deux approches une conceptualisation de la notion de patrimoine, soulevant des problématiques sociales au travers de l'analyse des politiques de développement et de gestion patrimoniales.

Au début du XX^e siècle, les géographes investissent ce thème de recherche. Travaillant sur le paysage et les espaces naturels, ils attachent au patrimoine un sens idéal. Ce dernier englobe non plus un *corpus* de biens matériels familiaux ou sociétaux à transmettre, mais il s'utilise dans un contexte élargi, représentant les zones spatiales considérées par la société comme des espaces de haute valeur historique, environnementale, sociale... Le patrimoine en géographie regroupe les mesures de conservation, d'abord impulsées par les institutions, qui entraînent une stratégie d'appropriation autour d'un objet pouvant être tant matériel qu'idéal. Selon Bouisset et Degrémont, le patrimoine

« serait donc un fait de société en évolution face à la modernité et signe d'un présentisme inquiet, en quête de racines, obsédé de mémoire » (Bouisset et Degrémont, 2013, p. 194).

Entre la sociologie, l'économie, la géographie et l'anthropologie, la notion de patrimoine évolue vers un fait social total. Elle ne signifie plus seulement la transmission d'un objet de valeur à la génération suivante, mais son application à un objet immatériel et capable de créer une valeur à ce dernier et de l'augmenter au regard de la société. Ainsi, des paysages, ou une succession de lieux, peuvent alors se voir porter au statut de patrimoine par le regard que la société porte sur eux (Bigando, 2008). De même, des sites déjà élevés au statut de patrimoine peuvent se voir octroyer une valeur différente, se transformer jusqu'à encourager leur transformation physique vers l'image que la société s'en fait. Dans ce sens, des sites paysagers comme les Causses et les Cévennes peuvent faire l'objet d'une politique de conservation des vestiges historique témoins de l'utilisation agropastorale de l'espace par l'homme, notamment par le patrimoine bâti hospitalier et par l'adaptation de l'environnement aux pratiques agropastorales. Dans un cas inverse, quand l'histoire souhaite se faire oublier par les acteurs locaux, ce sont les anciennes installations de traction humaine dans les Alpes qui peuvent faire l'objet d'un bannissement et d'une destruction systématique traduisant une volonté des usagers de retourner vers un état « naturel » de la montagne (Laslaz, 2013). Le premier cas fait l'objet d'une protection patrimoniale alors que le deuxième, à l'inverse, fait l'objet d'une dénégration patrimoniale. Pourtant, dans les deux cas, l'objet d'attention est une marque du passage de l'homme sur le lieu. Il constitue la manière dont l'homme s'est approprié l'espace, s'est adapté à lui pour l'aménager en fonction de ce qu'il pouvait en tirer. Selon Davallon, est alors patrimoine :

« tout ce qui peut être revendiqué par un groupe social comme tel : tout ce que ce dernier estime avoir reçu et qui, à ce titre, présente une valeur pour lui » (Bouisset et Degrémont, 2013, p. 193).

Le patrimoine résulte d'une volonté d'un groupe social de donner de la valeur à un objet matériel ou idéal pour marquer, appuyer ou renforcer la place qu'occupe ce groupe social dans le temps. Cette notion est indissociable de la notion de dynamique temporelle puisque son utilisation fait figure de témoignage, témoignage à destination des générations futures au sujet de pratiques culturelles associées à l'ancienne génération. Ces pratiques ont contribué à construire le système dans lequel le groupe social actuel évolue.

On peut extrapoler le terme de patrimoine en l'associant directement à une volonté des individus et des collectifs de perdurer dans le temps, de laisser une trace de leur passage. Extraire des idées de la simple coquille charnelle et temporelle pour les faire perdurer au-delà de l'échelle d'une vie humaine. Notamment par le devoir de mémoire qui s'attache inexorablement au patrimoine (Larrère, 1995).

« Le patrimoine porte ainsi en lui deux acceptions : l'une liée à ce qui a disparu, l'autre portée par ce qui doit survivre... ou ce qui doit être dit du passé » (Héritier et Guichard-Anguis, 2008, p. 3)

3) Patrimoine et espace naturel

Depuis le début du XXI^e siècle, la notion de patrimoine s'inscrit dans le paradigme Homme-Nature. La nature commence à être associée à un objet de valeur qui doit témoigner de l'existence d'un système passé. Depuis leur émergence en France dans la fin des années 1970, les systèmes de protection tels que les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux, les zones classées loi montagne ou Natura 2000... se multiplient. Le patrimoine, qui était initialement associé à la volonté de transmettre ce qui doit perdurer dans le temps, se rattache aussi à la nature. Cette association reflète ainsi l'inquiétude d'une génération issue de l'industrialisation au sujet d'une nature qu'elle considère comme tellement dénaturée qu'il devient nécessaire de s'organiser pour faire perdurer artificiellement ce qu'il en reste. Cette réaction vise les générations futures. Le patrimoine transmet, même s'il est artificiel, permet de conserver un lien entre l'espace naturel et l'histoire de la société entre deux générations (Berdoulay et Soubeyran, 2002). Il est pourtant difficile de définir un concept aussi ambigu, qui associe deux termes antinomiques tels que le patrimoine et la nature. Le patrimoine, dans son sens premier, fixe, fige pour conserver un bien, une image représentant des pratiques passées, dans le but de transmettre une connaissance, un savoir à travers le temps. La nature est dynamique par définition. Elle se transforme et évolue, elle s'adapte et se modifie en fonction de l'activité ou de l'absence d'activité humaine. Le fait même de « figer » la nature tend inévitablement à transformer celle-ci vers une nouvelle configuration qui ne répond pas forcément à ce qui veut être préservé. D'un autre côté, le patrimoine comme construction sociale évolue au travers du temps. Il est intégré par les générations suivantes. Une nouvelle utilisation, voire une nouvelle définition, lui est assignée. Mais, dans ce cas-là, la question se pose sur la fidélité de l'image du patrimoine transmis et son véritable rapport à son état passé (Di méo, 2007).

C'est une fois associé au développement territorial que le principe de patrimoine naturel prend toute son importance. Dans des systèmes où les conditions climatiques et environnementales sont étroitement liées à l'activité humaine, le patrimoine naturel fait office de garde-fou, bridant une trop forte transformation des systèmes dont les répercussions sur des générations pas si lointaines pourraient être désastreuses. On peut passer du patrimoine de résistance – témoin historique des

capacités d'adaptation des populations ancestrales face aux crises environnementales – au patrimoine de résilience – permettant de mieux analyser l'évolution passée pour accompagner les populations actuelles à faire face à d'éventuelles crises. L'association du patrimoine à la nature nous offre une perspective diachronique en mélangeant les observations passées avec l'anticipation des événements futurs, dans une logique d'aménagement actuel du territorial (Barraud et Périgord, 2013). Le patrimoine naturel est alors fondu dans la mémoire collective. Il a tendance à être utilisé par les institutions comme argument du bien-être futur à l'échelle mondiale. Si l'anticipation des futures crises environnementales est difficile, la pensée collective tend à considérer qu'une espèce humaine forte de ses connaissances passées et de son innovation technologique est plus à même à s'adapter à de nouvelles conditions climatiques et biologiques qu'elle sera amenée à rencontrer. Le passé n'est plus simplement fermé, mais, au contraire, il constitue une base d'autant plus riche que les moyens d'archivage et d'optimisation de ces archives sont de plus en plus développés.

Avec la construction d'une représentation collective idyllique de la nature, non plus dans le sens sauvage du terme mais bien dans le sens d'une coévolution entre une activité humaine et un environnement naturel, l'espace devient paysage et le patrimoine naturel s'associe au patrimoine paysager. La construction de l'image patrimoniale d'un paysage s'inscrit dans un processus de patrimonialisation visant à élever un espace délimité vers une valeur officiellement reconnue.

4) Lorsque la valeur patrimoniale d'un paysage dépasse la configuration spatiale : processus de symbolisation et processus de patrimonialisation

Le processus de symbolisation, mis en évidence par Rowntree et Corkey, correspond à la construction collective d'une image idéologique et stratégique du lieu, dans le but d'établir sa protection. Il fait partie d'un processus global au travers duquel les acteurs d'un territoire s'approprient la symbolique d'un lieu. Cette valeur patrimoniale, acquise localement, finit par rayonner au-delà des limites de son propre espace. L'immatériel, transporté par la valeur symbolique d'un lieu, est chargé d'images qui, lorsqu'elles sont considérées par des acteurs extérieurs au lieu, peuvent être comparées à des éléments locaux. Le lieu symbole appelle un lieu connu comparable et confortant ce symbole. Le lieu en question acquiert alors une valeur complémentaire de celle de sa configuration physique. La valeur symbolique transcende les limites du lieu dans le sens où elle finit par être associée à des images idéologiques. Alors, le lieu fait office de vecteur, non plus d'un système physique, mais d'une idéologie (Debarbieux, 1995).

Dans le cas du paysage, une configuration géographique rappelle un fait historique, un symbole spirituel ou idéologique. Plus simplement, elle fait appel à une représentation collective. Si l'on se reporte aux espaces promus par l'Unesco comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, les paysages symbolisés correspondent à des espaces dont le symbole est si puissamment représenté qu'ils en deviennent des modèles sur lesquels les populations s'appuient pour décrire d'autres espaces similaires. Le bien mixte des Causses et des Cévennes est représentatif de l'action des pratiques agropastorales sur la modélisation d'un environnement riche et spécifique à l'élevage pastoral, tant au niveau architectural et culturel qu'au niveau environnemental et écosystémique. Ce paysage est-il pourtant unique ? Non, il est représentatif de la représentation que se fait la société des pratiques agropastorales, pratiques présentes dans le monde entier (Caillault et Marie, 2009 ; Dervillé, 2013 ; Dreyfus, 2013 ; Kreutzmann, 2013 ; Merkle, 2013 ; Tan, 2013). L'espace est

transformé en tableau, en mode d'emploi ou en fiche technique sociale représentant une série de pratiques à préserver de l'oubli. Observatoire vivant, l'espace physique perd de sa valeur au profit de l'idée qu'il transporte. Ainsi :

« Mû en instrument stratégique, le lieu commun, sans référent territorial marqué, est progressivement investi de valeurs dont il devient une figuration condensée » (Debarbieux, 1995, p. 104).

Il est alors tentant de faire le rapprochement entre le processus de symbolisation et la construction d'une utopie. Si ces deux notions s'inscrivent effectivement dans une dimension collective, elles diffèrent par le degré de réalité dont elles font l'objet. Sans dissenter sur la place d'une utopie dans l'évolution d'un collectif, nous pouvons affirmer qu'un lieu, symbolique ou non, se rattache à une réalité concrète et matérielle pour rayonner, ensuite, dans une dimension idéelle et diachronique. Cette dimension, à la fois spatiale et temporelle, est appliquée à un lieu et illustrée par Nora dans sa définition du « lieu de mémoire ». La mémoire collective correspond à la relation immatérielle de l'espace et du temps dans un processus de construction d'un territoire, processus matériel associé à un espace délimité, dans une fraction temporelle spécifique. Si le lieu de mémoire condense le passé dans un contexte présent, le patrimoine concentre le passé et le présent pour les projeter dans l'avenir (Debarbieux, 1995 ; Di Méo, 2007). Cette inscription temporelle fait l'objet d'un processus de construction par la pratique du lieu par rapport à :

- la reconnaissance collective d'un événement de nature exceptionnelle ;
- l'objectivation de l'événement, c'est-à-dire l'émancipation du sens premier de cet événement pour pouvoir le porter vers un objet identifiable dans le présent et transmissible dans le futur ;
- l'appropriation individuelle de cet objet.

En reprenant les six étapes du processus de patrimonialisation présentées par François, Hirczak et Senil, Di Méo résume le processus au travers desquelles un lieu ou un espace est élevé au statut de patrimoine. Il identifie la prise de conscience patrimoniale, les jeux d'acteurs, la sélection et la justification patrimoniales et, enfin, la conservation, l'exposition et la valorisation des patrimoines. Ces étapes, prises dans leur globalité, constituent le processus de patrimonialisation (Di Méo, 2007).

a) Prise de conscience patrimoniale

La société prend conscience d'un patrimoine principalement durant ou à l'issue d'une période de crise sociale intense. L'élan patrimonial constitue alors un indicateur du changement social en réponse à la crise. Les crises agricoles, comme de nombreuses autres crises, constituent la résultante de la combinaison de plusieurs facteurs d'ordre économique, politique, environnemental, sanitaire et territorial. Face à ces différents facteurs de crise, les systèmes agricoles s'adaptent, se transforment ou s'écroulent en fonction de leur configuration. Ces transformations amènent les acteurs du monde agricole à considérer des éléments constitutifs du système comme possédant une valeur patrimoniale qu'il devient nécessaire de préserver de la disparition.

C'est le cas des pratiques pastorales dans le Massif central qui ont fait l'objet d'une prise de conscience patrimoniale après les crises d'ordre économique et sanitaire des années 1960-1980 – notamment par l'ouverture des marchés ovins à la concurrence anglaise et néo-zélandaise suivie de la vague de brucellose ayant décimé une grosse partie des troupeaux français. Il s'en est suivi, dans

les années 2000-2010, un intérêt marqué pour l'activité agropastorale en tant qu'élément patrimonial des institutions régionales et des organismes de recherche. La prise de conscience se fait à l'échelle des pratiques agricoles, d'une part, et au niveau du patrimoine culturel et environnemental associé à l'activité agropastorale, d'autre part. À partir de cette prise de conscience, des échanges de représentations entre les institutions et les organismes de recherche ont eu lieu en ce qui concerne la valeur patrimoniale du paysage agropastoral. En fonction de la qualité des échanges et de la communication entre les structures institutionnelles, des associations d'usagers, des coopératives de commercialisation, des collectifs d'éleveurs, des structures de tourisme... chacun a fait valoir son point de vue au sujet de l'importance de l'élevage dans l'organisation et la gestion d'un environnement agropastoral. De ce fait, l'ensemble a constitué un jeu d'acteurs collectif autour de la valeur patrimoniale de cette activité.

b) Jeux d'acteurs

La prise de conscience patrimoniale est un acte collectif dans le sens où le patrimoine transporte une image collective. Il est logique que les jeux d'acteurs, autour de cette prise de conscience, se conçoivent également à l'échelle collective. Les jeux d'acteurs consistent alors, pour les acteurs concernés, à échanger les différentes représentations collectives autour des enjeux patrimoniaux de l'objet. C'est durant cette étape que l'on observe une organisation des différents acteurs et de la hiérarchisation du mode de gestion, variant entre un mode de gestion partant des institutions vers les acteurs locaux (gestion verticale ou descendante) à un mode de gestion où les acteurs locaux sont directement intégrés dans le processus décisionnel (mode de gestion horizontale, ou ascendante). L'étape des jeux d'acteurs est primordiale dans le processus de patrimonialisation. Elle préfigure l'efficacité de la mise en place de la limite de l'objet patrimonial. Si les institutions possèdent un rôle important dans la coordination de la gestion du patrimoine au travers d'une projection sur le long terme, les acteurs locaux déterminent l'efficacité de cette gestion, notamment par l'appropriation de ce patrimoine et son intégration dans le fonctionnement local (Babou, 2013).

Toujours dans le cadre du Massif central, la prise en compte de l'importance de l'activité agropastorale dans la gestion et le maintien d'un patrimoine naturel et paysager a évolué d'une manière bien différente entre les Dômes et les Causses et Cévennes. Bien que la prise de conscience patrimoniale ne soit pas dirigée vers la même finalité – l'une consistant à reconnaître comme valeur patrimoniale la configuration tectono-volcanique alors que l'autre reconnaît la valeur culturelle et environnementale spécifique d'un paysage –, la gestion et le maintien de ces objets patrimoniaux paysagers ont mobilisé les pratiques agropastorales. Les jeux d'acteurs ont demandé une coordination et une dialectique entraînant un rapport différent au niveau des liens entre institutions et acteurs collectifs. Pourtant, le panel d'outils de communication était sensiblement le même, c'est-à-dire l'usage d'une forte médiatisation, de nombreuses réunions d'acteurs, une coordination ouverte et la mise en place de différents pôles de travail avec la participation des acteurs... L'un des éléments qui constitue cette différence de représentation par les acteurs locaux réside dans la période de la prise en compte du jeu d'acteur au sein de processus de patrimonialisation – en amont ou en aval de la sélection et de la justification patrimoniale.

Les jeux d'acteurs sont des jeux collectifs. Même si, au sein des collectifs, nous observons des acteurs individuels, qui vont avoir plus d'importance que d'autre dans ce processus, ces acteurs restent associés à un idéal qui est transporté et communiqué par une structure collective. Les jeux d'acteurs apparaissent à partir du moment où l'objet commence à être considéré comme possédant une

valeur patrimoniale. L'anticipation ou non de l'apparition des jeux d'acteurs va ouvrir la voie à une sélection, une justification et une valorisation aisée ou en tension.

c) Sélection et justification patrimoniale

Donner à un objet patrimonial une existence consiste, pour les acteurs, à consolider autour de cet objet une pensée collective qui lui octroie une valeur particulière. L'étape de la sélection et de la justification patrimoniale concrétise la configuration de l'objet et de toutes ses déclinaisons patrimoniales. Un paysage ne devient réellement patrimonial qu'à partir du moment où il est choisi et considéré comme tel par les acteurs locaux. Autour d'un objet patrimonial s'organise la mémoire de ce patrimoine. Chaque collectif s'approprie une partie de cette image pour construire sa représentation du territoire. Dans cette lignée, les volcans d'Auvergne renvoient une image de terre volcanique fertile, dont les multiples reliefs ont vu naître et se développer l'activité agricole et pastorale (Unesco, 2011b).

Par les discours, les mythes et les histoires créés à partir d'éléments sélectionnés, il y a construction du devoir de mémoire consensuel autour d'un bien multiple. Il s'agit de l'appropriation d'un élément plutôt que d'un autre par chaque groupe d'acteurs présent, non seulement sur le site, mais également existant en dehors du site. Les éléments sont nombreux, les méthodes d'appropriation également, mais l'idéal est le même et le bien est identique pour tous. À ce stade, l'objet patrimonial est institutionnalisé. Reconnu au-delà de ses limites, il peut alors faire l'objet d'actions de conservation et de valorisation.

d) Conservation et valorisation d'un patrimoine

Le patrimoine reconnu et institutionnalisé fait l'objet d'une organisation tant autour de sa gestion et de sa valorisation qu'autour de sa conservation. Entre la muséification et l'intégration du symbole dans un cadre de vie dynamique, la notion de conservation reste ambiguë. D'autant plus lorsque le patrimoine concerne un espace paysager. Comment conserver un espace résultant d'une interaction dynamique entre l'homme et son milieu depuis des millénaires ? Et la conservation en tant que telle est-elle une solution judicieuse pour atteindre un objectif de patrimonialisation ? Le cas des Causses et des Cévennes en est un bon exemple. Comment, dans un contexte présent d'occupation des sols, mobilisant des pratiques agricoles bien différentes de celles utilisées dans le passé, peut-on conserver un paysage pastoral reflétant un rapport passé entre l'homme et son milieu différent ? Les techniques de garde, d'aménagement agricole ou même la considération de l'agriculture sur les causses par la société et l'utilisation récréative de l'espace ont très fortement changé entre aujourd'hui et il y a simplement quarante ans.

Pour répondre à cette question, Di Méo distingue la conservation absolue d'un objet – appliquée à un monument, ou à un patrimoine matériel – d'une « réinterprétation par les sociétés successives, dans le respect de son esprit, globalement de ses formes, mais pas forcément de ses fonctions » d'un objet patrimonial (Di Méo, 2007, p. 13). Autant la conservation absolue consiste à protéger de l'influence extérieure pour transmettre l'objet dans son intégrité aux générations futures, autant la réinterprétation permet aux sociétés successives de s'approprier un concept patrimonial pour en transmettre l'idée et le symbole, en résumé, la représentation patrimoniale que se fait la société de cet objet. Ces deux notions ne sont pas antinomiques puisque, dans le cas du paysage des Causses et des Cévennes, nous observons une combinaison des deux types de conservation. D'une part, certaines constructions telles que les lavognes et les murets sont restaurées en leur état initial pour

être conservés sur le long terme, alors que le concept d'agropastoralisme est réinterprété par les régions impliquées, pour être adapté aux conditions sociales et économiques actuelles. L'objectif de ce type d'action étant non pas de conserver à tout prix un paysage pastoral mais bien de conserver l'activité pastorale dans son ensemble au sein de l'espace en question.

Cette volonté de conservation déborde sur la mise en place de multiples actions collectives combinant valorisation et conservation de l'espace. Le patrimoine est ainsi offert aux regards extérieurs et cette exposition lui procure une certaine légitimité patrimoniale. Par la valorisation et l'exposition, l'objet n'a plus une simple valeur aux yeux des acteurs locaux, mais il acquiert une valeur aux yeux des autres. L'objet patrimonial se met à rayonner au-delà de ses propres limites. Il devient objet de représentations multiples, ce qui entraîne une appropriation et une réinterprétation par des acteurs extérieurs. Ainsi, dans le cas du paysage des Causses et Cévennes, des organismes touristiques se mettent à éditer des brochures de promotion paysagère, des peintures et photographies ou encore des écrits descriptifs ou imaginaires valorisant les pratiques pastorales...

Lorsqu'il s'agit d'un paysage agricole, il y a donc autant de réinterprétations possibles qu'il existe d'individus. Pourtant, à partir du moment où l'on observe un processus d'échange de représentations entre deux individus au sujet d'un objet commun, étant dans l'incapacité de transmettre une perception à autrui, c'est bien la construction collective que se font ces individus sur l'objet qui transite dans leur discours mutuel. Le discours d'individu se trouve alors ponctué d'éléments propres au groupe auquel il adhère, éléments qui, bien que ne construisant pas la perception initiale que l'individu possède sur l'objet, l'influence jusqu'à se retrouver dans la partie principale du discours de ces derniers. L'adhésion à des collectifs, leur organisation dans l'espace, les représentations qui leur sont rattachées forment des points cruciaux dans la construction de la représentation d'un espace et des projets qui en découlent. C'est pourquoi il devient nécessaire de préciser clairement les termes de collectifs, de processus d'intégration de pensées par des individus et des moyens que détient une entité abstraite, le collectif, pour construire et communiquer une représentation d'un objet paysager et agricole.

III. CONSTRUCTION DU COLLECTIF, DE SON SYSTEME DE PENSEE ET DE COMMUNICATION

A. Place du collectif dans la société

1) Travail collectif, une vision évolutive

Le dictionnaire définit le collectif depuis sa racine latine *collectivus* : la réunion. Un collectif concerne, d'une part, « un ensemble de personnes, un groupe » et, d'autre part, un « groupe de personnes qui assurent une tâche politique, sociale, etc., de manière concertée » (Maubourguet, 1990). Le *Larousse* regroupe, dans le terme « collectif », autant les petits groupes et les associations que les grandes organisations et les institutions. Pourtant, leurs fonctionnalités, leurs démarches et même leurs reconnaissances aux yeux de la société diffèrent.

L'étude de la construction d'un groupe fait l'objet de recherches depuis le début du XX^e siècle, notamment chez les sociologues et les anthropologues. Durkheim et Mauss, en 1900, interrogeaient déjà la société scientifique à ce propos au travers de leurs travaux de terrain chez les peuplades totémiques (Durkheim et Mauss, 1901). Dans le souci de découvrir le fonctionnement culturel et social de ces populations, les deux chercheurs ont remarqué que des totems influençaient la totalité d'une société, qui organisait son interaction avec l'environnement en fonction de ces derniers. Il s'agissait d'une influence exprimant un regard totalement différent du regard occidental sur la considération et la classification de l'environnement. Cette observation constituait un argument parmi une série qui démontrait que les totems marquaient, bien plus que leur interaction avec l'environnement, toute l'organisation sociale des peuplades totémiques. Les travaux de Mauss et Durkheim ont alors ouvert la réflexion scientifique quant à l'existence d'une organisation sociale collective occidentale qui, sans être aussi identifiable que pour les sociétés totémiques, occuperait une part importante dans la configuration et dans le fonctionnement de notre société. Le collectif constitue l'une de ces perspectives d'étude.

Dans ses débuts, le concept de collectif a fait l'objet d'un intérêt particulier dans les domaines de l'économie, de l'organisation du travail et de la psychologie sociale. Mayo fut le premier à intégrer des critères sociaux et collectifs dans un groupe de salariés, afin d'étudier l'efficacité de la production d'une industrie (Lefort, 2015). Pour Taylor (1911), dans une société, le regard de Mayo innovait, avec sa considération du collectif dans une société industrielle où la tendance se dirigeait plutôt vers l'individualisation du travail. Taylor et Mayo incarnaient les deux extrémités de l'approche scientifique de l'organisation du travail. Pour le premier, l'efficacité de la productivité du travail était très fortement reliée aux capacités d'un individu à réaliser sa tâche de manière répétitive et rapide. Pour le deuxième, la productivité du travail était rattachée à la mise en place d'un environnement collectif répondant aux besoins exprimés par les ouvriers. D'un côté, la force ouvrière était considérée comme un outil individuel alors que, de l'autre, les ouvriers constituaient un collectif uni et capable d'adapter au mieux son propre fonctionnement.

Au cours de l'histoire est apparu le terme de travail collectif, sans pour autant qu'il soit défini clairement. Dans les années 1990, il existe alors « deux acceptions au moins du travail collectif, l'une qui renvoie à l'activité du travail (collective, coopérative, etc.) accomplie à plusieurs [et] l'autre qui désigne l'ensemble humain concerné, le groupe, l'équipe ou le collectif de travail » (Gheorghiu et Moatty, 2003). Avec la prise en compte d'une logique collective dans l'organisation du travail, il est très vite apparu une seconde logique qui est celle du travail en réseau. Le travail en réseau concerne tant le niveau de l'organisation interne, où l'on retrouve l'exemple du fonctionnement en équipe autonome et la mise en place d'un système de décision horizontal, que le niveau de l'organisation externe avec, par exemple, la mise en réseau de plusieurs sites différents et complémentaires dans leur fonctionnement et leur type de production. Le modèle de travail coopératif se légitime petit à petit lorsque des travaux de recherche en économie démontrent son efficacité face un environnement instable et fluctuant, soumis à la logique de fluctuation du marché (Rifkin, 2014). Dans certaines études, telles que celle de Dodier en 1995, on voit apparaître d'autres termes, tels que celui de « conscience collective », qui traite des rapports entre les salariés et les dirigeants au sein d'une entreprise, ou encore celui, plus récent, de « communaux collaboratifs », qui concernent les structures locales et excentrées dont le fonctionnement collectif et la logique de réseau sont poussés à l'extrême, dans l'optique de produire et de valoriser leur produit à moindre coût (Gheorghiu et Moatty, 2003 ; Rifkin, 2014).

2) Du comportement social à la construction paysagère

Durkheim, Mauss et Mayo ont ouvert une autre porte sur la dimension collective, celle de l'analyse des comportements sociaux. Moscovici commence, dès les années 1980, à comparer le fonctionnement d'un groupe à celui d'un système autonome. À partir de ce moment-là, un collectif est assimilable à un individu dans le sens où le collectif est capable d'engendrer et d'exprimer une pensée autonome (Moscovici *et al.*, 1984). Le comportement social dans un système collectif devient un paradigme scientifique qui constitue un nouvel angle d'analyse pour d'autres disciplines scientifiques des sciences humaines et sociales. C'est dans ce sens que la géographie et la sociologie, mais aussi des disciplines plus proches des sciences techniques du vivant comme l'agronomie et la biologie du comportement, commencent à considérer les systèmes collectifs et leur organisation pour trouver des éléments de réponse à leurs problématiques. Ainsi, l'approche du système collectif apparaît dans de nombreux sujets de recherches, allant de l'organisation des territoires par les populations locales à l'impact des comportements sociaux des animaux d'élevage sur les systèmes de production agricoles (Halbwachs, 1996 ; Blanchot, 1999 ; Bessis, 2009 ; Bouissou et Boissy, 2005).

L'approche collective dans la construction paysagère et dans l'activité territoriale devient une préoccupation majeure de la géographie de la fin du XX^e siècle. D'abord abordée par le volet du développement territorial, les géographes finissent par s'intéresser aux collectifs pour expliquer le fonctionnement des conflits sociaux relatifs aux projets d'aménagement territoriaux (Lardon et Piveteau 2005 ; Laslaz, 2005 ; Torre *et al.*, 2010). En s'intéressant à des problématiques sociales sur un territoire à travers le collectif, la géographie adapte l'approche sociale de la pensée collective. Elle ne considère plus la pensée collective comme une simple pensée autonome, mais plutôt comme intégrée à un processus visant à produire une représentation collective d'un espace (Di Méo, 1987 ; Gumuchian, 1991).

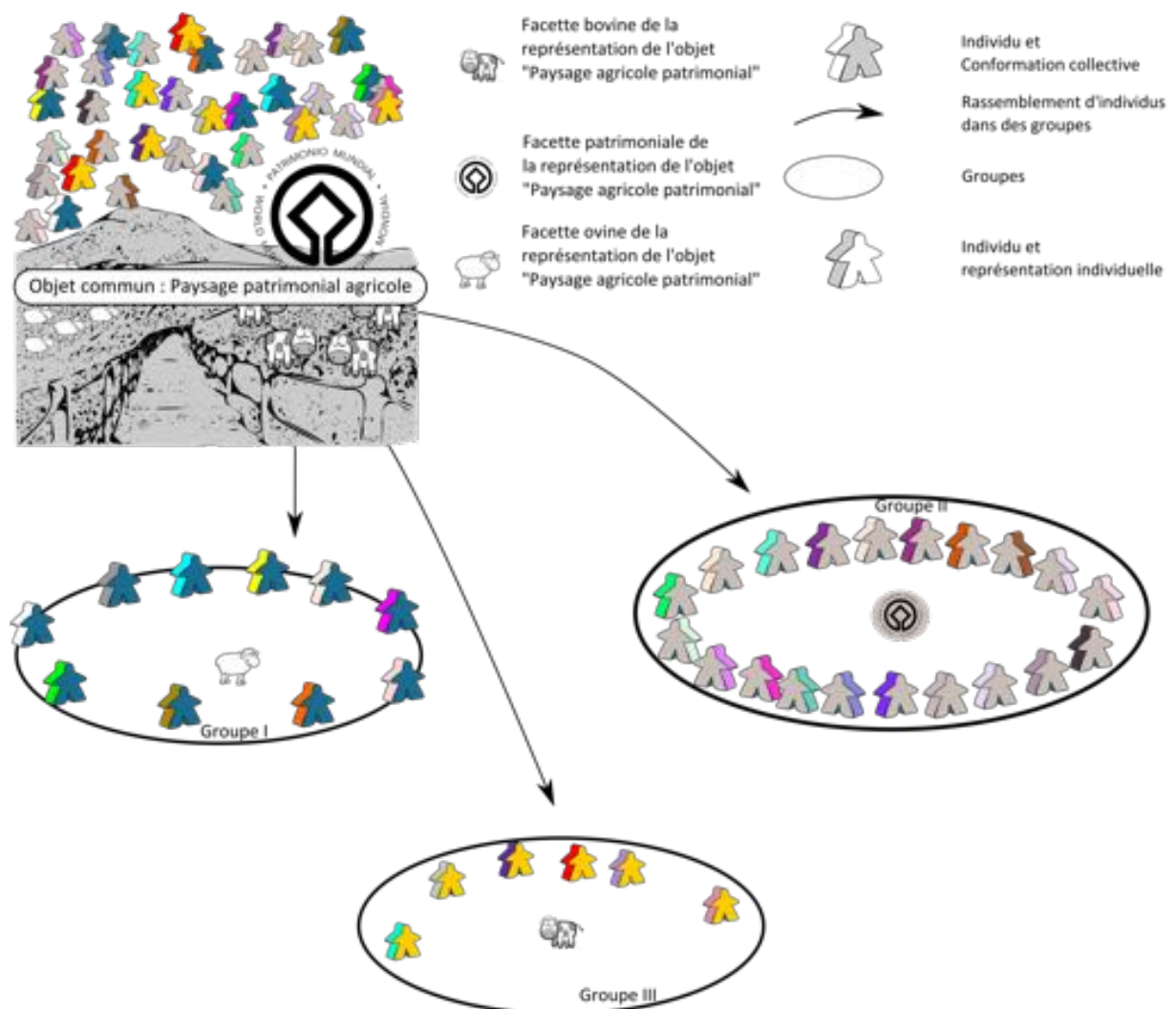
La construction d'une représentation collective constitue un processus social qui met en action plusieurs leviers, dont l'objectivation et l'ancrage, qui tiennent une place principale. Le collectif est un ensemble social réunissant plusieurs acteurs qui vont construire une représentation collective d'un espace. Ce sont ces mêmes acteurs qui, une fois la représentation collective mise en place, se mettront à l'exprimer à d'autres acteurs extérieurs. De cette manière, un collectif est capable de créer et de communiquer une représentation collective d'un espace au même titre qu'un individu est capable de percevoir, de se représenter et de communiquer l'image qu'il se fait d'un espace. Pour comprendre le processus de création et de communication de la représentation collective, il est nécessaire de s'attarder un peu sur l'existence du groupe en tant que tel, c'est-à-dire du groupe défini autour d'un objet. C'est fort de la notion de groupe qu'il est possible de se tourner vers le processus d'objectivation et d'ancrage d'une pensée collective. Enfin, ces trois notions nous permettent de nous positionner sur l'effet de conformation des individus membres d'un collectif lorsque celui-ci communique sa représentation collective à l'extérieur du groupe.

3) Le groupe se réunit : configuration d'un collectif

Le dictionnaire fait référence au groupe comme un « ensemble plus ou moins organisé de personnes liées par des activités, des objectifs communs » (Maubourguet, 1990). Nous considérons qu'un groupe d'individus constitue un collectif à partir du moment où ces derniers se regroupent autour d'un objet commun. Qu'il soit officiellement reconnu par la société ou qu'il représente un groupe

officieux, il est indubitable que le groupe existe dès lors que les individus le composant commencent à s'identifier à lui face à des individus qui lui sont extérieurs.

Figure 15 : Mise en place de différents groupes autour d'un objet commun



Source : X. Badan, 2014

Prenons l'exemple de trois types de collectifs différents : une association d'éleveurs de la chaîne des Puys, un groupement pastoral du mont Lozère et la section élevage ovin de la Chambre d'agriculture de Lozère. Les trois collectifs se distinguent au niveau de leur type d'organisation tout en se rejoignant au niveau de l'objet « élevage ovin ». Sous le regard de l'objet, les individus qui se regroupent autour de l'élevage, que ce soit des éleveurs, les groupements pastoraux ou le service ovin de la Chambre, expriment chacun une vision de l'élevage. L'association d'éleveurs de la chaîne des Puys regroupe des éleveurs soucieux d'utiliser les espaces sectionaux afin d'en valoriser les ressources fourragères d'une manière optimale. Le groupement pastoral du mont Lozère rassemble des acteurs du même monde autour de la valorisation fourragère des estives du mont Lozère. La section élevage ovin de la Chambre d'agriculture de Lozère regroupe des salariés et des élus autour de problématiques d'élevage ovin et de la considération du paysage agricole à travers la perspective

ovine. Qu'ils soient volontaires, bénévoles ou salariés, ces trois groupes rassemblent des acteurs autour d'un objet commun : l'élevage dans un espace agricole et patrimonial. Dans la même logique, une diversité de groupes peut se créer autour de cet objet, chacun exprimant d'autres éléments fédérateurs qui diffèrent à chaque fois un peu entre deux groupes. Car, si deux groupes expriment exactement les mêmes objectifs fédérateurs, la même vision de l'objet, avec la même organisation, ils ne forment pas deux groupes distincts mais un seul. Ainsi, dans cet exemple il est tout à fait possible d'observer la formation de groupes autour de la valeur patrimoniale de l'espace ou encore d'autres groupes concernés par l'élevage bovin plutôt que par l'élevage ovin (**Figure 15**).

Dans cette optique, l'objet forme un élément fondamental qui constitue la raison même de l'existence du groupe. Il est le socle, la base des fondations du groupe. Ces fondations correspondent à des éléments observés par les membres du groupe, simplifiés et intégrés au groupe pour former un noyau figuratif. Le noyau figuratif constitue le point d'identité du groupe, point au centre duquel prend forme les différentes représentations des collectifs.

L'objet peut représenter un intérêt particulier pour les acteurs et leur faire souhaiter adhérer au groupe. La forme de l'intérêt est multiple et spécifique à chaque acteur. La raison pour laquelle les individus expriment la volonté de se rattacher à un groupe est propre à chacun et résulte de l'intervention de nombreux facteurs psychologiques et sociologiques qui restent encore assez complexes (Guimond, 2010). Notre travail, qui s'inspire de l'angle d'approche proposé par la psychologie sociale, se situe au dernier niveau du processus de construction d'un groupe. À ce stade, les échanges entre les groupes sont alors un élément aussi influent que l'organisation des groupes et les actions collectives qu'ils envisagent sur le territoire. L'analyse des échanges entre les groupes existant sur un espace donné nous permet d'identifier les représentations collectives associées à chaque groupe pour un objet donné.

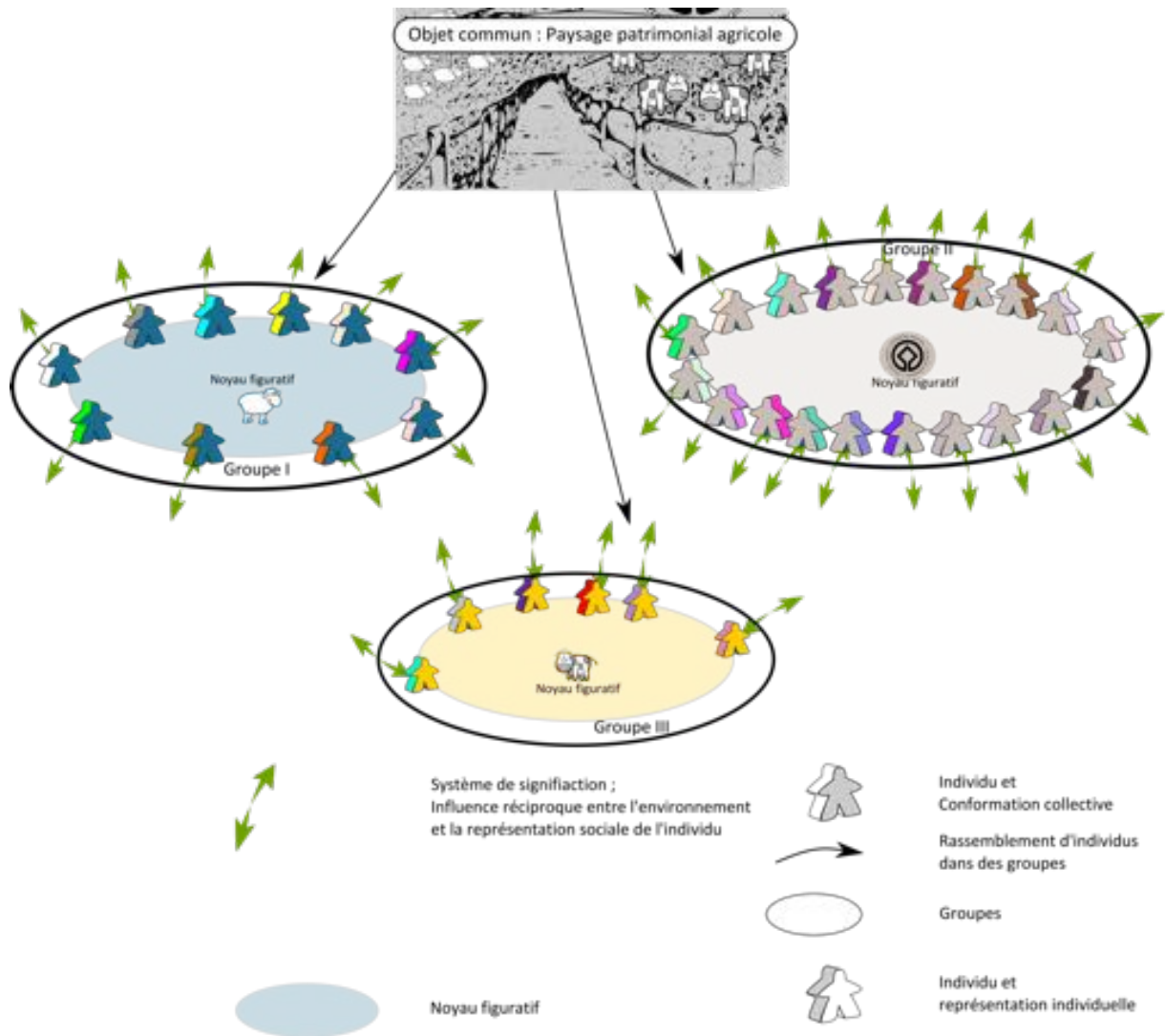
4) Les groupes perçoivent leur environnement : construction des représentations collectives

En 1978, dans son ouvrage *La voix et le regard*, lorsque Touraine définit le collectif, il prend soin de distinguer l'association – ou le groupe – du mouvement. D'un côté, il serait effectivement dangereux de « confondre un mouvement ou même une lutte avec ses formes d'organisation » (Touraine, 1978) ; d'un autre côté, chaque groupe entretient un lot de représentations qui constituent des points d'appui lorsque des individus sont amenés à argumenter autour d'un sujet de société (**Figure 16**).

Dans le cas où un projet visant à l'aménagement d'une maison de berger dans un espace collectif de montagne est proposé par une institution, nous observons une émulation collective autour de laquelle de nombreux groupes exposent leur point de vue. Lors de la co-construction du projet, les individus organisés en groupes se rattachent à une représentation particulière du paysage. Pour un seul paysage, il y a donc plusieurs angles de lecture qui constituent des représentations exprimées différemment par chaque groupe. Toutes ces représentations forment un degré de vérité « immuable », qui est exprimé par des individus au sein de ces groupes. Cependant, si ces représentations sont échangées entre les groupes, les individus d'un groupe peuvent être influencés par les points de vue exprimés par d'autres groupes extérieurs. Cette influence indirecte s'apparente au concept d'influence minoritaire défini par Moscovici dans sa description du fonctionnement interne d'un groupe (Moscovici *et al.*, 1984).

En extrapolant le concept d'influence minoritaire dans le fonctionnement d'un groupe, nous considérons qu'un groupe extérieur A est capable non seulement d'exprimer la représentation qu'il se fait d'un objet à un autre groupe B, mais que ce groupe est également capable d'influencer, par le simple fait d'avoir pu transmettre son point de vue, la manière dont l'autre groupe B va construire sa propre représentation de l'objet en question. Cette influence ne vise pas à transformer la configuration du groupe B qui entend la représentation du groupe extérieur A. Simplement, le groupe A qui émet sa représentation peut alors amener l'autre groupe B à reconsidérer tout ou partie de la représentation qu'il s'est construite autour de l'objet. En fonction de l'importance que va donner le groupe B à l'information qu'il a reçu du groupe A, il est possible que cette idée suive un processus d'intégration dans le noyau figuratif du groupe B pour finir par influencer la configuration du noyau de ce groupe. La transformation du noyau figuratif aurait alors une répercussion sur l'organisation totale du groupe, ou sur sa conformation (Guimond, 2010).

Figure 16 : Construction et expression des représentations collectives



Source : X. Badan, 2014

Dans l'exemple précédent, le projet d'aménagement d'une maison de berger dans un espace collectif de montagne peut entraîner une émulation collective autour des problématiques forestières, patrimoniales, d'élevage et de tourisme. D'un côté, les groupes impliqués dans le projet discuteraient la construction de la maison en faisant valoir les différentes représentations collectives de chaque groupe pour chacune des problématiques associées à la présence d'une maison de berger dans le paysage. D'un autre côté, ces échanges pourraient entraîner une évolution progressive des représentations que chaque groupe possède au sujet de l'élevage, de la forêt, du tourisme et du patrimoine. Dans ce cas, l'installation d'une maison de berger constitue donc une occasion, pour chaque groupe, par l'intermédiaire de leur représentant, d'exposer une représentation plus globale au sujet du paysage et d'argumenter leur positionnement face aux autres groupes intéressés par ce projet. Au final, chaque groupe repart alors enrichi des représentations des autres. Cet enrichissement peut constituer la base de nouvelles idées pour faire évoluer la représentation collective d'un groupe particulièrement touché par ces nouveaux arguments ou, au contraire, pour conforter la position d'un groupe au sujet de sa propre représentation.

La psychologie sociale, depuis Moscovici, a décortiqué ce genre de comportement grâce au concept de représentation sociale, dont plusieurs définitions ont vu le jour depuis plus d'un demi-siècle. Le souci de complémentarité de ces définitions fait du concept de représentation sociale un concept stable et repris dans de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales. Sans se plonger dans toute l'histoire de cette notion, il nous semble important de revenir sur deux des quatre grandes orientations théoriques de ce thème, puisqu'elles nous permettent d'illustrer notre approche de la construction des représentations d'un groupe. En premier lieu, l'« approche sociogénétique », proposée par Moscovici, décrit les deux processus qui interviennent dans la construction de la représentation sociale dans un groupe. En second lieu, les travaux de Abric et Flament au sujet de la représentation sociale vont affiner la théorie de Moscovici en intégrant l'« approche structurale » (Moliner et Guimelli, 2015). Enfin, l'utilisation de ce concept en géographie nous demande de l'adapter à différentes échelles, sur des territoires variés. Dans une dernière partie, nous justifions donc notre préférence pour l'utilisation de la notion de « représentation collective » plutôt que de celle de représentation sociale.

a) Modèle sociogénétique de la représentation

Moscovici est le précurseur de la représentation sociale. Il décrit sa théorie à partir du modèle sociogénétique de la représentation sociale dès 1961 lors d'une étude sur les différentes manières dont le public se représentait la psychologie (Moliner et Guimelli, 2015). Cette théorie pose les bases d'un processus de genèse des représentations sociales qui sont ensuite reprises dans un ouvrage collectif différenciant les représentations sociales des représentations collectives (Moscovici *et al.*, 1984). Jodelet propose une définition de la représentation sociale comme :

« une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal » (Jodelet, *In Moscovici et al.*, 1984, p. 367).

La construction d'une représentation configure la réaction de groupes d'individus autour d'un contenu, symbolisé par un objet nouveau. Cet objet peut être défini par une situation nouvelle, par

un élément inconnu ou encore par un environnement nouveau. Face à une crise, révélant aux individus de nouvelles données jusque-là encore inconnues, les individus seraient amenés à échanger « des informations, des croyances, des hypothèses ou des spéculations aboutissant à l'émergence de positions majoritaires dans les différents groupes sociaux » (Moliner et Guimelli, 2015, p. 22) afin de pouvoir comprendre ces données, de les intégrer et ainsi de se positionner sur le type de réaction à engager en réponse à la crise.

Il est possible de comparer la réaction du groupe à celle d'un individu. Les deux tentent de se construire une réalité avec les informations dont ils disposent autour d'eux. L'individu utilise ses sens pour nourrir la perception qu'il a de son environnement, alors que le groupe utilise des individus pour nourrir une réalité commune autour d'un environnement donné. Les informations échangées le seraient dans la perspective de simplifier la réalité afin que les individus d'un groupe puissent tous comprendre et adhérer à cette nouvelle réalité. Dans ce sens, chaque type d'information est spécifique à chaque groupe social puisque chaque groupe social se focalise sur un aspect de l'information et non sur la réalité globale (Guimond, 2010).

Pour qu'un groupe puisse construire une réalité à partir des informations qu'il sélectionne et simplifie, les individus du groupe passent par deux processus d'analyse et d'acceptation collective de l'information : le processus d'objectivation et le processus d'ancrage. L'un traite de la simplification des éléments de description d'un objet par les membres d'un groupe social alors que l'autre s'attarde sur l'intégration de ces éléments dans le système de pensée du groupe (**Figure 17**).

b) Objectivation et ancrage

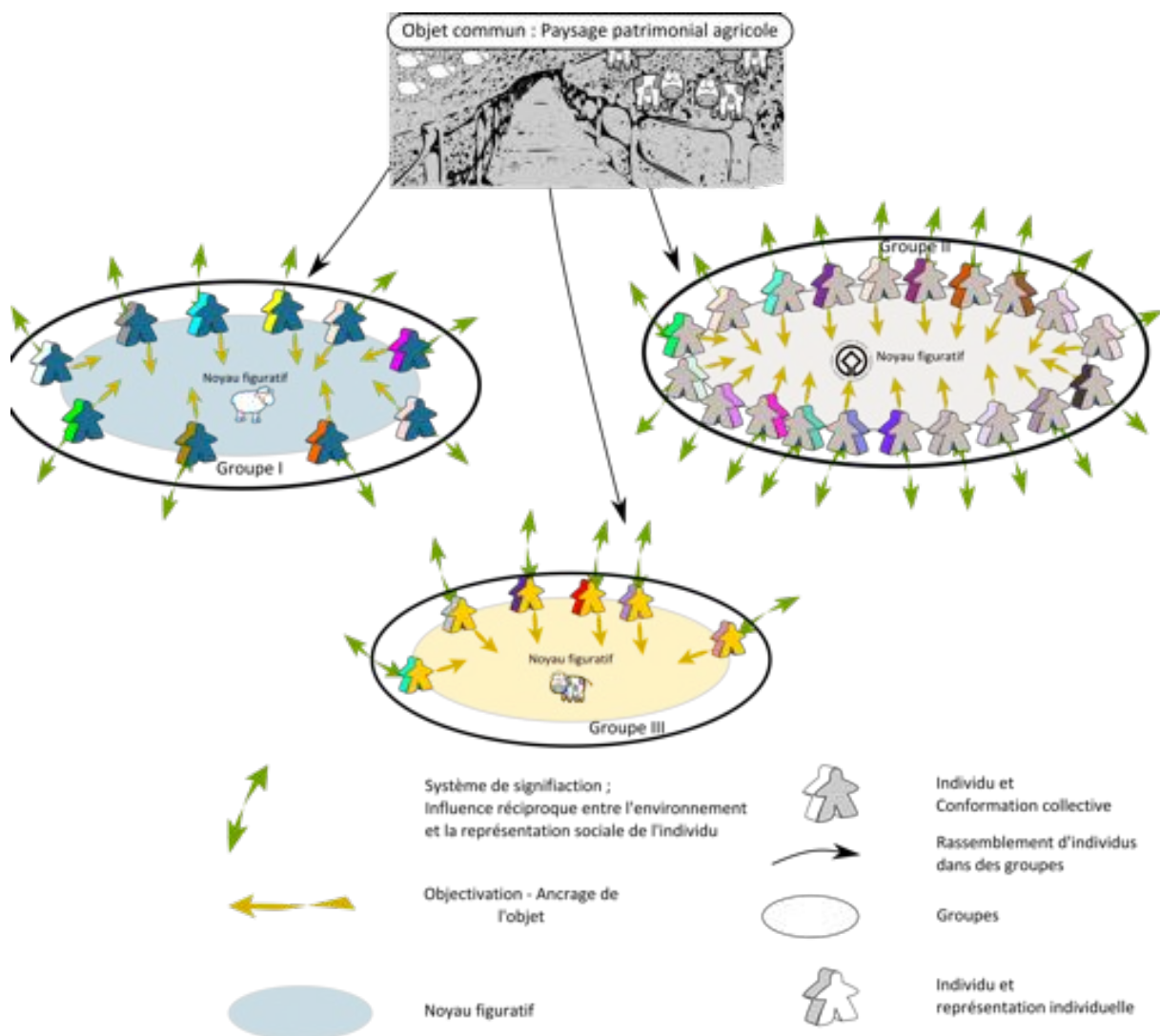
L'objectivation d'un objet correspond à la manière dont un groupe considère les différentes informations qui lui sont relatives afin qu'elles soient les plus adaptées à celui-ci. Les individus du groupe sélectionnent les informations relatives à l'objet et les simplifient en fonction des critères culturels et normatifs du groupe. Les bribes d'informations ainsi sélectionnées forment le noyau figuratif de l'objet. L'objet est schématisé au travers du noyau figuratif d'un groupe, qui conserve uniquement ce qui lui fait sens.

Le noyau figuratif est donc une sélection d'informations au sujet de l'objet répondant aux critères culturels et normatifs du groupe. Dans cette optique, un individu extérieur au groupe mais qui connaît le noyau figuratif, est alors capable de déceler la représentation que ce groupe se fait à propos de l'objet en question.

Au niveau du groupe, l'objet n'est qu'une partie de la réalité. Pourtant, les éléments qui le décrivent et qui sont sélectionnés par le groupe constituent pour ce dernier la vérité autour de celui-ci. Quand bien même cette vérité n'est qu'une facette de la réalité, elle est acceptée par le groupe puisqu'elle constitue un élément de réponse aux besoins de ses membres (Guimond, 2010). Les individus organisent leurs discours en fonction de cette vérité. Dans le cas d'un système où plusieurs groupes interagissent, il est logique de considérer autant de noyaux centraux que de groupes exerçant un regard sur l'objet, puisque chaque groupe objective l'objet sous des facettes différentes. Décrire l'objet demande donc de prendre en considération autant de réalités de l'objet en question qu'il existe de groupes exerçant une représentation sur celui-ci. Aucune des réalités d'un groupe n'est plus objective que celles d'un autre.

Pourtant, le point de vue de chaque groupe vis-à-vis de l'objet constitue une vérité et une seule pour lui-même. Cette vérité se fonde sur une objectivation de l'objet intégrant l'utilisation, la représentation et la construction collective de ce dernier par les membres du groupe. Ces derniers adhèrent donc à cette vérité plutôt qu'à une autre vérité appartenant à un autre groupe. Le phénomène d'ancrage peut faire en sorte que les membres du groupe finissent par considérer leur vérité autour de l'objet comme prioritaire par rapport à celles exprimées par les autres groupes. Cette focalisation peut être responsable du besoin d'imposer son point de vue face aux autres, notamment lors de la mise en place d'un projet visant à développer ou à exercer une transformation sur l'objet. Si les groupes n'engagent pas un processus de communication ou de co-construction du projet visant à modifier l'objet, alors les divergences d'opinions collectives sur l'objet peuvent devenir une source de tensions qui, à terme, peuvent se transformer en conflit. Chacune des sources de tension représente alors autant d'arguments qu'il est nécessaire de prendre en compte pour que la réalisation du projet soit optimale.

Figure 17 : Objectivation et ancrage des individus quant à la représentation de l'objet de leur groupe



Source : X. Badan, 2014

Dans notre cas, le paysage agricole de la chaîne des Puys ou encore celui des Causses et des Cévennes représente l'objet de notre représentation. La construction d'une maison de berger

constitue l'action collective qui vise à transformer l'objet. Le premier groupe, symbolisé par la coopérative de gestion des estives locales, n'a pas le même point de vue au sujet de cette action que le second groupe, représenté par l'association de randonneurs. Pour le premier, la maison de berger exerce principalement un impact sur la qualité de vie et de travail du berger alors que, pour le second, la maison de berger exerce plutôt un impact d'ordre paysager, puisque ce paysage est traversé par un sentier de randonnée. Il en est de même pour le Conseil départemental, qui voit dans ce projet un impact patrimonial et touristique. Si ces groupes sont amenés à se réunir autour d'une table, chacun considérera sa vision au sujet de la maison de berger comme étant une facette prioritaire de l'objet.

La vérité au sujet d'un objet possède donc autant de facettes différentes qu'il existe de groupes exerçant une représentation à son sujet. Ces différents points de vue transitent par un réseau pour être hiérarchisés par chaque groupe en fonction des connaissances déjà existantes en son sein. Chaque groupe interprète l'objet en fonction de ses propres connaissances. Cette interprétation contribue à construire l'identité du groupe par l'inclusion de l'objet dans son système de pensée collective. Le processus d'inclusion est défini comme le processus d'ancrage (Guimond, 2010).

Un collectif développe un noyau figuratif autour d'un objet par effet d'objectivation et d'ancrage. Cependant, un collectif reste un rassemblement d'individus. Et si chaque individu possède la capacité de remettre en question tout le noyau figuratif, l'existence même des groupes nous indique que ces derniers maintiennent la représentation collective du groupe même si cette dernière ne répond pas entièrement à la perception qu'ils se font de l'objet. Les individus se conforment à l'image collective véhiculée par leur groupe d'appartenance.

5) Adhésion des acteurs à une représentation collective ou « effet de conformation »

a) Conformation d'un individu relative à ses représentations

Touraine (1978) discute de la difficulté que rencontrent des acteurs pour trouver un consensus autour d'une idée collective. Par cette entrée collective, il définit le statut du chercheur réalisant une étude sociologique sur des collectifs militants. Les terrains qu'il investit sont essentiellement constitués de groupes militants autour de mouvements universitaires et énergétiques. Touraine identifie, d'une part, la présence ou non de conflits internes autour des idées transportées par ces collectifs ; d'autre part, il démontre que l'action et le statut du chercheur sur son terrain ont un impact significatif sur l'évolution des idées dans ces collectifs.

Lorsqu'il s'arrête sur les représentations des mouvements étudiés, dans son cas, l'organisation de l'université ou les moyens de production énergétique, Touraine observe l'existence de désaccords dans les groupes autour de la construction et du maintien de leur représentation collective. Ces désaccords semblent beaucoup perturber la stabilité des groupes qui, en s'affaiblissant, ralentissent considérablement leur moyen d'action durant toute la période liée aux désaccords. Dans un second cas, d'autres groupes étudiés ne rencontrent pas ce genre de difficultés, du moins pas durant la période d'investigation. Ces collectifs semblent plus forts au niveau de leur discours, de leur présence et de leurs actions réalisées sur le terrain. Enfin, dans le dernier cas, des collectifs ayant traversé une période d'instabilité avec succès semblent « grandis », dans le sens où les membres de ces collectifs argumentent sur la représentation du collectif à laquelle ils adhèrent et sont en accord avec les

actions proposées par le groupe sur le terrain. Ce dernier type de collectif a l'avantage de voir sa représentation renforcée et enrichie, après l'avoir confrontée avec les points de vue d'autres individus ou d'autres collectifs. Les individus membres de ce collectif, sans forcément être en accord avec la totalité des idées transportées par le groupe, ont alors tendance à accorder leur point de vue avec celui du collectif, point de vue dont ils ont été contributeurs lors du temps de désaccord (Touraine, 1978).

Ces données nous indiquent qu'un consensus autour d'une idée collective ne résulte pas automatiquement d'un conflit mettant en péril la stabilité du groupe. En revanche, si un groupe réussit à construire une représentation collective et à la confronter aux autres groupes sans perdre son unité, alors ce dernier sortira plus fort de la confrontation. Au regard de Touraine, le médiateur est l'outil permettant une remise en question du fonctionnement du groupe. Par le recul que lui procure son statut, le médiateur permet d'enclencher une confrontation en évitant le conflit. Le médiateur encouragerait les membres d'un groupe à élargir leur point de vue périphérique du collectif tout en renforçant les idées centrales du groupe. Cette approche sur la dynamisation des collectifs intègre, sans la nommer, les prémices de l'effet de conformation qui se développent en psychologie sociale durant cette même période (Moscovici, Doise et Dulong, *in* Moscovici *et al.*, 1984). En effet, pour Touraine, les acteurs d'un collectif doivent intégrer le point de vue d'autres acteurs extérieurs au groupe pour construire un argumentaire fédérateur permettant de justifier le point de vue du collectif :

« La comparaison des groupes doit avoir un but plus constructif. Il faut qu'ils représentent des aspects différents, voire opposés, de la lutte, de sorte que leur rapprochement fasse apparaître des débats, des tensions ou des conflits caractéristiques du mouvement. » (Touraine, 1978, p. 207).

Dans le cas présenté, le groupe construit son noyau central autour de la représentation d'un objet, l'énergie ou le fonctionnement universitaire. Cependant, les représentations sociales que construisent les autres groupes du système constituent des arguments suffisamment opposables pour créer un ou plusieurs mouvements de contestation. Dans d'autres cas, les mouvements peuvent être associés à une construction collective plutôt qu'à une contestation. Il peut s'agir, par exemple, d'un mouvement social, d'un mouvement de valorisation, d'un mouvement de coopération ou encore d'un mouvement de solidarité. Pour illustrer plus concrètement cette réflexion, il est possible de faire référence aux groupements pastoraux dans le Massif central qui se construisent autour d'un mouvement de solidarité entre éleveurs et de valorisation fourragère de l'espace (Dedieu, 1993).

Si Touraine divise un système de représentation collective en trois phases de construction – la justification, la confrontation et le développement –, il est possible de reconnaître, dans chaque étape, le principe de conformation à proprement parler. Le principe de conformation correspond au processus qui va agir sur un individu lorsque ce dernier va être engagé à transmettre l'avis du collectif à propos d'un objet plutôt que son propre avis, à partir du moment où ce dernier s'adresse à un autre individu. Le principe de conformation appelle au phénomène de conformité, défini par Levine et Zaniuk comme l'instant où un individu modifie sa position au sujet d'un objet afin de l'harmoniser avec la position d'un groupe (**Figure 18**). Quelle que soit la raison pour laquelle l'individu modifie son point de vue, cela peut être le fruit d'une recherche de l'approbation, la fuite de la méconnaissance, la crainte du conflit ou encore la recherche d'un soutien social d'autres membres

du même groupe, ce dernier est alors amené à réagir de trois manières possibles : l'intériorisation, l'identification ou le suivisme (Paicheler et Moscovici, *in* Moscovici *et al.*, 1984 ; Levine et Zaniuk, *in* Moscovici *et al.*, 1984).

L'intériorisation amène l'individu à modifier son opinion de manière intrinsèque, de telle sorte qu'il ne se rend plus consciemment compte de la modification. C'est le cas des individus qui s'investissent dans un projet collectif et « s'approprient », ou assimilent, les idées collectives du projet de telle sorte que leur point de vue converge entièrement avec celui du collectif au niveau de ce projet.

L'identification met en avant des relations de type affectif entre un individu et des figures d'autorité du reste du groupe. Un individu sera alors amené à partager le point de vue d'un collectif pour satisfaire le besoin de s'identifier à un ou plusieurs autres individus charismatiques du groupe. Tout comme l'intériorisation, ce type de conformation implique une transformation intérieure du point de vue de l'individu vers celui du groupe. Cependant, contrairement à l'intériorisation, cette transformation de point de vue n'est pas une transformation profonde de l'individu, mais plutôt un effet collatéral lié au charisme de la ou des figures d'autorité du groupe. C'est le cas d'un individu qui adopte le même point de vue que le président d'une association autour d'un objet et, ce, pour satisfaire son besoin de reconnaissance ou son envie de lui ressembler.

Le suivisme fait suite au réflexe de fuite d'un conflit qui peut apparaître dans un groupe lors d'un désaccord entre personnes. L'individu se plie au point de vue du groupe lors des réunions et des rassemblements publics, mais ce dernier n'y adhère pas en privé. Dès que l'occasion se présentera, l'individu fera émerger à nouveau son point de vue personnel. Ce cas peut se rencontrer lorsqu'un individu, voyant qu'il ne trouve plus de moyens pour adapter l'idée collective à son point de vue ou, inversement, son point de vue à l'idée collective, arrête son argumentation pour se plier à l'avis de la majorité. Dès lors, il n'y a ni transformation ni adaptation du point de vue de la personne mais plutôt une mise en silence de son opinion. Le suivisme est l'effet de conformation le plus pernicieux puisqu'il s'agit d'un conflit non réglé qui est étouffé par l'individu. Ce conflit, est ainsi passé sous silence jusqu'à un moment critique où l'individu pourra être tenté de le faire ressurgir avec force. D'un côté, ce genre d'effet de conformation peut être un comportement risqué pour la stabilité du collectif, puisque le véritable point de vue de l'individu risque d'être exposé au moment le plus instable de la vie du collectif ; d'un autre côté, le suivisme peut également permettre au collectif de mettre les divergences de point de vue de côté, tout en constituant une réserve d'idées permettant au collectif d'augmenter sa rapidité d'adaptation lorsque celui-ci rencontre une crise (Hill *et al.*, 2014).

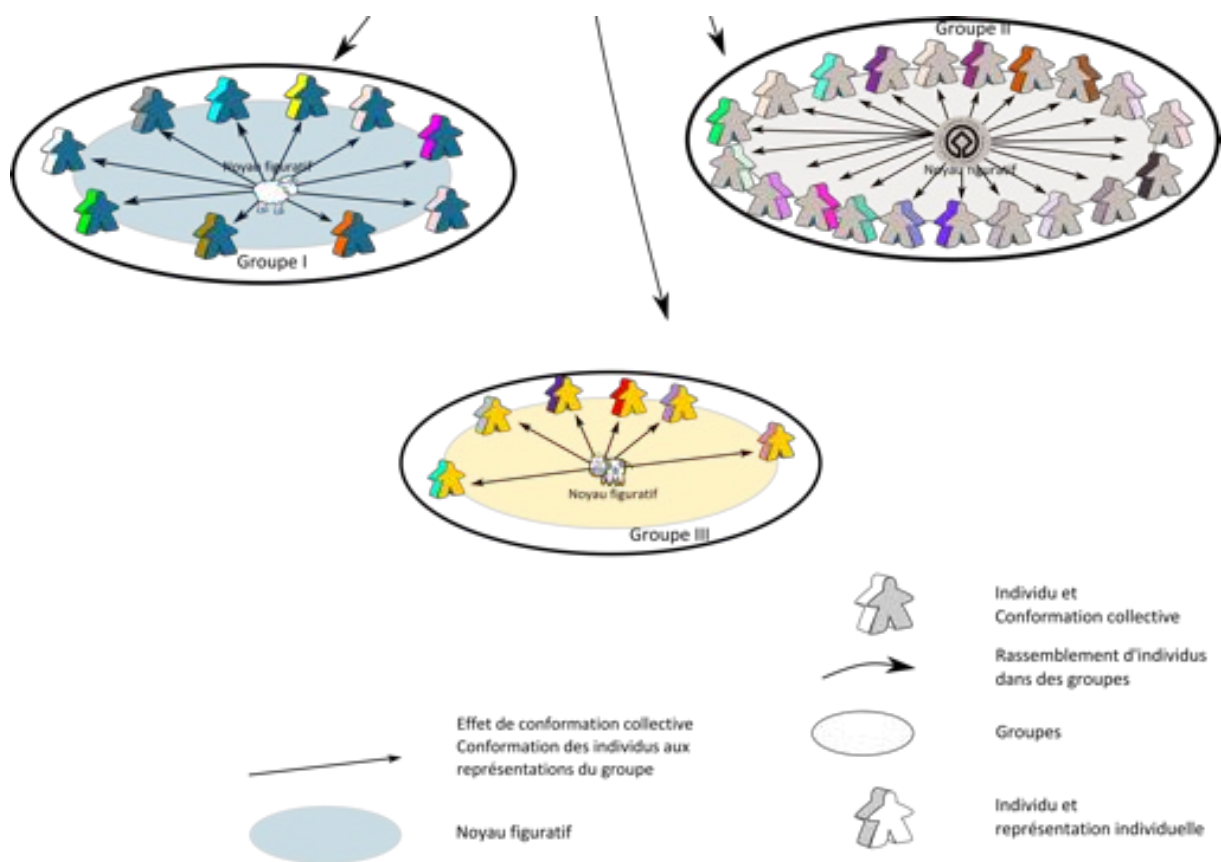
b) Transmission d'une représentation collective grâce à l'effet de conformation

L'effet de conformation, chez l'individu, est un état très renseigné en psychologie sociale, notamment après les travaux précurseurs de Moscovici. Au travers de relations intergroupes, cet effet intervient également à l'échelle collective, auquel cas ce sont des groupes entiers qui se conforment à une représentation collective entretenue au sein d'un réseau. Dans une situation de conflit entre deux groupes, Doise a montré que la position d'un individu différait lorsque ce dernier était amené à représenter officiellement son groupe plutôt que lorsqu'il s'agissait d'une négociation entre deux individus (Doise, *in* Moscovici *et al.*, 1984). En citant les travaux de Stephenson, Doise exprime « la nécessité d'articuler d'une manière appropriée [les] aspects interpersonnels et [les] aspects collectifs pour qu'une négociation aboutisse » (Doise, *in* Moscovici *et al.*, 1984, p. 270). La nécessité de prendre en compte le message collectif avec celle de prendre en compte l'interprétation

de l'individu qui va le transmettre constitue une clef pour démontrer qu'il existe une communication entre groupes qui dépasse le simple échange de représentation d'un lot d'individus appartenant au même groupe.

Il faut tout de même noter que la relation entre plusieurs groupes n'est pas uniquement conflictuelle. S'il existe des travaux scientifiques traitant du comportement d'un individu au sein d'un groupe et d'autres traitant des relations conflictuelles entre différents groupes, peu de publications font encore l'objet des relations existant entre des groupes se trouvant dans une situation hors conflit. Dans cette situation, les échanges relatifs aux représentations collectives de chaque groupe influencent réciproquement la considération que ces groupes peuvent avoir sur un objet. Ces échanges de représentations mettent en jeu plusieurs phases de constructions complexes, dans plusieurs mondes sociaux où voyage la connaissance collective à propos de l'objet.

Figure 18 : Conformation des individus aux représentations collectives



Source : X. Badan, 2014

6) Communication de la représentation collective : justification, confrontation et développement

Un objet unique peut engendrer plusieurs représentations différentes lorsqu'il est le centre d'un intérêt particulier de plusieurs collectifs différents. Au même titre qu'un individu se voit exprimer son point de vue sur un objet face aux autres individus, chaque collectif ayant développé une représentation collective sur cet objet doit justifier son regard sur celui-ci face aux autres groupes. Le

collectif, par le jeu d'objectivation et de conformation des individus et de leurs pensées, s'appuie sur son passif pour fédérer ses membres, ce qui lui permettra ensuite de confronter sa représentation face aux autres groupes. Finalement, après cette étape de confrontation, le collectif développe son point de vue en analysant et en intégrant des parcelles de représentations issues des autres groupes qu'il a pu découvrir durant l'étape de confrontation.

a) Justification de la pensée collective

La justification vise à assurer le poids de l'opinion du groupe aux yeux des membres du groupe. Pour ce faire, plusieurs éléments sont mobilisés, tels que la connaissance du mouvement, ou encore l'identité du groupe. Ces éléments visent à faire valoir le sérieux du collectif en tant que structure et ainsi à imposer sa place au sein du réseau constitué par lui et les autres groupes. L'étape de justification est donc associée à la négociation et au consensus des acteurs constituant le noyau figuratif. Une fois l'idée intégrée parmi les acteurs du noyau figuratif, elle se met à rayonner au sein du groupe de telle manière que chacun des individus membre du groupe finit par envisager, en priorité, la représentation de l'objet par le nouveau point de vue du groupe avant sa propre représentation.

b) Confrontation de la pensée justifiée

La phase de justification est succédée par la phase de confrontation. La confrontation est définie dans le sens d'une confrontation de point de vue. Le groupe ayant commencé à développer sa représentation collective, il lui est nécessaire de confronter son point de vue face à d'autres acteurs, extérieurs au groupe. Cette confrontation est d'autant plus efficace et enrichissante que les points de vue sont opposés. En effet, elle conforte les acteurs autour de leur nouveau noyau figuratif, et leur assure ainsi de posséder le juste point de vue par rapport aux autres. Toutefois, cette exposition publique n'est pas uniquement un combat de représentation entre groupes. La confrontation permet d'apporter de nouveaux points de vue qui, sans pour autant modifier le noyau figuratif, peut enrichir le regard du groupe autour de l'objet. Le noyau figuratif, fort d'une représentation immuable, se voit donc englobé dans un système périphérique qui, lui, est modifiable en fonction de l'évolution du groupe et de ses interactions avec le monde extérieur. Sans la connaissance d'autres représentations, les membres du groupe ne peuvent pas ancrer leur identité et, donc, ils ne peuvent pas développer un sentiment d'appartenance autour de la représentation d'un objet par le groupe (Levine et Zdaniuk, *in* Moscovici *et al.*, 1984 ; Moliner et Guimelli, 2015).

c) Développement de la pensée collective

Enfin, avec le noyau figuratif et le système périphérique qu'il a pu construire, le groupe développe sa représentation collective. Le noyau figuratif représente la base sur laquelle repose l'existence du collectif. Il est sa propre justification et, si un des éléments du noyau figuratif vient à changer, c'est la structure même du collectif qui se modifie. Ce noyau est entouré d'un halo d'idées périphériques qui, bien que constamment en évolution, se rattachent aux idées du noyau figuratif. Le noyau figuratif et le noyau périphérique constituent ensemble la représentation collective du groupe. C'est cette représentation qui, par effet de conformation, est véhiculée par les membres de ce groupe afin de s'étendre dans un système composé d'autres groupes nourrissant d'autres représentations collectives du même élément.

Le collectif est alors capable d'exprimer un point de vue puisque ce dernier n'est plus du tout rattaché aux individus membres du groupe. Et, quand bien même elle a été construite par ces mêmes individus, la représentation développée dans le collectif devient la référence à laquelle se conforment les individus pour communiquer l'idée du groupe.

Dans le cas des groupements pastoraux (les groupes) et de la maison de berger (l'objet), il existe un noyau figuratif constitué d'éléments fondamentaux, l'élevage de brebis, l'utilisation d'espaces collectifs, la mise en estive du troupeau..., autour desquels les éleveurs se rassemblent. Autour de ces idées fondamentales gravitent un ensemble d'idées périphériques qui évoluent en fonction du contexte social, de l'environnement ou de crises diverses. Il s'agit, dans ce cas, de la conception d'un paysage dans laquelle existerait une maison de berger, conception qui viserait à remplacer celle d'un paysage sans maison de berger, mais avec une « roulotte » de berger. Cette construction passe donc par une phase de justification où transitent des arguments autour des besoins de fidélisation du berger liés à la qualité de vie du troupeau et à la facilité de gestion de l'estive. Qu'une fidélisation du berger revienne à améliorer sa qualité de vie et que, en plus, la maison de berger puisse être, de par son architecture, une véritable aménité paysagère, entraînent une phase de confrontation avec d'autres collectifs : groupements pastoraux, en fonction de la répercussion des coûts d'un tel projet sur le coût de l'estive..., parc national, pour qui la présence d'une maison de berger peut être un élément facilitant la présence humaine sur l'estive, présence qui permettrait d'empêcher le loup d'approcher les troupeaux domestiques...

L'approche collective d'un système agricole remet en question la considération des SEF comme des entités individuelles et individualistes. Les Systèmes Exploitation-Famille s'inscrivent, au même titre que d'autres groupes, collectifs et institutions, dans une logique d'échange, de négociation et de conformation qui vise à nourrir une représentation collective globale projetée sur un espace territorial. Ainsi, la représentation collective d'un espace agricole correspondrait à un nouveau degré de représentation, constituant, en quelque sorte, une « super-représentation » sur laquelle finiraient par se conformer tous les groupes partageant un élément de leur noyau figuratif avec l'idée générale. Pour se faire, il est nécessaire de considérer les collectifs agricoles comme des systèmes interconnectés et interdépendants, et non comme des systèmes individuels et autonomes.

7) Le collectif dans un contexte agricole

Le statut du monde agricole est partagé entre un monde où l'individualisme tend à être une normalité et celui où le réseau est un système nécessaire au bon fonctionnement de la société dans son ensemble. D'un côté, la révolution industrielle, les deux guerres mondiales, la déprise agricole et l'évolution des technologies agricoles ont contribué à créer des exploitations de plus en plus vastes, gérées par de moins en moins de personnel. Dans ce sens, l'évolution du système agricole a contribué à augmenter l'individualisme dans les exploitations agricoles. D'un autre côté, les exploitations agricoles s'inscrivent non seulement dans une filière économique associée à leur type de production, mais regroupent également tout un pan de la société autour de leur fonctionnement et de leur usage de l'espace. Dans certains cas, les institutions valorisent l'espace utilisé par des agriculteurs à des fins récréatives. Dans d'autre cas, des associations locales, sous la forme, par exemple, des « associations pour le maintien d'une agriculture paysanne », valorisent la production en intégrant la filière économique des exploitations agricoles locales, complémentaires à la filière originale. Dans un autre exemple, on peut également observer l'existence de coopératives de commercialisations, de CUMA ou d'autres associations (Lamine, 2011).

Collectifs ou entreprises constituent un tissu important tant au niveau de la filière qu'en termes de relations sociales. Dans un monde où le métier d'agriculteur est encore considéré comme l'un des métiers les plus solitaires en France, force est de constater que les systèmes agricoles développent une ambiguïté entre individualité et collectivité (Abdelmalek, 2000).

Dans notre contexte de dynamiques spatiales liées à l'élevage et aux représentations paysagères, nous sommes à même de nous interroger sur l'intérêt de prendre en compte les organisations collectives plutôt que de nous focaliser à l'échelle des individus directement liés à l'agriculture. En effet, que ce soit à l'échelle des collectifs ou à celle des individus, le paysage est perçu et représenté. Chaque individu construit l'image du milieu dans lequel il évolue en fonction de son contexte culturel, social et économique. De la même manière, un collectif tend à exprimer une représentation du paysage en fonction du contexte local dans lequel il se place, d'une période définie et des membres qui prennent part à ce collectif.

Ce qui nous conduit à nous orienter vers la prise en compte des collectifs plutôt que des individus dans deux objets : la pensée collective et le rayonnement d'un collectif. En amont de l'expression de la représentation d'un paysage par un collectif, on distingue un processus de réflexion intégrant présentation, discussion, objectivation et appropriation d'une pensée collective au sujet de ce paysage. De même, si l'on se place en aval de l'expression de la représentation collective d'un paysage, l'impact du collectif sur l'évolution du paysage concerné dépendra à son tour d'un processus de jeux d'acteurs intégrant la communication, la mise en réseau, la négociation et l'adaptation ou le conflit. Le champ d'actions possibles s'étend sur un panel allant de l'élaboration d'actions collectives rattachées au paysage à l'adaptation des filières rattachées aux systèmes d'élevage.

Dans ce genre de processus social, le poids d'un collectif est plus important que le poids d'un individu lorsqu'il s'agit d'une représentation paysagère liée à l'usage d'un lieu, à la considération de l'espace ou à la valeur patrimoniale d'un bien. Le collectif regroupe en un seul discours ce qui correspond à l'ensemble des représentations que se font les individus membres du collectif au sujet de l'espace. La réunion des différentes représentations individuelles en une seule représentation collective s'explique essentiellement par le processus d'objectivation des pensées. Enfin, dans les cas où les collectifs fonctionnent de manière optimale, le fait que chaque individu membre du collectif transmette la représentation collective de l'espace s'explique par l'effet de conformation. Lorsque l'on considère un espace commun, ses transformations sur le long terme deviennent la résultante d'une entente collective des acteurs locaux à son sujet. Une entente qui fait l'objet de la création d'une identité collective, fruit de l'élaboration d'un noyau figuratif rassemblant tous les collectifs au sein d'un même système, système capable d'exprimer une seule super-représentation. Il devient logique de tenter d'expliquer ses transformations sociales au travers de l'aspect collectif. Le cas de l'inscription d'un espace agricole au patrimoine mondial, tout comme les différentes mesures d'écologisation ou mouvements de transition sont probants dans ce sens.

8) Impact du système collectif dans l'évolution des pratiques agricoles : cas des chemins de transition et de l'écologisation

L'écologisation définit la démarche d'évolution des systèmes agricoles qui, au cours du temps, se sont dirigés, petit à petit, vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. On parle d'écologisation lorsque ces modifications sont transposées au moyen de politiques agricoles. La

tournure écologique dans les pratiques débute dès les années 1980 en Europe. Les moyens abordés sont déjà, à l'époque, des méthodes volontaristes, aidées notamment par des subventions des exploitants mettant en place des mesures de protection dans des zones considérées comme « sensibles ». Il s'en est suivi différentes mesures mises en place par la politique agricole commune, allant de l'établissement de zones Natura 2000 et de la reconnaissance institutionnelle de l'agriculture biologique, à la mise en place de mesures participatives de réduction des pesticides. L'écologisation n'est pas vécue seulement au travers des changements de pratiques ou encore des modifications de trajectoires agricoles. Ce qui fait que ces pratiques prennent racine dans le monde agricole est lié à leur reconnaissance par le système agricole dans son ensemble, système dans lequel il y a des interactions entre les exploitations agricoles, d'une part, et tous les collectifs représentant l'ensemble de la filière agricole, d'autre part. Dans le cas de l'agriculture biologique, ce sont les institutions subventionnant le développement de la pratique biologique, les coopératives de commercialisation et les associations d'habitants qui ont œuvré à la reconnaissance et à la valorisation des produits sans intrant. De plus, les organismes de labellisation permettent d'officialiser cette reconnaissance à l'échelle européenne en proposant un label répondant à un cahier des charges agricole identique dans tous les pays européens (Lamine *et al.*, 2009)... Nous pourrions également prendre pour exemple de nombreux systèmes de valorisation des produits locaux, notamment par la mise en place des différentes appellations d'origine et dont le fonctionnement est partiellement comparable à celui de l'agriculture biologique (Hielke, 2007).

Le développement de ces démarches qualités nous indique une réactivité par la dimension collective en fonction des transformations de l'environnement. Les types de réactions face à ces changements sont identiques aux réponses des SEF confrontés aux crises environnementales. Ici, les crises dans la configuration des structures vont impliquer un degré variable de réponses. Geels et Schot décrivent les types de crises et les différents degrés de réponses dans les mouvements de transition multi-niveaux dans des structures professionnelles (Geels et Schot, 2007). L'évolution des systèmes techniques entraîne non seulement une réorganisation en ce qui concerne l'occupation de niche de production, mais également une modification de la place de la structure dans le système d'échange social et économique.

Sans entrer dans les détails, l'écologisation des systèmes agricoles passe, en premier lieu, par l'établissement d'une représentation collective qui, au travers des différents collectifs concernés par la finalité des systèmes, finira par rayonner à l'échelle de l'individu. L'exemple de la patrimonialisation d'un espace s'inscrit dans la même lignée. La patrimonialisation d'un espace commence par constituer une représentation collective à laquelle les collectifs concernés par l'espace en question finissent, au travers du processus de patrimonialisation, par se conformer. Ainsi, une fois la représentation collective intégrée à l'échelle des collectifs d'un espace, elle rayonnera sur la totalité des individus membres des collectifs au travers d'un second effet de conformation, cette fois-ci à l'échelle individuelle.

B. Les différents types de collectifs

1) Collectifs institutionnels : les « institutions »

Dans les années 1980, l'approche fonctionnelle de l'institution est mise en valeur, notamment par les travaux d'Elster (1983) qui rattachent étroitement l'institution au groupe. En reprenant l'analyse critique du fonctionnalisme que Merton avait effectuée quarante ans auparavant, Elster définit

l'institution en fonction de son comportement et de sa fonction sur des groupes cibles : « une institution ou un comportement X est expliqué par sa fonction Y, pour un groupe Z, si et seulement si

- Y est un effet de X ;
- Y est avantageux pour Z ;
- Y n'est pas un but visé par les actes qui produisent X ;
- Y, ou la relation causale entre X et Y, n'est pas connu des acteurs de Z ;
- Y perpétue X par une boucle causale rétroactive passant par Z. »

De ce fait, l'institution, au travers de la boucle causale de rétroaction visant à l'auto-générer, possède un comportement social autonome auquel se rattachent des individus, par effet de conformation et au travers de l'objectivation des pensées (Elster, 1983). Nous pouvons donc considérer l'institution comme un groupe d'acteurs entretenant une ou plusieurs fonctions communes et avantageuses pour ce groupe. L'intérêt commun, connu de chaque membre de ce groupe et procuré par la fonction du groupe, est alors perçu comme une priorité dépassant l'intérêt personnel de chacun. Enfin, avec le temps, une institution profite à elle-même : plus elle est ancienne, plus elle est stable et plus ses règles de fonctionnement sont complexes car fortes de données objectives. L'institution acquiert une inertie dépassant la temporalité individuelle des acteurs la constituant (Douglas, 2004).

Les collectifs institutionnels (que l'on nommera, pour plus de fluidité, les institutions), représentent l'État et sont divisés en deux sous-parties. Les institutions fortes d'un pouvoir régalién, qui transportent les normes de l'État, inflexible sur celles qui ont été édictées. Ce genre d'institution peut être amené à transformer ses représentations au sujet de la gestion d'un espace, mais avec une inertie rythmée par le système législatif ou réglementaire, qui est bien plus lent que l'inertie des représentations locales d'un espace. Il peut s'agir des organismes ministériels ou de leur représentation déconcentrée.

L'institution normative possède une fonction légèrement différente de celle des institutions fortes. Si ce type d'institution représente également le pouvoir étatique sur un espace, son moyen de représentation n'est pas régalién, mais plutôt consultatif. Les institutions normatives sont mises en place dans une optique d'accompagnement local. Sans pouvoir régalién, elles transportent les représentations de l'État sur différentes questions locales et entreprennent des contacts dans une volonté de co-construction avec les acteurs locaux. Elles sont plus adaptables dans leurs discours et forment un pont entre les acteurs locaux et les institutions normatives. Elles permettent de réduire la distance sociale et temporelle entre les acteurs locaux et les institutions normatives. Avec la régionalisation des institutions et l'acquisition de certains pouvoirs décisionnels par les institutions d'accompagnement, cette déclinaison n'est plus forcément restrictive. Certaines institutions normatives se rapprochent des acteurs locaux en développant des systèmes d'accompagnement à l'échelle locale. C'est le cas notamment des conseils départementaux, des parcs nationaux, de l'Office national des forêts, des parcs naturels régionaux.

2) Les collectifs officialisés : le monde associatif et entrepreneurial

Les collectifs officialisés sont d'ordre associatif et professionnel (simplifiés en « association » et « entreprise »). Ils représentent tous les collectifs reconnus officiellement par l'État. Cette reconnaissance fait suite à une démarche d'officialisation entreprise à l'initiative des collectifs. La démarche est actée au niveau du journal officiel pour les associations et enregistrée au niveau de la Chambre de commerce et d'industrie pour les entreprises. Leur existence se justifie par

l'organisation et le regroupement d'individus autour d'un objectif commun. Cet objectif poursuit un but lucratif pour les collectifs professionnels et un but non lucratif pour les collectifs associatifs. Le fait de poursuivre un but non lucratif n'exclut pas une activité économique qui peut parfois égaler l'activité d'une entreprise. La seule différence stricte entre les deux se situe au niveau de l'investissement des bénéfices engendrés par l'activité du collectif. En ce qui concerne les associations, la totalité des bénéfices de l'activité d'une association est reversée dans le fonctionnement et le développement de la structure en tant que telle. Dans le cas des entreprises, les bénéfices résultant de son activité peuvent être redistribués à des tiers n'appartenant pas au collectif. Les associations, à une petite échelle, ne sont pas soumises à l'imposition de l'État alors que les entreprises sont soumises à imposition dès leur création. Bien que le fonctionnement d'une association officialisée reste très libre, cette dernière doit répondre à deux obligations demandées par l'État dans le processus d'officialisation. Premièrement, une association reconnue doit posséder un bureau officiel, composé d'au moins trois responsabilités distinctes : le président, le trésorier et le secrétaire. Deuxièmement, une association doit avoir un statut présentant l'objectif du collectif et l'adresse du siège social.

Les entreprises comme les associations sont capables de se fédérer en groupements afin d'augmenter leur rayon d'action, leur poids politique ou leur capacité de production. Dans le monde agricole, nous nous intéressons à un type de fédération particulière qui est celle la coopérative. La coopérative est définie comme un « groupement d'acheteurs, de commerçants ou de producteurs pratiquant la coopération », c'est-à-dire une « méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre les seuls associés au prorata de leur activité » (Maubourguet, 1990). Les coopératives diffèrent donc des entreprises de par leur système de fonctionnement collectif. Une coopérative regroupe plusieurs entreprises différentes pour mettre en commun une série de productions associées à chacune d'entre elles. Si la production reste spécifique à chaque entreprise, une coopérative met en avant une culture collective pouvant interférer sur les pratiques liées à la production de chaque entreprise. Dans le cas d'une coopérative agricole, chaque exploitation agricole est libre de choisir son type d'exploitation et les pratiques associées à ce type. Pourtant, une coopérative agricole peut avoir tendance à proposer un lot de services, de formations, de produits qui contribuent au développement d'une culture agricole collective. Dans ce sens, une coopérative est assimilable à un « collectif de collectifs ». Les collectifs réunis autour d'une coopérative se comportent de la même manière que des individus autour d'un collectif, c'est-à-dire qu'on observe les mêmes processus d'appartenance, d'objectivation, d'ancrage et de conformation à l'échelle d'une coopérative que pour n'importe quel autre collectif.

3) Les collectifs non reconnus officiellement : les « collectifs »

Les collectifs officieux, que nous reprendrons sous le terme plus général de « collectifs », regroupent des individus qui n'entrent pas dans une démarche de reconnaissance officielle par l'État, mais dont l'activité est tolérée par la société. Il s'agit des associations de fait et de certains mouvements militants non officiels. Les collectifs s'organisent principalement autour d'un idéal sans pour autant exprimer la volonté de rentrer dans une démarche de reconnaissance officielle. Cette absence de volonté peut-être la résultante d'une méconnaissance de la marche à suivre chez les individus membres du collectif. Il est également possible qu'elle puisse être le fruit d'une volonté véritable

s'inscrivant dans la lignée idéologique que poursuit le collectif. N'étant pas cadrés dans leur organisation, les collectifs officieux peuvent prendre toute sorte de forme organisationnelle. Cependant, tant que ces derniers ne s'engagent pas dans un processus de reconnaissance officielle, ils ne peuvent développer aucune activité économique légale ni prendre part aux différents processus décisionnels officiels. De par leur statut officieux, il est difficile, pour les institutions, de recenser les différents collectifs à moins que ces derniers ne rentrent dans une démarche de prise de contact ou de communication. Les collectifs constituent pourtant, en fonction de leur nombre et de leur réseau, un potentiel riche mais complètement invisible en ce qui concerne l'application d'actions collectives à l'échelle locale qui gagnerait à être connu des institutions, des associations ou des entreprises.

Chaque pensée collective se rattache à un collectif en particulier, avec son noyau figuratif et son système périphérique. Au travers de sa conformation et de son comportement face à l'évolution d'un environnement, le Système Exploitation-Famille est considéré comme un collectif. Dans cette logique, un SEF possède également une représentation collective face à un élément qui le concerne. C'est pourquoi il est intéressant de développer les différentes formes possibles de fonctionnement collectifs à l'échelle des exploitations agricoles.

4) Cas spécifique des collectifs agricoles

Un SEF simple est lié à un chef d'exploitation. Ce dernier, en général, organise son système familial autour de la vie et de l'organisation de son exploitation. Cependant, il existe d'autres formes, sans aller jusqu'à la coopérative, capables d'associer plusieurs exploitations agricoles ensemble. Il s'agit des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), des Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et des Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA).

a) GAEC – EARL – SCEA

Les GAEC apparaissent en 1962 et prennent la forme d'une société civile agricole rattachant plusieurs associés en dedans ou en dehors du cadre familial. Les groupements agricoles offrent la possibilité à des agriculteurs de développer une exploitation agricole en commun dans les mêmes conditions que les exploitations agricoles familiales. En plus de l'apport des parts financières ou des parts matérielles dans la structure, les associés se voient dans l'obligation de s'impliquer dans le fonctionnement du groupement en faisant de l'activité agricole de l'exploitation leur activité professionnelle principale (plus de 50 % du temps de travail général). L'intérêt de ce genre de structure réside dans l'augmentation du capital social de l'exploitation, et donc du développement de sa capacité de production, et contribue au maintien du tissu agricole. Depuis l'apparition du GAEC, le nombre de structures agricoles s'intégrant dans ce système n'a pas réussi à dépasser un plafond variant entre trente-huit et quarante mille exploitations engagées dans ce processus en 2009, soit environ 7 % de la totalité des exploitations françaises. Pourtant, il semblerait que cette forme collective soit la plus enviée par les exploitants agricoles, notamment pour sa reconnaissance européenne et son système de transparence fiscale, économique et sociale.

L'EARL se rapproche d'une forme sociétale agricole. Une EARL est une personne morale, indépendante des personnes composant cette société. L'EARL possède un patrimoine dissocié des individus, les encourageant ainsi à s'engager dans ce processus en limitant leur responsabilité. À la différence du GAEC, l'EARL permet d'associer des individus au sein de la structure sans pour autant

leur imposer une implication dans l'activité agricole à proprement parler. Ainsi, les personnes souhaitant simplement apporter des capitaux dans l'exploitation agricole revêtiront le statut d'« associé simple ». Dans la mesure où les personnes impliquées dans le fonctionnement agricole de l'exploitation – les associés exploitants – possèdent plus de 50 % des parts de capital de l'exploitation, ces derniers peuvent développer jusqu'à une dizaine d'associations simples. Depuis sa création en 1985, l'EARL a convaincu deux fois plus d'exploitants agricoles que les groupements agricoles. Avec soixante-huit mille exploitations agricoles concernées en 2009, l'EARL regroupe près de 15 % des exploitations agricoles sur le territoire français.

Enfin, la SCEA est la forme sociétale la plus ancienne des trois systèmes. Prenant racine dans le Code napoléonien de 1806, la Société Civile d'Exploitation Agricole permet la mise en place de biens collectifs dans le cadre d'une exploitation agricole. Regroupant des investisseurs extérieurs ou des exploitants, la SCEA permet, en outre, d'intégrer des personnes mineures dans son fonctionnement. Malgré une grande souplesse dans sa mise en fonction, les SCEA sont les dernières formes associatives vers lesquelles se dirigent les exploitants, qui auront auparavant privilégié respectivement les GAEC puis les EARL. En France, vingt-trois mille exploitations se développent sous forme de SCEA sur les cinq cent dix-sept mille exploitations agricoles, soit 4 % des exploitations françaises en 2009.

En dix ans, le Recensement agricole enregistre une diminution du nombre des exploitations individuelles, passant de 80 % des exploitations agricoles en 2000 à 70 % en 2010. Potentiellement, encore un agriculteur sur sept possède une exploitation à titre individuel. Le rapport entre exploitant seul et exploitant s'inscrivant dans un collectif reste élevé. Pourtant si l'on se réfère à la Surface Agricole Utilisée (SAU) en fonction du statut de l'exploitation, on observe une inversion totale des valeurs en faveur des GAEC, des EARL et des SCEA qui comptabilisent alors 60 % de la SAU contre seulement 40 % pour les exploitations individuelles. Les raisons pour lesquelles les exploitations agricoles semblent se tourner vers un fonctionnement collectif sont encore peu référencées. Cependant, avec le processus de transmission des structures aux générations de repreneurs, de la transparence des GAEC, de l'impact agricole et du poids politique, il est fort probable que la mise en place d'un collectif agricole influence l'évolution de la structure dans une dimension sociale, économique et politique.

b) Transmission des exploitations, facteur d'évolution pour les pratiques d'élevage

Le recensement agricole indique une diminution annuelle du nombre d'exploitations agricoles d'environ 3 % depuis les années 1970. En trente ans, c'est près de huit cent mille exploitations agricoles qui ont disparu. Le métier d'agriculteur n'est plus autant représenté qu'il y a simplement dix ans. En 2010, seul 20 % des chefs d'exploitation sont âgés de moins de quarante ans et quasiment 52 % des exploitants agricoles, qui ont entre cinquante et soixante ans, seront en situation de transmission d'ici le prochain recensement agricole. Au risque de voir le fruit du travail d'une vie, voire de plusieurs générations, disparaître, les agriculteurs doivent transmettre leurs fermes. Ces fermes n'intéressent plus forcément la descendance directe de l'agriculteur, qui privilégie d'autres voies professionnelles. En revanche, on note l'existence de nouveaux agriculteurs, hors cadre familial, issus parfois des milieux urbains, qui souhaitent retourner à la terre et s'installer. L'investissement de départ est tel, pour un repreneur hors cadre familial, que l'association entre agriculteurs semble une solution appropriée pour dépasser la barrière du foncier. Du fait de cette fracture héréditaire, la branche d'exploitants agricoles hors cadre

familial, formée dans des CFPPA et dans les centres de formation agricoles, seront souvent porteurs de techniques agricoles plus récentes, susceptibles d'apporter un changement brutal dans le fonctionnement de l'exploitation.

D'un autre côté, l'association entre membres de la famille, dans le cadre d'une EARL, d'une SCEA ou depuis 2006, d'un GAEC, ou entre associés de générations différentes, diminuera cette fracture nette de changement du système agricole. Chaque chef d'exploitation jouissant du même statut, le père et le fils sont associés. Le fils sortant de formation professionnelle verra l'exploitation agricole sous une perspective nouvelle et sera force d'innovation avec son associé qui pourra le conseiller sur les moyens à mettre en œuvre ainsi que sur ceux qui ont déjà été testés dans le passé. Cette transmission sera plus douce dans l'évolution des pratiques agricoles qui sont associées à un lieu et à une histoire.

Chaque système de reprise se complète en apportant ses avantages et ses inconvénients. Une petite modification des pratiques agricoles peut apporter des changements importants dans l'organisation des systèmes agricoles locaux. La place du berger et de la spécialisation en production ovine, dans le Puy-de-Dôme et dans le causse du Larzac, en sont de bons exemples. C'est l'arrivée dans le Puy-de-Dôme, de bergers formés à l'école agricole de Digne qui a apporté de nouvelles techniques de garde des troupeaux, mais également du nouveau matériel agricole plus adapté tel que les filets, les cages de retournement... Les nouvelles formations proposées par les Chambres d'agriculture et les écoles agricoles ont également permis aux enfants souhaitant prendre la suite de la ferme de proposer de nouveaux agencements du patrimoine bâti ou encore une nouvelle conformation des postes de travail afin de diminuer la pénibilité des tâches de l'exploitant ou d'améliorer le travail sur les animaux. Ces changements ont pu être enrichis par les techniques développées par les agriculteurs hors cadre familiaux, ces « néo-ruraux » plus favorables à l'innovation tout en restant tempérés par l'expérience des anciens chefs d'exploitation, riches de la connaissance environnementale locale.

L'échange intergénérationnel ou l'apport de nouvelles techniques dans les exploitations agricoles sous forme collectives et individuelles semblent avoir un rôle dans l'évolution des pratiques agricoles de l'exploitation. Ce genre d'échanges peut être facilité par les formats sociétaires des GAEC, EARL et SCEA puisqu'ils rassemblent différents associés qui vont partager un statut identique ou presque permettant de sortir du schéma de l'autorité du chef d'exploitation. De plus, les structures collectives apportent des avantages financiers non négligeables au niveau des subventions avec le principe de transparence.

c) La transparence

Les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun disposent d'un outil économique puissant qui encourage la mise en place de structures agricoles sociétales porteuses d'emplois. La transparence consiste à considérer chaque individu appartenant au collectif du type GAEC comme un agriculteur aux yeux des organismes qui octroient les aides de la PAC. Ainsi, dans la mesure où l'agriculteur associé s'inscrit dans le fonctionnement de l'exploitation agricole en termes d'apport financier, matériel et foncier et que sa charge de travail dans la structure est supérieure à un éventuel emploi parallèle, il sera capable de percevoir autant d'aides pour l'exploitation agricole collective qu'il intègre que son associé.

La transparence est un facteur non négligeable dans le fonctionnement d'une exploitation agricole collective. Avec des limites de plafonds différentes en fonction des aides, la transparence permet aux agriculteurs d'accéder chacun au droit à paiement unique et à chaque aide du type prime herbagère, prime agroenvironnementale, mesures agro-environnementales, prime au maintien du troupeau vaches allaitantes ou Indemnité compensatoire de handicap naturel ; l'exploitant est favorisé dans le contexte du GAEC par rapport aux exploitations de type EARL³.

5) Influence collective sur l'évolution de l'espace

Au travers des individus qui se conforment à leur représentation collective de l'espace, les collectifs ainsi formés influencent l'évolution du territoire. Dans le cas d'un espace agricole, cette influence prend deux formes distinctes, la transformation des pratiques agricoles et la création d'actions collectives entreprises sur le territoire. Dans le premier cas, les pratiques d'élevage suivent une évolution en fonction des décisions des exploitations agricoles, décisions influencées par leur groupe d'appartenance, notamment par les coopératives agricoles. Dans le deuxième cas, les actions collectives entreprises sur le territoire rassemblent des collectifs qui ne sont pas seulement agricoles. Dans ce contexte, les institutions, les associations et les entreprises peuvent jouer un rôle sur l'évolution collective d'un espace. Cette dynamique d'action se réalise par l'intermédiaire des collectifs qui arrivent à établir des contacts au travers d'un réseau. C'est le cas, par exemple, de la création d'un projet de rassemblement des propriétaires des parcelles en indivision situées sur les pentes des puys dans la CDPFL. Les propriétaires sont encouragés par le Parc naturel régional à se monter en collectif afin d'établir un contact plus simple avec les institutions et les acteurs agricoles. Le but de ce projet est de faciliter le futur aménagement des pentes des volcans pour installer des brebis en estive et d'augmenter la visibilité du bien Unesco. Cette action ne serait pas possible sans l'appropriation des pratiques agropastorales par les acteurs agricoles du Puy-De-Dôme.

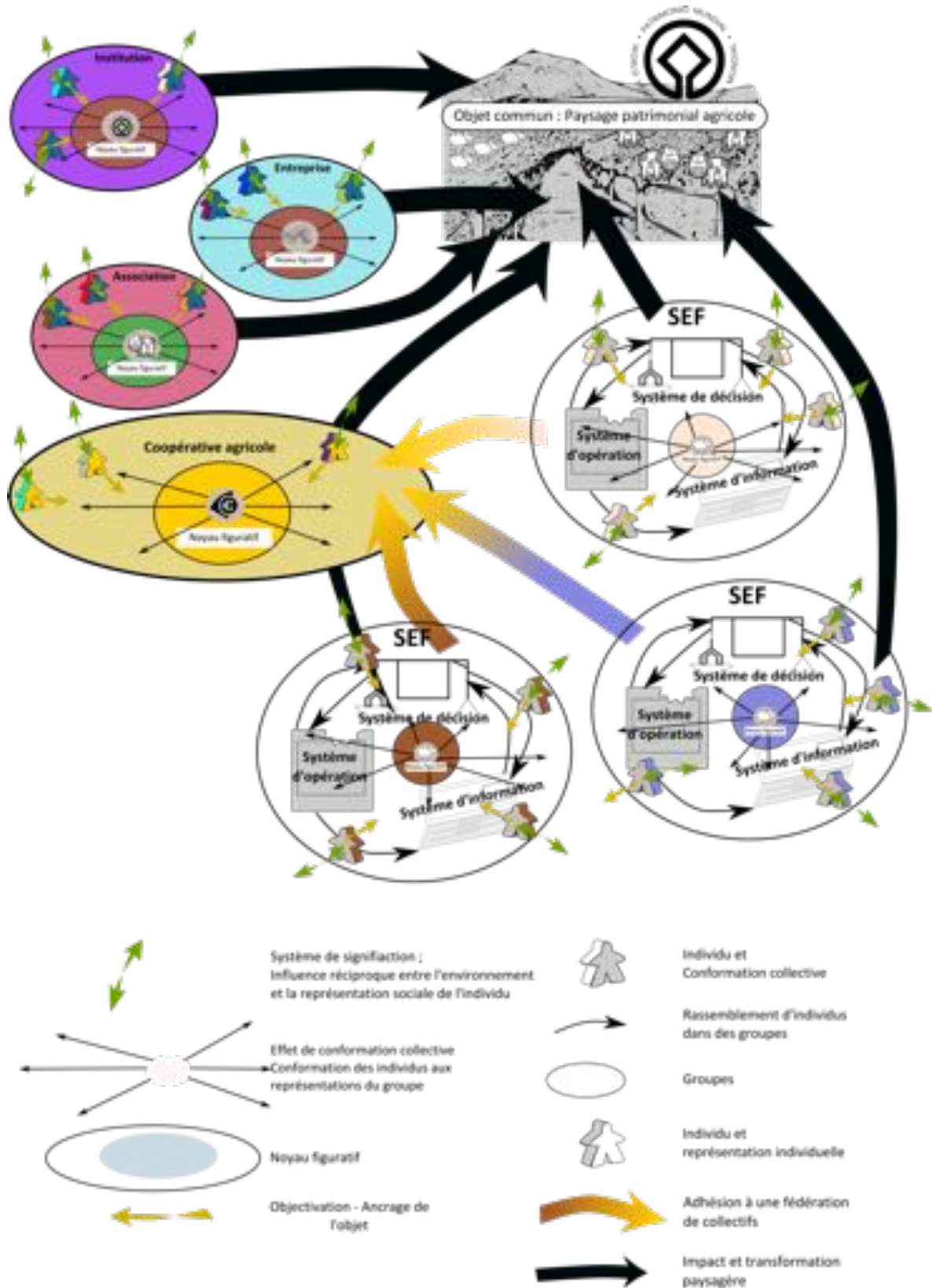
C'est par l'intermédiaire du réseau collectif que l'évolution de l'espace se décline en actions communes et concertées. Le réseau est alors considéré comme une clef permettant aux acteurs de s'approprier les actions collectives liées à l'évolution de l'espace. Dans l'optique d'un processus de patrimonialisation, l'espace que les acteurs souhaitent valoriser regroupe différentes représentations à propos de sa propre configuration.

Mettre tout le monde d'accord autour d'une représentation collective axée sur la valeur patrimoniale d'un espace revient à intégrer les systèmes périphériques de tous les collectifs concernés par cet espace. Pour qu'une telle action soit réalisable, il est nécessaire de créer une nouvelle dimension de l'espace, celle propre à la valeur patrimoniale (**Figure 19**).

³Des sites Internet destinés à un public d'agriculteurs présentent la transparence comme un élément important dans le fonctionnement des GAEC :

- http://www.paysan-breton.fr/article/12688_veau_tous-articles___/le-gaec-entre-conjoints,-un-statut-alternatif.html
- <http://agriculture.gouv.fr/gaec>
- <http://www.revenuagricole.fr/focus-gestion/gestion-fiscalite-epargne/gestion-fiscalite-epargne-2/16-tabous-quand-le-gaec-divorce-la-famille-vole-en-eclat>
- <http://www.lafranceagricole.fr/var/gfa/storage/fichiers-pdf/Docs/2014/Transparence-GAEC.pdf>

Figure 19 : Influence sur l'évolution de l'espace des acteurs collectifs d'un territoire et de leur représentation paysagère



Source : X.Badan, 2014

IV. DE LA NOTION DE RESEAU SOCIAL A L'ANALYSE DES RESEAUX COLLECTIFS

La notion de réseau est polysémique. Chronologiquement, c'est dans l'univers du textile que le terme réseau apparaît, pour la première fois, au XVII^e siècle. Le « réseul » fait référence alors à un « tisseur de fil » et tire son origine du latin *retis*, « entrelacs de lignes », qui désigne un tissu à l'usage des chasseurs et des femmes. Mercklé fait remonter l'origine de l'utilisation géographique du terme « réseau » au XVIII^e siècle par l'abbé La Caille. Le terme était alors associé à la topographie et désignait le « dispositif consistant à découper l'espace en triangles équilatéraux adjacents, qui lui a permis de dresser la carte du ciel austral dans les années 1750 » (Mercklé, 2004a). Avec l'émergence des villes, s'en est suivie la désignation du réseau technique qui définit les réseaux constitués par la voirie et les infrastructures publiques dans les années 1950. Le réseau désigne alors l'organisation hiérarchique des villes au travers de leurs échanges, par l'intermédiaire des voies de circulation et calculée grâce à un flux de circulation. En 1995, la loi Pasqua officialise le terme de « réseaux de villes » pour encourager la coopération et la solidarité institutionnelle à l'échelle des villes. Les villes en réseau peuvent mettre en place, au travers d'une charte d'objectifs, des projets que l'État est capable de soutenir. Les réseaux de villes décrivent un nouvel espace territorial autonome dans le sens où il ne répond pas aux limites territoriales existantes mais définit ses propres limites.

En géographie, le réseau est rattaché à un objet ou à une unité géographique autour desquels peut s'inscrire une dimension sociale. C'est, par exemple, dans une logique de système qu'une étude géographique traitant de l'autoroute A75 s'attache à la fois à l'objet en question, le réseau autoroutier, et à son impact économique, social et culturel en fonction du réseau français (Varlet, 1997). Il apparaît que le réseau est une dimension physique autour de laquelle s'organise tout un système à la fois social, économique et culturel dans le sens où la présence d'un système en réseau (réseau électrique, routier, récolte des déchets...) influence l'organisation des habitants d'une région (le plan d'urbanisme, la mise en place d'une fête de village, l'implantation d'une entreprise...). Si cette dimension est incontestable dans l'étude d'un objet géographique, elle fait toutefois l'impasse sur la dimension sociale du réseau en tant que tel. Dans cette perspective, il y a une inversion totale de la considération de l'objet par le chercheur. L'intérêt ne repose plus sur l'étude du réseau en tant qu'objet physique, autour duquel il existe un environnement social. L'intérêt repose sur l'environnement social qui s'organise en réseau. L'objet matériel, qui était la priorité dans le premier cas devient alors un élément secondaire.

Les sociologues se plaisent à dresser une généalogie putative des grands penseurs ayant influencé, et donc ayant pris indirectement part à l'émergence de la notion de réseau social. Dans ce sens, Heider se serait inspiré des écrits de Spinoza pour développer sa théorie de l'équilibre structural ; Degenne, Callon et Latour voient, dans *le Léviathan* de Hobbes, la source de la théorie du capital social (Mercklé, 2004a ; Latour *et al.*, 2006)... L'approche sociale du réseau en géographie s'observe notamment dans des cas de dialogue ou de gestion de contentieux autour d'un enjeu collectif. Par son aspect humain et immatériel, la notion de réseau social se trouve plutôt intégrée au monde de la sociologie qui a décliné ce terme en autant d'écoles qu'il en existe pour la notion de paysage chez les géographes. Un autre courant rattaché aux sciences sociales, la sociologie des organisations, a développé la notion de réseau comme un ensemble de relations formelles et informelles entre acteurs. C'est avec la théorie de l'acteur-réseau, développée essentiellement par Callon, Latour,

Akrich et Law, au travers de la sociologie de la traduction, que nous trouvons des éléments transposables à la sociologie des organisations (Muniesa et Linhardt, 2006). Cette combinaison nous permet de considérer l'importance d'un acteur, individuel ou collectif, en fonction du nombre et du type de relations qu'il peut avoir avec d'autres acteurs appartenant à un système fermé autour d'un objet.

Associé à un objet territorial, le réseau collectif ainsi défini devient, plus qu'un outil d'analyse, une nouvelle perspective géographique qui lie l'acteur et son territoire.

A. La notion de réseau social dans le temps

1) Le concept avant le nom : entre Simmel et Moreno

Entre Anglo-saxons et Français, les précurseurs de la notion de réseaux sociaux sont soit Moreno, soit Simmel. Pour les sociologues français, le sociologue Georg Simmel, en 1908, est considéré comme le précurseur légitime du développement de la notion de réseau social. Sans faire spécifiquement allusion au terme de « réseau » dans ses travaux, Simmel développe toute une réflexion philosophique au sujet de la sociologie, en partant de l'idée fondamentale que ce sont « les interactions et les relations entre les individus, et non les individus eux-mêmes et leurs attributs, qui constituent les objets élémentaires de la sociologie » (Mercklé, 2004a, p. 3). Pour pouvoir saisir les formes sociales qui constituent l'objet de ses études (la pauvreté, l'amour, l'argent...), Simmel développe un niveau « intermédiaire » qui n'est ni celui de l'individu (microsociologique), ni celui de la société dans son ensemble (macrosociologique), mais plutôt un niveau faisant référence aux formes sociales, résultant d'une interaction entre individus (mésosociologique). Ses théories sont empiriquement mises en valeur dans une de ses études sur la pauvreté, qu'il définit alors comme un facteur social fondamentalement « relationnel » et non pas individuel : « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales » » (Mercklé, 2004a, p. 4).

Par la double définition dualiste et formaliste de la sociologie, Simmel remarque deux points-clefs dans son approche mésosociologique d'une forme sociale. D'une part, l'intérêt de prendre en compte la forme des interactions, autrement dit le réseau, pour comprendre « l'émergence, le maintien, les enjeux et les transformations des formes sociales ». D'autre part, en étudiant les interactions entre individus autour des formes sociales autonomes, elles-mêmes engendrées par ces interactions, il réussit à articuler deux conceptions sociales considérées alors comme antagonistes : la conception individualiste et la conception holiste. L'individu est spécifique et autonome, mais il appartient à un système de relations qui forme une entité également autonome. De ce fait, Mercklé et Forsé considèrent Simmel comme « l'inspirateur principal d'une des formules fondatrices de l'analyse des réseaux sociaux, selon laquelle les structures émergent des interactions, et exercent sur elles une contrainte formelle qui n'a rien cependant d'un déterminisme mécanique » (Mercklé, 2004a, p. 4 ; Mercklé, 2004b). Pour autant, d'autres auteurs comme Durkheim, Tarde et Weber font également référence aux propriétés structurales des groupes sociaux et à leur influence sur l'individu, déjà en 1867.

Pour les Anglo-saxons, les travaux de Jacob Levy Moreno exposent les principes de l'analyse des réseaux. En 1934, Moreno identifie un premier réseau concret au travers d'un cas pratique révélant

la structuration sociale des relations de 506 jeunes filles d'un institut de rééducation à Hudson. Il développe un « instrument qui étudie les structures sociales à la lumière des attractions et des répulsions qui se sont manifestées au sein d'un groupe » (Mercklé, 2004a, p. 6). Moreno développe une méthode relativement simple qui est pourtant révolutionnaire dans le domaine, puisqu'elle permet également de figurer des rapports sociaux invisibles sur un support papier : le sociogramme. Dans le sociogramme de son expérience, les jeunes filles, figurées par des points dans un plan, établissent des relations d'affinité ou de rejet entre elles. Ces relations sont symbolisées par des flèches dirigées depuis un premier point (correspondant à une jeune fille) vers un second point (correspondant à une autre jeune fille). La flèche indique soit une relation d'affinité, soit un rejet du premier point au sujet du second. Le sociogramme constitue le début de l'analyse des réseaux comme la sociologie de l'organisation la valorise, encore aujourd'hui, au travers des graphes sociaux (Douglas et Ulla, 2005)

2) Le concept né, l'usage s'intensifie, le nom de « réseau » apparaît

L'usage de la notion de réseau s'inscrit simultanément dans de nombreuses disciplines en dehors de la sociologie. Les mathématiques, la géographie, l'histoire, l'économie, l'anthropologie, l'ethnographie et la psychologie s'intéressent séparément à cette notion pour ensuite entamer un dialogue qui enrichira considérablement la notion dans le temps. En utilisant les travaux en sciences de l'ingénieur et en mathématiques, le champ des sciences humaines et sociales ajoutera à l'analyse des réseaux la théorie des graphes, qui leur permettra de clarifier considérablement leur représentation des réseaux sur un plan (Douglas et Ulla, 2005).

La notion de réseau social fait véritablement son apparition dans un article de Barnes, en 1954, qui décrit l'organisation sociale de la ville insulaire norvégienne de Bremnes. Il distingue trois systèmes sociaux qui lui permettent de réaliser sa description : le système territorial, le système industriel et le système des relations informelles, auxquels il associe une stabilité et une limite descendante. Le système territorial est un système hiérarchique et très bien délimité, regroupant les associations et les administrations de la ville, le second étant essentiellement basé sur l'activité économique industrielle de la ville : la pêche. Le dernier système, ne possédant pas de frontières bien définies, s'étend à l'ensemble de la population de la ville et, par ce fait, il est capable de traverser les deux autres systèmes. Barnes définit alors le réseau social en fonction des différents types de relations entreprises par les acteurs. Il est le premier à parler du réseau en tant que tel, mais aussi le premier à construire d'autres notions lui permettant de donner corps à ce réseau. Dans ce sens, il discute de la densité et de la capacité des acteurs à relier la totalité de la population de la ville en une chaîne de quatre relations d'interconnaissances (Mercklé, 2004a). Ces intuitions constitueront une des premières bases sur laquelle les sociologues développeront leurs travaux méthodologiques et conceptuels de l'analyse des réseaux, les plus connus dans cette lignée étant les travaux de Milgram, en 1967, sur la théorie du *petit monde* (Milgram, 1967).

D'autres pionniers et fondateurs poursuivent l'enrichissement de la notion de réseau au travers des différentes théories sociales qu'ils développent autour de cette notion et des différentes techniques d'analyse qui en découlent. Un virage dans la conception d'un système social en réseau apparaît avec la mise en évidence de la puissance que confère la multiplicité des liens entre acteurs, dépassant le pouvoir que lui octroie son seul statut dans un groupe. C'est la théorie des liens faibles.

3) Les réseaux sociaux dans les années 1980, des liens forts aux liens faibles

La théorie des liens faibles, développée par Granovetter en 1983, définit deux types de liens dans un espace social : les liens forts et les liens faibles. Un lien est considéré comme « fort » à partir du moment où il répond à quatre facteurs déterminants. Le premier est relatif à la dimension temporelle entre deux acteurs. Si deux acteurs ont tendance à dédier beaucoup de temps l'un à l'autre, alors le lien entre ces acteurs peut être considéré comme fort. Les trois autres facteurs (le nombre de services rendus et retournés entre les acteurs, leur degré d'intimité ou de confiance et l'intensité émotionnelle entre eux) découlent directement de ce premier facteur temporel. Un réseau constitué d'acteurs en lien fort est alors considéré comme un réseau où la cohésion sociale est très forte mais qui a tendance à se renfermer sur lui-même. Granovetter considère qu'une information qui circule dans un réseau d'acteurs en liens forts a peu de chance de diffuser en dehors de ce réseau. À l'inverse, il définit le lien faible comme un lien entre deux acteurs éloignés l'un de l'autre, dans le sens où ils ne passent pas beaucoup de leur temps ensemble, où la relation de confiance et les services rendus sont limités et où l'émotion est absente. Les liens sont assimilables aux vagues connaissances que possède un acteur. Comme le « coût » temporel pour établir et entretenir un lien de ce type est, par définition, faible, ce type de lien est bien plus courant que les liens forts dans le réseau d'un individu. À titre d'exemple, Granovetter indique, dans la sphère de la recherche d'emploi des ouvriers américains, que l'utilisation des liens faibles est bien plus efficace pour trouver un emploi que la seule référence aux acteurs en lien fort (Granovetter, 1983 ; Ferrary et Dibiaggio, 2003).

En France, en 1988, une étude sur les échanges de services dans un cadre familial et hors cadre familial met en avant une méthodologie d'enquête qui permet d'identifier un réseau. L'hypothèse mise à l'épreuve par cette étude consiste à connaître « le comportement d'investissements relationnels à travers les aides et services » (Degenne et Lebeaux, 1997). Cette première étude méthodologique, qui s'inscrit directement dans les travaux de Granovetter, ne produit cependant pas de résultats convaincants qui valideraient son hypothèse. Le problème de la théorie des liens faibles réside dans la difficulté d'en isoler l'effet parmi tout un système d'effets sociaux annexes et dans la stricte homogénéité qu'elle demande en ce qui concerne la récolte de données, ce qui reste un exercice risqué dans les sciences humaines et sociales.

Dans la même lignée, Forsé revient sur la théorie de Granovetter pour tenter de connaître « la nécessité de prendre en compte l'utilisation différenciée du capital social pour analyser la manière dont les emplois sont trouvés » en France (Forsé et Lebeaux, 1997). Il combine quatre formes possibles du capital social (la famille ; les liens personnels ; l'employeur et le lieu de formation) à trois dimensions (l'âge ; l'urbanisation ; le diplôme) pour constater que « l'utilisation du capital social est davantage liée à la stabilité de l'emploi que des méthodes de recherche plus institutionnelles ». Toutefois, à nouveau, une quantité d'autres paramètres interférant sur cette observation ne permet pas d'établir un réel lien entre capital social et mobilité sociale.

La théorie de Granovetter, bien que très difficilement démontrable empiriquement, met en évidence une intuition, celle du pouvoir lié à la ramification d'un réseau, qui constitue l'une des bases du paradigme de l'interactionnisme structural.

B. De la notion de réseau au paradigme de l'interaction structurale

Si le réseau social en tant qu'« ensemble de relations entre un ensemble, organisé ou non, d'acteurs » (Lazega, 1994 ; Forsé et Langlois, 1997 ; Mercklé 2004b) reste un concept, l'interactionnisme structural, où les collectifs sont considérés à la fois comme une contrainte et un effet des interactions au sein du réseau, est un paradigme (Forsé et Langlois, 1997). C'est au travers de l'interaction structurale que prend corps la notion de réseau comme entité infinie. Cette infinité rend impossible une analyse du réseau dans son ensemble. Au contraire, elle demande de l'approcher au travers de sous-ensembles, dont les propriétés structurales se rapprocheraient de celles régissant l'ensemble du réseau. L'agencement structural du réseau infini contiendrait donc des dimensions fractales, dans le sens où un tronçon de ce réseau exprimerait les mêmes propriétés que le réseau entier, à un échelon plus bas (Ferrand, 1997).

Lazega parle des frontières du réseau comme « constamment négociées et traversées de manière stratégique, du « dedans » comme du « dehors » » (Lazega, 1994, p. 4). Pourtant, force est de constater que les acteurs collectifs existent réellement et qu'ils s'inscrivent dans un système d'interdépendance qui lui aussi existe réellement, même si ce dernier s'emboîte sur plusieurs niveaux (dans le cas, par exemple, d'un groupe, d'une association, d'une fédération...). Pour comprendre et analyser empiriquement l'organisation de ces acteurs en réseau, les chercheurs développent une méthode qui s'inscrit dans le paradigme de l'interaction structurale, la méthode « structurale ». Elle vise à « reconstituer et à analyser, de manière toujours limitée mais rigoureuse, un système d'interdépendances, puis à situer ces dernières dans un contexte social organisé encore plus large », dans le but de contextualiser, et donc de valoriser, « la connaissance sociologique des formes d'action collective » (Lazega, 1994, p. 3).

1) La méthode dite « structurale »

Si la méthode utilisée tend à développer tout un panel d'outils pour mettre en valeur la structure relationnelle d'un acteur collectif, Lazega précise que cet acteur possède de multiples facettes intégrant un système culturel, social, normatif... et qu'approcher la structure relationnelle de l'acteur collectif sans prendre en compte ces différents aspects serait s'éloigner de la réalité. Si la conception théorique de l'analyse structurale d'un système est très bien développée, complète et claire, l'aspect pratique est beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre, notamment à cause de l'approche holistique du collectif. Le collectif est considéré comme une somme de relations et de contextes infinie dont chacune des composantes joue un rôle primordial dans son évolution. L'étude d'un réseau ne peut donc pas être considérée comme une finalité, mais bien comme un apport complémentaire à une étude comportementale des collectifs qui s'inscrivent dans un milieu et dans un contexte spécifique, et qui répondent à des normes sociales qui leur sont propres.

Cette étude demande au préalable une méthodologie d'enquête qui permette de récolter des données qualitatives et « quasi ethnographiques », formant le cœur de l'analyse de réseaux (Lazega, 1994). La récolte de données demande de fixer au moins une variable autour de laquelle tous les acteurs du système social se mettent en lien et de décrire les attributs de chaque acteur. Le premier nous donne le fil conducteur du réseau. Le second nous permet de déterminer plus précisément les variables expliquant le comportement des acteurs dans la structure et celles décrivant l'acteur de manière indépendante du système.

Pour mettre en pratique ce raisonnement holistique, un processus regroupant quatre procédures est mis en place et appliqué à des « acteurs ». Les acteurs sont préférentiellement des entreprises ou des organisations, mais le terme « acteur » peut également faire référence à un individu ou à une institution. L'acteur reste une catégorie englobante que le chercheur prend soin de préciser dans sa méthode d'analyse. Si les critères relationnels priment sur les attributs, acteurs et réseaux restent pour autant intimement dépendants. Pour décrire une structure relationnelle dans un système social, il est nécessaire de décrire les acteurs qui constituent ce système. Il faut donc effectuer une analyse de la structure relationnelle d'un réseau réalisée sous plusieurs facettes, en fonction de la densité des relations entre les acteurs, de la cohésion de leur profil et de leur équivalence structurale. C'est ainsi qu'un groupe d'acteurs peut être identifié sous le terme de « clique », dans le cas de relations fortes dans un sous-ensemble d'acteurs, de « bloc » dans le cas d'acteurs équivalents dans le réseau, ou encore de « position » dans le cas d'acteurs possédant le même profil relationnel sans pour autant interagir ensemble (Lazega, 1994).

La première procédure décrite par Lazega consiste à reconstituer « la morphologie du système d'action et d'échange ». Cette procédure est réalisée au travers d'une description itérative des relations entre les acteurs. Il peut s'agir de décrire l'ensemble des relations entre les blocs, ou encore celles des cliques ou des positions.

Une fois le système décrit, la deuxième procédure permet de positionner les acteurs dans la structure en fonction d'indicateurs définis par le chercheur. Il peut s'agir du prestige, de l'autonomie, de la capacité d'innovation...

La troisième procédure a pour objet de découvrir les relations entre les acteurs et l'influence qu'ils exercent sur ces relations en fonction de leur position dans le réseau.

Enfin, la dernière procédure inscrit le réseau dans une dynamique temporelle en mesurant l'évolution du système d'interdépendances à un temps $t+1$, qui résulterait du comportement des acteurs au temps t . Les trois premières procédures forment la base structurale du réseau. Leur mise en place permet de construire le système d'interaction structural à partir des données de terrain. La dernière procédure applique une dynamique temporelle à un système déjà existant et construit.

2) L'analyse structurale inter-organisationnelle

Depuis les années 1970, de très nombreux travaux ont été effectués sur un panel varié de formes d'organisations, allant des conseils d'administration d'entreprises aux cabinets d'avocats, banques, agences de publicité, en passant par les organisations syndicales. Ces travaux ont pu mettre en avant des problématiques dominantes qui dépassaient les objets d'étude en question. Les récurrences concernent essentiellement « l'intégration de l'organisation, la relation entre centralité, autonomie et pouvoir, l'influence des relations sur la prise de décision, les inégalités invisibles et les variations dans les « revenus » du capital social en fonction du type de contexte organisationnel » (Lazega, 1994).

C'est en 1990 que Burt et Ronchi effectuent la première analyse des liens internes et externes des acteurs d'une organisation. C'est le premier cas d'analyse structurale dans une logique inter-organisationnelle. D'une part, cette analyse considère les liens composés par des acteurs intérieurs et extérieurs à l'organisation comme un élément pouvant interférer sur la qualité du réseau. D'autre

part, cette recherche valide la théorie considérant que les liens informels entre acteurs d'une organisation contribuent aussi efficacement que les liens formels d'échanges d'information et de ressources au sein du système. Même si une relation informelle peut être considérée à la fois comme un lien fort ou un lien faible, la « formalité » d'un lien ne nous renseignant pas sur sa force, nous ne pouvons ignorer le rapprochement entre l'étude de Burt et Ronchi et la théorie des liens faibles.

Durant cette période, les recherches sur les réseaux inter-organisationnels s'organisent principalement autour de trois directions : la formation et le maintien des réseaux sociaux ; le lien entre les positions occupées par des organisations sur le réseau et leur comportement vis-à-vis des autres acteurs ; le lien entre la position d'une organisation sur le réseau informel lié au secteur de production de l'organisation et sa rentabilité sur le marché. La première direction se penche sur la multi-appartenance d'un acteur à plusieurs organisations. La seconde direction a permis de mettre en évidence l'influence du réseau inter-organisationnel sur les mécanismes de prise de décisions entre organisations et politiques publiques. Enfin, la troisième direction a contribué à préciser les aspects de coopération et de concurrence dans lesquelles se positionnent les organisations dans une action collective.

Si l'aspect économique est principalement visé dans les recherches utilisant la structure des relations entre les organisations, force est de constater que ces organisations construisent des réseaux dont les niveaux de complexité augmentent en même temps que l'échelle du réseau. Ainsi, les sociétés anonymes perdent petit à petit leur sens lorsque l'on monte progressivement à une échelle mondiale, échelle qui privilégie des groupements d'activités en lien avec un domaine de marché (Lazega, 1994).

Lorsqu'il passe à la pratique, le chercheur ne possède, dans les connaissances du système, que des intuitions assez floues. C'est en partant d'une position donnée sur le réseau qu'il va progressivement découvrir sa constitution et son système de régulation. Ainsi, le chercheur déconstruit le système social connu pour reconstruire « un ordre, une stabilité, un équilibre fondé sur des régularités dans les interactions entre les membres » (Lazega, 1994, p. 302). Cette démarche part d'observations empiriques des acteurs, de leurs relations et de leur interdépendance autour d'un objet, d'une ressource ou d'une action. Décrire la structure relationnelle revient à « décrire les acteurs collectifs en présence, à un moment donné, dans une organisation, ainsi que leurs relations ». Ainsi, l'existence, ou même l'absence d'existence d'une relation entre deux acteurs devient une information permettant d'observer le positionnement stratégique d'une organisation sur le réseau en fonction d'une problématique donnée. Et elle permet aussi de considérer la cohérence même de la problématique autour de laquelle se construit le réseau. Une problématique autour de laquelle soit il n'existe pas de réseau, soit il existe un bloc d'acteurs qui ne sont pas en lien, a une faible cohérence, voire fait l'objet d'un rejet par les acteurs concernés (Lazega, 1994).

Cette logique de problématique et de position préétablie censée guider le chercheur dans ses observations est fortement décriée par l'école française de la sociologie de la traduction. Pour elle, un réseau est déjà existant chez les acteurs avant l'arrivée du chercheur et toute la difficulté que rencontre ce dernier réside dans la description du réseau ainsi que dans la découverte des points d'intérêts des acteurs qui se regroupent autour de ce réseau. C'est la théorie de l'acteur-réseau (Latour *et al.*, 2006).

C. Sociologie de la traduction et théorie de l'acteur-réseau

1) La traduction construite par Latour et Callon

La théorie de l'acteur-réseau voit le jour en sociologie à partir des années 1980 dans le Centre de sociologie de l'innovation de Mines ParisTech. L'aspect innovant de cette théorie se situe dans l'analyse d'un système de l'acteur en tant qu'objet plutôt que de l'acteur en tant qu'humain. L'objet se voit alors attribuer un spectre plus large que la désignation d'un individu. Il peut désigner des discours, mais aussi les organisations, les groupes ou les institutions... soit « n'importe quel élément qui cherche à courber l'espace autour de lui, à rendre d'autres éléments dépendants de lui, à traduire les volontés dans le langage de [sa propre volonté] » (Latour *et al.*, 2006). L'acteur existe car, par les interactions qu'il établit avec les différents éléments de son environnement, il définit un système complet ; un système qu'il inscrit dans un espace et dans une temporalité et dont il organise « les tailles et leurs mesures, les valeurs et les étalons, les enjeux, les règles du jeu, l'existence même du jeu ». Si l'acteur n'impose pas le système qui le définit, alors c'est qu'il se le laisse « imposer par un autre plus puissant » (Latour *et al.*, 2006).

Cette logique de désintéressement entre la dichotomie individu/collectif, macro/micro... entre dans une mouvance relativiste que l'on rencontre dans cette période et qui correspond à un désenclavement des barrières constructivistes que s'étaient imposées les sciences sociales dans leur étude sur le comportement social (Callon, 1986b ; Dubois, 2007). Ce changement de perspective s'inscrit dans la mouvance que l'on rencontre à l'époque, notamment en sociologie et en anthropologie. Il vise, entre autres, à casser les frontières sociales entre la nature et la culture et à élargir l'approche scientifique qui « ne considère que les gradients de résistance, c'est-à-dire les variations de durée et de solidité relatives des différentes sortes de matériaux (habitudes, mots, bois, aciers, lois, institutions, gênes, sentiments...) » (Latour *et al.*, 2006).

Cette logique suit le développement de la notion de « réseau » et l'oppose à celle de « groupes sociaux ». Le fait social n'est plus simplement issu de la constitution et du fonctionnement d'un ou de plusieurs groupes sociaux dont la communication paraît collatérale. Sa construction réside dans l'ensemble même des relations qui maintiennent la cohésion entre plusieurs groupes sociaux différents.

À l'instar de la psychologie sociale, les éléments constitutifs des groupes deviennent secondaires. L'importance, dans l'analyse, ne réside pas dans le facteur organisationnel qui compose les collectifs, mais bien dans le réseau de relations qui traduit un nouveau langage (Latour *et al.*, 2006 ; Ferrary et Callon, 2006).

La sociologie de la traduction correspond donc à « l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force » (Latour *et al.*, 2006). La traduction, c'est le « nous » prononcé par un acteur lorsqu'il est interrogé sur une pratique, une habitude, une opinion... le « nous » qui traduit l'existence d'autres acteurs dans « une volonté dont il devient l'âme ou le porte-parole ». Les réactions de l'acteur se parent d'un halo collectif. Son opinion n'est plus uniquement la sienne, mais elle porte le discours du collectif. C'est ce collectif qui lui donne la force et l'assurance de prononcer un point de vue qui ne lui est pas propre

et auquel il se conforme (Callon, 1986a ; Latour *et al.*, 2006 ; Dubois, 2007). Autrement dit, la traduction est le processus par lequel des acteurs, individuels ou collectifs, traduisent la représentation sociale de leurs collectifs afin de convaincre de nouveaux acteurs de leur volonté et, hypothétiquement, de les enrôler. Le but pour lequel les acteurs agissent de cette manière suit une logique de croissance et de transmission qui répond à une volonté de perdurer dans le temps. C'est par ce phénomène de traduction que circulent les connaissances qui s'adaptent en fonction des controverses et du jeu d'acteurs qu'elles entraînent.

2) Le réseau dans la sociologie de la traduction

La traduction est donc le moyen de rendre le réseau intelligible. Elle répond à une dynamique forte entre macrostructure et microstructure qui se rencontre dans la société actuelle « où il y a en permanence des changements et des renversements d'échelles : des phénomènes qui paraissent locaux deviennent globaux et réciproquement » (Ferrary et Callon, 2006). Enfin, la traduction permet d'associer la force d'un acteur à sa place sur le réseau puisque ce dernier se place dans un contexte de partage de ressources avec d'autres acteurs. S'il y a rapport de force entre des acteurs, il concerne toujours une ressource, un objet, une action... un élément attisant, si ce n'est la convoitise du moins l'intérêt de plusieurs acteurs. C'est d'ailleurs ce point d'intérêt qui amène les acteurs à échanger, à se convaincre, à se dominer entre eux dans un gigantesque réseau qui prend alors une importance primordiale dans la sociologie de la traduction permettant « de comprendre comment la force ou le pouvoir se construisent par association de faiblesses : les rapports de force sont l'addition de rapports de faiblesses. Grâce à la notion de réseau, on peut savoir comment un point, qui était isolé, devient un point qui contrôle un grand nombre d'autres points, qui devient un lieu de pouvoir » (Ferrary et Callon, 2006).

Une fois créé, le réseau perd toute possibilité de contrôle, il devient autonome. Par interactions successives, une action envisagée par un acteur entraîne indéniablement un impact sur le réseau dans lequel il se place. Inversement, l'évolution du réseau entraîne forcément un impact sur les acteurs qui le composent. Par cet intermédiaire, l'action, si elle peut être initialement objet de l'initiative d'un acteur, ne lui appartient pas, ou plus. Dès que l'initiative devient action, la source perd toute son importance et l'action mobilise une force collective qui s'organise en réseau autour de cette action (Callon, 1986a). Le réseau, associé à l'action, est relativement instable. Il peut s'effondrer ou se renforcer en fonction de la présence, de l'absence, de la réponse ou du silence d'un acteur dans le réseau, toujours en fonction de l'environnement dans lequel se construit le réseau, de son évolution, de son utilisation.

3) Les acteurs dans le réseau

Au sein du réseau, les acteurs agissent entre eux comme médiateurs ou comme des intermédiaires autour d'une action. Cette considération interdit une approche spécifique, rattachée à un élément observable de l'action. Au contraire, elle demande de mettre en commun tous les acteurs impliqués autour de l'action. Un acteur forme une totalité qui se décontextualise des problématiques d'échelle. De l'individu au *consortium* d'entreprises chacun peut constituer un seul acteur, ou bien se diviser en plusieurs acteurs. Un acteur n'est, au final, qu'un système en réseau sur lequel le chercheur ne s'attarde pas, faute de temps. Pourtant, prendre conscience que l'acteur est réseau implique que ce dernier réponde aux règles du réseau : autonomie et instabilité. L'acteur grandit ou s'affaiblit en

fonction de sa santé. Et il doit sa santé au « nombre de relations qu'il peut mettre, comme on dit, en boîtes noires. Une boîte noire renferme ce sur quoi on n'a plus à revenir ; ce dont le contenu est devenu indifférent. Plus l'on met d'éléments en boîtes noires – raisonnements, habitudes, forces, objets –, plus l'on peut édifier de constructions larges » (Latour *et al.*, 2006). La boîte noire contient les éléments auxquels chaque membre qui constitue l'acteur conforme son point de vue. Dans notre cas, la boîte noire d'un collectif contient tous les éléments qui construisent sa représentation collective liée à l'usage de l'espace, au patrimoine et aux pratiques agricoles.

Dans le cas illustré d'une action de réintroduction d'une espèce ovine endémique sur un territoire, l'approche entre l'exploitation concernée et le porteur du projet de réintroduction est, certes, importante, mais loin d'être représentative de l'action en question. Pour comprendre l'action de réintroduction, il faut alors se pencher sur tous les acteurs qui s'engagent directement ou indirectement dans ce projet. On se retrouve alors avec un panel d'acteurs allant de la filière ovine jusqu'au « consommateur de paysage ». Tous ces acteurs entrent en controverse autour de l'idée, de l'image ou des représentations que chacun se fait de l'action. C'est la controverse, l'instant où les acteurs tentent de traduire aux autres le contenu de leur boîte noire, qui constitue le moyen d'évolution de l'action. Paradoxalement, face au chaos engendré par le jeu d'acteurs associé à cette phase, la controverse permet de stabiliser le réseau autour d'une vision commune de l'action. Les acteurs ayant influencé le réseau, le réseau influence en retour chaque acteur qui le compose. Véritable hydre à plusieurs têtes, le réseau impose le résultat des controverses aux acteurs qui le compose sous la forme d'une nouvelle représentation collective. Les acteurs se retrouvent à extraire des éléments de cette représentation pour enrichir leur propre boîte noire.

Les différentes facettes d'une représentation collective divisent les acteurs, car « deux acteurs ne peuvent être rendus indissociables que s'ils ne font qu'un ; il faut donc pour cela que leurs volontés deviennent équivalentes » (Ferrary et Callon, 2006). Dès l'instant où deux acteurs différents expriment une représentation complètement identique, où les contenus des deux boîtes noires entrent en accord total pour finalement fusionner, les deux acteurs ne forment plus qu'un seul. L'un se soumet à l'autre et l'autre s'adapte à l'un. D'ailleurs, Callon et Ferrary ont conscience de l'enjeu de pouvoir que constitue ce jeu de confrontation, puis d'équivalence entre les volontés. Ils annoncent clairement que « celui qui tient les équivalences, tient le secret du pouvoir. Par le jeu des équivalences, des éléments jusque-là épars peuvent être agrégés en un tout et servir ainsi à la stabilisation d'autres rapports de force ». La confrontation des idées ne devient plus l'objet d'une volonté absolue de dominer l'autre, mais elle construit plutôt un rapport de coopération permettant de stabiliser le réseau tout en construisant une base solide sur laquelle les acteurs peuvent prendre appui pour s'occuper d'autres éléments instables du réseau.

4) La théorie de l'acteur-réseau en pratique

La théorie de l'acteur-réseau s'organise donc autour du principe de traduction et constitue, en sociologie, une méthode de travail qui, en fonction de l'objet de recherche et de la méthode employée par le chercheur, est divisée en une dizaine d'étapes allant de l'analyse du contexte à la ponctualisation. En analysant chacun des acteurs présents dans le réseau, il est possible de distinguer les points de convergence des points de dissension qui forment un équilibre instable entre tous ces acteurs. On tente alors de savoir ce qui constitue les boîtes noires de chacun. Pour chaque acteur, il existe des porte-paroles qui vont permettre d'exprimer le point de vue de l'acteur sur le réseau. Les

porte-paroles modifient l'équilibre du réseau en émettant au moins une action objet de controverse. La controverse va entraîner une modification qui, soit de manière subtile, soit de manière explosive, va mettre en mouvement la stabilité du réseau.

La liste des moyens mis en œuvre par la théorie de l'acteur-réseau est variée. Elle fait notamment référence à l'enrôlement et à la mobilisation des acteurs, au rallongement du réseau, à sa dispersion, à la vigilance, à la transparence et à la ponctualisation. Sans entrer dans les détails, l'enrôlement est à considérer dans le sens de l'évolution ou de la modification de la position que possède un acteur particulier sur le réseau. La mobilisation indique l'agrandissement ou la diminution du réseau en fonction du nombre d'acteurs présents. Cette mobilisation permet un rallongement du réseau visant à augmenter sa stabilité sans pour autant que ce dernier soit exempt d'un risque de dispersion. La dispersion peut être palliée par une certaine vigilance et une transparence du réseau aux acteurs qui le composent. Ainsi, le réseau, considéré dans sa globalité comme un tout, est en réalité composé d'un ensemble d'acteurs collectifs, eux-mêmes composés d'un ensemble d'individus qui ne restent stables autour du réseau que dans la limite où tous les éléments agissent en accord avec la représentation collective à laquelle chacun adhère. C'est la ponctualisation.

En revenant sur notre exemple, observer le projet de réintroduction d'une espèce ovine endémique au travers du processus d'acteur-réseau revient, alors, à ne plus considérer l'action comme élément constitutif du réseau, mais plutôt comme un objet produit par le réseau. C'est un ensemble regroupant des acteurs comme des exploitations agricoles, le collectif initiateur du projet, celui porteur du projet, des coopératives de commercialisation, les associations de consommateurs, les associations d'usagers du paysage... Tous possèdent des représentations autour des idées associées à l'action, comme l'élevage, l'utilisation de l'espace commun, la consommation de produits labellisés, l'identité patrimoniale... Ces représentations sont à la fois spécifiques à chaque collectif tout en voyageant chez chacun au travers d'un réseau. Si l'action de convergence des acteurs est la réintroduction de cette espèce ovine, elle ne constitue pas la problématique principale. Cette problématique est le point d'équilibre entre tous ces acteurs et tourne autour de la présence des brebis par exemple sur un espace collectif. Le projet de réintroduction peut être assimilé à un élément perturbateur d'un ancien équilibre qui existait entre tous les acteurs autour de la présence des brebis sur l'espace commun. Les porte-parole de chaque collectif font alors ressurgir, dans le réseau, les représentations associées à la problématique en utilisant l'action proposée comme point focal de leur discours. Pourtant, au travers des discours de chacun, de leur prise de position, du jeu d'acteurs qui résulte de la réintroduction, c'est bien la problématique de la présence des brebis sur un espace commun qui est implicitement communiquée. À partir de cet instant, le réseau prend une consistance réelle. D'abord nucléaire, il rassemble les acteurs principalement concernés par le projet. Puis ce réseau va s'agrandir, d'une part, en fonction des acteurs qui vont se rattacher à lui et exprimer leur point de vue et, d'autre part, dans la variété des actions proposées. Ainsi, en commençant par la proposition de la réintroduction d'une espèce ovine endémique, le réseau voit apparaître des propositions de chemins de randonnée thématiques autour de la construction d'un paysage agropastoral, des propositions de remise en place de fêtes de village autour des transhumances ovines ou bien des manifestations contre l'utilisation agricole des espaces publics. Ainsi, les collectifs initiaux se trouvent intégrés dans un système bien plus global, avec des acteurs périphériques qui agrandissent le réseau et qui tendent à le disperser si ces acteurs ne font pas preuve de vigilance et de transparence autour de leur projet, mais aussi autour des représentations rattachées à la problématique.

Des chercheurs ont fait preuve d'inventivité méthodologique pour appliquer concrètement cette théorie. Kurtz, par exemple, reprend les travaux de Degenne et Forsé sur l'organisation des acteurs collectifs autour d'une ressource commune (Lazega, 1994 ; Degenne, 2004 ; Pham et Jeanneaux, 2012). Par le biais d'entretiens directifs et semi-directifs, Kurtz identifie des cercles sociaux auxquels les individus adhèrent en fonction de la cohésion (connaissance d'autres individus dans le groupe), de l'identité (identification au groupe) et du rôle de chacun (fonction remplie par un individu au sein du groupe) dans des groupes. Kurtz combine cette approche théorique avec les écrits de Mohr qui traitent des moyens utilisés par les individus pour signifier indirectement l'existence d'une identité collective au travers d'un langage partagé. Cela permet à ce chercheur de construire un protocole nommé « analyse des réseaux collectifs » et appliqué à un réseau constitué de groupes dans le domaine des armées. Son protocole, s'il est décrit en six étapes, se résume en trois phases que l'on va souvent rencontrer dans les études pratiques en sociologie des organisations : la collecte d'information visant à déterminer l'existence et les attributs de chaque groupe ; l'identification des liens entre ces groupes en fonction d'un cadre d'analyse ; l'analyse des liens et de la transmission des éléments identitaires entre ces groupes au travers du réseau déterminé. Si cette méthode soulève une forte controverse avec l'école des « acteurs-réseaux » au niveau de l'existence d'un cadre d'analyse défini à l'avance par le chercheur, elle n'en reste pas moins une méthode très développée dans l'école anglo-saxonne de l'« *actor network theory* ».

La théorie de l'analyse structurale, celle de l'acteur-réseau et d'autres théories sous-jacentes ont constitué les bases sur lesquelles d'autres disciplines ont cherché à découvrir le lien entre acteurs et structures en réseau. Les recherches associées à ces disciplines ont fait preuve d'une inventivité méthodologique venant enrichir les différentes théories des réseaux grâce à un lot d'études empiriques. C'est le cas notamment de la science de gestion des ressources humaines.

5) Le réseau en gestion des ressources humaines

Afin de faciliter l'analyse des organisations au travers de leur réseau, Canut, Chevalier, Peninou et Sedes (2007) ont modélisé un système d'information gérant les connaissances et les compétences des individus intégrés à une organisation. En utilisant le réseau intra et inter-organisationnel de la structure étudiée, ainsi que la position de chaque acteur de ce réseau, les données récoltées permettent de déterminer l'importance d'un acteur au sein d'une organisation. Cette modélisation repose sur la mise en place d'un ensemble « d'indicateurs » permettant de rendre saisissables les relations formelles et informelles entre les acteurs.

Pour la science de gestion, la finalité de la stratégie d'une organisation (associée le plus souvent à une entreprise) réside dans la gestion de ses connaissances. Cette gestion s'inscrit dans un double contexte. Celui de la gestion patrimoniale, dans le cas où l'organisation tente de conserver, de réutiliser et d'actualiser ses connaissances et celui de l'innovation durable où « l'organisation tente d'accroître les connaissances de chaque individu tout en améliorant la connaissance collective (partagée entre les individus) » (Canut *et al.*, 2007). La considération de la compétence d'une personne passe au travers des différentes déclinaisons sociales de la connaissance, c'est-à-dire le « savoir », les « savoir-faire », le « savoir-être » et le « faire-savoir ». Dans ce sens, l'individu traverse un tétraèdre de reconnaissance sociale de son savoir, allant de la connaissance directement imputée à l'individu jusqu'à ses capacités dans le partage de ses connaissances avec le reste de l'entreprise.

Ce partage de connaissances nourrit l'objectif commun de développer le « capital immatériel des organisations ». Partage que l'individu établit au travers d'un réseau auquel il appartient.

La cartographie de l'organisation apporte des données relatives aux liens que tissent les individus entre eux, aux types de contacts qu'ils développent avec d'autres individus, aux types d'informations qui transitent durant ces échanges... Elle permet, grâce à l'établissement d'indicateurs rattachés à une problématique donnée, de faire émerger dans le réseau « les acteurs vecteurs d'information avec les partenaires » et de connaître ceux qui s'avèrent être les plus sollicités pour répondre à cette problématique.

Au travers de quatre hypothèses :

- la réactivité d'un individu à répondre à un message ;
- sa capacité à susciter et à entretenir des échanges au travers de la « longueur » des chaînes de réponse à partir d'un message ;
- le type de relation plutôt interne ou externe à l'organisation qu'il entretient ;
- sa capacité à exprimer ses connaissances de manière formelle ou informelle à d'autres individus ;

se dresse un modèle qui permet de construire plusieurs sociogrammes nous indiquant les interrelations entre les acteurs d'une organisation. Ces sociogrammes sont des instantanés construits selon des dimensions définies par le chercheur (intensité et caractéristiques des relations, compétences des individus...). Chaque sociogramme répond à une problématique (dimension), ils sont donc indépendants entre eux. Cependant, chaque sociogramme concerne des facettes différentes autour du même objet, l'organisation. C'est pourquoi les sociogrammes, bien qu'indépendants, sont complémentaires.

Les mathématiques, au travers de la théorie des graphes, ont permis d'affiner grandement les analyses en développant une gamme d'outils et de concepts qui ont été repris par les sciences humaines dans le cadre de l'analyse des réseaux sociaux. L'avancée technologique en matière d'affichage et d'analyse numérique des données a fait avancer la sociologie des réseaux d'un pas de géant en permettant, notamment, de développer un système de cartographie bien plus facilement analysable que les sociogrammes des années 1980, dessinés à la main.

D. Modèle de cartographie de l'organisation basée sur le réseau

Traiter de la phase méthodologique de l'analyse des réseaux revient à s'arrêter sur la théorie des graphes. En effet, si les méthodes utilisées pour récolter des données sont spécifiques aux sciences humaines, leur analyse est fortement facilitée grâce aux outils mathématiques associés à la théorie des graphes. Les graphes facilitent, d'une part, la visualisation des réseaux, permettant ainsi de mettre en valeur certaines propriétés structurales de ces derniers et, d'autre part, la théorie des graphes constitue une approche systématique et articulée d'« un corpus extrêmement riche de concepts formels permettant de qualifier, de distinguer et de classer les structures relationnelles en fonction d'un certain nombre de propriétés fondamentales de distribution et d'agencement des relations entre éléments » (Mercklé, 2004a).

En soi, la théorie des graphes est relativement simple. Elle repose sur deux éléments binaires : d'une part, l'existence ou non de sommets ; d'autre part, l'établissement ou non d'un lien entre deux sommets. En partant de ces deux éléments, il est possible d'affiner les observations en prenant en compte la densité des relations entre acteurs, la centralité d'un acteur parmi les autres et le niveau d'intégration d'un acteur dans le réseau

1) Nœuds ou « sommets »

Lorsque, durant une recherche utilisant des méthodes d'enquêtes et d'analyse associées à l'analyse des réseaux, deux individus entrent en relation, ils acquièrent une visibilité dans le réseau. Pour pouvoir être représentée sur un plan, la théorie des graphes développe un langage qui lui est propre. Ainsi, les deux individus sont représentés sur le graphe par deux points, nommés « sommets » vers lesquels arrive ou desquels part une relation. Ces sommets, illustrant les individus, représentent des points de convergence sociaux, sortes de nœuds artificiels, image d'une réalité sociale. Si ce point de convergence peut représenter un individu humain, il est tout à fait capable de représenter une autre entité sociale à partir du moment où cette dernière est émettrice ou réceptrice d'un lien social. Le nœud, au-delà d'une différence langagière, illustre plus précisément l'existence d'un lot de relations associées à une entité sociale. Les relations existantes dans un nœud, même si elles sont distinctes, peuvent s'influencer mutuellement. Ainsi, le « nœud » configure plus justement la complexité d'une entité sociale et sa place dans un réseau que le « sommet » (Nadel, 1957 ; Lazega, 1994 ; Mercklé 2004a ; Mercklé, 2004b).

2) Liens ou « arcs et arêtes »

Deux nœuds, lorsqu'ils établissent un lien entre eux, sont reliés soit par un arc, soit par une arête. Un « arc » est représenté par une flèche sur le graphe. On dit alors que le lien est orienté. Il indique une information supplémentaire au-delà de la simple relation entre les nœuds. C'est la direction dans laquelle se fait la relation. Un nœud se trouve alors émetteur de la relation et l'autre, récepteur. Il arrive que l'orientation d'un lien ne soit pas possible. C'est le cas lorsque les deux nœuds entrent dans une relation parfaitement réciproque, ou encore lorsque l'information récoltée sur le terrain n'est pas suffisante pour déterminer qui émet et qui reçoit la relation. Dans ce cas, la relation est représentée par un trait, nommé « arête ». Lorsque l'on fait référence à des « liens » sur un graphe, il s'agit soit de l'un, soit de l'autre type de lien.

La taille et la couleur du lien, ainsi que celles du nœud, peuvent également nous donner des informations supplémentaires. La taille d'un lien entre deux nœuds peut varier en fonction de la force de la relation qu'ils possèdent entre eux, ou du nombre de fois que ces systèmes sont amenés à établir le même lien dans le temps. On assigne alors un « poids » au lien en question. Les variations de couleur sont essentiellement utilisées pour faciliter la lecture du graphe, notamment si les liens sont orientés. Dans ce cas, il est possible de colorer le lien en fonction du nœud émetteur, du nœud récepteur ou encore en fonction du poids du lien. Quant au nœud, il est d'usage d'associer sa taille à son degré. La centralité ou le taux d'intégration de l'acteur étant rattaché à la densité, ces deux éléments seront plutôt associés à la position du nœud dans le réseau. Dans le cas d'un réseau spatialisé en fonction de coordonnées géographiques, ces deux derniers éléments ne sont pas observables.

3) Degré ou « densité »

Le « degré » d'un nœud correspond aux nombres de liens qui sont connectés à ce dernier. Il constitue de manière imagée une « mesure de la taille de son voisinage » (Mercklé 2004a, p. 14). Un nœud qui établit des liens avec de nombreux autres nœuds sur le réseau est plus dense qu'un nœud qui ne développe que quelques liens. Mercklé définit la densité d'un réseau comme « le rapport (variant entre 0 et 1) entre le nombre d'arcs observés dans un réseau et le nombre maximum d'arcs possibles dans ce réseau » (Mercklé, 2004a, p. 15).

En fonction de la quantité de liens que le nœud entretient avec les autres nœuds du réseau, nous sommes capables de déterminer l'intégration ou l'isolement de ce dernier dans le réseau. En outre, en comparant le degré d'un nœud avec le nombre de nœuds sur le réseau, nous sommes capables de mesurer la « centralité d'intermédiarité » du nœud en question, plus grossièrement la « réputation » ou le « prestige » de ce nœud (Lazega, 1994).

Enfin, il est question de « demi-degré intérieur » et de « demi-degré extérieur » comme des « degrés entrants » et « degrés sortants ». Ces deux types de degrés permettent de mesurer la « popularité » d'un nœud dans le réseau. Les demi-degrés ne s'observent que pour un graphe orienté. Le demi-degré intérieur, ou degré entrant, correspond au nombre d'arcs qui arrivent vers le nœud. Il s'agit donc du nombre de liens que le nœud « reçoit » de la part des autres nœuds. À l'inverse, calculer le demi-degré extérieur, ou le degré sortant, consiste à déterminer le nombre d'arcs qu'un nœud va « émettre » vers les autres nœuds du réseau. Dans notre cas, le degré entrant nous permet de connaître le niveau de sollicitation d'un collectif par les autres collectifs du réseau, soit sa « popularité » dans un domaine. Et le degré sortant nous permet de déterminer l'« efficacité » d'un collectif lorsqu'il doit mobiliser les autres collectifs du réseau dans un domaine spécifique.

E. Acteurs et réseaux en géographie rurale

Il devient courant de trouver des travaux en géographie qui utilisent les réseaux sociaux, soit en tant que modèle méthodologique, soit en tant que composante heuristique s'inscrivant dans une réflexion plus globale. Malgré cette constatation, nous n'avons pas trouvé à proprement parler d'« école » de pensée géographique revendiquant une réflexion axée autour de ce concept et de sa déclinaison. Les premiers travaux en géographie rurale, utilisant la notion de réseau en tant que liens entre acteurs, semblent mélanger l'approche sociologique du concept et son utilisation en tant qu'outil méthodologique. Pour autant, dresser un historique de l'utilisation du terme « réseau social » dans les travaux de géographes est un exercice périlleux que nous abordons avec autant de précautions d'appréhension que nos lectures nous le permettent.

Dans ce sens, nos lectures laissent à penser que l'utilisation du terme réseau social en géographie rurale fait son apparition aux alentours de la fin des années 1980 et du début des années 1990, soit une dizaine d'années après celle de la théorie de l'acteur-réseau (Darré, 1991a et b ; Ferrary et Dibiaggio, 2003). En géographie rurale, ces travaux s'inscrivent clairement dans l'école anglo-saxonne (l'école de Manchester). La référence principale se dirige vers l'« *actor network theory* » bien que l'on commence déjà à apercevoir une certaine influence des travaux sur la théorie de la sociologie de la traduction. Toutefois, on retrouve essentiellement des références à la théorie de la force des liens faibles de Granovetter ainsi que des constructions méthodologiques proposées par Lazega,

références qui restent encore d'actualité dans l'analyse des conflits d'usage et de proximité (Torre *et al.*, 2010 ; Pham et Jeanneaux, 2012). Les travaux de Compagnone sur l'utilisation des réseaux dans la diffusion des innovations agricoles et ceux de Chevalier au sujet des relations entre acteurs locaux et institutionnels dans le déroulement des programmes LEADER en Europe de l'est ouvrent la voie sur deux approches principales du réseau : l'aspect conflit/médiation et l'aspect proximité/pratiques (Chevalier *et al.*, 2013 ; Compagnone, 2014).

1) La part de la configuration collective dans l'évolution des systèmes agricoles

a) Sortir de la logique énumérative

Dans les années 1980, les travaux de Darré et de ses collaborateurs sur les pratiques agricoles et sur l'analyse de leurs facteurs d'évolution s'inscrivent à contre-courant de la méthode dite « énumérative ». Cette méthode consiste à « classer » les attributs des agriculteurs en catégories et à les « compter » pour en tirer des conclusions sur les liens de proximité entre ces acteurs. Mise en place dans l'optique de nourrir des bases de données sur lesquelles il est possible d'effectuer des calculs statistiques, l'établissement des catégories d'acteurs obscurcit la proximité des acteurs entre eux. Les échanges entre des acteurs appartenant à une même délimitation mais enregistrés dans différentes catégories, sont alors passés sous silence alors que des observations de terrain montrent que ces relations semblent primordiales dans l'intégration de nouvelles pratiques agricoles dans un système (Darré *et al.*, 1989 ; Darré, 1991a ; Darré, 1991b).

La question se pose alors entre la prise en compte d'une réalité sociale chez une petite population locale (une approche « micro-sociologique ») et son incompatibilité avec des caractéristiques comme la « nécessité des grands nombres, la recherche de régularités statistiques, la disparition de l'individu sous les traits qui le classent, l'absence d'objets sociaux concrets intermédiaires entre l'individu statistique et la totalité [qui] placent nécessairement les recherches reposant sur ces méthodes d'un certain côté dans les débats — ou conflits — dans les sciences sociales » (Darré, 1991a, p. 17). En agriculture, la méthode statistique à grande échelle a la limite de sa résolution. C'est-à-dire qu'elle croule sous des données individuelles très précises (âge, état civil, type d'exploitation, taille des parcelles, nombre de cheptel...) qu'il faut catégoriser, et donc délimiter strictement pour pouvoir rendre ses interprétations lisibles. L'application de catégories développées pour des études statistiques à grande échelle ne représente pas une réalité locale chez les agriculteurs, mais exprime plutôt une tendance agricole à l'échelle d'un territoire.

À l'échelle micro-sociologique, les relations entre acteurs peuvent varier selon des catégories et des échelles différentes (un éleveur âgé possédant un type d'exploitation agricole peut établir des liens très forts avec son voisin qui vient de s'installer dans un tout autre type d'exploitation. Il en est de même pour des éleveurs situés dans des régions différentes mais adhérant à une même structure qui les met en lien). De ce point de vue, délimiter une population d'individus en fonction des « catégories construites à partir de traits individuels durables, indépendants des situations » (Darré, 1991a, p. 17), n'est pas une approche pertinente. Pour pallier cette difficulté, les chercheurs se tournent vers les positions de classe, « inséparables de l'appartenance de l'individu à un groupe et de la nature de ce groupe » (Darré, 1991a, p. 17). L'approche collective des relations entre acteurs fait son entrée. Elle prend en compte de nouveaux attributs, liés non plus à l'individu mais à des relations collectives

telles que des « relations de dialogue, des relations de travail matériel, des appartenances à des groupes formels, des liens familiaux, etc. » (Darré, 1991a, p. 18)

b) Entrer dans la logique de réseau au travers du flux dialogique

La logique de réseau appliquée à l'échelle de l'agriculture nous montre que l'adoption de nouvelles techniques agricoles n'est plus l'effet d'une diffusion depuis un groupe « leader » vers des groupes récepteurs. Elle est plutôt issue d'une négociation macrosociologique entre acteurs. Elle « est le produit d'influences réciproques entre agriculteurs d'une part, et entre ces agriculteurs et d'autres individus et groupes d'autre part » (Darré *et al.*, 1989, p. 116) où chaque acteur est source d'attributs matériels tels que son intérêt, sa position technico-économique et son expérience, mais aussi source d'attributs idéels tels que son point de vue technico-économique construit à partir de son idée à ce sujet. La mise en œuvre du produit technico-économique est le résultat d'une négociation rassemblant les différentes idées des acteurs mises en lien dans un réseau (Compagnone, 2014).

L'analyse des réseaux sociaux est un outil utilisé, ici, dans un but exploratoire. Elle suit une intuition du chercheur qui ébranle le concept fondateur de la vision agricole des années 1980. Elle permet alors de montrer que l'agriculteur, au niveau de ses pratiques, ne se comporte pas comme un simple consommateur individualiste des produits qui lui sont proposés par des « groupes décisionnels ». Au contraire, le réseau social utilisé à une échelle microsociologique (ou mésosociologique) montre que les liens entre acteurs agricoles sont bien plus complexes que les grandes études statistiques ne le laissent entendre. Au sein d'un espace géographique (village, pays, commune...), les agriculteurs, les groupes d'agriculteurs et les autres groupes entretiennent des échanges par l'intermédiaire d'un « flux dialogique » dans lequel transitent des idées, fondations de connaissances influant sur l'évolution des pratiques agricoles. C'est dans ce premier sens que l'analyse des réseaux permet d'atteindre « l'étude des formes de connaissance et d'évaluation de la réalité, de leurs façons de se reproduire et de se transformer dans le flux dialogique local » (Darré, 1991b, p. 55). Rendre ces informations lisibles et analysables, c'est mettre en évidence un ensemble « de relations entre des types morphologiques de réseaux de dialogue et les façons dont s'exerce, collectivement, l'activité de pensée » (Darré, 1991b, p. 55).

Pour appuyer son raisonnement théorique, Darré va porter sa recherche vers trois directions possibles, relatives à trois hypothèses :

- **La dynamique temporelle** : les groupes dans lesquels il existe un réseau de dialogue efficace sont des groupes relativement stables dans le temps.
- **La proximité géographique** : les groupes formant cette structure stable forment une unité socio-géographique dite de proximité.
- **La controverse constructive** : pour qu'une pratique évolue, il est nécessaire qu'un point d'instabilité vienne ébranler la stabilité de la structure afin de soulever un ensemble de controverses autour d'une idée commune aux groupes.

c) La dynamique temporelle d'un réseau

Les groupes, agricoles ou non, sont « en premier lieu, les structures, relativement durables, d'interaction, de dialogue, au sein de milieux d'interconnaissance et, en second lieu, les formes de l'activité professionnelle » (Darré, 1991b, p. 57). C'est-à-dire que ce n'est pas l'existence des groupes qui définit *de facto* un flux de dialogue. Le comportement des groupes s'apparente alors au

comportement individuel, où n'importe qui ne parle pas à n'importe qui. Il s'agit là de définir des degrés de confiance mutuelle d'autant plus difficiles à déterminer par un chercheur qu'ils ont tendance à ne pas être rendus publics. Pour sortir de cette impasse, Darré fait le lien entre le niveau de confiance et l'existence d'un groupe dans le temps. Ce qui est connu de longue date a tendance à être mieux reconnu par les acteurs locaux que ce qui est récent. Ainsi, l'hypothèse associée à cette réflexion consiste à annoncer qu'un réseau d'interconnaissance est d'autant plus stable qu'il s'inscrit sur une longue durée.

Des acteurs qui établissent un lien entre eux commencent à se connaître, à échanger leurs points de vue sur des pratiques communes, à affermir des points d'affinités et à négocier des points de divergence. Ainsi, la distance sociale qui les sépare se trouve réduite par le lien de confiance qui les rapproche. Parce que l'existence de liens entre des groupes réduit la distance sociale entre ces derniers, la stabilité dynamique du réseau est fondamentalement liée à la deuxième hypothèse de la proximité socio-géographique.

d) La proximité socio-géographique

La construction de l'interaction des groupes nécessite à la fois la durée et la relative stabilité d'un groupe d'inter-connaissance. Ces deux critères demandent, pour exister, une certaine proximité entre les groupes. La proximité est de deux ordres : « la proximité socio-géographique – par exemple, le village, la vallée – qui maintient les membres du groupe « à portée de dialogue » » et suppose que ces groupes développent « des activités semblables » (Darré, 1991b, p. 57). Au travers de cette double définition de la proximité, apparaît une nouvelle notion : le « groupe professionnel local » (Darré, 1991b, p. 57), rassemblant les structures partageant une activité commune. Ici, c'est l'activité agricole et ses déclinaisons qui sont prises en compte.

Le réseau des flux dialogiques, par le fait qu'il est constitué de liens implicites de confiance est invisible dans l'analyse d'une structure stable tant que sa stabilité n'est pas éprouvée par un élément perturbateur. Dans ce cas, le jeu d'acteurs qui en résulte révèle une controverse qui, si elle est dépassée, affermira le réseau autour d'une nouvelle pensée collective.

e) La controverse constructive

Lorsqu'un élément nouveau vient perturber la stabilité de la structure, elle rencontre une crise qui demande à cette dernière d'engager un processus de controverse. Ce processus met en jeu un lot d'argumentations et de négociations pour assimiler la nouvelle connaissance de l'objet dans la structure. L'inertie soulevée par l'apport d'un élément matériel nouveau entraîne alors un effet de controverse :

« La connaissance de points d'instabilité dans un système de normes est d'abord observable à partir de l'introduction de techniques nouvelles (outils et machines, opérations, intrants, produits). Mais aux changements sur le plan matériel sont associés, dans le groupe local, des débats, des échanges d'arguments pour ou contre. Il est très rare en effet que tout le monde adopte en même temps dans un village une innovation technique, et de toute façon les introducteurs de la variante nouvelle poursuivent l'échange d'idées avec leurs pairs pour s'assurer la maîtrise et pour maintenir leur position dans le réseau. » (Darré, 1991b, p. 58).

Au travers de ces trois hypothèses, les travaux de Darré montrent que l'étude d'un système agricole ne prend plus en compte des catégories mais des configurations sociales, où « la position de l'individu est définie par le dessin d'ensemble de ses relations avec d'autres membres du groupe : combien, avec qui » (Darré, 1991a, p. 18). Ainsi, il n'est plus question d'étudier un groupe homogène, mais bien de considérer une multitude de groupes hétérogènes qui entrent en interactions grâce aux individus et à un phénomène de multi-appartenance de ces individus à leurs groupes (Darré *et al.*, 1989). Si les groupes arrivent à entrer en interaction au travers des individus qui les composent, c'est parce que l'appartenance d'un individu à un groupe implique une conformation de ce dernier aux idées du groupe. En se plaçant à l'échelle du réseau, « chaque initiative d'un membre du groupe est à la fois un moyen de renforcer ou d'améliorer sa position dans le système, un moyen d'exploiter sa position (les possibilités d'initiative ou d'influence sont inégalement réparties), et une contribution, non intentionnelle, à une œuvre, à une production commune » (Darré, 1991a, p. 20). Œuvre commune qui implique des groupes qui s'inscrivent dans la durée, socialement proches et capables de traverser des crises au moyen d'une controverse constructive.

Les géographes cherchent donc à décrire et à comprendre « la façon dont s'opèrent les effets cumulatifs dans un réseau de dialogue, comment au fil des jours et des rencontres, ce processus conduit à la constitution d'un « sens commun » du groupe, à la production des façons de décrire et d'évaluer les choses partagées dans le groupe, et éventuellement différentes de celles d'autres groupes » (Darré, 1991b, p. 57).

2) Rôle du réseau dans la controverse constructive

a) De la tension au conflit, une évolution dans l'expression de la controverse

Depuis les années 2000, Torre et Caron, suivis par toute une équipe interdisciplinaire, ont défini la notion de conflit d'usage autour des espaces géographiques urbains, ruraux et périurbains (Caron et Torre, 2002 ; Torre et Caron, 2005 ; Torre *et al.*, 2006 ; Darly et Torre, 2008 ; Torre *et al.*, 2010). Le conflit est défini en fonction de l'engagement d'individus ou de groupes d'individus dans un « face à face » contraignant pour les deux parties. Un acteur s'engage lorsqu'il fournit « un signal clair aux autres parties prenantes de la relation (disposition à coopérer, ou à faire la guerre) », ce qui lui demande une certaine contrainte impliquant un coût « de nature monétaire (une somme importante engagée dans une campagne de publicité) ou plus hédonique (partage d'informations, aide apportée à un partenaire...) » (Torre *et al.*, 2006, p. 6).

La notion d'engagement d'un acteur permet de faire la différence entre une tension et un conflit existant parmi des acteurs autour d'un objet. Les tensions sont considérées comme chose courante dans les relations sociales, « qu'elles soient de nature interpersonnelle, qu'elles se déroulent au sein des groupes d'acteurs, des organisations ou dans les réseaux de personnes » (Torre *et al.*, 2006, p. 6). Elles montrent simplement les points de désaccords qu'exprime un acteur dans un réseau de connaissances, sans que ceux-ci ne prennent n'engage l'acteur dans un conflit. Le principe d'une tension réside alors dans sa réversibilité. Dans le temps, une tension peut s'élever, rester stable ou retomber, mais elle n'entraînera pas de controverse, ni de processus de négociation, puisque l'objet de la tension ne sera pas officiellement communiqué. Une tension est relative aux « murmures » ou aux « bruits de couloir », supposant l'existence d'un malaise, mais sans jamais pouvoir l'identifier précisément. Au sein d'un groupe, la tension peut être intérieure ou extérieure. Elle peut s'exprimer au travers de la connotation négative du discours d'un individu lorsqu'il parle au nom du groupe

auquel il appartient. Ainsi, par exemple, un individu appartenant à un syndicat d'estive, où des tensions internes existent, connotera de points négatifs un projet porté par le groupe pour le maintien des clôtures de l'estive. Sans être en conflit et tout en restant membre du groupe, l'individu critiquera le projet, démontrant l'existence de tensions internes non réglées. Les tensions extérieures peuvent prendre une allure similaire avec des acteurs d'un groupe critiquant un projet collectif qu'ils développent en collaboration avec un autre groupe. En termes de coordination de projets collectifs, les tensions sont les éléments les plus néfastes au bon déroulement d'une action collective, car elles ralentissent le bon déroulement du projet, voire le font entrer en silence, sans pouvoir laisser la possibilité d'entamer un processus de négociation ou de médiation. Elles sont souvent la cause d'un désengagement, d'un désintérêt ou d'une désappropriation des acteurs pour une action collective. Alors que le conflit est, au contraire, l'expression explosive d'intérêts divergents autour d'un même objet.

Le conflit est un stade critique de la tension. Il amène au moins deux acteurs à une confrontation publique. C'est au travers de l'engagement des acteurs que l'on passe de l'état de tension à celui de conflit. Il traduit « le passage d'un état de dysfonctionnement ou de difficulté de coordination et d'échange (la tension) à une situation d'opposition frontale (le conflit) » (Torre *et al.*, 2006, p. 6). Lorsque deux acteurs entrent en conflit, ils génèrent une crise dans leur environnement. Cette crise repose essentiellement sur trois points : la définition, l'exploitation et la valorisation d'un objet. Les acteurs n'arrivent plus à maintenir un terrain d'entente au niveau de ces points. Il n'est plus possible de maintenir un accord et donc une stabilité de fonctionnement collectif autour de l'objet. L'un des acteurs engage une procédure pour exposer son désaccord publiquement à l'autre acteur. C'est l'aspect public de l'engagement qui permet de dire que les deux acteurs sont alors en situation de conflit. Dans ce sens, l'engagement des acteurs dans un conflit constitue la rupture de l'équilibre d'un réseau d'acteurs autour d'un objet. Une fois l'équilibre rompu, le point de non-retour est franchi et le réseau d'acteurs se modifiera au travers d'un processus de négociation et de médiation qui transformera le comportement des acteurs autour d'une nouvelle définition de l'objet, impliquant la mise en place de nouvelles normes liées à son utilisation.

C'est par la controverse qu'il entraîne autour des trois points d'un objet – définition, exploitation, valorisation – que le conflit possède une capacité constructive. À l'inverse de la tension, qui montre une soumission des acteurs concernés sans jamais que ces derniers soient en accord avec la représentation collective existante entre les groupes à propos de l'objet, le conflit est une crise de représentation. Cette crise entraîne, d'une part, une reconfiguration partielle ou totale de la représentation de l'objet par les acteurs qui sont en conflit et d'autre part, la ou les nouvelles définitions de l'objet, qui émergent à partir du conflit, se diffusent dans le réseau des acteurs concernés par l'objet. Cette diffusion entraîne une réorganisation du réseau autour de ce qui peut alors être considéré comme un nouvel élément de son environnement. C'est pourquoi le conflit est considéré par les structures de gouvernance comme un élément permettant d'engager une procédure de négociation qui n'est pas envisageable dans des situations de tension. Les systèmes de gouvernance supposent « des procédures de coopération entre acteurs porteurs d'usages, de représentations et de projets différents, qui établissent des accords ou des compromis autour de formes de régulation forcément instables et sujettes à remises en question. Ces accords, ces compromis, sont le fruit de négociations, concernant des personnes ou, le plus souvent, des groupes. Elles supposent un dépassement provisoire des tensions, un apaisement des conflits, dans le but d'arriver à une solution commune » (Torre *et al.*, 2006, p. 35).

Mobiliser le réseau dans le cadre de la résolution de conflit revient alors à observer son organisation autour de la crise. Quel acteur se mettra en situation de médiation entre les deux protagonistes ? Quel acteur se retirera ? Quel acteur nouveau se fera une place ? La dynamique du réseau, en complète instabilité, permet au chercheur d'identifier un contenu qui est difficilement accessible lorsque ce dernier est dans une phase de stabilité relative (Lazega, 1994). Cependant, tout ne tourne pas autour du conflit. Dans d'autres cas, le chercheur lui-même peut entrer dans le système de manière active dans le but d'anticiper les conflits.

Si le conflit est ici un point inévitable dans l'évolution d'un système, des travaux se sont penchés sur l'anticipation des conflits au travers de la reconnaissance des éléments constituant un foyer potentiel de crise. Ces travaux partent d'une observation et d'une hypothèse principale. Ils observent, chez les acteurs engagés dans un projet, une tendance à se désengager de l'objet lorsque celui-ci devient source de tension. Ces acteurs se reposent alors sur l'organisation hiérarchique constituée autour du projet, souvent incarnée par les porteurs de projet. C'est le cas, par exemple, des éleveurs qui se disent que, quoi qu'ils pensent à propos d'un projet porté par une institution quelconque, « ça ne changera rien », alors à quoi bon donner de son temps pour le faire fonctionner. L'hypothèse émise au regard de ces observations est que, en contribuant à la mise en place d'une définition commune de l'objet, il est possible d'anticiper les foyers de tensions et de conflit. Cette anticipation permettrait alors de favoriser la participation des acteurs autour de cet objet. Lorsque l'objet désigne la conservation ou la patrimonialisation d'un territoire, cette logique participative permet de rattacher un plus grand nombre d'acteurs dans un projet de conservation de l'espace.

b) Recherche-action et ingénierie de la participation

➤ *Du regard croisé à la construction collective*

L'ingénierie de la participation est une production scientifique qui souhaite avoir une double fonction de formation et de sensibilisation des acteurs locaux à la gestion de projets territoriaux. Ce concept met en exergue le principe de médiation comme un outil permettant aux acteurs de s'entendre sur des définitions communes. Dans le cas de la gestion d'un paysage, la notion même de paysage révèle une superposition de regards des différents acteurs utilisant l'objet « paysage ». C'est « dans ce contexte de complexité des regards et des représentations portés sur les paysages, [que] la médiation peut être perçue comme un espace de collecte de données avec les acteurs, visant à en faciliter le partage pour exprimer ensuite, de manière la plus distanciée possible, ce que ces visions révèlent » (Paradis et Lelli, 2010, p. 5). L'ingénierie de la participation utilise, d'une part, des techniques d'enquêtes collectives qui rassemblent les différents regards croisés sur le paysage et, d'autre part, elle place le chercheur dans une situation d'animateur, voire de coordinateur des acteurs locaux autour de la mise en commun de ces regards pour en déterminer une définition collective. L'ingénierie de la participation contribue activement à la construction d'une représentation collective des acteurs locaux autour d'un objet.

Toujours dans le cas des études sur le paysage, les chercheurs souhaitent, au travers de cette technique scientifique, « verbaliser » clairement la notion de paysage avec des acteurs à « l'origine même de sa production, comme les agriculteurs ou les forestiers par exemple ». Ou encore « par les prescripteurs, comme les services de l'État ou les chargés de mission des collectivités territoriales » (Paradis et Lelli, 2010, p. 5). L'ingénierie de la participation se distingue des travaux de recherche en géographie sociale et rurale par le fait qu'elle est initiatrice de la participation des acteurs locaux autour d'un projet collectif déjà existant ou en construction. Au travers de supports iconographiques, elle constitue « des référentiels de dialogue, passant par un vocabulaire commun verbalisé pour

aborder la question du paysage afin de confronter ce qui fait paysage ou pas, ce qui est partageable ou pas, ce qui peut être valorisé ou pas » (Paradis et Lelli, 2010, p. 12).

En œuvrant avec les acteurs locaux autour de questions d'usage, l'ingénierie de la participation permet de stabiliser un réseau collectif autour d'un objet. Dans ce sens, elle souhaite anticiper les tensions à la fois par l'intermédiaire d'un système langagier collectif, issu d'une « stratégie d'apprentissage collective » (Paradis et Lelli, 2010, p. 13) qu'elle a elle-même coordonné, et à la fois par l'intermédiaire de l'enrichissement du réseau en constituant un moyen de regroupement pour des acteurs qui n'auraient pas forcément rencontré d'autres occasions de se rassembler.

Si cette technique scientifique repose sur une hypothèse intéressante, il existe tout de même certains points qui en limitent son application.

➤ *Les limites de l'ingénierie de la participation*

L'ingénierie de la participation repose sur un postulat qui est défini au travers même de sa dénomination : la participation. Pour les chercheurs dans ce domaine, « la participation est ici envisagée comme un outil de recherche-action conçu avec et pour les acteurs du développement territorial » (Paradis et Lelli, 2010, p. 4). Cependant, des facteurs comme la présence du chercheur et sa reconnaissance, par les acteurs locaux, comme un acteur légitime à animer ou à coordonner le réseau, rend cette approche difficile, notamment au travers de la faible participation des acteurs aux réunions d'animation. Sans s'attarder sur la controverse déontologique du rôle du chercheur dans un contexte d'accompagnement, et donc d'influence, des sujets de sa recherche, il est tout de même possible de se pencher sur la difficulté du statut rattaché au chercheur dans ce genre d'exercice.

L'ingénierie de la participation utilise la construction des images collectives et la mise en place de réseau dans l'instantanéité que constitue le développement d'une action collective. Cependant, le cadre de recherche-action qui est appliqué à cette approche a tendance à extraire le chercheur de son statut d'expert et de conseiller pour lui appliquer celui d'ingénieur de projet. Ce statut lui octroie une autorité supplémentaire sur laquelle les acteurs risquent de se reposer, mettant en péril l'appropriation du projet par les acteurs locaux, et donc sa viabilité sur le long terme. Ce fut le cas pour une étude sur la valorisation collective d'un couvert forestier en Slovénie qui a utilisé cette technique de recherche participative. Si l'action collective de valorisation forestière semblait bien lancée au travers de cette technique, les chercheurs ont admis que l'avancée du projet était liée à leur présence sur le terrain et que, s'ils observaient une réelle bonne volonté à la réalisation du projet par les acteurs locaux, ceux-ci avaient tendance à se désengager complètement du projet lors de phases ultérieures (Kumer et Razpotnik Visković, 2014). Cette technique, si elle se révèle efficace dans l'instantanéité, nous montre quelques problèmes liés à l'appropriation des projets collectifs sur le long terme, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des acteurs engagés dans un processus de recherche-action (Bouche *et al.*, 2001).

3) Impact des liens de proximité sur l'organisation des acteurs : les communautés de pratique

Les effets de proximité spatiale au niveau des relations entre acteurs collectifs, ou « organisations », reposent sur un postulat de départ qui admet simplement que « les relations entre les organisations sont sensibles à la proximité spatiale » (Grossetti, 2000, p. 2).

À partir de ce constat, différentes questions se posent en ce qui concerne les logiques qui régissent la construction de ces relations. Elles peuvent se situer sur l'échelle individuelle, d'une part, et sur l'échelle collective, d'autre part. Si ce sont bien les organisations qui établissent un contact entre elles au travers d'un réseau dans lequel transitent des informations, les contacts sont entrepris, codifiés et manipulés par des individus appartenant, ou non, à ces organisations. L'individu est alors considéré comme un embranchement de l'organisation à laquelle il appartient. Quelles que soient les situations auxquelles il est confronté, il a la capacité d'en tirer un intérêt pour le développement de son organisation d'appartenance. Dans ce contexte, la distinction entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle est supprimée, pour faire place à une individualité collective.

a) Entre individus et collectifs : une histoire de liens

« Toute relation entre organisations implique des échanges entre individus et peut générer des relations individuelles. » (Grossetti, 2000, p. 9).

Au travers de cette observation, Grossetti annonce que la coopération entre deux institutions se fait par l'intermédiaire des relations qu'établissent les acteurs individuels de ces mêmes institutions. Le degré de force des relations répond à la définition établie par Granovetter en partant des « liens faibles », ou simple « repérage réciproque par le nom et divers attributs » (Grossetti, 2000, p. 9), jusqu'aux liens forts si les relations de même type tendent à se répéter de manière récurrente. Le lien fort devient alors une sorte de « lien d'amitié », lien qui sort du contexte simplement professionnel. La différence entre la théorie des liens forts et faibles de Granovetter et les effets de proximité se situe au niveau de l'influence de la proximité, sociale ou géographique, sur la tendance à faire émerger des liens forts. La proximité permet aux acteurs de partager des pratiques. Et, de fait, ce partage leur permet « de développer des capacités importantes d'acquisition de connaissances implicites, c'est-à-dire des capacités de compréhension et d'interprétation grâce à l'expérience d'utilisation des concepts pertinents » (Ferrary et Dibiaggio, 2003, p. 114).

Si les acteurs appartenant à des organisations différentes construisent ensemble des capacités d'acquisition de connaissance, ils sont capables, en donnant un sens commun à un objet, de développer une problématique commune qui favorise la construction de projets. Le sens commun porté sur un objet est vecteur de la création d'une identité sociale collective qui contribue, en retour, à la création de sens communs autour de l'objet. C'est le cas des grappes d'entreprises qui valorisent des ressources communes de manière complémentaires dans le cadre d'une logique d'« identité entrepreneuriale » dans des réseaux de firmes, que ce soit dans des logiques d'évolution de pratiques agricoles ou d'aménagement paysager (Grossetti, 2000 ; Compagnone, 2014 ; Ferrary et Dibiaggio, 2003 ; Demeulenaere et Goulet, 2012).

La communauté de pratiques devient un espace, réel – au travers d'un lieu spécialement dédié à la rencontre – ou plus communément social – par l'intermédiaire de communautés sociales – dans lequel les individus vont pouvoir confronter leurs idées dans un contexte purement productif, où la force des liens entre acteurs réduit considérablement l'émergence d'un conflit qui ferait suite à une divergence d'opinion. Les individus se rassemblent pour créer et, dans un cas conflictuel, pour trouver une solution commune à un problème. Dans cette logique, la communauté de pratiques fait office de ce que l'on pourrait normalement appeler un espace de médiation. Cependant, la médiation impliquant un acteur tiers, ne tirant aucun intérêt de la situation conflictuelle, il est plus logique de parler ici d'un foyer d'« acteurs vecteurs » des opinions de leur organisation.

b) Effets de proximité et communauté de pratiques : définition

Dibiaggio et Ferrary s'inspirent de Wenger et de son équipe pour définir les communautés de pratiques. Elles sont « des groupes d'individus partageant le même intérêt, le même ensemble de problèmes, ou une passion autour d'un thème spécifique et qui approfondissent leur connaissance et leur expertise en interagissant régulièrement » (Ferrary et Dibiaggio, 2003, p. 113).

En considérant que l'interaction entre les groupes d'individus au sein d'une communauté de pratiques peut être influencée par leur proximité, le terme de communauté de pratiques est étroitement lié aux effets de proximité. Dans cette optique, Grossetti distingue quatre types d'effets de proximité :

- La proximité spatiale économique, où l'espace est perçu comme une entité dans laquelle il existe des liens informels qui permettent de réduire les coûts de transaction sur une ressource commune.
- La proximité informationnelle.
- La proximité relationnelle.
- La proximité à « double encastrement dynamique ».

La proximité relationnelle suppose que la proximité spatiale entre les organisations facilite la mise en place d'un système de confiance qui leur permet, en plus de faciliter la reconnaissance mutuelle, d'anticiper les comportements de chacun lorsque l'environnement commun traverse une période de crise. Cette proximité tient compte du fait que « les organisations sont encadrées dans les systèmes de relations entre individus » (Grossetti, 2000, p. 5).

Le double encastrement dynamique est centré sur la construction en amont des différents types de relations entre les individus. Ce point de vue permet de « mettre en évidence l'importance des activités de routine et des formes collectives qui leur sont associées (famille, école, entreprise, etc.) dans le processus de création des relations personnelles » (Grossetti, 2000, p. 4).

Que ce soit sous l'effet de proximité ou au niveau des communautés de pratique, il s'agit de mettre en avant des groupes d'individus qui développent tous des relations fortes, ou des liens forts. Cependant, la richesse des informations véhiculées dans ces communautés n'est pas associée aux liens forts, où l'on retrouve toujours le même type d'informations. Mais elle est attribuée aux liens faibles développés entre différentes communautés de pratiques, liens faibles entretenus par des trous structuraux.

c) Le trou structural, élément fondateur de la logique des communautés de pratiques

Dans un système mettant en réseau plusieurs organisations, il est démontré que les organisations entretenant des liens forts partagent plus facilement et plus rapidement des informations sur leur environnement direct. Pour autant, l'efficacité d'un groupe d'organisations de ce type n'est pas forcément plus élevée que des organisations entretenant des liens faibles entre elles. C'est d'ailleurs le résultat inverse que Granovetter présente dans sa recherche sur la force des liens faibles (Granovetter, 1983). Il démontre que, dans des réseaux de liens faibles, la vitesse et la richesse de l'information véhiculée à l'intérieur du réseau sont plus élevées que dans des réseaux aux liens forts, puisque ces réseaux sont constitués d'individus évoluant dans des cercles sociaux différents, et permettent donc de construire une information riche de perspectives différentes. Cette observation

est transposable à l'échelle des organisations où la richesse des échanges est plus grande lorsque deux groupes d'organisations distincts communiquent entre eux par des liens faibles (un groupe est constitué d'acteurs collectifs reliés entre eux par des liens forts. Il forme une « clique »). Comme ces deux cliques ne possèdent pas de liens forts, il y a un « trou structural » entre les deux. En revanche, lorsqu'il y a connexion entre les deux cliques au travers d'un lien faible, on dit qu'ils sont reliés par un « pont ». C'est ce pont qui est « fortement valorisable en ce qu'il est générateur de variété informationnelle dans chaque groupe » (Ferrary et Dibiaggio, 2003, p. 120). Dans ce sens, les acteurs responsables de la mise en place du pont deviennent des acteurs essentiels au sein du réseau. De plus, s'il existe un grand nombre de communautés de pratiques (où chacune forme une clique distincte et autonome), il existe un grand nombre de trous structuraux et donc une grande capacité à établir des ponts entre eux... à condition que la mise en place et l'entretien du pont soient valorisables par les acteurs qui les portent.

Ferrary et Dibiaggio (2003) déterminent trois conditions nécessaires pour qu'un pont soit établi et entretenu entre deux cliques :

- il est nécessaire que les deux cliques tirent un bénéfice mutuel de la mise en place d'un pont ;
- il est nécessaire qu'un acteur reconnaisse le potentiel du lien faible et s'investisse pour le porter et l'entretenir dans le temps ;
- pour retirer l'effet aléatoire de la mise en place d'un pont entre deux cliques, il doit exister un acteur « encastré » dans la clique, une sorte de communauté de pratiques à l'intérieur de la clique en question. Il peut s'agir d'une « communauté ethnique, religieuse, être membre d'un réseau d'anciens d'une grande école ou d'une grande entreprise », ce qui donne aux institutions une importance considérable « dans la dynamique d'interactions sociales de création de liens faibles » (Ferrary et Dibiaggio, 2003, p. 121).

Le type de lien, fort ou faible, est dynamique dans le temps en fonction de la mobilité sociale de l'acteur (changement de statut professionnel ; évolution de la condition familiale ; modification du centre d'intérêt...), mais surtout en fonction de la mobilité géographique (Grossetti, 2000 ; Ferrary et Dibiaggio, 2003). Un acteur qui change de lieu s'inscrit dans un nouveau réseau et devient potentiellement un élément capable d'établir un pont entre le réseau précédent et le réseau actuel.

F. Réseau collectif et méthodologie

L'imagination méthodologique va de pair avec les recherches sur les réseaux collectifs. La qualité des données de terrain est primordiale pour pouvoir offrir une bonne fenêtre d'analyse des réseaux collectifs. Elles doivent être riches en éléments (attributs définissant les nœuds, liens, types de liens, contenus des boîtes noires...) tout en restant comparables entre elles. De tels types de données, assez simples à récolter par l'intermédiaire de grilles d'entretiens fermées lorsqu'il s'agit d'éléments concrets, comme la dimension des parcelles, les pratiques d'élevages ou la valorisation par la filière, deviennent un véritable casse-tête méthodologique lorsque les données recherchées concernent des liens abstraits entre des personnes et des collectifs. Liens qui se veulent parfois discrets, s'ils ne sont pas quelquefois cachés. La difficulté, dans l'établissement d'un protocole d'enquête, réside alors dans la comparaison des données récoltées. Les liens identifiés dans les discours des individus

interrogés doivent être représentatifs du réseau de leur collectif d'appartenance qui doit être distinct du réseau individuel, tout en étant conscient de l'existence du réseau de proximité de l'acteur en question. Il doit également être « complet », l'acteur devant pouvoir identifier, lors d'un seul entretien en moyenne, la totalité de son réseau collectif sans en omettre, volontairement ou non, une partie.

Dans cette optique, nous avons mis en place une méthodologie basée sur l'entretien semi-directif adapté au type de collectif d'appartenance de l'individu interrogé. En partant d'un nombre limité d'individus sur un premier terrain, notre protocole d'enquête vise à définir le réseau directement sur le terrain, puis à l'affiner en approfondissant les résultats obtenus lors de nos enquêtes au travers d'un second terrain visant les collectifs identifiés lors de la première vague d'investigation. Ainsi, nous souhaitons déterminer, au travers de questions relatives aux actions collectives entreprises sur le territoire et sur les pratiques d'élevage des exploitations agricoles, les différents liens existant entre les acteurs collectifs exerçant un impact sur l'évolution agricole de l'espace. Par la constitution et la connotation, positive ou négative, des discours, il nous est également possible de composer l'esquisse de la représentation collective d'un espace patrimonial et agricole sur lequel, en fond, tous les collectifs s'associent. Cette méthodologie, appliquée sur le bien chaîne des Puys et Faille de Limagne ainsi que sur le bien Causses et Cévennes nous a permis de comparer l'approche collective d'un espace agricole inscrit dans un processus de patrimonialisation.

CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE ET OUTILS D'ANALYSE

I. CONSTRUCTION METHODOLOGIQUE

En 1984, Raymond associe le langage et les rapports sociaux d'une société aux discours des acteurs récupérés durant un entretien. Cette approche « indique en filigrane ce qui fonde l'entretien, à savoir la production d'une parole sociale qui n'est pas simplement description et reproduction de ce qui est, mais communication sur le devoir-être des choses et moyen d'échanges entre individus » (Blanchet et Gotman, 2007).

En anthropologie, c'est à partir d'entretiens réalisés dans des villages, que les anthropologues mettent à jour les liens de parenté entre les membres d'un village et ceux des villages voisins. Ils révèlent ainsi un véritable réseau dynamique entre les sociétés étudiées, ce qui leur permet de découvrir la structuration sociale des populations autochtones. Les travaux de Pritchard (1994) constituent un exemple représentatif du type de données mobilisées par les entretiens. En France, l'entretien par dires d'acteurs a été démocratisé dans les différentes écoles sociales par Lévi-Strauss et ses premiers travaux, à partir de 1935 (Lévi-Strauss, 2001 et 2008), sur la population Kaingang en Amazonie. Cette enquête de terrain lui ayant donné une « leçon de prudence et d'objectivité [...] qui consiste à ne pas s'en tenir aux apparences extérieures face à une culture ayant subi les assauts du colonialisme » (Robert Crépeau, *In Lévi-Strauss*, 2008, p. 43), la méthodologie à partir de l'enquête de terrain est mobilisée avec précaution, car c'est un outil sensible qu'il est nécessaire d'appréhender avec recul et de mobiliser avec attention.

L'élan constructiviste porté par les géographes de la fin du XX^e siècle initie une mouvance nouvelle dans la méthode d'enquête. Les hypothèses de recherche au sujet des espaces sortent des catégorisations dichotomiques entre l'homme et l'environnement pour s'ouvrir sur la considération d'une dynamique fusionnelle entre les objets et les sujets. L'homme, sujet, est une entité influençant l'environnement, objet, et réciproquement. Dans ce cas, l'étude de l'un entraîne forcément la considération de l'autre pour contextualiser la problématique de recherche dans l'espace étudié. La géographie sociale s'inscrit dans ce nouveau paradigme et renforce son contenu en consolidant la réflexion au sujet de la perception et de l'usage de l'espace. Les géographes inscrits dans ce courant s'approprient l'usage du concept de représentation sociale pour en faire une des fondations de leur école de pensée (Bertrand *et al.*, 2007). Ainsi, ils articulent la perception de l'espace autour de son usage et s'extraient du concept de perception et d'espace vécu, ce qui permet une véritable description des espaces et de leur usage, tout en restant limité dans l'aspect de la dynamique sociale. L'analyse des relations sociales par le filtre de la représentation amène la géographie sociale à s'approcher d'autres sciences sociales. Dès les années 1980, cette vision pluridisciplinaire de l'utilisation sociale de l'espace nourrit le changement de paradigme vers une démarche constructiviste de la représentation sociale. Elle élargit également la gamme d'outils d'étude et d'analyse mobilisés par la géographie, en s'inspirant des méthodes utilisées par les autres sciences humaines et sociales.

Parmi le panel d'outils, une attention particulière est portée à ceux permettant d'explorer les dialectiques entre la sphère de la représentation, celle des pratiques et celle de la configuration physique d'un système spatial (Bertrand *et al.*, 2007). Ainsi, des méthodes d'investigation, d'enquête et d'analyse sont empruntées à des champs disciplinaires étudiant l'organisation sociale d'une population – tels que l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, l'ethnologie et les sciences

politiques. D'autres techniques méthodologiques, moins associées au terrain mais plus proches de l'investigation textuelle proposée par la linguistique, la sémiotique et l'épistémologie, se trouvent également utilisées par la géographie, puisqu'elles procurent un véritable pouvoir comparatif aux données récoltées sur le terrain. Ce panel d'outils se distingue en deux parties : les outils qualitatifs dialectiques associés aux discours oraux et des outils quantitatifs dialectiques associés aux discours écrits.

A. Outils dialectiques associés aux discours oraux

1) L'entretien compréhensif

Etant donné que chaque terrain possède ses spécificités tant dans la diversité des acteurs interrogés que dans la complexité des conditions environnementales et sociales, déterminer une méthode d'enquête spécifique et fermée qui répondrait à un protocole expérimental unique relève de l'impossibilité. En revanche, en 2011, Kaufmann (2008) rédige un manuel décrivant une méthode qu'il qualifie avec précaution d'« entretien compréhensif ». Cette méthode d'enquête permet, en outre, de présenter une marche à suivre commune à tous les terrains d'enquête tout en conservant une approche semi-directive, voire totalement ouverte. L'entretien compréhensif est une proposition de démarche libre d'adaptation et de modification en fonction du terrain rencontré et des besoins de l'enquêteur. Ce choix méthodologique résulte d'une réflexion qui a révélé que, lors d'une phase d'entretien directif, les acteurs n'ouvrent pas suffisamment leur discours et restent dans l'information superficielle, politique et technique. L'approche compréhensive, bien que se cadrant sur un *corpus* d'informateurs plus réduit, permet d'accéder à un discours plus intime, discours qui a été pendant un temps considéré comme « discours caché » (Müller, 1992). L'entretien s'inscrit, en fonction de l'approche de l'enquêteur, sur une durée oscillant entre trois quarts d'heure pour un entretien formel et enregistré, à plusieurs heures, voire plusieurs jours pour un type d'entretien moins formel, associant des parts de discussions à de l'observation *in media res* (au milieu de l'action) ou, dans certains cas, à de la participation directe. L'enquêteur navigue entre ces différentes pratiques en fonction de l'affinité que peut engendrer le cadre d'enquête, dans le but de compléter une grille d'enquête préalablement définie. Cette grille d'enquête offre une base de comparaison qui, une fois la phase d'entretiens terminée, établit la trame directrice de l'analyse comparative des données.

Sur le terrain, l'entretien compréhensif consiste à commencer une phase d'enquête avec une « entrée faible » en termes de contacts. L'objectif de cette démarche permet de construire le réseau collectif *in situ*. Cependant, pour être effective, cette approche nécessite deux phases d'enquête. Un pré-terrain institutionnel permet de faire un point général sur l'histoire politique et sociale du lieu et de dresser une liste de quelques acteurs agricoles clés du réseau. C'est lors d'un second terrain, partant de ces acteurs clefs, que l'enquêteur suit le courant des contacts au fur et à mesure que des noms lui apparaissent durant les entretiens. Ainsi, en fonction de sa grille d'entretien, il reconstruit le réseau en deux parties distinctes. Tout d'abord, il met en valeur une clique d'acteurs possédant tous au moins un lien entre eux et construisant, de cette manière, le réseau social des acteurs. Ensuite, il découvre des acteurs « connus » mais ne possédant pas de lien direct avec le réseau. Ce sont les acteurs périphériques au réseau, lié au réseau car possédant potentiellement des intérêts

convergençs avec l'objectif poursuivi dans le r seau, mais n'ayant pas encore engag  une d marche d'adh sion   celui-ci.

La mise en place d'un r seau conceptuel par les acteurs durant un entretien est peu ais e si l'on se contente du discours. Tr s vite, l'acteur se perd dans ses connaissances et clarifie difficilement les liens qu'il peut entretenir avec elles. C'est pourquoi il est n cessaire d'utiliser un support d'enqu te permettant   l'acteur enqu t  de suivre son cheminement de pens e au fur et   mesure que ce dernier exprime ses id es. Dans le cadre de la mise en place d'un r seau, l'utilisation d'un syst me de cartographie mentale semble le plus appropri .

2) La carte mentale

Une carte mentale consiste   recueillir la projection spatiale d'un individu   propos de l'objet de sa repr sentation. Elle organise les rapports sociaux dans un espace donn  et souligne la force des liens entre les acteurs. L'utilisation de la carte mentale durant les entretiens a donc l'avantage de r v ler   l'enqu teur, tout comme   l'informateur, les marques spatiales et sociales associ es   la zone  tudi e. Cette technique n cessite d' tre adapt e aux limites de l'informateur, notamment en termes de g ne occasionn e par la cr ation d'une information sur un support  crit ou dessin  qui peut aller jusqu'  bloquer l'informateur et r duire l'entretien   n ant. Les formes que peuvent prendre les cartes mentales sont aussi vari es que les acteurs mobilisant cet outil m thodologique. Il existe, par exemple, des supports photographiques de l'espace (a rien ou terrestre), des cartes avec ou sans fond, des cartes conceptuelles cr ees   partir de mat riel p dagogique (post-it, gommettes, feutres de couleurs, feuilles vierges...), des donn es agricoles (registre parcellaire graphique, recensement agricole...). Cette inventivit  m thodologique a pour objectif unique de favoriser la cr ativit  de l'informateur et de pr parer l'analyse en laboratoire en conciliant la cat gorisation de l'acteur avec des crit res pr d finis en amont de l'entretien. La carte mentale, tout comme l'entretien, est   combiner avec une derni re phase, l'observation.

3) L'observation

L'observation « est omnipr sente au cours de la recherche » (Bertrand *et al.*, 2007, p. 322). Elle est un fait social adapt    un objectif scientifique. L'observation concerne le degr  d'implication du chercheur dans son terrain ainsi que la relation qu'il d veloppe avec l'informateur. De l'observation participante   l'observation directe, l'enqu teur se voit plus ou moins int gr  dans le quotidien de l'informateur. Cette int gration lui procure un degr  de finesse bien plus sup rieur quant   l'acc s au discours intime de l'informateur que lors d'un entretien classique et formel. Par l'observation, l'enqu teur octroie du temps   l'entretien. Cette fen tre temporelle offre la possibilit  d'engager une relation de confiance entre enqu teur et informateur. Plus la fen tre temporelle est grande, plus le lien entre les deux acteurs se renforce. Il est ainsi possible de r colter un jeu de donn es bien plus pr cis, parfois contradictoire, qui, une fois utilis  par l'enqu teur, lui permet d'affiner ses questions afin de clarifier des points pr cis. Dans le cadre de l' tude d'un r seau collectif, la phase d'observation permet de distinguer plus pr cis ment le discours que l'individu associe au collectif dont il est le porte-parole de la connotation personnelle du discours. Ainsi, lors de l'analyse des r sultats, la repr sentation collective peut  tre distingu e de la repr sentation individuelle d'un objet par les acteurs et leurs porte-paroles. Cependant, plus l'enqu teur s'engage dans un syst me d'observation long, plus il lui devient n cessaire de prendre du recul quant   l'information recueillie.

Dans cette optique, la comparaison entre les entretiens et le suivi de sa grille d'entretien lui permet de conserver un cadre précis.

Par exemple, le degré de finesse des informations reliées au fonctionnement d'une exploitation varie fortement entre un entretien avec un exploitant suivi d'une visite guidée et commentée de son exploitation durant une heure ou deux et un terrain de plusieurs journées d'observation participante dans la même exploitation. Le lien entre l'enquêteur et l'informateur se renforce en fonction du temps passé sur le site, ouvrant ainsi le discours aux relations sociales rattachées aux pratiques agricoles de l'exploitation en plus de la simple présentation du système d'exploitation.

B. Outils dialectiques associés aux discours écrits

Les outils dialectiques associés aux discours écrits sont de bonnes références des représentations collectives à un temps donné. Les représentations sociales d'un groupe se retrouvent figées dans un support de communication rédigé à destination d'acteurs extérieurs au groupe. Que ce soit sous la forme d'actes (arrêtés préfectoraux, procès-verbaux associatifs, documents de gestion...) ou de discours institutionnels (réunions d'informations, discours de porte-paroles, comité de pilotage ou comité de suivis...), chaque discours constitue un excellent support d'analyse d'une représentation collective. L'étude des discours écrits confère un aperçu de la pensée collective d'un groupe à un moment donné sur un sujet donné, autorisant ainsi une comparaison avec les informations apportées par l'analyse des discours oraux. Une fois contextualisés et associés à des critères de lecture, les discours écrits et les points de vue qu'ils transcrivent à un instant donné complètent le discours lié à la représentation collective du groupe et forment une clef de lecture supplémentaire pour distinguer le discours officiel de la connotation individuelle inhérente au porte-parole interrogé. Enfin, les outils écrits offrent la possibilité d'affiner la liste des acteurs enquêtés, notamment dans un souci de comparaison des discours d'un même collectif.

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

A. Terrains exploratoires et identification du réseau

Sur les deux terrains, la chaîne des Puys et la faille de Limagne, et les Causses et les Cévennes, une première liste d'informateurs est créée dans le cadre de la mise en place de la première phase d'identification du réseau. La sélection des acteurs répond aux critères suivants :

- un acteur doit être associé à une institution concernée à la fois par une action relative au dossier Unesco et par une action liée à la gestion agricole du paysage ;
- un acteur doit être capable de présenter le point de vue de son institution au sujet de l'évolution du système agricole local dans une fenêtre temporelle d'au moins une dizaine d'années.

Les acteurs ainsi sélectionnés sont interrogés pour répondre à trois sujets principaux : l'historique et l'évolution du contexte agricole sur les zones concernées ; la description des pratiques agricoles et

l'explication de la dynamique des exploitations agricoles actuelles ; et enfin l'identification des institutions et des groupes agricoles.

1) Historique et évolution du contexte agricole sur les zones concernées

Afin d'identifier les pratiques d'élevage existantes depuis les dix dernières années, chaque informateur est interrogé sur l'historique des pratiques agricoles du site concerné. L'histoire de l'évolution de l'agriculture sur les sites se compose de huit éléments. Il est d'abord demandé à chaque informateur :

- De faire un point sur l'historique des activités agricoles du lieu.
- De détailler les différents types d'élevage existants.
- D'identifier les périodes de crise et les périodes d'épanouissement de l'élevage sur le site.

Chaque pratique est détaillée dans la mesure des connaissances de l'informateur. Pour chacune des pratiques d'élevage, nous avons tenté de déterminer l'existence ou non d'une implication des institutions ou des groupes d'acteurs dans la proposition et la mise en place ou la conservation de ces pratiques. Il est ainsi demandé à chaque informateur :

- d'aborder l'évolution des pratiques d'élevage depuis les années 2000 ;
- de déterminer le degré d'impact des collectifs sur cette évolution.

Enfin, l'informateur a été interrogé sur son passé professionnel et associatif relatif aux sites étudiés et, ce, dans l'objectif de vérifier l'existence d'une représentation associée aux structures auxquelles l'informateur appartenait. Il est encouragé à se positionner, au nom de ses différentes structures d'appartenance, sur les pratiques d'élevage et leur évolution, ainsi que sur le processus de patrimonialisation. Cette donnée est comparée avec son point de vue personnel. L'enjeu de cette dernière partie consiste à différencier la représentation collective de la représentation individuelle des pratiques d'élevage. Chaque informateur va donc :

- se positionner sur les avantages et les limites de la gestion agricole actuelle et de son évolution au cours du temps ;
- expliciter sa profession et son statut passé ;
- répondre à la question : « Lorsque vous parlez de [sujet de discussion], quelle casquette portez-vous ? ».

2) Description de la dynamique des exploitations agricoles actuelles

L'évolution des pratiques agricoles s'explique par le fait que l'activité agricole s'est maintenue tout en se transformant au cours du temps sur les sites inscrits. La phase d'entretien vise à recenser les différentes pratiques agricoles présentes ainsi que leur représentativité sur les sites. L'enjeu est de mettre en avant les connaissances précises des pratiques d'élevage connues et valorisées par les institutions et les groupes d'acteurs agricoles. Cette identification se compose de deux phases. Tout d'abord, une série de questions associées aux connaissances directes et précises des pratiques agricoles locales permet de :

- faire un point sur les pratiques agricoles présentes ;
- faire un point sur les aides agricoles ;
- faire un point sur les projets subventionnés.

En un second temps, l'activité agricole et l'aspect paysager, de manière plus générale, sont abordés. Les méthodes de gestion collective des parcelles agricoles constituent un bon lien entre l'activité agricole et l'évolution de la configuration du paysage. Au travers de ce thème, l'informateur est encouragé à exposer le point de vue de son institution au sujet de la répartition des parcelles via le remembrement et l'impact que ce dernier peut avoir sur les systèmes agricoles. L'entretien se dirige alors vers l'évolution de la population villageoise et citadine, tout en conservant une ouverture sur le type d'activité touristique existant sur le site. Cette phase se termine en faisant un point sur le contexte de patrimonialisation du site et son impact sur les volets précédents. Les questions posées à l'informateur permettent de :

- traiter de l'évolution des parcelles ;
- généraliser sur les systèmes de gestion collective des terres ;
- extrapoler sur l'évolution de la population agricole, rurale et touristique du site ;
- clore la seconde phase en contextualisant les points précédents avec l'inscription au patrimoine mondial, son influence sur la valeur de la terre et sur la gestion collective.

3) Identification des institutions et des groupes agricoles

Cette dernière phase vise à révéler les réseaux collectifs agricoles des sites. Les noms et les collectifs cités constituent la première clef d'identification du réseau par l'enquêteur. Cette première base de données possède des attributs relativement généraux ; elle permet d'identifier le rôle de chaque informateur ainsi que les coordonnées d'autres personnes avec qui elle entretient des liens, rattachées à d'autres structures collectives. Les données suivantes sont collectées :

- description de la profession et du statut actuel de l'informateur ;
- questions relatives à l'identification des institutions et des groupes d'acteurs agricoles présents sur le site ;
- contacts des éleveurs et autres institutions locales ;
- implications des formes syndicales dans le système agricole local ;
- type de rapports avec les autres institutions.

En plus de ces informations, l'informateur est encouragé à parler des structures avec lesquelles lui-même et l'institution qu'il représente n'entretiennent pas de contact particulier. Identifier ces collectifs revient à s'assurer de la connaissance, par l'acteur, de l'intérêt que peuvent porter d'autres collectifs sur des problématiques agricoles et paysagères. Cette donnée permet de dresser un squelette plus étendu du réseau collectif avec des acteurs hétérogènes.

4) Chaîne des Puys et faille de Limagne

Les institutions dont les décisions ont un effet direct sur l'évolution agricole ou sur l'aménagement paysager du site sont sélectionnées en fonction du système agraire, à l'échelle locale et hors échelle locale. Sur le site CDPFL, nous nous sommes focalisés sur quatre types d'acteurs : une mairie en

conflit avec le projet, une association d'utilisateurs de l'espace dans un cadre récréatif, l'antenne départementale de l'Institut de l'élevage et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Un maire, agriculteur d'une commune située sur le site, a été sélectionné au vu de son statut particulier. Il s'agit de la seule mairie qui est entrée en conflit avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en refusant l'adhésion de la commune, lors de la proposition de la nouvelle charte du PNR 2014-2025. Si le lien entre l'action conflictuelle de la mairie et le dossier Unesco n'est pas évident, il faut savoir que le PNR est un des acteurs engagés dans la promotion du projet Unesco depuis sa construction et que la charte du PNR fait référence au projet Unesco dans son rapport d'activité 2011-2013 (SMPNRVA, 2013).

Nous nous sommes ensuite dirigés vers un ancien président de l'association de randonnée Chamina dans la chaîne des Puys. Les informations relatives à la construction d'un paysage touristique faisant référence au contexte historique de la chaîne des Puys nous ont permis de développer une base d'informations socio-historiques solide, tout en repérant les zones agricoles utilisées par l'association comme espace naturel. Les différents guides de randonnée mis en place par cette association nous ont également informés sur la construction de la valeur paysagère de certains lieux aux dépens d'autres zones. Ces différences nous ont permis de comparer les représentations spatiales à visée touristique avec celles des institutions agricoles.

Dans une logique plus axée sur l'activité agricole à proprement parler, nous avons rencontré un agent conseiller ovin de l'institut de l'élevage et un ingénieur agronome spécialisé dans la production ovine. Ces acteurs nous ont éclairé au sujet de l'implication des structures de gouvernance agricole telles que la Chambre d'agriculture et l'institut de l'élevage dans l'accompagnement des groupes d'éleveurs locaux. Ces deux entretiens nous ont également permis de vérifier l'histoire de l'évolution de l'élevage et l'impact des différentes crises sanitaires sur la configuration des troupeaux sur la chaîne des Puys depuis les années 1970.

Enfin, nous avons souhaité connaître l'évolution du degré d'implication de la structure de gestion PNRVA sur la chaîne des Puys. Nous avons pour cela dirigé nos entretiens vers un ancien responsable politique ainsi qu'un ancien agent du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

À partir de ces six premiers entretiens, une liste « d'entrée » sur le territoire a été dressée, regroupant deux acteurs agricoles intégrés à la coopérative de commercialisation COPAGNO, un agent politique du PNRVA, un agent du Conseil général responsable de l'évolution du dossier Unesco, un maire d'une commune intégrée dans la zone Unesco et dans la limite du PNRVA et un couple de bergers chargé de l'estive d'Orcines sur le sommet du puy de Dôme.

5) Causses et Cévennes

Le pré-terrain du site CC (Causses et Cévennes) est effectué en deux phases. La première, essentiellement sur la zone des Causses, est une approche agricole. Elle se compose, en premier lieu, d'une série d'éleveurs producteurs d'ovins-viande dont les exploitations sont situées dans la limite du bien inscrit. En second lieu, ce sont deux représentantes du Parc Naturel Régional des Grands Causses, un coordinateur d'équipe ainsi qu'un chargé de mission de la structure, qui ont été interrogés. Ces entretiens ont été effectués, d'une part, dans l'optique de découvrir la cohérence de

l'unité paysagère du bien Unesco aux yeux des acteurs agricoles et, d'autre part, de vérifier l'existence des différentes institutions et groupes d'acteurs rattachés aux activités agricoles locales.

La seconde phase est recentrée sur l'organisme de gestion Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes, anciennement connue sous le vocable d'Association de Valorisation des Espaces Causses-Cévennes (AVECC). Deux informateurs, l'un coordinateur et l'autre membre du comité scientifique de l'Entente, ont été interrogés dans le but d'éclaircir le processus institutionnel de gestion du bien Unesco. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations relatives au processus de patrimonialisation du territoire et à la construction de la représentation spatiale associée, aux justifications de la limite de l'espace, à l'historique du déroulement de la procédure d'inscription, à la multiplicité des acteurs institutionnels présents sur le site et au rapport avec les acteurs agricoles actifs sur le site.

À partir de ces entretiens, nous avons dressé une liste progressive de cent acteurs agricoles et institutionnels répartis sur les deux sites (Annexe 1 : Liste des acteurs interrogés sur les deux terrains d'étude). Chaque rencontre suit un protocole identique visant, à partir d'un entretien semi-directif, à identifier les acteurs collectifs du réseau et le type de liens qu'ils tissent entre eux.

B. Construction du protocole d'enquête

Une fois les deux listes de collectifs amorcées, une seconde phase de terrain est réalisée avec les acteurs identifiés dans la phase précédente. La configuration et le fonctionnement collectif relatifs au Système Exploitation-Famille (SEF) nous permettant d'établir avec une plus grande précision l'existence des pratiques d'élevage et de leur évolution dans le temps, l'enquête a distingué les acteurs des SEF des autres collectifs. Cette distinction s'est faite au travers de la mise en place d'une grille d'entretien spécifique à chaque type d'acteur, SEF ou collectif.

1) Explication des thématiques présentées dans la grille d'entretien à destination des SEF

En allant à la rencontre des éleveurs organisés en organisme de production ovine, nous avons cherché à savoir si ceux-ci s'intégraient dans les différents collectifs agricoles ou institutionnels repérés lors des précédents terrains. Cette phase d'entretien visait également à identifier l'impact que pouvait avoir une association en organisme de production dans l'évolution des pratiques d'élevage (*i.e.* le système de rotation, de mise-bas, de garde, de nourriture et de valorisation des ovins). Lors de cette étape, l'enquêteur devait être en mesure de découvrir des éleveurs ne faisant pas partie de structures collectives identifiées et qui seraient tout de même impliqués dans le réseau collectif. Cette étape devait valider ou invalider l'hypothèse suivante : chaque acteur agricole s'inscrit au moins dans un collectif agricole dans lequel il est capable d'échanger des pratiques d'élevage. Cette grille d'entretien s'apparente à un champ thématique répondant aux techniques d'entretien compréhensives (Kaufmann, 2008). Cette hypothèse se décline en trois priorités rattachées à la fois au lieu, aux collectifs agricoles auxquels l'éleveur appartient et à son système d'exploitation. À partir de ces trois approches théoriques, découle le questionnaire présenté en annexe (Annexe 2 : Grille d'entretien à destination des SEF).

□ Qui vient sur la ferme ? À quelle fréquence ?

Cette question tend à recenser la composition du *corpus* d'acteurs extérieurs à la ferme qui vont impacter son organisation interne. Ces acteurs peuvent être des agents techniques, des membres de syndicats, des collègues... Ils constituent des acteurs se rendant sur place pour échanger des informations au sujet de l'exploitation, de son fonctionnement et impacter directement ou indirectement les choix que l'exploitant agricole va être amené à faire au sujet des pratiques d'élevage. Cette question s'inscrit dans les critères d'analyse associés à l'impact des collectifs sur l'évolution des pratiques d'élevage. Au-delà du taux d'investissement de l'éleveur dans le collectif, les types de visites extérieures et leur fréquence permettent d'accumuler des données en ce qui concerne le niveau et les moyens de communication entre éleveurs et collectifs.

□ Où se situe le siège de l'exploitation ?

Cette question permet d'obtenir des informations au sujet de la représentation spatiale de l'éleveur par rapport au système. Cette information se construit notamment en fonction de la considération de la distance par les éleveurs. L'objectif d'une telle question est de déterminer si la distance entre le siège des collectifs et celui de l'exploitation impacte le taux d'implication de l'éleveur ou la fréquence de passage des représentants des collectifs. Cette information nous permet également de vérifier l'impact de la vision du système d'élevage des collectifs sur l'exploitation en fonction de sa distance géographique.

□ Pourquoi avoir choisi cette ferme ? Ce type d'élevage ?

L'exploitation agricole est le bâtiment qui rattache l'éleveur au lieu. Ce lieu stratégique est le centre névralgique à partir duquel sont attribués le rôle et la distance des différentes parcelles dont l'éleveur est propriétaire ou locataire. À partir de cette question, il est possible d'ouvrir rapidement la discussion sur le cadastre, le système de garde, la rotation des pâturages, l'envoi du troupeau en estive et, plus généralement, sur les pratiques d'élevage.

□ Est-ce que vous avez entendu parler du classement Unesco ? Dans quel contexte ? Est-ce que les décisions prises au nom du classement ont apporté des changements dans le fonctionnement de l'exploitation ? Au niveau de la gestion de votre élevage ?

Les questions rattachées à l'Unesco visent, en priorité, à reconnaître la différence entre la représentation du paysage patrimonial et celle du paysage agricole aux yeux de l'éleveur. Dans le courant de la conversation, l'éleveur est encouragé à changer d'échelle pour transmettre le point de vue de son ou de ses collectifs d'appartenance. Cette gymnastique d'échelle offre la possibilité de compléter l'identification des collectifs d'appartenance et ainsi de combler les oublis de la première question.

b) Les pratiques d'élevages collectives

□ Discutez-vous de vos techniques d'élevage dans [le nom de ses collectifs] ? De quoi discutez-vous ? Avez-vous des points de vue différents dans ce collectif ? Pourquoi négociez-vous ces points-là plus particulièrement ?

Au travers de ce questionnement, l'éleveur tente d'exprimer les points de convergence et les points de divergence existant entre la représentation collective du groupe auquel il appartient et sa représentation personnelle en ce qui concerne les pratiques d'élevage. Nous sommes à la frontière entre l'individu et le collectif. Ce que négocie l'éleveur avec le collectif entraîne ce dernier soit à faire évoluer la représentation collective du collectif, soit à se conformer à la représentation collective déjà existante, soit à quitter ce dernier. Les pratiques d'élevage constituent une clef d'identification de la boîte noire du collectif, le noyau figuratif autour duquel les membres du groupe s'identifient et qui octroie au groupe son existence. Cette identification se voit approfondie avec les questions suivantes.

- **Quelle est la forme du système d'élevage (le type d'élevage, les pratiques, le paysage associé...) que communiquent [le nom de ses collectifs] ? Pourquoi celui-là et pas un autre ? Pourquoi ces arguments sont-ils important dans ce que vous dites ? Qui sont la ou les personnes qui les communiquent [A quel(s) collectif(s) appartiennent-ils] ? Avec quels collectifs en discutez-vous ?**

C'est l'analyse du discours commun des éleveurs qui forme l'intérêt premier de ce questionnement. En fonction des réponses, il est possible d'identifier la représentation collective rattachée au système de valeurs de l'institution en question. Nous cherchons à savoir pourquoi ce discours est négocié et transmis avec et vers les autres institutions, sur quels indicateurs agricoles s'attache l'identité de cette organisation, qui est considéré comme porte-parole du groupe et vers quel porte-parole de quel autre collectif ce discours s'adresse.

- **Pouvez-vous me retracer l'histoire de l'évolution de la place agricole qu'a tenue et que tient [les noms de ses collectifs] ? Quelles ont été les méthodes d'élevage (faits marquants, grandes modifications, moments forts du collectif...) sur lesquelles il s'est positionné ?**

Cette question, assez spécifique, demande à l'informateur de retracer l'évolution de son collectif pour mettre en avant deux points essentiels : l'image agricole et le système d'élevage. En fonction de son degré de connaissance, nous observons l'intérêt que place l'éleveur dans le collectif, son degré d'implication ou son degré de connaissance du groupe, mais également l'évolution des porte-paroles et le positionnement de l'acteur au niveau du réseau et son influence sur le collectif. Les commentaires personnels et la connotation de son discours permettent de valider le point de vue qu'il partage avec le collectif et celui avec lequel il n'est pas en accord.

- **Dans ces étapes dont vous m'avez parlé, lesquelles ont été discutées avec d'autres collectifs ? Avec quel(s) autre(s) collectif(s) ?**

Nous cherchons à savoir ce qui est négocié avec les collectifs extérieurs, quels sont les collectifs en contact et quels collectifs s'influencent les uns les autres. Durant la discussion, l'informateur est encouragé à relier ces informations à des situations actuelles, et notamment celle du classement Unesco.

- **L'inscription Unesco a-t-elle un lien avec les pratiques d'élevage sur le site ? Et avec les pratiques d'élevage promues par votre collectif ? Est-ce que votre collectif encourage les éleveurs membres à s'engager dans des contrats de protection naturelle du type Natura**

2000 ou d'autres [auquel cas, à définir] ? Des organismes de gestion du paysage du type PNR sont-ils en contact avec le collectif, et pourquoi ?

Cette série de questions vise à définir le type d'enjeux agricoles et paysagers que peut transporter la patrimonialisation du site au niveau du réseau collectif. Si la patrimonialisation du lieu induit des changements supplémentaires au niveau de l'utilisation de l'espace, de sa représentation agricole ou de la gestion agricole, environnementale et touristique du paysage, il est intéressant de savoir lesquels sont véhiculés dans le réseau collectif et lesquels restent méconnus. Enfin, identifier les modifications de la représentation collective de l'espace agricole patrimonial revient à identifier l'évolution des actions relatives à l'élevage et à sa promotion sur le site. En identifiant ces actions, il est possible d'établir un comparatif avec une période temporelle précédant l'inscription, ou encore de comparer ces données sur les deux terrains d'étude.

c) Les pratiques d'élevages individuelles

Quel est votre parcours de formation ?

Le parcours de formation permet d'établir un lien avec l'évolution des techniques d'élevage de l'exploitation et la préférence d'un type de collectif plutôt qu'un autre.

Dans quel collectif êtes-vous investi ? Quel est votre rôle ? Pourquoi investir du temps dans ce collectif ?

Plus un éleveur est investi dans un ou plusieurs collectifs, plus ses capacités de transmission au sein du réseau collectif seront implicitement élevées. Par investissement, il s'agit d'un engagement en tant que membre actif, stade supérieur à celui du simple utilisateur des services proposés par le collectif. Cela peut se déterminer en demandant le rôle de l'éleveur dans le collectif. Pourquoi s'investir dans un collectif ? Quel but ou objectif personnel ou commun l'éleveur tente-t-il d'atteindre via son engagement ? C'est une question profonde permettant de mettre en avant la raison même de l'existence du collectif et les différents intérêts que peuvent posséder les membres à le faire vivre.

Pouvez-vous me raconter les faits qui ont marqué l'évolution de votre exploitation ? Au niveau de son fonctionnement ? Au niveau de l'évolution du système d'élevage ?

Les faits marquants de l'exploitation agricole sont ceux importants aux yeux de l'éleveur. C'est l'évolution de son exploitation et donc des pratiques d'élevage associées à cette dernière qui est recherché dans ces questions. Les faits marquants d'une exploitation sont associés à un contexte positif, comme l'acquisition d'une nouvelle machine ou l'agrandissement d'un bâtiment, tout en répondant à une crise, comme l'augmentation du rendement ou la diminution des effectifs nécessitant l'agrandissement du bâtiment et l'acquisition de la nouvelle machine. Ces informations permettent de savoir ce que l'éleveur considère comme des faits marquants à propos de l'évolution de son exploitation. En comparant ces faits avec les différentes actions collectives locales proposées sur le site, nous voyons si ces faits imprègnent la représentation collective du groupe ou non.

Dans votre exploitation, avez-vous déjà pris une décision après avoir demandé conseil à votre collectif ? De quel type ? Pourquoi ? Quand [dans quel contexte] ? À l'inverse, avez-vous déjà fait des choix dans votre exploitation qui allaient à l'encontre de ce que proposait votre collectif ?

Ici, c'est l'impact du collectif sur les décisions des éleveurs quant à l'évolution de leur exploitation et de leurs pratiques d'élevage qui est mis en avant.

- **Avez-vous déjà proposé des techniques d'élevage personnelles à un collectif ? De quel type ? Pourquoi ? Quand [dans quel contexte] ?**

Inversement, nous cherchons à savoir quel acteur agricole impacte l'évolution de la représentation collective en ce qui concerne les pratiques d'élevages.

- **Savez-vous si l'inscription Unesco et/ou de la protection des sites ont influencé certaines décisions que vous avez prises dans votre exploitation ?**

À l'échelle de l'exploitation, l'inscription Unesco pourrait réveiller des enjeux transposables au niveau du collectif. Cette question vise à découvrir quels types d'enjeux, révélés par le classement, l'éleveur est amené à extérioriser à l'aide du collectif.

2) Explication des thématiques présentes dans la grille d'entretien à destination des autres collectifs

En fonction de leur reconnaissance institutionnelle, de leur présence sur le terrain et de leur légitimité sur le sujet, les collectifs, au même titre que les SEF, impactent l'évolution de l'espace tout comme ils exercent une influence sur l'activité agricole existant sur le territoire. La différence principale avec les SEF est que, pour réussir à passer de la représentation à l'action concrète, ces collectifs doivent faire en sorte d'entraîner les SEF dans des projets communs. Si pour les SEF, les parcelles et l'activité agricole constituent le système d'opération, pour les collectifs, ce sont les SEF qui s'inscrivent dans ce système. Sans l'implication des acteurs agricoles et des propriétaires fonciers, il devient difficile, voire impossible, de mener à bien des projets agricoles et paysagers à l'échelle de la zone inscrite. L'organisation d'un collectif va dans ce sens, c'est pourquoi il est nécessaire d'établir un questionnaire spécifique mieux adapté au fonctionnement de ces types de structures, bien qu'il partage avec le questionnaire SEF le même objectif principal : l'identification du réseau collectif et des différentes représentations existantes au sujet de l'évolution des pratiques d'élevage et de l'utilisation de l'espace. La grille d'entretien se divise en trois parties principales visant, d'une part, à identifier la représentation de l'élevage et de l'espace agricole qui est établie dans le collectif, à extraire cette représentation collective de la représentation de l'individu appartenant au collectif, d'autre part, et, enfin, à construire avec l'informateur le réseau collectif dans lequel se positionne son groupe. Des exemples de questions qui découlent de cette approche théorique sont présentés en annexe (Annexe 3 : Grille d'entretien à destination des collectifs).

a) Représentation de l'élevage et utilisation de l'espace agricole associées aux collectifs

Afin d'identifier les deux types de représentations sur lesquelles les collectifs inscrivent leur champ d'action, il faut plonger dans leur boîte noire pour en retirer les éléments du noyau figuratif de chaque collectif à ces sujets. Nous procédons en trois phases.

Tout d'abord, nous cherchons à connaître, de manière brute, la représentation que se fait le collectif au sujet de l'élevage et du paysage agricole. L'informateur est invité à définir clairement le point de vue de son collectif d'appartenance, comme si il faisait face à un acteur agricole cible. Une fois ce discours établi, nous cherchons à savoir si le collectif est amené à discuter ce point de vue avec

d'autres acteurs, dans quel sens ces négociations se font et quels moyens sont mobilisés sur le terrain. Chaque type d'action est décortiqué et, une fois intégré dans le contexte de la zone d'étude, nous cherchons à savoir si certains points de la représentation collective font consensus dans le réseau et, si ce n'est pas le cas, de quelles manières les objections sont traitées. Enfin, nous cherchons également à connaître l'existence de collectifs qui partagent des missions similaires à celui interrogé, essentiellement dans le but de savoir si ces autres collectifs sont identifiés par le groupe en question, s'il existe des échanges entre eux et si ces collectifs arrivent à se distinguer les uns des autres lorsqu'ils agissent sur le réseau. Les questions concernent donc :

- l'identification de la représentation agricole et paysagère du collectif ;
- l'identification du discours type du collectif ;
- le consensus ou la négociation de la représentation collective sur le réseau au travers des actions réalisées sur le terrain ;
- la redondance de missions sur le réseau et la distinction du collectif par rapport aux autres.

La seconde phase de cette première approche revient à plonger plus profondément dans le noyau figuratif du collectif. C'est en ciblant nos questions sur l'évolution du point de vue agricole et paysager du collectif dans son histoire que nous tentons d'ouvrir la boîte noire et d'en comprendre les éléments qui en surgissent. Dans ce sens, nous cherchons, en premier lieu, à identifier les temps enregistrés comme des temps importants dans l'histoire du collectif en ce qui concerne nos deux sujets agricoles et paysagers. Une fois ce tableau dressé, nous cherchons à savoir s'il y a une association entre les temps « forts » et une hypothétique transformation, modification du noyau figuratif relatif aux sujets. Enfin, nous identifions l'existence ou, au contraire, l'absence de lien entre ces modifications du noyau et les échanges extérieurs d'informations que le collectif a été amené à réaliser sur le réseau. Ainsi, le contenu de la boîte noire n'est pas l'aboutissement d'une réflexion complètement fermée dans le collectif, mais il résulte bien d'un échange ouvert sur le réseau. Il s'agit donc de recueillir :

- des temps considérés comme importants dans l'histoire du collectif en ce qui concerne l'activité agricole et l'évolution paysagère ;
- les liens entre les temps forts et une modification possible de la représentation collective de l'élevage et de l'utilisation du paysage ;
- l'évolution de la représentation : est-elle spontanée ou s'inscrit-elle dans un échange d'informations sur le réseau ?

La troisième phase de notre première approche consiste à se focaliser sur les limites du site Unesco. Nous cherchons, en premier lieu, à savoir si le collectif a connaissance du projet Unesco et des conséquences possibles sur l'évolution agricole et paysagère de l'espace. Cette connaissance relève de la conscience de l'existence du projet et de son intégration dans les différents zonages de protection existants sur le site. En second lieu, le discours de l'informateur explique l'appropriation du projet Unesco dans le collectif. Dans ce cas-là, le collectif montre qu'il intègre, dans son système périphérique, la représentation proposée par les porteurs du projet Unesco au sujet de l'espace et des pratiques agricoles associées à cet espace. Petit à petit, en orientant l'entretien vers le point de vue que se fait le collectif au sujet de sa propre représentation agricole et paysagère en fonction du projet Unesco, nous tentons de voir si les éléments du discours relèvent d'éléments relatifs au système périphérique du collectif, ou si ce dernier intègre des notions patrimoniales directement

dans sa boîte noire. Cette identification se fait au travers de la recherche de controverses existantes au sujet du projet patrimonial et du positionnement que prend le collectif dans les discussions qui en découlent. Il faut donc identifier :

- la connaissance du projet Unesco, du plan de gestion et la contextualisation avec les systèmes de protection existants sur le site ;
- l'appropriation des arguments associés à l'inscription Unesco dans le discours représentatif du collectif ;
- la contextualisation agricole et paysagère des arguments patrimoniaux ;
- l'identification de controverses constructives influençant la constitution du noyau figuratif du collectif.

Une fois ces trois phases effectuées, il est important d'établir un point de comparaison entre la représentation collective à laquelle l'informateur se conforme et la représentation individuelle de l'acteur, qui vient ponctuer la représentation collective de connotations positives ou négatives.

b) Représentation individuelle de l'acteur

Obtenir la représentation individuelle de l'informateur revient à lui demander son avis personnel et non plus celui du collectif qu'il représente. Cependant, si l'approche théorique semble logique, sa concrétisation est loin d'être la plus aisée, l'informateur revenant constamment sur le discours collectif pour lequel il a accepté de donner l'entretien. C'est pourquoi il est nécessaire de passer à nouveau par trois phases. La première consiste à récolter des attributs propres à l'individu. S'intéresser à son passé professionnel permet d'établir des ponts structuraux potentiels existants entre son ancien collectif d'appartenance et le nouveau et nous permet également de comprendre les points de vue collectifs auxquels l'acteur s'est conformé, au moins pour un temps. Ces différents points de vue influencent sa conformation relative à la représentation du collectif dans lequel il est actuellement associé. Si cet effet existe pour le passé de l'informateur, il est d'autant plus probable que son point de vue au sujet de la représentation collective de son groupe soit également influencé par les autres collectifs dont il peut être actuellement membre. C'est pourquoi nous cherchons également à connaître les autres groupes auxquels ce dernier fait partie ainsi que son taux d'engagement dans ces groupes. Nous demanderons :

- son appartenance passée à d'autres collectifs ;
- son appartenance présente à d'autres collectifs ;
- son taux d'implication dans ces collectifs.

La deuxième phase vise à s'appuyer sur les faits marquants de l'évolution de l'élevage et du paysage identifiés précédemment ainsi que sur les informations relatives au projet Unesco du point de vue personnel de l'informateur. Nous essayons de savoir si des éléments ont été omis lors de l'entretien, si les éléments précédemment abordés sont véritablement importants ou plutôt exagérés, etc. Ils permettent de déceler les points de convergence et les points de divergence entre l'informateur et son collectif d'appartenance.

- Reprise des informations précédentes en appuyant sur le point de vue personnel

La troisième phase consiste à interpeller l'informateur en lui demandant directement s'il possède un point de vue divergent de celui véhiculé par le collectif. Cette démarche directe nous permet de

constater le niveau de conformation de l'informateur. Si ce dernier, après avoir discuté de sa représentation individuelle, retourne sur le discours collectif, c'est que l'on peut considérer qu'il se conforme aux représentations du groupe lorsqu'il s'adresse à un public extérieur. Dans le cas contraire, l'individu est invité à expliciter les points de divergence entre sa représentation et celle du collectif. La question est formulée ainsi :

- Avez-vous des points de vue différents que ceux exprimés dans ce ou ces collectifs par rapport à [noyau figuratif du collectif]? Si oui, lesquels ?

c) Réseau et actions collectives

La dernière approche théorique abordée par la grille d'entretien est directement liée à la construction du réseau. Elle se divise en deux phases distinctes qui visent l'identification des autres collectifs existant sur le réseau vers qui le groupe se dirige et les collectifs qui sont amenés à prendre contact avec le groupe. Ainsi, nous récoltons les informations du réseau relatives au degré entrant et au degré sortant du collectif interrogé.

C'est au travers des actions collectives existantes ou en projet que nous construisons le réseau. Ainsi les questions abordées concernent la formation agricole, les actions de valorisation du système d'élevage, la rencontre avec des agriculteurs et le contexte de cette rencontre, des conseils techniques, etc. Elles permettent d'aborder :

- l'identification des actions collectives sur le site dans lesquelles s'inscrit le collectif ;
- l'identification des missions du collectif l'amenant à entrer en contact avec les autres acteurs du réseau ;
- l'identification des collectifs entrant en contact avec l'acteur interrogé ;
- la demande de précisions lorsque l'informateur parle à la troisième personne (« on », « nous ») afin d'identifier les collectifs auxquels il fait référence ;
- la spatialisation du collectif et de ses « voisins ».

Les grilles d'entretien constituent le moyen de communication entre l'informateur et l'enquêteur. C'est au travers de celles-ci que l'enquêteur obtient les discours du collectif et celui de l'individu. C'est également au travers d'elles que l'informateur identifie l'enquêteur et son objectif de recherche. Dans le corps de la récolte de données, les grilles d'entretien correspondent à la langue. Elles permettent de donner à la phase exploratoire de la recherche une certaine sonorité sans toutefois apporter la totalité des éléments nécessaires pour l'analyse. Ces éléments se récoltent durant la phase d'entretien à proprement parler, au travers d'un panel d'outils traduisant le discours de l'informateur et les questions de l'enquêteur autour d'une seule et même entité : l'entretien.

III. DURANT L'ENTRETIEN : TYPES DE DONNEES

Dans la totalité de la recherche, quatre terrains ont été réalisés : deux sur le site chaîne des Puy faille de Limagne et deux sur le site Causses et Cévennes. Sur chaque terrain, ce sont entre dix et vingt-cinq acteurs qui ont été interrogés selon le protocole d'entretien. Pour chaque entretien, nous avons récolté deux formes de données différentes : les données écrites et les données transmises. Tous ces types de résultats mis en commun nous ont permis de comprendre la forme, la

hiérarchisation et la spatialisation du réseau collectif, les connaissances techniques associées aux systèmes d'élevage et la représentation collective du paysage exprimé au sein des collectifs.

Les données transmises représentent toutes les données construites durant l'entretien par l'enquêteur et l'informateur. Il s'agit d'un processus de traduction directe entre l'informateur et l'enquêteur. En même temps que l'informateur construit son discours, l'enquêteur le traduit sur une base papier. Ces données nous permettent de rassembler des informations au sujet du réseau collectif tout en enrichissant nos connaissances au niveau des pratiques d'élevage locales et de leur évolution dans le temps.

Les données écrites correspondent aux données existantes avant l'entretien. Ce sont, par exemple, les documents promotionnels, les chartes d'utilisation ou les contrats d'engagement ainsi que tous les documents associés aux actions collectives qui nous permettent de prendre conscience de la représentation officielle du paysage agricole véhiculé par le collectif. Cette représentation constitue l'image du paysage à laquelle se conforme l'informateur.

A. Données transmises lors des entretiens

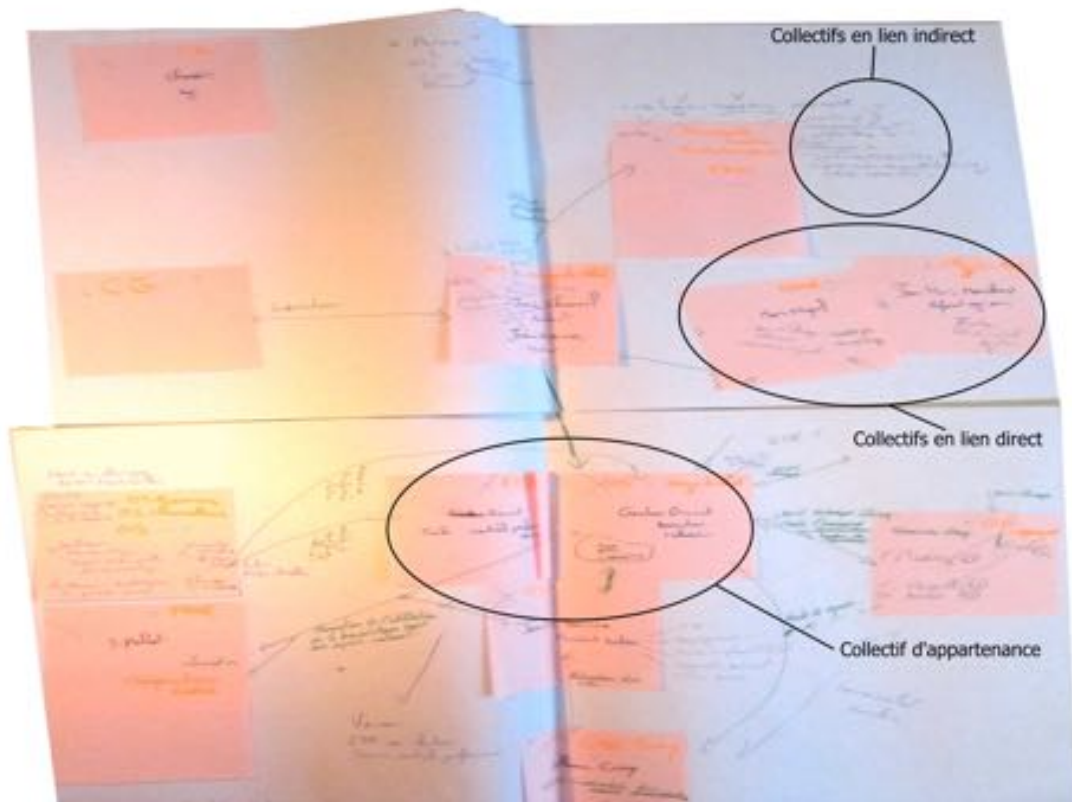
1) Réseau collectif

La construction papier du réseau collectif nous permet de référencer les différents collectifs actifs au sein du réseau. L'informateur est tout d'abord invité à identifier des collectifs avec lesquels lui et d'autres membres de son collectif d'appartenance établissent des liens directs. Ensuite, il détaille le réseau en différenciant ces premiers groupes d'un nouveau lot de collectifs annexes. Les collectifs annexes sont définis comme des structures connues de l'informateur mais n'ayant pas de lien particulier avec le collectif en question. Lors de son discours, une image directe du réseau qu'il décrit est construite par l'enquêteur sur un support papier. Un lien entre deux collectifs est validé lorsque l'informateur est capable de clairement énoncer le nom d'un individu appartenant au groupe identifié, d'expliquer la fonction que possède cet individu dans le groupe et d'identifier la nature du lien qui existe entre son collectif et le collectif concerné. Dans ce cas-là, le collectif est immédiatement inscrit sur le support papier (**Figure 20**).

Ces informations nous permettent de structurer un réseau à deux dimensions. La première dimension s'axe sur les liens directs existants entre les collectifs. La deuxième dimension met plutôt en évidence une multitude de collectifs en lien indirect avec le collectif, essentiellement au travers du réseau social appartenant à l'informateur. En s'arrêtant sur un seul entretien, il est difficile d'annoncer que ces collectifs indirects appartiennent au réseau collectif tel que nous le définissons. En revanche, cette donnée devient importante dans la phase d'analyse, lorsque les entretiens sont recoupsés. Ces structures en lien indirecte sont effectivement capables de tisser des liens directs avec d'autres collectifs interrogés lors du terrain, ce qui solidifie le réseau en tendant vers un système fermé (une clique). De plus, leur identification laisse présager qu'il existe une source d'intérêt commun entre les deux collectifs, source suffisante pour que ce dernier ait la légitimité d'apparaître dans le réseau. Ces collectifs intermédiaires deviennent une source de liens potentiels que le collectif interrogé a tout intérêt à renforcer : ce sont les ponts structuraux. Le dernier attribut relatif à la constitution du collectif d'appartenance est enregistré afin d'augmenter le détail des connaissances du collectif et pour permettre à l'informateur de rebondir sur ces données lors de l'entretien.

Cependant, les individus identifiés dans le collectif sont pris en compte dans l'analyse des résultats uniquement si ces derniers établissent des liens avec des acteurs du réseau.

Figure 20 : Collectifs en lien direct et indirect sur le réseau papier



Source : X. Badan, 2015

2) Liens entre collectifs

Les liens existant entre deux collectifs sont de deux sortes et découlent de la durée du contact entre eux et du type d'action collective sur laquelle ils sont amenés à communiquer. Nous distinguons ces deux types de lien au travers des termes de « liens ponctuels » et de « liens permanents ».

a) Liens ponctuels

Dès lors qu'un collectif s'inscrit dans la mise en place et l'organisation d'une action collective proposée par un autre collectif, ces deux entités établissent un lien entre elles. Prendre part à l'organisation d'une action collective peut correspondre à la mise en place d'un soutien financier ou matériel visant au bon déroulement de l'action. C'est aussi s'intégrer directement dans le développement en amont, lors de la mise en place de l'action, communiquer et coordonner le déroulement de l'action ou encore analyser et relire l'action en aval de l'action, une fois celle-ci terminée. Ces actions de coordination, de soutien et d'expertise constituent la phase participative des collectifs. Si le collectif est pourvoyeur de ces services aux autres collectifs, alors la donnée récoltée correspond à un lien dirigé du collectif enquêté vers les collectifs demandeurs ; le degré du lien est sortant. À l'inverse, il est également possible, pour le collectif interrogé proposant la mise en place d'une action collective, d'être demandeur de subventions, de conseils, de soutien matériel et

humain ou encore de support de communication ou de médiation avec d'autres collectifs. Dans ce cas, un lien entre les deux collectifs est également établi. Il est dirigé du collectif identifié vers le collectif interrogé, le degré du lien est entrant.

Quand l'action collective consiste en la construction et en la réalisation d'un projet ponctuel ou évènementiel, alors le lien entre les deux collectifs peut être considéré comme un lien ponctuel.

Par exemple, une association de cuisiniers auvergnats entre en contact avec le Parc Naturel Régional, le Conseil régional, le Conseil départemental et une multitude d'autres collectifs pour développer un événement culinaire ponctuel sur la chaîne des Puys : « Le Toque Show ». Les liens entre l'association et les institutions sont de degré entrant ou sortant en fonction de l'état de demande ou, au contraire, de sollicitation de l'association par les institutions.

b) Liens permanents

Annoncer qu'un lien entre deux collectifs puisse être permanent semble peu réaliste à première vue. En effet, les liens entre deux collectifs, au même titre que pour deux individus, restent dynamiques en fonction du temps et des événements. Il est difficile, voire carrément impossible, de considérer un lien entre deux entités comme permanent. Le simple fait que les deux collectifs soient autonomes, et que l'un d'entre eux puisse disparaître sans affecter la stabilité de l'autre, démontre que les liens développés entre deux collectifs ne sont pas indispensables à leur survie mutuelle (bien que cette affirmation soit encore discutable dans le sens où toute modification du réseau impacte le comportement de tous les collectifs présents sur le réseau). Un lien dit « permanent » peut donc être stoppé à tout moment entre deux collectifs, par la simple disparition de l'un des deux du réseau. Sans aller aussi loin, si la raison initiale pour laquelle il existe un lien entre les deux collectifs évolue ou se modifie, alors le lien entre ces structures est fragilisé et est amené à se transformer, sinon disparaître.

Pourtant, un réseau constitué uniquement de liens ponctuels s'avérerait trop instable. Il existe bel et bien un autre type de lien que le lien ponctuel que nous avons souhaité nommer « lien permanent » dans le sens de répétitif dans le temps. Le lien permanent associe deux collectifs autour d'une activité récurrente et répétitive d'une année sur l'autre. Une année correspond au rapport financier des exploitations agricoles, des associations et des institutions. Si deux structures maintiennent le contact sur un projet récurrent d'une année sur l'autre, nous pouvons alors considérer le lien comme un lien permanent.

Par exemple, un collectif d'éleveurs ovins de la chaîne des Puys sera en lien permanent avec un organisme de valorisation génétique de la brebis Rava en ce qui concerne le recensement et le suivi annuel des brebis de cette race dans les troupeaux des éleveurs du collectif. À côté, l'organisme de valorisation de la brebis Rava sera à son tour en lien permanent avec le Conseil départemental auquel il demande une subvention annuelle pour son fonctionnement.

Un lien permanent peut être rattaché à un état du paysage et à son évolution culturelle. L'exemple type, ici, correspond à l'action visant à inscrire un site au patrimoine mondial Unesco. Si nous pouvons considérer la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco comme une action

collective ponctuelle, la patrimonialisation de l'espace qui en résulte est permanente. Les liens entre les collectifs associés à cette démarche d'inscription sont donc permanents, puisqu'associés à un état lui-même permanent. Encore une fois, l'inscription au patrimoine mondial Unesco n'est pas un acquis immuable pour le site jouissant de ce regard universel. En revanche, le processus d'inscription d'un site au patrimoine mondial de l'Unesco enclenchera une transformation de la représentation paysagère chez tous les acteurs qui lui sont associés. Ainsi, l'élaboration de projets de développements territoriaux prenant en compte le maintien ou le développement des sites paysagers, en répondant à des critères associés à la représentation patrimoniale, correspond à des actions collectives appartenant au contexte de l'inscription du site. Les liens construits entre deux structures au sujet de cet aspect culturel peuvent alors être considérés comme des liens permanents dans la mesure où ils entrent dans un projet de maintien ou de valorisation du patrimoine sur le long terme.

Par exemple, les liens entre le Conseil départemental et le Parc Naturel Régional au sujet de la mise en place du plan de gestion patrimoniale peuvent être considérés comme des liens permanents, qui visent à construire un partenariat fort, sur le long terme, entre les deux structures.

3) Regroupement et hiérarchisation des collectifs

La hiérarchisation du réseau intervient une fois les structures et les liens déterminés. Hiérarchiser le réseau consiste à regrouper les collectifs identifiés en fonction de catégories créées par l'informateur. Il n'est alors plus question des liens qu'ils peuvent entretenir entre eux ni de réseau, mais plutôt d'un regroupement en fonction du rôle qu'ils possèdent aux yeux de l'informateur. Les collectifs ainsi catégorisés polarisent le réseau. Chaque pôle correspond à un critère que l'informateur juge comme fédérant plusieurs collectifs. Ainsi, des structures n'entretenant ni lien ponctuel ni lien permanent peuvent se retrouver dans la même catégorie durant la phase de hiérarchisation. Ce type de classification met à jour un point spécifique dans le champ de la représentation collective. Il s'agit des thèmes agricoles et paysagers, associés aux sphères des représentations collectives, présents chez les collectifs interrogés. En fonction de son degré de conformation, l'informateur, en catégorisant les structures ciblées dans des thèmes spécifiques, indique comment son collectif d'appartenance considère le rôle de ces structures au niveau du réseau (**Figure 21**). Ainsi, nous voyons apparaître des thématiques telles que « subventions », « communication grand public », « lien avec les propriétaires », etc. qui vont nous permettre de construire les indicateurs principaux du réseau durant l'analyse des résultats. Dans ce sens, la différence entre la représentation individuelle et la représentation collective de ces catégories ne peut s'observer qu'avec le recoupement des entretiens. Au fur et à mesure des entretiens, un panel de catégories commence à se créer. Il est alors possible de vérifier quel collectif entre dans quelle catégorie aux yeux des autres collectifs.

4) Spatialisation géographique

La spatialisation du réseau s'est construite durant la phase d'analyse. Elle est basée sur deux données principales acquises durant l'entretien : le siège social des collectifs et la considération de l'éloignement des autres collectifs du réseau par rapport aux contacts et à la distance. Ce type de spatialisation s'est essentiellement fait avec les acteurs agricoles, plus dispersés sur le site que les

autres types de collectifs, souvent regroupés dans des villes. Dans cet exercice, les informateurs ont distingué deux types de distance géographique : la distance géographique sociale et la distance géographique physique.

Figure 21 : Catégorisation des collectifs par l'informateur



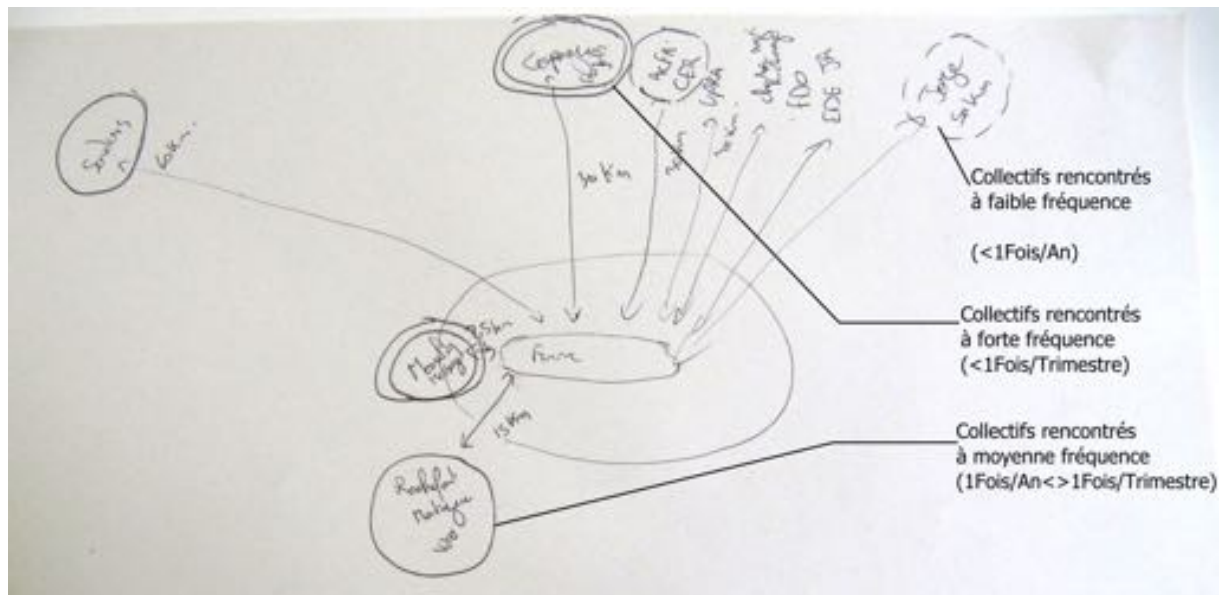
Source, X. Badan, 2015

a) La distance géographique sociale

La distance entre un collectif et une exploitation agricole est identifiée comme distance sociale selon la fréquence à laquelle un informateur est amené à se rendre dans une autre structure ou, à l'inverse, lorsque des membres d'autres structures sont amenés à lui rendre visite. Quatre types de structures sont ainsi identifiés au travers de ce type d'échange : les collectifs connus, mais non rencontrés, sont simplement inscrits ; les collectifs rencontrés moins d'une fois par an sont entourés en pointillés ; les collectifs rencontrés avec une fréquence allant d'une à trois fois par an sont entourés d'un trait plein et, enfin, les collectifs rencontrés plus d'une fois par trimestre sont entourés par un double trait plein (Figure 22).

Nous souhaitons vérifier, par cet intermédiaire, le rapport entre la force du lien avec une structure et la fréquence des rencontres physiques avec celle-ci. Dans ce sens, plus le lien entre l'exploitant et le collectif est fort, c'est-à-dire plus le collectif vient à la rencontre de l'exploitation agricole, plus son degré de connaissance de la structure en question est fin. En revanche, selon la théorie de Granovetter, cette relation entre lien fort et connaissance du collectif est censée être moins marquée, voire inexistante, lorsqu'il s'agit des connaissances liées aux représentations du collectif.

Figure 22 : Spatialisation du réseau, influence de la distance sur la hiérarchisation des collectifs



Source X. Badan, 2015

En effet, en se plaçant dans le contexte qu'un exploitant agricole n'appartient pas lui-même au collectif avec qui il identifie un lien, les exploitants qui développent uniquement des liens forts avec des collectifs semblent peu enclins à partager, voire même à simplement connaître, les représentations collectives du paysage de ces structures. Ces liens sont surtout relatifs à l'utilisation des services proposés par le collectif identifié.

Par exemple, un exploitant agricole utilisateur de la coopérative de production COPAGNO et entretenant peu, voire pas de liens avec d'autres coopératives de production, semble peu susceptible de connaître la représentation collective du paysage de ce collectif.

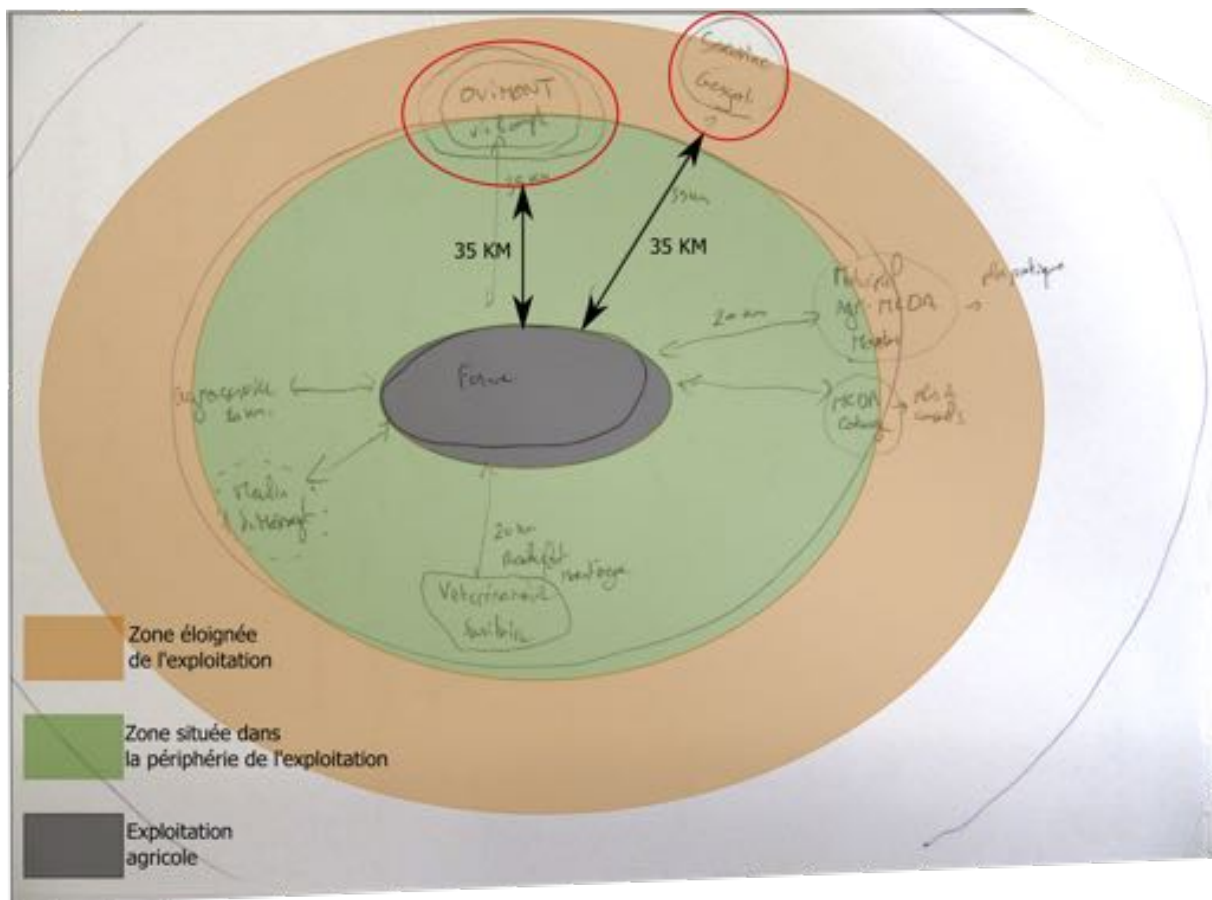
À l'inverse, les exploitants agricoles variant les différents types de contacts avec des collectifs similaires sont bien plus enclins à connaître les différentes représentations collectives du paysage véhiculées par ces structures (Granovetter, 1983).

b) La distance géographique physique

Les terrains s'effectuant sur des zones rurales de moyenne montagne, la distance géographique physique semble tenir un rôle important pour les exploitants agricoles comme pour les collectifs. En amont des entretiens, nous avons distingué trois zones très vagues afin que l'informateur puisse se les approprier tout en tentant de conserver une certaine homogénéité dans les résultats finaux. La première zone, centrale, est associée au siège du collectif ou de l'exploitation agricole. Les deux autres zones sont graphiquement symbolisées par deux cercles situés autour de la zone centrale. Elles correspondent à une zone considérée comme « périphérique » au centre et à une zone plus éloignée. Les distances associées à ces zones varient selon deux critères : d'abord l'éloignement géographique, puis l'éloignement social. La distance géographique est couplée à la distance géographique sociale bien plus que la réciproque. En effet, l'éloignement physique entre un collectif et la zone centrale est symbolisé de manière homogène sur le papier. En revanche, le passage entre la zone périphérique et la zone éloignée est plus souvent associé à la distance géographique sociale.

Lors d'un entretien, l'informateur est capable de différencier deux structures éloignées d'une même distance de la zone centrale, en les plaçant avant ou après la zone périphérique, notamment en fonction de la fréquence de rencontre entre les collectifs. À l'inverse, un collectif plus éloigné qu'un autre peut ainsi être considéré comme plus proche de la zone centrale, malgré sa différence d'éloignement physique (Figure 23). Le cas illustré sur la Figure 23 est typique. Deux structures situées à égale distance géographique, la coopérative de production Ovimont et la coopérative de production Socaviac, ne disposent pas des mêmes positions sur le support papier. Elles ont une distance sociale différente, alors qu'elles possèdent la même distance géographique.

Figure 23 : Spatialisation du réseau, éloignement géographique et social des structures liées à l'exploitation



Source, X. Badan, 2015

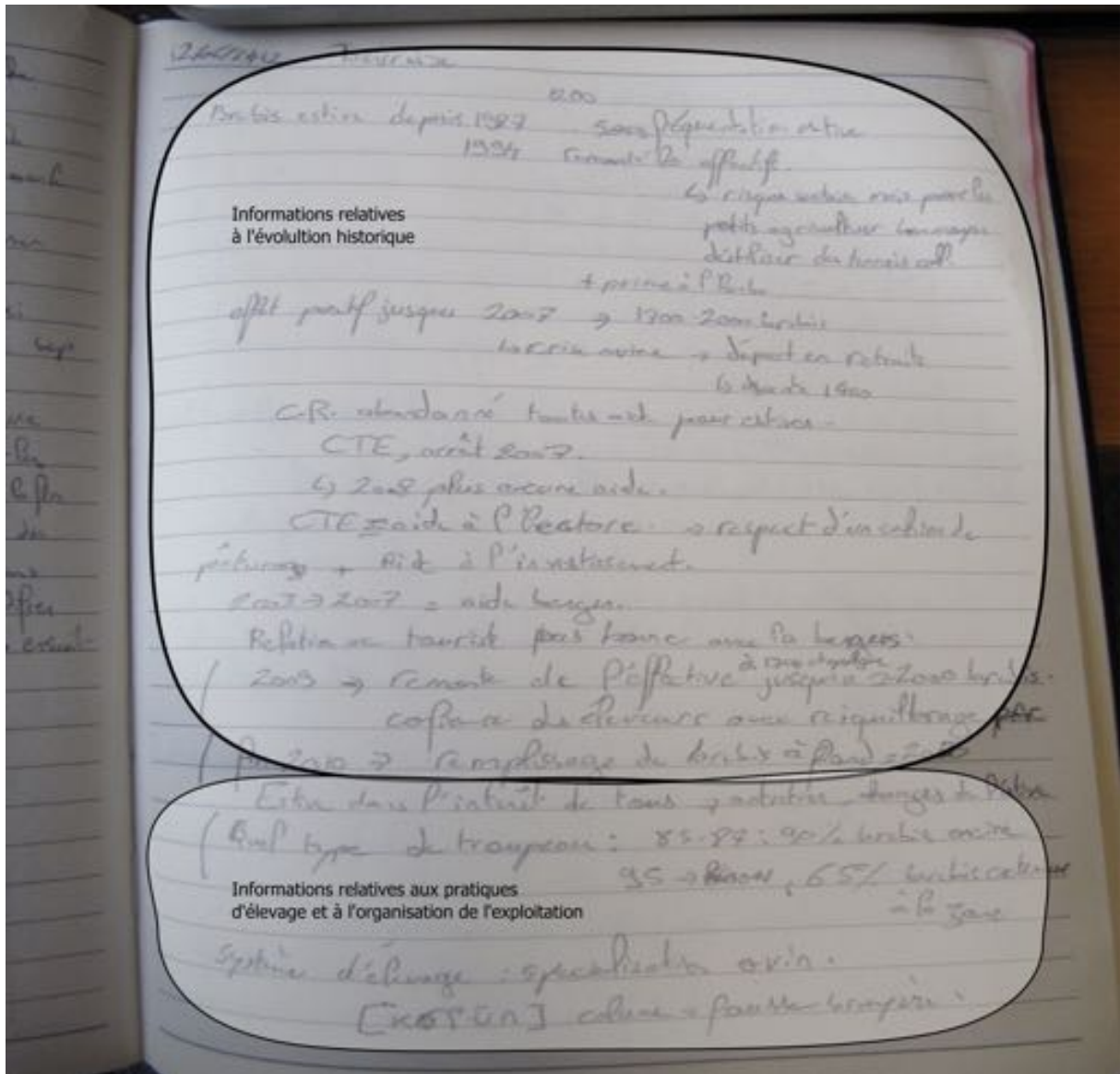
B. Données écrites

Durant les entretiens, en plus de l'enregistrement du discours des informateurs, une partie des données est récoltée sous la forme de prises de notes, grâce à de la documentation. La richesse de cet apport dépend beaucoup de l'informateur et de la finesse de ses connaissances sur son collectif d'appartenance. Il est possible de distinguer trois types de données écrites : les informations liées aux connaissances techniques, celles liées à la représentation du paysage et la documentation officielle relative à la structure.

1) Connaissances techniques et prises de notes

Au travers des données écrites, nous souhaitons récolter des informations supplémentaires associées au fonctionnement interne des collectifs et à la représentation qu'ils communiquent vers l'extérieur, au niveau du paysage agricole et patrimonial. Les informations demandées varient en fonction du type de structures rencontrées.

Figure 24 : Exemple d'une prise de notes concernant les pratiques d'élevage et une contextualisation historique



Source, X. Badan, 2015.

Pour les institutions, nous cherchons à connaître l'organisation interne et la répartition des rôles en ce qui concerne l'accompagnement agricole ou la gestion paysagère du territoire. Pour les structures du type associatif, nous souhaitons connaître l'objectif de l'association et les missions qui en découlent. En ce qui concerne les entreprises et les structures coopératives, nous souhaitons connaître le degré d'implication dans le monde agricole et leur point de vue en ce qui concerne

l'utilisation du paysage. Enfin, pour les exploitations agricoles, nous référençons les pratiques d'élevage ainsi que la description de l'organisation interne de l'exploitation.

La prise de notes permet, en outre, de conserver des informations confidentielles que l'informateur ne souhaite pas enregistrer (**Figure 24**). Cette pratique est complémentaire de l'enregistrement du discours, car elle a tendance à conforter l'informateur face à l'image qu'il se fait du chercheur de terrain et de ses méthodes d'enquête. La prise de note rythme l'entretien de manière bien plus légère et lente que ne le fait l'enregistreur. Le rythme donné par les moments de dictée, de retour sur la prononciation d'un mot ou d'explications fournies par l'informateur, détend l'atmosphère, rassure l'informateur et offre un cadre propice à la récolte de données. En d'autres termes, la prise de note permet d'« humaniser » le chercheur aux yeux de l'informateur.

2) Documents promotionnels et confidentiels

En plus des informations récupérées par prise de notes, certains collectifs complètent l'apport d'information avec des documents associés directement à la structure. Les informateurs peuvent nous présenter trois types de documents : de la documentation publique, à visée promotionnelle ; de la documentation de travail ; plus confidentielle, car pas encore validée par le collectif et souvent associée à la gestion des actions collectives existantes ou proposées ; ou encore des documents internes liés au fonctionnement et à l'organisation de la structure.

a) Documents associés au fonctionnement de la structure

Nous avons recueilli deux types de documents relatifs au fonctionnement des structures. Dans certains cas, les informateurs nous donnent une charte de fonctionnement. Lorsqu'ils sont transmis durant l'entretien, ces documents administratifs servent essentiellement de soutien aux informateurs dans leur discours collectif. Ils leur permettent de justifier leur discours en ce qui concerne la construction de la représentation collective de la structure au sujet du paysage et de l'agriculture.

Dans d'autres cas, et parfois en complément des documents administratifs, un organigramme nous est présenté par l'informateur afin de lui faciliter l'explication de l'organisation interne de la structure (**Figure 25**). Cet outil offre à la fois à l'informateur la capacité de faire référence aux équipes de travail dont la mission est portée sur le volet agricole et paysager et à l'enquêteur une facilité à positionner l'informateur dans le rôle qu'il tient au sein de son collectif. Il permet, en outre, de dresser une liste d'acteurs complémentaires à interroger au besoin.

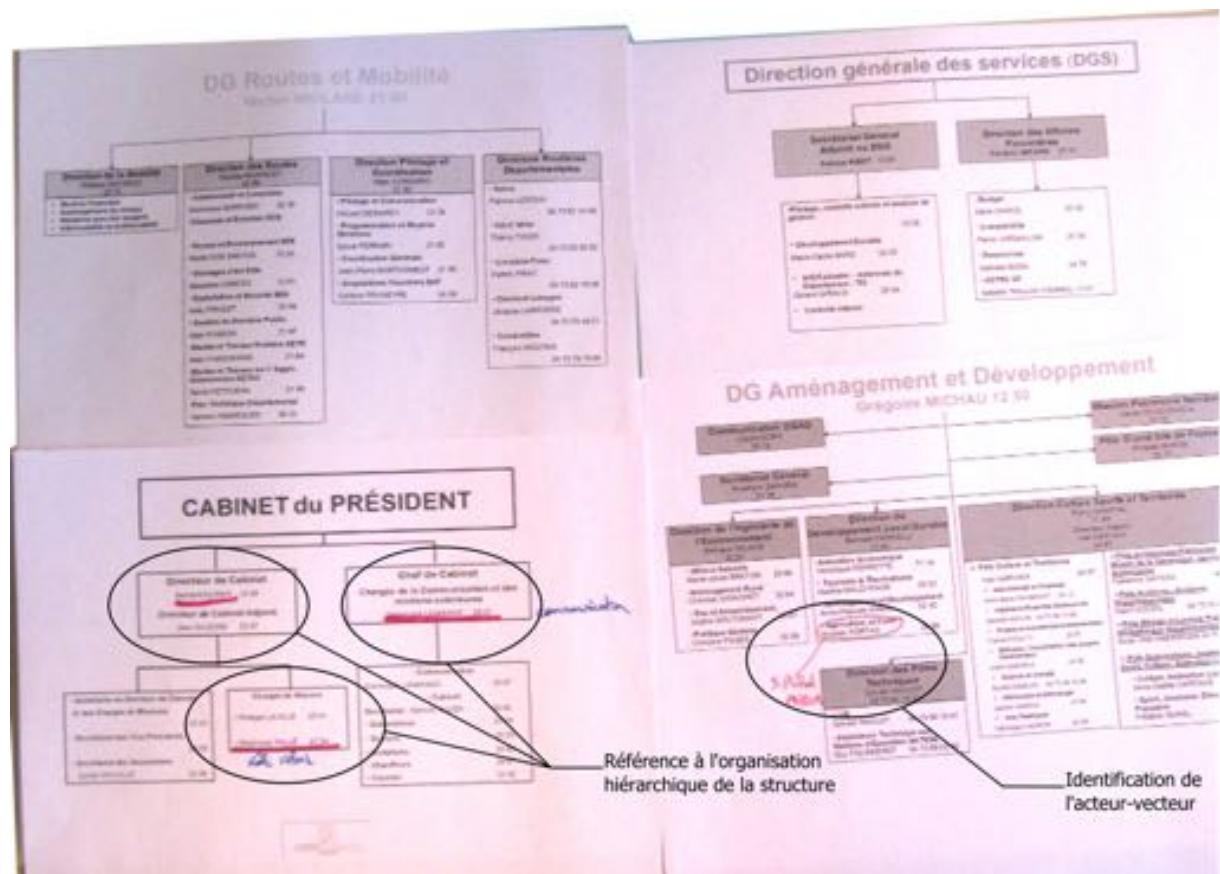
b) Documents promotionnels

La documentation promotionnelle regroupe cinq catégories de supports papiers utilisés par les informateurs.

Les documents relatifs à la formation professionnelle sont le plus souvent proposés par des collectifs institutionnels et syndicats du type Chambre d'agriculture, Maison des paysans, syndicat des Jeunes Agriculteurs... Ils permettent, notamment, de nous mettre à jour sur les différentes pratiques d'élevage proposées par ces structures aux acteurs agricoles du réseau. Les institutions, par ce type de documentation, proposent différents cursus de formations agricoles dont celles associées aux techniques agricoles – avec un apprentissage sur la conduite agricole, sur les

techniques sanitaires, sur la configuration du bâtiment – et des formations associées à la conduite économique de l'exploitation – proposant des techniques de commercialisation alternatives aux coopératives du type vente direct et circuits courts, sur les différents programmes de financement de projets agricoles ou encore sur la restructuration économique des exploitations en danger financier. Cette documentation nous permet de vérifier, pour ces institutions, le lien entre les représentations collectives du paysage agricole véhiculées dans leurs discours et les différents cursus de formation agricoles et techniques proposés (Figure 26).

Figure 25 : Cas de l'utilisation d'un organigramme en soutien des propos de l'informateur



Source, X. Badan, 2015

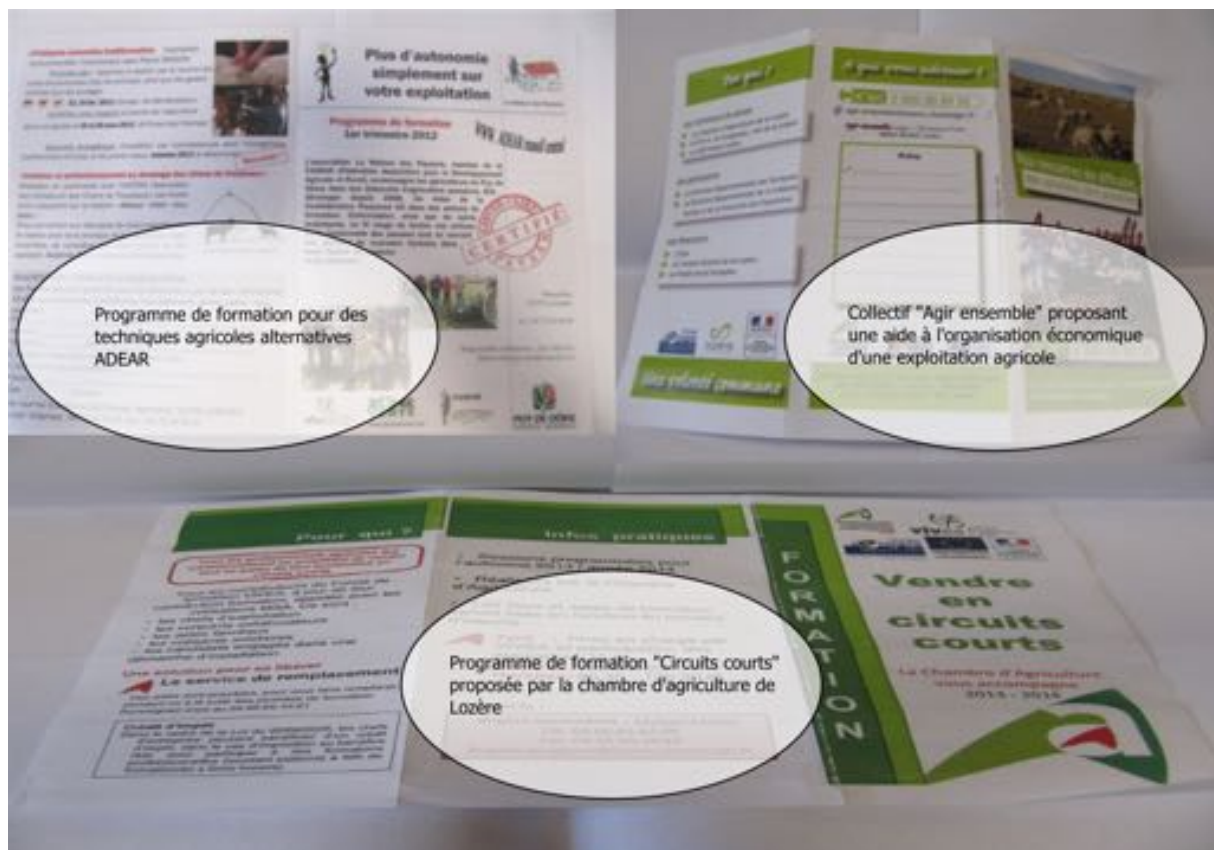
Les documents relatifs au réseau collectif constituent un point de vérification ou un complément d'information quant au réseau collectif mobilisé par les collectifs nous ayant fournis les brochures. Cette documentation vise à promouvoir l'existence du réseau auprès d'un public extérieur. On retrouve, à l'intérieur de cette catégorie, essentiellement des brochures de présentation et de description des structures collectives (Figure 27).

Les coupures de presse agricole peuvent provenir de périodiques à destination des professionnels agricoles ou se situer dans des périodiques généraux. Ainsi, nous référençons les coupures de presses utilisées par les informateurs et qui visent à promouvoir une action collective, le réseau ou un collectif s'inscrivant dans le réseau.

Les documents associés aux actions collectives se divisent en deux catégories spécifiques. Tout d'abord, nous récoltons les brochures, les documents de valorisation et les documents d'explication

faisant référence aux programmes de gestion qui associent l'agriculture. C'est dans ce sens que nous avons identifié l'importance du programme Mil'Ouv dans la construction de la représentation collective, au sein du Parc national des Cévennes, en ce qui concerne l'impact des pratiques d'élevage sur le maintien du paysage patrimonial ; la charte de l'association du label Nature et Progrès ou encore la promotion d'évènements de valorisation locaux. Ensuite, nous récoltons les documents relatifs aux actions de mobilisation exprimant le point de vue des acteurs locaux.

Figure 26 : Documentation relative à la formation agricole



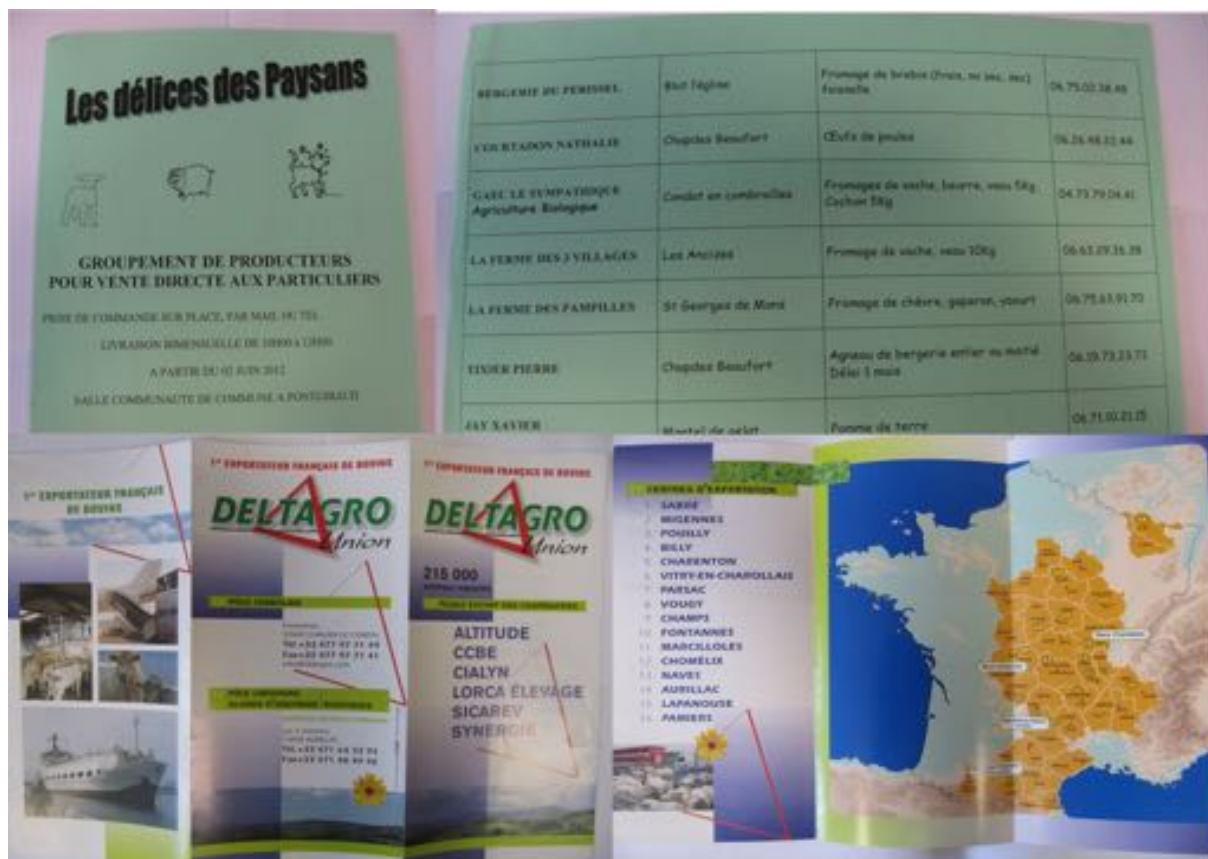
Source, X. Badan, 2015

Ces documents sont, la plupart du temps, associés aux mouvements sociaux dépendants de problématiques agricoles locales. Sur le site CC, il est essentiellement question de la problématique du retour du loup en tant que prédateur des troupeaux. Sur les deux sites, il existe également des documents relatant les conflits de représentation liés à l'inscription au patrimoine mondial Unesco, les conflits d'usage et de représentation liés à l'activité touristique et à la réforme de la PAC. Dans ce type de documents, nous vérifions les acteurs dont les collectifs font figure de référence sur le réseau collectif. Cette donnée regroupe toutes les structures partenaires citées dans les brochures ou bien apparaissant dans les encarts réservés aux partenaires.

Enfin, le dernier type de document correspond à la **valorisation ponctuelle de l'activité des exploitations agricoles**. Dans ce cas, nous avons surtout référencé les documents associés aux activités de vente directe et de visite à la ferme, ou encore les actions de promotion agricole dans des grandes surfaces. Cette information nous permet de comprendre la représentation collective à l'échelle d'une exploitation ou d'une coopérative agricoles.

Cette série de données nous permet d'extraire des thématiques rencontrées dans plusieurs entretiens. Ces thématiques constituent les prémices de la catégorisation prévue pour distinguer les liens entre acteurs. Afin de clarifier la transformation de ces informations en attributs, nous nous aidons d'un logiciel de transcription appelé « Sonal » et d'un logiciel de représentation graphique d'un réseau social nommé « Gephi ». Cette partie de la méthodologie est réalisée une fois que toutes les enquêtes sont terminées.

Figure 27 : Exemple de documents faisant référence au réseau collectif



Source, X. Badan, 2015

IV. APRES L'ENTRETIEN

A. Sonal ou l'analyse qualitative du corpus des entretiens

Sonal est un logiciel de transcription proposant trois outils intéressants lorsqu'il s'agit de mettre en commun les données d'un lot d'entretiens. Tout d'abord, Sonal permet d'associer le texte de transcription avec le fichier audio de l'entretien. Durant la transcription des entretiens, une balise est automatiquement associée au début de chaque phrase de l'entretien, ce qui facilite la recherche des citations lors de l'analyse des résultats. Ensuite, dans Sonal, l'entretien peut être divisé en une série de thématiques identifiées par l'enquêteur. Ces thématiques, colorisées, permettent une lecture rapide des points principaux abordés par l'informateur durant l'enquête (Figure 28). Enfin, lorsque le nombre d'entretiens devient assez conséquent, Sonal propose d'en afficher une représentation

graphique sur un « mur » offrant à l'enquêteur une vision globale de son *corpus* d'entretiens, vision qui, une fois complétée avec les thématiques, octroie à ce dernier un regard analytique nouveau. Par ailleurs, Sonal propose des outils d'analyse lexicographique facilitant grandement la recherche de passages clés dans le *corpus* d'entretiens (Alber, 2010).

Dans notre cas, l'analyse des entretiens consiste à identifier les différentes institutions énoncées durant l'enquête ainsi qu'à déterminer les points révélant les représentations de chaque collectif à propos de l'utilisation agricole d'un espace patrimonial. Dans chaque entretien, les acteurs ont à la fois décrit les institutions auxquelles ils appartenaient et les institutions avec lesquelles ils entretenaient des liens. L'application des thèmes se fait en fonction de trois catégories :

- la conformation du discours au collectif avec l'utilisation des pronoms impersonnels ;
- les thématiques associées aux thèmes des grilles d'entretiens ;
- les catégories mises en place par les informateurs lors de leur entretiens.

Figure 28 : Aperçu du traitement des données grâce au logiciel Sonal



Source, X. Badan, 2015

1) « On », « ils », « nous », « eux »

Les critères d'analyse du *corpus* s'inspirent des travaux de Kurtz (2009) et de Darré (Darré *et al.*, 1988), qui intègrent à la fois des questions visant à déterminer les différentes institutions existantes et leurs liens entre elles, tout en développant des techniques d'analyse d'entretien axées sur la définition du pronom de la troisième personne du singulier « on » et celui de la première personne du pluriel « nous ». Aidé par le système de colorisation que propose Sonal, l'isolement de ces pronoms permet de distinguer les instants dans l'entretien où l'informateur s'identifie directement à

un collectif. En allant un peu plus loin dans cette technique, il est également possible de distinguer l'existence de collectifs auxquels l'informateur ne s'associe pas. Cette distinction se fait lorsque ce dernier utilise des pronoms de la troisième personne du singulier et pluriel « il/ils » et le pronom tonique de la troisième personne du pluriel « eux » pour faire référence au collectif dont il fait allusion.

Si, lorsque l'enregistrement relate un moment où il y a transmission d'un discours du collectif d'appartenance, l'informateur se distingue de son collectif, nous en déduisons qu'il ne se conforme pas à la représentation que se fait son collectif sur le sujet abordé durant l'entretien.

2) Données associées aux grilles d'entretiens

Les thématiques retenues, en plus de celles rattachées aux pronoms, s'avèrent être les plus fidèles à la réalité de l'entretien. Pour cette raison, elles concernent majoritairement les données récoltées par les grilles d'entretien. Il s'agit, d'une part, des thématiques associées aux lieux, aux pratiques d'élevage collectives et individuelles et aux différentes représentations existant à propos d'un espace patrimonial, de l'élevage et de la conception d'un paysage agricole. D'autre part, des catégories, répondant spécifiquement aux différents collectifs cités, sont mises en place afin d'avoir un aperçu global des collectifs les plus cités durant les phases de terrain. Si Sonal ne permet pas d'avoir une représentation graphique du réseau, cette étude analytique thématisée nous offre la possibilité de déterminer la fréquence à laquelle un collectif précis est cité dans le corpus d'entretiens, et donc d'observer son degré d'importance au sein du réseau. Plus un collectif est cité par des acteurs différents, plus il est connu dans le réseau. En fonction du critère de la réputation, il est alors considéré comme ayant un degré d'importance élevé au sein du réseau. Enfin, nous avons enrichi les thématiques avec les catégories supplémentaires proposées par les informateurs lors des entretiens.

3) Catégories supplémentaires

Lors de l'entretien, les informateurs ont été invités à catégoriser les collectifs du réseau dans un schéma représentant la situation agricole et paysagère sur place. De grandes catégories du type « organismes responsables des subventions », « tourisme », « conseils agricoles », etc. sont alors apparues de manière récurrente durant les études de terrain. Lorsqu'une catégorie est citée dans au moins deux entretiens, alors elle est conservée pour compléter les thématiques présentes dans les grilles d'entretien. Lorsque, au contraire, nous rencontrons des catégories dans un seul entretien, alors nous tentons de les regrouper avec des catégories déjà existantes. Cette méthode nous permet d'actualiser nos thématiques à la réalité de terrain lors de la phase d'analyse.

B. Phase d'analyse avec Gephi

Gephi est un logiciel de représentation graphique des liens existant entre une série de nœuds sources et une série de nœuds cibles. Les différentes représentations possibles dans ce logiciel répondent à la théorie mathématique des graphes (Bastian *et al.*, 2009). L'objectif de Gephi est de faciliter l'analyse des réseaux sociaux par l'approche visuelle des différents calculs offerts par la théorie des graphes. Il se base essentiellement sur les calculs matriciels de densité pour établir

des effets de communauté qui peuvent être spatialisés et colorisés en fonction d'attributs spécifiques.

Pour être intégrées dans le logiciel, les données récoltées à partir des supports papier et de la transcription sur Sonal sont répertoriées sur des tableurs en fonction de trois catégories générales. Tout d'abord, nous regroupons toutes les données relatives à l'identification des acteurs du réseau. Pour cela, nous identifions les acteurs du réseau cités par l'informateur. Il s'agit des collectifs connus par l'informateur ainsi que des individus rattachés à ces collectifs. Ces collectifs sont spatialisés en fonction du nom de la commune où se situe le siège social ainsi que des coordonnées géographiques associées soit à la mairie de la commune, si cette dernière est petite, soit directement à l'emplacement du siège social, s'il s'agit d'une agglomération. Les attributs des individus présents sur le réseau, notamment leur nom et leur structure d'appartenance, sont saisis et rendus anonymes au travers d'un numéro d'anonymisation unique et spécifique au terrain d'étude. Les collectifs sont également classés par type, c'est-à-dire en association, entreprise, institution ou coopérative.

Puis nous regroupons toutes les données relatives à la constitution du réseau à proprement parler. C'est au travers d'informations telles que les types de liens existants entre le collectif de l'informateur et le collectif cité et leur catégorisation que le réseau commence à prendre de la contenance. D'autres informations nous permettent de déterminer l'importance des liens entre les collectifs, il s'agit notamment de la fréquence de rencontre entre deux collectifs ainsi que le degré de connaissance d'un collectif par un autre.

Enfin, les détails de chaque lien sont enregistrés dans une catégorie qui lui est propre, afin de perdre le moins d'informations possible. Ces données sont saisies dans des tableurs Excel pour être ensuite intégrées comme base de données dans le logiciel Gephi.

1) Tableau de données

Les données sont intégrées dans un tableau propre au logiciel. Ce tableau distingue les données relatives aux nœuds de celles relatives aux liens. Les données relatives aux nœuds regroupent tous les attributs permettant d'identifier un nœud. Il s'agit principalement de l'identifiant du nœud et de son nom, ou de son label. D'autres données annexes peuvent être ajoutées en complément de ces attributs obligatoires. Dans notre cas, nous rajoutons un code associé aux nœuds afin de faciliter la lecture lors de l'analyse, les villes dans lesquels ils sont placés afin de faciliter la spatialisation du réseau, le type de collectif associé à un code couleur spécifique ainsi que des données anonymes relatives aux informateurs. Les données relatives aux liens regroupent les informations permettant d'établir le réseau à proprement parler. Il s'agit du nœud source, du nœud de destination, du type de lien (orienté ou non), d'un identifiant spécifique au lien, de son nom et de son poids. Les autres données facultatives gravitent essentiellement autour des informations qui doivent être affichées lors de la lecture du réseau sur la vue d'ensemble (**Figure 29**).

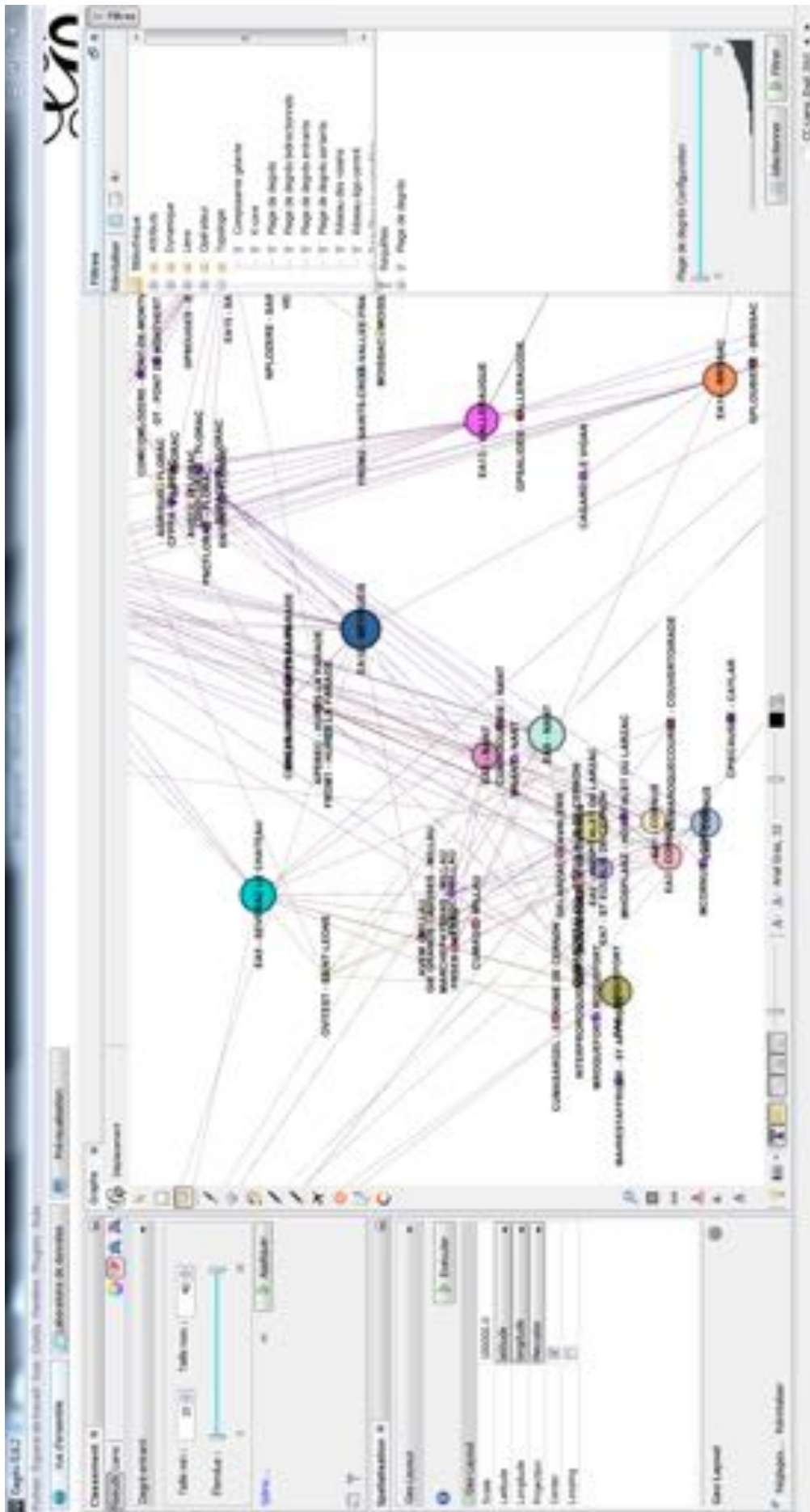
2) Vue d'ensemble

Une fois les données intégrées dans le logiciel, Gephi propose une vue d'ensemble des données. Un ensemble d'outils permet leur mise en forme afin de faciliter l'analyse du réseau (**Figure 30**). Tout comme le tableau de données, les outils sont spécifiquement associés soit aux liens, soit aux nœuds. Ces derniers peuvent varier en taille et en couleur, en fonction de leur densité ou de leur poids. Dans notre cas, nous avons fixé les couleurs des nœuds en fonction du type de collectif dont il s'agit, grâce au code couleur qui leur est attribué dans le tableau de données. En revanche, le code couleur des liens est amené à varier selon les graphes. Ce code est alors constamment défini lors de l'analyse des résultats. Toutefois, la plupart du temps les liens sont soit grisés, soit associés à la couleur du nœud source afin de faciliter la lecture du graphe.

La spatialisation du graphe est dépendante d'algorithmes de calcul proposés par des contributeurs qui forment la communauté du logiciel. Ces algorithmes permettent soit de séparer ou d'associer des groupes de nœuds en fonction de leur densité, soit de proposer une répartition des nœuds en fonction d'une figure géographique spécifique. Un dernier algorithme, « *Geo Layout* », se distingue des autres car il répartit les nœuds en fonction de leurs coordonnées géographiques sur une projection de type Mercator. C'est ce dernier algorithme que nous utilisons pour notre spatialisation des réseaux sur les terrains. Pour les autres graphes, la répartition des nœuds n'étant faite que dans un souci de lisibilité, nous ne précisons pas les algorithmes utilisés. La plupart du temps, les algorithmes utilisés oscillent entre « *Dual circular layout* », permettant d'afficher les nœuds dans deux cercles imbriqués, « *force atlas* » et « *force atlas 2* » faisant varier la force d'attraction et de répulsion des nœuds en fonction de leur densité.

Enfin, dans certain cas, nous sélectionnons des parties du graphe à l'aide de différents filtres pour clarifier l'analyse du réseau. Il peut s'agir d'un filtre isolant les liens directs qu'un nœud, en particulier, établit dans le réseau, ou encore d'un filtre en fonction du nombre de liens totaux existant sur le réseau. Ces distinctions sont spécifiées lors de l'analyse.

Figure 30 : Vue d'ensemble proposée par le logiciel Gephi



Source, X. Badan, 2015

DEUXIEME PARTIE : APPLICATION PRATIQUE DU
MODELE. CAS DES DEUX SITES « CHAINES DES PUYs –
FAILLE DE LIMAGNE » ET « CAUSSES ET CEVENNES »

CHAPITRE III : ANALYSE DES DONNÉES

I. TERRAIN DE LA « CHAÎNE DES PUY ET FAILLE DE LIMAGNE ». RENCONTRE ENTRE EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INSTITUTIONS

A. Réseau relationnel à l'échelle de l'exploitation agricole

Le terrain sur le bien Chaîne des Puy et Faille de la Limagne (CDPFL) s'est déroulé dans le courant des années 2013 et 2014, auprès de huit éleveurs ovin viande et lait et quatre éleveurs mixte ovin-bovin viande. En fonction des résultats obtenus durant ces entretiens, nous avons élargi notre champ d'étude à des institutions portant le projet d'inscription du bien CDPFL sur la liste du patrimoine mondial. D'entretiens en entretiens, ce sont en tout quarante-huit acteurs qui ont été rencontrés autour de deux thématiques principales : la première correspondait au projet de patrimonialisation de l'espace CDPFL et aux différents projets d'aménagements et de valorisation de l'espace qui en découlent. Dans la seconde thématique, nous souhaitons, en partant d'un aperçu des différentes pratiques d'élevage ovin depuis ces dix dernières années, observer le lien entre les acteurs responsables de la transmission des pratiques d'élevage sur le territoire et les acteurs en lien avec la construction d'une représentation agricole dans un espace s'inscrivant dans un processus de patrimonialisation.

1) Connaissances liées aux pratiques d'élevage

La totalité des éleveurs s'inscrit dans au moins une des deux coopératives de commercialisation ovin viande, COPAGNO ou OVIMONT, dont le rayon d'action englobe tout le Puy-de-Dôme. Un seul éleveur s'exclue de ces deux coopératives, car son système évolue vers une logique laitière. Cependant, il convient d'ajouter que cet éleveur s'affilie tout de même à une coopérative de production laitière ovine, située dans l'Aveyron.

L'appartenance syndicale des éleveurs, éclatée entre deux tendances, correspond à une représentation réduite de l'opposition syndicale historique rencontrée à l'échelle des départements du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, dans les années 1950.

Dès 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) évolue vers une représentation majoritairement à droite. Cette direction est contestée par des courants socialistes et communistes. Une crise politique au sein de cette fédération découle du constat, partagé par tous les partis, qu'il est important de conserver une union paysanne pour peser au sein des différentes décisions de l'État. Pourtant, en 1953, le comité de Guéret est créé dans l'objectif de rassembler les fédérations d'exploitants dont la vision politique diffère de la FNSEA. Ce comité se veut un collectif de contestation, sans pour autant constituer un nouveau syndicat. Une multitude de fédérations s'y inscrivent, dont la Confédération générale de l'agriculture, dans l'optique d'octroyer une plus grande place, dans la représentation, aux petites et moyennes exploitations agricoles du centre de la France. Cette initiative sera suivie en 1959 par la création du MOuvement de Défense des Exploitants Familiaux (MODEF), mouvement associé indirectement au parti communiste français qui coordonnera, à l'échelle nationale, les adhérents des différentes fédérations exclus de la FNSEA et les individus sans adhésion syndicale. Dans le Puy-de-Dôme, la

situation est légèrement différente. Sans être organisé, le MODEF soutient la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), alors exclue par la FNSEA. La FDSEA du Puy-de-Dôme, d'obédience de gauche, formera un syndicat associé à la Confédération générale Agricole et la FNSEA, souhaitant sortir de l'ambiguïté aux yeux de ses adhérents, formera alors un autre syndicat : l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (UDSEA). Ce dernier disposera d'une majorité à la Chambre d'agriculture jusqu'en 2013. En effet, une scission fragilisera le syndicat en présentant deux listes différentes aux élections consulaires. La FDSEA propose alors une coalition avec la Coordination Rurale afin d'associer des électeurs très différents sur l'échiquier politique. La majorité acquise, l'organisation de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a changé pour la deuxième fois de son histoire, entraînant une forte modification dans l'organisation de la structure et des actions collectives qu'elle développe (Tavernier, 1968 ; Danthieux, 2005).

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs est rattaché à l'UDSEA. Parmi les personnes rencontrées, cinq exploitants n'ont pas souhaité renseigner leur appartenance syndicale et deux ont clairement prononcé leur refus d'appartenance à tout syndicat.

Tableau 3 : Appartenance syndicale, coopérative et composition du cheptel pour les 12 éleveurs de la CDPFL

ID ELEVEUR	APPARTENANCE SYNDICALE	COOPERATIVE PROD	NBRE BREBIS MERES	NOMBRE D'AGNEAUX/AN	SURFACE EXPLOITATION TOTALE (HA)	TYPE ELEVAGE
43	FDSEA	OVIMONT	350	475	90	MIXTE OVIN/BOVIN VIANDE
44	UDSEA	COPAGNO	600	750	49	MIXTE OVIN VIANDE/BOVIN LAIT
45	UDSEA – Ex JA	COPAGNO	1300	1950	150	SPECIALISE OVIN VIANDE
46	NR	COPAGNO	790	950	120	SPECIALISE OVIN
47	JEUNES AGRICULTEURS	COPAGNO	650	900	90	SPECIALISE OVIN
48	NR	OVIMONT	280	420	130	MIXTE OVIN/BOVIN VIANDE
49	NR	COPAGNO	400	400	63	SPECIALISE OVIN VIANDE
50	REFUS D'APPARTENANCE	OVIMONT	400	400	120	MIXTE OVIN VIANDE/BOVIN LAIT
51	REFUS D'APPARTENANCE	UNOTEC	1400	1400	210	MIXTE BREBIS LAIT/VIANDE
52	UDSEA	COPAGNO	500	750	54	MIXTE OVIN/BOVIN VIANDE
53	NR	COPAGNO	400	450	75	SPECIALISE OVIN VIANDE
54	FDSEA / FDO	COPAGNO	700	1200	105	SPECIALISE OVIN VIANDE

Source : X. BADAN, 2013

La composition du cheptel est variable (Tableau 3). Toutefois, excepté l'existence de deux gros producteurs (ID éleveur 45 et 51), la taille d'une exploitation moyenne descend rarement en dessous

de quatre cents têtes et monte rarement au-dessus de sept cents. Quatre cents têtes est un nombre équilibré et recommandé par les coopératives de commercialisation pour le système de production ovin viande spécialisé à l'échelle de l'exploitation familiale. La taille des exploitations coïncide également à la superficie disponible sur le site CDPFL allant d'une cinquantaine à une centaine d'hectares, superficie souvent éclatée en une multitude de petites parcelles.

Sur ce territoire, l'appartenance à un syndicat agricole ne semble pas avoir de lien spécifique avec le système d'élevage envisagé. Les deux exploitants possédant plus de mille mères s'inscrivent dans deux systèmes différents et les deux coopératives de commercialisation tiennent le même discours quant au type d'élevage idéal. L'éleveur 45 est fortement impliqué au sein de son mouvement syndical et dans la coopérative de commercialisation COPAGNO, alors que l'éleveur 51 s'est retiré de toute activité syndicale ou de toute activité liée aux coopératives COPAGNO ou OVIMONT après un désaccord sur les types de mesures effectuées sur les agneaux lors du ramassage des bêtes. Neuf des douze exploitations sont de type familial. Trois sont des installations hors cadre familial avec des chefs d'exploitation ayant suivi une formation spécialisée soit dans la production animale, soit dans la conduite d'un système d'exploitation.

Excepté l'appartenance syndicale des éleveurs qui adhèrent aux coopératives de commercialisation, il n'y a que très peu de différences entre les deux coopératives OVIMONT et COPAGNO. En ce qui concerne l'organisation, d'une part, l'échelle d'action de ces deux structures s'étend bien au-delà du département, notamment suite à une fusion avec les coopératives SOCAVIAC pour COPAGNO et CIALYN pour OVIMONT. Ces fusions ont pour objectif principal d'augmenter le volume de têtes commercialisées (de 95 à 160 000 têtes en fonction de l'organisme de commercialisation), d'augmenter leur rayon d'action (valorisation nationale du produit et export international) et de mutualiser le système d'abattage, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de ramassage, d'abattage et de découpe de gros volumes, minimisant les frais. En ce qui concerne le conseil, d'autre part, les deux structures développent un plan sanitaire d'élevage validé par la Direction des Services Vétérinaires, proposent du matériel agricole et des conseils en ce qui concerne les plans d'aménagement de l'exploitation agricole (matériel de clôture, matériel de contention, parc de tri et cage de retournement, alimentation...). Le plan sanitaire d'élevage inclut des visites préventives annuelles des fermes adhérentes et volontaires par un vétérinaire engagé par la coopérative.

La proposition d'un suivi technique, la fréquence de ramassage des brebis et les actions de visites et de formations sanitaires des coopératives chez les éleveurs semblent conférer à ces collectifs une des fréquences les plus élevées en ce qui concerne la présence des acteurs extérieurs sur l'exploitation agricole.

Éleveur 53, au sujet de la fréquence de visites des personnes extérieures à la ferme :

« [C'est] le camion d'aliment et le camion d'agneaux qui viennent le plus souvent à la bergerie [...]. Le camion vient 30 semaines sur 50... Au niveau lien ça reste COPAGNO et SANDERS et les vétérinaires. »

La fréquence de passage élevée des chauffeurs de ces structures permet, en outre, de créer un véritable lien d'attention, voire de conseil entre la coopérative et les exploitants agricoles. Ce lien est complémentaire des conseils techniques et des visites annuelles proposées par les techniciens des coopératives de commercialisation. En effet, dans certains cas, le chauffeur est également un

exploitant agricole, ou un salarié agricole, ce qui lui confère un lien étroit avec le milieu agricole en tant que double actif. Fréquemment présent sur la totalité des exploitations de la zone de ramassage, il est alors à même de vérifier si les éleveurs sont en difficultés, s'ils ont simplement besoin de conseils techniques ou vétérinaires, ou s'ils peuvent être force de proposition de nouvelles pratiques capables d'intéresser les autres éleveurs de la coopérative. Il devient à la fois vecteur de la représentation actuelle des pratiques d'élevage véhiculées par la coopérative tout en étant vecteur des besoins et des propositions des exploitations agricoles de la coopérative.

Éleveur 50, discutant de la participation des adhérents et de l'ouverture de la coopérative :

« C'est vrai que j'ai la chance, par mon travail, de côtoyer pas mal d'éleveurs. Malheureusement, quand je fais la ramasse, je n'ai pas toujours le temps de discuter autant que je voudrais. Mais d'avoir du contact avec des gens, de voir d'autres troupeaux, d'autres façons de conduire... bon quand on va chez d'autres éleveurs ils ne nous disent pas tout de A jusqu'à Z, mais des fois, quand on pose des questions, la plupart ils répondent.

Puis des fois, quand je peux, j'essaie de leur donner [des conseils] ... Je ne vais pas dire que je remplace le technicien mais si je peux, je donne un petit conseil ou je leur dis qu'il faut demander à [la technicienne]. Ou alors je dis à [la technicienne] qu'il faut qu'elle passe les voir parce que je pense que y'a un petit problème. Ou des fois avec le vétérinaire ou autre... »

Dans ce lot d'acteurs enquêtés, l'utilisation d'estives ne semble pas corrélée à la surface d'exploitation agricole utile. En revanche, tous les éleveurs qui mobilisent des parcelles communales ou sectionales en estives collectives nous affirment leur soulagement de pouvoir s'alléger, en été, d'un lot de brebis, grâce à ces pâturages collectifs. Les éleveurs ne souhaitant pas effectuer d'estive collective expriment surtout des craintes face à des problèmes sanitaires potentiels, ou témoignent de problèmes sanitaires passés qui les ont amenés à prendre cette décision. Dans ces deux cas de figure, les éleveurs utilisent soit des parcelles privées adaptées au parcage de brebis durant l'été, soit mobilisent seuls, comme unique agriculteur de la commune, des terrains sectionaux. Soit, finalement, ils conservent les brebis en bergerie, dans des prairies de fauche et/ou dans des prairies permanentes non fauchées, attenantes à l'exploitation.

Éleveur 45, au sujet de la problématique du remembrement actuel et passé. Les remembrements passés ne sont plus adaptés car trop anciens et les projets de remembrements actuels sont compliqués du fait du nombre de propriétaires. Il reste alors le remembrement à l'amiable :

« [Notre délimitation de surface] ne sort pas de la commune. Après, c'est quand même morcelé. Sur ce qui est déclaré, c'est morcelé, mais, après ce n'est pas évident parce qu'on fait beaucoup d'échanges à l'amiable. On a près de 40 ha qui sont près des bâtiments. En tout, on a 150 ha. Après le reste n'est pas très loin. De l'autre côté de la route, on a un autre bon bloc... Mais c'est quand même morcelé. On n'est pas beaucoup d'agriculteurs, mais ce n'est pas facile de s'entendre [dans la mairie]. En gros, on aimerait bien faire encore plus d'échanges. [Le remembrement] a été fait dans les années 1960, il y a trop longtemps. Il n'est plus adapté au matériel qu'on a aujourd'hui. Il y a eu une idée [de remembrement] sur la communauté de communes, mais ça n'a pas été retenu parce que trop compliqué... trop

de propriétaires. Il y a 800 propriétaires sur la commune je crois. Le maire nous avait réunis, les agriculteurs et les propriétaires. »

Les éleveurs ovins du secteur sont répartis entre élevage mixte et élevage spécialisé. L'élevage mixte est un élevage essentiellement ovin-bovin. Dans les rares cas où il y a présence de chèvres ou de chevaux sur l'exploitation, leur faible nombre et leur non commercialisation font qu'ils ne sont pas considérés comme faisant partie du système. Les chèvres peuvent tout de même constituer un outil de gestion des troupeaux ovins, leur comportement moins grégaire que les brebis et le fait qu'elles répondent plus facilement à l'appel du berger en font un outil complémentaire du chien de troupeau. Dans le cas de l'élevage mixte ovin-bovin, soit il existe un type de production principal ovin ou bovin qui forme le système autour duquel s'organise l'exploitation, soit les deux systèmes ovins et bovins sont développés conjointement. Dans le cas d'un système principal ovin ou bovin, l'autre espèce correspond alors à la conservation d'un patrimoine familial ou, alors, à l'expression d'une volonté de l'éleveur qui n'a pas pu transformer le système d'élevage existant lors de son installation. Dans le cas de systèmes mixtes, les deux voies sont bien distinctes et séparées. Elles résultent, par exemple, de l'arrivée d'un nouvel associé dans la forme collective de l'exploitation. L'espace est alors bien délimité entre ovins et bovins, avec très peu des parcelles et de bâtiments utilisés conjointement.

Éleveur 44, s'exprimant au sujet de la mixité de son exploitation qui distingue ovins viande et vaches laitières :

« Le GAEC est constitué de trois associés. Ma fille, mon frère et moi. On a chacun bien nos répartitions de travail. La partie qui est laitière, c'est mon frère qui s'en occupe. La partie au niveau mouton, moi je suis un peu plus souvent là donc on voit avec ma fille. La partie laitière c'est sur un autre lieu, sur la Garandie [...]. Les surfaces des deux sites sont distantes de 10 km [...]. Ici, les vaches ne viennent pas, sauf pour une année exceptionnelle où il y a une grosse sécheresse là-haut et qu'ici il y a un peu d'herbe. En 15 ans, c'est arrivé deux fois donc ce n'est pas significatif. Après on monte un lot de 80 agnelles sur la Garandie, sur des terrains qui sont des parcours, qui n'ont pas une grosse valeur et qui sont bien adaptés pour le mouton. Sinon, sur le reste des parcelles ça ne passe pas. »

En termes de naissance, nous avons pu référencer deux types de systèmes d'élevage : l'agnelage intensif, avec trois agnelages en deux ans et l'agnelage annuel. Le système intensif est soutenu par les coopératives de production, notamment parce qu'il offre la possibilité de produire des agneaux toute l'année. Cette technique sécurise un peu le revenu financier de l'éleveur en lissant la vente des agneaux sur différentes périodes de l'année où la demande est plus importante, sans pour autant saturer le marché, ce qui entraînerait une baisse des prix. L'agneau possédant encore une forte connotation symbolique dans l'imaginaire collectif, sa consommation durant les périodes de fête semble plus importante, avec une nette saisonnalité marquée par la période de Pâques (FranceAgriMer, 2012) ou la saison estivale. Les coopératives de commercialisation tentent, par l'intermédiaire d'actions collectives de labellisation et de promotion, de s'extraire de cette image pour proposer une consommation plus régulière de la viande ovine.

Le système d'agnelage moins intensif peut recouvrir deux pratiques. Certains éleveurs préfèrent laisser le bélier dans le troupeau pour un agnelage libre toute l'année, alors que d'autres réduisent la

période d'agnelage durant un intervalle unique, défini dans l'année, soit en respectant la saisonnalité de la brebis, soit en dessaisonnant⁴ l'agnelage. L'agnelage est une période fatigante pour l'éleveur. Il doit alors redoubler de vigilance pour être sûr que les mères allaitent bien les agneaux afin de limiter les rejets et ainsi de diminuer les pertes. La concentration des naissances « libère » ainsi plus rapidement l'éleveur, alors que l'étalement de l'agnelage sur l'année demande une vigilance constante mais allège, en contrepartie, la charge de travail. Le choix du type d'agnelage se fait par conviction de l'éleveur ; mais la configuration de l'exploitation ou encore les conseils des coopératives de commercialisation peuvent également influencer le choix du type d'agnelage.

2) Attentes et craintes des acteurs locaux face au projet Unesco

Durant les entretiens avec les éleveurs, nous avons cherché à connaître le type de paysage que ces derniers ont revendiqué lorsqu'il était question d'un espace inscrit dans un processus de patrimonialisation. Le bien CDPFL, candidat à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco nous a fourni une clef d'entrée idéale, puisque cet espace, en cours de patrimonialisation, a subi à la fois une modification du regard des acteurs locaux au sujet du paysage mais a également été l'objet de projets d'aménagements et d'actions collectives visant à améliorer la qualité du site pour mieux répondre aux critères de sélection. Le regard local a subi une modification, notamment par la construction d'une nouvelle représentation paysagère autour de l'objet faille de la Limagne. Paysage dont la valeur patrimoniale a été d'une part, construite par les acteurs institutionnels locaux et, d'autre part, confortée et officialisée au regard des acteurs agricoles locaux par une institution internationale : l'Unesco.

Dans ce cadre, nous avons tout d'abord cherché à comprendre comment les éleveurs ont eu connaissance du projet d'inscription au patrimoine mondial (Tableau 4). Cette première étape a mis en évidence les différents réseaux utilisés par les éleveurs et les différentes attentes ou appréhensions des éleveurs face à ce projet. Les attentes et les appréhensions des acteurs nous ont renseigné sur les informations que possèdent les éleveurs au sujet du projet d'inscription du bien à l'Unesco. Entre les attentes, les appréhensions exprimées par les éleveurs et le réseau mobilisé pour obtenir les informations, nous constatons que les institutions intégrant le réseau collectif ne promeuvent pas les mêmes facettes du projet. Cette différence de promotion se ressent dans les craintes des éleveurs face à un projet d'une telle envergure, mais nous avons également constaté que leurs attentes diffèrent en fonction du réseau mobilisé.

Nous identifions quatre moyens permettant une première prise de connaissance du dossier porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. La promotion du projet par la presse locale constitue un des moyens de communication le plus évoqué par les exploitants agricoles. Dans le cadre de la valorisation du projet d'inscription de la CDPFL en tant qu'espace « naturel » d'exception, le Conseil départemental a développé un partenariat avec le quotidien *La Montagne* qui s'est engagé à couvrir l'évènement jusqu'à la décision définitive du comité Unesco.

⁴ Selon Yeates, la période d'activité sexuelle naturelle d'une brebis suit un cycle photopériodique. Elles entrent en chaleur 14 à 17 semaines après le jour le plus long et les terminent durant le même intervalle après le jour le plus court. Cette période d'activité sexuelle peut être modifiée soit par une variation du rythme circadien, soit à l'aide d'un apport d'hormones de synthèse. On dit alors des brebis qu'elles sont dessaisonnées (Mauléon et Rougeot, 1962). La brebis de race Rava est naturellement dessaisonnée, ce qui lui procure un avantage au regard de cette pratique.

Tableau 4 : Prise de connaissance du projet Unesco par les éleveurs

ID	PREMIERE PRISE DE CONNAISSANCE	CONTEXTE	RESEAU MOBILISE	APPREHENSIONS	ATTENTES
43	Presse	Lecture presse	NIR	Récupération des terres d'estive pour le tourisme	Meilleure gestion et répartition des estives
44	Mairie	Réunion CG63	CG63 ; PNR	Obligations supplémentaires à celles de la loi Montagne ; Participation financière	Valorisation économique de la production
45	Presse ; Mairie	Réunion d'information PNR	PNR	Obligations supplémentaires	Valorisation économique de la production
46	Réunion communale ; Presse	Réunion CG63	PNR ; Coopérative d'estive	Crainte de la muséification du paysage pour la conservation naturelle	Valorisation économique de la production
47	Participation à un reportage	Reportage Des racines et des ailes	Éleveurs ; bergers ; coopérative d'estive	Utilisation de l'estive par les touristes ; Partage de l'espace ; Contraintes dans la construction et l'aménagement agricole dans les espaces patrimoniaux collectifs	Valorisation économique de la production ; Entretien de l'estive et des chemins ; Ballisage ; Tenue des noisetiers
48	Coopérative d'estive	Réunion Éleveurs	Président Coopérative d'estive	Contraintes réglementaires supplémentaires	Valorisation économique de la production
49	Presse	Lecture presse	NIR	Augmentation de la fréquentation touristique	Respect du milieu ; Développement des zones Natura 2000
50	Réunion d'information communaux ; presse	Réunion CG63 ; Lecture presse	Éleveurs OVIMONT	Augmentation des charges	Maintien du système agricole sans modification imposée
51	Presse	Lecture presse	Chambre agriculture	Augmentation des contraintes freinant la production	Augmentation du nombre de projets d'aménagement
52	Presse	Lecture presse ; Réunion FDO, UDSEA	FDO ; UDSEA	Augmentation de la fréquentation touristique	Considération de l'activité agricole dans la gestion de l'espace patrimonialisé
53	Presse ; Communication CG63 ; Coopérative d'estive	Discussion avec les bergers	Éleveurs ; bergers ; coopérative d'estive	Vision idyllique du métier de berger par des élus et du PNRVA et crainte sur l'ouverture du paysage	"Les bergers sont là pour adapter l'espace pour les brebis, pas pour construire un espace touristique". Meilleure approche du métier, plus réaliste.
54	Salon de l'Habitat	Train à crémaillère	Conseils Municipaux	Normes au niveau du bâti/Enjeux agricoles/Tourisme vert	Retombées économiques agricoles

Source : X. Badan, 2013.

D'autres articles sont parus dans de nombreux journaux (les journaux régionaux, départementaux, intercommunaux ou communaux ainsi que la presse spécialisée, principalement touristique et agricole). Dans la lignée de la promotion de ce projet auprès d'un public plus élargi, l'information a également été adressée à des magazines de vulgarisation à destination du grand public (magazines

de randonnée, de tourisme de montagne et de valorisation paysagère). Sur notre échantillon, les attentes ou les appréhensions ne peuvent pas se catégoriser en fonction du moyen utilisé lors de la première prise de connaissance. Cela nous indique que les acteurs interrogés ont tous mobilisé leur réseau pour obtenir des informations supplémentaires.

Sous l'initiative du Conseil départemental et, avec le soutien du Parc Naturel Régional et des intercommunalités, plusieurs réunions d'information collectives ont été organisées directement dans des communes concernées par l'inscription. Elles ont constitué un temps de présentation direct du projet aux acteurs locaux. Les temps d'échanges aménagés en fin de réunion ont pu également offrir à ces personnes la possibilité d'exprimer à la fois leurs appréhensions et leurs attentes à titre personnel, mais aussi à titre collectif. Lors de ces réunions publiques, les individus ont eu le plus tendance à parler au nom du collectif auquel ils appartiennent plutôt qu'à parler en leur nom propre. À titre d'exemple, durant l'une de ces réunions, trois acteurs ont pris la parole au nom d'une entreprise de cartographie, d'une association de propriétaires et au nom d'une association de patrimoine bâti et culturel, alors qu'un seul acteur a pris la parole à titre individuel, en signifiant clairement qu'il n'appartenait à aucune structure collective particulière. D'autres organisations ont également effectué des réunions publiques, ou du moins des réunions collectives. Selon le tableau 4, des syndicats comme la fédération nationale ovine et l'UDSEA, le Parc Naturel Régional ou encore une coopérative d'estives, ont également effectué des réunions. Il en ressort que tous les éleveurs ayant participé à ce genre de réunion développent un discours similaire concernant leurs appréhensions et leurs attentes, que l'on retrouve surtout au niveau de la valorisation économique de leurs produits, et des appréhensions tournant autour de l'apparition de nouvelles contraintes réglementaires ou financières associées au projet.

Dans cette lignée, nous identifions, parmi les attentes et les appréhensions des éleveurs interrogés, des thèmes récurrents. Ces thèmes peuvent être assimilés aux discours collectifs qu'ont transmis les structures aux éleveurs durant les réunions d'information. C'est au travers de ces représentations collectives que les éleveurs ont construit leurs peurs, et imaginé leurs intérêts. Une des facettes du discours du Conseil départemental représente une vision idyllique d'un paysage existant depuis des millénaires et dont la valeur peut être considérée comme exceptionnelle par des instances internationales. Cette image a constitué un premier regard collectif qui a influencé la représentation que les éleveurs se font du site. Ensuite, l'annonce, par le même acteur, de la mise en place d'un plan de gestion demandant à la fois des aménagements agricoles et des aménagements touristiques en vue de conserver la beauté et la lisibilité du lieu, a soulevé quelques inquiétudes chez les acteurs agricoles. Inquiétudes qui, une fois discutées entre les éleveurs au sein de leur propre réseau, se sont ancrées et ont évolué dans leurs propres représentations collectives d'un paysage agricole patrimonial.

Agent du Conseil départemental présentant le plan de gestion en tout début d'une réunion d'information organisée par le CG63 :

« Le plan de gestion s'articule en trois axes. Le premier axe concerne la préservation universelle exceptionnelle du site, c'est-à-dire la lisibilité des paysages notamment. Un deuxième axe concerne la gestion des flux touristiques à venir. Et puis un troisième axe concerne la transmission des savoirs. »

En fin de réunion, la question d'un éleveur soulève l'inquiétude au sujet des contraintes associées à un tel projet :

« Comment expliquer quels sont les enjeux pour les populations résidentes des trente communes concernées et éventuellement les contraintes, s'il y en a, qui sont à prévoir ? »

Question à laquelle un représentant du Conseil départemental a répondu comme suit :

« Alors il n'y a pas plus de contraintes que les dispositifs existants. Alors les enjeux après c'est de se trouver sur des sites reconnus internationalement comme ayant une valeur universelle. Il ne s'agit pas de muséifier ni de vitrifier cet espace qui doit continuer à vivre. Il faut qu'il continue à vivre, à avoir ses pratiques, etc. »

Les attentes des éleveurs peuvent se regrouper en trois catégories. Les éleveurs souhaitent obtenir, grâce à l'inscription au patrimoine mondial, une plus-value d'ordre économique au niveau de leur production qui leur permettrait de développer la filière ovine sur un bassin de consommation local. Les éleveurs montrent également un intérêt face au développement des estives, ainsi qu'à leur utilisation en corrélation avec une activité touristique renseignée et respectueuse des pratiques d'élevage extensives. Enfin, certains éleveurs ont développé un intérêt face à la mobilisation d'acteurs collectifs pour construire de nouveaux projets d'aménagements locaux, alors que d'autres espèrent simplement que l'activité agricole pourra se maintenir, voire se développer, grâce à l'inscription du site au patrimoine mondial.

Un cas de figure intéressant, ne figurant pas sur le tableau, mérite tout de même d'être souligné et concerne la valorisation des actions médiatiques par les institutions locales. Durant notre phase de terrain, au moins un reportage télévisuel a été effectué sur place pour l'émission *Des racines et des ailes*. L'intérêt de ce programme, outre sa capacité à toucher un large public et, ce, à l'échelle nationale, réside dans l'opportunité que constitue son tournage pour des institutions telles que le Parc Naturel Régional et le Conseil départemental afin de développer leur argumentation. Habilement utilisée par ces derniers, l'émission sur les espaces patrimoniaux a permis aux institutions de réunir, à nouveau, des représentants d'autres collectifs pour leur permettre de s'exprimer, et ainsi apaiser des tensions naissantes autour de la fréquentation touristique du site, du respect des pratiques d'élevage ovin en montagne et du droit de propriété des terres sectionales.

Les attentes et les appréhensions exprimées les éleveurs interrogés nous ont montré l'existence du réseau collectif mobilisé par ces acteurs pour développer leurs discours, ou plutôt le conformer à des représentations collectives du paysage associées à chaque type de collectif. Il existe différents discours d'éleveurs en ce qui concerne le paysage ; pourtant, l'homogénéisation des attentes de chacun au travers des différentes réunions d'information auxquelles les acteurs ont participé nous montre également qu'il existe une image collective de ce paysage. Image véhiculée par les institutions, les coopératives, les associations ou les entreprises lors de rencontres publiques qu'ils animent. Pour transmettre une image homogène du type de paysage à promouvoir, dans lequel des efforts peuvent être demandés aux acteurs locaux, tous ces acteurs doivent s'entendre en amont sur les différents discours collectifs à transmettre les uns aux autres. En plus des réunions officielles entre ces acteurs, ces représentations paysagères sont véhiculées au sein d'un réseau collectif spécifique à l'espace étudié. Ce sont principalement ces informations, échangées au sein de ce réseau, qui ont tendance à influencer l'évolution des représentations collectives du paysage à

l'échelle des acteurs locaux. Nous sommes alors en présence d'un système dans lequel les besoins et les craintes de chacun peuvent être exprimés au travers d'un réseau qui permet également une mise en place concertée d'un panel d'actions collectives adaptées aux attentes locales.

3) Réseaux collectifs : les exploitations agricoles en réseau

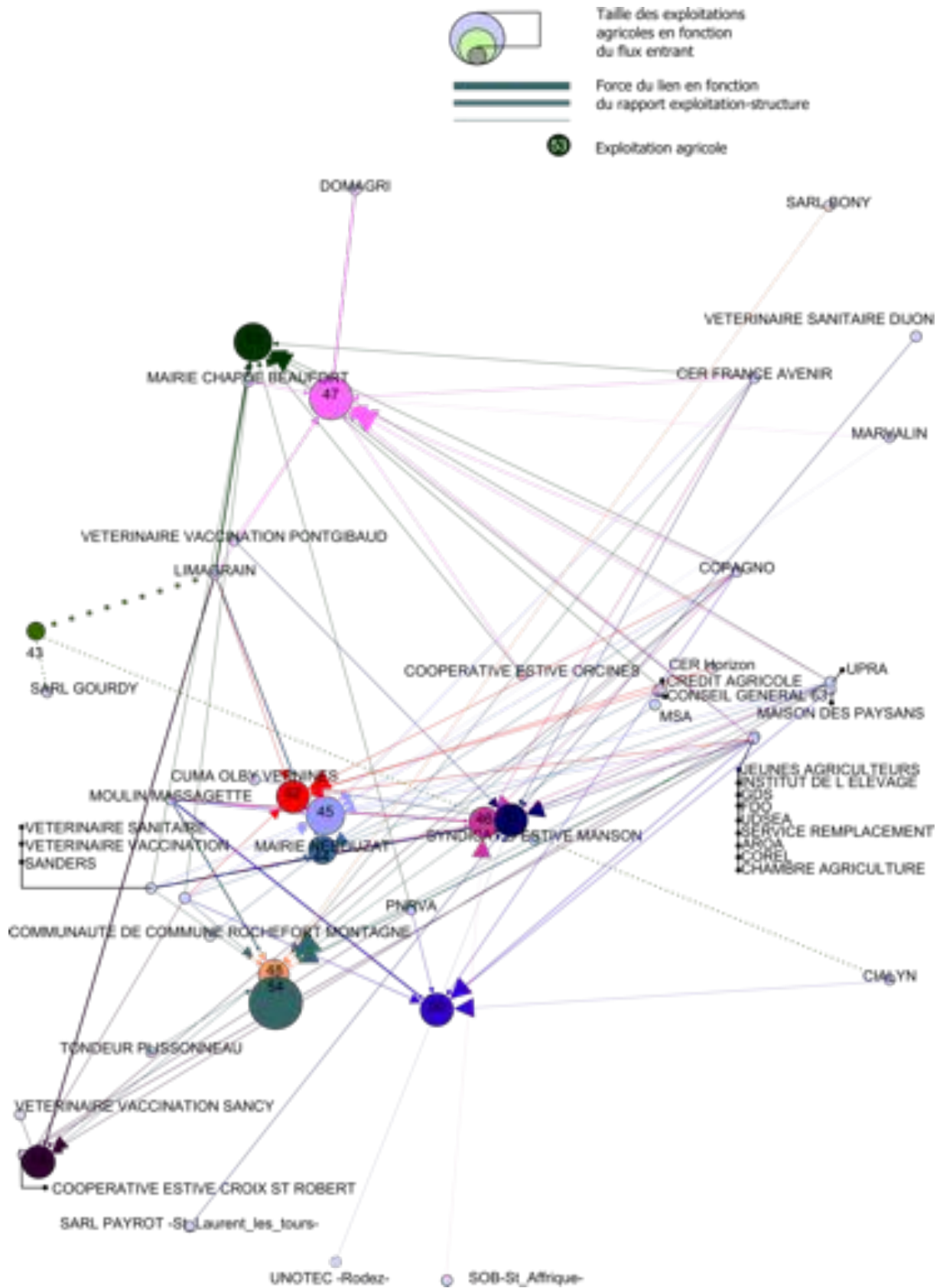
a) Le réseau global

Afin de visualiser le réseau collectif, nous sommes partis des entretiens d'acteurs individuels qui, lus au travers de notre axe méthodologique, nous ont permis d'accéder à une échelle collective des représentations de l'espace agricole. Les douze éleveurs ont été interrogés au sujet de l'existence des différents acteurs collectifs qu'ils sont amenés à rencontrer au sein même de l'exploitation agricole. Pour chaque collectif identifié, nous avons demandé aux éleveurs de préciser la fréquence annuelle de passage dans leur exploitation. Afin de positionner ces données dans un espace géographique, nous avons récupéré les coordonnées GPS de chaque siège d'exploitation, de chaque collectif et de chaque exploitation agricole. Au cours des entretiens, nous avons également demandé aux éleveurs de sélectionner le type de lien qu'ils tissent avec les acteurs collectifs, depuis le lien fort, c'est-à-dire un lien illustrant une implication personnelle dans le fonctionnement ou l'animation de la structure ou encore la création et le suivi de projets communs, jusqu'à la simple utilisation des services ou la connaissance de la structure « de nom », sans lien particulier.

Le premier système relationnel qui émerge est affiché dans la **Figure 31**, à une échelle de 1/200 000. Ce graphe a pour objectif d'exprimer un aperçu global du système et de sa répartition dans l'espace. Les structures, représentées par des points, ou « nœuds », sont reliées par des traits, ou « liens ». La taille de chaque nœud varie en fonction de l'importance de l'exploitation au sein du réseau. L'importance des collectifs sur le graphe relate la quantité des flux entrants pour chaque nœud du réseau. En d'autres termes, plus une exploitation agricole est mobilisée par les autres acteurs collectifs, plus les liens se dirigeant « vers elle » sont nombreux et plus sa taille est élevée. À chaque exploitation agricole est attribuée une couleur. Les couleurs des liens correspondent aux couleurs des exploitations agricoles visitées par les structures. Prenons l'exemple d'un éleveur, situé dans la commune de Pulvérières : l'éleveur n° 47. Cette exploitation voit son lien coloré en bleu cyan, couleur associée à l'exploitation n° 47. Cette coloration permet de montrer, d'un coup d'œil, la quantité de liens associés à une exploitation agricole et d'observer facilement le nombre d'exploitations agricoles mobilisées par un collectif en particulier.

La taille des liens correspond au type de lien qu'entretient une exploitation agricole avec un collectif. Un lien épais signifie qu'une exploitation agricole établit un lien fort avec un collectif. Un lien d'épaisseur moyenne correspond à l'utilisation des services proposés par le collectif chez un exploitant agricole. Un lien fin correspond à la connaissance de la structure sans qu'il n'y ait ni lien particulier, ni utilisation des services proposés. Ce dernier lien fait référence aux collectifs qui, dans le passé, entretenaient des liens avec l'exploitation agricole. Notons que la signification de ces liens est associée à la qualité des contacts que l'exploitation peut entretenir avec les structures concernées et non pas à leur fréquence de visite. Dans ce sens, il est tout à fait possible qu'un acteur développe un lien fort avec une structure qui ne passe que rarement sur l'exploitation agricole, notamment par le biais d'actions de formation ou lors de réunions effectuées à l'extérieur de l'exploitation. Comme il s'agit là d'un déplacement effectué par l'exploitant agricole en dehors de son exploitation, ce déplacement n'est pas illustré sur la **Figure 31**.

Figure 31 : Réseau collectif agricole global sur le bien CDPFL. Echelle 1 : 200 000



Source : X. Badan, 2015

À l'inverse, un exploitant peut tout à fait se contenter d'utiliser très fréquemment les services que propose une structure, sans pour autant développer de liens forts avec cette dernière. C'est souvent le cas chez les collectifs d'alimentation du bétail, qui visitent la ferme avec une fréquence très élevée, mais avec lesquels il y a rarement de lien, en dehors de la livraison des matières premières.

Les fréquences de visite des exploitations agricoles par les collectifs sont affichées sur les graphes en données décimales, rattachées à chaque lien. Cette fréquence de visite permet de contextualiser la taille des liens en fonction de leur signification qualitative (taille des liens représentée notamment sur la **Figure 33**). Comme dit précédemment, il est possible d'avoir des liens forts avec des fréquences de passage basses, auquel cas il faut supposer qu'il existe des contacts supplémentaires entre l'exploitation et le collectif qui ne sont pas renseignés sur le graphe ; contacts possibles par des rencontres en dehors de l'exploitation agricole ou encore à l'aide d'outils numériques et téléphoniques.

En parcourant l'aperçu global de ce réseau collectif, nous pouvons déjà annoncer que l'exploitation n° 54 est le nœud le plus gros du réseau. L'éleveur n° 54 produit des brebis viande sur la commune de Vernines. Adhérent à la coopérative de Copagno, l'éleveur n° 54 est également impliqué dans le syndicat agricole UDSEA ainsi que dans la fédération départementale ovine plus spécialisée dans son système de production agricole. Ayant suivi un BTS production animal puis une succession de formations proposées par la Chambre d'agriculture, cet éleveur s'est spécialisé dans une production labélisée. En effet, il valorise une partie de ses 1 200 agneaux croisés Bérichon avec la filière label rouge et une autre partie (des agneaux de la race Rava) avec la filière qualité Carrefour. Avec trois périodes d'agnelage, l'éleveur n°54 utilise les parcours et les prairies de pâtures « le plus fréquemment possible ». Cette exploitation est référencée comme l'exploitation possédant le plus grand nombre de visites par les collectifs du réseau. En fonction des liens que cette exploitation agricole tisse avec ces acteurs collectifs, elle est amenée, dans un sens, à être médiatrice des représentations de ces collectifs construites autour des pratiques d'élevage locales et de la conception d'un cadre agricole dans un espace patrimonial. Dans un autre sens, elle est vectrice d'une représentation collective exercée par les acteurs agricoles vers les collectifs autour des logiques patrimoniales et agricoles. Au sein du réseau, l'exploitation n° 54 est potentiellement un acteur de référence.

Il faut noter que les liens identifiés sont les liens établis entre les structures et non entre les individus. En effet, il est tout à fait possible qu'un collectif rencontre une exploitation agricole à une fréquence élevée et que ces visites soient réalisées par différents acteurs appartenant à la même structure. Nous considérons qu'une structure qui fonctionne bien est constituée de plusieurs individus qui se conforment à la représentation collective construite au sein du collectif. Dans ce modèle, quel que soit l'individu qui visite l'exploitation, il est considéré comme transmettant à l'exploitation agricole les informations associées à son collectif d'appartenance. À l'inverse, ces mêmes individus communiqueront, dans leur collectif d'appartenance, la représentation collective de l'espace agricole et patrimonial existant dans l'exploitation agricole et non chez un exploitant agricole en particulier.

Le réseau global offre un aperçu étendu et spatialisé du réseau (**Figure 32**). En projetant ce réseau sur une carte communale du bien CDPFL, on observe que le réseau d'acteurs se concentre principalement sur deux zones. La première, centrale, concentre les acteurs au centre de la zone du site candidat Unesco. La seconde, périphérique à la zone candidate, se situe dans la ville de

Clermont-Ferrand ainsi que sur la plaine alentour. Ainsi, le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, et d'autres institutions situées dans le périmètre du site, entrent en contact plus ou moins fréquent avec les exploitations agricoles (**Figure 33** ; **Figure 34** ; **Figure 35**). Certaines exploitations agricoles se retrouvent fortement impliquées dans le réseau alors même qu'elles ne se situent pas dans la limite du site. C'est le cas de l'exploitation n° 54 qui, bien qu'elle ne soit pas située dans l'espace délimité Unesco, possède une place importante dans le réseau qui y est attaché, notamment par le biais de la coopérative de commercialisation COPAGNO. S'il n'est pas l'acteur le plus mobilisé dans le réseau, l'éleveur n° 51 semble tenir une place géographiquement centrale sur le site. Cet éleveur n'appartient à aucun syndicat. Situé dans la commune de Chatrat, il élève 1400 brebis et agneaux pour 210 ha de surface d'exploitation. S'étant formé à Brioude avec un BTS conduite des troupeaux, l'éleveur n° 51 a commencé à monter un atelier de production laitière pour passer en production mixte viande et lait en 2002. Ce sont maintenant 880 brebis, toutes de la race Rava, qui sont destinées à la production laitière et 570 à la production de viande, qu'il valorise sans passer par une coopérative de commercialisation. Des acteurs complètement extérieurs au site, par exemple l'Unotec, situé à Rodez, une antenne de la Cialyn à Vic-le-Comte, une entreprise laitière à St-Affrique... qui ne se situent ni dans la limite du bien ni dans celle de l'espace tampon, semblent également très fortement mobilisés au sein du réseau. Ce graphe nous fait deviner les acteurs clés en ce qui concerne la diffusion des pratiques d'élevage au sein du réseau.

Le réseau global donne un aperçu général du système. Bien qu'il offre un bon panel d'informations générales permettant la localisation des collectifs dans l'espace, leur superposition rend la carte difficile à analyser à ce stade. C'est pourquoi, à partir du tableau présenté en annexe (Annexe 4 : Tableau de données relatives aux entretiens réalisés avec les acteurs agricoles sur le site CDPFL), nous avons détaillé le réseau de chaque exploitation agricole en isolant les nœuds correspondant à un contact direct (**Figure 33** ; **Figure 34** ; **Figure 35**).

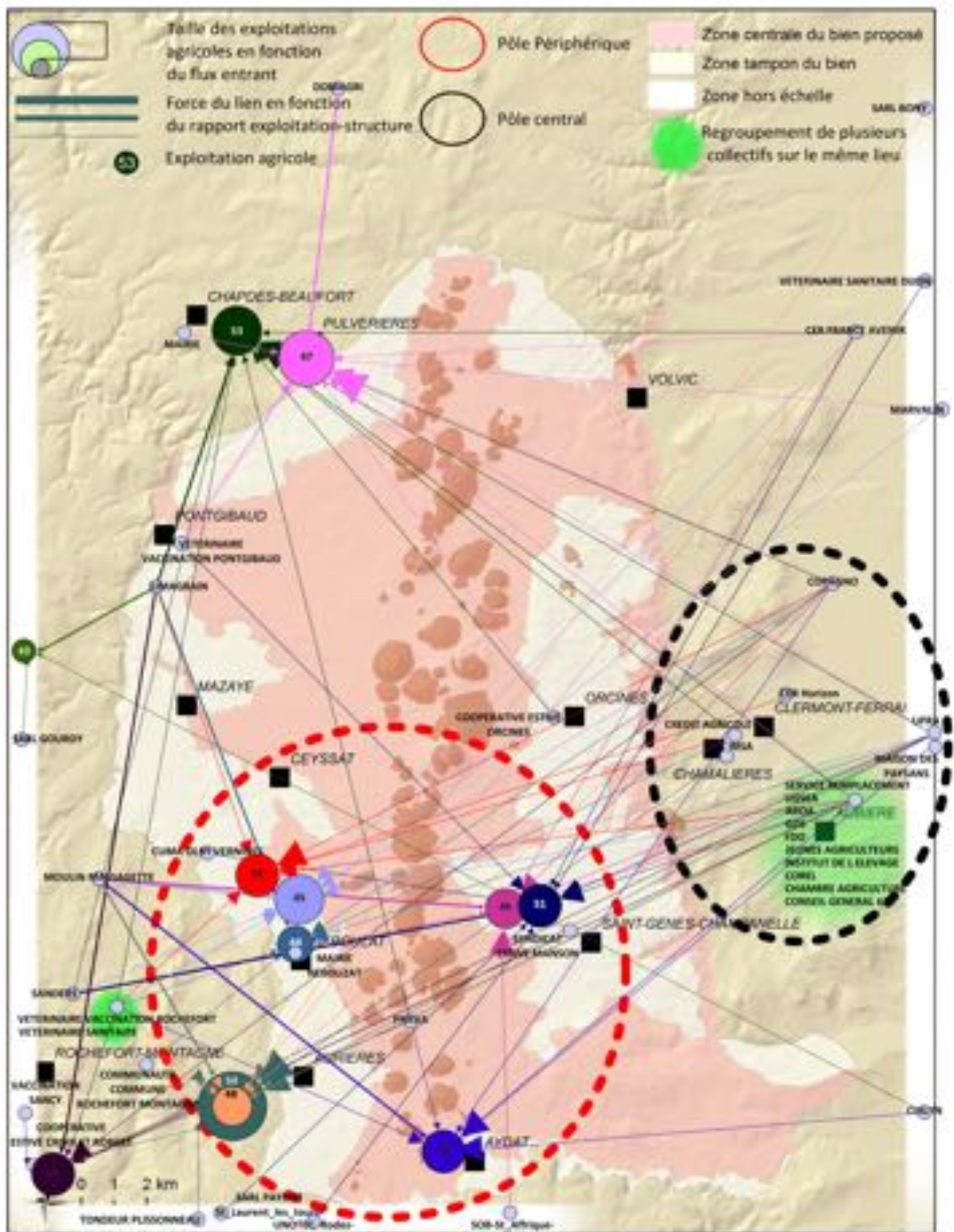
Sur le graphe global, l'exploitation n° 51 tient une place géographiquement centrale sur le bien CDPFL. Mais cet acteur est-il important dans le réseau collectif dans le cas du transfert d'informations au sujet des représentations collectives du paysage et/ou de la transmission de certaines pratiques d'élevage ? C'est en analysant le détail des liens que l'exploitation établit sur le réseau, que nous tentons de répondre à la question (**Figure 33**). L'analyse se déroule en trois étapes.

- L'isolement du réseau de l'acteur (dans ce cas l'acteur n° 51).
- Sa contextualisation avec le reste du réseau collectif.
- La recherche des liens entre les collectifs en fonction des thématiques agricoles et patrimoniales.
 - Isolement du réseau de l'acteur

La Figure 33 isole le réseau que développe l'exploitation agricole n° 51 avec les structures entrant en contact avec elle. Cet isolement nous permet d'identifier visuellement neuf structures. Le *corpus* des collectifs rattachés à l'exploitation agricole se définit comme suit :

- une institution agricole : la Chambre d'agriculture ;
- quatre structures de conseil agricole et de prévention sanitaire : deux vétérinaires, l'organisme de sélection Upra et une coopérative de sélection génétique, Unotec ;
- trois structures de services économiques et agricoles : Sanders, CER France et la SARL Prayrot ;
- une coopérative d'utilisation collective de matériel agricole : CUMA Olby.

Figure 32 : Spatialisation du réseau global



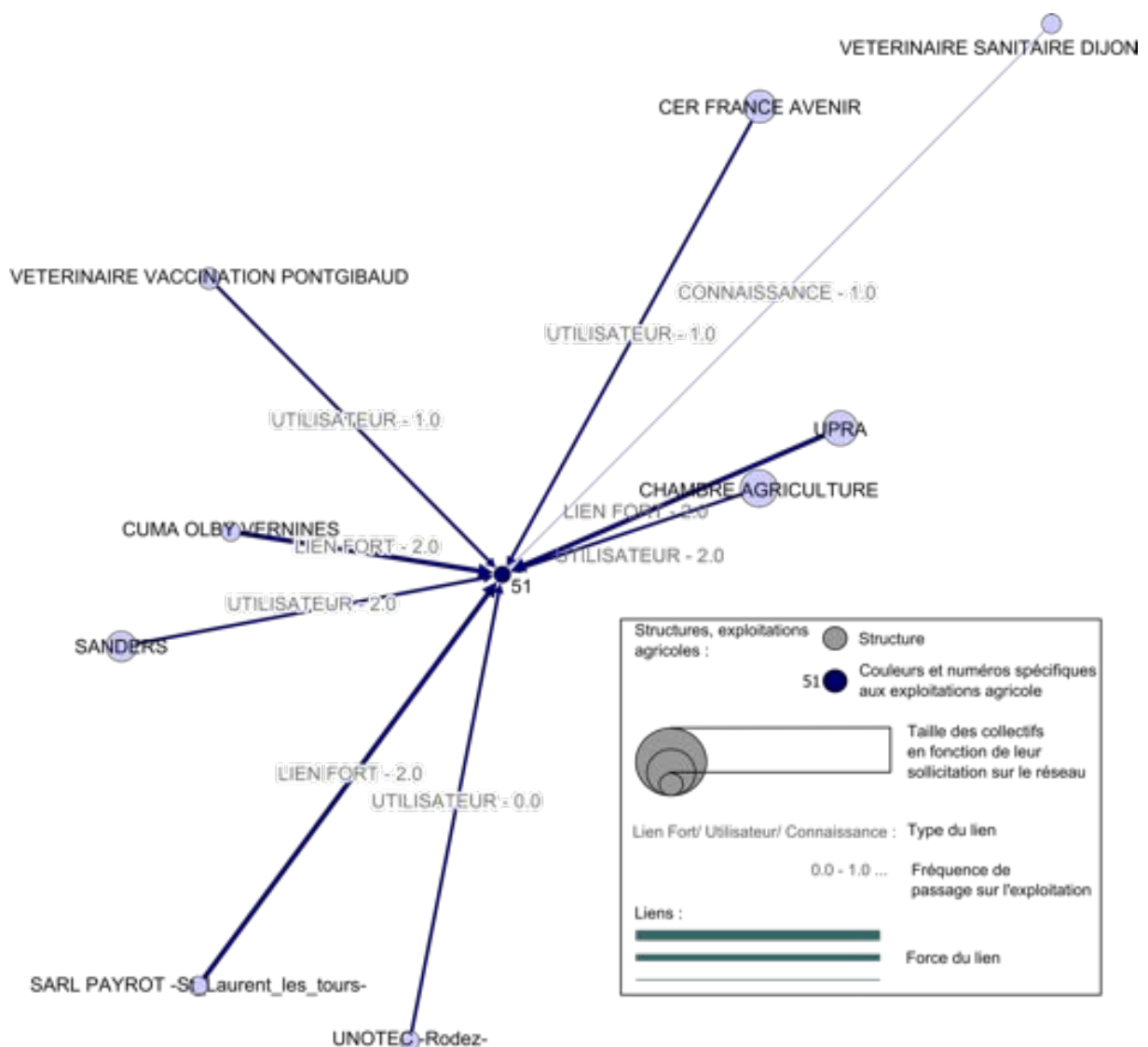
Source : X. Badan, 2015, fond de carte : E.Langlois

Chacune de ces structures constitue une source différente de conseils relatifs aux pratiques et aux techniques agricoles que l'exploitation agricole mobilise en fonction de ses besoins, des besoins des autres collectifs ou du contexte agricole à l'instant de l'identification du réseau.

Dans ce cas, la Chambre d'agriculture tient deux rôles. Le premier fait de ce collectif un centre de formations agricoles alors que le second lui confère le rôle de conseiller technique de l'exploitation au niveau de la gestion de l'herbe, de la conduite du troupeau viande et de l'organisation architecturale de l'exploitation par rapport aux coûts de production. Du côté de l'exploitation agricole, l'acteur n° 51 complète les informations dont dispose la Chambre d'agriculture au sujet du fonctionnement économique optimal d'une exploitation.

D'autres acteurs tiennent des rôles similaires et complémentaires pour parfaire l'accompagnement de l'exploitation agricole. Le CER analyse directement la faisabilité des projets actuels et futurs, notamment au niveau de l'aménagement des bâtiments fermiers. Sanders et la SARL Prayrot sont forces de proposition quant à la filière de production ovin-viande.

Figure 33 : Détail des liens de l'exploitation agricole n°51 sur le réseau collectif



Source : X. Badan, 2015

Le cas de l'exploitation n° 51 n'est pas anodin puisqu'elle entre en pleine transformation de son système d'élevage. L'exploitation suit une logique d'évolution d'une production initialement spécialisée dans le système ovin-viande vers une production spécialisée dans un système ovin-lait. Cette transformation, encore considérée comme atypique sur la chaîne des Puys, apporte un tout nouveau système d'élevage et de production sur le bien Unesco. L'aspect nouveau du système de production ovin demande à l'exploitation « d'exporter » son réseau au sud du Massif central, où se trouvent des types de production similaires et dont la connaissance liée à la production ovine est plus développée que dans le Puy-de-Dôme. Cette logique d'évolution tend à amener de nouvelles connaissances techniques quant à la gestion des brebis dans une exploitation agricole laitière, connaissances qui vont contribuer à transformer la représentation que se fait l'exploitation agricole à propos de l'utilisation de l'espace. Cette dernière a rompu les liens qu'elle entretenait avec les coopératives de commercialisation dans le passé pour se rapprocher de la CUMA locale, de l'organisme de sélection et du commerçant de bétail. Cette initiative résulte de la remise en cause des valeurs collectives portées par l'une des deux coopératives de commercialisation à laquelle l'exploitation n° 51 était rattachée. L'acteur semble alors ne pas posséder beaucoup de liens avec le reste du réseau agricole. Pourtant, le fait que cet acteur propose un tout nouveau type d'élevage, de production et de valorisation de sa production ovine, constitue un nouveau pont intégrant de nouveaux acteurs dans le réseau. Ce sont les acteurs associés à la production laitière ovine UNOTEC et la SARL Prayrot, situés à Rodez, qui développent des représentations collectives d'un espace agricole patrimonialisé, étroitement lié à la gestion agro-pastorale du bien patrimonial Causse et Cévennes, territoire dans lequel ces structures sont situées. Il reste à savoir si cet acteur est mobilisé par les bonnes structures, c'est-à-dire celles qui vont pouvoir sortir l'acteur n° 51 de sa marginalité et transmettre cette nouvelle représentation collective du paysage au reste des collectifs du réseau.

Cette approche nous demande un nouveau regard sur le réseau qui, au lieu de mettre en évidence l'importance des exploitations agricoles en fonction de leur mobilisation par des collectifs, vise à connaître les collectifs qui sont mobilisés par ces agriculteurs. C'est pourquoi nous contextualisons la partie agricole du réseau avec le reste du réseau collectif.

- Contextualisation avec le reste du réseau collectif

Les éleveurs ne font pas que recevoir la visite des structures extérieures à l'exploitation. Ils sont aussi amenés à mobiliser un lot de structures en fonction de leurs besoins. Lors de cet échange, le collectif mobilisé et l'exploitation agricole se transmettent réciproquement les représentations qu'ils se font de l'intégration des pratiques agricoles dans la valorisation d'un espace patrimonial. L'exploitant agricole va pouvoir rapporter concrètement au collectif engagé ce qui se passe au niveau de sa structure, et aussi ce qui se dit au sein de son réseau. Dans le sens inverse, les autres collectifs vont pouvoir tenter d'apporter de nouvelles idées et des propositions d'amélioration et d'aménagement de l'exploitation agricole, qui répondent à la représentation collective que se font ces collectifs à propos de l'activité agricole dans un espace développant une logique patrimoniale.

Ce cas s'observe très bien au niveau des rapports entre les Chambres d'agriculture et les exploitations agricoles. Les éleveurs ne reçoivent que rarement la visite des agents de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, mais ils sont invités à venir se former sur place pour découvrir de nouvelles pratiques d'élevage applicables ensuite au niveau de leur exploitation. Un agent de l'organisme de sélection des brebis de race Rava nous donne son point de vue quant au rôle tenu par

la Chambre d'agriculture dans l'accompagnement des exploitations et dans la transmission de nouvelles pratiques d'élevage :

Agent de l'organisme de sélection Rava ayant identifié la Chambre d'agriculture comme un acteur clé au niveau de la formation et de la proposition de nouvelles techniques d'élevage :

« Sachant que la Chambre d'agriculture est là. La Chambre d'agri s'occupe d'autres missions. Il y a un référent ovin à la Chambre, c'est [Agent Chambre agriculture] qui s'occupe des dossiers d'installation et de transformation de structure. Il travaille pour de l'appui technique, pour de la formation aux éleveurs et de l'enregistrement des données d'élevage ».

Ci-dessous l'intervention de l'agent en question au sujet de la description de sa mission :

« Je suis salarié de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et je travaille dans le secteur ovin. Je suis l'intervenant en production ovine. Je travaille plus sur l'approche systémique des exploitations ovines, ce qu'on appelle les réseaux d'élevage, la compréhension, la description et l'analyse des systèmes ovins de la région Auvergne. Dans chaque département, il y a l'équivalent d'un poste comme le mien et on travaille donc en collectif pour valoriser toutes ces observations à l'échelle des départements. Après, il y a un rôle d'animation sur la production ovine en tant que telle et le concours à l'installation des jeunes producteurs. Puis des études un peu plus poussées sur les questions de pâturage, de systèmes fourragers, d'utilisation d'estive. [...] Et puis je fais des animations de groupes d'éleveurs. J'ai deux groupes d'éleveurs à qui je fais de l'appui de groupes collectifs [...]. On aborde des thématiques qui portent sur, par exemple, la mise en place de la ration complète pour simplifier l'organisation du travail [...]. On a travaillé sur la question nutritionnelle évidemment, mais aussi sur l'organisation des bâtiments et l'impact économique par l'investissement et le fonctionnement du matériel et de voir un peu ce que cela générerait [...] C'est un groupe de onze éleveurs qui a travaillé là-dessus. On a fait quand même trois voyages d'étude hors département, notamment dans le Lot, à l'Inra de Bourges, la Sapinière, qui maîtrise déjà depuis trente ans parfaitement cette ration distribuée en un seul et même repas [...]. Depuis, on a trois élevages qui ont mis en place la technique.

Ensuite, je suis avec un autre groupe et on travaille sur les coûts de production. Via les réseaux d'élevage et les méthodes de l'institut de l'élevage, on calcule les coûts de production à partir des suivis de fermes. J'ai un groupe de 14 éleveurs sur la région des Dômes où, en traitant les comptabilités, les bilans de production et les systèmes fourragers, on détermine le coût de production en élevage ovin qui est très positif. Les conditions économiques tant sur la conjoncture ovine aujourd'hui que sur les aides européennes, les aides de la PAC, sont favorables à l'ovin.

C'est un réseau d'élevage ovin-viande avec [Agent de l'institut de l'élevage], il est animateur salarié à l'Institut de l'élevage. C'est l'ingénieur régional qui traite tous les résultats des départements. Donc voilà, coût de production et prix de revient. On est dans ces

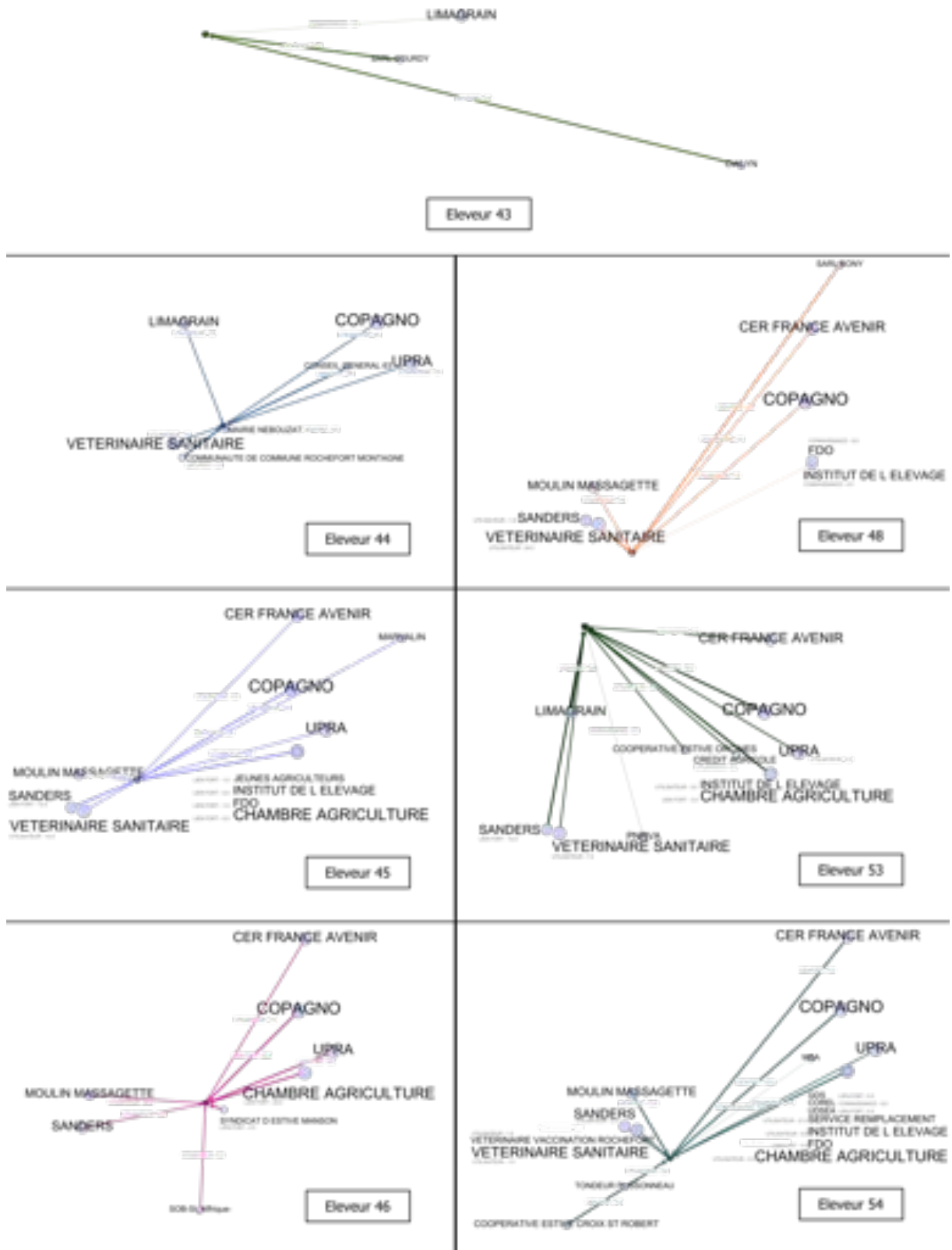
problématiques là aujourd'hui. L'idée, c'est qu'on arrive à déterminer des stratégies techniques qui permettent de réduire le coût des concentrés, augmenter la production, puisque c'est quand même les mots clefs de la réussite ovine. »

Les structures telles que la Chambre d'agriculture ou l'Institut de l'élevage sont à la fois reconnues par les acteurs agricoles, mais aussi par les autres institutions présentes dans le réseau, ce qui confère à ce dernier une efficacité sur trois points. Cela permet à un agriculteur de trouver rapidement des réponses à ses besoins en termes d'évolution de la configuration de son exploitation ou de son système d'élevage. En outre, les formations proposées rassemblent des éleveurs entre eux. Ces sessions constituent un moment privilégié où les éleveurs discutent avec l'agent formateur, au sujet de leurs pratiques d'élevage et de l'usage de l'espace. Les informations échangées lors de ces sessions par l'intermédiaire de ces acteurs présents sur le terrain permettent aux institutions de se tenir au courant des pratiques réelles existant sur le site. Enfin, cette position charnière entre éleveurs et institutions confère à la Chambre d'agriculture et à l'Institut de l'élevage la capacité de concentrer des informations et de proposer des initiatives développées par les autres collectifs du réseau aux acteurs agricoles. Ces acteurs véhiculent alors la représentation collective que se font d'autres collectifs à propos de la place de l'activité agricole au sein d'un paysage patrimonial vers les collectifs agricoles, et inversement. Dans le cas du discours des trois acteurs précédents, la section agricole du plan de gestion du bien Unesco pourrait être modulée en fonction des retours de ces différents acteurs agricoles par l'intermédiaire des institutions officielles mobilisées par les éleveurs sur le terrain, telles que la Chambre d'agriculture, l'Institut de l'élevage ou encore l'organisme de sélection Rava.

Afin d'identifier tous les acteurs mobilisés par les éleveurs sur le réseau agricole, nous avons regardé la différence de la taille des nœuds en fonction du flux sortant des liens entre structures agricoles et institutions, c'est-à-dire en fonction des collectifs sollicités par les exploitations agricoles (**Figure 34** et **Figure 35**).

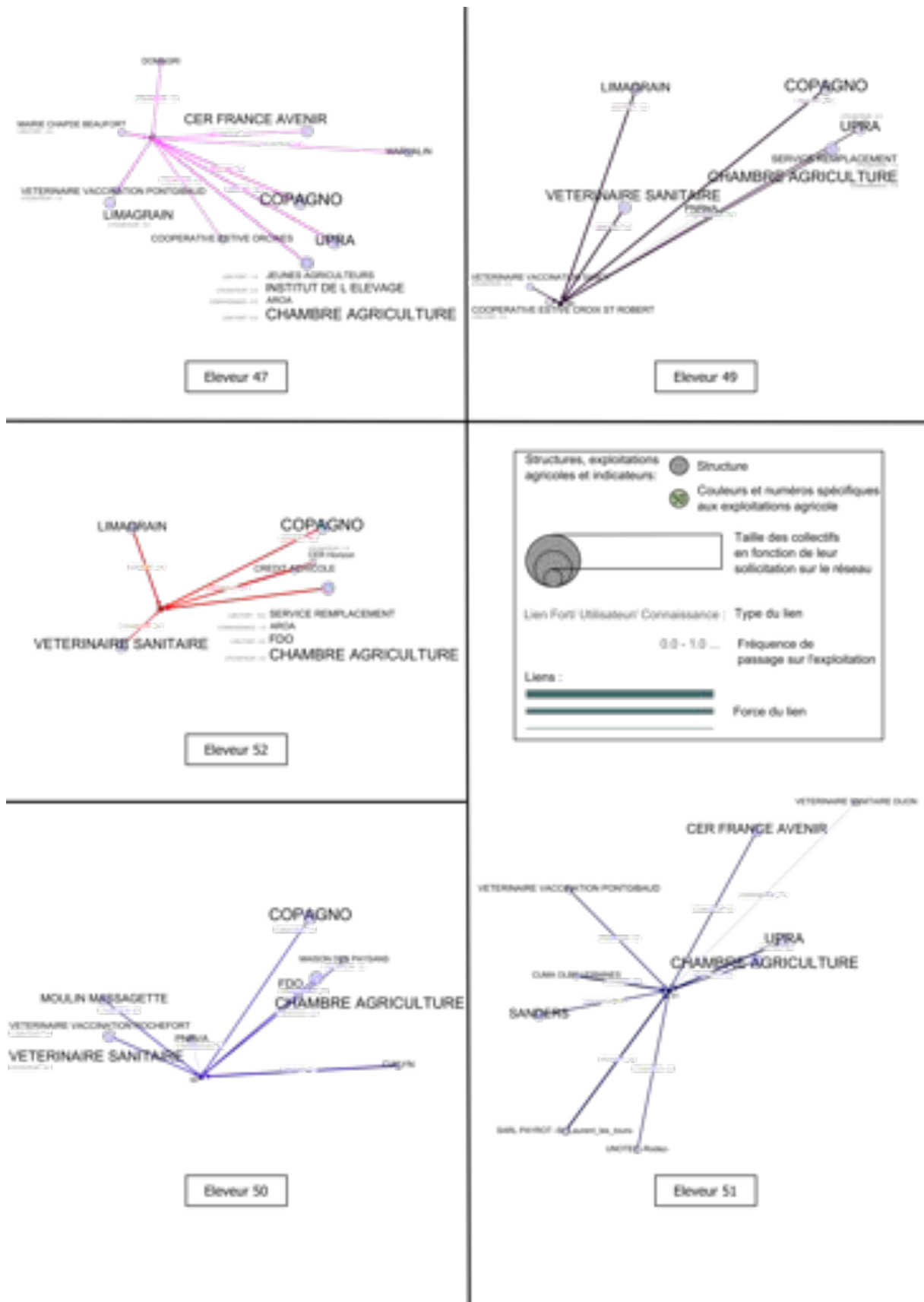
La Figure 34 et la Figure 35 montrent la présence de la coopérative de commercialisation COPAGNO bien plus forte au sein de ce réseau que la coopérative concurrente CIALYN. Bien que les deux coopératives aient des adhérents sur le site, ce réseau nous indique que ces exploitations agricoles mobilisent plus souvent COPAGNO que la CIALYN. Cette dernière n'entretient des liens qu'avec deux exploitations de notre *corpus* alors que la COPAGNO est capable de balayer le reste des acteurs agricoles du réseau. Dans ce cas, nous en déduisons que bien que la CIALYN soit présente au sein du réseau, puisqu'identifiée par les exploitations agricoles, elle possède un impact moins élevé que la COPAGNO au niveau des échanges de pratiques et de la représentation du paysage entre le monde agricole et institutionnel. En revanche, les deux liens mobilisés par la CIALYN sont des liens forts concernant deux exploitations agricoles très impliquées dans cette coopérative alors que, parmi les dix exploitations en lien avec COPAGNO, on observe trois exploitations utilisatrices des services de la coopérative qui ne s'impliquent pas plus que nécessaire dans celle-ci.

Figure 34 : Détails du réseau des exploitations agricoles. Taille des nœuds fixée en fonction des flux sortants



Source : X. Badan, 2015 – pour la légende, voir figure 35

Figure 35 : Détails du réseau des exploitations agricoles. Taille des nœuds fixée en fonction des flux sortants



Source : X. Badan, 2015

Comme il s'agit de la construction du réseau collectif agricole à partir d'un échantillon d'éleveurs présents sur la CDPFL, nous pouvons en déduire que le réseau mis en œuvre ici concerne des exploitants membres de la même coopérative. Afin de valider le fait que le réseau d'éleveurs associés à l'autre coopérative de commercialisation, s'il existe, serait plus ou moins faible que celui-ci, il faut passer soit directement par la coopérative, soit par les éleveurs n° 43 et n° 50. Ces éleveurs se situent respectivement sur les communes de Gioux et de Veyreras et possèdent un troupeau d'environ quatre cents têtes qui produisent environ quatre cents agneaux par an. Dans les deux cas, l'élevage des brebis est complémentaire d'un élevage bovin destiné, pour l'un, à la production viande (pour l'exploitation n° 43) et, pour l'autre, à une production laitière. L'éleveur n° 50 s'est formé au lycée agricole de Rochefort-Montagne en 1981 pour s'installer en 1983 avec son père. Organisée en Gaec familiale, d'abord avec les parents, qui ont précédés à l'arrivée des neveux, l'exploitation abandonne progressivement la production laitière pour se spécialiser en production ovine viande de race Rava qu'elle valorise au travers du label Volcagno et agneaux de la Bret. Cette exploitation n'appartient à aucun syndicat, est adhérente à la coopérative Ovimont et développe des projets d'agrandissement grâce à la présence des neveux dans le Gaec. L'exploitation n° 43 appartient à la FDSEA et est adhérente à la coopérative Ovimont. L'exploitation, familiale depuis trois générations, a été reprise en 2005 par les enfants de l'éleveur qui élèvent leurs brebis en bergerie et exploitent quatre-vingt-dix hectares de surface agricole.

Les deux coopératives semblent constituer une barrière exclusive entre les différents éleveurs locaux puisque le réseau d'appartenance des éleveurs à l'une des coopératives exclut ceux appartenant à l'autre. Afin d'étendre leur rayon d'action et leur cohérence d'action sur le site, ces deux collectifs officialisés gagneraient à dépasser leur concurrence pour établir un pont entre eux, notamment par l'intermédiaire d'échange de données concernant les pratiques d'élevage locales.

Dans ce cas de figure, l'éleveur n° 50 n'est pas anodin. Cet acteur a effectivement été identifié comme développant des liens d'utilisation avec la coopérative COPAGNO tout en annonçant des liens forts avec la CIALYN. Si cet acteur était mieux intégré dans le réseau COPAGNO en développant un lien plus fort avec cette coopérative, l'exploitation agricole n° 50 constituerait alors un lien potentiel de transfert d'information entre les deux coopératives de commercialisation. En somme, les figures 32 et 33 nous permettent de penser que l'exploitation agricole 50 est vectrice de la représentation collective de la CIALYN à la coopérative COPAGNO puisque les liens qu'elle tisse avec la CIALYN sont plus forts que ceux tissés avec COPAGNO. De plus, il est fort probable qu'elle soit également vectrice, à une intensité moins élevée, de la représentation collective de COPAGNO à CIALYN.

Sans entrer dans la description systémique du réseau, nous avons identifié les structures les plus présentes en termes de sollicitation au sein de ce réseau collectif.

La coopérative d'estives COPAGNO et la Chambre d'agriculture balaient le réseau sur sa quasi-totalité avec respectivement dix et neuf des exploitations sollicitées. Ce qui sous-entend que les exploitants agricoles interrogés peuvent majoritairement s'inscrire dans des actions proposées par ces deux institutions officielles et officialisées. C'est par l'intermédiaire de ces deux collectifs qu'exploitations agricoles et institutions co-construisent une représentation collective du paysage agricole local et y associent un certain type de pratiques d'élevage. Les pratiques identifiées sont l'agnelage dessaisonné, la mise en place d'une seule ration complète journalière et la valorisation collective des prairies d'estive ovine sur les parties hautes des Dômes, alors que les parties basses sont réservées

aux estives bovines. Le fonctionnement des estives collectives suit des règles sanitaires strictes, demandant un traitement sanitaire contre le piétin et la gale préalable à l'estive, et un traitement adapté au sulfate de cuivre associé à un entretien régulier des sabots durant toute la durée de l'estive. L'estive est gardée par un berger expérimenté et visitée régulièrement par les éleveurs qui s'inquiètent alors de l'état des brebis et du moral des bergers.

Après la coopérative et la Chambre d'agriculture, l'organisme de sélection UPRA Rava et les vétérinaires sanitaires ont été identifiés parmi les collectifs les plus présents au niveau des exploitations agricoles. L'organisme de sélection privilégie la présence de brebis Rava dans l'exploitation, considérées comme des animaux maternels qui posent moins de problèmes à l'agnelage et dont la race est spécifique du Puy-de-Dôme. Cette sélection permet, d'une part, de construire une représentation collective intégrant la brebis Rava comme élément identitaire du paysage et, d'autre part, les pattes allongées et fines de ces brebis, particulièrement adaptées aux parcours locaux et à la résistance au piétin, facilitent la garde et évitent un traitement excessif des brebis au sulfate de cuivre. Enfin, les gigots allongés des agneaux ont contribué à la création d'une culture culinaire associée spécifique. Ces gigots n'étant pas très bien adaptés à la cuisson au four traditionnel, des institutions telles que COPAGNO, la Chambre d'agriculture, l'organisme de sélection Rava ou encore une association de chefs cuisiniers auvergnats, « Les toques d'Auvergne », ont travaillé sur de nouvelles recettes valorisant l'agneau débité plutôt que la recette traditionnelle du gigot d'agneau. Cette recherche culinaire se voit valorisée durant des journées d'action collectives réunissant éleveurs et autres membres des institutions cités ci-dessus destinées à promouvoir la consommation de la viande d'agneau dans les supermarchés locaux. L'étendue d'actions associée à la race Rava nous montre que la représentation collective portée par l'organisme de sélection Rava va bien au-delà de la mise en place de méthodes d'élevage adaptées à l'espèce. C'est toute la filière ovin-viande, donc tout le système d'élevage ovin qui est concerné par cette représentation collective. De plus, l'aspect collectif dans le terme « représentation collective » s'observe par la mobilisation des autres acteurs du réseau autour de cet aspect de l'élevage, qui vise à devenir un élément identitaire de l'élevage ovin sur la chaîne des Puys.

Enfin, les groupes agroalimentaires Limagrain et Sanders ont été considérés comme des collectifs présents pour plus de la moitié des exploitations agricoles. Ces groupes proposent aux exploitants un certain type de compléments alimentaires ainsi que la promotion de techniques d'élevage adaptées à la consommation de ces compléments.

Le service de remplacement, l'Institut de l'élevage, le Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne (PNRVA), la Fédération Départementale Ovine (FDO) et une dernière entreprise d'aliments du bétail, le Moulin de Massagettes, exercent, sur le réseau, une présence modérée concernant de trois à cinq exploitations agricoles pour chaque collectif. Faiblement présents parmi les exploitants agricoles et faiblement mobilisés par ces derniers, ces collectifs sont tout de même reconnus par les éleveurs comme des acteurs œuvrant pour l'intérêt agricole du site. Si les éleveurs reconnaissent une importance parmi les collectifs cités alors que ces derniers n'apparaissent pas sur le réseau agricole, c'est que ces acteurs interviennent sur le réseau à une autre échelle que celle des exploitations agricoles.

Parmi les cinq collectifs cités, l'Institut de l'élevage travaille en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture en récupérant notamment les données récoltées par les agents de terrain de la

Chambre. L'une des missions principales du PNRVA consiste à être médiateur entre les collectifs officiels et les collectifs officialisés. Cet acteur se veut porteur et promoteur d'actions collectives locales, subventionnées à l'échelle nationale ou européenne. Quant à la FDO, son fonctionnement s'organise autour de la défense des intérêts des éleveurs ovins à l'échelon national. Les dimensions départementale et nationale dans lesquelles agissent ces trois acteurs expliqueraient leur faible représentation locale. Pour autant, ces acteurs développent également une représentation collective à propos du paysage qu'ils promeuvent ou qu'ils défendent. L'échelle sur laquelle ils véhiculent cette représentation est primordiale dans le financement d'actions collectives locales. C'est pourquoi il est nécessaire que ces structures soient vectrices des représentations agricoles locales. C'est par l'intermédiaire des acteurs présents sur le terrain, tels que COPAGNO et la Chambre d'agriculture, ou encore des collectifs officialisés de type « entreprises d'alimentation du bétail », qu'ils pourraient enrichir leur point de vue au sujet des représentations collectives locales du paysage et, ainsi, négocier et adapter la mise en place d'actions collectives visant à transformer, promouvoir et améliorer la gestion de l'espace local. Si certaines de ces institutions, tel que le PNRVA, développent déjà ce réseau, d'autres, comme la fédération départementale ovine, pourraient fortement améliorer cette connaissance des activités agricoles locales en mobilisant les structures appropriées.

Nous effectuons une conclusion identique pour d'autres institutions officielles et officialisées, telles que l'Association régionale ovine d'Auvergne, la COREL ou encore la Maison des paysans – siège social de plusieurs associations locales et de la Confédération paysanne – qui n'ont à leur tour qu'une très faible entrée sur le réseau collectif. Cependant, cette entrée ne doit pas s'associer à une limite concernant l'efficacité de ces collectifs sur le site. Le fait d'être identifié dans le réseau par les acteurs agricoles, même à un niveau peu élevé, indique que ces acteurs agricoles reconnaissent bien la contribution des collectifs dans la gestion agricole de l'espace patrimonial. Cette reconnaissance confère aux collectifs une place qui leur offre l'opportunité de contribuer aux échanges autour des représentations du paysage et de la transmission des pratiques d'élevage au sein du réseau. Les liens ainsi identifiés avec les exploitations agricoles constituent des liens sur lesquels ces structures doivent s'appuyer pour renforcer, avec un schéma commun de construction des actions collectives, l'appropriation des projets locaux par les exploitations agricoles.

Pour répondre à cette nouvelle attente, nous avons isolé une nouvelle donnée à partir de nos enquêtes avec les agriculteurs : les types d'actions réalisées par les collectifs, que nous avons triés et analysés au travers d'une clé de lecture agricole et patrimoniale. Cela nous a amené à établir une nouvelle illustration du réseau, complémentaire à la précédente, un réseau circulaire autour duquel gravitent les indicateurs relationnels.

4) Les actions identifiées dans le réseau collectif

a) Indicateurs relationnels

L'analyse des données peut être complétée en mettant en avant le type de liens qu'entretiennent les collectifs entre eux. Nous avons isolé les types de relations établies entre les collectifs et les exploitations agricoles afin de faire émerger une nouvelle échelle de connexion, les liens de second degré. Le second degré correspond aux liens possibles entre les collectifs agricoles et les collectifs officiels autour d'un type d'action particulier. Ce type d'action vise à fédérer les différents collectifs. Il constitue une catégorie thématique autour de laquelle ces collectifs possèdent un point commun facilitant à la fois la prise de contact et la création d'un point de convergence dans l'optique de

construire une représentation commune de l'espace agricole patrimonial. Pour rendre cette lecture possible sans détériorer les données précédemment obtenues, nous avons mis en place de nouveaux nœuds représentant des catégories fédérées en une multitude d'indicateurs relationnels. Ces indicateurs font référence à une idée, un caractère immatériel existant sur le terrain et conférant au collectif à qui il est associé, une action concrète qui entre dans la catégorie définie par l'indicateur.

Cette série d'indicateurs relationnels vise à comparer des liens subjectifs récoltés durant nos enquêtes (liens forts ; utilisation ; connaissance) avec des actions concrètes précisées par les éleveurs et les collectifs. Dans cette optique, nous avons sélectionné vingt-cinq indicateurs dans lesquels sont impliquées au moins deux structures à chaque fois. Ces indicateurs ont constitué la clef de décryptage du réseau collectif.

➤ *Définition des indicateurs relationnels*

Les indicateurs ont été sélectionnés en fonction de deux thématiques. La première concerne tous les éléments en rapport avec la représentation collective du paysage Unesco. Représentation qui regroupe l'usage du paysage ou les actions collectives (existantes ou en projet) en lien avec la conservation patrimoniale de l'espace délimité. L'autre thématique concerne les informations relatives aux pratiques d'élevage, regroupant les échanges à propos des techniques d'élevage ; la proposition ou l'intégration de circuits de valorisation économique ou bien la participation à des actions collectives à visée uniquement agricole. Dans certains cas, comme pour les projets relatifs aux aménagements agricoles, aux liens d'ordre administratif ou à tout ce qui concerne la gestion économique de l'exploitation, nous considérons ces indicateurs comme mixtes, c'est-à-dire des indicateurs concernant autant les représentations paysagères que les pratiques d'élevage. En effet, l'aménagement d'une exploitation agricole peut amener une modification du bâtiment et, donc, contribuer à faire évoluer l'organisation agricole de la ferme ou contribuer à modifier le paysage. Il en est de même pour les aides administratives et les aides concernant les projets économiques de l'exploitation. Ainsi, nous avons établi un premier tableau d'entrée comportant vingt-cinq valeurs (Tableau 5).

Dans ces critères, relations formelles et informelles sont volontairement confondues. Nous considérons que, à partir du moment où il y a échange entre deux collectifs autour d'un projet s'inscrivant dans l'un des vingt-cinq indicateurs, il y a échange des représentations collectives de chacun autour de l'espace patrimonial ou des pratiques d'élevage ; et ce, quelle que soit la forme de l'échange. En effet, dans nos entretiens, nous constatons que les acteurs sont amenés à se rencontrer dans des contextes parfois informels. Que ce soit par l'intermédiaire d'un coup de téléphone passé à un agent en dehors des heures de travail, d'une pause-café lors d'une formation rassemblant les éleveurs autour de discussions officielles, d'une rencontre durant un week-end entre amis, mais aussi entre collègues... C'est également durant ces temps que les acteurs profitent de cette occasion pour échanger au sujet de leurs pratiques agricoles, des projets de développement paysager et de l'aspect patrimonial du bien Unesco.

Par exemple, l'individu enquêté au sujet de l'exploitation n° 47 exprime l'importance des échanges formels autour de la sélection génétique des brebis. L'exploitant n° 47 possède six cents brebis sur la commune de Pulvérières. Impliqué dans la vie du syndicat des jeunes agriculteurs, l'éleveur n° 47 ne participe pas aux réflexions du syndicat sur les orientations de la filière mais aime présenter son

métier lors de manifestations porté par les JA. Ayant suivi un BTS conduite des systèmes d'exploitation à Brioude, il a récupéré un élevage mixte bovin-ovin, qu'il a spécialisé avec son père dans les années 1980. Adhérent à la coopérative Copagno, ses neuf cents agneaux annuels, de race Rava et de races croisées, sont valorisés au travers de la filière qualité Carrefour et du label rouge Agneaux fermiers du pays d'Oc. La participation au conseil d'administration de la structure permet de renforcer les liens avec l'agent technique, pourvoyeur de conseils et responsable de la valorisation de la race Rava :

Tableau 5 : Tableau regroupant les différentes catégories en fonction des thématiques agricoles ou patrimoniales

PRATIQUES D'ELEVAGE	REPRESENTATION COLLECTIVE DU PAYSAGE	INDICATEURS MIXTES
COMMERCE BETAIL – 16 LIENS	ACTIONS SYNDICALES – 6 LIENS	ADMINISTRATION – 19 LIENS
FILIERE LAINE – 2 LIENS	PROGRAMME DIAGNOSTIQUE PRAIRIE – 3 LIENS	AMENAGEMENT AGRICOLE – 8 LIENS
CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES – 4 LIENS	PROGRAMME ECOLOGIE – 4 LIENS	GESTION ECONOMIQUE – 18 LIENS
CONSEILS RACE OVINE – 7 LIENS	PROGRAMME ESTIVE – 9 LIENS	EX-APPARTENANCE – 9 LIENS
CONSEILS SANITAIRES – 21 LIENS	PROGRAMME GROUPE OVIN PUY DOME – 17 LIENS	FORMATIONS – 12 LIENS
GENETIQUE TROUPEAU – 11 LIENS	PROGRAMME PETITE REGION AGRICOLE – 4 LIENS	
ALIMENTATION-MATERIEL – 33 LIENS	PROGRAMME PUY DE DOME AVENIR – 2 LIENS	
PREVENTION SANITAIRE – 10 LIENS	PROGRAMME RECONQUETE OVINE – 4 LIENS	
CONSEILS TECHNIQUES – 15 LIENS	PROMOTION ELEVAGE – 4 LIENS	
CONSEILS CHAUFFEUR – 9 LIENS	RASSEMBLEMENT OVIN – 6 LIENS	

Source : X. Badan, 2013.

Exploitation n° 47 :

« On a ensuite des qualifications sur les brebis pour vendre des reproducteurs femelles. Les mâles rentrent au centre d'élevage et sont vendus trois fois par an. C'est aussi le rôle du technicien, dès qu'on a des béliers, de nous informer avec une vente trois fois par an. On achète les béliers au centre. Le technicien vient 5 à 6 fois par an, mais on le voit plus régulièrement parce que je fais partie du conseil d'administration de l'UPRA. Le technicien s'occupe aussi de la promotion, on fait des salons, nous on amène des bêtes pour représenter la race mais à faible effectif. On n'a pas vraiment de concours, mais à chaque fois on amène des brebis pour représenter la race. »

De plus, le même éleveur, lorsqu'il fait référence à un agent commercial de Limagrain, nous indique également l'importance des relations informelles dans les échanges autour des pratiques d'élevage. Le lien qu'il a établi avec l'agent commercial permet à ce dernier de transmettre des conseils sur des techniques d'élevage, sur des produits phytosanitaires ou sur d'autres conseils avec plus de facilité qu'un autre agent d'une autre structure. L'éleveur n'a pas de liens d'appartenance avec Limagrain à proprement parler mais il tisse un lien fort entre cette entreprise et son exploitation agricole. Par la force de ce lien, l'éleveur sera à-même, dans son discours, de transmettre une partie de la représentation collective de l'entreprise Limagrain :

Exploitation n° 47 :

« Pour l'alimentation, il y a le technicien de Limagrain, vu qu'on se fournit en aliments chez eux. Lui vient trois-quatre fois par an. On fait tous les agneaux en bergerie, on passe 70 tonnes de granulés par an donc il vient voir si tout se passe bien, si tout pousse bien. Il s'occupe aussi de la partie végétale. On fait dix hectares de culture triticale-avoine pour les bêtes et c'est lui aussi qui conseille pour les engrais et les produits phytosanitaires. Il vient pour nous donner des conseils, un peu sur l'aliment, même si maintenant, depuis le temps on commence à savoir un peu ce qu'il faut faire. C'est surtout pour discuter des prix qu'on le fait venir. Ce sont des techniciens et des commerciaux. Mais ce sont des gens qui connaissent beaucoup de choses, et même si on n'a pas besoin d'acheter forcément quelque chose, on les appelle pour leur demander des conseils. Chez nous, on ne change pas tous les jours de crèmerie et après on les connaît ! Ça fait 10 à 15 ans qu'on se connaît. Des fois, des week-ends on se retrouve en sortie. On leur fait confiance et ça nous arrive de les appeler après les heures. Ils savent qu'on ira acheter chez eux, mais le jour où on n'a pas besoin d'acheter mais plutôt d'un conseil, ils le donneront. Même des fois ils vont dire d'aller voir la concurrence parce qu'ils n'ont pas le produit adapté. »

Ces temps informels ne peuvent pas être anticipés et difficilement renseignés. Cependant, la force d'un lien entre deux acteurs peut laisser présager un tel type de contact. Nous considérons donc qu'il est fortement envisageable qu'une structure, qui développe des liens fréquents avec une autre structure, ou qui tisse un lien fort avec une autre, aura une forte probabilité de développer tant des contacts formels que des contacts informels avec elle. Par l'intermédiaire de ce type de contacts, ces collectifs prennent conscience de l'existence des représentations collectives de chacun au sujet de l'espace patrimonial et peuvent, en communiquant leur représentation, s'influencer les uns les autres.

➤ Indicateurs correspondant aux pratiques d'élevage

□ COMMERCE BÉTAIL et FILIÈRE LAINE :

L'indicateur « COMMERCE BÉTAIL » regroupe toutes les actions liées à la commercialisation du bétail. Ceci concerne la filière allant du ramassage des agneaux, ou des brebis réformées, jusqu'à la vente de la viande d'agneau. Quel que soit le circuit économique dans lequel la viande d'agneau est valorisée, à partir de l'instant où l'agneau sort de l'exploitation agricole et que cette sortie constitue

une transaction financière, nous la considérons comme entrant dans l'indicateur « COMMERCE BÉTAIL ». Il y a une seule exception à cette règle qui constitue un autre indicateur « GÉNÉTIQUE TROUPEAU ». Il s'agit de la filière laine qui n'est pas valorisante. La laine est actuellement considérée comme un sous-produit attaché à la filière ovin viande ou ovin-lait. Les actions de valorisation de la laine dans le Massif central nous amènent à prendre en compte cette catégorie à part.

□ GÉNÉTIQUE TROUPEAU :

Lorsque la transaction financière concerne la vente ou la location de béliers reproducteurs, nous avons considéré que cet élément ne concernait pas une simple transaction financière entrant dans l'indicateur précédent, mais une pratique d'élevage à part entière. D'une part, la transaction financière vise à ce que l'exploitation agricole effectue des bénéfices immédiats alors que toute action ayant un impact sur la génétique du troupeau peut être considérée comme un investissement à long terme pour l'exploitation agricole. D'autre part, la sélection génétique du troupeau peut également avoir comme destination la conservation ou la valorisation d'une race ovine particulière. Dans notre cas, il s'agit de la race ovine Rava autour de laquelle existe tout un système d'élevage, de valorisation et de conservation.

□ CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES ; CONSEILS SANITAIRES et CONSEILS RACE TROUPEAU :

Qu'ils soient d'ordre sanitaire, associés aux pratiques agricoles en général, ou plus précisément destinés à aiguiller les choix relatifs aux troupeaux, un ensemble d'acteurs est amené à apporter des conseils visant à améliorer le fonctionnement d'une exploitation agricole. Sont considérés comme conseils, des actions qui sortent d'une transaction financière sans pour autant rentrer dans une action de formation. Le conseil peut être associé à la vente d'un produit, tel que les conseils d'utilisation de produits phytosanitaires, les conseils d'achat d'un parc de tri ou encore les conseils autour des races de brebis les mieux adaptées à un type d'élevage en particulier. Cependant, il reste dissocié de l'action financière en tant que telle. Dans cette optique, l'indicateur « GÉNÉTIQUE TROUPEAU » peut également être considéré comme un conseil autour des pratiques d'élevage.

□ CONSEILS CHAUFFEUR et CONSEILS TECHNIQUES

En dehors des différents types de conseils annoncés précédemment, nous avons mis à part les conseils promulgués par les techniciens et les chauffeurs de camion de ramassage employés par les collectifs officiels et les collectifs officialisés. La présence de ces acteurs sur le terrain et leur affinité avec les acteurs agricoles font d'eux des acteurs de référence en ce qui concerne la transmission d'informations entre les collectifs pour lesquels ils travaillent et les exploitations agricoles chez qui ils interviennent. Les conseillers techniques peuvent être des agents commerciaux d'une entreprise agricole, des agents techniques d'une coopérative de commercialisation ou encore des agents techniques d'une structure destinée à la conservation et à la valorisation de l'espace comme le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

□ PRÉVENTION SANITAIRE

Les vétérinaires sont amenés à entrer en contact avec les exploitations agricoles pour former un pont de médiation avec des collectifs institutionnels destinés à la mise en place de règles sanitaires, comme la Direction des Services Vétérinaires et accompagnent et conseillent les

exploitations agricoles dans leurs démarches sanitaires. Ils peuvent être indépendants, leur cabinet constituant alors un collectif officialisé, ou engagés par les coopératives de commercialisation, où ils sont considérés comme promoteurs des produits sanitaires proposés par la coopérative, conseillers en ce qui concerne l'utilisation de produits vétérinaires et phytosanitaires et porte-parole de l'état des troupeaux entre les exploitants et la coopérative de commercialisation.

□ ALIMENTATION, MATÉRIEL

Les éleveurs se fournissent en compléments alimentaires chez des collectifs officialisés où ils peuvent également trouver conseil pour de l'organisation de leur exploitation agricole. Les structures de vente de matériel, tout comme les structures d'utilisation collective de matériel agricole (CUMA), constituent également un lieu privilégié où les éleveurs peuvent échanger officiellement leurs projets, leurs pratiques et leurs représentations au sujet de l'espace dans lequel ils travaillent et de sa potentielle évolution. Sans constituer des collectifs décisionnels où ce qui est dit est officiellement acté et où le discours de la structure fait office de norme, les éleveurs peuvent échanger autour du point de vue que leur structure d'appartenance exprime sur un sujet tel que la valeur patrimoniale d'une activité agricole dans un site inscrit au patrimoine Unesco.

➤ *Indicateurs correspondant à la représentation collective d'un paysage patrimonial*

□ PROMOTION ÉLEVAGE et ACTION SYNDICALE

Les éleveurs adhérents à un syndicat d'élevage sont amenés à effectuer des actions syndicales visant soit à promouvoir l'élevage dans un secteur spécifique, soit à manifester un besoin auprès des institutions concernées. Les syndicats se sont essentiellement mobilisés autour de la valorisation de l'élevage lors de la mise en place de la nouvelle réforme de la PAC en 2015. Cette mobilisation a entraîné un lot de manifestations, mais aussi des actions de promotion et de valorisation de l'élevage ovin local comme une production de qualité en comparaison des produits d'importations d'Angleterre ou de Nouvelle-Zélande. Cette valorisation locale est passée par la présentation des produits ovins directement par les éleveurs dans des supermarchés locaux. Pour ce type d'action, c'est l'appartenance à un collectif officialisé plutôt que l'adhésion à un syndicat quelconque qui fait office de facteur de rassemblement. Les institutions en question, telles que la coopérative de commercialisation COPAGNO, l'organisme de sélection Rava ou encore le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, sont porteuses d'une action collective avec mobilisation des éleveurs pour aider à la réalisation de l'action. Dans ce type d'action, on observe que chaque acteur se conforme à la représentation collective de l'élevage local promue auprès du public.

□ PROGRAMMES [...]

Un ensemble de collectifs institutionnels est porteur de programmes d'études agricoles. Ces programmes peuvent être destinés à la recherche de nouvelles techniques agricoles plus adaptées à l'environnement local. C'est le cas des programmes « diagnostic prairies », « reconquête ovine » ou « groupe ovin du Puy-de-Dôme », proposés par l'Institut de l'élevage et la Chambre d'agriculture. Ces programmes visent à récolter des données techniques sur la fauche des prairies, sur le couvert végétal, sur l'ouverture de nouveaux espaces prairiaux, et sur les types de cheptels à valoriser afin

d'être porteur de conseils techniques adaptés à l'espace et aux contextes économiques et écologiques dans lesquels se situe chaque exploitation agricole. Les programmes environnementaux sont portés par des structures considérant l'activité agricole comme un moyen de valoriser et de conserver un environnement donné, riche d'une faune et d'une flore sauvage spécifique, plutôt que comme une finalité économique. Par le biais des institutions porteuses de ces programmes, les agriculteurs sont mis en lien avec d'autres collectifs, de type officiel ou de type officialisé, afin de s'inscrire dans des projets de conservation naturelle. On a recensé, par exemple, des projets de remise en état des corridors végétaux qui favorisent l'installation des prédateurs naturels d'espèces nuisibles des prairies du Puy-de-Dôme, des projets à propos de la préservation des chauves-souris (avec le balisage d'un périmètre de sécurité et de protection autour de leurs habitats naturels), ou encore des projets destinés à la mise en place de nouveaux sentiers de randonnée visant à baliser le bien CDPFL, afin de préserver le site contre l'érosion tout en augmentant la capacité d'accueil du public... Les programmes « petites régions agricoles » et « Puy-de-Dôme avenir » visent à promouvoir, par l'intermédiaire d'actions d'aménagement au niveau des exploitations agricoles, la dynamique des agriculteurs et, plus généralement, celle du territoire du Puy-de-Dôme. Enfin, le programme estive regroupe toutes les démarches accompagnant la création et la gestion d'une estive locale. Cet accompagnement provient des collectifs officialisés tels que le PNRVA ou les syndicats mixtes de gestion forestière. Il vise une ouverture de l'espace concertée avec les éleveurs et les forestiers, principaux utilisateurs du site après les touristes. Les types d'actions proposés peuvent varier, allant de l'accompagnement du défrichement de certaines parcelles jusqu'à l'aide à la mise en place ou à la gestion d'estives bovines ou ovines.

□ RASSEMBLEMENTS OVINS

Entre dans la catégorie des rassemblements ovins toute action ouverte au public autour de l'ovine. Elle se distingue de la promotion de la filière ovine car ces rassemblements constituent des fêtes vectrices de la représentation collective de l'espace associée à l'agriculture et n'ont pas pour vocation la promotion d'une activité commerciale particulière. Ces actions contribuent à l'entretien de la culture agricole locale en présentant le métier d'éleveur à un large public. On retrouve ici le salon de l'élevage ou, à plus petite échelle, les fêtes de villages telles que la fête de la transhumance de Pontgibaud.

➤ *Indicateurs mixtes*

□ FORMATIONS

L'indicateur « FORMATION » regroupe les actions de formations professionnelles qui s'inscrivent soit dans le cadre d'une formation à l'installation (formations promues par les lycées agricoles et les écoles d'ingénieurs agronomes...), soit dans les actions de formation ponctuelles proposées aux agriculteurs déjà installés par la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental, l'Institut de l'élevage, le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne... Ces actions offrent, aussi bien pour les éleveurs que pour les institutions porteuses de ces formations, une occasion d'enrichir les techniques d'élevage et d'enrichir leur représentation collective des pratiques locales d'élevage. Si les temps de formation sont des temps d'échanges formels, ils sont ponctués par des petits temps informels pouvant également constituer une base d'échange entre éleveurs et autres collectifs au sujet de la santé des exploitations agricoles ou encore des techniques d'élevage développées par chacun. C'est dans ces moments que les représentations collectives de l'espace peuvent être transmises entre ces

collectifs. Les éleveurs expriment leur avis au sujet des projets de développement locaux et les institutions l'image qu'ils peuvent avoir à propos des différents moyens d'utilisation possibles du territoire.

□ ADMINISTRATION

L'indicateur « ADMINISTRATION » regroupe les différents projets en rapport avec le fonctionnement administratif des collectifs. Il peut s'agir de la participation des exploitants aux différents conseils d'administration des associations en lien avec l'agriculture locale ; de l'intégration à des conseils institutionnels et entrepreneuriaux ; des rôles secondaires au sein des bureaux ou des conseils décisionnels, enfin, d'accompagnement administratif pour la mise en place d'actions collectives. Les acteurs entrant dans la catégorie « ADMINISTRATION » y sont à titre secondaire. C'est-à-dire que leur appartenance aux collectifs associés à l'indicateur « ADMINISTRATION » ne correspond pas à leur appartenance principale à une structure, qui reste avant tout l'exploitation agricole. Il peut s'agir, par exemple, d'un éleveur investi dans le conseil d'administration d'un organisme de sélection. L'éleveur en question n'est pas porteur de l'organisation de cette structure mais il agit à titre bénévole. Cependant, cet acteur constitue un pont entre la représentation collective de l'espace dans l'organisme de sélection et celle de son exploitation agricole, voire celle d'autres collectifs auxquels il adhère. Il en est de même pour les pratiques d'élevage. Cette dimension secondaire de l'indicateur « ADMINISTRATION » trouve sa cohérence dans le sens où il diffère de l'organisation administrative inhérente à tout collectif.

□ AMÉNAGEMENT AGRICOLE

Toutes les démarches d'accompagnement dans la mise en place des dossiers de subventions aux niveaux de l'aménagement et de la construction des bâtiments agricoles trouvent une place dans l'indicateur « AMÉNAGEMENT AGRICOLE ». Ces démarches concernent l'aménagement extérieur de bâtiments agricoles ou de bâtiments à intégrer dans un environnement agricole (construction de bergeries, de silos, de hangars à stockage et de tout autre bâtiment à visée agricole...). Il s'agit aussi de l'aménagement intérieur des structures déjà existantes (modernisation des bergeries ou des salles de traite, mise en place de matériels destinés à développer un nouveau circuit dans la filière rattachée au système d'élevage tel qu'un nouveau type de mangeoire pour nourrir les brebis, une cave d'affinage de fromage ou un local de transformation de lait en yaourt, des cages à retournements plus modernes...).

□ GESTION ÉCONOMIQUE

L'indicateur « GESTION ÉCONOMIQUE » regroupe les projets d'accompagnement et de conseil en lien avec le développement et la gestion économique de l'exploitation agricole.

□ EX-APPARTENANCE

Les acteurs ayant appartenu à un collectif, étant partis de ce collectif mais continuant toujours à être sollicités par lui, entrent dans la catégorie « EX-APPARTENANCE ». Ces acteurs contribuent à transmettre les représentations collectives des structures auxquelles ils appartiennent aux structures auxquelles ils appartenaient. Cette catégorie est à considérer avec un certain recul dans le sens où l'on ne connaît pas les raisons de départ des acteurs. Si le départ s'est réalisé dans de mauvaises conditions, le discours associé à ces acteurs peut être biaisé par leur rancœur/rivalité avec ces

structures en question. Ne pouvant dépasser ce biais dans nos enquêtes, cette catégorie sera d'ailleurs supprimée dans notre seconde analyse. Cependant, il nous a semblé intéressant de montrer l'existence d'une partie invisible du réseau dont les acteurs, moins souvent recensés par les collectifs, peuvent garder leur importance dans la transmission d'une idée, la réussite ou l'échec d'un projet.

b) Construction graphique du réseau en fonction des indicateurs

➤ Réseau global : schème concentrique et immatériel

L'objectif de ce second graphe est de mettre en avant les intérêts communs potentiels existant entre deux ou plusieurs collectifs qui n'entrent pas en contact dans le réseau collectif spatialisé que nous avons développé précédemment. Par cette technique de reconnaissance, nous sommes à même de déterminer des lots de collectifs dont la collaboration augmenterait l'efficacité au niveau de la mise en place et de la gestion de projets associés aux différentes catégories d'action. Ces lots d'acteurs permettent également d'identifier tous les collectifs développant un intérêt dans une des thématiques données. Dans le cadre de la mise en place d'une action collective entrant dans une de ces catégories, le graphe nous donne la liste des acteurs potentiels pouvant prendre part au projet et ainsi, dans le cadre de l'inscription du bien au patrimoine mondial Unesco, facilite l'appropriation de projets de développement par les acteurs locaux.

Pour ce faire, nous cherchons à observer quels collectifs développent un lien via un ou plusieurs types d'indicateurs. Afin de mettre en forme ces types de relations, nous avons construit un graphe concentrique. Toutes les structures sont localisées au centre du réseau (**Figure 36**). En périphérie se situent les différents indicateurs, colorés en vert. Dans le cercle intérieur, nous avons conservé la différenciation des structures et des exploitations agricoles avec le même code couleur que pour les graphes précédents. Les indicateurs sont reliés aux collectifs avec un nouveau type de lien. Ces nœuds, représentés en vert sur la **Figure 36**, sont associés à une thématique immatérielle, regroupant un ensemble d'actions collectives, de conseils ou de pratiques agricoles. Les graphes suivants doivent être considérés comme le détail du réseau que nous avons dévoilé précédemment. Il est important de noter que ce graphe est complémentaire du graphe précédent et ne peut s'en extraire. Un lien entre une structure et un indicateur détaille le type d'actions que réaliseront les collectifs qui établissent une connexion entre eux. La couleur du lien correspond à la couleur du collectif inscrit dans une démarche qui est identifiée dans un de nos indicateurs.

À titre d'illustration, la coopérative de commercialisation COPAGNO est symbolisée par un nœud de couleur gris sur le graphe. Cet acteur est impliqué dans un processus d'aide et de conseils techniques à destination des exploitations agricoles quant au fonctionnement global d'une exploitation. Comme le collectif délègue ces missions d'aides techniques à des techniciens mobilisés directement au sein des exploitations agricoles, ces actions se trouvent catégorisées dans l'indicateur « TECHNICIEN CONSEIL ». Il existe donc un lien gris entre la structure et l'indicateur « CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES ». L'indicateur « TECHNICIEN CONSEIL » est lié de la même manière à la CIALYN, à LIMAGRAIN, à la SOB Saint-Affrique ainsi qu'aux huit exploitations agricoles qui mobilisent ces techniciens. En s'arrêtant uniquement sur l'indicateur « TECHNICIEN CONSEIL », nous remarquons que ces quatre collectifs partagent le même type d'accompagnement des exploitations agricoles et gagneraient à renforcer des contacts communs. Ici les quatre collectifs sont des collectifs officialisés de type coopérative de commercialisation.

En observant le détail de chaque indicateur, nous remarquons que certaines catégories d'actions sont spécifiques à un type de collectif. À l'inverse, certains collectifs balayent un large panel d'actions de types différents. Ainsi, les actions de type « CONSEIL SANITAIRE » associent cinq collectifs vétérinaires et l'organisme de sélection Rava. Les cinq collectifs vétérinaires sont spécialisés dans le conseil et la prévention sanitaire alors que l'Organisme de Sélection (OS) Rava travaille également dans la sélection génétique, l'accompagnement administratif des éleveurs et la promotion de l'élevage, ce qui lui permet d'être reconnu par les acteurs agricoles comme un conseiller au niveau de la sélection et de la gestion des races ovines. En comparant les deux types de collectifs, les structures vétérinaires développent une représentation de l'utilisation agricole de l'espace restreinte au type d'actions qu'elles effectuent avec les exploitations agricoles, c'est-à-dire les actions liées à l'accompagnement sanitaire des exploitations. L'OS Rava possède une vision plus large des activités agricoles sur le site, ce qui lui permet d'être porteuse d'une représentation collective de l'utilisation agricole de l'espace plus proche de celle des exploitations agricoles. Si l'OS Rava entre en contact avec les organismes vétérinaires, il peut alors tenir le rôle de vecteur des représentations que se font les acteurs agricoles au sujet de leur travail dans un espace patrimonial en les intégrant à d'autres types d'actions liées aux catégories « ADMINISTRATION », « PROMOTIONS DE L'ÉLEVAGE », « GÉNÉTIQUES TROUPEAU » ou « CONSEIL RACE OVINE ».

Un tableau récapitulatif a été dressé pour déterminer le taux de présence des collectifs sur le réseau agricole et ainsi voir quel type d'acteur est concerné (Tableau 6).

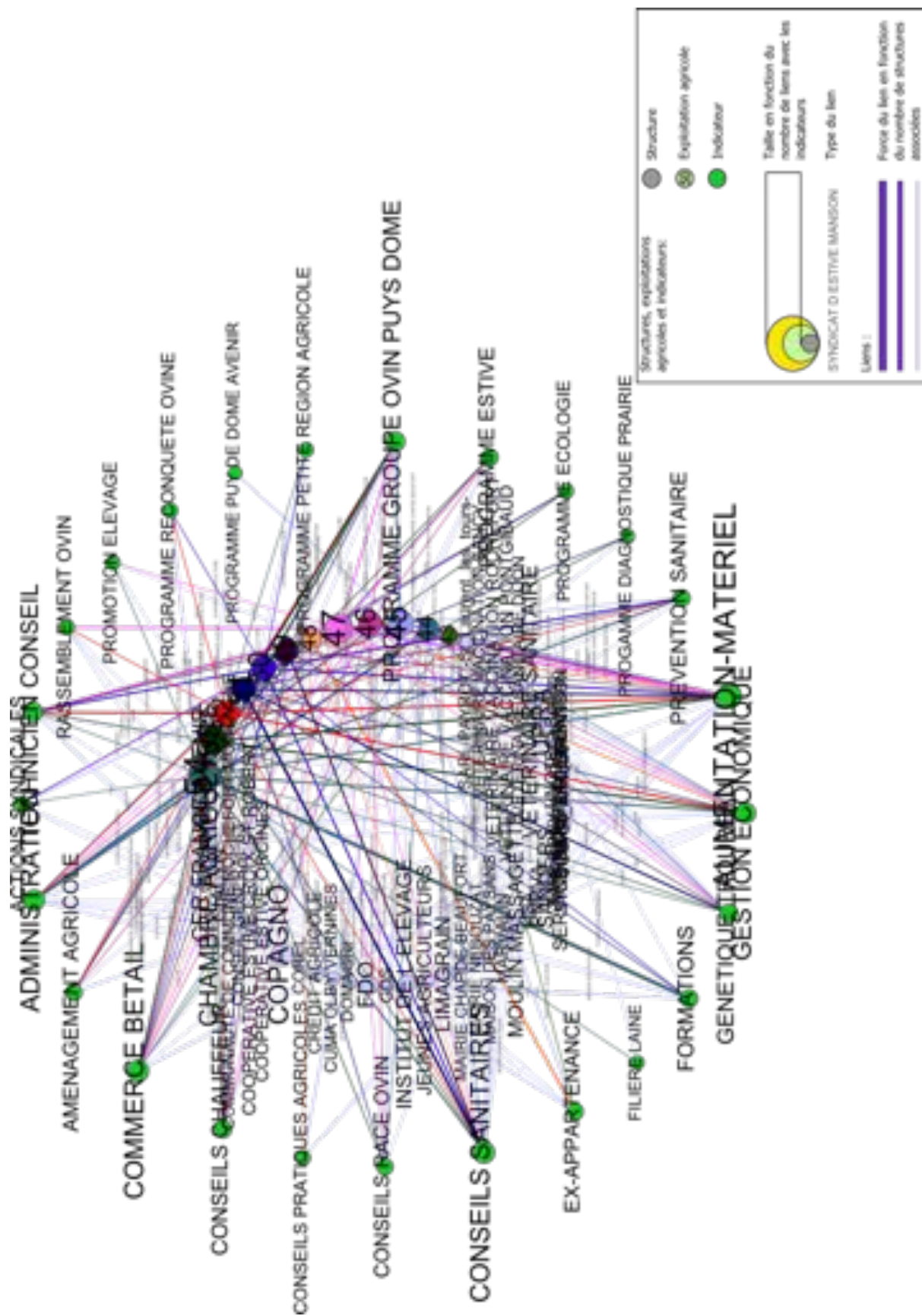
En second temps, la taille des liens entre les exploitations agricoles et les indicateurs illustre le nombre et le type de structures avec qui l'exploitation agricole participe à une action identifiée dans un indicateur. C'est-à-dire qu'une exploitation en lien avec trois autres collectifs sur des projets s'inscrivant dans un indicateur donné se voit attribuer un lien plus épais qu'une autre exploitation qui est en lien avec un seul collectif sur des projets similaires.

Dans ce cas, l'exploitation n° 54 participe, avec quatre collectifs (FDO, Institut de l'élevage, UDSEA, GDS), à des actions en lien avec l'indicateur « FORMATION » alors que les exploitations n° 50 et n° 51 entrent en contact avec un seul collectif, respectivement la Maison des paysans et la Chambre d'agriculture. Si l'exploitation n° 54 est le collectif le plus à même de transmettre au plus grand nombre de collectifs son point de vue au sujet de l'utilisation agricole de l'espace patrimonial, il faut noter que les deux autres exploitations agricoles touchent deux autres collectifs différents. Ces trois exploitations gagneraient donc à s'entendre sur une représentation collective de l'espace agricole de la chaîne des Puys puisque, à eux trois, ils touchent six collectifs différents par le biais d'actions de formation. Ainsi, ils pourraient être porteurs d'un nouveau type d'action de formation qui répond aux attentes des éleveurs en ce qui concerne la gestion d'une activité agricole dans un espace patrimonial.

➤ *Analyse des résultats : isolement des points d'intérêt*

Tout comme le procédé réalisé sur le réseau spatialisé, chacun des indicateurs, des exploitations et des collectifs a été isolé pour en faciliter la lecture sur le réseau. Cet isolement s'est déroulé en trois étapes.

Figure 36 : Aperçu global des liens entre collectifs et indicateurs



Source X. Badan, 2015

□ Isolement de l'indicateur :

En isolant les indicateurs, nous avons dressé un constat rapide des structures qui s'associent dans des projets similaires, regroupés dans un indicateur donné (**Figure 37**).

L'indicateur le plus présent sur le graphe est « ALIMENTATION-MATERIEL ». Cette donnée est cohérente avec le fait que chaque exploitation agricole doit se fournir en matériel et en aliments, ce qui entraîne obligatoirement une prise de contact avec au moins un collectif fournissant ce service. Certains collectifs, comme l'entreprise Marvalin et DOMAGRI, entrent dans le réseau avec ce seul indicateur. Comme le cas précédent, des collectifs vétérinaires pour des actions liées aux conseils sanitaires, Marvalin, DOMAGRI, SOB-Saint-Affrique et la CUMA d'Olby forment un lot de collectifs spécialisés dans des actions liées à l'alimentation et au matériel agricole. Par leurs actions, ils sont amenés à communiquer aux autres collectifs du réseau des représentations qu'ils se font autour des techniques d'alimentation de l'élevage ou de l'utilisation préférentielle d'un type de matériel par les acteurs agricoles.

Dans le cas précis de Marvalin, si l'on se reporte au réseau spatialisé, nous constatons que ce collectif est en contact avec relativement peu d'exploitations agricoles (exploitations n° 45 et n° 47) et les liens développés avec ces structures sont relativement faibles (lien d'utilisation). Son action sur le réseau est donc peu répandue. Si ce collectif peut avoir un intérêt dans une action de promotion agricole, il ne sera pas nécessaire de la mobiliser pour une action de valorisation patrimoniale. Il en est de même pour tous les autres collectifs précédemment cités, qui n'ont de lien qu'avec une exploitation dans le réseau agricole.

En revanche, la coopérative de commercialisation Cialyn (Ovimont) s'inscrit également dans des actions catégorisées « ALIMENTATION-MATÉRIEL » tout en élargissant son champ d'action à quatre autres catégories (« TECHNICIEN CONSEIL », « CONSEILS CHAUFFEUR », « COMMERCE BÉTAIL » et « EX-APPARTENANCE »). De plus, si le collectif Cialyn ne rentre en contact qu'avec deux exploitations agricoles, les liens qu'il développe avec eux sont forts. Non seulement Cialyn est un acteur fortement présent dans ce réseau, puisque rattaché à de nombreuses actions, mais il constitue également un bon interlocuteur pour les deux exploitations agricoles avec qui il est en lien (exploitations n° 43 et n° 50)

Enfin, le moulin de Massagettes et Sanders ont été identifiés à la fois comme développant des actions catégorisées « ALIMENTATION-MATÉRIEL », mais aussi comme étant des structures spécifiquement mobilisées pour donner des conseils sur les pratiques agricoles. Sanders est très présent dans le réseau car en contact fort avec six exploitations agricoles. Les liens de confiance que se sont établis entre les éleveurs et ces structures font qu'ils les sollicitent à d'autres fins que l'alimentation ou le matériel. Le moulin de Massagettes, bien que moins présent, possède également ce statut de confiance. Ces deux collectifs sont des clefs dans la transmission des pratiques d'élevage au sein du réseau.

Viennent ensuite les indicateurs « COMMERCE BÉTAIL » et « CONSEILS SANITAIRES ». Puis, il y a une présence dégressive des indicateurs avec, respectivement, les actions d'accompagnement administrative ; celles relatives à la gestion économique ; les techniciens conseil ; le groupe ovin du Puy-de-Dôme ; la génétique du troupeau ; les actions de formation et les conseils des chauffeurs ; la prévention sanitaire ; le programme estive ; les conseils d'aménagement agricole ; les conseils sur la

race ovine ; l'ex-appartenance ; les actions syndicales ; les rassemblements ovins ; et, enfin, tous les indicateurs non cités (le reste des programmes ; promotion de l'élevage ; conseils sur les pratiques agricoles et la filière laine).

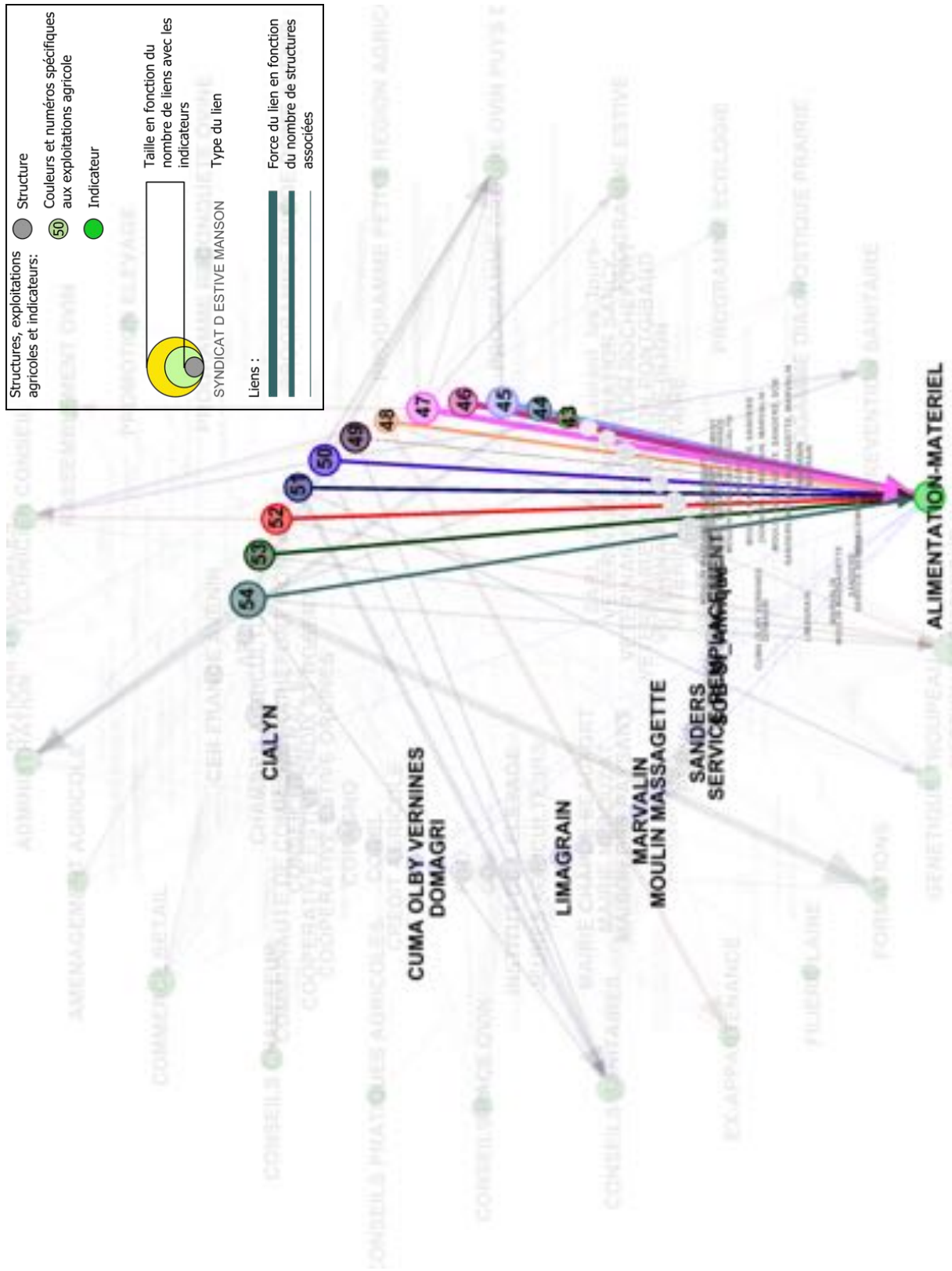
Sans partir dans les détails de chaque indicateur, cet ordre nous indique que les actions officielles qui ont pour objet la représentation collective d'un espace patrimonial essuient une faible participation des acteurs sur le réseau. Il nous semble alors que la diffusion des différents points de vue des acteurs à ce sujet se fait dans des actions qui n'ont pas directement vocation à la promotion patrimoniale. Ces actions sont regroupées dans la thématique « mixtes ». De plus, les actions relatives aux pratiques d'élevage ne restent pas strictement cantonnées dans le domaine agricole. Au sein de cette thématique il est également possible de diffuser un regard patrimonial de l'espace, regard qui est pris sous la perspective agricole.

□ Isolement de l'exploitation agricole :

En isolant les indicateurs, nous avons reconnu les collectifs qui possèdent une place clé dans le réseau lorsqu'il s'agit d'un type d'action énoncé par les éleveurs durant leur entretien (Tableau 6). L'isolement des exploitations agricoles constitue une étape de vérification des données spatialisées. Si, avec la carte de la répartition du réseau collectif nous identifions les exploitations agricoles fortement mobilisées par les collectifs sur l'espace concerné, cette étape nous permet de voir dans quel type d'action ces exploitations agricoles s'inscrivent (Figure 38).

L'éleveur n° 54 est l'acteur agricole le plus présent au sein du réseau. En effet, durant son entretien, il a identifié au moins dix-sept actions qui l'amènent à entrer en contact avec au moins un collectif. D'une part, on voit, pour les conseils sanitaires, des contacts établis avec les structures vétérinaires, ce qui est cohérent avec notre réseau. D'autre part, la coopérative de commercialisation COPAGNO établit cinq liens avec la structure agricole n° 54. On voit que COPAGNO est présente dans sa fonction de commerce du bétail, qui est sa mission principale, mais pas seulement. On voit également que ce collectif fournit une aide administrative, met à disposition un technicien conseil, vérifie la santé de l'exploitation par l'intermédiaire de ses chauffeurs et contribue à un programme de suivi agricole développé par la Chambre d'agriculture (groupe ovin du Puy-de-Dôme). La coopérative de valorisation, par sa forte présence locale, constitue donc un acteur clé dans la transmission d'information et la communication avec l'exploitation n° 54. De plus, COPAGNO établit le même type de lien avec la quasi-totalité des acteurs agricoles du réseau. On voit alors que ce collectif est l'un des plus importants en ce qui concerne le lien entre les acteurs du réseau agricole.

Figure 37 : Détail du réseau en fonction de l'indicateur "ALIMENTATION-MATERIEL"



Source X. Badan, 2014

Figure 38 : Détail du réseau en fonction de l'exploitation agricole 54

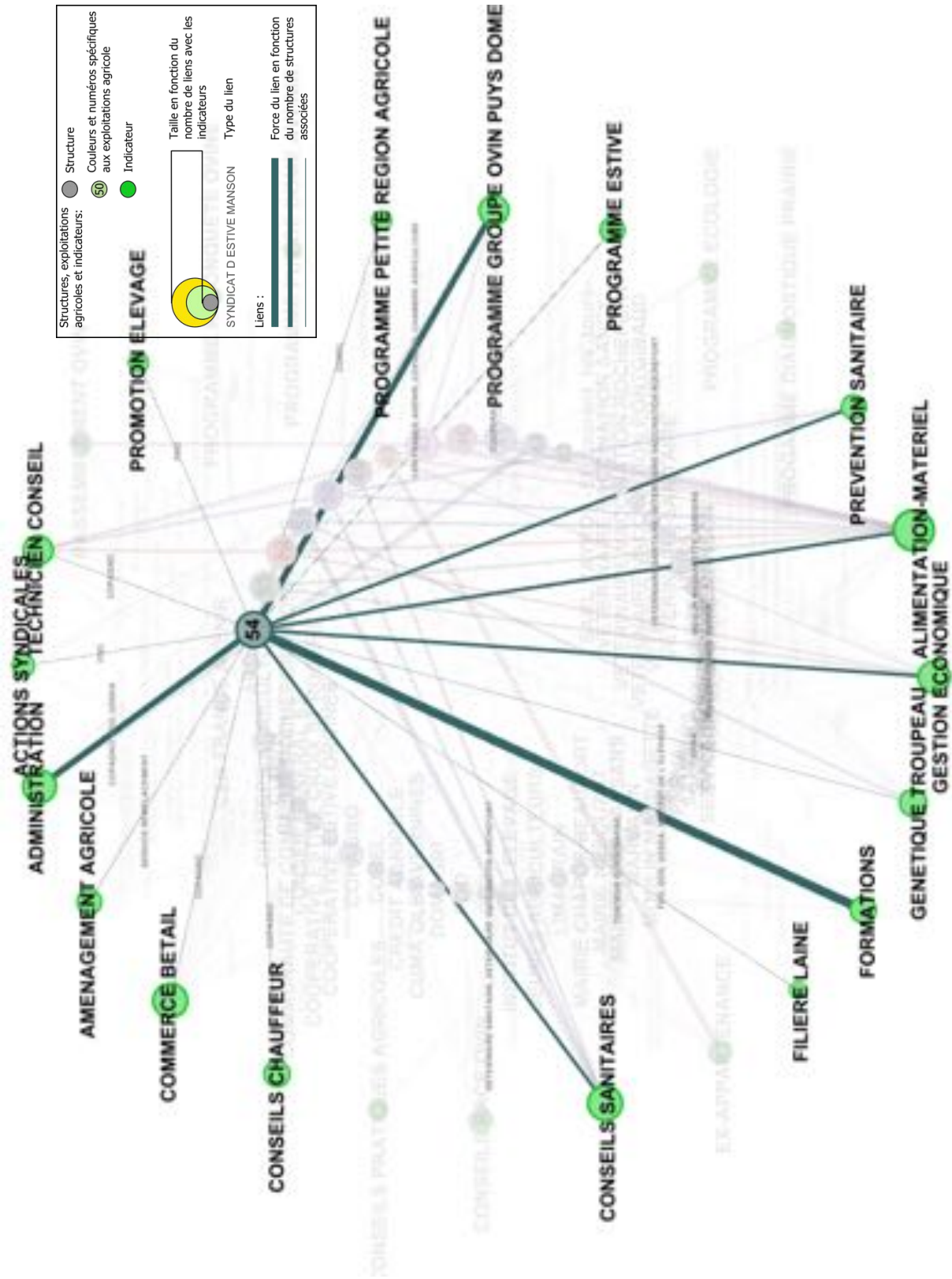
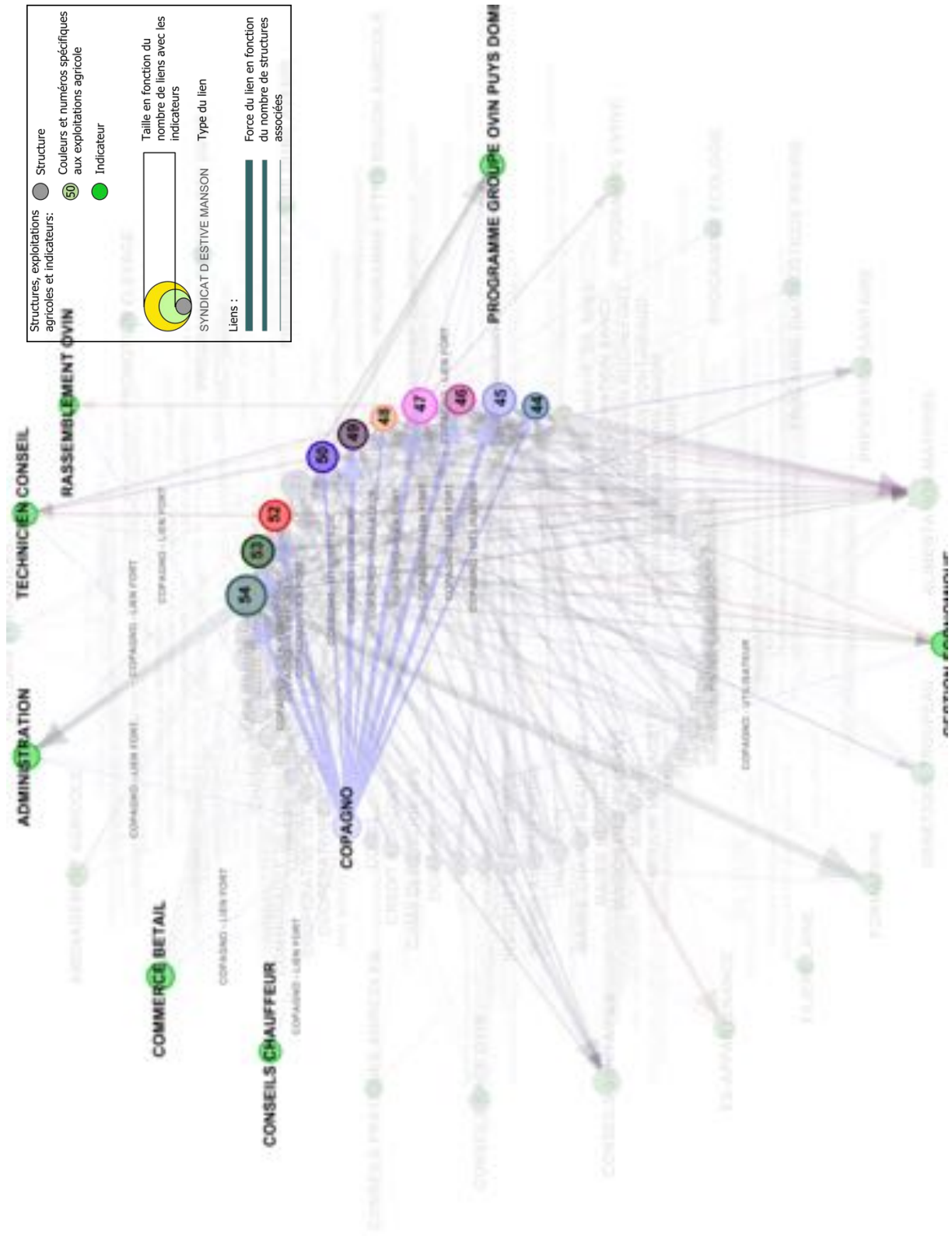


Figure 39 : Détail du réseau en fonction du collectif "COPAGNO



□ Isolement du collectif

La dernière clé de lecture consiste à isoler les collectifs afin d'afficher les liens qu'ils développent avec les exploitations agricoles et les types d'action dans lesquels ils s'engagent (**Figure 39**). Cet isolement nous permet de recouper les informations observées dans les deux premières analyses.

La structure COPAGNO balaye dix des douze exploitations agricoles. Cette information nous indique que l'échantillon d'éleveurs sélectionné pour l'enquête correspond à un groupe d'éleveurs appartenant quasiment tous à la même coopérative de commercialisation, comme nous avons pu le constater sur le Tableau 3. Cette coopérative de commercialisation développe de nombreux services pour ses adhérents, services qui sortent de la simple commercialisation du bétail. De plus, selon les éleveurs, ce collectif est amené à entrer en contact avec de nombreux autres collectifs présents sur le site, ce, afin de transmettre une représentation collective du paysage agricole partagée par les éleveurs adhérents à la coopérative. Enfin, sa présence sur le terrain lui permet de dresser un tableau des différentes pratiques d'élevage locales plus facilement que d'autres collectifs.

D'autres collectifs nous montrent ainsi une réelle reconnaissance par le monde agricole. C'est le cas de la Chambre d'agriculture, présente sur le réseau pour l'ensemble des exploitations et développant des actions variées, qui s'inscrivent sur six catégories différentes. L'institution Chambre d'agriculture semble constituer un collectif autour duquel se fédèrent les agriculteurs tant sur des thématiques d'aide à l'aménagement agricole que sur des thématiques liées à la formation agricole. C'est au travers des formations agricoles et des différents programmes d'étude portés par la Chambre d'agriculture que ce collectif contribue à la construction d'une représentation homogène des pratiques d'élevage dans le monde agricole.

L'organisme de sélection Rava arrive en troisième position. Les éleveurs enquêtés font donc majoritairement partie d'un système de valorisation de la race locale. L'Upra Rava, par sa présence sur le site, est porteuse d'une représentation collective de l'activité agricole liée à l'attention portée à l'espèce Rava, autour de laquelle se construit tout un système d'élevage.

Enfin l'Institut de l'élevage, le Conseil d'Expertise comptable (CER), l'entreprise Limagrain et la Fédération Départementale Ovine (FDO) sont des collectifs assez présents sur le réseau des acteurs enquêtés. C'est au travers de leurs programmes de récoltes de données agricoles, de conseils prodigués par leurs techniciens, d'actions de promotion de l'élevage ovin ou, simplement, du lieu de convergence qu'ils fournissent aux acteurs agricoles, que ces structures agissent sur les représentations agricoles que peuvent se faire les éleveurs sur l'utilisation patrimoniale d'un espace.

Si les autres collectifs sont peu reconnus par les éleveurs en ce qui concerne leur activité agricole et le lien qu'ils peuvent en faire avec l'espace patrimonial, il n'en reste pas moins que ces collectifs contribuent à altérer les représentations de l'espace agricole chez les éleveurs, notamment au travers des actions qu'ils développent, et qui peuvent rassembler d'autres collectifs plus présents sur le site. Ces acteurs ont donc tout intérêt à développer leur reconnaissance dans le monde de l'élevage soit, en élargissant leur action directement chez les éleveurs, soit en développant des partenariats avec les autres collectifs plus présents sur ce réseau.

Durant notre analyse, nous avons fait référence à un jeu de données qui constitue le réseau collectif construit par les acteurs agricoles interrogés (Tableau 6). Au travers de ce tableau, on voit que les catégories « filière laine » et « programme Puy-de-Dôme avenir » ne sont que très peu reconnues sur le réseau. L'entreprise « Tondeur Plissoneau » n'apparaissant dans aucune autre catégorie, cet acteur collectif a un très faible impact sur le réseau. S'il vient à transmettre une représentation du paysage ou bien des techniques d'élevage, il ne touchera qu'une seule exploitation agricole et ne sera potentiellement en contact avec aucune autre structure collective du réseau. Les représentations qu'il tentera de transmettre ne pourront se diffuser dans le réseau qu'à partir de l'unique intermédiaire que constitue l'exploitation agricole en lien avec lui. Dans cette configuration, l'exploitation agricole a le monopole de la transmission de la représentation collective exprimée par l'entreprise de tonte, ce qui n'est pas un schéma optimal pour la diffusion de ses idées.

En revanche, si le programme « Puy-de-Dôme Avenir » ne dispose que de l'acteur collectif CER, on retrouve cet acteur dans les deux autres catégories « gestion économique » et « programme groupe ovin du Puy-de-Dôme ». Dans ce cas de figure, le collectif CER possède un bon impact sur le réseau. Il est capable de transmettre les représentations collectives du paysage exprimées par l'exploitation agricole lors de sa participation au programme « Puy-de-Dôme Avenir » aux huit ou neuf autres exploitations s'inscrivant dans les deux autres programmes ainsi qu'aux autres collectifs participant également aux autres programmes. Ces programmes s'inscrivent, l'un dans une thématique mixte et l'autre dans les représentations collectives du paysage. Il est donc potentiellement possible que, en plus des échanges relevant des représentations collectives autour du paysage, ces collectifs discutent autour des techniques d'élevage.

Avec le tableau 6, on voit émerger deux cas de figure qui nous permettent de considérer l'impact des collectifs et celui des différentes actions auxquelles ils participent sur les possibilités de transmission des représentations collectives du paysage ou des pratiques d'élevage :

- L'importance d'un critère isolé en fonction du nombre d'exploitations agricoles et des collectifs associés à ce critère ;
- Le balayage de plusieurs catégories par un collectif, notamment pour des indicateurs s'inscrivant dans des thématiques différentes.

Pour le premier cas de figure, un collectif gagne en importance si celui-ci touche beaucoup d'exploitations agricoles pour un indicateur donné. Ce dernier est effectivement capable de recouper les différentes représentations collectives du paysage ou des pratiques agricoles parmi les acteurs agricoles pour en extraire un système général. État général qu'il peut à son tour transmettre à d'autres collectifs moins présents sur le réseau. C'est le cas des collectifs suivants qui touchent plus de la moitié des exploitations agricoles dans au moins un indicateur du tableau :

Communauté de communes ; Conseil départemental 63 ; Coopérative d'estive Croix-Saint-Robert ; Copagno ; FDO ; Mairie de Nébouzat ; UDSEA ; UPRA ; Sanders ; Limagrain ; Cialyn ; Domagri ; Marvalin ; Moulin Massagettes ; Service Remplacement ; SOB Saint-Affrique Cialyn ; SARL Gourdy/Bony/Payrot ; Chambre Agriculture ; Vétérinaires (Vaccination, sanitaire) ; Unotec Rodez ; CER ; MSA ; Crédit Agricole ; Institut élevage.

Tableau 6 : Regroupement des collectifs en fonction du nombre d'exploitations engagées dans une action d'un type spécifique.

Indicateurs/Nb d'exploitations	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Actions Syndicales												
Administration												
Administration-Matériel												
Alimentation-Matériel												
Aménagement agricole												
Commerce Bétail												
Conseils Chauffeur												
Conseils pratiques agri												
Conseils Race Ovin												
Conseils Sanitaires												
Ex-Appartenance												
Filière laitière												
Formation												
Génétique troupeau												
Gestion économique												
Prévention sanitaire												
Programme diagnostique prairie												
Programme écologie												
Programme estive												
Programme groupe ovin puy de Dôme												
Programme petite région agricole												
Programme reconquête ovine												
Programme Puy-de-Dôme avenir												
Promotion élevage												
Rassemblements ovin												
Technicien conseil												

La Cialyn, qui est engagée dans une action placée dans la catégorie « Technicien conseil », est capable de rassembler huit exploitations agricoles autour de cette action. Ceci nous indique que, au travers de la catégorie « Technicien conseil », la Cialyn (au même titre que Copagno, Limagrain et SOB St-Affrique) rayonne sur huit exploitations agricoles – Source : X. Badan, 2013

Dans le deuxième cas de figure plusieurs acteurs s'extraient du lot par le balayage des actions catégorisées dans des indicateurs différents : Fédération départementale ovine ; Copagno ; Cialyn ; Limagrain ; SOB St-Affrique ; Chambre d'agriculture ; Institut de l'élevage ; CER ; Organisme de sélection UPRA ; Jeunes agriculteurs ; Coopérative d'estive de la Croix-Saint-Robert ; Vétérinaires ; Moulin de Massagettes ; Sanders ; AROA

Parmi ces collectifs fortement présents sur le réseau, il y a des collectifs officiels de type syndicat, Chambre d'agriculture ou Institut de l'élevage. Il y a aussi des collectifs officialisés de type coopératives, avec Copagno, Cialyn, coopérative d'estive ou encore l'organisme de sélection UPRA et des collectifs officialisés de type entreprise, avec Limagrain, CER, les vétérinaires, le moulin de Massagettes et Sanders. Enfin on retrouve un collectif complètement excentré, la SOB Saint-Affrique, dont le siège social se situe près de Millau.

Le collectif le plus présent, à la fois au niveau des acteurs agricoles mais aussi au niveau de son implication dans les actions catégorisées, est la coopérative de commercialisation Copagno, avec une inscription dans six indicateurs, dont certains touchent jusqu'à onze éleveurs. Cette information était prévisible dans le sens où une majorité des acteurs agricoles sont adhérents à cette coopérative. On peut alors supposer que les représentations collectives des pratiques d'élevage des acteurs agricoles seront globalement conformes à la représentation collective des techniques d'élevage de cette coopérative de commercialisation.

En revanche, l'autre acteur identifié par les agriculteurs comme étant aussi présent que la coopérative de commercialisation est l'acteur Chambre d'agriculture. On constate alors que la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme est également un acteur important dans le réseau dans le cas où les représentations collectives du paysage et les pratiques d'élevage locales présentées par celle-ci sont conformes aux représentations des éleveurs interrogés. Le changement de majorité syndicale dans l'organisation interne du fonctionnement de cet acteur ne semble pas avoir altéré le rapport entre la Chambre et les éleveurs. En revanche, les individus appartenant à la Chambre doivent, dans ce processus de réorganisation interne, prendre en compte leur importance sur le réseau collectif agricole et faire en sorte de conserver leur action fédératrice. Le changement de majorité dans une structure institutionnelle n'est jamais une épreuve anodine. Si cette modification entraîne une diminution de l'intérêt que portent les acteurs agricoles à l'institution, alors ils retourneront l'intérêt qu'ils portaient à la Chambre vers un autre collectif capable de porter les projets dans lesquels cette dernière était engagée. La Chambre devra à nouveau conquérir son ancien statut de reconnaissance dans le monde de l'élevage pour pouvoir retrouver sa place au sein du réseau. Cette stabilité peut se conserver notamment en ne laissant pas les modifications structurelles de l'institution altérer les actions engagées sur le terrain et en gardant une forte présence technique chez les éleveurs.

Les collectifs comme l'Upa et les vétérinaires arrivent en troisième place dans le niveau de présence sur le réseau. Alors que les vétérinaires se contentent d'octroyer des conseils sanitaires ou de réaliser des actions de prévention sanitaire, l'Upa s'inscrit dans des actions diverses, ce qui permet à ce collectif d'être vecteur des représentations des acteurs agricoles à d'autres collectifs du réseau. À l'inverse, des collectifs comme le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et le Conseil départemental sont faiblement considérés par les acteurs agricoles comme présents sur le réseau collectif.

Le réseau identifié par les acteurs agricoles tourne, tout d'abord, autour de leur production agricole. On y retrouve les fournisseurs de matière première et les coopératives de commercialisation. Les échanges au niveau des représentations du paysage passent ensuite et sont plus efficaces si ces échanges sont associés à des programmes d'étude tels que le groupe ovin du Puy-de-Dôme, porté par la Chambre d'agriculture et l'Institut de l'élevage. Afin de relever les différentes représentations collectives du paysage et de dresser un panel cohérent des pratiques d'élevage existantes sur le bien candidat au patrimoine mondial Unesco, il est judicieux d'intégrer des collectifs tels que la Chambre d'agriculture, les coopératives de commercialisation et les fournisseurs agricoles de matière première à la construction du plan de gestion du dossier Unesco.

Enfin, il faut noter que ce réseau est celui identifié par les acteurs agricoles interrogés à un moment donné. Cette analyse répond à nos questions relatives aux liens que les agriculteurs et les institutions peuvent développer entre eux. Cependant, elle ne répond pas tout à fait à nos attentes concernant les liens que peuvent engager différentes institutions entre elles. C'est pourquoi il est maintenant nécessaire de changer de perspective pour se tourner vers le réseau collectif des acteurs non-agricoles. C'est-à-dire de tous les collectifs intermédiaires qui n'exercent pas une activité agricole directe sur le site, mais dont l'activité impacte l'évolution du paysage agricole.

B. Réseau relationnel à l'échelle des collectifs intermédiaires sur le bien Unesco chaîne des Puys et faille de Limagne

1) Détails en ce qui concerne la représentation collective du paysage

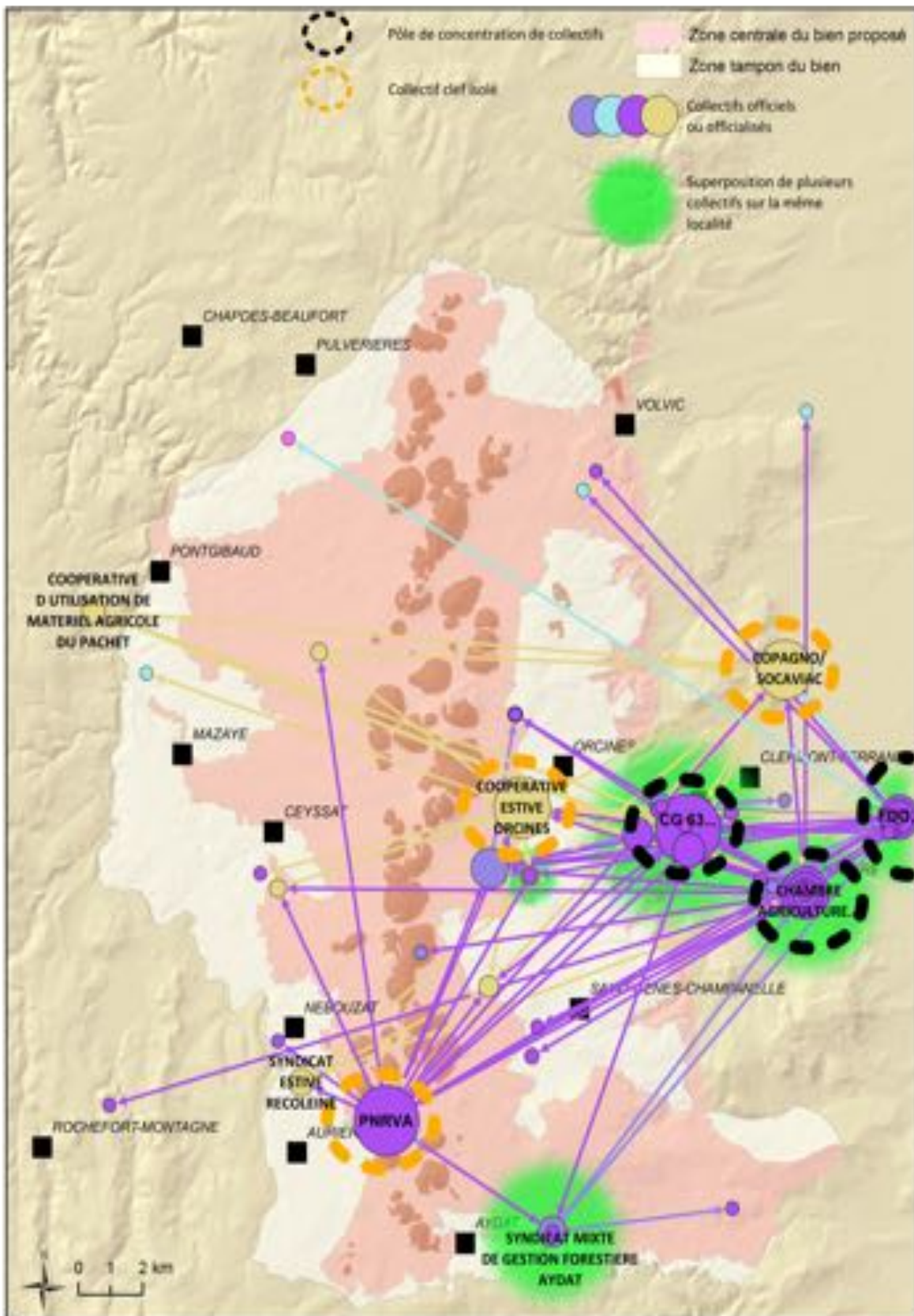
Nos entretiens avec les éleveurs nous ont montré la fine conscience que ces acteurs ont de l'existence des différents collectifs sur le site. Ils développent de nombreux contacts avec ces derniers et les actions qu'ils réalisent ensemble nous indiquent que, sur la chaîne des Puys et la faille de Limagne, de nombreuses occasions existent pour les éleveurs de transmettre à ces collectifs la manière dont ils conçoivent leur métier ainsi que leur point de vue du paysage. La forte mobilisation des éleveurs dans ces collectifs, ou encore l'implication des acteurs agricoles dans les actions portées par les collectifs, prètent à penser que ces acteurs ont tendance à développer une représentation collective du paysage et une approche du métier d'éleveur auxquelles les éleveurs se conformeraient. Nous avons vu que la coopérative de commercialisation Copagno, accompagnée de l'organisme de sélection Rava et de la Chambre d'agriculture, tenaient ce rôle. C'est par la présence (qui se décline dans la proposition d'un type de matériel accompagné d'un suivi par des techniciens conseil très actifs et par le soutien de projets d'aménagement et de développement des exploitations agricoles membres de ces collectifs) de ces collectifs dans une majorité des acteurs agricoles, que ceux-ci constituent une référence en termes de conseils techniques et de proposition d'aménagement. Et, sans aller jusqu'à proposer un seul type de fonctionnement agricole, ces institutions ont construit, avec les exploitations agricoles, une représentation collective d'un paysage typique où la réduction du couvert forestier en faveur du développement des prairies, occupées par le bétail des exploitations voisines et où la répartition des parcelles sectionales est unifiée en zones d'estive collectives, constitue un lieu représentatif de l'action humaine sur la chaîne des Puys. Ainsi, la chaîne des Puys retrouverait un état proche du paysage des années 1960, tout en évitant les difficultés paysagères que la démographie d'époque entraînait. Conscient des problématiques d'érosions des puys, des conflits d'usages liées à l'exploitation des terres collectives comme des

terres privées et des problèmes liés à un trop grand morcellement des parcelles, ces acteurs promeuvent une coexistence avec les acteurs forestiers et les propriétaires agricoles ainsi qu'une exploitation plus raisonnée des terrains collectifs et privés. Chaque individu conçoit une image spécifique du paysage idyllique dans lequel il souhaiterait vivre. Pourtant, ces individus, lorsqu'ils se retrouvent dans une situation collective, allant de l'échelle de l'exploitation agricole jusqu'à celle de collectifs officialisés et officiels, prennent conscience de l'existence des différentes problématiques liées au partage d'un espace commun. Dans ces conditions, si les traits dessinés par l'idéal individuel ont esquissé la représentation de l'espace, c'est, par le moyen du pinceau collectif, que va se peindre une représentation commune de l'espace, représentation riche de toute une gamme de couleurs correspondant aux différentes réalités rencontrées sur le terrain. Cette représentation collective est à l'image de la dynamique sociale locale, elle-même liée aux contextes culturels et économiques. Sur la chaîne des Puys, en s'intéressant uniquement au dernier siècle, elle a alterné plusieurs fois entre un paysage très forestier et un paysage entièrement nu, représentant extrême des besoins économiques de la filière sylvicole et de la valorisation agricole d'un espace surpeuplé. Aujourd'hui, le contexte social se tourne vers une diminution des besoins sylvicoles en plus de l'intensification d'une production agricole elle-même exercée par un nombre d'agriculteurs en constante diminution alors que la population rurale tend vers une augmentation des usagers citadins en quête d'une nouvelle représentation de l'espace.

La représentation collective de l'espace n'est plus une représentation extrême et conflictuelle entre l'un ou l'autre des acteurs du monde agricole, mais elle tend plutôt vers un équilibre entre trois types d'acteurs. Les deux premiers, acteurs sylvicoles et agricoles, valorisant un espace commun, le dernier utilisant le produit de cette valorisation comme bien récréatif. Il apparaît alors des projets mixtes liés à ce nouveau type de représentation collective, tels que des pratiques agro-sylvo-pastorales ou encore la mise en place de chemins de randonnée ruraux et la valorisation de la vente directe, qui n'aurait jamais vu le jour dans les anciens contextes. Ces nouveaux projets conduisent à une modification progressive du regard que les acteurs portent sur le paysage. Ce regard commun facilite la diffusion de nouvelles pratiques (comme l'entretien du couvert forestier par les brebis, l'aide au débroussaillage des parcelles par les acteurs forestiers ou les agents techniques, la sensibilisation des touristes au respect de l'activité et des installations agricoles...) entraînant une évolution du paysage vers ce nouveau regard.

Il en est de même au niveau des pratiques agricoles, où les éleveurs s'inscrivent dans un système porté par des coopératives de commercialisation de plus en plus grosses et qui, dans la logique d'un fonctionnement économique interterritorial, tentent tout de même de rester au fait des besoins agricoles locaux. C'est ainsi qu'on obtient un système de production d'agneau dessaisonné avec trois agnelages en deux ans, dont l'organisation matérielle tourne autour de la facilitation du travail d'un nombre réduit d'exploitants sur des cheptels d'au moins quatre cents têtes. C'est ainsi que se démocratisent les filets électriques pour des parages temporaires, des clôtures bois et métal pour des parcs à délimitations définitives, des cages à retournements pour faciliter le travail solitaire, la valorisation intensive des prairies de fauche attenantes à l'exploitation engendrant la diminution de l'intérêt pour les parcelles éloignées... Ce système de production s'inscrit dans une filière où l'agneau est valorisé par la territorialisation de sa production, au travers de labels de qualité axés sur la spécificité territoriale et sur la spécificité de la race ovine locale. Race ovine qui tend à se mixer avec des races plus productives pour associer la production territoriale au contexte productiviste dans lequel se trouvent les exploitations.

Figure 40 : Réseau collectif global et simplifié des acteurs intermédiaires sur le bien CDPFL



Source : X. Badan, 2015, fond de carte E. LANGLOIS, 2011.

1) Un réseau unique ?

Ce réseau, rattaché aux agriculteurs, n'est donc pas le seul existant sur le bien Unesco. D'autres collectifs agissent sur l'évolution paysagère et agricole de l'espace étudié. Seulement, ces collectifs, n'étant pas en contact direct avec les acteurs agricoles, ils n'apparaissent pas dans le réseau précédent. Il nous vient alors deux questions. Quels sont donc ces collectifs inconnus ? Comment s'organisent-ils pour ne pas être reconnus par les acteurs agricoles ?

Ces collectifs agissent sur l'aménagement du territoire et influencent l'évolution des pratiques d'élevage sans pour autant exercer une activité liée à l'exploitation agricole directe d'une parcelle. Dans le système de production agricole, si les exploitants agricoles sont les acteurs principaux de la filière, puisque produisant la matière première, ces collectifs peuvent être considérés comme des acteurs intermédiaires de la filière ovine. Bien que nécessaires au bon fonctionnement de la filière, ils n'en produisent pas la matière première, c'est-à-dire l'agneau, les brebis ou tous leurs produits. On retrouve chez ces acteurs, les coopératives de commercialisation qui étaient représentées dans le réseau précédent et qui jouaient un rôle principal au sein du réseau. Toutefois, en dehors des institutions accompagnant les éleveurs dans leurs démarches, on trouve également d'autres organismes moins visibles sur le réseau agricole, tels que les organismes de certification, les associations de valorisation ou de protection du territoire, d'autres entreprises dont l'activité se situe sur le territoire, d'autres institutions possédant une mission de conservation ou de développement du territoire, les collectifs regroupant les usagers de l'espace à titre récréatif...

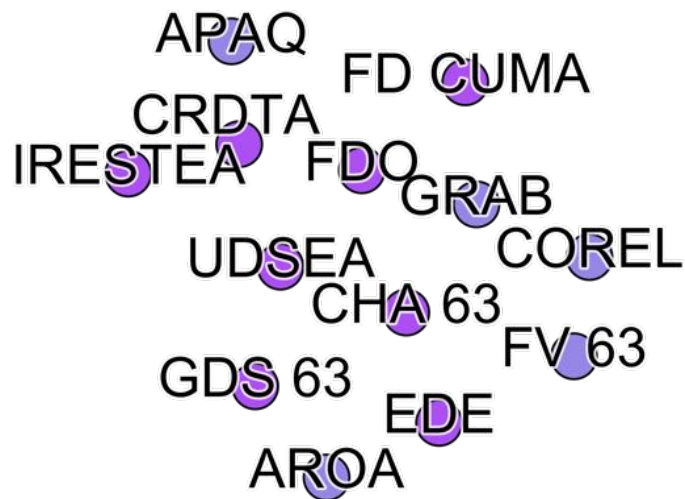
Ces acteurs tissent également des liens entre eux autour d'un réseau collectif. Grâce à une série de trente-quatre entretiens réalisés auprès de ces collectifs intermédiaires en utilisant la même méthode d'entretien qu'avec les acteurs agricoles, nous avons réussi à dresser l'usage de leur réseau collectif (**Figure 40**).

2) Réseau collectif : les acteurs intermédiaires en réseau

Tout comme le réseau des acteurs agricoles, le réseau global s'étend en majeure partie sur toute la surface du bien et dans sa périphérie. Sur la **Figure 40**, nous pouvons observer trois zones de concentration d'acteurs à la périphérie du site et trois acteurs qui, bien qu'isolés, se distinguent du lot par leur degré de mobilisation.

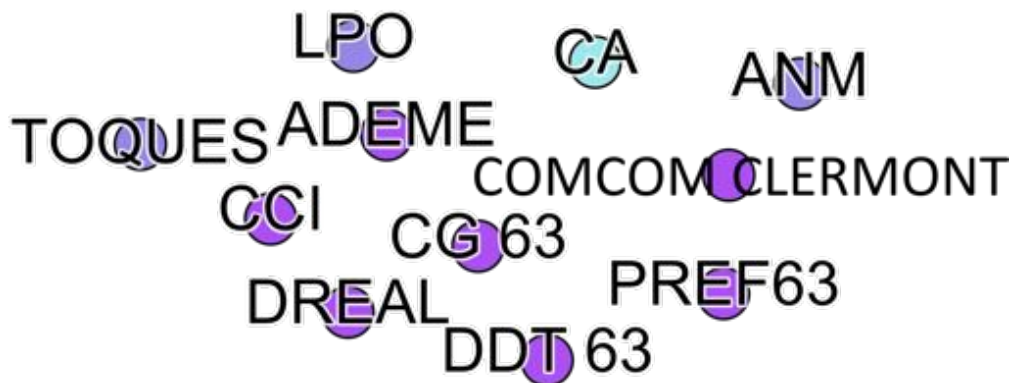
Les trois pôles périphériques correspondent à trois zones d'activités administratives. Le premier, situé à Clermont-Ferrand (**Figure 42**), regroupe en majorité tous les collectifs officiels responsables du développement paysager et de la gestion du territoire du Puy-de-Dôme, voire de la Région, dans sa globalité. On retrouve principalement des institutions telles que le Conseil départemental (CG63) ; une antenne du Conseil régional (CR63) ; la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ; la Direction Départementale des Territoires (DDT 63) ; l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise en Énergie (ADEME) ; La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ; la préfecture du Puy-de-Dôme (PREF 63) et la communauté d'agglomération de Clermont (COMCOM CLERMONT). Deux associations et une entreprise figurent également dans le réseau, l'association des Toques d'Auvergne, l'association Auvergne Nouveau Monde, une association de protection environnementale, la Lgue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et une entreprise, la banque Crédit Agricole.

Figure 41 : Réseau collectif global et simplifié des acteurs intermédiaires sur le bien CDPFL



Source, X. Badan, 2015.

Figure 42 : Acteurs situés à Clermont-Ferrand



Source, X. Badan, 2015.

Figure 43 : Acteurs situés à Lempdes



Source, X. Badan, 2015

Le second pôle, situé dans la zone d'activité d'Aubière (Figure 41), commune limitrophe de Clermont-Ferrand, regroupe quant à elle les collectifs officiels chargés de l'accompagnement des exploitations agricoles et des projets d'aménagement agricole sur le territoire du Puy-de-Dôme. On retrouve les collectifs déjà présents sur le réseau précédent tels que la Chambre d'agriculture (CHA 63) ; l'Institut de l'élevage (EDE) ; la Fédération Départementale Ovine (FDO) ; L'Union Départementale Syndicat Eleveurs Agriculteurs Puy-de-Dôme (UDSEA) et le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ; l'Association régionale ovine (AROA) et le Comité d'Orientaion Régional de l'Élevage (COREL). Dans cette zone apparaissent également des collectifs officialisés spécialisés dans l'accompagnement des exploitations agricoles comme la Corel, le groupement régional des agriculteurs biologiques en Auvergne (GRAAB) et la fédération des CUMA (FD CUMA). Certains collectifs ne possèdent pas un rôle agricole spécifique mais entrent tout de même dans le réseau, car ils participent à des actions de recherche ou de communication visant à valoriser l'image de l'agriculture en Auvergne. C'est le cas du Comité régional du développement touristique d'Auvergne (CRDTA) ; de l'institut de recherche en science et technique de l'agriculture et de l'environnement (IRSTEA) et la fédération viticole 63 (FV63).

Enfin, le troisième pôle se situe dans la commune de Lempdes où l'on retrouve tous les collectifs officiels concernant la gestion forestière avec la coopérative forestière Unisylva (UNISYLVA) ; le Syndicat Des Sylviculteurs (SDS) ; le Centre d'Études Techniques et Économiques Forestières du Puy-de-Dôme (CETEF 63) ; le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ; l'Office National des Forêts (ONF) ; l'Union des forêts d'auvergne (URFA) ; l'Union régionale des communes forestières Auvergne Limousin (COFOR 63) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne Limousin (DRAAF). On trouve aussi, dans ce pôle, un faible nombre de collectifs officiels chargés de la formation ou de l'accompagnement agricole, notamment l'association Auvergne Certification (AUCERT) ; l'organisme de sélection Rava (UPRA) ; la Confédération paysanne (Maison des paysans) ; l'école d'agronomie Vetagro Sup (VAS) et la fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM). Il existe également un lycée agricole à Lempdes, cependant, il n'a pas été mentionné dans nos entretiens (Figure 43).

Il est intéressant de constater que, bien que la distance séparant chaque pôle soit assez réduite, les pôles se spécialisent dans un type d'accompagnement. À Clermont-Ferrand, se situe le pôle de gestion territoriale alors que, dans les deux autres localités, on retrouve les pôles agricoles et forestiers. Nous constatons également que le pôle forestier, regroupant les structures d'accompagnement de la gestion des forêts privées et publiques, partage le même lieu, Lempdes, avec une école d'agronomie et des structures d'accompagnement agricole présentes chez les éleveurs, notamment l'organisme de sélection Rava, qui tient une place importante dans le réseau des éleveurs.

Alors que, en périphérie du bien candidat au patrimoine mondial Unesco, se situent ces pôles de gestion et d'accompagnement, on trouve, au centre du bien, un acteur isolé et représenté comme étant un acteur important sur la carte. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne constitue un acteur clé dans le réseau d'acteurs intermédiaires. Cette information est complémentaire avec celle obtenue à son sujet dans le réseau agricole où ce collectif n'est que très faiblement reconnu par les éleveurs. La superposition des deux réseaux nous montre la spécialisation du PNRVA dans ses capacités à mobiliser les acteurs collectifs. Ce collectif développe une mission liée à la gestion écologique d'un espace et à l'accompagnement des agriculteurs locaux dans la mise en place de pratiques visant une production agricole en accord avec la préservation de l'environnement. Peu reconnu comme interlocuteur privilégié

en ce qui concerne les actions associées à la valorisation agricole d'un espace patrimonial, il joue un rôle important au niveau de l'échange d'informations autour des pratiques d'élevage et de la représentation collective du paysage pour d'autres collectifs méconnus des éleveurs. Le collectif Copagno est également très présent au sein de ce second réseau, ce qui fait de lui un acteur principal dans les deux réseaux. Enfin, un dernier acteur agricole émerge. Il s'agit du collectif officialisé de type « coopérative », responsable de la gestion de l'estive d'Orcines. L'estive du Puy-de-Dôme ayant été largement mise en avant dans le dossier de candidature du bien CDPFL au patrimoine mondial Unesco, on peut observer que ce collectif, en charge de l'utilisation agricole de la partie centrale de l'espace patrimonial, a été fortement mobilisé. Bien que peu reconnu comme tel par les acteurs agricoles, il joue un rôle important dans la transmission aux autres collectifs de la représentation collective que se font les éleveurs sur l'aspect agricole du Puy-de-Dôme.

Cette première lecture nous indique un nombre bien plus élevé de collectifs engagés dans la gestion de l'espace étudié que ce qui avait été identifié par les éleveurs. Ce sont un peu plus de quatre-vingts structures qui s'organisent en réseau dans le but de développer des projets d'aménagement, de valorisation patrimoniale et touristique ou de valorisation du paysage forestier et agricole. Ces acteurs, isolés à l'intérieur du site ou regroupés en pôles de fonctionnement en dehors de la zone concernée, sont amenés à échanger des points de vue et à négocier des projets autour desquels on peut aisément anticiper une confrontation des différents collectifs autour de la représentation collective qu'ils se font de l'utilisation de l'espace patrimonial. Ces représentations collectives, qui constituent le cœur idéologique autour duquel s'organisent les missions principales des collectifs, sont d'au moins trois types différents. Le premier type est rattaché aux collectifs dont la mission tourne autour de la gestion territoriale. Ces collectifs construisent alors une représentation collective autour de la considération du paysage patrimonial et de ses différentes finalités économiques, touristiques et démographiques. L'activité agricole sur le site n'est considérée ici que comme un moyen parmi d'autres contribuant à atteindre ces trois finalités. Le second type de représentation collective est construit par tous les collectifs dont la mission tourne autour de l'activité agricole. Dans le cas du site patrimonial, ils organisent leur fonctionnement autour de la gestion de l'environnement agricole et écologique de l'espace dans le but d'allier l'activité agricole avec cette nouvelle considération patrimoniale du paysage. Le dernier type de représentation collective regroupe les collectifs dont la mission est axée sur les autres types de valorisation de l'espace agricole. On retrouve, dans ce réseau, surtout les collectifs de gestion forestière et les collectifs regroupant les propriétaires terriens. Si pour ces derniers, l'image collective du paysage patrimonial tourne toujours autour de l'exploitation de l'espace, elle n'est plus forcément liée à une activité agricole mais tourne plutôt autour de l'activité sylvicole. La représentation de l'espace commune entre ces trois types de collectif entre en concurrence autour d'un même espace. Si les divergences entre ces types de collectifs tendent à s'amointrer et que des efforts sont faits chez tous ces acteurs pour allier les différentes représentations collectives autour d'une utilisation concertée de l'espace, nous faisant ainsi l'effet d'une eau qui aurait vu ses sédiments se déposer au fond d'un étang après une longue période de calme, le projet de patrimonialisation du site CDPFL perturbe cet équilibre, remettant chacune de ces représentations collectives au-devant des attentes de chacun des acteurs. La patrimonialisation du site est la pierre, jetée dans le plan d'eau qui bouscule les sédiments et les met en suspension, troublant l'eau et nous empêchant d'avoir une vision profonde des collaborations possibles des acteurs autour de projet collectif. Le réseau des collectifs intermédiaires, combiné à celui des acteurs agricoles, va affiner l'analyse pour laquelle nous cherchons, à savoir plus précisément, autour de quel type de projet ces acteurs ont tendance à établir des liens.

Pour cela, nous avons repris la méthode précédente autour des catégories d'action s'inscrivant dans des indicateurs. Sachant que des individus interrogés pouvaient avoir des responsabilités dans plusieurs collectifs, nous avons fait le lien entre les individus et les collectifs afin de déterminer les acteurs-clés du réseau qui permettraient de rétablir les canaux permettant l'équilibre entre les différentes représentations collectives des acteurs sur l'utilisation de l'espace.

3) Actions identifiées dans le réseau collectif intermédiaire

Les trente-quatre collectifs interrogés ont tous été enquêtés au sujet du processus de patrimonialisation du bien CDPFL. À partir de cette entrée, nous avons soustrait des informations relatives aux représentations que ces collectifs peuvent se faire de l'espace patrimonial. Nous avons considéré que la représentation du paysage par ces collectifs est transportée au travers des projets relatifs à l'aménagement de l'espace. C'est par les différents processus de négociation engagés pour la réussite de ces projets d'aménagements que les acteurs collectifs sont amenés à se réunir pour échanger leurs points de vue sur le paysage et sur son utilisation. La présence d'une ville à proximité du bien CDPFL, les problématiques de périurbanisation, la fréquentation touristique et les différentes problématiques écologiques et agricoles associées au site, marquent notre terrain d'une multitude d'usages qui ont fini par se mélanger dans les discours des enquêtés, notamment lorsque ceux-ci faisaient partie d'un collectif concerné par chacune de ces problématiques. Afin de pouvoir comparer les données avec celles du réseau agricole, nous avons ramené les discours à l'aspect agricole chaque que c'était possible.

a) Regroupement de vingt-cinq à onze indicateurs

Pour faciliter la lecture des données, nous regroupons certaines des catégories développées dans le réseau précédent, passant ainsi de vingt-cinq indicateurs à onze. Ainsi nous souhaitons mettre en avant les types d'actions les plus abordés dans le réseau, ceux-ci constituant le centre d'intérêt principal des différents collectifs sur place.

□ Indicateurs inchangés : ADMINISTRATION / AMÉNAGEMENT AGRICOLE / FORMATIONS / PROGRAMME ÉCOLOGIE / PROGRAMME ESTIVE

Comparé au réseau précédent, ces sept indicateurs constituent une base inchangée. L'indicateur ADMINISTRATION concerne toujours les actions relatives à l'aide ou aux conseils administratifs des autres collectifs autour des projets associés à l'espace patrimonial. Cette aide peut passer par la mise à disposition d'un local et d'une aide technique promulguant un hébergement ou de l'aide administrative d'un autre collectif. La COREL, certaines mairies, le PNRVA... fournissent ce genre de services à d'autres petites associations d'élevage telles que les coopératives d'estives ou d'autres collectifs lors de réunions communes ou de conseils d'administration.

AMÉNAGEMENT AGRICOLE continue à concerner les aides et l'accompagnement dans la constitution des dossiers de financement pour des projets relatifs à l'aménagement agricole. Par exemple, durant notre terrain, il a été question d'un projet de construction et d'aménagement d'une maison de berger sur le Puy-de-Dôme, projet qui a mobilisé le PNRVA, une association de propriétaires fonciers, une coopérative d'estives, le Conseil départemental et nombre d'autres structures...

L'indicateur FORMATIONS nous permet de valider les actions de formation proposées par les collectifs aux exploitations agricoles. De, plus dans ce réseau, nous cherchons à savoir si des collectifs proposent des actions de formation destinées aux collectifs intermédiaires.

PROGRAMME ÉCOLOGIE regroupe soit les projets à visée écologique moins connus dans les exploitations agricoles, soit les projets connus des exploitations agricoles mais qui ne sont pas considérés comme rentrant dans le cadre agricole ovin. Il s'agit, entre autres, des programmes de protection d'espèces sauvages, des actions d'édification et de conservation des zones Natura 2000 et des actions de communication sur le maintien des espaces sauvages et paysagers à destination des touristes.

PROGRAMME ESTIVE regroupe toutes les actions concernant les estives situées sur le bien CDPFL. Le panel d'actions va de la mise en place de l'estive jusqu'aux actions de communication et de promotion associées à la présence des brebis sur l'estive. Les actions de promotion prennent la forme d'articles de presse ou de reportages vidéo. La présence des animaux sur les puys est considérée comme un élément majeur de la gestion agricole de l'espace. Cet indicateur nous a permis de découvrir quel type de collectif intermédiaire s'investit dans la mise en place et dans le développement de telles actions avec les coopératives d'estives. L'investissement comprend les réunions avec le PNR ; le recrutement et l'entretien des bergers par les éleveurs ; l'aide apportée par des agents sur le terrain ; l'organisation de la fête de l'estive...

□ Indicateurs fusionnés : COMMERCE BÉTAIL / CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES / GESTION ÉCONOMIQUES / PROMOTION ÉLEVAGE / GROUPE OVIN PUY-DE-DÔME / TECHNICIEN CONSEILS

GROUPE OVIN PUY-DE-DÔME et DIAGNOSTIC PRAIRES correspondent à des actions coordonnées par la Chambre d'agriculture. Elles permettent l'identification des pratiques d'élevage et récoltent des données relatives à la pousse de l'herbe dans les prairies. L'objectif de ces programmes est de faciliter la transmission de savoir-faire entre éleveurs et ainsi d'optimiser leur production. L'aspect patrimonial est peu abordé dans ce type de programme qui existait avant l'entrée du bien dans le processus de patrimonialisation en 2007. Cependant, le contexte patrimonial constitue un nouveau paramètre que les agents responsables des projets intègrent dans leurs programmes. Ces deux programmes concernant les mêmes acteurs, que ce soit les collectifs porteurs du projet ou les acteurs associés au programme, ont été réunis sous un seul indicateur : GROUPE OVIN PUY-DE-DÔME

PROMOTION ÉLEVAGE associe quatre autres indicateurs : ACTIONS SYNDICALES ; PETITES RÉGIONS AGRICOLES ; PUY-DE-DÔME AVENIR et RECONQUÊTE OVINE. Ils correspondent à des programmes coordonnés par l'AROA, le COREL et les instances syndicales à une échelle territoriale et nationale. Les actions qui découlent de ces différents collectifs visent la promotion de l'élevage ovin en France et dans la région, elles restent assez limitées sur la zone d'étude. C'est pourquoi nous avons préféré les regrouper dans un indicateur unique. Si ces actions ont été prises en compte dans le réseau, c'est parce que la promotion de l'élevage ovin sur le territoire impacte de manière indirecte la représentation que peuvent se faire les éleveurs et les collectifs intermédiaires au sujet des techniques d'élevage.

Ce flou entre des actions s'inscrivant à une échelle globale et non spécialisée tout en possédant un impact local se retrouve dans le discours des acteurs interrogés. Un exploitant agricole, questionné dans ce sens, a établi un discours réparti en neuf parties bien qu'une trame de fond au sujet des coûts relatifs au fonctionnement de l'exploitation agricole reste toujours identifiable. En commençant par traiter des aides à l'élevage financées indirectement par la Politique Agricole Commune européenne (PAC), l'éleveur jongle entre le lien entre l'activité agricole et le maintien d'un type de paysage à valeur touristique, récréative et économique et la valorisation de la filière en lien avec un type de production agricole, lui-même lié à un type de technique d'élevage spécifique à cette production. Lorsqu'il commence à traiter de l'inscription du bien au patrimoine mondial Unesco,

alors le discours va dans le même sens que l'impact de l'aide de la PAC sur le fonctionnement et le développement des exploitations agricoles. Dans ce discours, il mélange les échelles d'action et les différents programmes d'étude agricole. Les informations relatives à ce discours (type d'action et collectifs en contact) ont ainsi été regroupées dans l'indicateur « PROMOTION DE L'ÉLEVAGE ».

Exemple du discours au sujet du programme groupe ovin du Puy-de-Dôme, de la Politique Agricole Commune et de sa déclinaison à l'échelle de la France et de l'inscription du bien CDPFL au patrimoine mondial Unesco, d'un exploitant agricole ayant des responsabilités au sein d'une institution syndicale.

« Par kg d'agneau produit je dois être à 7€10 [de charge] pour un agneau qui est vendu 6€65 de moyenne, c'est parlant quand même. C'est-à-dire que je vends à 6€65 le kg et les coûts de production me coûtent 7€10 de mémoire. Donc sans les aides je suis foutu. Après je raisonne mon exploitation comme quand je travaillais dans le privé et que j'étais dans l'immobilier. J'avais un fixe et des commissions dans l'immobilier. Je considère aujourd'hui que mon fixe, ce sont les aides. Les aides parce que j'entretiens du territoire, parce que je fais de l'emploi. Parce qu'il y a le technicien de Copagno qui est là, il y a le chauffeur d'aliment, le chauffeur du camion des agneaux... Je crée de l'économie en termes d'emploi. J'utilise 57 ha plus l'estive. Les gens globalement ils viennent se promener sur Ceysnat, ils se promènent et voient le territoire qui est ouvert. Les parapentistes peuvent atterrir sur un terrain qui ne leur coûte rien parce que c'est ras... Donc ça c'est mon fixe.

Après j'ai mon métier qui est de produire des agneaux de qualité et de proposer au consommateur un agneau identifié, tracé, fait de façon conventionnelle, mais qui a un sens économique. Ça ce sont mes commissions. À moi de jouer sur mes commissions pour me faire plus d'argent parce que j'ai envie de vivre comme les autres, aller en vacances, m'acheter des choses et offrir à mes enfants ce qu'ils ont besoin.

Je considère que les aides ne sont pas un gros mot pour moi ! Je sais qu'à un moment donné l'Europe a fait un choix de dire « il faut pouvoir faire manger les Européens » et que ça a un coût qui doit être collectif. Et ça c'est la politique agricole créée en 56 (sic). La première politique européenne intégrée c'est celle de l'agriculture après le charbon. Aujourd'hui on parle de l'Europe mais on ne parle plus d'agriculture. Et on a fait manger tout le monde. Dans les années 1960, les agris ont fait le boulot quoi !

Donc il ne faut pas dénigrer les agriculteurs aujourd'hui, même s'il y a eu des déviances, surproduction, pollution... après ils répondaient à une offre. Et être accompagné par l'impôt d'une contribution de 100€ par contribuable par an pour l'Europe, toutes les grandes surfaces sont approvisionnées à des prix bas, avec un produit sécurisé sanitaire. Après ils peuvent mettre deux euros de plus pour une qualité différente, du bio ou autre chose.

[...] Il n'y a pas très longtemps, le conseil général est venu justifier la demande d'inscription à l'Unesco. On a demandé à être associé aussi. Il y avait les services du Parc, le conseil général, l'UDSEA du coin, l'association de propriétaires d'Orcines, les utilisateurs de l'espace (des agriculteurs) comme moi. C'était plutôt une réunion d'information. Là où vous êtes assis, vous êtes en site classé de la chaîne des Puys, la maison [et l'exploitation agricole] comprise. Je serai donc en Unesco. En gros, je vais vous le dire franchement, si c'est pour

éviter d'avoir un lotissement entre les deux exploitations et de ne plus pouvoir travailler parce qu'il y a des mouches, du bruit... je pense que c'est un bien de protéger les sites.

Mais il faut reconnaître les acteurs de ces sites. On ne fait pas forcément les choses n'importe comment et que nos pratiques il faut en tenir compte. Il faut tenir compte de notre savoir-faire d'un point de vue travail, ergonomie, parce que ça nous pèse parfois quand même. Il faut privilégier l'information auprès des autres utilisateurs qu'il y a des gens qui vivent toute l'année ici.

L'Unesco est une image positive. Il y a une AMAP sur Ceysnat, ça peut peut-être faire des développements de produits agricoles et à la fois faciliter la vente directe ou des choses comme ça. Ça peut être aussi intéressant pour la partie touristique.

Après, derrière, il faut pour les agriculteurs qui sont engagés dans une démarche de circuit court, ou une autre démarche comme ça, qu'on puisse aussi les accompagner d'un point de vue financier pour que leur entité économique puisse progresser. En gros si on peut avoir de l'argent pour entretenir la montagne, faire une signalétique homogène et jolie, c'est important.

Après le fait que l'exploitation soit sur le site Unesco, dans une zone Natura 2000 et à moins de 150 mètres d'un château du XI^e siècle, on empile les charges. Et aujourd'hui si je veux faire un nouveau bâtiment agricole, je ne peux plus. Or, je n'avais pas les moyens à l'époque de faire une structure un peu plus adaptée. »

À l'origine, l'indicateur GESTION ÉCONOMIQUE consiste à regrouper les différentes actions d'aide économique d'une exploitation agricole. Autant il peut s'agir d'aide au montage de dossier de subvention pour le fonctionnement d'une exploitation, autant il peut s'agir de la mise à disposition d'outils techniques pour faciliter la gestion économique d'une exploitation. La sélection, l'achat et l'entretien de matériel agricole ou encore le choix relatif aux produits alimentaires agricole font partie des conseils promus par les collectifs intermédiaires dans le but de faciliter le bon fonctionnement de la structure agricole. C'est pourquoi l'indicateur ALIMENTATION-MATÉRIEL a été fusionné avec GESTION ÉCONOMIQUE.

COMMERCE BÉTAIL intègre également l'indicateur FILIÈRE LAINE, qui fait partie de la transformation d'un produit ovin.

Enfin, nous avons considéré que les conseils relatifs aux pratiques agricoles regroupaient tous les différents types de conseils exclusivement réservés au fonctionnement de l'exploitation, sans que ceux-ci se dirigent vers le volet économique de l'exploitation. Ainsi, nous avons regroupé dans l'indicateur CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES les indicateurs CONSEIL RACE OVIN et GÉNÉTIQUE TROUPEAU, regroupant les différentes actions de valorisation et de promotion relatives à l'amélioration du troupeau existant et de valorisation d'une espèce ovine particulière. Nous avons également intégré à cet indicateur, les indicateurs PRÉVENTION SANITAIRE et CONSEIL SANITAIRES regroupant les conseils d'élevage donnés par les structures vétérinaires aux éleveurs.

TECHNICIENS CONSEILS et CONSEILS CHAUFFEURS ont été regroupés, puisque ces deux indicateurs font référence à des conseils techniques promus par des agents appartenant à des collectifs. Le type de conseil touche principalement des techniques d'élevage ou des conseils informels sur le fonctionnement de l'exploitation agricole.

□ Cas particulier : EX-APPARTENANCE

L'indicateur EX-APPARTENANCE, par la faiblesse des informations qu'il apportait, tant en ce qui concerne les actions envisagées sur le site que la transmission des représentations collectives au sujet du paysage ou des pratiques agricoles, a été supprimé dans cette seconde construction du réseau collectif.

Le regroupement des indicateurs offre au réseau collectif intermédiaire une meilleure lisibilité tout en nous permettant de fusionner les résultats avec le réseau agricole afin d'avoir une vision globale du réseau collectif autour de l'utilisation agricole d'un espace inscrit dans un processus de patrimonialisation.

b) Types de collectifs intermédiaires

Le réseau collectif intermédiaire regroupe des collectifs officiels et officialisés. Sur le réseau, les collectifs officiels correspondent essentiellement aux institutions.

Les institutions se distinguent des autres collectifs, d'une part, parce que leur centre de décision est constitué de membres élus par les autres acteurs individus adhérents à l'institution et, d'autre part, parce qu'elles déclinent à l'échelle locale les intérêts territoriaux, voir nationaux. Le Conseil départemental, par exemple, est une institution d'accompagnement et de financement de projets possédant sa propre politique de gestion territoriale tout en répondant à des directives à l'échelle régionale, répondant elles-mêmes à un intérêt national. Dans ce sens, les institutions regroupent les structures étatiques, mais également les centres de formation officiels tels que les écoles d'agronomie et les lycées agricoles.

Les collectifs officialisés, collectifs dont l'existence est reconnue par les institutions, se divisent en trois sous-catégories : les associations, les coopératives et les entreprises.

- Les associations regroupent des collectifs dont la structure de décision est un conseil élu par les membres adhérents au collectif. Leur échelle d'action se décline à un niveau le plus souvent local et le discours que ces structures transportent est celui des membres adhérent au collectif. C'est par ces deux derniers critères que les associations se distinguent des institutions.
- Les coopératives ressemblent aux structures de type associatif dans leur système de décision, qui repose également sur un conseil élu. Cependant, contrairement aux associations, l'objectif des coopératives reste entièrement économique. Elle regroupe des individus autour d'une activité économique spécifique (les estives, le matériel agricole, la filière...). Ainsi, les coopératives d'estive regroupent des éleveurs autour de l'utilisation agricole d'une prairie collective. Le fonctionnement de cette coopérative est similaire à celui d'une association, avec l'élection d'un bureau et/ou d'un comité responsable des décisions de la structure aux yeux des institutions les ayant officialisées. Cependant, l'activité de la structure tourne autour de la valorisation économique de la prairie collective.
- Enfin, les entreprises s'organisent autour d'un propriétaire, ou d'un comité de propriétaires qui emploie des salariés dans le but de valoriser économiquement une production spécifique.

4) Construction du réseau collectif intermédiaire

Le réseau collectif obtenu au travers des différents entretiens se partage en une moitié de collectifs officiels et une autre de collectifs officialisés (**Figure 44**). On dénombre trente-huit collectifs officiels

pour quarante collectifs officialisés. Ces derniers regroupent dix-huit associations, seize coopératives et six entreprises.

Les acteurs agricoles ne sont pas représentés dans ce réseau puisque ce dernier s'arrête volontairement aux acteurs intermédiaires. Pourtant, il faut noter qu'une exploitation agricole apparaît dans ce réseau en établissant des liens avec l'organisme de sélection Rava. L'exploitation agricole est ici considérée comme un acteur intermédiaire impliqué dans des actions de type administratifs et relatives au commerce de bétail au sein du réseau des acteurs intermédiaires. Cette présence s'explique notamment par la double appartenance d'un individu à la fois dans l'exploitation n° 47 et à la fois dans le conseil d'administration de l'organisme de sélection Rava.

L'indicateur qui regroupe des actions engageant le plus grand nombre de collectifs est « technicien conseil » avec quarante-deux collectifs regroupés sur le réseau, suivi ensuite, respectivement, de « gestion économique » avec quarante collectifs, « administration » avec trente-trois collectifs, « programme écologie » et « programme estive » avec trente-et-un collectifs, « promotion élevage » avec vingt-sept collectifs, « conseils pratiques agricoles » avec vingt-quatre collectifs et, enfin, « programme groupe ovin », « commerce bétail » et « formations » regroupant huit, sept et six collectifs.

Ce sont donc les actions impliquant des projets d'accompagnement des acteurs agricoles locaux à partir d'agents directement présents sur le terrain qui entraînent la mobilisation du plus grand nombre de collectifs intermédiaires, avant même les actions d'aide administrative et économique (Tableau 7). Les actions catégorisées dans cet indicateur font surtout référence à un appui technique humain. Cet appui se décline en un panel d'aides à la gestion de projets agricoles allant de la mobilisation de personnels, sur le terrain, à la coordination de projets agricoles ou forestiers spécifiques tels qu'un projet de construction d'une maison de bergers coordonné par le PNRVA ou le projet d'ouverture du puy de Combegrasse, coordonné conjointement par le PNRVA et le SMGF d'Aydat. Les collectifs impliqués dans ces projets sont hétérogènes tant dans leur type que dans leur mission. Ainsi nous avons des institutions, des coopératives, des associations et des entreprises qui entrent en contact autour de projets associés à la patrimonialisation de l'espace par les volets forestiers, touristiques, agricoles et écologique. Le point commun à ces différents volets est d'avoir comme finalité une réalisation technique concrète et visible sur l'espace. Les collectifs semblent plus enclins à établir des liens entre eux si l'objet de ce lien consiste en une action pratique sur le terrain.

On retrouve, dans ce réseau, des collectifs déjà présents dans le réseau agricole. Il est rassurant d'identifier la coopérative de commercialisation Copagno, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture comme collectif présents dans les deux réseaux. Cette donnée nous indique que ces institutions, les coopératives et les associations, sont porteuses aux acteurs intermédiaires des intérêts des éleveurs tout comme des représentations collectives que ces derniers se font du paysage et de la pratique de leur métier. D'autres acteurs, faiblement représentés ou totalement absents dans le réseau agricole, prennent, dans ce réseau, une importance conséquente. C'est le cas du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, de la coopérative d'estives d'Orcines, de la fédération départementale ovine mais aussi du Conseil régional, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de différentes structures de gestion forestière du territoire. Enfin, des structures qui étaient fortement représentées dans le réseau agricole se retrouvent faiblement représentées dans ce réseau collectif intermédiaire. C'est le cas de l'institut de l'élevage et de l'organisme de sélection UPRA Rava.

Tableau 7 : Détails des actions catégorisées dans l'indicateur TECHNICIENS CONSEILS

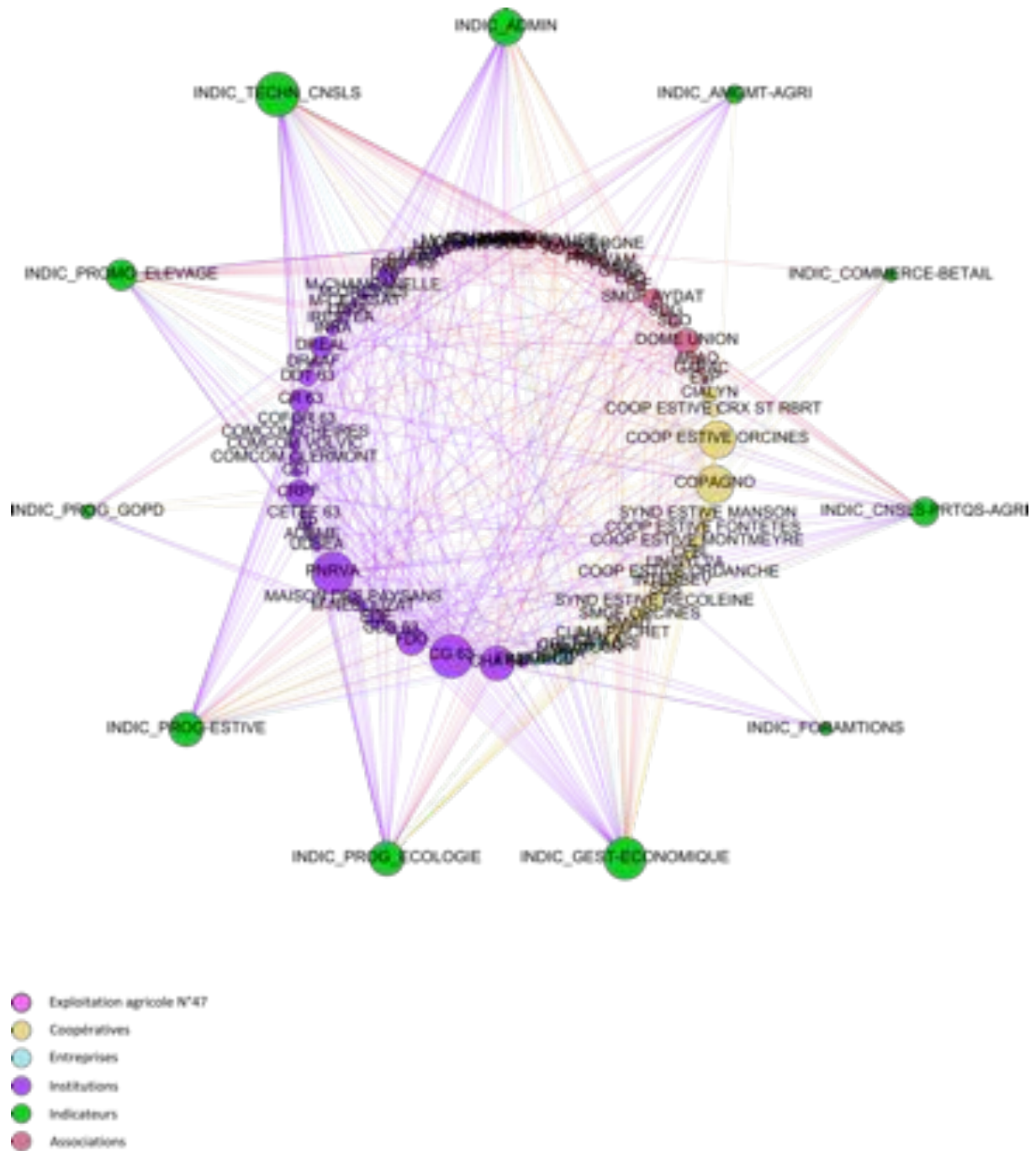
Collectif enquêté	Collectif en lien	Détail du lien
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	CCI	Appui technique
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	CA63	Appui technique
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	ANIM	Appui technique
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	CBDTA	Appui technique
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	APRAQ	Appui technique
ASSOCIATION LES TOULES D AUVERGNE	FROMAGE	Appui technique
AUVERGNE CERTIFICATION	IRSTEA	Appui technique ; Mécanisation éco-épandage ; Production « phytogéomorphe »
AUVERGNE CERTIFICATION	VELTAGRO SUP	Appui technique ; Mécanisation éco-épandage
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	LPO	Appui technique ; Biodiversité ;
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	UNISYLVA	Appui technique ; Forêt
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	CFBOURGOGNERLIM	Appui technique ; Forêt
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	COMMCOMMVOLVIC	Appui technique ; Gestion Forêt
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE	DOMIE UNION	Appui technique, Appui gestion ; Forêt ; Plan simple de gestion ;
CONSEIL GENERAL 63	URCFAUVERGNE	Appui Agricole
CONSEIL GENERAL 63	OMF	Appui technique
CONSEIL GENERAL 63	CRPF	Appui technique
CONSEIL GENERAL 63	AEME	Appui technique autonomie énergétique des exploitations Bois-énergie
CONSEIL GENERAL 63	SAFER	Appui technique ; Foncier
CONSEIL GENERAL 63	URFA	Appui technique ; Mission "haie"
CONSEIL GENERAL 63	RIF	Appui technique ; Réseau Comm Comm ; Projet transmission exploitations
CONSEIL GENERAL 63	CONF	Appui technique
CONSEIL REGIONAL 63	CA63	Partenaire institutionnel
COOPERATIVE D UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DU PACHET	FDO	Appui technique
COOPERATIVE D UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DU PACHET	CA63	Appui technique
COOPERATIVE D UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE DU PACHET	GDS	Appui technique
COOPERATIVE ESTIVE ORCINES	SMGFORCINES	Appui forestier
COOPERATIVE ESTIVE ORCINES	PMRVA	Garde troupeau ; Relation touristes ; Construction maison berger ; Garde Parc estive
COOPERATIVE ESTIVE ORCINES	COPAGNO/SOCAVIMAC	Réseau éleveurs
COPAGNO/SOCAVIMAC	CEORCINES	Appui technique
COPAGNO/SOCAVIMAC	CA63	Projet d'installation ; Appui techniques
COPAGNO/SOCAVIMAC	UPRA	Suivi technique brebis Rava

---/---

Collectif enquêté	Collectif en lien	Détail du lien
COREL	CA63	Comité orientation régional ; Animation filière ovine
DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	PNRVA	Appui gestion bien non délimité ; Appui technique ; Médiation
DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	DOMIE UNION	Appui gestion ; Dossier Unesco ; Opération grand site ; Appui technique
DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	SMGFORCINES	Appui technique ; Appui gestion bien non délimité
DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	SMGFAYDAT	Appui technique ; Appui gestion bien non délimité
FDO	COPAGNO/SOCAVIAC	Appui choix stratégique exploitation ; Appui technique ; Appui projets
FDO	CA63	Appui technique ; Conseil production
FDO	DVIMONT/DIALYN	Appui technique exploitations
INSTITUT DE L ELEVAGE	INRA THEIX	Appui technique ; conseil élevage ; Estive
INSTITUT DE L ELEVAGE	FDO	Estive ; Appui technique
OFFICE NATIONALE DES FORETS	PNRVA	Médiation ; Appui administratif ; Appui technique ; Lien élevage
ORGANISME DE SELECTION RAVA	DVIMONT/DIALYN	Appui suivi technique élevage
ORGANISME DE SELECTION RAVA	COPAGNO/SOCAVIAC	Appui suivi technique élevage
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	CA63	Appui gestion ; Dossier Unesco
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	CEORCINES	Appui gestion estives ; Aménagements
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	CRPF	Appui gestion ; Forêt
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	SMGFORCINES	Appui gestion ; Forêt ; Estive
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	MAIRIE NEBOUZAT	Médiation ; projet charte PNR
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D AUVERGNE	GNF	Plan gestion ; Foncier ; Appui technique ; Forêt
SMGF AYDAT	CA63	Appui technique projet ouverture Combegrasse
SMGF AYDAT	GNF	Appui technique forêt projet ouverture puy Combegrasse
SYNDICAT ESTIVE RECOLEINE	COPAGNO/SOCAVIAC	Appui technique ; Estive
SYNDICAT ESTIVE RECOLEINE	DVIMONT/DIALYN	Appui technique ; Estive
SYNDICAT ESTIVE RECOLEINE	IE	Appui technique ; Estive ; Bowin
SYNDICAT ESTIVE RECOLEINE	FERRANDAISE	Appui technique ; Reproduction
UNION DES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE PROPRIETAIRES DE LA CHAINE DES DÔMES	CRPF	Appui technique ; Plan gestion

Source : X. Badan, 2013.

Figure 44 : Aperçu global du réseau collectif intermédiaire et des actions catégorisées en indicateurs



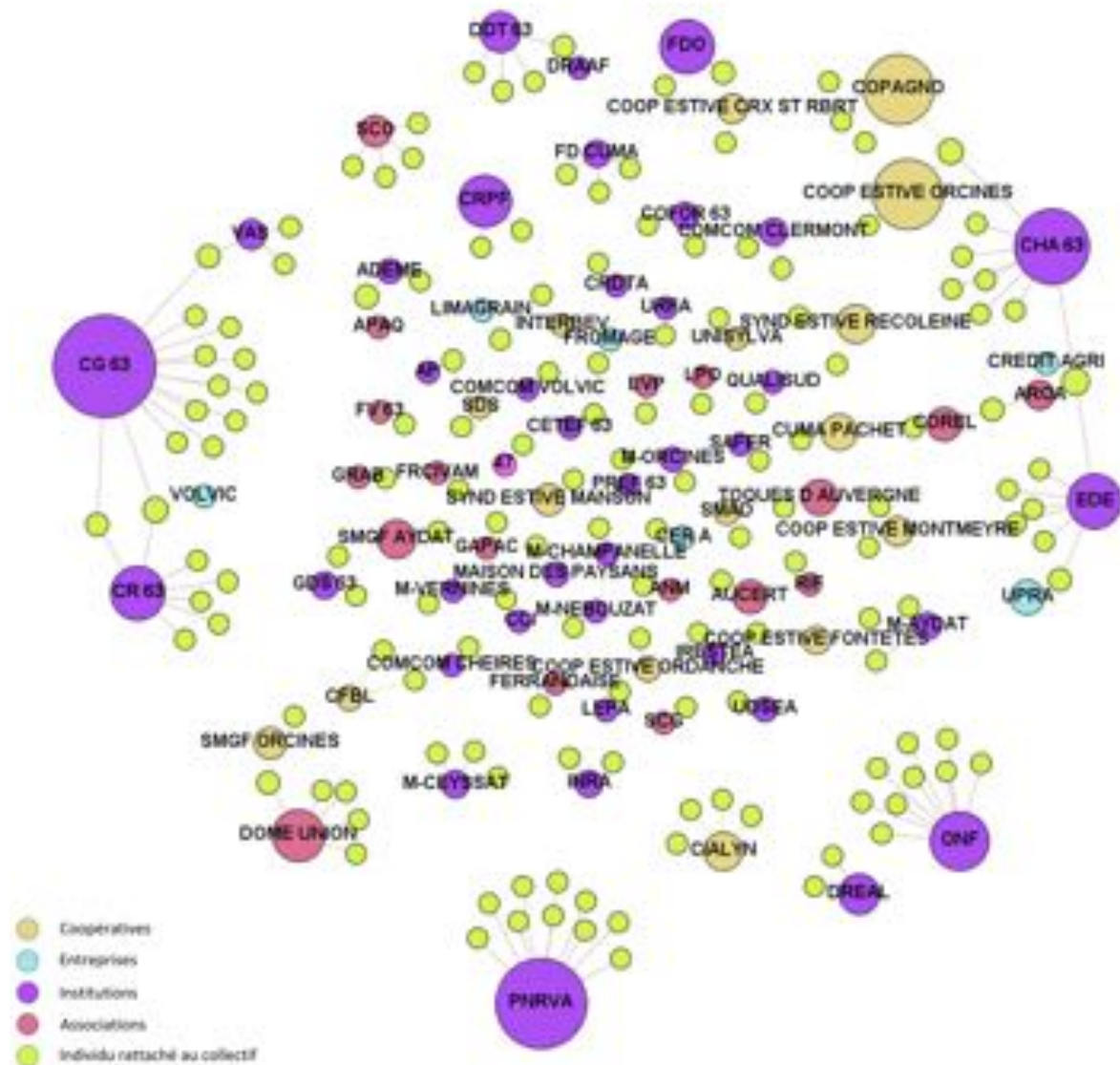
Source, X. Badan, 2015

5) Développement du réseau collectif intermédiaire : appartenance des individus aux collectifs

Si les exploitations agricoles regroupent des éleveurs autour d'un objectif de valorisation agricole de l'espace, les collectifs intermédiaires regroupent une multitude d'individus dont les missions, bien que variées, reposent toutes sur des responsabilités réparties autour de l'organisation du collectif.

Pour certains individus, tel que le directeur ou le président d'une structure, la responsabilité est claire. Elle concerne la stabilité du collectif et sa représentation officielle au sein du réseau. Pour d'autres acteurs, la part de responsabilité peut être plus discrète et pourtant non moins importante puisque dirigée vers d'autres acteurs du réseau. Les agents commerciaux ou les agents techniques, par les conseils, par les services ou par l'aide qu'ils donnent, sont garants de l'image et de la réputation du collectif au sein du réseau. Les coordinateurs de projet ou les chargés de mission vont, par leur rôle de communication et dans leur contribution au développement du réseau collectif, toucher encore d'autres types d'acteurs. Ainsi, des collectifs allant de l'échelle mondiale à l'échelle locale vont être touchés par les différents individus d'un collectif.

Figure 45 : Réseau d'appartenance des collectifs intermédiaires



Source, X. Badan, 2015

Chaque individu, dans les liens qu'il établit avec d'autres collectifs, est porteur des représentations du paysage et des pratiques agricoles associées au collectif auquel il appartient. Par effet de conformation, le discours de l'individu appartenant à un collectif se conforme en majorité à la représentation collective de la structure à laquelle il adhère volontairement. Ce qui crée un discours uniforme véhiculant la représentation collective du collectif parmi toutes les structures sur qui, par l'intermédiaire d'individus membres du collectif, il rayonne. L'individu transmet les points de vue du collectif auquel il adhère, points de vue qu'il est capable d'habiller d'une connotation positive ou négative en fonction de son degré de conformation entre lui et sa structure d'appartenance.

Nous disposons d'un réseau autour duquel tous les individus responsables de la vision agricole et patrimoniale du bien CDPFL pour chaque collectif sont répartis. Pour un souci de lisibilité, ce réseau est réorganisé en un graphe qui place, en périphérie, les collectifs engageant la responsabilité des individus au suivi de l'évolution agricole et patrimoniale du bien CDPFL. Ces collectifs englobent un des collectifs plus petits situés dans le centre du graphe. Ces derniers n'engagent la responsabilité que d'un ou de deux individus dans le suivi de l'évolution agricole et patrimoniale du site (**Figure 45**).

Une dizaine de collectifs se placent dans la périphérie du graphe. Le plus grand nombre d'acteurs par collectifs se retrouve surtout parmi les collectifs officiels avec notamment le PNRVA et le Conseil départemental, tous deux porteurs du projet d'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial. Mais on retrouve également les institutions agricoles avec la Chambre d'agriculture et l'institut de l'élevage, mobilisant un grand nombre d'acteurs pour l'accompagnement agricole des acteurs du réseau. Enfin, l'ONF se distingue également via la mobilisation de ses acteurs au sujet de l'accompagnement agricole et de sa participation à l'aménagement du territoire.

Avec cette nouvelle donnée, nous sommes capable d'associer les individus appartenant aux collectifs aux liens que ces collectifs exercent entre eux. On observe un réseau dont la taille des collectifs correspond toujours au nombre de liens qu'ils établissent sur le réseau et autour duquel gravitent les individus (**Figure 46**).

S'il n'est pas surprenant de constater que les collectifs mobilisant le plus grand nombre d'individus sont également des collectifs tissant de nombreux liens sur le réseau, il est étonnant d'observer que des collectifs mobilisant moins de monde, tels que la coopérative d'estives d'Orcines et la coopérative de commercialisation Copagno, sont tout de même très présents sur le réseau. Il en est de même pour l'association de propriétaire Dôme union, le mouvement syndical FDO. Enfin, les collectifs associés à la gestion forestière, sans mobiliser autant de personnel que d'autres institutions telles que le Conseil départemental ou le PNRVA, se mobilisent également dans les différentes actions réalisées sur le bien CDPFL, dans le cadre de son processus de patrimonialisation. Il semble tout à fait cohérent que les structures forestières s'impliquent dans des projets visant à développer la valorisation patrimoniale, touristique et agricole d'un site en majeure partie recouvert par la forêt. La connaissance des propriétaires forestiers, des techniques de gestion de la forêt et enfin de la valorisation commerciale du bois, font des Syndicats Mixtes de Gestion Forestière (SMGF), de l'Office National des Forêts (ONF) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) des acteurs importants dans l'évolution de la structure paysagère du site.

L'association des propriétaires de la chaîne des Puys constitue également un acteur dont la mobilisation est fréquente dans le cas où les projets de développement paysagers et agricoles s'effectuent autant sur des parcelles privées que sur des parcelles publiques. Le regroupement des

propriétaires terriens en une ou plusieurs associations est d'ailleurs un élément apprécié par les autres collectifs, notamment par les institutions porteuses du dossier d'inscription patrimonial du site, dans le sens où ces collectifs permettent d'établir des contacts et de transmettre les représentations collectives que se font les porteurs du projet au sujet de l'évolution de l'espace à un maximum de propriétaires. Si l'on tient compte de l'effet de conformation, une négociation entre les institutions et les associations de propriétaires permet d'obtenir l'aval de tous les propriétaires membres de l'association au travers de l'aval de l'association elle-même.

Figure 46 : Réseau collectif intermédiaire avec les individus associés aux collectifs



Source, X. Badan, 2015.

Certains collectifs se retrouvent également à la périphérie du réseau, bien que ce ne soient ni des structures établissant de nombreux liens dans le réseau, ni des structures mobilisant de nombreux individus dans des actions de gestion agricole et paysagère du bien CDPFL. Pourtant, malgré le faible

nombre d'individus mobilisés, ces collectifs gardent leur importance dans la multiple appartenance aux structures du réseau des individus qu'ils mobilisent (Figure 47).

Dix-huit collectifs établissent des liens particuliers par l'intermédiaire d'individus appartenant au moins à deux collectifs présents sur le réseau. Pour un individu, cette multiple appartenance facilite la transmission des représentations collectives que se font les collectifs auxquels il appartient. Ces individus constituent alors des vecteurs de représentations collectives facilitant la compréhension des collectifs entre eux. Cette compréhension collective peut se décliner dans le point de vue que se fait un collectif à propos du paysage ou des pratiques agricoles locales par rapport à un autre, offrant ainsi une occasion de rapprochement entre les deux collectifs. Elle peut aboutir à la mise en place de projets d'aménagements communs, coordonnés conjointement par les deux collectifs. La participation des autres acteurs collectifs du réseau est d'autant plus efficace que les deux collectifs mobilisent ensemble leur réseau respectif.

Ainsi, l'école d'agronomie travaille, au travers de l'individu MI (individu 109) entre en étroite collaboration avec le Conseil départemental autour de la coordination du dossier d'inscription du bien CDPFL au patrimoine mondial Unesco. De son côté, le Conseil départemental établit une étroite collaboration avec le Conseil régional d'Auvergne par l'intermédiaire des acteurs I et M (individus 83 et 114). Cette collaboration permet d'établir des actions communes de financement entre les deux institutions, financement dédié aux différents projets d'aménagement agricole et paysagers sur le bien CDPFL.

La direction départementale des territoires et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne sont, pour la gestion du site Unesco, en lien rapproché par l'intermédiaire de l'individu MA (individu 106) au sujet de la validation ou du rejet de dossiers d'aménagements paysager sur le site.

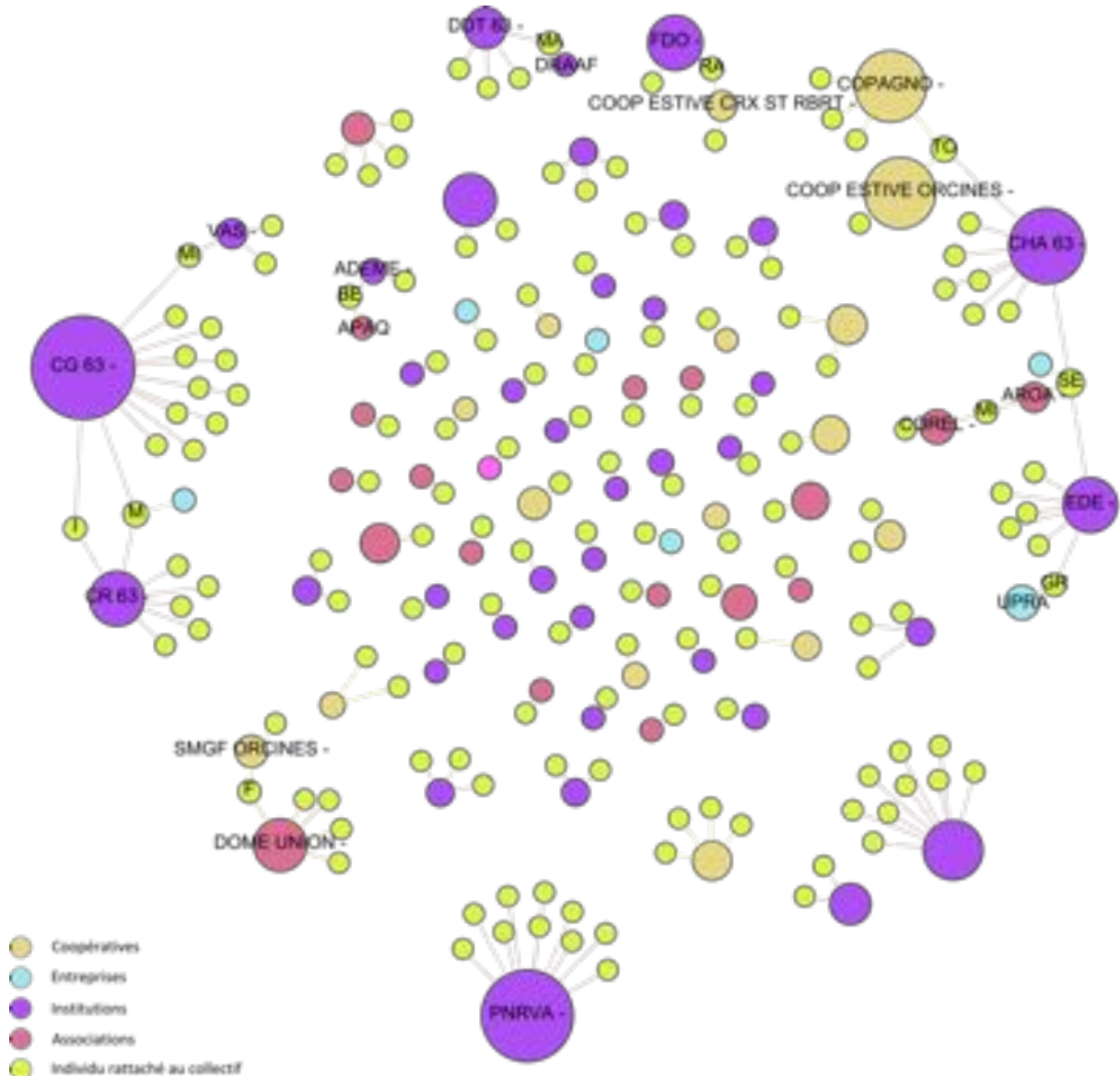
L'individu BE (individu 19) est vecteur des représentations collectives que se font les deux collectifs « Association de Promotion Auvergne Qualité » et « Agence de l'Environnement et de la Maîtrise en Énergie » autour de l'espace patrimonial et de la qualité de la production agricole, ce qui permet à ces deux collectifs de travailler ensemble autour de projets de valorisation économique d'une exploitation agricole située dans le bien inscrit à l'Unesco ou des exploitations agricoles situées en périphérie du bien, mais qui utilisent des parcelles dans le bien Unesco.

La Fédération Départementale Ovine est en lien avec la coopérative d'estive de la Croix-Saint-Robert par l'intermédiaire de l'individu RA (individu 133). Ce lien permet la mise en place de projets de développement autour des estives situées sur le bien Unesco, ou encore la présentation à la FDO des techniques d'estives existantes, associées à la gestion des estives locales afin que le discours de la FDO, à ce sujet, corresponde à la représentation collective que se fait la coopérative d'estive de la Croix-Saint-Robert sur les pratiques d'élevage sur un espace inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Enfin, un pôle regroupant sept collectifs se distingue du réseau. La coopérative d'estives d'Orcines, la coopérative de commercialisation Copagno et la Chambre d'agriculture sont reliées par l'intermédiaire de l'individu TO (individu 145) sur le réseau. La Chambre d'agriculture est, à son tour, reliée à l'institut de l'élevage ainsi qu'à l'Association Régionale Ovine d'Auvergne par l'intermédiaire de l'individu SE (individu 141). L'Institut de l'élevage est, quant à lui, rattaché à l'organisme de sélection Rava par l'intermédiaire

de l'individu GR (individu 79), alors que l'Association Régionale Ovine d'Auvergne est rattachée à la COREL avec l'individu MI' (individu 111). Tous ces collectifs, reliés ensemble, forment un pôle de travail important autour du recensement des pratiques agricoles locales et des réflexions au sujet de leur évolution.

Figure 47 : Mise en évidence des acteurs appartenant à plusieurs collectifs présents sur le réseau



Source, X. Badan, 2015

Les liens entre les collectifs et les individus appartenant à ces collectifs ne nous montrent cependant pas encore ceux que peuvent établir les individus entre eux. Cette dernière facette de l'analyse nous permet de concrétiser l'aspect assez conceptuel des liens entre collectifs. En effet, comment un collectif, entité conceptuelle – quand bien même elle est reconnue comme institution – peut-elle

établir un lien réel avec un autre collectif, si ce n'est par l'intermédiaire d'individus qui transmettent à d'autres individus une représentation conforme à celle du collectif auquel ils appartiennent. Le réseau des collectifs intermédiaires, vu sous la perspective des individus vecteurs des représentations collectives, nous offre alors la possibilité de déceler les individus clés du réseau (**Figure 48**).

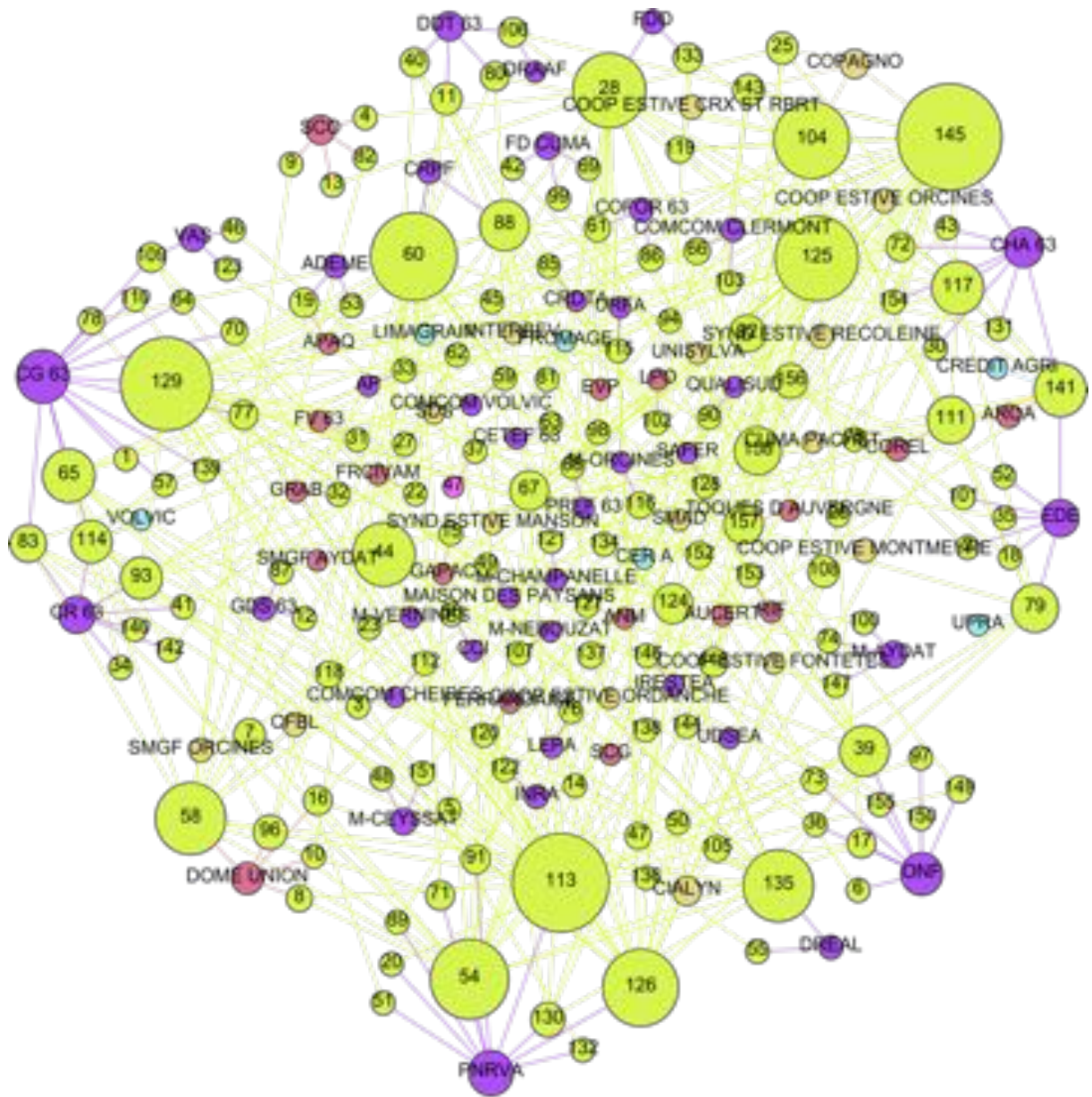
Les liens de ce réseau correspondent alors aux liens véritables qu'établissent des individus entre eux. Ces liens forment la réalité concrète du réseau collectif dans le sens où nous considérons que, lorsqu'un individu dresse un lien avec un autre individu, nous aboutissons à l'édification d'un lien entre les collectifs auxquels ils appartiennent. Les individus s'adressent entre eux au nom de ces collectifs. Par l'intermédiaire de ces liens, ils conforment leur discours aux représentations du collectif auquel ils adhèrent. Ainsi, par exemple, les individus 135 et 55 transmettent aux autres individus du réseau les représentations collectives que se fait la DREAL au sujet de l'aménagement de l'espace CDPFL et de sa gestion agricole. Le fait que deux individus différents adhèrent à ce collectif constitue un moyen, pour le collectif, de balayer une plus grande partie du réseau, puisque les deux individus se conforment, à quelques nuances près, à la même représentation collective qui est celle de la DREAL.

La taille des individus de ce réseau est proportionnelle au nombre de contacts qu'ils établissent avec d'autres individus du réseau. Ainsi, l'importance des individus n'est plus associée aux nombres de collectifs auxquels ils adhèrent, mais bien aux nombres d'individus avec qui ils sont amenés à entrer en contact. Dans notre réseau, douze individus se distinguent clairement des autres : trois individus appartenant au PNRVA (54, 113, 126) ; un individu appartenant au CG63 (129) ; un individu appartenant à la DREAL (135) ; un individu appartenant au CRPF (60) ; un individu appartenant à la FDO (28) ; un individu appartenant à la coopérative d'estives d'Orcines (125) et un individu appartenant à la coopérative de commercialisation Copagno (104) ; un individu appartenant au SMGF d'Aydat (44).

Enfin, deux individus sont des individus charnières puisqu'ils couvrent à la fois une vaste étendue du réseau et appartiennent à plusieurs collectifs. Il s'agit des individus 58 et 145. L'individu 58 appartient en même temps à l'association des propriétaires Dôme Union et au Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) d'Orcines. L'individu 145 appartient à la coopérative Copagno et à la coopérative d'estives d'Orcines tout en faisant partie de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Finalement, il existe un dernier lot de collectifs n'apparaissant pas du tout sur les graphes. Ces collectifs ont clairement été identifiés durant les entretiens. Pourtant, ils n'établissent aucun lien connu concernant des échanges au sujet des pratiques d'élevage ou de projets associés à la patrimonialisation du paysage. Ainsi, quarante-quatre collectifs des trois types ont été identifiés de la sorte. L'existence de ce tableau indique une méconnaissance de la participation de ces structures aux différentes actions locales par les acteurs interrogés plutôt qu'une exclusion des collectifs du réseau.

Figure 48 : Réseau collectif intermédiaire vu sous la perspective du réseau des individus appartenant aux collectifs



- Exploitation agricole N°17
- Coopératives
- Entreprises
- Institutions
- Individus
- Associations

Source, X. Badan, 2015

C. Conclusion de l'analyse des données du terrain chaîne des Puys et faille de Limagne

1) Acteurs clefs du réseau et représentation collective de l'espace patrimonial

Sur le bien chaîne des Puys et faille de la Limagne, en pleine phase de reconnaissance patrimoniale, nous constatons une activité agricole ovine essentiellement axée sur de la filière viande. La filière s'organise essentiellement autour de l'activité économique de deux collectifs officialisés de type « coopérative » : les coopératives de commercialisation Cialyn et Copagno. Deux organismes de production auxquels les exploitations agricoles adhèrent en fonction de l'histoire de leur structure, de leur rattachement syndical ou encore des différences qui peuvent exister entre les exploitations et entre les coopératives sur le réseau. L'organisation du fonctionnement des deux coopératives, leurs stratégies de fidélisation des membres autour du matériel agricole qu'ils proposent et leur présence sur le terrain sont manifestement identiques. L'influence qu'elles exercent sur l'évolution des pratiques d'élevage s'étend bien au-delà des acteurs agricoles que vise leur objectif structurel. À la fois acteurs médiateurs du monde agricole et acteurs vecteurs des représentations de l'élevage aux collectifs intermédiaires, ces deux coopératives constituent des engrenages clés dans la machine qui entraîne les systèmes d'élevage local vers une évolution organisationnelle et culturelle. De par leurs actions localisées, elles placent l'élevage ovin comme un projet agricole spécialisé et rentable alors que ce système était considéré, par les exploitants agricoles, comme un complément de revenu encore dans les années 1970. Les collectifs porteurs du processus de patrimonialisation de la chaîne des Puys et de la faille de la Limagne ajoutent une nouvelle représentation à ce système en reconstruction, celle d'un service. En réintégrant dans ce système d'élevage des pratiques de transhumance/estivage que la mécanisation, l'intensification et la déprise agricole avaient quasiment fait disparaître sur le site, l'activité agricole devient productrice d'un sous-produit, le paysage nu, qui, bien que peu valorisé dans le monde agricole en soi, entre comme un produit de qualité dans le processus de valorisation patrimoniale du bien. Avec l'intensification de la production, les éleveurs peuvent effectivement se passer de l'utilisation des estives situées sur les puys. Leur emploi permet toutefois d'entretenir un paysage ouvert favorisant la présentation des Dômes volcaniques, bien patrimonial promu par les collectifs intermédiaires, que le public souhaite observer lorsqu'il s'attarde dans l'espace inscrit Unesco. Cet effort mutuel entre collectifs agricoles et collectifs intermédiaires demande bien plus qu'un encouragement des éleveurs par les collectifs intermédiaires à la constitution et à l'utilisation des estives sur les puys. Il demande à ces deux mondes de construire une identité commune, basée sur une représentation collective locale de l'espace agricole et patrimonial à laquelle chacun se conformerait par désir et non par obligation. Cette construction commune doit fusionner les deux types de représentation collective de l'espace agricole. Pour cela, il est nécessaire de passer par le façonnement d'un système d'élevage ovin de la chaîne des Puys autour de l'ouverture agricole des paysages, en faisant plus que simplement remettre au goût du jour des pratiques d'estives mais en introduisant ces pratiques dans une culture agricole actuelle, dynamique et en constante évolution. Si l'encouragement financier des exploitations agricoles aux pratiques d'élevage liant l'entretien de l'espace patrimonial est un bon début, il ne peut s'inscrire dans le long terme sans une appropriation de la culture patrimoniale par tous les acteurs du site. C'est le développement de cette culture patrimoniale, via, par exemple, la remise en place des fêtes de la transhumance actualisées à l'image de l'agriculture d'aujourd'hui, associant l'aspect

traditionnel de cette dernière, l'aspect récréatif pour la population locale et l'aspect attractif pour l'activité touristique, qui doit être encouragé et ne peut se réaliser qu'au travers d'un lien fort entre les acteurs collectifs auxquels les exploitations agricoles donnent toute leur confiance et les acteurs intermédiaires capables de coordonner l'implication des différentes facettes de la valorisation de l'espace patrimonial.

Les représentations collectives de la gestion d'un espace patrimonial chez les éleveurs sont liées au type de production agricole et aux techniques qu'ils développent pour acquérir cette production. Les coopératives jouent un rôle important dans la récolte des données relatives aux pratiques d'élevage sur le réseau collectif. L'analyse et la transmission de ces données dans le réseau collectif intermédiaire permettrait aux collectifs porteurs du projet de valorisation patrimonial d'être au courant de l'évolution concrète des systèmes d'élevage, ainsi que de prendre conscience des besoins actuels des éleveurs locaux pour le bon fonctionnement de leur exploitation. À l'inverse, les coopératives de commercialisation sont les acteurs les plus à même d'expliquer et de transmettre efficacement aux exploitations agricoles les besoins des acteurs intermédiaires au sujet de l'usage agricole de l'espace patrimonial et d'être porteur d'actions collectives rassemblant les collectifs autour des différents types de valorisation de l'espace, agricole, sylvicole, touristique, récréatif et territorial. À ce niveau, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et l'Institut de l'élevage forment des interlocuteurs clés à la fois dans leur capacité à établir un lien entre les coopératives et le reste des collectifs intermédiaires, à la fois par leur capacité à proposer des programmes techniques d'actions agricoles auxquels adhèrent les éleveurs.

Concrètement, l'organisme de sélection Rava, conjointement à la Chambre d'agriculture, le PNRVA et les Toques d'Auvergnes constituent les acteurs autour desquels se construit la représentation d'un élevage ovin spécifique au département, en allant de la sélection d'animaux adaptés aux pratiques d'élevage locales, à la proposition d'une nouvelle culture culinaire associée à cette sélection. La FDO contribue à la promotion de l'activité de l'élevage à une échelle plus large, dépassant ainsi les simples limites territoriales que forment le bien Unesco, sa périphérie, Clermont-Ferrand sa ville porte et le reste du département. Par le lien qu'ils possèdent avec les éleveurs au niveau des matières premières permettant à l'exploitation de fonctionner, nous avons vu que les acteurs qui jouissent d'un statut de confiance chez les éleveurs, plus qu'aucun autre collectif intermédiaire sur le réseau, sont essentiellement la Cialyn et Copagno. C'est cette proximité avec les éleveurs et leur action directe au sein de leur exploitation qui permettent à ces collectifs officialisés d'être les premiers vecteurs des représentations collectives des éleveurs au sujet de l'utilisation agricole d'un espace patrimonial. En formant ces collectifs à récolter les données associées à ces représentations, il est possible aux collectifs porteurs du projet Unesco d'être au fait bien plus facilement des attentes agricoles d'un maximum d'acteurs, attentes qui pourront entraîner la mise en place d'actions de gestion patrimoniale capables de fédérer efficacement les acteurs locaux. Dans ce sens, des entreprises telles que Limagrain, le Moulin de Massagettes, Sanders et le CER gagneraient également à faire entendre, parmi les collectifs du réseau intermédiaire, l'impact qu'ils possèdent sur le système agricole, notamment au niveau du recensement des habitudes alimentaires des troupeaux et des projets que les exploitations agricoles érigent sur le long terme.

Si ces collectifs, excepté le moulin de Massagettes et l'antenne de Limagrain, sont tous extérieurs au site, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est un acteur dont la position géographique est stratégique dans sa capacité d'action locale. Situé à Aydat, en plein centre du bien Unesco, le PNRVA

constituerait un excellent coordinateur en ce qui concerne les actions liées à la valorisation et à la gestion du bien patrimonial dans le sens où, d'une part, sa position géographique lui permet d'observer directement l'évolution des actions proposées dans le plan de gestion et de développer rapidement et efficacement les moyens humains et matériels pour mettre en place des actions collectives locales et, d'autre part, sa position sur le réseau collectif intermédiaire fait de lui l'un des acteurs vecteurs principal autour de la représentation collective de l'espace par les acteurs agricoles aux collectifs du réseau intermédiaire, si ce dernier travaille en étroite collaboration avec les antennes locales des coopératives de commercialisation ovines.

2) Cas des estives

Bien que le nombre d'estives développées sur l'espace soit conséquent, nous remarquons que les collectifs qui y sont rattachés sont isolés et indépendants entre eux. S'il existe un panel hétérogène de fonctionnement collectif autour des estives, allant de la coopérative d'estive au syndicat mixte de gestion d'une estive – qui nous indique par ailleurs une bonne adaptation de l'organisation des éleveurs autour de l'utilisation agricole de chaque parcelle collective –, il n'existe aucune fédération de ces collectifs agricoles qui leur permettrait de constituer un acteur fort et de constituer ainsi un interlocuteur privilégié du PNRVA, tout étant vecteur des idées de ces collectifs aux autres acteurs du réseau intermédiaire. Ce manque de fédération, difficilement pallié par le PNRVA à l'aide de comités pastoraux, nous montre un manque d'unité entre les acteurs agricoles sur le site autour des problématiques d'élevage sur la CDPFL. Ces derniers préfèrent passer par leurs structures syndicales respectives, syndicats dont l'échelle d'action, étendue bien au-delà des limites du site, empêche d'avoir une vision locale très claire au sujet des problématiques d'élevage dans un milieu patrimonial et dont la faible présence sur le réseau collectif ne fait pas d'eux des acteurs très mobilisés ni très consultés sur ce sujet.

À nouveau, en recherchant de l'aide au niveau des coopératives de commercialisation, du PNRVA et des institutions agricoles locales (Chambre d'agriculture, Institut de l'élevage, Corel...), les éleveurs pourraient facilement se faire aider pour homogénéiser leur fonctionnement collectif autour de la gestion des estives sur le site. Chose faite, ils pourraient ensuite s'assurer de la création d'une fédération des collectifs de gestion d'estives dont la constitution serait, elle, entièrement composée d'acteurs agricoles. Cette fédération ferait office de promoteur, auprès des collectifs de gestion d'estives, des pratiques d'élevage et de la représentation collective des estives dans l'espace patrimonial et d'acteur vecteur entre les collectifs de gestion des estives et le reste des acteurs du réseau intermédiaire.

3) Les détails du réseau

Pour le bien CDPFL, il existe trois pôles de rassemblements collectifs dans l'agglomération clermontoise autour desquels gravitent principalement trois types de représentations collectives de l'espace des puys, territoriales, agricoles et forestières. Pourtant, les différentes actions collectives proposées autour de la gestion agricole de l'espace patrimonial se regroupent unanimement autour de trois priorités. La première vise l'accompagnement spécifique des exploitations agricoles et leur adaptation face aux problématiques paysagères du territoire. C'est en seconde position que nous retrouvons les actions relatives à la gestion agricole du site inscrit et, en tout dernier, que se placent les actions relatives aux pratiques d'élevage de manière plus globale. Ces données nous montrent

que le bien-être des exploitations agricoles reste la priorité des collectifs intermédiaires et que leur action est focalisée sur chaque exploitation prise dans un contexte Indépendant.

L'exploitation n° 51 constitue un lien spécifique entre deux espaces patrimoniaux dont les logiques de gestion patrimoniale se recoupent au niveau de l'intégration des acteurs agricoles dans la valorisation paysagère, le bien CDPFL et le bien Causses et Cévennes. Il constitue également une ressource au niveau de la représentation collective qu'il véhicule en ce qui concerne l'utilisation agricole de l'espace. Cet acteur, siégeant dans un espace où les collectifs s'entendent sur une représentation agricole du paysage, façonnée et entretenue par une production ovin-viande, est force de proposition d'un nouveau type de production dont les pratiques ont également fait leurs preuves, en ce qui concerne l'entretien d'un paysage ouvert.

L'exploitation n° 50 constitue, quant à elle, un lien entre les deux coopératives de commercialisation. Ce lien lui permet d'allier les représentations collectives que se font les deux coopératives à propos de l'espace, afin d'en vérifier la cohérence. L'acteur n° 50 pourrait alors constituer un médiateur dans le but de rapprocher ces deux organismes concurrents sur un sujet annexe à leur activité principale : la valorisation agricole de l'espace patrimonial. En concurrence, ces collectifs pourraient passer à la complémentarité dans la mise en place d'actions balayant ainsi un maximum d'acteurs agricoles sur le site.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, la Chambre d'agriculture, l'Institut de l'élevage, l'Office national des forêts et le Conseil départemental sont les cinq collectifs officiels qui mobilisent le plus d'individus sur les problématiques de gestion agricole d'un paysage patrimonial. À côté, deux collectifs officialisés de type « coopérative » mobilisent des acteurs qui, bien que peu nombreux, se distinguent par leur efficacité sur le réseau. Il s'agit de la coopérative d'Orcines et Copagno. Le PNRVA constitue le collectif du réseau intermédiaire auquel appartient le plus d'individus mobilisés et mobilisables sur le réseau.

Les institutions les plus présentes sur le réseau sont capables de balayer le reste du réseau, notamment grâce aux acteurs charnières, présents dans plusieurs institutions ainsi qu'aux acteurs très impliqués dans les thématiques de paysage, de patrimoine et d'agriculture sur le bien. Pour autant, ces réseaux ne visent pas à exclure les institutions ou les acteurs agricoles qui seraient moins présents sur le réseau. Bien au contraire, les différents réseaux étudiés permettent de mettre en avant les lacunes en ce qui concerne la disparité de participation des acteurs collectifs qui, pourtant, appartiennent au réseau et dont la participation gagnerait à être plus forte.

4) Contextualisation avec le plan de gestion patrimonial du bien Unesco CDPFL

Le plan de gestion proposé dans la version 2012 du dossier de candidature du bien CDPFL à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco recense les documents de protection, de planification ainsi que le zonage contractuel existant sur le site. Site classé, site inscrit, site contractualisé par l'intermédiaire de quatre programmes associant acteurs locaux et institutions chargées de la gestion du territoire (Zones Natura 2000 ; opération grand site ; charte forestière et espaces naturels sensible), l'inquiétude première exprimée par les acteurs agricoles au sujet d'une inscription patrimoniale recensée durant notre enquête au sujet d'un classement supplémentaire est légitime dans ce contexte collectif hétérogène et peu organisé à l'échelle du réseau agricole. De plus,

les réflexes d'inquiétude et de réfraction face au changement sont classiquement observés dans le contexte de la modification du regard patrimonial de l'espace dans un tel type de processus (Babou, 2013). La représentation collective liée à la patrimonialisation de l'espace englobe toutes les mesures de protection et de valorisation sortant de l'activité agricole sous la dénomination d'une seule et même catégorie : le « classement-venant-de-l'extérieur-auquel-nous-n'avons-rien-à-dire ». Ainsi, l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco se trouve élevée au titre de classement du paysage et, au regard des acteurs agricoles, un classement est accompagné de contraintes d'utilisation de l'espace, donc à des difficultés supplémentaires dans l'exercice de leur métier.

Le Conseil départemental et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ont, dès la création du dossier, souhaité intégrer les acteurs scientifiques, les institutions locales, les habitants du périmètre et de sa zone tampon, les acteurs socio-professionnels ainsi que les instances nationales dans le processus de construction du plan de gestion débuté en 2006. Cette mobilisation à différentes échelles, fruit d'un investissement de temps et de moyens considérables de la part de ces deux collectifs, a donné des résultats plutôt gratifiants, vu le taux de participations des acteurs et le nombre d'actions proposées autour de la thématique patrimoniale (participation aux réunions publiques, consultation du site internet, participation à un concours photo, signatures de pétitions par des collectifs et des personnalités diverses soutenant le projet, expositions dans les villages...), ainsi que la transformation progressive de la considération de l'espace patrimonial médiatisée par des quotidiens et valorisée dans des émissions télévisuelles. Les collectifs agricoles ont alors pris conscience des possibles intérêts que constitue ce type de valorisation universelle à l'échelle de l'agriculture locale. Ainsi, le patrimoine mondial Unesco devient une notion ambiguë dans la représentation collective des acteurs agricoles. Gardant la dénomination vulgarisée de « classement », elle est tout de même mise à part de cette catégorie qui englobe les différentes mesures et les contrats agricoles demandant un investissement de la part des agriculteurs. Le danger de cet état transitoire dans la représentation du site Unesco par les acteurs agricoles réside dans le fait que le transitoire devienne définitif. La catégorie ambiguë entre un « classement » contraignant et un « classement pour la forme » risque alors d'entraîner un désengagement des acteurs agricoles, considérant alors cette inscription comme un élément sur lequel ils n'ont aucune prise et qui, de par son contexte non contraignant, n'impacte pas sur leurs pratiques d'élevage.

Intégrée à la culture agricole locale, la chaîne des Puys et la faille de la Limagne peut devenir un véritable lieu, un espace délimité qui commence déjà à être reconnu dans le discours des acteurs agricoles. Un lieu où le sens de son existence, complémentaire de l'activité agricole locale, conserve une identité profonde associée à la conformation paysagère. Un lieu dynamique pour lequel l'évolution est inévitablement influencée par les pratiques agricoles qui, même si elles diffèrent ou évoluent dans un autre sens que celles existantes actuellement, impacteront la forme de l'espace sans pour autant toucher la profondeur de sa constitution. Le bien chaîne des Puys et faille de la Limagne, intégré dans les différentes représentations collectives des acteurs locaux est défini et reconnu comme tel puisque qu'il se complète dans la culture agricole locale au même titre que dans les autres types de constructions paysagères. Il forme, au fond, la reconnaissance locale de l'entité paysagère auquel chaque individu commence à attacher une histoire collective.

Par l'intermédiaire du réseau collectif, le Conseil départemental, le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne et les autres collectifs porteurs du projet patrimonial ont pu avoir une opportunité de modifier la représentation collective existant sur le site au sujet du paysage associé au bien. La

chaîne des Puys et la faille de la Limagne n'est alors plus considérée comme une succession d'espaces agricoles et forestiers exploitables, mais bien comme une véritable entité, un lieu, possédant une valeur universelle qui lui est propre. Cette valeur, dont la source potentielle de profits économiques existait déjà, se charge alors d'un potentiel culturel qui lui, est nouveau. L'apparition de cette entité paysagère dans les discours des acteurs agricoles coïncide avec la mise en place et la communication du dossier d'inscription du bien au patrimoine mondial en 2006. Par ce type d'action, le Conseil départemental et le PNRVA ont réussi leur travail en anticipant la participation des acteurs locaux dans la construction d'une définition locale de la valeur universelle du lieu. Cette méthode efficace en termes d'appropriation d'un projet par les acteurs locaux doit maintenant être complétée par la construction d'une culture patrimoniale gravitant autour de l'intégration de l'espace Unesco dans la vie des individus utilisant le site plus que par la simple valorisation de l'espace au public, qui viendra d'elle-même en son temps.

Entre 2012 et 2015, au travers des réseaux, les acteurs collectifs très présents, tant dans le réseau agricole que dans le réseau des institutions intermédiaires, ont été peu mobilisés par les institutions porteuses du projet, alors qu'ils constituent un moyen de mobilisation non négligeable pour les acteurs locaux. En prenant part à la transmission des besoins, des points de vue et des propositions d'actions de valorisation locale, les acteurs collectifs permettent d'intégrer un maximum d'individus évoluant sur la superficie du site. Ainsi, en coordonnant non plus un comité de gestion, mais une fédération des collectifs présents sur le site, le PNRVA et le Conseil départemental seraient capables de prendre en compte un bien plus grand nombre de représentations collectives du paysage et de son utilisation agricole. Surtout, avec un système décisionnel entraînant l'expression de chaque collectif au sein de la fédération, les différentes actions associées à la gestion du site seraient entendues par chaque collectif. Cette entente permettrait à la fois de favoriser l'appropriation chez les acteurs locaux des mesures de gestion proposées sur le site, et d'offrir la possibilité aux acteurs collectifs, faiblement impliqués dans le processus de gestion, d'intégrer ponctuellement la coordination ou la participation à une ou plusieurs actions pour lesquelles ils s'identifient. Dans ce sens, la mobilisation du réseau collectif permet d'améliorer la prise en main du processus de patrimonialisation par les acteurs locaux.

II. TERRAIN « CAUSSES ET CEVENNES ». NOUVELLE RESOLUTION DE L'ECHELLE DU RESEAU COLLECTIF : LA GESTION INTERDEPARTEMENTALE D'UN BIEN PATRIMONIAL

A. Contexte patrimonial du bien Causse et Cévennes

En 2011, Le site « Causse et Cévennes » (CC) est inscrit comme bien naturel et culturel sur la liste Unesco. Comme le définit cette institution, chaque site représente une valeur universelle exceptionnelle et, sous-entendu, unique au regard de l'humanité. La valeur d'un bien et la nécessité d'en conserver une trace pour les générations à venir réside dans la rareté de celui-ci sur la planète. Pourtant, si le système d'identification de l'Unesco repose sur les aménités d'un site – son unicité par

rapport aux autres sites apparaissant déjà sur la liste Unesco –, il existe des similitudes entre les différents sites, notamment en ce qui concerne leur gestion. En effet, pour chaque construction du dossier de candidature d'un site au patrimoine mondial Unesco, il est demandé aux États présentant la demande d'œuvrer sur l'élaboration d'un plan de gestion. Bien que la constitution de ce plan de gestion reste assez libre à la création, l'Unesco encourage fortement les États à impliquer les acteurs locaux dans le processus de patrimonialisation, dans l'objectif de faciliter l'appropriation du projet patrimonial par des acteurs évoluant sur les limites concernées par la candidature.

Di Méo décline le processus de patrimonialisation d'un lieu en « six étapes successives et enchaînées les unes aux autres » (Di Méo, 2007, p. 10). La première étape consiste en une prise de conscience patrimoniale. Elle révèle la « nécessité de s'engager, collectivement, dans une nouvelle aventure territoriale : politique, économique ou culturelle » (Di Méo, 2007, p. 11). La seconde étape se recentre sur les jeux d'acteurs qui regroupent « l'interaction dynamique et dialectique d'acteurs et de contextes, à la fois sociaux, culturels et territoriaux » (Di Méo, 2007, p. 11). La troisième étape correspond à la sélection et à la justification patrimoniale regroupant la « sélection des objets, des bâtiments, des lieux, des faits ou des événements » formant l'héritage « plus ou moins ancien des groupes sociaux spatialisés » et sans qui il n'y aurait pas de construction possible du patrimoine (Di Méo, 2007, p. 12). La conservation, quatrième étape, vise à projeter le patrimoine dans le temps, afin qu'il laisse « une trace, qu'il soit transmissible, qu'il trouve place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur » (Di Méo, 2007, p. 13). Le patrimoine transmissible l'est sous plusieurs configurations au niveau de sa conservation. Il peut se transmettre dans la totalité de l'objet et de ses fonctions ou, à l'inverse, être réinterprété « par les sociétés successives, dans le respect de son esprit, globalement de ses formes, mais pas forcément de ses fonctions » (Di Méo, 2007 p.13). Dans tous les cas, il n'y a pas de patrimoine réel s'il n'y a pas exposition de l'objet au devant de la société. L'exposition confère la valeur à l'objet patrimonialisé face au public qui va engager le regard, l'admiration de ce dernier. Enfin, la valorisation concrète ou idéologique des patrimoines consiste à utiliser la plus-value du territoire conférée par la fonction patrimoniale de l'objet dans lequel il existe.

En appliquant son système de catégorisation aux Causses et au Cévennes comme au site chaîne des Puys et Faille de la Limagne, on comprend que ces deux sites ne se situent pas à la même étape d'évolution. Dans le cadre de la reconnaissance patrimoniale, le site auvergnat CDPFL est encore jeune. Son évolution au sein du processus de patrimonialisation se situe dans l'étape de la justification patrimoniale. Alors que le bien CC se trouve, quant à lui, à l'étape de la valorisation d'un patrimoine, déjà justifié et exposé au reste du monde. Pourtant, si l'on s'arrête à l'appropriation du processus de patrimonialisation par les acteurs locaux, les deux sites observent un état similaire. Si pour le site CDPFL les porteurs du projet ont très vite impliqué les acteurs locaux dans la valorisation de l'espace patrimonial, notamment grâce aux réunions locales et à la mobilisation des agents techniques sur le terrain, le retrait des porteurs du projet CC par rapport aux acteurs locaux durant les cinq premières étapes du processus de patrimonialisation a fortement retardé l'implication de ces acteurs dans la valorisation du patrimoine. Cette dernière étape s'est enclenchée très tardivement, après la reconnaissance du site par les instances internationales, non sans rencontrer un certain refus de cette projection patrimoniale sur le site, vécue alors comme une décision incontrôlable par la population locale.

Sans justifier ce choix, l'implication tardive des acteurs locaux peut trouver une explication au niveau de deux points principaux. Tout d'abord, l'immensité du bien, avec les 300 000 hectares qui

constituent sa zone centrale, s'est révélée un enjeu de gestion naturel et territorial dès la première présentation du dossier de candidature, pour maintenant constituer un véritable défi en ce qui concerne l'implication des institutions et des groupes d'acteurs locaux dans son maintien et dans sa valorisation. Si les Causses et les Cévennes sont intégrés, au même titre que la chaîne des Puys et la faille de la Limagne, au Massif central, l'immensité du bien regroupe inévitablement des zones géographiques variées. Et si le dossier Unesco présente des caractéristiques paysagères exceptionnelles qui se voient mises en valeur et protégées par un système agropastoral homogène et représentatif d'une culture agricole spécifique au système transhumant méditerranéen, l'exploitation agricole de ces zones par l'homme est un peu différente. Entre le bassin de production Roquefort sur les zones steppiques à l'ouest et les techniques de valorisation prairiale des montagnes cévenoles au centre et à l'est du bien, les systèmes d'élevage diffèrent et, avec eux, les pratiques d'élevage. Conscients de cette diversité, les organismes de gestion se sont posé la question du rassemblement des représentations agricoles variables autour d'une seule catégorisation patrimoniale. Et, ce, sans perdre cette unité présentée dans le dossier Unesco.

Dans les trois premières années après l'inscription patrimoniale du site, l'échelle interdépartementale a constitué un handicap fort qui a suscité une difficulté parmi les différentes institutions pour établir un système de gestion efficace du bien. Les enjeux que constituent la gestion d'une telle zone et la participation budgétaire associée à l'élaboration d'actions de conservation et de valorisation du site ont amené les différents territoires touchés par les limites du bien, après un fonctionnement plutôt chaotique dans ses débuts, à créer et à coordonner une équipe interdépartementale responsable de la mise en place et de l'application du plan de gestion. L'étape consistant à extraire le fonctionnement d'un lieu en dehors des logiques territoriales classiques a ralenti la prise en main efficace du site par les institutions porteuses du projet depuis plusieurs années. Nous considérons que la gestion du site s'est concrétisée à partir de 2014, avec la mise en fonction du comité de gestion, proposé sur le dossier de candidature en 2011, visant à dépasser les problématiques d'échelle : l'Entente interdépartementale. Le temps de latence qu'a rencontré cet organisme de gestion face à l'acceptation du projet patrimonial, notamment au niveau de la population agricole locale, peut constituer un élément de réponse dans le choix de la période de communication du projet à ces acteurs par les porteurs du projet, où l'enclenchement de la communication autour du site s'est fait seulement après sa reconnaissance officielle par l'Unesco en 2011.

Les deux sites diffèrent grandement par leurs critères de reconnaissance patrimoniale, leur taille et leur organisation institutionnelle, ce qui rend toute tentative de comparaison, à ce niveau, peu réaliste. Pourtant, en arrêtant notre approche à celle, collective, de la représentation agricole et de l'utilisation de l'espace, force est de constater qu'il existe pour les deux sites des réseaux similaires. Notre analyse se penche sur la construction et la circulation des différentes représentations collectives de l'espace et de son utilisation agricole au sein de ce réseau. Ainsi, nous mettons en avant un système reliant des collectifs entre eux dans le cadre de l'utilisation agricole d'un espace patrimonial. Ce système nous permet de surpasser les deux différences principales entre les deux sites, résidant dans la taille et dans la gestion administrative pour favoriser une approche axée sur la représentation collective du site.

Tout comme pour le site CDPFL, la construction et l'analyse du réseau collectif des CC correspondent à un instantané temporel, spatial et social des échanges et des négociations des représentations agricoles de l'espace patrimonial par les collectifs associés aux biens. Nous divisons notre analyse en

fonction des rapports dressés entre les institutions et les exploitations agricoles, ainsi que les rapports dressés entre les institutions elles-mêmes.

B. Réseau relationnel à l'échelle de l'exploitation agricole

En 2013 et 2014, deux phases de terrain sur les Causses et les Cévennes nous ont permis d'enquêter sur quinze exploitations agricoles spécialisées dans l'élevage ovin, avec le même protocole d'enquête que celui utilisé pour le site CDPFL. La moitié des exploitations était spécialisée dans la production ovin-viande et l'autre dans la production de lait destinée majoritairement à la transformation fromagère et, ponctuellement, à la fabrication d'autres produits lactés. Partir du témoignage des éleveurs, nous a permis de référencer une quinzaine d'institutions supplémentaires que nous avons interrogée dans un second temps. En procédant de cette manière, nous avons isolé les institutions agissant sur le bien CC en fonction de leur affinité avec l'agriculture plutôt qu'en fonction de leur affinité avec la conservation naturelle du site, critère très présent dans les discours institutionnels locaux en raison, notamment, de l'influence du Parc National des Cévennes sur les institutions locales.

1) Connaissances liées aux pratiques d'élevage

a) Echantillon enquêté

En ce qui concerne les éleveurs, notre enquête de terrain se divise en deux pôles. Notre échantillon, sans être représentatif de l'agriculture dans les Causses et les Cévennes, s'est voulu doté d'une certaine hétérogénéité au niveau des systèmes de production ovin. Le premier ensemble regroupe sept éleveurs producteurs laitiers dans la zone sud-ouest du site CC, zone intégrée à la zone AOC Roquefort. Le second regroupe huit éleveurs producteurs de viande ovine. Ces derniers, bien que répartis dans différentes localités sur le site ou dans sa périphérie, appartiennent tous à des groupements pastoraux qui se partagent les estives situées au centre du site CC, sur le mont Lozère et dans ses alentours. Il existe, dans les systèmes de production rencontrés chez les éleveurs laitiers, des moyens de production extensifs favorisant la sortie des brebis sur parcours au courant de l'année, et des moyens intensifs favorisant l'élevage en bergerie avec un apport en fourrages et en compléments continu durant l'année. Quant au système de production ovin-viande, tous les acteurs enquêtés gardent leurs brebis en bergerie un minimum de temps, c'est-à-dire pendant les périodes d'agnelage et lorsque l'hiver empêche l'utilisation des parcours. Le nombre de têtes du troupeau varie d'environ trois cents à plus de mille têtes par exploitation (**Tableau 8**).

Sur les exploitations ayant accepté de nous renseigner en ce qui concerne leur surface d'exploitation totale (surface d'exploitation utile additionnée à celle des parcours), une majorité des exploitations répartissent leur élevage sur des espaces d'une superficie s'étendant sur quatre à cinq cents hectares, soit d'un seul tenant autour de la ferme, soit morcelés sur plusieurs parcelles éclatées aux alentours de l'exploitation. Le choix du système d'élevage ovin-viande ou ovin-lait résulte souvent d'un choix délibéré, voire idéologique pour une partie des éleveurs interrogés. Pour d'autres, il correspond à une adaptation face à des différences relatives aux techniques d'élevage, des problématiques de quotas laitiers de l'époque, ou encore des contraintes liées au lieu d'installation ou au contexte social de l'exploitation.

Tableau 8 : Appartenance syndicale, coopérative principale, SAU et composition du troupeau pour les éleveurs enquêtés sur le site CC (NR = non renseigné)

ID	APPARTENANCE SYNDICALE	COOPÉRATIVE PROD	NBRE BREBIS	SURFACE EXPLOITATION TOTALE (HA)	TYPE ÉLEVAGE
52 (1)	FRSEB	Unicor	900	750	Ovin lait
60 (2)	Confédération Paysanne	COBEVIAL	350	300	Vente directe
61 (3)	Fédération Nationale Ovine	Unicor	NR	400	Ovin viande
62 (4)	FRSEB	Unicor	500	300	Ovin lait
63 (5)	FNSEA	Roquefort/ Unicor	1030	300	Ovin lait
64 (6)	FRSEB	Roquefort	600	NR	Ovin lait
65 (7)	FRSEB	Roquefort	NR	NR	Ovin lait
66 (8)	FRSEB	Roquefort	520	400	Ovin lait
67 (9)	FRSEB	Roquefort/ Unicor	510	420	Ovin lait
53 (10)	NR	Cobevial	NR	NR	Ovin viande
54 (11)	FNSEA	Cobevial	NR	NR	Ovin viande
55 (12)	NR	Cobevial	NR	NR	Ovin viande
56 (13)	NR	Cobevial	NR	NR	Ovin viande
57 (14)	NR	Cobevial	NR	NR	Ovin viande
58 (15)	NR	Cobevial	NR	NR	Ovin viande

Source : X. Badan, 2013

Éleveur 3 (ovins viande), expliquant le choix de son système d'exploitation :

« Au début on faisait quelques céréales et puis des brebis. On a même fait des brebis laitières à une époque pendant trois ans. Il y avait un frère qui était associé avec moi et puis il a mis un terme à l'association. Donc on s'est repositionné sur les brebis viande puisqu'à l'époque, les revenus étaient similaires et puis la production viande est quand même plus facile que la production brebis lait. Parce que les investissements sont moins conséquents. C'est une production qui est moins contraignante au niveau période de traite, etc. On est plus libre de s'organiser quand on est viande et on est moins contraint par tout un tas de tâches répétitives. »

Éleveur 2, réagissant aux mêmes sollicitations :

« Ça fera 30 ans l'année prochaine [que nous sommes installés en brebis-viande]. Avant on travaillait déjà mais en tant que salariés. On s'est installé ici en 84-85. On a toujours fait les brebis viande. On a commencé avec 80 brebis et on est monté à 380. Et là on en a 350. »

Éleveur 6, lorsqu'il lui est demandé pourquoi il a choisi l'élevage brebis :

« Parce que j'aimais bien les brebis. J'avais des cousins en Lozère qui avaient des brebis, on y allait pendant les vacances et tout ça, ça me plaisait, j'ai fait des études agricoles et j'ai

trouvé là [l'opportunité de m'associer]. C'est le GAEC là qui cherchait un associé. On est en GAEC à 3. On a des brebis laitières, 600 à la traite à peu près. On travaille pour Société. »

Le système laitier chez les éleveurs ovins est considéré comme un système à part des autres types de production. La filière est considérée comme plus organisée que les productions laitières dites « marginalisées », telles que le lait d'ânesse ou le lait de chèvre. Ces dernières ne disposent pas d'une filière industrielle développée, s'intègrent souvent dans un système de vente directe et peuvent se trouver valorisées dans la filière biologique. Le système interprofessionnel de la Société Roquefort regroupe de nombreux éleveurs ovins (la « Confédération de Roquefort »). L'interprofession organise les débouchés du lait ovin. Tout comme le système laitier bovin, elle a mis en place un système de prix différenciés selon les volumes produits, considérés par les éleveurs comme des « quotas laitiers ovins », pour gérer son flux de matière première. Cette organisation professionnelle fait que les éleveurs se considèrent à part de leurs voisins producteurs de lait de chèvre ou d'ânesse. Cependant, ils ne se comparent pas non plus aux producteurs de lait de vache, dont l'évolution des quotas laitiers était édictée à une échelle nationale et européenne jusqu'à la réforme de la Politique Agricole Commune en 2015. Pour les éleveurs, la production laitière ovine correspond à une production locale, transformée à l'échelle interdépartementale entre la Lozère, le Gard, l'Aveyron, le Tarn, l'Hérault et l'Aude.

Éleveur 1 réagissant aux questions relatives au système de production :

« Oui, on est à 1 700 hecto. Par rapport au troupeau, on fait à peu près le lait qu'on faisait il y a 20 ans. Mais il y a 20 ans on en était à plus utiliser les parcours parce que justement on voulait avoir une production maximale, et donc une traite sur une plus longue période. [Pour ça] il fallait soigner les brebis toute l'année et sur le parcours on ne peut pas tellement les soigner. On allait de moins en moins sur les parcours. On a eu des aides pour sortir les brebis au maximum. On a essayé d'en profiter. En plus, ça me plaît de voir les brebis dehors. Je ne garde pas mais c'est moi qui m'occupe de les sortir.

On les sort, quand on est en production, au mois d'avril-mai-juin, on ne va pas sur les parcours. Sur les parcours ça ne fait pas de lait, il faut aller dans les prairies temporaires. On va dans les parcours qu'à partir du 15 juin, quand elles commencent à tarir. On y va légèrement. Si dans les prairies temporaires il y a encore de l'herbe, par exemple, on les met le soir sur les prairies temporaires. Puis elles passent la nuit sur les parcours et on va les chercher le matin pour les traire. C'est des systèmes un peu bizarroïdes mais ça ne marche pas trop mal.

Quand elles sont sur les parcours, nous on ne leur donne rien en bergerie. Du 15 avril à fin novembre, elles ne mangent rien en bergerie. Elles mangent uniquement dehors. Alors c'est vrai qu'on n'a pas une production très importante mais enfin on fait facilement nos quotas [laitier roquefort]. C'est de l'herbe qui nous ne coûte quasiment rien une fois qu'on a fait nos clôtures.

L'interprofession a mis des quotas sur le lait de brebis, mais c'était des quotas mis en place par l'Interprofession, pas comme en vache, où ça a été mis par Bruxelles, ou par l'État français, nous c'était l'Interprofession. Ce qui fait qu'on a trois classes de prix. Les deux premières c'est intéressant de produire, la troisième ça l'est vraiment plus. Nous on sait que

quand on a onze cents, quatorze-quinze cents hectos à faire, le reste, ça ne nous intéresse pas de le produire on nous le rachète moins que du lait de vache. Bon, si ça ne nous coûte rien de produire on le fait, mais on ne va pas acheter [des aliments et des compléments] pour produire ce lait là. »

Les pratiques d'élevage sont étroitement associées à ce système de production industriel autour duquel s'organisent les périodes de traite, les périodes de ramassage, les contrôles phytosanitaires, les périodes d'agnelage et d'engraissement et les périodes d'utilisation des parcours.

Tableau 9 : Typologie des différents fromages de brebis proposés par la fromagerie « Les bergers du Larzac »

Type de fromage	Description
Agasse du Larzac	Tome brebis, pâte pressée mi-cuite
Brousse de brebis	Faisselle au lait cru
Encalat	Fromage de brebis pâte molle croûte fleurie
Tome d'Estaing	Fromage au lait entier à pâte pressée non cuite, croûte lavée
Grand Lou Bren	Fromage au lait entier à pâte pressée non cuite, croûte lavée
La Naux	Fromage de brebis à pâte molle, croûte lavée
Ougette du Larzac/le Trassou	Fromage de brebis de type « lactique » à pâte fine et crémeuse
Marotte	Fromage au lait entier, pâte pressée mi cuite
Pavé du Larzac	Fromage au lait entier à pâte lactique
Pérail (Lou Pérot ; Lou Larzac ; Pérail du Larzac...)	Fromage de type lactique à pâte molle. Croûte fine et légèrement ondulée
Recuite	Fromage fabriqué à partir de sérum frais de brebis
Lou Pastre	Fromage au lait entier à pâte molle, croûte fine et légèrement ondulée
Haut Barry	Fromage au lait entier à pâte pressée mi cuite, croûte fleurie

Source : <http://www.bergersdularzac.fr/BergerDuLarzacFromages.awp?P1=13etP2=L%27Encalat>

Éleveur 8, répondant à des questions relatives au lien de l'utilisation des parcours et de la période de valorisation du lait à Roquefort :

« [Nous utilisons les parcours] De fin mai à fin novembre, voire décembre. C'est un choix, mais un choix obligatoire [rires] pour la rentabilité de l'exploitation. Très souvent c'est exclusif. Sauf au début, quand on fait au mois de juin, elles pâturent dans les parcours, mais aussi dans les champs cultivés. »

« C'est uniquement les parcours sur la fin de traite, à la fin de campagne, c'est-à-dire fin juillet début août. Après c'est tarissement [et lutte] du 15 août au 15 septembre et quand elles ressortent c'est parcours exclusivement. Elles n'ont pas de concentré. Cette période à l'intérieur, on la fait depuis quelques années surtout à cause des sécheresses. Mais avant on ne la faisait pas. Elles restaient tout le temps à l'extérieur. »

Si la production laitière sur le site est principalement destinée à la transformation en Roquefort et autres produits de diversification par Société, il faut noter l'existence d'autres coopératives qui récoltent et transforment le lait de brebis sur les plateaux caussenards ou dans les Cévennes, dans le but de redonner une existence commerciale à un panel plus varié de fromages de brebis plus ou moins traditionnels (Tableau 9). Enfin, des petites entreprises se spécialisent dans la production d'un type spécifique de fromage à destination d'une clientèle touristique, comme le fromage de chèvre AOC « pélardon » vendu aux touristes sur les marchés caussenards ou cévenols.

L'appartenance syndicale des éleveurs est assez floue, non pas dans le sens d'une activité syndicale peu prononcée mais, à l'inverse, dans le sens où une grande partie de l'activité des éleveurs se dessine au travers de nombreux syndicats. Ainsi, une majorité d'éleveurs ovins laitiers nous a annoncé appartenir à la Fédération régionale des éleveurs de brebis tout en nous indiquant que ce n'était pas leur seule implication syndicale. Au regard de l'éleveur, coopératives, associations et institutions sont alors confondues dans un pêle-mêle syndical. Afin de clarifier les discours des éleveurs, l'action syndicale a donc été définie par les éleveurs comme les structures médiatrices visant à intervenir dans les relations économiques entre leur production et leur valorisation industrielle.

Éleveur 4, interrogé au sujet de son appartenance syndicale :

« Je suis adhérent au SEB [FRSEB] et c'est le SEB qui est représenté à l'Interprofession. Mais bon je ne suis pas élu au SEB. [Le SEB], c'est un peu un rapport de force entre 2 000 producteurs et la première entreprise laitière d'Europe [rires]. Grosso modo c'est ça, il y a tous les professionnels et tous les industriels, mais il y en a un qui fait 70 ou 80 % de la production et c'est Lactalis. C'est lui qui fait [la pluie et] le beau temps. Et alors là on a l'impression que maintenant il n'a pas forcément les mêmes intérêts que nous. Pendant longtemps l'intérêt des industriels c'était aussi l'intérêt du producteur, c'est-à-dire plus il vendait de fromage plus il gagnait d'argent, donc nous, plus il faisait du fromage plus nous on pouvait faire du lait pour transformer en Roquefort. Maintenant, j'ai la nette impression qu'il se sert un peu de l'image de marque du Roquefort. Mais il n'a pas intérêt, lui, alors qu'il a dans son portefeuille 70 % des AOC françaises, il n'a pas intérêt de faire de la publicité pour développer l'AOC Roquefort alors qu'il sait que ça se fera au détriment d'une autre AOC qui est en portefeuille. »

b) Copage, Chambre départementale d'agriculture et Parc National des Cévennes : triumvirat de l'accompagnement de l'agriculture ovine sur l'espace lozérien du bien

L'aide publique apportée par l'intermédiaire des institutions agricoles locales vise à encourager les éleveurs à développer, ou à poursuivre, l'élevage extensif ovin ou bovin-viande. En Lozère comme en Aveyron, cette aide prend forme essentiellement au niveau des Chambres d'agriculture qui offrent aux éleveurs un accompagnement dans le montage de dossiers de financement pour des projets

associés à leur activité. En ce qui concerne l'élevage, les filières ovines et bovines sont celles qui drainent une majeure partie de l'attention des politiques d'accompagnement sur le site par rapport à d'autres systèmes d'élevage moins présents, tels que la volaille, le caprin ou l'équin. Ce positionnement agricole local ne se fait pas sans entraîner certaines incompréhensions, voire jalousies de la part des autres agriculteurs. C'est ce que souligne un éleveur de volaille récemment installé dans la zone d'étude :

« Ici, si tu ne fais pas de la brebis ou du veau, tu ne peux compter que sur toi-même ! C'est d'ailleurs la première question qu'on te pose à la Chambre [d'agriculture] lorsque tu les appelles ! Moi, je ne veux plus entendre parler de ces personnes, je préfère ne plus rien demander... de toute manière, quand tu fais de la volaille, tu n'as droit à rien ! »

Il faut tout de même noter que ces éleveurs, s'étant engagés dans des systèmes d'élevages minoritaires, ont pu apprécier, jusqu'en 2015, l'aide proposée par les institutions pour la création de tout type d'exploitation agricole cadrée par le premier pilier de la PAC. De plus, l'aide à l'installation destinée aux jeunes agriculteurs ayant suivi une formation dans une structure d'enseignement agricole, s'applique également sans restriction de projet agricole. Bien que certaines aides promulguées par la PAC soient spécifiquement associées au nombre de têtes ovines ou bovines dans un troupeau, d'autres, comme la prime à l'herbe, sont directement associées à la superficie et aux pratiques d'élevage sur une surface agricole. Toutes ces aides sont promulguées à une échelle individuelle ou à l'échelle des exploitations agricoles collectives de types GAEC, EARL ou SCEA. Ces exemples d'aides sont un petit morceau du panel de soutien proposé par les collectifs officiels qui peut prendre la forme d'une subvention directe destinée aux installations agricoles, à l'aménagement du bâti ou encore à la restauration des parcours collectifs. Dans d'autres cas, cette aide peut également être illustrée dans la proposition d'actions de formations collectives ou encore dans la mobilisation de techniciens apportant un accompagnement répondant plus spécifiquement aux sollicitations des exploitants agricoles.

L'argument qui entraîne une différence en faveur de l'élevage extensif dans les représentations des éleveurs des autres systèmes réside dans la reconnaissance patrimoniale de l'espace « Causses et Cévennes », dont le destin morphologique est étroitement lié à celui des pratiques agropastorales sur le site et à leur accompagnement par des collectifs officiels et officialisés. En Lozère, ce sont principalement trois collectifs qui sont impliqués dans ce suivi : le COPAGE, la Chambre départementale d'agriculture et le Parc National des Cévennes.

- *Le Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère : COPAGE*

L'inscription historique des pratiques agropastorales sur le site se ressent notamment au niveau du degré d'organisation collective de la filière et, ce, à différentes échelles. À l'échelle des éleveurs ovins, il existe une valorisation de l'espace collectif notamment via l'organisation de ces éleveurs en groupes d'utilisation collective de la terre : les groupements pastoraux et les associations foncières pastorales. Ce type de groupement a rapidement créé une émulation collective autour de grandes thématiques agricoles, telles que la gestion foncière, le maintien de l'élevage et l'aménagement des espaces pastoraux en dehors des limites de l'exploitation agricoles. Allant plus loin que l'apparition d'une multitude de petits groupements pastoraux, l'inscription du bien Causses et Cévennes a

constitué une opportunité pour ces groupements de se réunir en une fédération et ainsi devenir un vecteur des représentations paysagères des éleveurs à l'échelle institutionnelle.

Cette dynamique collective a été appuyée et coordonnée par le Comité pour la mise en œuvre du plan agrienvironnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère (COPAGE), structure apparue en 1993, avec la mise en place du deuxième pilier de la PAC. À cette époque, les groupements pastoraux et les organismes de production agricoles du département avaient émis le souhait de s'extraire de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture pour gérer plus spécifiquement la mise en place des mesures agroenvironnementales (MAE) liées à l'élevage. Ils souhaitaient développer des actions visant à modifier la représentation collective qui associait l'activité de l'élevage à une activité peu gratifiante et nocive pour l'environnement.

Intervention d'un agent du COAGE décrivant l'historique de l'apparition du comité :
« L'association COPAGE a été créée suite à la réforme de la PAC avec l'apparition du deuxième pilier de la PAC et la mise en place des MAE. À cette époque, les professionnels agricoles ont pris conscience que l'environnement devait être intégré dans les systèmes d'exploitation. Sauf qu'ils se sont dit qu'ils allaient plutôt créer un comité de réflexion pour faire la part entre ce qui relevait du premier pilier, et tout ce qui relevait du deuxième pilier, qui était confié au COPAGE. Initialement l'association COPAGE a été créée pour la mise en place des mesures agroenvironnementales. Puis le champ d'activité du COPAGE s'est élargi. On a commencé à travailler sur les déchets agricoles, la gestion de l'eau et des milieux naturels à travers les sites Natura 2000. [...] C'est une association départementale vraiment spécifique. Comme je vous dis c'est les professionnels, qui à cette époque, ont souhaité traiter ces questions-là. La problématique environnementale qu'ils pensaient intégrer au fur et à mesure dans leurs exploitations ne devait pas être directement assurée par la Chambre. Ils ont préféré confier ça au COPAGE. C'était vraiment vu comme un comité. Les éleveurs, enfin les professionnels puisque l'association est majoritairement représentée par des représentant d'OPA (Organisation de Professionnels Agricoles) ont souhaité casser l'image de l'agriculteur pollueur sur le département. »

En 2010, le COPAGE récupère la mission d'animation des quinze groupements pastoraux lozériens, à la suite de l'Association Lozérienne d'Animation Foncière et d'Aménagement Rural (ALAFAR), dissoute en 2009 suite à des problèmes financiers. La pérennité de l'accompagnement des groupements pastoraux par la COPAGE est le fruit d'une demande directe de la part de ces groupements pastoraux. Le COPAGE est une structure qui fonctionne en relation directe avec au moins cinq autres institutions impliquées à différentes échelles dans le développement et la promotion de l'activité agropastorale. À l'échelle régionale, le Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée d'Elevage (SUAMME) est responsable de la tenue et de la mise à jour des diagnostics d'espaces pastoraux en vue de l'éligibilité au processus de protection Natura 2000. La Chambre d'agriculture, via ses techniciens agricoles, joue le rôle de conseiller agricole à l'échelle de l'exploitation. Depuis 2006, le Parc National des Cévennes, avec une réforme dans son organisation visant à développer une logique d'accompagnement plutôt qu'une logique de surveillance des éleveurs, commence également à prendre une part importante dans les liens développés avec le COPAGE en plus des liens directs qu'il a avec les éleveurs exerçant leur activité agricole dans les limites du Parc National des Cévennes. Enfin, depuis 2012, le COPAGE, coordonne les différents groupements pastoraux du territoire dont l'objectif premier est d'être porteur des représentations

agricoles aux yeux des structures de gestion territoriales, avec la fédération des groupements pastoraux.

Le dynamisme du COPAGE et des différentes organisations de producteurs sur le site est fortement lié à l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco, allant de l'ordre des étapes du processus de patrimonialisation au système de gestion du site, mis en place à l'échelle institutionnelle.

➤ *Le Parc National des Cévennes, de la « police des lieux » à « l'accompagnateur de projets »*

En 2006, les parlementaires ont voté à l'unanimité une loi réformant la totalité du fonctionnement des parcs nationaux français. Les critères de classement et de création d'un Parc national sont alors revisités sur deux points particuliers. Premièrement, l'organisation même de l'institution est redéfinie pour tendre vers un fonctionnement s'inspirant de ceux des parcs naturels régionaux. Il en découle une meilleure considération de ce qui était anciennement la « zone périphérique », pour être transformée en « aire d'adhésion », valorisant le degré volontariste des communes situées en périphérie de la zone classée à l'adhésion au projet de conservation proposé par le Parc national. Cette valorisation des communes périphériques ne modifie toutefois pas l'unité centrale de la zone où les restrictions restent fortes en comparaison des parcs naturels régionaux. Concrètement, c'est par l'établissement collectif d'une charte d'adhésion dont les communes peuvent, si elles le souhaitent, être signataires, que l'aspect volontaire est illustré. Cet aspect non coercitif de la protection collective d'un espace est soutenu et pris en charge par les structures de gestion des parcs nationaux via le second volet de la réforme : une restructuration des services visant à développer l'accompagnement local des communes adhérentes. L'existence de cette réforme vise à diminuer la représentation qu'avaient développée les acteurs résidant et travaillant sur le site au sujet des contraintes et du pouvoir légal de l'institution « Parc », sur le site classé et sur sa périphérie.

Le Parc National des Cévennes a alors entamé un travail sur une durée de six ans pour extraire de nouvelles définitions à partir des objectifs de fonctionnement. Le but de cette démarche étant de faciliter l'appropriation des projets de protection par les communes adhérentes plutôt que de les leur imposer par l'intermédiaire d'un schéma prédéfini en amont, sans concertation préalable. En plus du travail effectué par une majorité de parcs nationaux dont le cœur est non habité, le Parc National des Cévennes a développé un volet d'accompagnement pour les activités agricoles. Ce volet vise à inclure l'évolution des activités humaines dans les objectifs de protection naturelle du site sur la zone cœur et sur la zone périphérique du site. Il concerne notamment l'utilisation du site par les brebis, l'entretien des parcours par les pratiques d'écobuage et les problématiques de protection des troupeaux contre la prédation naturelle de l'élevage.

La structure locale chargée de l'accompagnement des projets d'élevage ovin, le COPAGE, se voit alors mise en porte-à-faux par les nouveaux services d'accompagnement du PNC. Afin d'éviter l'émergence de conflits quant à la responsabilité de chacune de ces structures, la Chambre d'agriculture s'est placée en tant qu'acteur médiateur entre ces deux entités. Cependant, la transformation du fonctionnement du PNC n'est pas encore achevée. Durant plus de dix ans, cette institution a vu son fonctionnement associé à une image conflictuelle par les collectifs locaux. Les éleveurs, les associations d'éleveurs ainsi que les autres collectifs officiels ou officialisés ont perçu la

présence du PNC comme une présence très contraignante, mettant en avant la protection de l'environnement plus que le développement économique. Cette représentation collective s'est soldée par une faible mobilisation des communes majoritairement agricoles lors de la signature de la charte d'adhésion.

Le Parc National des Cévennes souffre de son inertie institutionnelle quant à la représentation collective qu'il possède au sujet de l'espace sur lequel il agit. Son effort de restructuration montre l'adaptation dont il fait preuve quant à l'évolution des représentations sociales du territoire. Ce collectif officiel a adapté son fonctionnement vers une logique d'accompagnement des acteurs locaux pour qu'ils puissent s'approprier le système de protection et non plus en subir les décrets de protection environnementale.

Selon les différentes étapes de patrimonialisation d'un territoire définies par Di Méo, la reconfiguration collective de la représentation du paysage peut être assimilée à une redéfinition de l'aspect patrimonial de la zone « Parc National des Cévennes », en l'incluant alors dans la nouvelle limite « Patrimoine Mondial de l'Unesco ». Cette démarche, sans pour autant constituer un lien véritable entre l'existence des deux délimitations patrimoniales, permet au collectif « Parc » de construire une argumentation qui justifie le nouveau fonctionnement du collectif devant les acteurs évoluant sur le site.

➤ *La Chambre départementale d'agriculture, entre poids politique et présence technique sur le terrain*

Sur les Causses et les Cévennes, les chambres départementales d'agriculture sont des institutions considérées comme très présentes dans le discours des éleveurs. Elles déclinent leur accompagnement sur deux volets différents. En premier lieu, elles proposent d'accompagner les éleveurs dans leur demande de subventions concernant l'évolution de leurs installations, notamment au travers de l'aide au montage de dossiers de subventions, des conseils et du suivi destinés aux agriculteurs lors de leur installation et de leurs déclarations concernant des zones agricoles spécifiques (PHAE, Natura 2000...). Ensuite, les Chambres d'agriculture représentent les intérêts des éleveurs devant les institutions décisionnelles, telles que les conseils départementaux et les conseils régionaux.

Toutefois, la Chambre d'agriculture reste une institution élue, ce qui implique une majorité syndicale. Cette majorité, dans les cas où il existe une tension politique avec les minorités syndicales, peut avoir tendance à se refermer sur une représentativité limitée, liée aux adhérents associés à la majorité syndicale. De plus, les chambres d'agriculture sont des organismes financés en partie par l'État, via le ministère de l'agriculture, institution devant laquelle elle est représentative des éleveurs. Le collectif « Chambre d'agriculture », alors qu'il plaide les intérêts des éleveurs locaux devant l'institution qui finance en partie son fonctionnement, et donc l'aide qu'il peut apporter à ces mêmes éleveurs, souffre alors d'un conflit de représentation.

D'un autre côté, les chambres d'agriculture redéployent certaines compétences à des structures associatives externes en leur conférant une certaine autonomie financière, en les accueillant dans leurs locaux et en leur mettant des agents à disposition. Le COPAGE et le SUAMME, accueillis par la Chambre départementale d'agriculture de Lozère, permettent aux adhérents d'approcher des sujets

liés à l'élevage comme la présence du loup, l'usage de l'espace collectif, les liens entre tourisme de randonnée et maintien des chemins agricoles... en s'octroyant le recul syndical et politique que ne peut avoir la Chambre d'agriculture. En revanche, la problématique de la dépendance financière reste présente pour ces collectifs à l'échelle institutionnelle départementale. Dans le cas où ces collectifs sont accueillis et/ou aidés financièrement en partie par des institutions telles que la Chambre d'agriculture ou, dans le cas du COPAGE, par le Parc National des Cévennes, ils conservent une représentativité liée à ces institutions. Cette problématique s'observe notamment au niveau des éleveurs, qui ont du mal à distinguer ces associations des institutions qui les prennent en charge. Dans le cas du COPAGE ou du SUAMME, la confusion apparaît notamment au niveau d'un manque de visibilité de ces collectifs, en ce qui concerne leur moyen de contact, étroitement associés à ceux de la Chambre d'agriculture (sites Internet, contacts téléphoniques ou numériques).

Un agent du COPAGE qui intervient en ce qui concerne les liens de l'association avec les autres institutions :

« On est une association partenaire de la Chambre d'agriculture. La Chambre d'agriculture fait partie des membres de notre conseil d'administration. On a un partenariat assez étroit [avec eux], ce qui fait qu'on est accueilli dans les locaux de la Chambre. La proximité est un avantage. On a un pôle [disponible] de personnes qui travaillent autour des questions agricoles. Mais, parfois, on manque de visibilité autour du territoire. Les acteurs agricoles n'arrivent pas à nous dissocier de la Chambre. Sauf [au sujet de] l'animation des groupements pastoraux. C'est une mission qui a été récupérée par COPAGE en 2010 [...] et la Chambre là-dessus fait bien la part des choses et ne cultive pas une certaine ambiguïté ou confusion, ce qui pourrait être le cas sur d'autres dossiers. »

En 2015, bien que médiatrice entre le COPAGE et le Parc, la Chambre d'agriculture de Lozère appréhende la restructuration du Parc national des Cévennes. En effet, le projet d'accompagnement des éleveurs sur lequel le PNC restructure son fonctionnement développe une certaine concurrence au niveau de la mission que s'est fixée la Chambre d'agriculture pour ces mêmes éleveurs. Si l'élargissement de la présence de ces institutions sur le terrain est favorable à l'échelle des éleveurs, jouissant alors de plus larges conseils, et surtout de plusieurs représentations collectives liées à chacune de ces institutions au sujet de l'espace et de ses usages possibles, la dépendance financière de ces institutions à l'État n'est pas favorable à leur bon développement. L'activité qui relevait jusqu'alors d'une seule institution se retrouve divisée entre deux, avec un financement qui a tendance à être revu à la baisse. La crainte de la Chambre d'agriculture, à ce sujet, se retourne vers le recrutement, par le PNC, de médiateurs et de techniciens conseillers agricoles. Alors que la Chambre d'agriculture se dirige plutôt vers une diminution des crédits alloués à l'accompagnement direct des éleveurs faute de financements suffisants. Le PNC draine de nouveaux crédits via leur inscription dans des projets européens, le projet MILOUVE notamment, et devient ainsi, de par son dynamisme local, le nouvel acteur de référence en ce qui concerne l'accompagnement de proximité. Cependant, l'action du Parc est limitée à la limite du Parc national alors que celle de la Chambre se veut plus globale sur l'ensemble du territoire. Si le Parc devient l'acteur privilégié aux yeux de l'État, l'accompagnement des éleveurs en dehors des limites du Parc national pourrait diminuer.

L'inscription du bien au patrimoine mondial de l'Unesco n'est pas exempte de toute responsabilité dans cette réorganisation locale. Un des porteurs du plan de gestion, le PNC, s'est vu attribuer une

nouvelle légitimité à accompagner les éleveurs dans l'adoption de nouvelles pratiques d'élevage ou dans la promotion et le maintien de pratiques déjà existantes, déclenchant ainsi cette phase de réorganisation institutionnelle en ce qui concerne l'accompagnement des éleveurs dans leur projet. Le positionnement clair de cette structure sur l'arrivée du loup dans les Cévennes, rejoignant celui des éleveurs, ainsi que les négociations que ces derniers entament avec l'État pour faciliter le développement de nouvelles pratiques locales, jouent en la faveur du changement de la considération collective de cette institution par les éleveurs, autrefois vue comme contraignante et peu adaptée à l'évolution de l'agriculture.

Ce jeu d'acteurs est associé à l'activité de l'élevage dans les Cévennes. Pour avoir un aperçu des conditions d'accompagnement et de maintien de l'élevage sur la totalité du bien Unesco Causse et Cévennes, il faut prendre en compte des problématiques similaires dispersées sur trois autres départements. Chacune ayant un système d'accompagnement spécifique, engageant un jeu d'acteur collectif également spécifique. C'est dans ce multiple zonage que réside toute la difficulté d'unification des acteurs autour du projet patrimonial commun.

Entre l'Europe, l'État, la Région, les départements, le tissu associatif et les exploitations agricoles, les jeux d'acteurs au sujet de l'évolution de l'élevage sur un site vaste superposent un zonage multiple et des enjeux qui vont de la conservation naturelle à la représentation patrimoniale, en passant par la valorisation des filières, des pratiques et des traditions d'élevage différentes qui s'effectuent à des échelles toute aussi multiples. Si toutes ces échelles tendent à nous faire penser à des réseaux isolés entre eux, dans chacune de ces dimensions, l'inscription de l'espace Causse et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco combine les différentes dimensions pour unir tous ces collectifs autour d'une seule et unique dimension, celle de la gestion patrimoniale d'un espace. Sur les Causses et les Cévennes, le point de convergence de toutes ces dimensions s'incarne dans un acteur collectif : l'Entente interdépartementale

2) Contexte de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial Unesco

L'espace Causses et Cévennes est un projet de grande envergure à la fois sur l'étendue des limites qu'il définit et sur le maillage institutionnel concerné par sa gestion. En 2011, n'ayant pas anticipé l'organisation de la reconnaissance internationale de l'espace, les collectifs chargés de la gestion adhèrent au système de gestion proposé sur leur document de candidature tout en communiquant les résultats de cette reconnaissance aux acteurs présents sur le site.

À cette période, le contexte de l'inscription au patrimoine mondial répond à une logique de représentation descendante d'un espace, véhiculée par une institution étatique incarnée par le ministère de l'environnement, avec une action locale au travers de la préfecture de Lozère, vers des acteurs locaux. Ces derniers ont été surpris qu'une telle considération ait été présentée à l'Unesco sans concertation ni promotion de la construction du projet au préalable. Ce n'est qu'une fois l'espace justifié par les instances internationales, que le projet patrimonial a été communiqué à un public qui s'est alors vu demandé, par l'intermédiaire de la presse locale, d'intégrer ce nouveau regard patrimonial dans leur représentation de l'espace.

En s'arrêtant à nouveau sur le processus de patrimonialisation d'un lieu proposé par Di Méo, la communication tardive engagée par les institutions porteuses du projet a disjoint les étapes de la

prise de conscience patrimoniale et celle du jeu d'acteurs associé à cette prise de conscience. Au lieu d'être supprimées, ces étapes ont été reportées à une phase ultérieure du processus. Une fois le site justifié par l'Unesco, le jeu d'acteurs s'est confondu avec la prise de conscience patrimoniale de l'espace pour s'enclencher lors de la phase de mise en place d'un système de conservation, d'exposition et de valorisation du bien. Autant dire dans une phase où l'unité des acteurs est primordiale pour permettre une appropriation collective efficace de la gestion du bien. Le jeu d'acteurs demandant des négociations entre les différents collectifs, la mise en place de la gestion du bien a traversé une période chaotique entre 2011 et 2013, lorsque les organismes de gestion devaient faire face à une prise de conscience patrimoniale tardive parmi les acteurs locaux, ce qui a engendré des mésententes autour de la considération du bien, de ses limites et de l'objet même de l'inscription patrimoniale. Ces difficultés traversées ont ralenti le processus de patrimonialisation qui s'est trouvé dans un étiau, poussé d'un côté par l'Unesco et l'État à avancer dans l'établissement d'un système de gestion clair et efficace, et de l'autre par la nécessité de justifier aux acteurs locaux les limites du bien et l'objectif de cette nouvelle inscription au patrimoine mondial.

Agent de l'organisme chargé de la gestion patrimoniale, qui s'exprime sur les attributs paysagers faisant l'objet de l'inscription des CC au patrimoine mondial. Il indique, au début de son intervention la différence principale rencontrée dans les représentations de l'espace patrimonial par les acteurs agricoles. Le façonnage culturel du bien est lié à l'activité agropastorale sans pour autant concerner directement l'activité agropastorale :

« Beaucoup pensent que le site est inscrit au patrimoine mondial au titre de l'agropastoralisme. Non, ce n'est pas à ce titre là mais au titre des paysages culturels issus de l'activité agropastorale. Donc ce n'est pas l'activité qui est reconnue, c'est son impact sur le paysage. Mais l'agropastoralisme est le moteur qui permet d'avoir l'impact sur le paysage. C'est l'enjeu essentiel dont il faut s'intéresser mais ce ne sont pas les agriculteurs qui ont été mis au patrimoine mondial de l'Unesco ! C'est l'ouverture des milieux, la création des lavognes ; des chazeles ; des boussières ; des drailles qui est classée... C'est quoi les attributs du bien ? C'est le paysage ouvert, c'est l'ouverture des milieux, c'est des grands espaces ouverts à perte de vue. Et pourquoi ils sont ouverts ? C'est parce qu'il y a eu une activité agropastorale pendant des décennies. Les attributs encore, c'est quoi ? C'est le Clapas, tous ces tas de pierres, c'est les bergers qui pendant des millénaires ont ramassé et entassé les pierres. Pourquoi ? Parce qu'une pierre au sol, c'est de l'herbe qui ne pousse pas. C'est la création des Chazeles, pour protéger les bergers pendant les intempéries. Vous avez les boussières, les chemins entourés de haies de buis pour constituer une protection des troupeaux contre le vent et le soleil. Vous avez les lavognes pour récupérer l'eau tombée du ciel pour les brebis. Ce sont tous ces attributs inscrits au patrimoine mondial. Et c'est pour préserver ces attributs qu'on intègre la dimension agricole, qui est importante, mais pas seule. Il faut intégrer la dimension patrimoniale et comme ça a une incidence sur le tourisme, c'est une dimension qu'on ne peut pas négliger aujourd'hui. »

En une année, du côté des collectifs institutionnels chargés de la gestion du site, une structure de gestion complexe a été mise en place, avec une gouvernance de type descendante, que l'on regroupera sous le nom de « Entente départementale » pendant que, d'un autre côté, les collectifs

officiels, officialisés et officieux présents sur le site ont commencé à intégrer la patrimonialisation de l'espace dans leur représentation collective du paysage agricole. L'exemple le plus parlant se résume en l'apparition d'un collectif officieux, l'APBECC, dont les éleveurs qui le composent souhaitent officiellement faire valoir une représentation collective de l'espace agropastoral qui leur est propre.

a) L'Entente départementale, la construction d'un organisme de gestion

L'organisme de gestion du bien patrimonial Causses et Cévennes se veut être à la fois une organisation interdépartementale pilotée par l'État à l'échelle de la préfecture et une structure associative locale dotée d'une autonomie d'action. Pour accorder son fonctionnement à ses attentes, cet organisme se divise en trois parties : la Conférence Territoriale, l'entente interdépartementale et le comité de gestion.

➤ *Conférence Territoriale*

Après la validation par l'Unesco de l'inscription du bien au patrimoine mondial, l'État français a délégué son pouvoir de représentation à la préfecture de Lozère. L'État, seul représentant du bien patrimonial aux yeux des instances internationales, délègue la bonne conduite de sa conservation à une préfecture. Comme ici, quatre départements sont concernés, un arrêté ministériel du 3 janvier 2012 a légalement confié cette représentativité étatique à une seule préfecture coordonnatrice, la préfecture de Lozère, devenue garante de la bonne conservation du bien. Par la capacité de valider ou d'invalider tous les projets développés par le reste de l'organisme de gestion, l'État octroie à la préfecture de Lozère le rôle d'institution décisionnelle qui, à son tour, confère au reste de l'organisme le rôle de collectif actant. Afin de conserver un recul démocratique, la préfecture de Lozère s'est entourée d'un collège décisionnel regroupant les autres préfectures engagées dans le bien, les collectivités locales et régionales, les Chambres consulaires et les comités institutionnels chargés de la valorisation touristique du territoire. Ce collège constitue le groupe nommé « Conférence Territoriale ». Elle est l'instance décisionnelle de l'organisme de gestion.

Un agent de l'organisme de gestion qui explique la mise en place de la Conférence Territoriale :

« On avait impérativement besoin de mettre en place une gouvernance à faire rapidement. Le bien a été inscrit en juin 2011 et dans un délai d'un an, toute la gouvernance a été mise en place. La première à avoir été mise en place c'est la Conférence Territoriale. Vous savez certainement que chaque bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco relève de la responsabilité de l'État et non pas des acteurs locaux. C'est l'État qui est garant devant l'Unesco de la bonne conservation du bien. Or, l'État n'a pas la possibilité aujourd'hui de pouvoir agir sur le terrain. Il n'en a pas les moyens. Ils sont obligés de se reposer sur des acteurs locaux. Pour garder la maîtrise de ce qui se fait sur le territoire, pour le bien Causses et Cévennes, il a été créé une Conférence Territoriale, pilotée par le préfet coordonnateur des quatre départements. C'est le préfet de la Lozère, déterminé par arrêté ministériel le 3 janvier [2012]. C'est lui qui représente l'État sur le territoire pour garantir la bonne conservation du bien. C'est lui qui valide les objectifs de gestion. Il ne le fait pas seul, mais toujours en concertation avec le territoire, d'où tous les membres de la Conférence Territoriale, qui regroupe les départements, les régions, les collectivités locales, les Chambres consulaires, les CAUE, les CDT. Tous les acteurs qui ont une compétence par rapport à la conservation du bien. Une compétence sur l'agropastoralisme, une compétence

sur le patrimoine ou une compétence sur la valorisation touristique. C'est une instance de concertation où l'on valide les orientations de gestion du bien. »

➤ *Entente interdépartementale*

L'Entente interdépartementale est une collectivité, régie par le code général des collectivités territoriales, qui rassemble quatre départements et dont le fonctionnement est alimenté par les participations de chacune des institutions. La mission de l'Entente interdépartementale est de faire remonter les besoins et les projets du reste de l'organisme de gestion, c'est-à-dire du comité de gestion, vers la Conférence Territoriale afin d'en obtenir l'approbation ou l'annulation. D'un autre côté, l'Entente interdépartementale est également chargée de transmettre les lignes directrices décidées par la Conférence Territoriale au comité d'orientation. Pour se faire, l'entente interdépartementale a mis en place un pôle spécialisé dans l'accompagnement et la coordination de projets, la mission technique. Les agents de la mission technique constituent le bras de l'Entente interdépartementale. Ils sont chargés d'animer les différents groupes de travail présents dans le reste de l'organisme de gestion autour des intérêts de la Conférence Territoriale, tout en faisant remonter les besoins de chacun vers cette structure décisionnelle.

Autant la Conférence Territoriale correspond à la délégation de l'État en ce qui concerne la représentation du bien à l'Unesco, autant l'Entente Interdépartementale est considérée par l'institution internationale comme l'organisme de gestion à proprement parler. C'est d'ailleurs avec l'Entente interdépartementale que l'Unesco entretient des contacts au sujet de l'établissement et de l'animation du plan de gestion. Plan de gestion ensuite proposé par l'Entente à la Conférence Territoriale pour la validation de ces lignes directrices.

Si, au début de la mise en place du système de gestion, des inquiétudes ont été soulevées dans des procès-verbaux de réunion de l'Entente interdépartementale par rapport au pouvoir d'évocation de la Conférence Territoriale sur l'Entente, le système descendant de la gestion du bien a été validé par le préfet lors de ces mêmes réunions. Celui-ci estimait, en effet, qu'il devait pouvoir intervenir s'il considérait que l'Entente n'agissait pas dans l'intérêt de la conservation du bien. Par cette décision, l'Entente est placée dans le rôle typique d'un collectif médiateur. Son absence totale de pouvoir de décision lui demande d'engager un effort de dialogue et de coordination entre les différents collectifs impliqués dans le projet, afin qu'ils répondent volontairement, et non obligatoirement, aux mesures requises par la Conférence Territoriale.

Au-delà de la médiation entre le comité de gestion et la Conférence Territoriale, l'Entente Interdépartementale possède une mission d'animation et de promotion du patrimoine mondial à l'extérieur de ses limites. Dans ce sens, ce collectif a organisé, en 2012, un séminaire d'étude sur l'agropastoralisme dont le programme proposait un retour sur la construction et sur l'évolution du dossier de candidature sur fond de visites de l'espace patrimonial, de l'approche du développement durable et de la problématique de classement d'un paysage évolutif. C'est également durant ce séminaire que l'Entente, accompagnée d'autres acteurs institutionnels, a conseillé à un collectif officieux d'acteurs agricoles de s'officialiser afin de pouvoir transmettre plus facilement le point de vue des éleveurs à propos des représentations du paysage et de son usage à une échelle institutionnelle.

Agent de la mission technique, s'exprimant sur l'Entente Interdépartementale :

« Entente [Interdépartementale], on est un peu le chef d'orchestre et la Conférence Territoriale, via le préfet, c'est elle qui nous donne la partition. Et tous les musiciens sont ceux qui ont toutes les compétences. On doit tout mettre en musique [...]. Il doit y avoir un fonctionnement ascendant puisqu'on prend les informations qu'on a besoin sur le terrain, on les met en musique et on leur retranscrit [à la Conférence Territoriale] les résultats. Et eux nous les adaptent. On est vraiment la cheville ouvrière. On est identifié par l'Unesco comme gestionnaire du territoire donc l'Unesco parle avec nous en direct mais ça reste une information complémentaire qu'il faut mettre en musique. »

➤ *Comité d'orientation*

À la fois dernier échelon en ce qui concerne le pouvoir décisionnel de l'organisme de gestion et foyer d'action en ce qui concerne la création et la mise en place d'actions concrètes de valorisation et de conservation du site, le Comité d'orientation peut être considéré comme les mains et les yeux de l'organisme de gestion du bien. C'est par le Comité d'orientation que l'organisme de gestion observe le bien Causses et Cévennes et c'est au travers de ce même comité d'orientation que les projets validés par la Conférence Territoriale et coordonnés par l'Entente Départementale vont pouvoir être mis en pratique dans les limites du bien.

Le comité de gestion est un collectif officialisé sous la forme d'une association qui réunit des associations locales, des propriétaires et des forestiers, une fois par mois, pour effectuer un travail collectif visant à faire émerger des propositions de gestion du bien. Afin de pouvoir travailler efficacement, ce collectif s'est divisé en cinq sous-groupes de travail portant chacun sur une facette spécifique de la valorisation du site Causses et Cévennes. On retrouve, dans le premier groupe, les problématiques du paysage, de sa définition et de l'étude de son évolution au cours du temps. Il s'en suit le groupe de travail directement porté sur la valorisation du pastoralisme dans les limites du bien. Ce groupe de travail réunit les acteurs institutionnels directement concernés par les questions agricoles sur les différentes parties du site, avec les chambres d'agriculture et les départements pour les zones générales ainsi que le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le Parc National des Cévennes pour les zones classées. Ensuite, deux groupes de travail se penchent respectivement sur les finalités touristiques et culturelles présentes sur le site. Enfin, le dernier groupe de travail, dénommé « plan de gestion », vise à synthétiser les différents résultats de chaque groupe pour en faire émerger un contenu homogène, à présenter à l'Entente Interdépartementale qui, elle-même, le soumet à la Conférence Territoriale pour obtenir son aval.

Un comité scientifique, intégré au comité de gestion est chargé de veiller à la cohérence scientifique des propositions faites par les différents groupes de travail. Il se charge également d'effectuer des recherches sur l'évolution du paysage dans le groupe responsable de cette problématique.

Agent de l'Entente interdépartementale, s'exprimant sur l'organisation du comité d'orientation :

« Sur le bien Causse et Cévennes, on dispose de cinq groupes de travail. Un qui concerne l'agropastoralisme, qui rassemble les Chambres d'agriculture, les parcs et les départements, qui ont des compétences en termes de matière agricole. On a un groupe de travail patrimoine culturel, qui rassemble les régions, les DRAC, les CAUE et le conservatoire Larzac templier hospitalier qui ont des compétences sur le patrimoine. On a un groupe de travail

communication et tourisme, concernant les villes portes et les communautés (sic) départementales du tourisme. Et un groupe paysage qui est piloté par un membre du conseil scientifique et qui rassemble un certain nombre d'acteurs axés sur des réflexions plus que sur de l'opérationnalité. On a un dernier groupe de travail qui est le plan de gestion. Celui-ci est un peu transversal aux autres. Il fait le bilan de tout ce qui se fait sur le territoire sur différents enjeux. Il identifie les manques et les besoins et, par la suite, l'année prochaine, travaillera sur les perspectives à mettre en place pour maintenir les attributs des Causses et des Cévennes. »

Ces trois collectifs officiels ne forment qu'une seule et même entité de gestion, dont l'activité s'exerce à des échelles différentes. La Conférence Territoriale agit à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. L'Entente Interdépartementale agit, comme son nom l'indique, à une échelle interdépartementale. L'approche globale de l'Entente sur le territoire correspond à son rôle d'animation et de coordination des différents collectifs répartis sur la totalité du territoire. Le comité d'orientation, s'il agit à la même échelle que l'Entente, souhaite décliner son action à un niveau plus local, en réunissant des acteurs dont les logiques de gestion sont exprimées à une échelle départementale. Durant les entretiens, c'est le collectif « Entente Interdépartementale » qui a le plus souvent été reconnu comme l'entité gestionnaire du bien Causses et Cévennes. C'est pour cette raison que, pour plus de clarté dans l'analyse du réseau, nous avons sélectionné le nom de ce collectif comme étant le représentant de la totalité de l'organisme de gestion du site, ce qui entre en cohérence avec la mission d'animation et de promotion dont il est chargé.

Dans ce jeu d'acteurs enclenché par la patrimonialisation de l'espace, un acteur agricole directement associé à ce contexte d'utilisation agricole de l'espace patrimonial a fini par émerger. Bien que non officialisé en 2012, ce collectif officieux réunit des éleveurs autour de la problématique de la reconnaissance des pratiques d'élevage et surtout de leur évolution sur la considération de l'aspect évolutif du site inscrit au patrimoine mondial. Il s'agit là de l'association APBECC.

b) Association des paysans, éleveurs, bergers des Causses et des Cévennes,
le réveil des éleveurs

D'un côté, il existe un vaste tissu de collectifs officialisés qui rassemblent des éleveurs et dont l'entrée du site Causses et Cévennes dans un processus de patrimonialisation a constitué un nouvel élément sur lequel ils ont adapté leur représentation. C'est le cas, par exemple, du Collectif des Éleveurs de la Région des Causses de la Lozère et leur Environnement (CERCLE) ; des groupements pastoraux ou encore du Collectif des RAcés des Massifs (CORAM) qui ont inclus la dimension patrimoniale dans la construction de leur représentation. Ainsi, l'aspect patrimonial apparaît dans les discours de ces associations au niveau de la lutte des éleveurs contre la présence du loup sur le site et au niveau de l'utilisation collective des parcours par des troupeaux de brebis, ou encore de la valorisation des races locales comme la Raïole et la Blanche du Massif central pour les brebis viande ou la Lacaune pour la brebis lait. D'un autre côté, un collectif d'éleveurs s'extrait de ce lot dans le sens où son existence est directement reliée à l'entrée du site dans un processus de patrimonialisation. En 2012, un groupe de quinze éleveurs, dont l'activité agricole se situe dans les limites du site, s'est réuni dans l'objectif précis de construire une représentation collective de l'espace patrimonial et de son usage agricole et de la véhiculer au comité d'orientation. Un de ces éleveurs, Jean-Louis VIDAL, a signé un manifeste décrivant les problématiques d'élevage agropastoral

sur le site et la nécessité d'intégrer des acteurs collectifs agricoles dans les organismes de gestion, tels que le comité de gestion (Annexe 6 : Préambule et manifeste de l'association APEBECC).

Si, à l'époque, ce collectif n'était pas encore intégré au comité de gestion, sa reconnaissance par la l'Entente interdépartementale était probable. Les contacts avec cette institution permettent alors à l'APBECC de transmettre une représentation collective de la conception sur laquelle s'entendent les éleveurs au sujet d'un espace agricole patrimonial :

Positionnement d'un agent de l'entente interdépartemental au sujet de l'APBECC :

« Aujourd'hui, l'APBECC est une association qui est en cours de ses dépôts de statuts donc elle ne fait partie d'aucun groupe de travail. Ça ne nous a pas empêché de les rencontrer et ils nous ont donné une vision des choses qui nous a permis de compléter ce que nous a donné le groupe de travail agropastoralisme. On entend une autre ouverture, notamment ce besoin que leur activité agricole soit reconnue comme une activité économique viable. Ils veulent avoir les moyens d'avoir une activité économique viable. Aujourd'hui ils ne veulent pas être reconnus comme des jardiniers du paysage mais plutôt être reconnus pour leur activité. Alors si leur activité a une influence sur le paysage, tant mieux, parce que c'est l'objet de la reconnaissance « patrimoine mondiale », mais ils ne veulent pas avoir de simples MAEt (Mesures Agri-Environnementales territorialisées) qui leur demandent d'entretenir les haies, de faire du pâturage à telle fréquence à tel endroit et d'être payés pour ça. Ce n'est pas ce qui les intéresse. L'APBECC a fait remonter la volonté d'avoir une homogénéisation des aides à l'investissement. Si un agriculteur a besoin d'un bâtiment agricole par exemple, ou d'un point d'eau ou de différents éléments pour pouvoir faucher. Ce sont différentes actions d'investissement qui permettent d'avoir des outils adaptés nécessaires à une exploitation agricole compétitive par rapport à des zones qui ne sont pas situées en montagne, où l'agriculture est différente. »

L'APBECC est une association qui permet aux acteurs agricoles de travailler sur une unité du réseau agricole. Les éleveurs, conscients des lacunes qu'entraînent à la fois morphologie des terroirs et différences de pratiques d'élevage, découvrent eux aussi les différents types de production agricole existant sur le bien. Ils tentent, par ce volet associatif, d'être figure d'une certaine unité agricole dans ces nouvelles délimitations patrimoniales.

Éleveur 5, se prononçant sur l'intérêt de l'existence de l'APBECC :

« Oui on va dire que ça m'a incité pour y être encore plus et pour être dans le conseil d'administration de cette association parce que je considère qu'il faut être en relation et complémentaire. Et que si on est chacun de notre côté, on n'a pas la bonne relation, on n'a pas la bonne information, on ne sait pas ce qu'il se passe. Des quatre Chambres j'étais le seul à y être [aux réunions de l'Entente]. Mais au départ ce ne sont que quelques personnes qui se connaissent qui ont fait les choses. Du département du Gard, je crois qu'il n'y a personne. Parce qu'on n'a pas de relation. Tu verras, il faut que tu reviennes pour faire l'autre secteur, le secteur Est, les vraies Cévennes, le fond du département de la Lozère, le Gard, c'est complètement différent d'ici. On est sur un même territoire, on est sur une zone qui est tracée sur une carte, mais de là c'est très, très différent ! Et on ne se connaît pas. On

ne s'est jamais vu, y compris les responsables professionnels du Gard par exemple, moi je ne les connais pas.

Parce que le Massif central c'est comme ça, nous on est plutôt là, eux sont plutôt là, la Lozère est au milieu. Et il y a des monts. Il y a le mont Lozère, la chaîne des Cévennes qui est quelque chose qui n'est pas facile à franchir naturellement. Il y a un savoir vivre, il y a des cultures, il y a des types d'animaux, des façons de vivre. Ici c'est autre chose, c'est complètement différent, les gens ne se connaissent pas. C'est un de nos problèmes tu vas découvrir. Le but est d'arriver à savoir ce que font les autres, à se connaître, à aller dans le même sens et à essayer de faire avancer les choses que tout le monde puisse se retrouver. »

Si l'Entente et l'APBECC sont deux structures au travers desquelles les échanges au sujet des représentations collectives de l'espace sont facilement observables dans les discours de leurs représentants, il n'en est pas moins qu'il existe, tout comme sur le site CDPFL, tout un panel de collectifs qui, lorsqu'ils entrent en contact au sujet d'un projet ou d'une action collective, tentent d'allier leurs représentations collectives de l'espace. C'est en analysant ce réseau collectif que nous avons pu vérifier l'importance des trois institutions agricoles au niveau de l'accompagnement des éleveurs ainsi que les liens qu'établit ce nouvel acteur qu'est l'Entente interdépartementale dans le réseau agricole et patrimonial local.

3) Réseaux collectifs : les exploitations agricoles en réseau

a) Le réseau global

Le réseau agricole global obtenu après analyse des quinze exploitations agricoles possède deux attributs principaux. Tout d'abord, le réseau agricole sur les Causses et les Cévennes est large. Les agriculteurs concernés se répartissent sur la totalité de l'espace inscrit au patrimoine mondial qui comprend trois zones de production d'Appellation d'Origine Contrôlée. Il s'agit de l'AOC Pélarдон, située dans toute la moitié est sud-est du bien, à partir de Florac jusqu'à Alès, en englobant Ganges ; de l'AOC Bleu des Causses et de l'AOC Roquefort, couvrant toutes deux la zone ouest nord-ouest du bien avec, en partant de Florac jusqu'à Mende, Millau et Lodève. Ces zones influencent les différents systèmes de production dans lesquels les éleveurs s'engagent, développant ainsi différentes pratiques agricoles spécifiques. De plus, les agriculteurs évoluent dans une structure paysagère associant quatre parties principales : les Causses nus, dans la bande centrale et nord-ouest du bien, ouverts et séparés par cinq gorges ; les Causses boisés, au nord ; les vallées du Tarnon, de la Jonte et du Trévezel séparant les Causses des hautes Cévennes et dominées par une ligne de crête formant une barrière naturelle entre la zone nord-ouest des Causses et Cévennes et la zone des basses Cévennes, au sud-est (**Figure 49**). Les exemples supplémentaires de diversité des attributs agricoles rencontrés sur le site sont nombreux tant au niveau historique, avec une répartition inégale de l'utilisation agricole du bien dans le passé par les propriétaires-éleveurs et les institutions religieuses, qu'au niveau culturel, avec l'existence de fêtes agricoles ou d'actions militantes contrastées, un degré d'ouverture aux nouveaux habitants inégal conduisant à un rapport différent avec les acteurs étrangers au site, en fonction de la localité. Cette diversité de milieux et leur intégration dans la société agricole est à l'image de l'étendue du réseau collectif agricole que nous avons identifié sur le site. Il amène au développement de représentations collectives de l'espace différentes en fonction de la localité concernée. Représentation influencée non seulement pas la constitution

géomorphologique du site, mais également par la culture agricole qui s'est distinguée au cours de l'histoire en fonction de ces barrières naturelles, historiques ou culturelles.

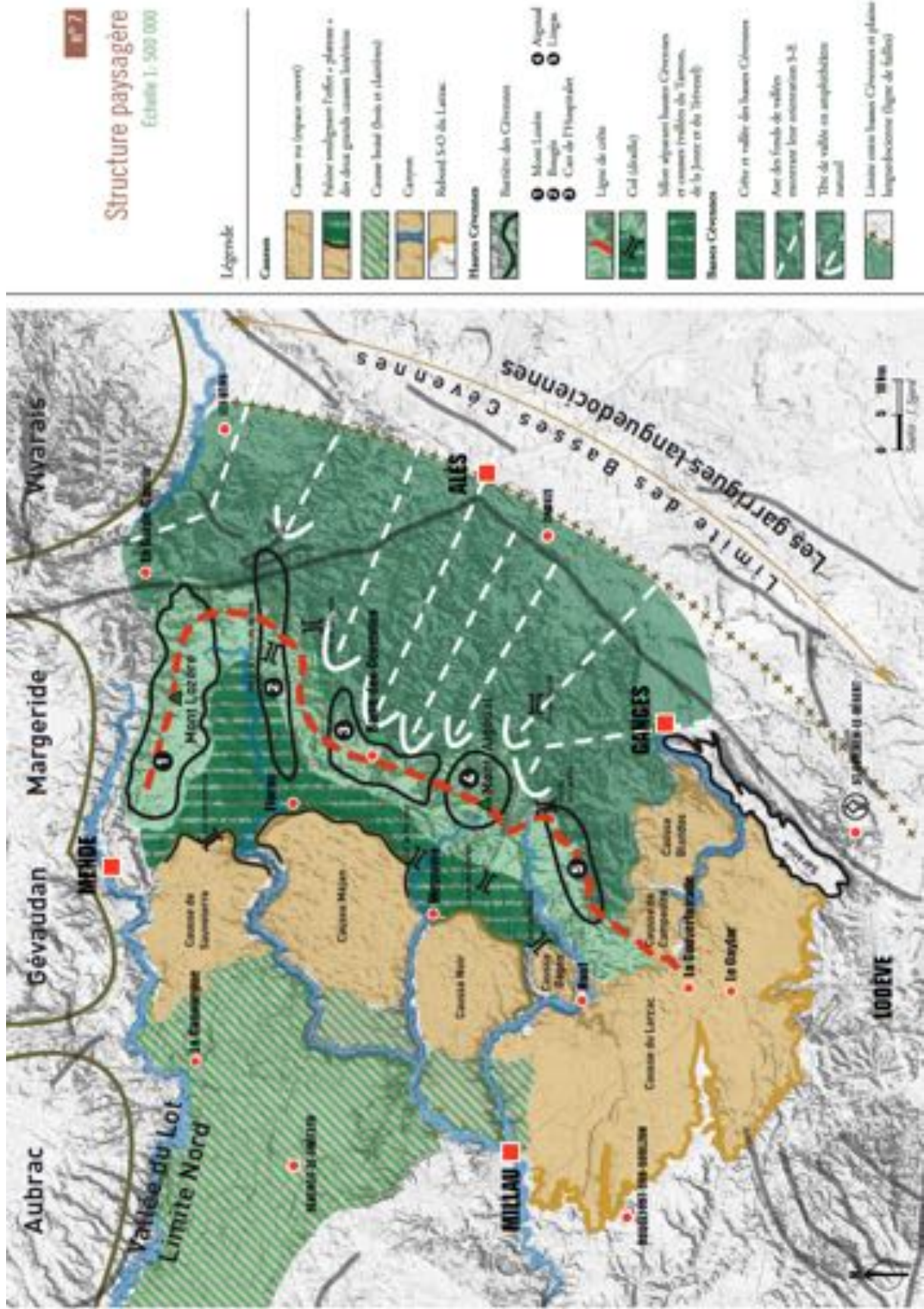
Enfin, le réseau, bien que vaste, est localisé. En observant la carte du réseau agricole global (**Figure 50**), nous constatons que les éleveurs développent des relations avec des collectifs officiels et officialisés dont l'activité a tendance à se regrouper en cinq zones identifiables en fonction de leur localité.

La première zone, la plus dense, correspond à l'une des cinq villes-portes définie dans le dossier Unesco : Mende. La ville de Mende, située dans la haute vallée du Lot, au contact de la Margeride et des Causses, accueille différents conseils d'administration et institutions agricoles dépendant de la préfecture de Lozère. Elle est aussi le siège social de nombreuses associations qui développent une mission d'accompagnement des éleveurs sur leur exploitation. La seconde zone d'activité se concentre également au niveau d'une ville-porte, avec Millau, située dans les Causses. Cependant, si un petit nombre de collectifs officiels et officialisés possède leur siège social dans la ville, on observe un étalement un peu plus diffus que pour la zone de Mende. Cet étalement correspond à une activité dispersée sur le Causse du Larzac. Quelques institutions, coopératives de production et associations se dispersent sur ce causse y compris en direction de Roquefort. Cette zone forme une seule unité associée à Millau et à ce causse qui domine la ville. Les trois autres zones sont celles de la ville de Florac, au contact des Causses et des Cévennes et qui tient une position centrale sur le site, tandis que les deux autres, associées à Rodez et à Montpellier sont, au contraire, en dehors de la zone centrale et de la zone tampon du site.

L'intensité de l'activité de la zone de Florac ne trouve pas seulement sa justification dans sa position géographique en fonction du bien Unesco, position stratégique en raison de la proximité avec la ville-porte principale, Mende, et de sa facilité d'accès par rapport à d'autres villes situées dans la zone tampon. Elle s'explique également par la présence d'un des deux pôles de gestion administratifs du Parc National des Cévennes, ainsi que par l'existence d'un centre de formation agricole et d'une école d'agronomie. Florac est donc une localité que les éleveurs connaissent au niveau de leur formation agricole ou qu'ils sont amenés à fréquenter s'ils exercent une activité dans les limites du Parc national. Enfin, les deux dernières villes correspondent à des centres où des coopératives de production possèdent leur siège social. On y retrouve également les centres d'administration d'institutions jouant un rôle dans l'aménagement du territoire ainsi que le siège social de mouvements syndicaux agricoles principaux, tels que la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles à Montpellier. Les associations d'accompagnement agricole et de protection naturelle possédant souvent une représentation territoriale et nationale possèdent aussi leurs sièges sociaux dans ces villes, même si il leur arrive de développer des antennes plus locales. C'est le cas de Biosud à Montpellier, l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et l'Association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron, ou la Ligue de Protection des Oiseaux à Rodez.

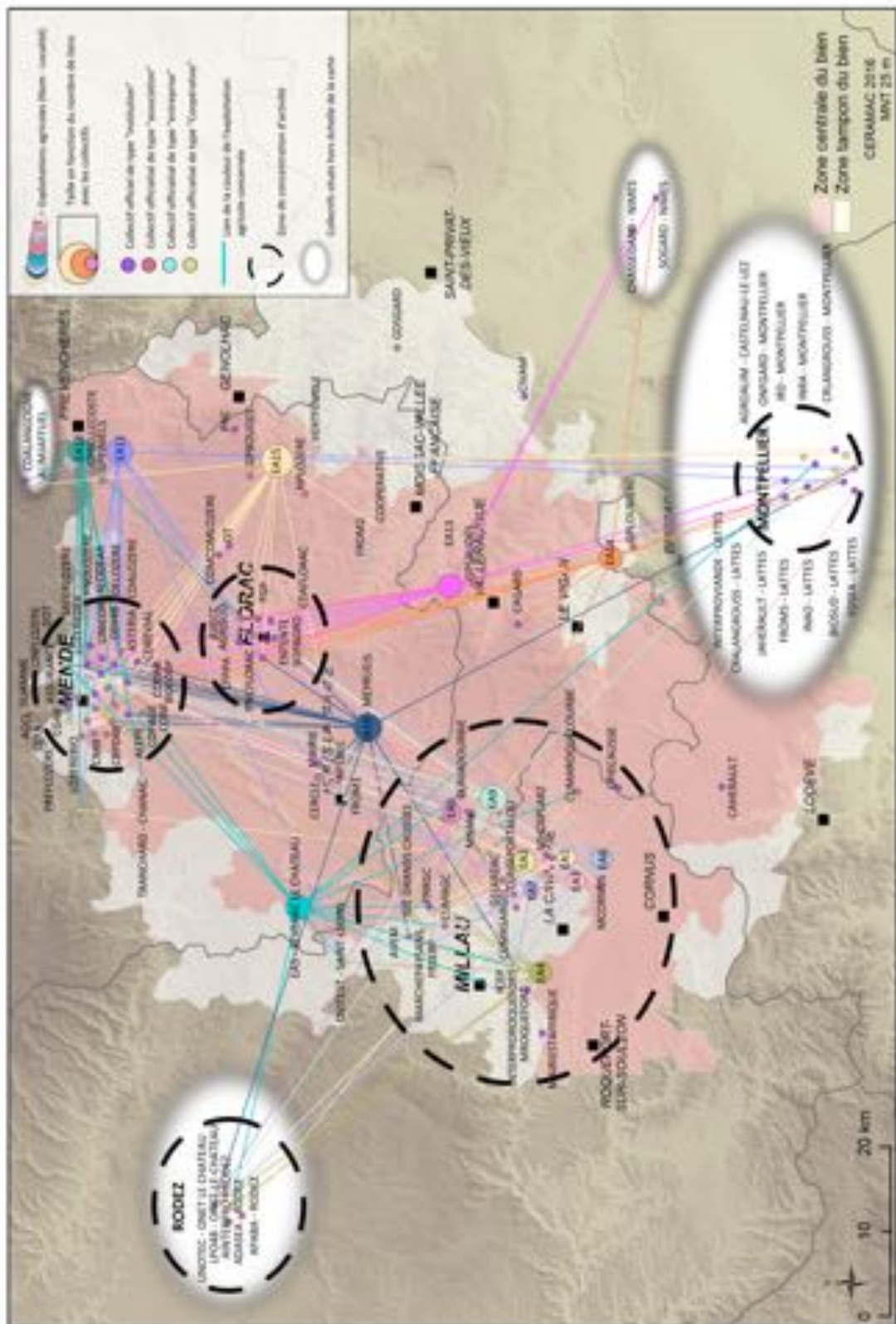
Les acteurs agricoles, bien que répartis sur toute l'étendue du réseau, construisent un réseau efficace et développé sur la totalité du site. Si les exploitations agricoles développent entre une dizaine et une vingtaine de liens avec les collectifs présents sur le site, ce chiffre penche plus souvent vers la vingtaine pour la majorité des exploitants agricoles. C'est en se focalisant sur notre analyse du réseau des exploitants agricoles que nous pouvons mieux connaître les collectifs les plus présents au sein de ce réseau.

Figure 49 : Carte des différents types de paysage du bien Causes et Cévennes



Source : Sgard et Grahal, 2010

Figure 50 : Réseau collectif agricole sur le bien « Causses et Cévennes »



Nous cherchons dans cette figure à mettre en évidence la sollicitation des exploitations agricoles par les collectifs intermédiaire du réseau. Echelle 1 : 100_000. Dans un souci de lisibilité, les collectifs ainsi que les noms des collectifs ont été déplacés pour former des pôles correspondant à la localité – Source X. Badan, 2014

b) Affinage de l'analyse

En isolant le réseau des quinze acteurs agricoles, nous pouvons, d'une part, découvrir à quel degré les exploitations agricoles sont impliquées dans la dynamique du processus de gestion patrimonial de l'espace Causses et Cévennes. D'autre part, nous pouvons observer quelles structures et quels types de structures entrent en lien avec les exploitations agricoles au sujet de la gestion patrimoniale de l'espace. Les résultats sont résumés dans les graphes suivants (**Figure 51** ; **Figure 52** ; **Figure 53**).

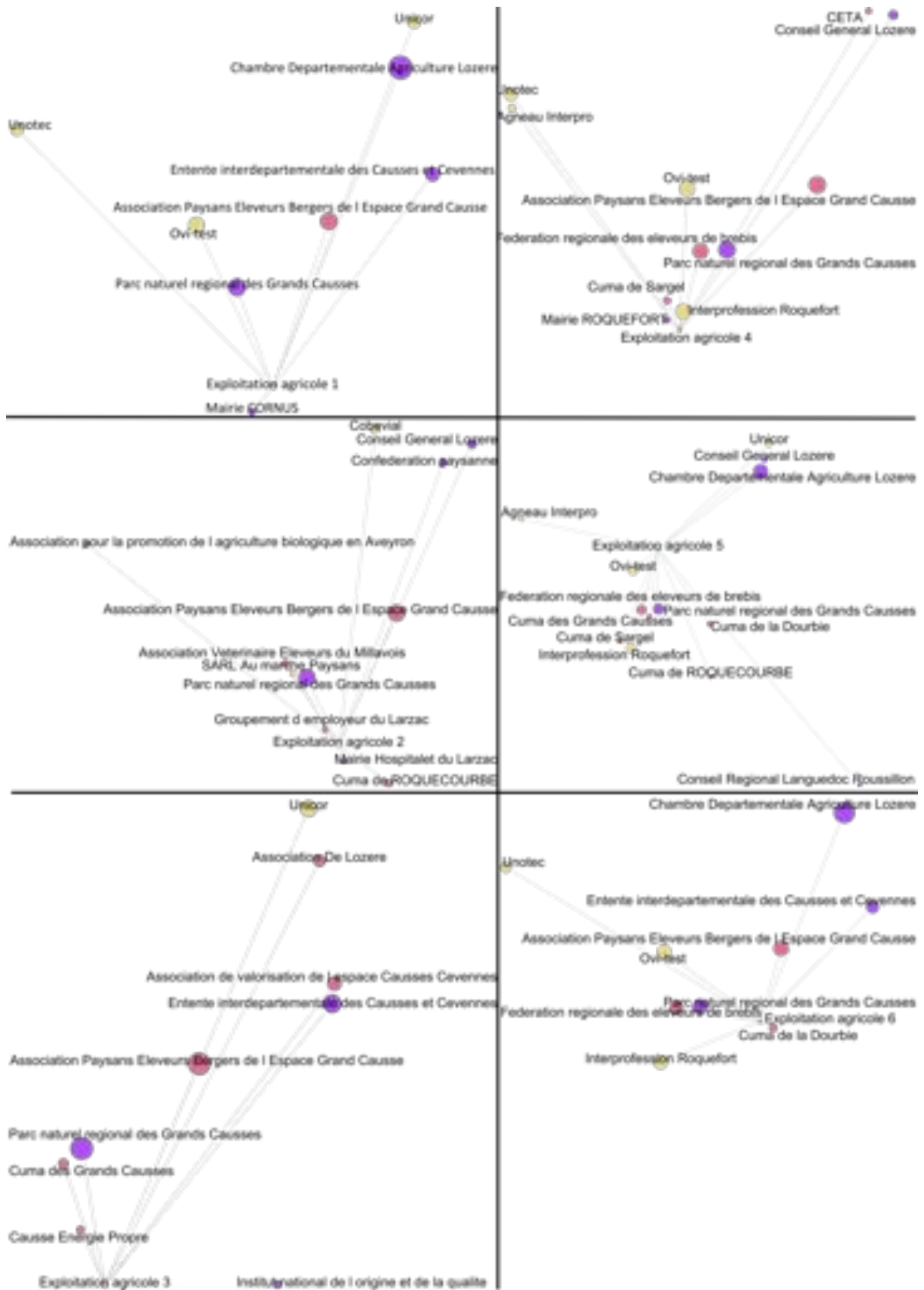
Nous avons souhaité être le plus fidèle possible quant à la répartition géographique du réseau. C'est pourquoi le graphe de chaque acteur est adapté à son étendue sur le site. Si les dimensions des graphes sont variables les unes des autres, la direction des liens reste fidèle aux positions géographiques des collectifs en fonction des exploitations agricoles. Chaque réseau est donc centré sur le collectif agricole mis en valeur. La taille des nœuds représentant les collectifs est proportionnelle à la quantité d'acteurs agricoles que ces structures sollicitent.

L'institution « Chambre départementale d'agriculture de Lozère », à Mende est le collectif sollicitant le plus grand nombre d'éleveurs sur le réseau avec douze éleveurs sur les quinze. Huit éleveurs sont membres de l'association « Paysans, Éleveurs, Berger de l'Espace Causses Cévennes » (APBECC). L'institution « Parc Naturel régional des Grands Causses », en Aveyron, touche également huit éleveurs. Avec sept éleveurs concernés dans le réseau, deux coopératives et une association : la coopérative Ovi-test ; l'Interprofession Roquefort et la fédération régionale des syndicats des éleveurs de brebis. L'institution de gestion patrimoniale « Entente interdépartementale » (ENTENTE) est présente pour un peu moins de la moitié des acteurs du réseau. L'institution « Parc national des Cévennes » entre en contact avec cinq éleveurs du réseau. Il en est de même avec le Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agroenvironnemental de la Gestion de l'Espace du département de Lozère (COPAGE) et la fédération des groupements pastoraux, deux collectifs de forme associative, ainsi que les coopératives de production Unicor et Unotec. Pour finir, par ordre décroissant, la Direction départementale des territoires de Lozère, l'Association de valorisation de l'espace des Causses et des Cévennes et tous les autres collectifs du réseau concernent au plus deux exploitations de notre échantillon.

Selon le réseau collectif établi, l'échantillon d'acteurs agricoles sollicités durant notre première phase de terrain nous indique un pôle d'activité autour de l'association APBECC. Au regard du discours des éleveurs enquêtés, c'est au travers de ce collectif officialisé que les exploitants agricoles sont susceptibles de construire une représentation collective d'un paysage agricole patrimonial et de la transmettre aux autres acteurs du réseau. Sans se pencher sur les liens que tissent les collectifs entre eux, l'APBECC, collectif officialisé, est encadré par deux collectifs officiels, dans le sens où ils sont présents pour une majorité des acteurs agricoles : la Chambre départementale d'agriculture de Lozère et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

La Chambre d'agriculture lozérienne est un des acteurs institutionnels le plus présent sur le terrain contrairement à son inquiétude au sujet de la perte de visibilité devant les agriculteurs. En ce qui concerne la gestion agricole du patrimoine mondial, elle est l'acteur de référence cité par quasiment la totalité des acteurs.

Figure 51 : Réseau collectif des acteurs agricoles 1 – 6



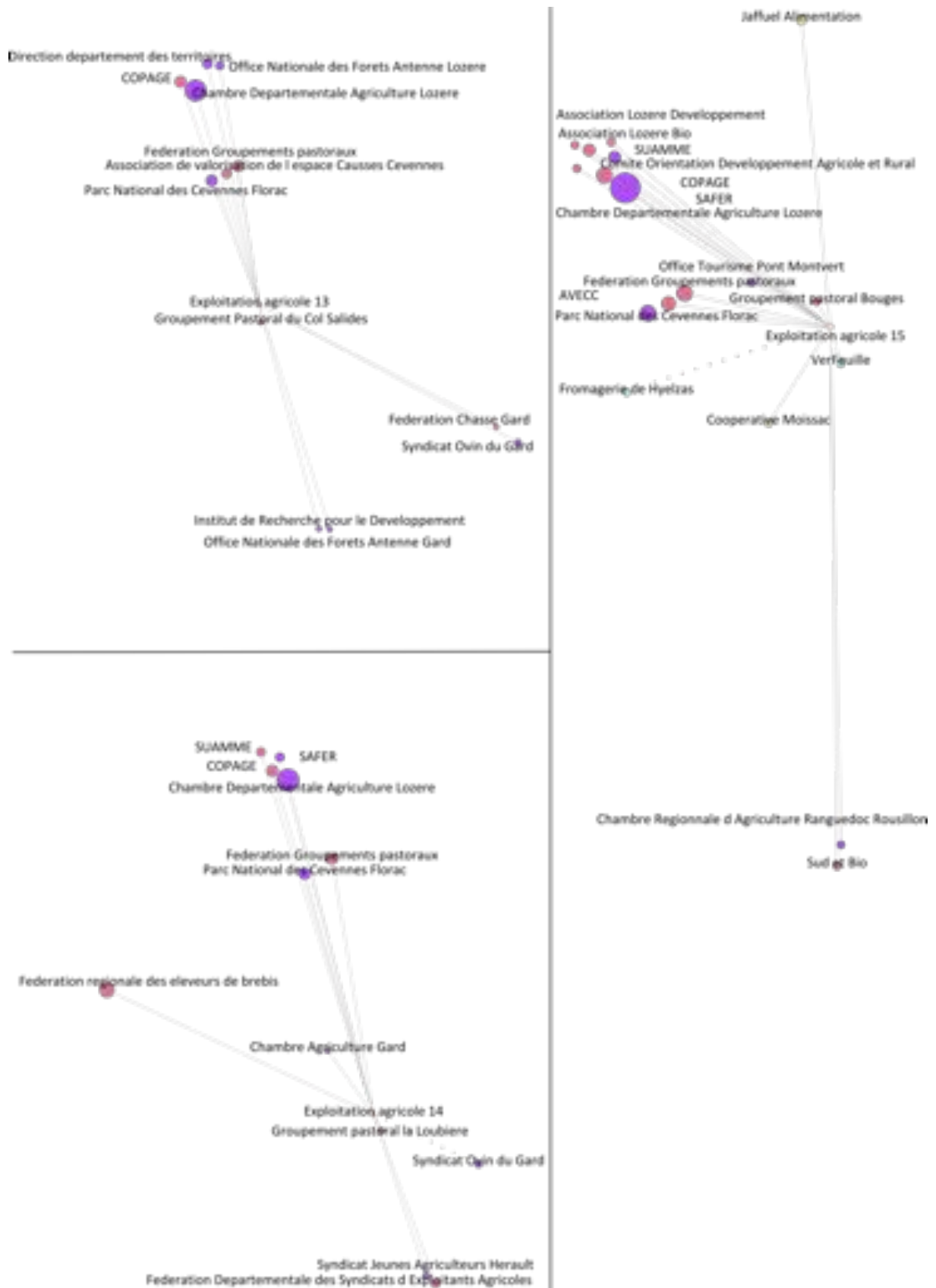
Source : X. Badan, 2014

Figure 52 : Réseau collectif des acteurs agricoles 7 – 12



Source : X. Badan, 2014

Figure 53 : Réseau collectif des acteurs agricoles 13 – 15



Source : X. Badan, 2014

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses arrive en troisième position, devant même le COPAGE et le Parc National des Cévennes. Cette donnée nous indique que l'organisation de ce collectif, avec une très forte présence de ces agents, sur le terrain est un schéma de fonctionnement avantageux lorsqu'il s'agit de transmettre, au monde agricole, la représentation collective que développe le PNR autour d'un paysage patrimonial.

Enfin, les coopératives de production ou de commercialisation restent, avec les autres collectifs agricoles gérés directement par les éleveurs – comme les groupements pastoraux et leur fédération –, des acteurs bien représentés au sein du réseau, notamment par leur aspect pratique de l'usage de l'espace. Même si ces derniers n'occupent pas la place d'acteur de référence que nous avons identifiée sur la CDPFL. Dans le même sens que pour le Parc Naturel Régional, un schéma d'organisation modèle se dessine autour de la forte présence des acteurs sur le terrain. Les coopératives agricoles mettent, en effet, des agents techniques à disposition. Leurs missions d'accompagnement les amènent à rencontrer souvent les acteurs et les collectifs agricoles montés par les éleveurs et concernent directement les exploitations agricoles.

Le COPAGE, s'il n'est identifié que par un nombre réduit d'acteurs agricoles, est tout de même identifié comme un acteur important en ce qui concerne le lien entre les éleveurs et les institutions au sujet des ponts entre la gestion d'un patrimoine mondial et la promotion des pratiques d'élevage liées à l'élevage transhumant en Lozère. L'Entente interdépartementale est un acteur bien présent et assez reconnu dans le monde de l'élevage comme étant l'organisme de gestion du patrimoine, même si ce collectif n'est pas considéré comme développant un point de vue spécifique à l'élevage dans un espace patrimonial. Nous pouvons dire que ce collectif, malgré une officialisation récente, a su se faire reconnaître, au regard des acteurs agricoles, comme un acteur représentatif de la gestion du patrimoine des Causses et des Cévennes. Le Parc National des Cévennes est également considéré par les acteurs agricoles comme prenant part aux problématiques de gestion de l'espace, mais avec une plus faible représentativité que les collectifs précédents. Compte tenu des discours que tient ce collectif au niveau de sa volonté d'évoluer dans ses rapports avec les acteurs agricoles, il est notable de voir cet acteur considéré par plusieurs acteurs agricoles comme un élément représentatif dans la logique de gestion patrimoniale.

Le cas de l'Association de Valorisation de l'Espace des Causses et des Cévennes (AVECC) est un cas particulier dans le sens où cette association n'existe plus en tant que telle, tout en étant toujours reconnue par les exploitants agricoles comme un collectif important dans la gestion de l'espace patrimonial. L'association n'a pas disparu, sa configuration est passée du stade officialisé à celui d'officiel lorsque ce collectif s'est vu attribuer le rôle de comité de gestion dans l'organisme de gestion du patrimoine mondial. Anciennement association portant et promouvant la candidature du site au patrimoine mondial, l'organisme de gestion a souhaité, en l'intégrant en tant que comité de gestion, profiter du savoir-faire et du réseau déjà développés par l'association durant la période de candidature. Cette transformation, encore peu visible au niveau des acteurs agricoles qui considèrent le comité de gestion en tant qu'association à part de l'organisme de gestion, est un bon exemple de l'inertie que peut avoir l'image d'un collectif dans la représentation des acteurs extérieurs.

Les autres collectifs, s'ils ne sont pas fréquemment cités dans le discours des exploitations, restent des acteurs reconnus pour leur implication dans la gestion patrimoniale du site. Pour un espace aussi

vaste que celui des Causses et des Cévennes, cette reconnaissance leur confère une certaine importance sur le réseau. Puisqu'ils sont présents dans le discours d'un échantillon assez réduit d'acteurs agricoles, il peut être supposé que ces acteurs jouissent d'un réseau d'acteurs agricoles plus vaste que celui-ci. Le regard que ces acteurs portent sur les pratiques d'élevage et sur l'utilisation agricole d'un espace patrimonial n'est donc pas insignifiant, puisqu'il est à même d'influencer les représentations collectives des acteurs agricoles, au même titre que les autres collectifs du réseau.

L'aspect agricole du réseau collectif de l'espace des Causses et des Cévennes est plus complexe à appréhender que celui de la chaîne des Puys et de la Faille de la Limagne, dans le sens où les acteurs agricoles des CC sont moins isolés que ceux de l'autre bien Unesco. Leur forte implication associative, notamment dans des associations créées et gérées à un niveau local, confère aux éleveurs un moyen officiel de représenter un ou plusieurs intérêts communs sans pour autant que ces derniers se reposent sur les organisations syndicales, presque inexistantes sur le réseau. Cette mise en réseau entre acteurs agricoles diminue le rôle d'intermédiaires qu'occupent les collectifs agricoles officialisés sur la chaîne des Puys, notamment celui des coopératives de commercialisation. Les associations d'éleveurs confèrent aux exploitations agricoles une plus forte autonomie dans la transmission d'une représentation collective cohérente où s'entendent les agriculteurs au sujet de l'espace agricole et de son usage. Elles offrent un cadre officiel et officieux sur lequel les collectifs responsables de la gestion de l'espace patrimonial peuvent directement s'appuyer, quand bien même la totalité de ces collectifs agricoles ne sont pas reconnus.

Il est nécessaire, maintenant, de savoir sur quelle catégorie d'actions les exploitations agricoles sont amenées à développer des liens avec les collectifs du réseau.

4) Les actions identifiées dans le réseau collectif

a) Indicateurs relationnels

Parce que les actions développées dans le cadre d'un accompagnement technique, administratif et financier des exploitations agricoles par les collectifs officiels ou officialisés répondent à une logique d'aide au développement de la production agricole nationale similaire à celle rencontrée sur la CDPFL, parce qu'il en est de même pour les actions liées à la promotion ou à l'adaptation des pratiques d'élevage sur un site inscrit dans un processus de patrimonialisation, nous avons conservé un maximum de catégories utilisées lors de notre terrain auvergnat afin de pouvoir effectuer une phase comparative. Cependant, à la vue de l'étendue de l'espace étudié, nous avons fait le choix de rester sur un nombre de catégories réduit, afin de garder une certaine lisibilité aux données. C'est ainsi que, en se plaçant sous le modèle du réseau collectif alternatif de la chaîne des Puys, nous avons conservé dix des onze catégories rassemblant les différentes actions mises en place sur le site. Catégories auxquelles nous avons ajouté un indicateur supplémentaire : l'animation du patrimoine mondial.

➤ *Adaptation des indicateurs relationnels au contexte du terrain*

En s'arrêtant sur les données relatives aux entretiens réalisés avec les acteurs agricoles présentées en Annexe ((Annexe 7 : Tableau de données relatives aux entretiens réalisés avec les acteurs agricoles sur le site CC), nous nous apercevons qu'une majorité des catégories que nous avons établies durant nos enquêtes sur le site CDPFL répond également à nos enquêtes de terrain

effectuées sur les Causses et les Cévennes. Sans dresser de listes exhaustives, ces catégories couvrent les différentes actions collectives rencontrées dans un objectif de gestion et de valorisation agricole d'un paysage sur un espace inscrit dans un processus de patrimonialisation. Les localités et les processus de patrimonialisation de ces deux terrains étant tout de même un peu différentes, nous avons choisi de remanier deux catégories, afin de pouvoir répondre aux problématiques de ce nouveau terrain.

□ Conservation des catégories, à l'exception du « Programme groupe ovin du Puy de dôme »

La catégorie ADMINISTRATION reste inchangée dans le sens où elle regroupe les différentes actions relatives au fonctionnement des collectifs autour des projets associés à l'espace patrimonial. Les liens sont identifiés, les éleveurs participent au fonctionnement administratif des différents collectifs auxquels ils appartiennent, couramment au travers d'une activité d'élu dans un conseil d'administration. Cette double appartenance aux collectifs et aux exploitations agricoles permet à l'acteur agricole d'établir plus aisément un lien entre les deux collectifs. La double appartenance facilite la transmission des représentations collectives relatives aux pratiques d'élevage et à l'utilisation agricole d'un espace patrimonial entre l'exploitation agricole et le collectif dans lequel l'éleveur est impliqué, notamment au niveau de l'établissement de projets d'aide à l'activité agricole ou pour le montage de dossiers financiers.

Pour rappel, « AMÉNAGEMENT AGRICOLE » concerne les aides et l'accompagnement dans la constitution des dossiers de financement en faveur des projets relatifs à l'aménagement agricole. La catégorie « FORMATIONS » regroupe les actions de formation proposées par les différents collectifs à destination des acteurs agricoles. « PROGRAMME ÉCOLOGIE » est une catégorie qui inclut tous les projets à visée écologique, c'est-à-dire les projets destinés à utiliser le même espace agricole que celui des éleveurs pour une finalité différente. Dans cette optique, la valorisation de l'espace agricole entre en concurrence avec la production agricole. Cependant, elle n'entre pas forcément en concurrence avec le bien-être des acteurs agricoles. Pour les Causses et les Cévennes, on trouve d'une part, dans cette catégorie, toutes les actions associées à la préservation d'une espèce animale ou végétale (actions contenant les programmes Natura 2000, les actions de préservation d'espèces d'oiseaux endémiques ; la grande problématique du loup) ; les actions de maintien d'un type paysagers (paysage ouvert et défriché ; paysage boisé de châtaigniers) ; les actions relatives à la potabilité de l'eau... D'autre part, on trouve également les actions destinées à la production d'énergie renouvelable (essentiellement les énergies solaire et éolienne) et l'aménagement écologique des parcours ovins (défrichage ; valorisation de l'espace écologique associé à l'activité agropastorale ; entretien des chemins ruraux).

« PROGRAMME ESTIVE » est une catégorie dans laquelle on retrouve tous les projets associés à la création de nouvelles estives et au maintien des estives existantes. « COMMERCE BÉTAIL » identifie les actions liées à l'aspect économique du troupeau. Elles concernent essentiellement la vente des agneaux et des brebis de réforme ; l'activité économique centrée autour de la sélection et de la reproduction des troupeaux ainsi que les actions associées aux labels. L'item « CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES » vise à regrouper tous les services proposés par les collectifs au niveau des pratiques agricoles, en dehors de la présence réelle d'un agent technique sur le terrain. Ce sont alors des services tels que l'échographie, les inséminations artificielles et le suivi technique des exploitations. La catégorie « GESTION ÉCONOMIQUE » regroupe les différentes transactions financières relatives au

bon fonctionnement et au développement d'une exploitation agricole. On y retrouve notamment les différents processus de mise en commun du matériel agricole. « PROMOTION ÉLEVAGE » concerne toutes les actions visant à apprendre à un public l'existence de l'activité ovine sur le site des Causses et des Cévennes, ainsi que les pratiques agricoles qui y sont associées. Enfin, « TECHNICIEN CONSEIL » constitue la catégorie dans laquelle les collectifs mettent à disposition des techniciens ou des conseillers qui se rendent directement sur l'exploitation agricole.

Les programmes d'actions coordonnés par les Chambres d'agriculture concernées par le site patrimonial sont différents de ceux proposés par la Chambre d'agriculture d'Auvergne et diffèrent complètement entre eux, à l'échelle même du site Causses et Cévennes (CC). Chaque Chambre d'agriculture adapte ses programmes d'actions agricoles en fonction d'une ligne directrice qui lui est propre et qu'elle développe en prenant en compte différentes composantes, telles que le contexte de production agricole locale, la majorité syndicale élue et la ligne directrice à suivre en ce qui concerne la production du département, ligne directrice dépendante des documents régionaux de développement rural... Ces composantes varient en fonction des départements concernés. C'est pourquoi il ne nous a pas semblé judicieux de conserver la catégorie « GROUPE OVIN PUY-DE-DÔME », ni même de l'adapter au contexte local, puisque les actions proposées par les Chambres d'agriculture, dans cette dimension, sortent du contexte de l'utilisation agricole d'un espace patrimonial pour entrer dans un contexte de production agricole à l'échelle départementale.

Nous avons plutôt souhaité nous diriger vers le travail réalisé par l'Entente Interdépartementale, principalement, et par d'autres collectifs, secondairement. Ce travail vise à homogénéiser les types d'aides relatives à l'activité agricole agropastorale sur la totalité des limites de l'espace Causses et Cévennes. Il se fait à l'échelle interdépartementale et reste complètement associé aux limites de l'espace patrimonial existant. À cette fin, nous avons créé une nouvelle catégorie qui ne s'envisageait pas encore dans le contexte de la candidature de la chaîne des Puys et de la faille de la Limagne. C'est la catégorie « ANIMATION DU PATRIMOINE MONDIAL ».

➤ *Création de la catégorie « ANIMATION DU PATRIMOINE MONDIAL »*

Sont regroupées dans la dernière catégorie toutes les actions développées dans le contexte post reconnaissance de l'espace patrimonial par l'Unesco. Ainsi, rentrent dans cette catégorie les actions de promotion du site auprès des acteurs locaux, les aides au montage de projets inscrits dans l'optique de la gestion patrimoniale du site, mais aussi les projets soulevant une certaine polémique au niveau de la représentation patrimoniale de l'espace. Les acteurs agricoles ont clairement identifié l'inscription du bien au patrimoine mondial comme le moyen d'exprimer des points de désaccord au sujet de l'utilisation agricole de l'espace avec des institutions. Points de désaccord qui étaient passés sous silence jusqu'à la phase de reconnaissance universelle de l'espace, et donc l'octroi au site d'un nouveau statut qui constitue un nouvel argument favorisant la résurgence d'anciennes contradictions entre exploitations agricoles et institutions :

Éleveur 3, s'exprimant au sujet de la résurgence des points de contradictions entre le monde agricole et le monde sylvicole :

« Le classement Unesco a permis de refaire remonter le problème de la reconnaissance de la vocation pastorale des espaces aux yeux de l'ONF. Ces problématiques ressortent maintenant avec la charte du Parc et l'Unesco. »

La création de l'Entente modifie l'organisation institutionnelle locale au sujet de la gestion patrimoniale du site. Elle constitue une brèche dans laquelle les acteurs agricoles peuvent s'engouffrer pour prendre un rôle dans la transmission des représentations collectives de l'espace agricole au sein du réseau. Ces occasions se rencontrent notamment dans le cas de réunions collectives :

Éleveur 5, au sujet de sa participation en tant que membre APBECC à la commission agriculture de l'Entente :

« Donc j'ai été depuis un an et demi proposé pour participer à l'une de ces commissions. J'ai participé à trois ou quatre réunions officielles depuis, avec le préfet coordinateur, avec des élus et tous les membres qui constituent la gestion et le suivi de l'Unesco. »

Enfin, des actions tournées sur le développement de nouveaux types de ressources énergétiques rassemblent à la fois les acteurs et des institutions agricoles tout en mobilisant d'autres collectifs associés à la gestion patrimoniale, telle que l'Entente :

Éleveur 5, au sujet d'un projet de méthanisation :

« Là on a un projet qui devrait être fédérateur, c'est un projet collectif de méthanisation. Depuis un an et demi. C'est encore à l'état de projet mais il permet aux agriculteurs de se regrouper et de se réunir autour d'un projet collectif. »

Éleveur 1, au sujet d'un projet de construction éolienne sur le site :

« Bah ! Souvent c'est [techniciens Chambre] eux qui montaient des dossiers quand il y avait des dossiers spécifiques. Pas énormément. Disons que la Chambre d'agriculture, nous on les avait sollicités au début quand on a monté notre association pour les éoliennes, pour qu'ils nous aident un petit peu à le faire savoir, ils avaient mis en place une personne pour nous faire l'animation pendant deux ou trois réunions. »

Réaction d'un agent de l'Entente sur ce même projet :

« Ce qui est ressorti à l'APBECC, c'est l'aide à l'exploitation, voire une diversification économique vers d'autres aspects. Ils ont notamment parlé de l'éolien. Ce qui pose difficulté car ce sujet a été identifié comme étant un facteur qui pouvait affecter le bien sur le territoire donc ça pose encore des difficultés. On n'a pas encore la même définition de l'éolien industriel et non industriel. On est tous d'accord pour dire que sur le territoire il ne doit pas y avoir d'éolien industriel. Mais quelle est la définition de l'éolien industriel ou non industriel ? Ça varie suivant les services, même entre services d'état ils ne sont pas toujours d'accord. [Éleveur 61] considère que si les agriculteurs peuvent développer un projet éolien qui leur permet d'avoir un complément de revenus en complément de leur activité agro-pastorale, c'est le maintien des agriculteurs sur le territoire. Et s'il y a maintien des agriculteurs sur le territoire, c'est le maintien des paysages ouverts et donc c'est le maintien des attributs du bien. C'est une vision qu'il défend. »

Ces catégories confèrent des clefs de lecture du réseau agricole qui, une fois analysées, nous informent, d'une part, sur les types d'actions privilégiées par les collectifs et par les éleveurs dans le processus de patrimonialisation de l'espace CC et, d'autre part, sur l'importance des actions proposées aux éleveurs par ces collectifs.

b) Construction graphique du réseau en fonction des indicateurs

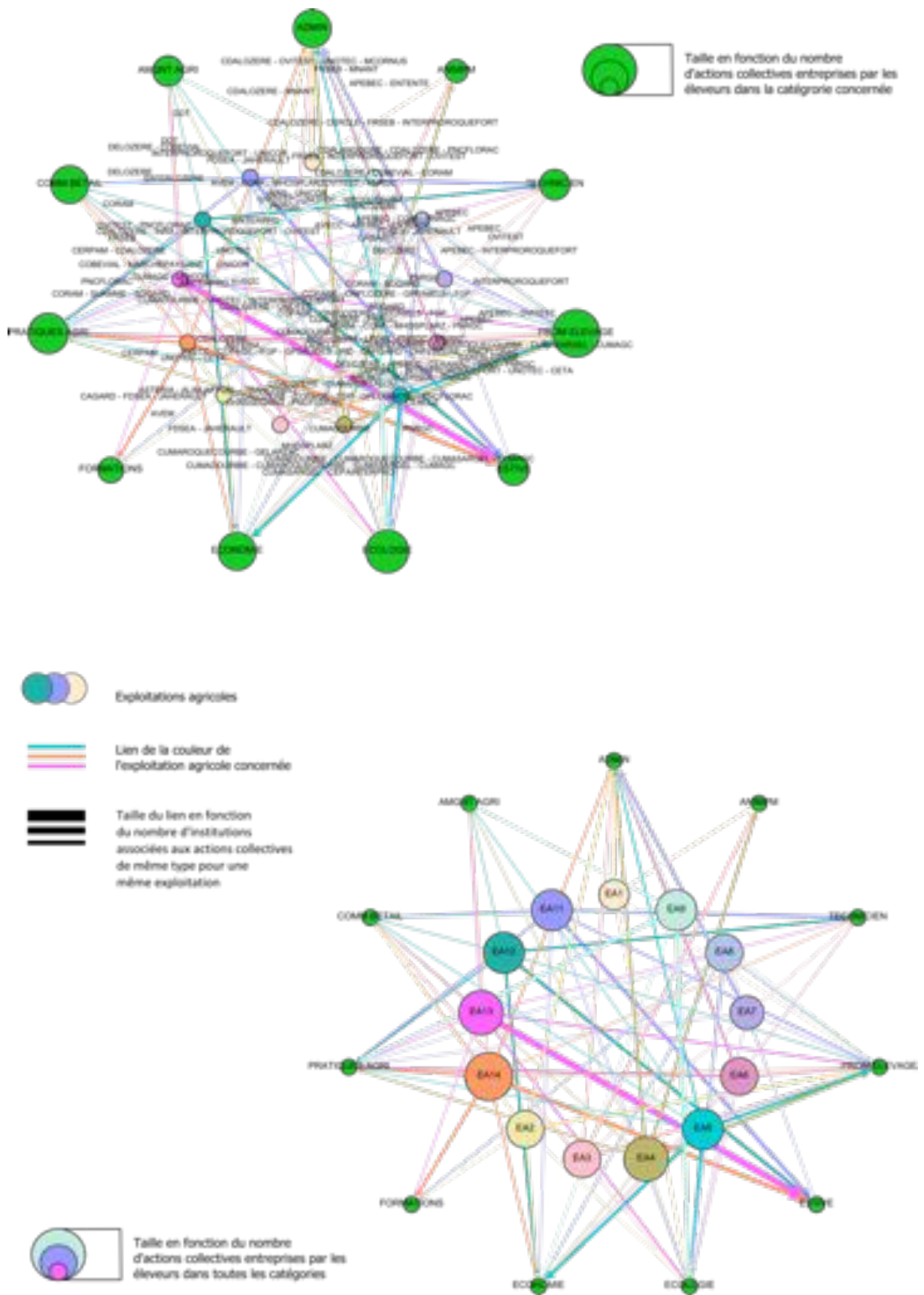
➤ Réseau global : schéma concentrique et immatériel

En dressant le graphe qui répertorie les différents types d'actions dans lesquels les éleveurs s'engagent, nous sommes à même d'observer deux types d'informations. Le premier est relatif à l'engagement des exploitations agricoles dans les actions réalisées sur le terrain. Le second traite du nombre de collectifs concernés par les actions dans le réseau agricole (Figure 54). Dans le premier angle de vue, nous classons les différentes catégories en fonction de leur importance sur le réseau pour tous les acteurs agricoles confondus. Les exploitations agricoles sont alors considérées avec des nœuds d'importance égale entre eux. Dans le second angle de vue, c'est l'importance des exploitations agricoles qui est mise en avant. Les acteurs agricoles sont alors représentés en fonction de leur degré d'implication au sein du réseau. Cette implication est quantifiable au travers de la répartition des actions dans les différentes catégories, ainsi qu'en fonction du nombre de collectifs avec lesquels ils entrent en contact par l'intermédiaire de ces actions.

□ Types d'actions collectives entreprises sur le réseau agricole :

Lors de la lecture du premier graphe (Figure 54) et du tableau détaillant les collectifs engagés dans des actions au niveau de chaque catégorie (Tableau 10), nous constatons que la promotion de l'élevage constitue le centre d'intérêt premier des acteurs agricoles lorsqu'ils s'expriment au sujet de la patrimonialisation de l'espace. Tous les agriculteurs interrogés s'inscrivent dans au moins une action visant la promotion de l'activité agricole sur le site patrimonial. Une vingtaine de collectifs de tous types développent, avec les exploitations agricoles, des actions visant à promouvoir l'utilisation agricole de l'espace Causses et Cévennes. Ce sont, par exemple, des actions relatives aux labels liés à leur production agricole, du type Roquefort ou « Agneau Pays d'Oc »... dans lesquelles les éleveurs, les institutions, les coopératives, les entreprises ou les associations s'engagent à présenter au public l'intérêt d'un tel type de production sur la valeur patrimoniale paysagère. Lorsque la délimitation de la zone géographique présente dans le cahier des charges d'un produit labellisé s'étend au-delà des limites géographiques du site, les éleveurs utilisent l'argumentaire de la délimitation patrimoniale du bien Causses et Cévennes dans leurs discours de promotion, pour conférer à leur produit une valeur supplémentaire à celle associée au cahier des charges du label. C'est notamment le cas des activités de promotion réalisées dans les grandes surfaces.

Figure 54 : Aperçus globaux des types d'actions dans lesquelles s'engagent les éleveurs



Source : X. Badan, 2014

D'autres actions de promotion sont engagées dans l'optique de rassembler les éleveurs et les institutions syndicales. Ces actions visent un public plus spécialisé dans l'agriculture et traitent souvent du devenir de l'activité agricole sur des zones de montagne. On retrouve, en ce sens, les participations des acteurs agricoles aux salons professionnels. Enfin, des actions de promotion sont réalisées en partenariat entre les exploitations agricoles et les coopératives de commercialisation auxquelles ils adhèrent. Là-dedans s'inscrit la présentation de la qualité nutritive et traditionnelle des races ovines locales aux acteurs de la filière viande ou lait. Par-là, nous entendons principalement les boucheries et les fromageries.

Éleveur 4, traitant de la promotion du patrimoine mondial dans une activité liée à la promotion de l'élevage :

« S'il y a une autre association qui est un peu partenaire, c'est l'agneau interpro. Tous les acteurs de collecte de petits agneaux de Roquefort qui sont dans une association et qui, pour la promotion de l'agneau de Roquefort, mènent des promotions dans des supermarchés sous le nom « agneau du patrimoine ». Si vous voulez, ils demandent 1 € par agneau aux grandes surfaces et cet euro il sert à la restauration du patrimoine caussenard. On a rénové des lavognes, des vieilles bergeries... Entre 30 et 50 000 agneaux sont commercialisés sous « l'Agneau du patrimoine ». Donc c'est collecté et on est en relation avec la Fondation du Patrimoine. C'est eux plus ou moins qui nous amènent des projets pour lesquels on participe. Tout est lié à l'agropastoralisme quand même. On a rénové pas mal de lavognes quand même. Moi j'y suis en tant que représentant UNICOR. Il y a la plupart des acteurs qui collectent des agneaux sur le rayon. Il y a UNICOR, OVI-PC, label 12... Ils essayent plus ou moins, pas de s'entendre mais de trouver une logique commune [...]. Si vous voulez, on a essayé de chercher un support pour l'image de cet agneau qui a quand même été plutôt dévalorisé et qui était issue d'un milieu riche en patrimoine. Si vous voulez comment faire coller cette image à ce patrimoine ? Le seul moyen c'était ça. Les gens ils savent que quand ils achètent une part de cet agneau issue de production, qu'est quand même une image d'un pays assez beau et assez naturel, ils participent à restaurer le patrimoine. Ils savent qu'il y a un euro par agneau à l'association. Je sais que chaque fois qu'il y a des restaurations qui ont été faites, il y a tout le temps une action médiatique qui est menée avec. On en parle avec les médias régionaux. »

Les problématiques écologiques concernent la majorité des éleveurs enquêtés, onze éleveurs sur les douze participent à au moins une action classée dans cet indicateur. Ce qui place cet indicateur en seconde position. Cette catégorie traite d'un sujet où la finalité de l'utilisation de l'espace entraîne des divergences de points de vue entre les collectifs et les éleveurs, tant dans leurs représentations des pratiques d'élevage, que dans leurs représentations d'un espace protégé, où le patrimoine local doit pouvoir conserver son unité pour les prochaines générations. Les divergences d'opinion forment un foyer de tensions au niveau de l'utilisation collective de l'espace.

Nous distinguons deux sortes d'actions écologiques. La première regroupe les actions à finalité écologique à proprement parler, c'est-à-dire les actions associées à la conservation de l'environnement naturel dans un contexte où l'activité agricole est une conséquence collatérale des mesures engendrées par lesdites actions. Par exemple, on trouve dans cette catégorie les dissensions entre collectifs et exploitations

agricoles au sujet de la sauvegarde ou de la réintroduction d'une faune en voie de disparition. C'est notamment le cas pour de nombreuses actions en faveur ou à l'encontre du retour du loup dans les espaces naturels du site. Les loups sont considérés comme des espèces compétitrices, empiétant sur les estives utilisées par les éleveurs en été. Les collectifs principalement concernés sont les institutions de gestion du territoire, notamment le Parc national des Cévennes, la Chambre départementale d'agriculture de Lozère, les mairies, le Parc naturel régional... et les associations d'éleveurs telles que le CERCLE et l'APBECC, les associations de chasse... Quant au second volet d'actions catégorisées dans l'indicateur Écologie, il regroupe les initiatives des exploitations agricoles souhaitant développer des projets économiques complémentaires à l'activité agricole dont les tonalités se regroupent autour d'une consonance environnementale. Il s'agit surtout, ici, des initiatives collectives liées à la production d'énergie renouvelable et à leur impact sur la configuration paysagère. Si les projets d'énergie solaire ne soulèvent pas une forte polémique locale, les projets liés à la production énergétique par la mécanique éolienne sont un sujet bien plus sensible. Ce sont, à nouveau, les associations d'éleveurs souhaitant constituer un parc éolien à petite échelle qui, plutôt que de confier cette activité à un prestataire industriel, sont concernées par ce type d'actions. Ces derniers se heurtent essentiellement aux institutions liées à l'aménagement et à la conservation du patrimoine bâti dans un territoire naturel sensible et patrimonial.

On trouve la catégorie des conseils au niveau des pratiques agricoles en troisième position. Pour cette catégorie, comme c'est le cas pour l'Auvergne, les acteurs concernés sont principalement les coopératives de production et de commercialisation. Acteurs collectifs dont les procédés de ramassage des agneaux, d'accompagnement de nouvelles installations agricoles et de commercialisation de produits phytosanitaires permettent une forte présence sur le terrain et donc un bon moyen de véhiculer les représentations collectives relatives aux pratiques d'élevage entre les exploitations. Il est intéressant de voir que des collectifs de type institutionnel sont également identifiés comme des acteurs prodiguant des conseils au niveau des pratiques d'élevage. Ainsi, le Parc National des Cévennes, la Chambre départementale d'agriculture de Lozère, le collectif des Races des Massifs, le Syndicat Ovin du Gard, le Centre d'Étude et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) et le Service d'utilité agricole Montagne Méditerranée d'Élevage sont des institutions qui, par le crédit que leur accordent les exploitations pour l'analyse de leur fonctionnement agricole et leur place dans le réseau agricole, peuvent influencer l'évolution des pratiques d'élevage.

En quatrième position, avec neuf exploitations agricoles concernées sur les douze, viennent toutes les actions associées à la santé des exploitations. Actions regroupées dans les trois catégories « ADMINISTRATION », « GESTION ÉCONOMIQUE » et « COMMERCE BÉTAIL ».

Les types de collectifs officiels, dont la mission principale ou secondaire vise à faciliter les démarches liées à l'activité des exploitations agricoles, développent des actions dans la catégorie « ADMINISTRATION ». Ainsi, nous avons, par exemple, les chambres d'agriculture pour les dossiers liés à l'activité agricole et les aides aux installations ; les mairies pour les aides à l'activité agricole sur une localité spécifique ; les coopératives de commercialisation, pour les dossiers liés au suivi sanitaire du troupeau ; les syndicats, pour les aides supplémentaires liées à l'activité agricole... On trouve aussi les institutions du type parc naturel régional, pour les contrats agriculture-environnement liés à l'activité agricole sur zone sensible (programme Natura 2000...) et les associations d'éleveurs comme le

CERCLE dont l'activité administrative transférée à une mairie ou à la Chambre d'agriculture peut décharger les éleveurs de cette obligation liée au fonctionnement de l'association.

Il en est de même avec les actions liées à l'indicateur « GESTION ÉCONOMIQUE », où l'on discerne bien les acteurs collectifs en amont des filières de production ovine, c'est-à-dire les fournisseurs de matière première et les syndicats qui restent les principaux médiateurs entre les agriculteurs et les acteurs économiques de la filière ovine. Enfin, l'indicateur « COMMERCE BÉTAIL », d'une part, regroupe les actions liant exploitations agricoles et acteurs industriels, tels que les coopératives de production Agneau Interpo, Cobeval, Unicor et l'interprofession Roquefort et, d'autre part, on observe une activité économique plus localisée avec des collectifs comme « la SARL marché paysan », collectif d'éleveurs privilégiant la vente directe, et l'association De Lozère aidant les éleveurs lozériens dans des processus de valorisation des productions départementales.

Avec un peu plus de la moitié des exploitations agricoles concernées dans le réseau, on démarque du reste du réseau les actions liées à l'assistance apportée par un technicien, à la mise en place des estives sur le site et à l'aménagement des exploitations agricoles. Sur ce site Causses et Cévennes, la catégorie « TECHNICIEN CONSEIL » ne s'arrête pas uniquement aux coopératives agricoles ou au parc naturel régional comme nous l'avons analysé sur le site CDPFL. En effet, bien que tenant une place faible dans le réseau des acteurs agricoles, cette catégorie regroupe une multitude de collectifs différents, tous ayant misé sur la stratégie d'une présence humaine sur le terrain pour transmettre le point de vue du collectif au sujet de l'utilisation du paysage ou des pratiques d'élevage et pour recueillir plus efficacement ceux des exploitations agricoles. Il s'agit des collectifs officiels de type « institution », tels que les trois Chambres d'agriculture et le Parc National des Cévennes ainsi qu'un collectif de type association avec le CORAM. Cette présence accrue sur le terrain est d'autant plus remarquable que l'espace du bien Causses et Cévennes est vaste et que sa configuration géographique n'encourage pas de telles pratiques. Il faut noter que les acteurs de terrain peuvent être associés à une zone spécifique du site plutôt qu'attachés à la totalité. Il serait donc intéressant que ces acteurs entrent en contact entre eux pour exposer les différentes représentations collectives au sujet de l'espace agricole qu'ils sont amenés à rencontrer durant leurs actions sur le terrain.

Les catégories « AMÉNAGEMENT AGRICOLE » et « PROGRAMME ESTIVE » regroupent, quant à elles, un ensemble de collectifs spécialisés dans l'accompagnement des exploitations agricoles, soit au niveau de l'aménagement des exploitations agricoles sur un territoire classé, soit au niveau de la mise en place ou du maintien des estives.

Éleveur 4, au sujet de l'impact qu'un ingénieur appartenant à l'organisme de production Unotec peut avoir sur l'évolution des pratiques liées à la production laitière :

« Oui je pense qu'il doit suivre entre 100 et 120 éleveurs par sous-groupes de 10 à 20 exploitations. Il est rattaché à UNOTEC. Il est salarié UNOTEC mais UNICOR participe aussi au financement, chaque éleveur participe aussi. Pour UNICOR ça permet d'avoir une source d'information sur les attentes des éleveurs et tout ça.

[Dans le sous-groupe CETA] On est une dizaine, on se regroupe et on a une mise en commun de tous nos résultats techniques et économiques. Ça permet de nous comparer et de progresser les uns par rapport aux autres. On se rencontre, on va à tour de rôle sur une exploitation qui présente ses avantages et ses inconvénients. On regarde comment les gens

réagissent et puis des fois ça peut donner des idées de voir comment les autres travaillent. Ça nous permet aussi de mettre en place des démarches d'évolution. Des fois on a des mauvais résultats par rapport au groupe et on se dit c'est là qu'il faut qu'on travaille, ça permet de ne pas rester seul dans notre coin. »

Puis la réaction du même éleveur au sujet de l'aide mutuelle que peuvent apporter ces sous-groupes :

« Pas forcément mais oui, si on a un problème on dit « pourquoi j'ai ce problème là et pourquoi vous l'avez pas ». Ça permet d'évoluer comme ça. Et puis à force, ça fait 15 ans qu'il existe le CETA, il y a de l'historique donc on sait que chaque année il faut couvrir un certain volume de lait, certains achats, le nombre d'agneaux suffisant... À un moment ça nous permet d'avoir des curseurs. En cours de campagne on sait si l'année se passe bien ou non, on n'est pas obligé d'attendre la fin. On sait que les résultats devraient être corrects si on atteint notre nombre d'agneaux, notre capacité de lait, qu'on ne doit pas dépasser tel budget et puis voilà. »

Enfin, les actions de formation et les actions attenantes à la promotion du patrimoine mondial en tant que telles sont faiblement reconnues par les acteurs agricoles. Tout comme pour le terrain CDPFL, il semblerait que les éleveurs se dirigent difficilement vers des actions de formations officielles, une fois installés. L'évolution de leurs pratiques d'élevage semble plutôt associée à une succession de conseils glanés au travers des rencontres effectuées dans le cadre d'autres actions et notamment au travers des actions catégorisées dans l'indicateur « TECHNICIEN CONSEIL ». Il en est de même pour la promotion du patrimoine mondial en tant que tel. Si les acteurs agricoles associent, dans leurs discours, leurs représentations au sujet de l'utilisation d'un espace patrimonial, ils ne s'associent que faiblement à des actions dont le contenu est identifié comme de la promotion du patrimoine mondial en tant que telle. Il s'agit alors plutôt d'actions relatives à la promotion de l'élevage et dont l'impact entraîne la préservation du patrimoine. Il faut noter que l'existence de l'Entente est encore récente. Ce collectif est, toutefois, déjà identifié comme acteur principal dans la mise en place des actions liées à l'animation du patrimoine, mais il lui faut certainement un peu plus de temps pour développer des actions spécifiques à la gestion du patrimoine, attractives pour les acteurs agricoles. Il semble donc logique que l'étendue des actions proposées par l'Entente n'ait pas encore un impact fort sur le réseau.

□ Importance des exploitations agricoles au sein du réseau :

Le second graphe de la **Figure 54** nous indique que les éleveurs sont, en majeure partie, bien impliqués dans les différentes actions identifiées et catégorisées sur le réseau et que ces acteurs agricoles mettent en place des liens avec plusieurs institutions sur des actions de même type. Si ce graphe ne nous indique pas les liens possibles entre les institutions, il nous permet de dresser un tableau détaillé de la place que peuvent occuper les acteurs agricoles dans le réseau collectif agricole (Tableau 11).

Tableau 10 : Tableau recensant les collectifs en fonction des catégories d'action dans lesquelles ils sont engagés

Indicateurs	Collectifs concernés
PROMOTION ÉLEVAGE	APBECC – FDSEA – JA – DELOZERE – CORAM – SOGARD – APABA – CONF – MHOSP – PNRGC – CERAMAC – INAO – AINTERPRO – UNOTEC – CETA – CUMA – OVITEST -
PROGRAMME ÉCOLOGIE	PNRGC – CDALOZERE – CERCLE – CHASSEGARD – PNCFLORAC – MHOSP – CEP – AINTERPRO – CUMA – APBECC – MCORNUS – DDT – DSV – LPO - MNANT
CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	OVITEST – PNCFLORAC – CERPAM – CDALOZERE – CORAM – SOGARD – UNOTEC – CETA – CUMA – INTERPROROQUEFORT – AVECC – INRA – SUAMME
ADMINISTRATION	CDALOZERE – OVITEST – UNOTEC – MCORNUS – FDSEA – JAHERAULT – AVEM – CONF – MHOSPLARZ – INAO – UNICOR – UNOTEC – MROQUEFORT – PNRGC – INTERPROROQUEFORT – CERCLE – FRSEB – MNANT
GESTION ÉCONOMIQUE	ASTERIA – ALIMJAFFUEL – TRANCHARD – FDSEA – JAHERAULT – CUMA – GELARZAC – CDALOZERE
COMMERCE BÉTAIL	DELOZERE – COBEVIAL – CORAM – FRSEB – MARCHEPAYSANS – CUMA – UNICOR – AINTERPRO – INTERPROROQUEFORT
TECHNICIEN CONSEIL	CDALANGOGNE – CDALOZERE – PNCFLORAC – COBEVIAL – CORAM – CAGARD – PNRGC – OVITEST
PROGRAMME ESTIVE	COPAGE – ONFLOZERE – GP – FGP – AVECC – IRD – ONFGARD – PNCFLORAC – SAFERLOZERE – CDALOZERE – APEBEC
AMÉNAGEMENT AGRICOLE	DDT – SAFERLOZERE – AINTERPRO – PNRGC – CDALOZERE – MNANT
FORMATION	CERPAM – CAGARD – FDSEA – JAHERAULT – AVEM – CDALOZERE – UNOTEC
ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	APEBEC – ENTENTE – AVECC – CG48 – PNRGC

Source : X. Badan, 2013.

Sur le réseau, onze éleveurs sont impliqués dans six actions différentes catégorisées dans six indicateurs distincts. Si les exploitations agricoles 1 et 7 développent peu d'actions différentes, donc n'établissent des liens qu'avec peu d'indicateurs différents, cela ne veut pas dire qu'elles ne s'impliquent pas au sein du réseau. En effet, sur le tableau, nous voyons que l'acteur 1 est connecté avec au moins deux collectifs différents pour chacune des trois catégories sur les quatre dans lesquelles il s'inscrit. L'éleveur 1 se situe dans la commune de Cornus. Adhérent à la FRSEB et à la coopérative Unicor, il possède 900 brebis pour une surface d'exploitation de 750 ha. Spécialisé en ovins lait, l'éleveur 1 laisse les brebis à l'extérieur six mois de l'année, mois durant lesquels il s'occupe de la culture des 550 ha mécanisables de son exploitation. Avec ce mode de fonctionnement, cet éleveur produit 1 700 hectolitres par an. L'éleveur n°7 se situe dans la commune de St-Eulalie-de-Cernon. Adhérent à la FRSEB et produisant pour Roquefort Société, l'exploitation poursuit une

configuration familiale existante depuis 1979. Depuis le remembrement en 1980, les brebis restent en bergerie et sur les parcelles alentours. Les parcours collectifs ne sont plus utilisés.

Ces informations au sujet des liens que l'éleveur 1 établit avec les collectifs nous permettent d'émettre deux hypothèses différentes :

- Dans le premier cas, l'exploitation agricole 1 s'inscrit fortement dans quatre actions différentes grâce auxquelles elle développe des liens avec de nombreux collectifs.
- Dans le second cas, l'exploitation agricole s'inscrit dans plusieurs actions différentes, actions qui entrent dans la même catégorie. Chacune de ces actions lui permet d'établir un lien avec un collectif particulier ;

Si l'on se réfère aux détails des liens avec les institutions présentés en annexe (Annexe 7 : Tableau de données relatives aux entretiens réalisés avec les acteurs agricoles sur le site CC), nous nous rendons compte qu'il existe un mélange entre les deux cas. Ces observations faites pour l'exploitation n° 1 sont généralisables à toutes les exploitations agricoles étudiées. Nous constatons alors que si l'exploitation n° 14 est la plus représentée sur le graphe, car s'inscrivant dans le plus grand nombre catégories, l'exploitation agricole n° 13, quant à elle, est la plus spécialisée dans une catégorie donnée, celle du « PROGRAMME ESTIVE ». Les exploitants 13 et 14 sont tous les deux adhérents à la Cobévial, avec une production spécialisée dans l'ovin-viande.

Ces résultats nous indiquent que les exploitations agricoles sont bien présentes dans le réseau. Les nombreux liens tissés avec les collectifs, quelle que soit la catégorie concernée, nous montrent un réseau agricole fort, dans lequel les représentations collectives des éleveurs à propos de l'usage agricole d'un espace patrimonial sont bien véhiculées. L'implication forte des éleveurs dans d'autres collectifs que celui de leur exploitation constitue une différence avec le terrain effectué sur la chaîne des Puys.

➤ *Cas particulier des CUMA*

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) constituent un cas particulier dans le sens où, bien qu'elles ne tissent pas de liens avec un grand nombre d'exploitations sur le réseau, elles sont, toutefois, définies par les acteurs agricoles comme des centres d'activité et d'échanges. En effet, en nous reportant au tableau précédent, nous constatons que ces collectifs apparaissent dans cinq des onze catégories déterminées. Contrairement au premier terrain sur le site CDPFL, ces collectifs semblent partager plus que du matériel agricole. Ils constituent un véritable moyen de rencontre pour les éleveurs et offrent un foyer propice à la diffusion d'une représentation collective au sujet de l'espace agricole. Représentation permettant de s'entendre sur l'élaboration d'actions qui sortent du contexte initialement proposé par ce genre de structure. Ainsi, on observe la participation de ce genre de collectifs dans des actions allant de la promotion de l'élevage et de l'échange de conseils techniques jusqu'à la proposition d'aide au niveau de la gestion économique des exploitations, voire de la défense des intérêts des éleveurs au sujet de la problématique des prédateurs de troupeaux. En comparaison avec le site CDPFL, nous pouvons dire que les CUMA occupent, sur le réseau agricole des Causses et des Cévennes, un rôle similaire à celui qu'occupent les coopératives de commercialisation OVIMONT et COPAGNO sur la chaîne des Puys (**Figure 55**).

Tableau 11 : Recensement des liens entre exploitations agricoles et institutions en fonction des catégories d'actions

Expl. agricole	Catégories	Liens avec les collectifs
14	ADMINISTRATION	FDSEA – JAHERAULT
	AMENAGEMENT AGRICOLE	SAFERLOZERE
	COMMERCE BETAIL	FRSEB
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CORAM - SUAMME - SOGARD
	FORMATION	CAGARD - FDSEA - JAHERAULT
	GESTION ECONOMIQUE	FDSEA - JAHERAULT
	PROGRAMME ESTIVE	CDALOZERE - COPAGE - FGP - GPLOUBIERE - PNCFLORAC
	PROMOTION ELEVAGE	SOGARD
TECHNICIEN CONSEIL	CAGARD	
13	AMENAGEMENT AGRICOLE	DDT
	COMMERCE BETAIL	CORAM
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	PNCFLORAC
	FORMATION	CERPAM
	PROGRAMME ECOLOGIE	CHASSEGARD - PNCFLORAC
	PROGRAMME ESTIVE	AVECC - COPAGE - FGP - GPSALIDES - IRD - ONFGARD - ONFLOZERE - PNCFLORAC
	PROMOTION ELEVAGE	CORAM - SOGARD
TECHNICIEN CONSEIL	CDALOZERE	
4	ADMINISTRATION	OVITEST - UNOTEC - MROQUEFORT
	AMENAGEMENT AGRICOLE	AINTERPRO
	COMMERCE BETAIL	AINTERPRO
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	UNOTEC - CETA
	GESTION ECONOMIQUE	CLIMASARGEL
	PROGRAMME ECOLOGIE	AINTERPRO
	PROMOTION ELEVAGE	APEBEC - INTERPRORQUEFORT - UNOTEC - CETA
	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	APEBEC - CG48 - PNRGC
5	ADMINISTRATION	OVITEST - PNRGC
	AMENAGEMENT AGRICOLE	PNRGC
	COMMERCE BETAIL	UNICOR
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CDALOZERE
	GESTION ECONOMIQUE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CLIMAGC
	PROGRAMME ECOLOGIE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CLIMAGC
	PROMOTION ELEVAGE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CLIMAGC
9	ADMINISTRATION	FRSEB - MNANT
	AMENAGEMENT AGRICOLE	CDALOZERE - MNANT
	COMMERCE BETAIL	INTERPRORQUEFORT - UNICOR
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CDALOZERE - INRA - INTERPRORQUEFORT - OVITEST
	GESTION ECONOMIQUE	CUMADOURBIE
	PROGRAMME ECOLOGIE	DDT - DSV48 - LPD48 - PNRGC - MNANT
	PROMOTION ELEVAGE	APEBEC
11	COMMERCE BETAIL	DELOZERE - COBEVIAL
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	OVITEST - PNCFLORAC
	GESTION ECONOMIQUE	ASTERIA
	PROGRAMME ECOLOGIE	CERCLE
	PROGRAMME ESTIVE	COPAGE - ONFLOZERE - GPFINIELS - FGP
	PROMOTION ELEVAGE	FDSEA - JAHERAULT
	TECHNICIEN CONSEIL	CDALANGOGNE - CDALOZERE - PNCFLORAC
12	AMENAGEMENT AGRICOLE	DDT
	COMMERCE BETAIL	DELOZERE
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CERPAM - CDALOZERE
	GESTION ECONOMIQUE	ASTERIA - ALIMIAFFUEL - TRANCHARD
	PROGRAMME ESTIVE	COPAGE - ONFLOZERE - GPFINIELS - FGP
	PROMOTION ELEVAGE	DELOZERE
	TECHNICIEN CONSEIL	CDALOZERE - COBEVIAL - CORAM

2	ADMINISTRATION	AVEM - CONF - MHOSPLARZ
	COMMERCE BETAİL	COBEVIAL - MARCHEPAYSANS
	FORMATION	AVEM
	GESTION ECONOMIQUE	CUMAROQUECOURBE - GELARZAC
	PROGRAMME ECOLOGIE	MHOSPLARZ
	PROMOTION ELEVAGE	APABA - CONF - MHOSPLARZ - PNRGC
3	ADMINISTRATION	INAO - UNICOR
	COMMERCE BETAİL	CUMAGC - UNICOR
	PROGRAMME ECOLOGIE	CEP
	PROMOTION ELEVAGE	DELOZERE - APEBEC - CERAMAC - INAO - PNRGC
	TECHNICIEN CONSEIL	PNRGC
	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	AVECC - APEBEC - ENTENTE
6	ADMINISTRATION	FRSEB - INTERPROROQUEFORT - OVITEST
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CUMADOURBIE - UNOTEC - INTERPROROQUEFORT
	GESTION ECONOMIQUE	CUMADOURBIE
	PROGRAMME ECOLOGIE	PNRGC
	PROMOTION ELEVAGE	APEBEC - OVITEST
	TECHNICIEN CONSEIL	OVITEST
8	ADMINISTRATION	OVITEST - PNRGC
	AMENAGEMENT AGRICOLE	PNRGC
	COMMERCE BETAİL	UNICOR
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	CDALOZERE
	GESTION ECONOMIQUE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CUMAGC
	PROGRAMME ECOLOGIE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CUMAGC
	PROMOTION ELEVAGE	CUMADOURBIE - CUMAROQUECOURBE - CUMASARGEL - CUMAGC
7	ADMINISTRATION	CDALOZERE - CERCLE - FRSEB - INTERPROROQUEFORT
	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	AVECC
	PROGRAMME ECOLOGIE	CERCLE
	PROGRAMME ESTIVE	SAFERLOZERE
	PROMOTION ELEVAGE	INTERPROROQUEFORT
1	ADMINISTRATION	CDALOZERE - OVITEST - UNOTEC - MCORNUS
	PROGRAMME ECOLOGIE	CDALOZERE - PNRGC
	PROMOTION ELEVAGE	APEBEC
	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	APEBEC - ENTENTE

Source : X. Badan, 2013

Éleveur n° 5, s'exprimant au sujet de l'importance des CUMA au niveau de l'implication locale des exploitations agricoles dans la vie collective.

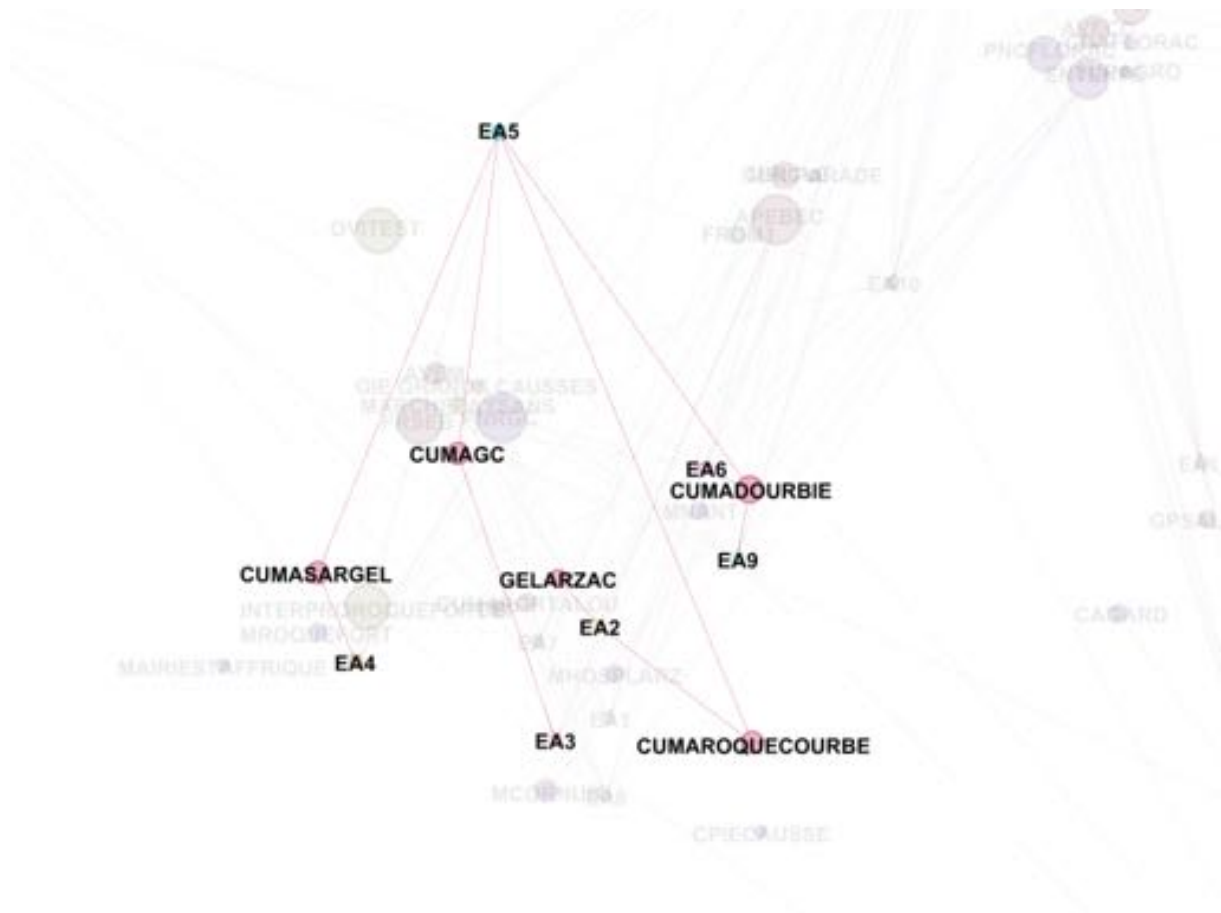
« Des foires il n'y en a pas, ou peu. Ici il n'y en a pas, il n'y en a pas très loin. Des concours d'animaux il n'y en a pas. Des fêtes d'été, chaque village en fait plus ou moins. Les principaux villages, les chefs-lieux de communes ont tous leurs fêtes. Il y a quand même une partie où le milieu agricole s'y retrouve facilement. Après il y a des associations. Foot, rugby, centre culturel, il y a des associations où les agriculteurs s'y retrouvent avec d'autres acteurs du pays aussi. Mais c'est quand même difficile de retrouver les gens.

Après d'un point de vue agricole, la CUMA regroupe quand même pas mal les gens. La CUMA est un lieu fédérateur. Au moins les responsables qui sont quand même assez nombreux parce qu'ils se répartissent un peu les tâches. C'est un bon lieu de formation pour les jeunes ; de rencontres ; de prise de responsabilité ; d'échanges ; de travail pour la

collectivité ; d'engagement... Ils mettent de leur temps à disposition du collectif. Ce n'est pas que pour eux. Il faut avoir un esprit collectif. Les CUMA ont quand même un rôle très positif dans la vie d'un paysan. Un secteur qui n'a pas de CUMA je pense qu'il n'y a pas le même état d'esprit qu'un secteur qui en a. Ici il y a quand même des CUMA très implantées. »

D'un autre côté, nous observons deux points faibles à propos des CUMA. Tout d'abord, le réseau des CUMA, identifié sur notre terrain, est localisé sur une seule zone restreinte de l'espace Causses et Cévennes, au niveau du Causse du Larzac. Ensuite, ces structures, bien que concernant cinq des douze exploitations agricoles, sont dispersées en plusieurs petits collectifs. Il est notable que, s'il existe une fédération des CUMA pouvant conférer une certaine unité à ces collectifs, elle n'a été ni reconnue, ni intégrée dans le réseau durant nos entretiens. Les CUMA, par leur capacité de regroupement des éleveurs autour de projets collectifs, gagneraient à se fédérer au sein d'un collectif afin, on le verra, de gagner en reconnaissance dans le réseau des acteurs intermédiaires.

Figure 55 : Isolement des CUMA citées dans le réseau collectif agricole



Bien que les CUMA soient reconnues par les exploitants comme vectrices du dynamisme agricole sur le Causse du Larzac, ces acteurs manquent de fédération qui leur permettrait d'unifier leur représentation et d'élargir leur réseau –

Source : X. Badan, 2014

Les trois collectifs, se définissant comme spécialisés dans l'accompagnement agricole des éleveurs sur la partie lozérienne de l'espace patrimonial, se répartissent à eux trois la totalité des acteurs agricoles du réseau (**Figure 56**). La Chambre départementale d'agriculture ainsi que le Parc national des Cévennes mettent des techniciens à disposition des éleveurs directement sur le terrain. Si l'étendue du réseau du Parc national se restreint à ses limites administratives, le reste du bien Causses et Cévennes est couvert par l'action de la Chambre. Les deux institutions entreprennent des actions à peu près de même type, d'où cette impression de concurrence présente dans le discours des structures. Pourtant, si l'on se positionne à l'échelle du bien patrimonial, plutôt qu'entrer en concurrence, leur réseau d'action est complémentaire. Il est d'ailleurs très étonnant de voir qu'une Chambre départementale d'agriculture développe, dans un contexte patrimonial, une action qui s'étend bien au-delà de la limite de son territoire de prédilection pour couvrir la surface du site. Si l'on reste dans une logique de concurrence entre collectifs, il faudrait alors se pencher sur la place réelle que constitue la Chambre d'agriculture de Lozère face aux autres chambres d'agriculture départementales censées également agir sur le site Unesco.

Quant au Comité pour la mise en œuvre du plan agrienvironnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère, il touche des éleveurs répartis sur la partie est du bien délimité. Ce comité est spécialisé dans les actions associées à la gestion et au développement des estives. Cette position fait de ce collectif un acteur clef dans la transmission des représentations et des pratiques des acteurs agricoles, notamment en ce qui concerne la mise en place et la gestion d'une estive sur un site patrimonial. Pourtant, son échelle d'action colle à peu près à celle du Parc National des Cévennes. Les acteurs agricoles exerçant dans la limite du Parc national possèdent alors un double accompagnement agricole, puisque la valorisation des estives de cette zone est une mission partagée par le Parc et par le COPAGE. La concurrence ressentie dans les discours de ces institutions se place essentiellement sur cette problématique des estives.

➤ *Cas de l'Entente (ENTENTE + AVECC) et le d'APBECC*

Enfin, sur la **Figure 57**, est illustré le réseau des deux acteurs en lien avec les logiques de gestion patrimoniale de l'espace. Il est intéressant de voir que leurs places sur le réseau agricole sont sensiblement identiques et localisées sur la partie sud du bien Causses et Cévennes. L'Entente interdépartementale, lorsqu'elle est identifiée par les éleveurs sous le nom de son ancienne forme, Association de valorisation de l'espace Causses et Cévennes, est reconnue comme étant impliquée dans des actions relatives aux estives et promotrice de conseils au niveau des pratiques agricoles en plus des actions d'animation du patrimoine mondial. À l'inverse, lorsqu'elle est reconnue sous sa dénomination actuelle, Entente interdépartementale, elle est reconnue comme un acteur spécialisé uniquement dans l'animation du patrimoine mondial.

Les similitudes entre l'Association Paysans Eleveurs Bergers de l'Espace Grands Causses (APBECC) et l'Entente se placent au niveau des acteurs du réseau concernés par ces collectifs et leur spécialisation dans des actions catégorisées au niveau de la promotion de l'élevage et dans l'animation du patrimoine mondial. Cette information nous indique que l'existence de ce collectif est en lien avec l'existence de l'Entente. Il n'est alors pas étonnant de savoir que l'Entente a poussé l'APBECC à s'officialiser afin qu'il devienne porte-parole de la représentation du patrimoine mondial des

exploitations agricoles sur le site. Sur ce point, l'APBECC et l'Entente semblent complémentaires. L'un transmettant les représentations collectives à l'autre sur le même réseau agricole. En revanche, ces deux structures gagneraient à développer leur réseau sur l'ensemble des acteurs agricoles du site.

Figure 56 : Isolement des collectifs du triumvirat Chambre départementale d'agriculture de Lozère – COPAGE – Parc national des Cévennes sur le réseau collectif agricole



Le PNC touche des acteurs agricoles répartis sur les limites du Parc alors que la Chambre, même si son activité englobe aussi ces mêmes acteurs, développe une influence sur la totalité du site. Le COPAGE touche à peu près les mêmes acteurs que le PNC – Source : X. Badan, 2014

C. Réseau relationnel à l'échelle des collectifs intermédiaires sur le bien Unesco Causses et Cévennes

1) Réseau collectif : les acteurs intermédiaires en réseau

Les données récoltées durant la phase d'enquête chez les acteurs intermédiaires du réseau agricole sont illustrées sur le graphe de la **Figure 58** en fonction de deux perspectives :

- La taille d'un nœud du graphe correspond, comme pour le terrain précédent, au nombre de fois qu'une institution est sollicitée par les autres collectifs du réseau. On parle alors d'un tri en fonction des degrés entrants.
- La finesse des informations récoltées sur ce terrain nous a permis d'octroyer une valeur aux liens qui existent entre les collectifs. Cette valeur correspond aux nombres d'acteurs sollicités par le premier collectif lorsque celui-ci mobilise un autre collectif.

Illustrons ces propos avec un exemple, celui de l'association COPAGE. Lors de l'étape d'identification des différentes actions réalisées sur l'espace Causses et Cévennes, ce collectif a identifié des actions collectives en coopération avec quatre acteurs différents du même collectif « Parc national des Cévennes ». D'un autre côté, le COPAGE a identifié des actions en coopération avec un seul individu appartenant au collectif « Chambre départementale d'agriculture de Lozère ». Cette différence est représentée par un lien plus épais entre COPAGE et PNC que celui entre COPAGE et CDALOZERE. La taille du lien nous informe donc sur la quantité d'échanges établis entre deux collectifs, et non sur les types d'actions collectives envisagés entre ces deux collectifs.

La **Figure 58** est tirée de sa version spatialisée à une échelle 1/500 000. Cependant, les nœuds représentant chaque collectif ont été espacés par soucis de visibilité ; ce qui étale les nœuds sur une plus ou moins grande surface en fonction de la quantité de collectifs présents sur une même localité. Le cas le plus parlant est celui de Mende qui s'étale sur la partie nord de la figure, bien que la majorité des collectifs soient centralisés sur une même coordonnée géographique. De plus, nous avons fait le choix de représenter hors échelle deux nœuds trop éloignés l'un de l'autre : la CORAM et le CERPAM. Cette représentation est signifiée par des liens en pointillés. Afin de garder une certaine cohérence avec l'espace étudié, nous avons fini par ajouter le nom des villes et villages principaux dans lesquels se trouvent les sièges sociaux de ces collectifs dispersés.

Selon la répartition géographique des collectifs, trois pôles se dessinent sur notre graphe par rapport aux six pôles du réseau agricole. Le premier regroupe la majorité des sièges sociaux des collectifs intermédiaires à Mende, une des villes portes du site Unesco, siège de la préfecture de Lozère, déléguée de l'État pour la gestion du bien. La seconde se situe à Montpellier, c'est-à-dire bien au-delà des limites de l'espace patrimonial. On y retrouve les sièges des principales instances syndicales, la dimension régionale de la Chambre d'agriculture et de la gestion territoriale du Languedoc-Roussillon, des organismes de recherches ainsi qu'une coopérative liée à la production des fromages AOC Pélardon. Enfin, Florac est la troisième localité où l'on trouve le plus grand nombre de collectifs liés à la dimension agricole et patrimoniale sur l'espace Causses et Cévennes. Ce pôle est une position centrale. En plus de constituer la ville la plus développée dans la zone centrale du bien, cette localité héberge le siège du Parc national des Cévennes et le siège de l'Entente Interdépartementale.

Ce graphe est établi en fonction des degrés entrant de chaque nœud. Il représente le nombre de fois où le collectif d'origine, que nous avons interrogé durant notre terrain, est sollicité par un ou plusieurs collectifs de destination. La flèche du lien se dirige donc du collectif de destination vers le collectif d'origine. La couleur du lien correspond alors au type de collectif de destination.

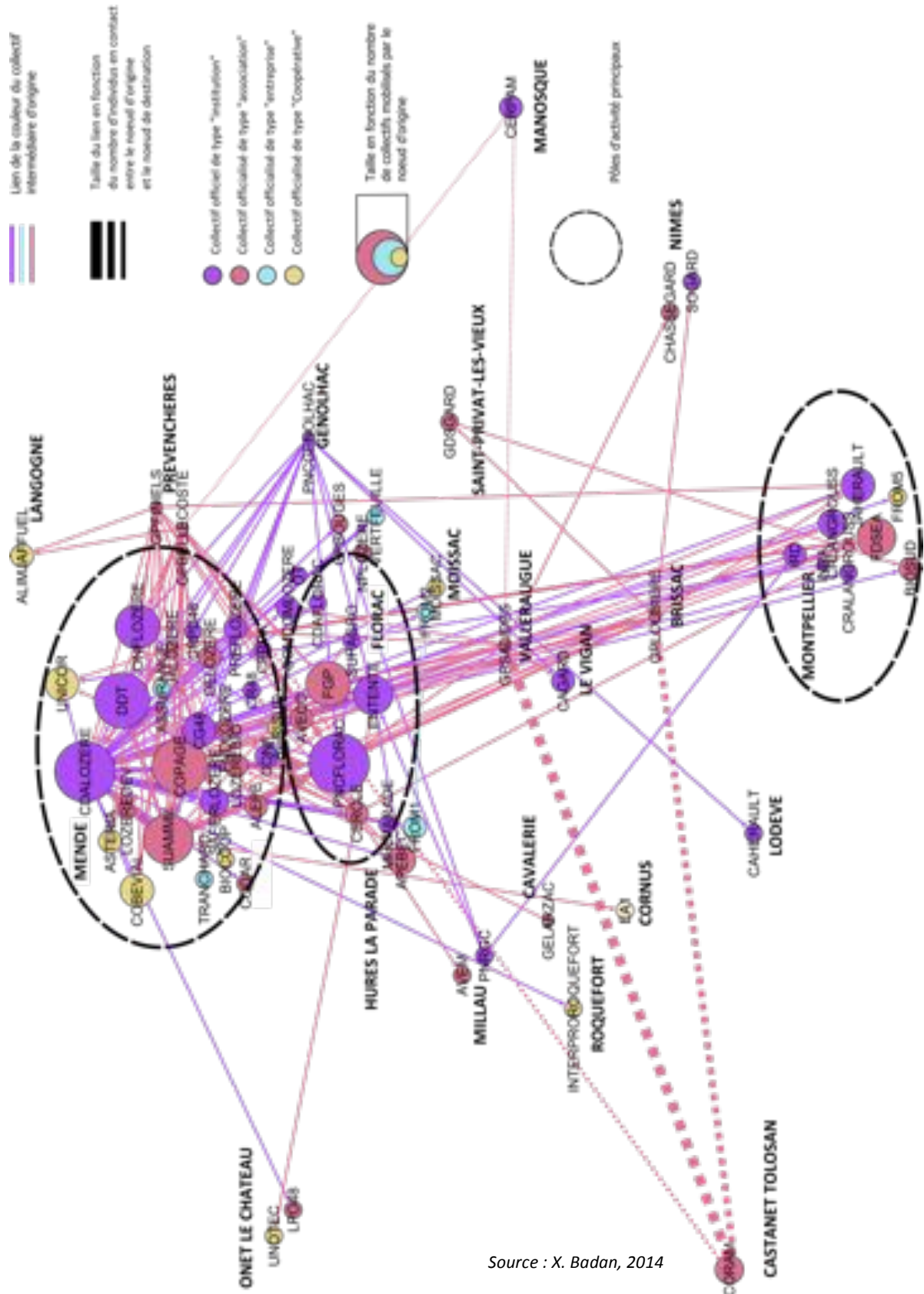
Les collectifs les plus mobilisés sur le réseau se situent au niveau des trois pôles identifiés précédemment. En se référant à la configuration spatiale du site (**Figure 49**), on voit que les contraintes géographiques, telles que le relief variable des gorges et des plateaux caussenards ainsi que la ligne de crête de Barre-des-Cévennes, ne constituent pas un frein au développement de ce réseau. En revanche, il est possible d'observer une différence au niveau de la répartition du réseau sur le site, si l'on se réfère à la répartition territoriale et à la répartition des zones classées sur le site. Dans la zone territoriale de la Lozère, le réseau est dense, avec Mende et Florac. Il en est de même pour l'Hérault, avec Montpellier. Ce réseau reste peu développé dans l'Aveyron et dans le Gard, alors que le dossier Unesco enregistre également des villes portes sur la zone comme Millau et Alès. De plus, les zones les plus denses du réseau se regroupent au niveau de l'espace classé « Parc national des Cévennes » ainsi que sur plusieurs sites classés dans l'« Opération Grand Site », alors qu'il est faible sur toute la zone classée « Parc naturel régional des Grands Causses » comprise dans les limites de l'espace patrimonial.

En premier lieu, la Chambre départementale d'agriculture de Lozère est majoritairement mobilisée sur le site. Cet acteur constitue ainsi notre acteur clef entre le réseau intermédiaire et le réseau agricole. Ensuite, on distingue une forte mobilisation du Parc national des Cévennes ainsi que du COPAGE. La mobilisation de ce *triumvirat* correspond donc bien à ce qui avait été identifié par les acteurs lors de notre enquête de terrain. C'est-à-dire que ces trois acteurs constituent les acteurs principaux pour la mise en place des actions collectives relatives à la gestion agricole d'un espace patrimonial.

La Chambre départementale de Lozère est l'acteur le plus représenté dans le réseau. Tout comme pour le réseau agricole, son rayonnement semble dépasser les limites du département pour couvrir une majeure partie de l'espace délimité (**Figure 59**). On peut donc annoncer que la Chambre départementale d'agriculture de Lozère correspond à un acteur coordinateur dans l'accompagnement des systèmes agricoles sur le bien Causses et Cévennes. Dans le cadre d'une homogénéisation des actions agricoles pour la valorisation patrimoniale au sein du site, cet acteur prend la place de l'interlocuteur principal.

D'un autre côté, le Parc national des Cévennes, s'il est moins mobilisé par les éleveurs, possède une place importante sur le réseau intermédiaire. En ce sens, le PNC se trouve effectivement dans la situation de concurrence qui avait été identifiée durant nos entretiens avec la Chambre départementale d'agriculture et le COPAGE. Cette concurrence peut porter préjudice aux deux structures, notamment au niveau de l'élaboration de projets dont le financement répond à un programme institutionnel. Si les deux structures sont mobilisées par les mêmes collectifs, elles risquent de demander les mêmes subventions pour développer des projets d'accompagnement similaires et, au final, devoir se partager une enveloppe de fonds institutionnels qui se révélerait insuffisante.

Figure 58 : Aperçu du réseau collectif intermédiaire sur le bien Causses et Cévennes



En revanche, conscientes de ce risque, leur approche commune est complémentaire des problématiques d'accompagnement sur un espace patrimonial, ce qui pourrait devenir un réel avantage, notamment dans l'efficacité de leur rayon d'action. Sur le réseau, nous voyons que le parc national focalise ses actions

d'accompagnement dans les limites de l'espace protégé. Cette action localisée permet de proposer des actions que la Chambre d'agriculture pourrait généraliser sur l'ensemble du site Unesco, si les résultats lui sont communiqués. En se penchant plus précisément sur le réseau des deux structures, on voit que les principaux collectifs qui convergent vers la Chambre et le PNC sont les associations SUAMME, le COPAGE, une majorité des groupements pastoraux lozériens ainsi que l'institution DDT (Figure 59)

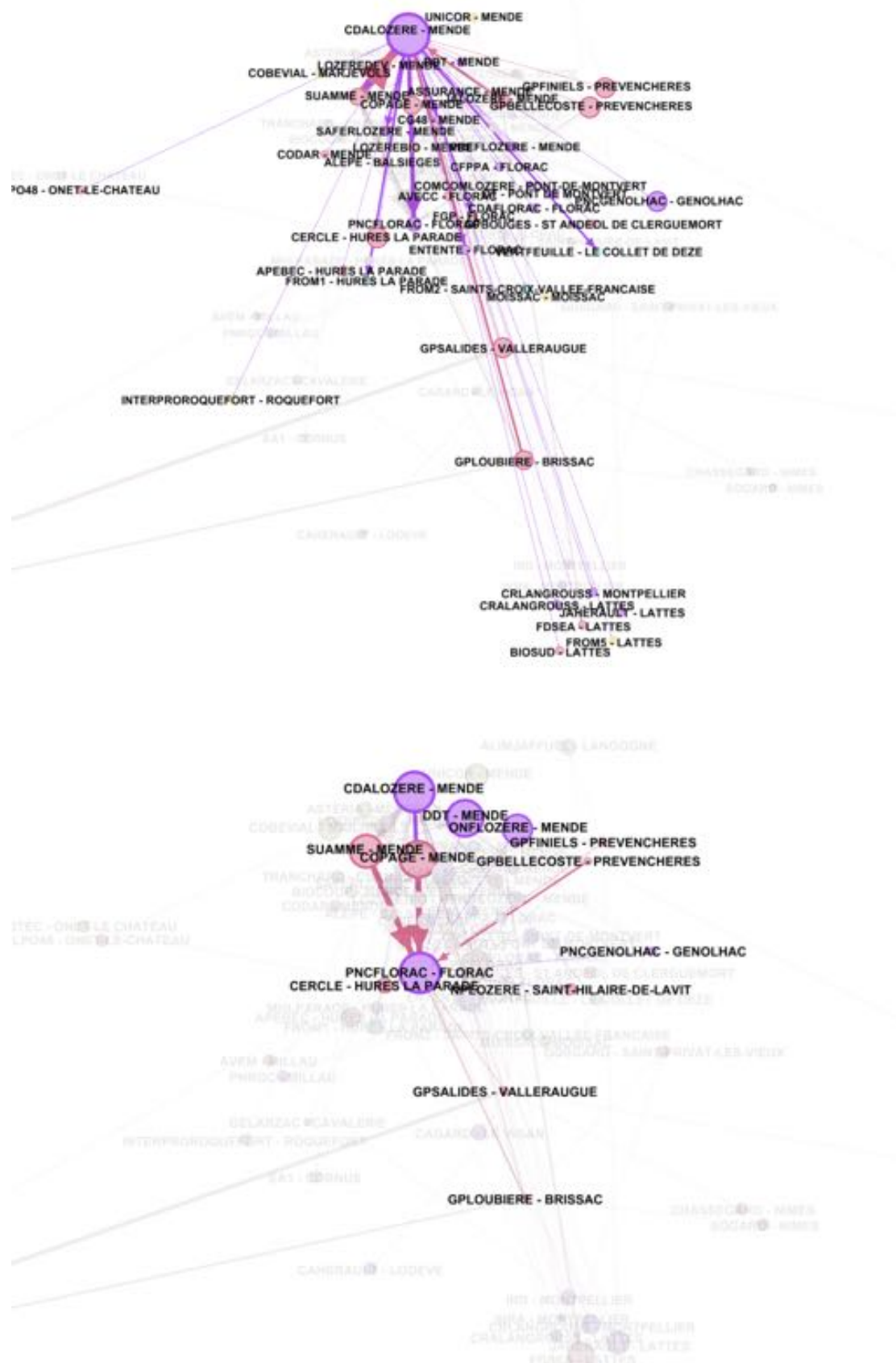
Le Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace du département de la Lozère (le COPAGE) et le Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée d'Élevage (SUAMME) sont deux associations hébergées dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Lozère. On voit que cette proximité géographique permet d'établir un très grand nombre de liens, non sans engendrer des confusions au niveau des acteurs agricoles quant à leurs actions sur le terrain, confusions qui perturbent l'indépendance de ces structures.

Pour autant, les nombreux liens établis entre ces deux structures et le PNC confèrent au COPAGE et au SUAMME le rôle de médiateur entre le PNC et la Chambre, en plus des liens qu'établissent directement le PNC et la Chambre entre eux. Cette configuration du réseau, si elle reste localisée essentiellement sur la zone lozérienne de l'espace patrimonial, est saine. Puisqu'aucun nœud n'est isolé, il est possible que ces quatre structures engagent le dialogue au sujet d'actions liées à l'agriculture sur l'espace patrimonial dont la portée serait optimale au niveau de la zone lozérienne. Ces projets, à la condition qu'ils soient coordonnés par un acteur tiers, pourraient s'étendre sur l'ensemble du site classé Unesco. C'est le cas du projet Life « Milieux ouverts pastoraux Mil'Ouv » financé par des fonds européens et porté essentiellement par le Parc National des Cévennes en ce qui concerne les acteurs présents sur le réseau. Pourtant, un acteur tel que l'Entente Interdépartementale peut jouer le rôle de coordinateur plus central que le PNC, à condition que ce dernier augmente sa présence sur le réseau intermédiaire et sur le réseau agricole.

L'Entente, dont le siège est situé à Florac, gagne petit à petit en présence sur le réseau. Ses liens entre les institutions lozériennes et l'association agricole APBECC constituent un véritable pont entre le monde des collectifs intermédiaires et le monde des acteurs agricoles. Ce pont peut être renforcé en développant, entre autres, des relations avec la fédération des groupements pastoraux, autre structure collective rassemblant les éleveurs transhumants de Lozère. Le COPAGE et l'Entente gagneraient également à établir entre eux des contacts plus rapprochés, permettant le développement et la coordination d'actions relatives à l'accompagnement des éleveurs lozériens, et plus généralement ceux dispersés sur le site patrimonial. Enfin, l'Entente, dans sa mission de gestion du bien patrimonial, devrait également intégrer, dans son réseau, des acteurs intermédiaires tels que les syndicats agricoles, l'ONF et la DDT, dont la mobilisation par les collectifs précédemment cités reste très forte sur le site.

Autant la configuration de ce réseau semble assez saine car bien ramifiée, autant nous constatons que le réseau reste localisé sur la partie est-centre-est du bien Unesco. Le Parc Naturel Régional des Grands Causses, bien que membre des assemblées générales de la structure de gestion Unesco et acteur très présent pour les agriculteurs aveyronnais, est très peu intégré au réseau. Il est déplorable de ne voir aucune mobilisation des collectifs officialisés de type « coopérative » sur le réseau. Si ces structures sont présentes sur le réseau et mobilisent essentiellement les groupements pastoraux et la Chambre d'agriculture, elles ne sont, de leur côté, mobilisées par aucun collectif du réseau sur des problématiques d'ordre patrimonial. De plus, il est étonnant, pour un site de cette envergure, de constater la présence de seulement trois collectifs officialisés de type « entreprise » sur le réseau des acteurs intermédiaires.

Figure 59 : Détail du réseau intermédiaire : Chambre départementale d'agriculture de Lozère (haut) et Parc National des Cévennes (bas)



Source : X. Badan, 2014.

Le réseau autour duquel s'organise les collectifs intermédiaires est complet et démontre un centre d'activité localisé sur la zone est du site Unesco. Reste à savoir quels types d'actions ces collectifs sont le plus souvent amenés à développer en commun. C'est en dressant la **Figure 60** associée aux actions collectives que nous pouvons affiner notre analyse.

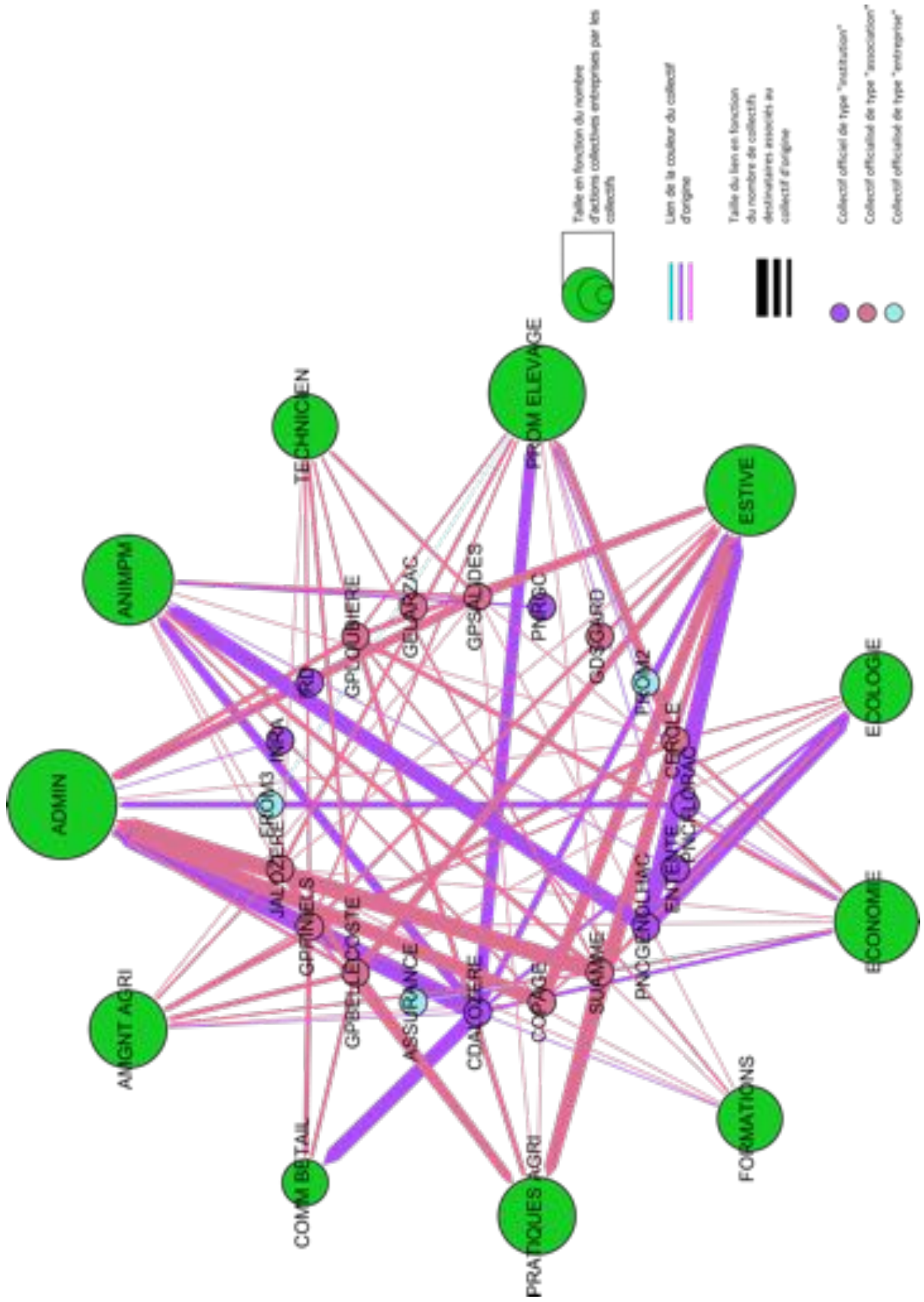
2) Actions identifiées dans le réseau collectif intermédiaire

En isolant tous les collectifs intermédiaires enquêtés sur le terrain, nous dressons, au même titre que pour les acteurs agricoles, le graphe représentant les différentes catégories parmi lesquelles les collectifs s'engagent, ensemble, à réaliser des actions collectives en lien avec la gestion agricole du paysage patrimonial (**Figure 60**). La figure illustre les données rassemblées en annexe (Annexe 8 : Tableau relatif aux catégories d'actions collectives dans lesquelles sont engagées les collectifs intermédiaires sur le site CC). Ne sont représentés sur la **Figure 60** que des collectifs officiels et officialisés de type « institution », « association » ou « entreprise » enquêtés durant la phase de terrain. Si les collectifs officialisés de type « coopérative » n'apparaissent pas en tant que nœud sur la **Figure 60**, ils peuvent tout de même être intégrés dans des actions identifiées par le collectif d'origine. Cependant, ils n'en sont pas les initiateurs ni les porteurs. Il en est de même des collectifs présents sur le réseau collectif global mais absents sur la **Figure 60**. La quantité de collectifs impliqués, avec le collectif d'origine, dans des actions catégorisées au niveau d'un indicateur particulier, est indiquée par la taille du lien entre le collectif d'origine et le nœud représentant l'indicateur en question.

La **Figure 60** nous permet d'observer la catégorie d'action privilégiée par les collectifs présents sur le réseau intermédiaire. On voit que les actions associées à l'accompagnement agricole et à l'aide administrative sont majoritairement privilégiées sur le site. Viennent ensuite les actions relatives à l'aide économique des filières agricoles ainsi qu'à la promotion de l'activité d'élevage. L'animation du patrimoine mondial semble essentiellement portée par la Chambre d'agriculture et par le PNC qui mobilisent le plus d'acteurs sur des projets de ce type. Les projets relatifs à la mise en place et à la gestion des estives, à l'aménagement de bâtiments agricoles, aux transmissions des pratiques d'élevage et à la gestion économique des exploitations agricoles se positionnent en troisième position. Ils sont suivis des actions liées aux programmes écologiques engagés sur le site et aux actions de formations agricoles, pour se terminer par la mobilisation d'agent technique sur le terrain et au développement d'actions économiques directement relatives à la filière ovine.

Ces informations nous indiquent que la promotion de l'élevage et l'aide aux activités agricoles constituent un ensemble d'actions que se sont bien appropriés les acteurs du réseau. En revanche, leur attention se restreint à l'activité de l'élevage dans son lien avec l'aspect patrimonial du site et semble se détacher de la filière ovine à proprement parler. Ce décalage au niveau de l'intérêt que portent les collectifs intermédiaires sur l'activité ovine creuse un fossé entre la représentation collective de l'élevage ovin des acteurs responsables de la gestion du site patrimonial et celle des acteurs agricoles. Pour les premiers, l'activité ovine, bien qu'ayant conscience de l'existence d'un lien entre la santé de la filière et le développement des exploitations agricoles, est essentiellement liée à la valorisation de l'espace patrimonial, promoteur d'une activité touristique qui elle-même est propice au développement de l'économie locale.

Figure 60 : Graphe représentant les catégories des différentes actions collectives effectuées sur le terrain, ainsi que le niveau d'engagement des collectifs



Source : X. Badan, 2014

Pour les seconds, l'activité touristique est perçue comme un service valorisant des richesses déjà présentes au sein de l'espace. Ces aménités sont considérées comme le résultat de l'exploitation de l'environnement par l'Homme au travers de son activité agricole. Au sens des acteurs agricoles, si l'activité touristique ne peut pas se passer des aménités paysagères créées par leur activité, l'inverse n'est pas réciproque :

Acteur 127, agent de l'Entente, interrogé sur l'activité agricole et touristique du bien :

« Aujourd'hui, les agriculteurs ont le sentiment que sur leur dos on va essayer de faire du tourisme. Alors qu'à l'avenir il faudra qu'ils se disent qu'ils développent le tourisme mais que le tourisme à un intérêt pour eux. Ça permet de mobiliser certaines filières courtes pour la vente de leur production, ça permet d'avoir une reconnaissance de leur production et donc éventuellement de la vendre mieux. De trouver d'autres circuits de vente de leurs produits. Ça permet d'avoir une reconnaissance au niveau de certaines aides qui prennent en considération les handicaps qu'ils peuvent rencontrer sur le territoire et la nécessité de faire de l'extensif sur le paysage. Il faut que l'agriculteur puisse avoir en tête qu'il n'y a pas que l'agriculture mais aussi le tourisme et le patrimoine et que les gens du tourisme soient conscients qu'ils ne sont pas là que pour faire venir des touristes. Il faut que ces touristes permettent de faire vivre les agriculteurs qui entretiennent le paysage et qui permettent le maintien du patrimoine »

Acteur agricole 3, membre de l'APBECC, enquêté sur les mêmes questions :

« Ben le critère c'est le développement du territoire. Moi c'est ma vision en tant que citoyen. On ne va pas regarder les intérêts communs de chacun. L'intérêt commun ce n'est pas la somme des intérêts particuliers c'est une vision globale. Ce qu'il faut essayer de développer c'est l'activité sur le territoire et qu'elle reste toujours viable, qu'il y ait toujours du monde. S'il y a, à côté, des exploitations, disons plutôt managées par des agro-managers, s'il peut y avoir de l'activité qui fasse de la vente directe et qui soit vivrière, moi ça ne me pose aucun problème. À partir du moment où tout concorde à ce qu'il y ait une vie sociale sur le territoire. Dans cette zone, si on essaie de la regarder au fil du temps, autrefois c'était une des zones d'activité industrielle. Tu avais tout ce qui était tannerie, verrerie, vers à soie ... C'était l'artisanat et l'industrie. Il y avait même les mines de charbon à La Grand Combe...

Il ne faut pas se focaliser à une espèce de vision réductrice qui nous ferait nous imaginer que le salut ne viendra que du paysage tel qu'il est et que c'est le tourisme qui nous sauvera parce qu'on a un paysage qui est enviable. Ce n'est pas vrai. Ceux qui disent ça, ce sont les jeunes qui se le sont appropriés, après avoir eu une activité économique ailleurs, du fait qu'ils y trouvent le calme et la sérénité. Ce ne sont pas ces gens qui sont dynamiques. Je ne devrais pas parler comme ça parce que je suis proche de la retraite [rires]. Mais si on en reste là, on tue le territoire. On va faire une maison de retraite et puis c'est tout. Une maison de retraite qu'est-ce qu'elle a ? Moi c'est pour ça que j'essaie de me battre. Enfin « j'essaie de me battre » ce n'est pas le terme, mais disons que j'essaie d'avoir cette vision plus économique. De toute façon si on ne crée pas de richesse, on ne peut pas la partager. Et laisser croire que ce sont les services qui vont apporter les richesses ce n'est pas vrai. On ne fait que redistribuer le gâteau. C'est la production qui crée la richesse, ce n'est pas le partage des services. Quand on développe du tourisme, on ne fait qu'apporter un service. Je

ne veux pas dire que ça ne crée pas des richesses globalement, mais c'est un partage des richesses qui ont déjà été créées. »

Ces deux représentations collectives ne sont pas antagonistes. Nous observons que les deux structures ont tendance à faire converger leur discours vers une représentation collective unique prenant en compte le point de vue des deux structures et « habillant » le discours d'une certaine connotation en fonction de la position agricole ou de la position institutionnelle du collectif concerné. Dans les deux discours présentés ci-dessus, on remarque bien l'existence d'une représentation collective commune entre les deux collectifs, représentation qui concerne le paysage patrimonial et ses différents usages. Il est question d'une activité économique qui est vectrice d'une activité sociale autour de laquelle la population va générer des biens matériels tout en associant une culture locale immatérielle liée au paysage. Ici c'est l'activité agricole, autour de laquelle les éleveurs organisent leur vie, aménagent leur propriété, créent des liens sociaux et produisent des biens agricoles. Ce système, dans son fonctionnement optimal, est créateur d'un paysage dynamique, représentatif de l'activité de l'Homme sur le site et, maintenant qu'il a été porté par des acteurs locaux, est considéré au regard des acteurs extérieurs au site comme un symbole patrimonial, lui-même valorisable pour l'activité touristique.

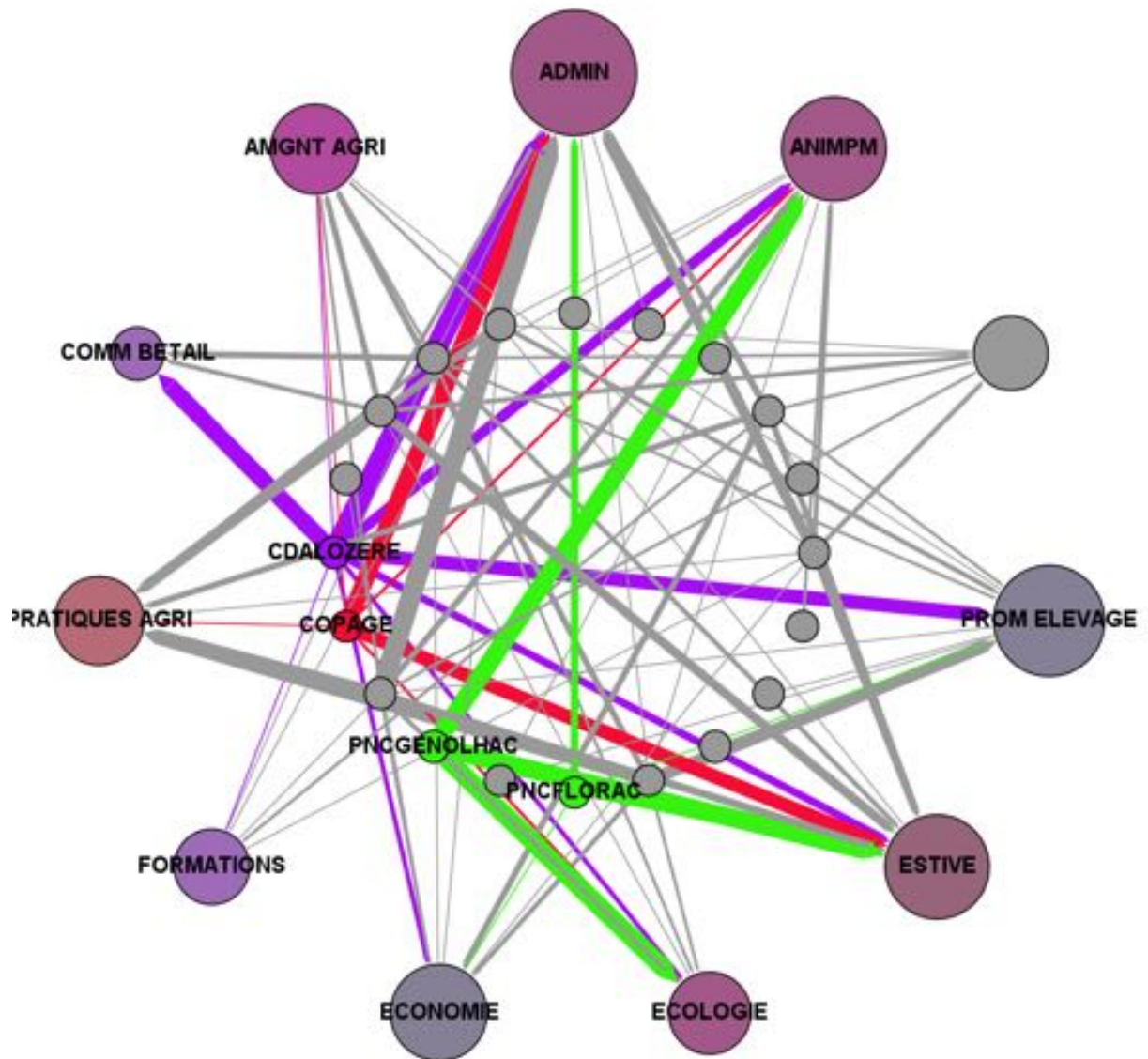
Si les deux représentations sont identiques, les deux discours, eux, sont « teintés » de connotations positives ou négatives sur l'activité agricole ou sur l'activité touristique en fonction de l'acteur enquêté. Loin d'être décourageante, cette confrontation de points de vue nous indique que ces deux représentations collectives s'inscrivent actuellement dans un processus d'unification. Ce processus est envisageable uniquement si les collectifs sont amenés à se rencontrer et à co-construire des actions collectives communes qui leur demanderaient de se mettre d'accord.

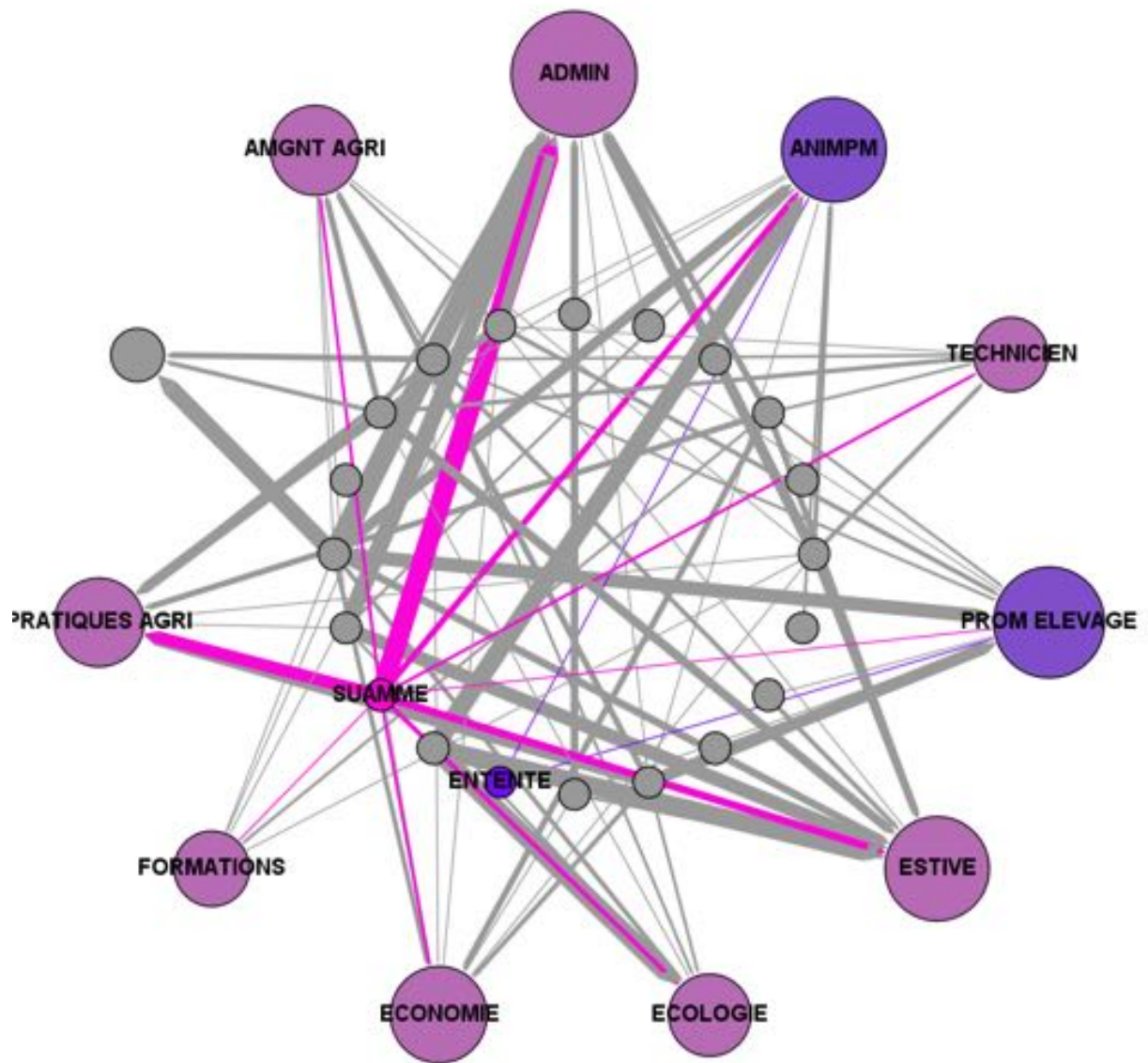
Sur le site Causses et Cévennes, bien que l'on observe une nette préférence des collectifs intermédiaires pour se tourner vers des actions de type administratif, il faut tout de même noter que, la filière ovine mise à part, le déploiement d'actions s'inscrivant dans les autres catégories est relativement homogène et plutôt bien représenté. Et si les actions relatives aux transactions économiques dans les exploitations agricoles ne constituent pas une priorité sur ce réseau, d'autres catégories, telles que les conseils au niveau des pratiques d'élevage ou encore la mise en place et la gestion des estives, peuvent avoir une répercussion sur la dimension économique des exploitations.

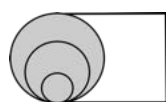
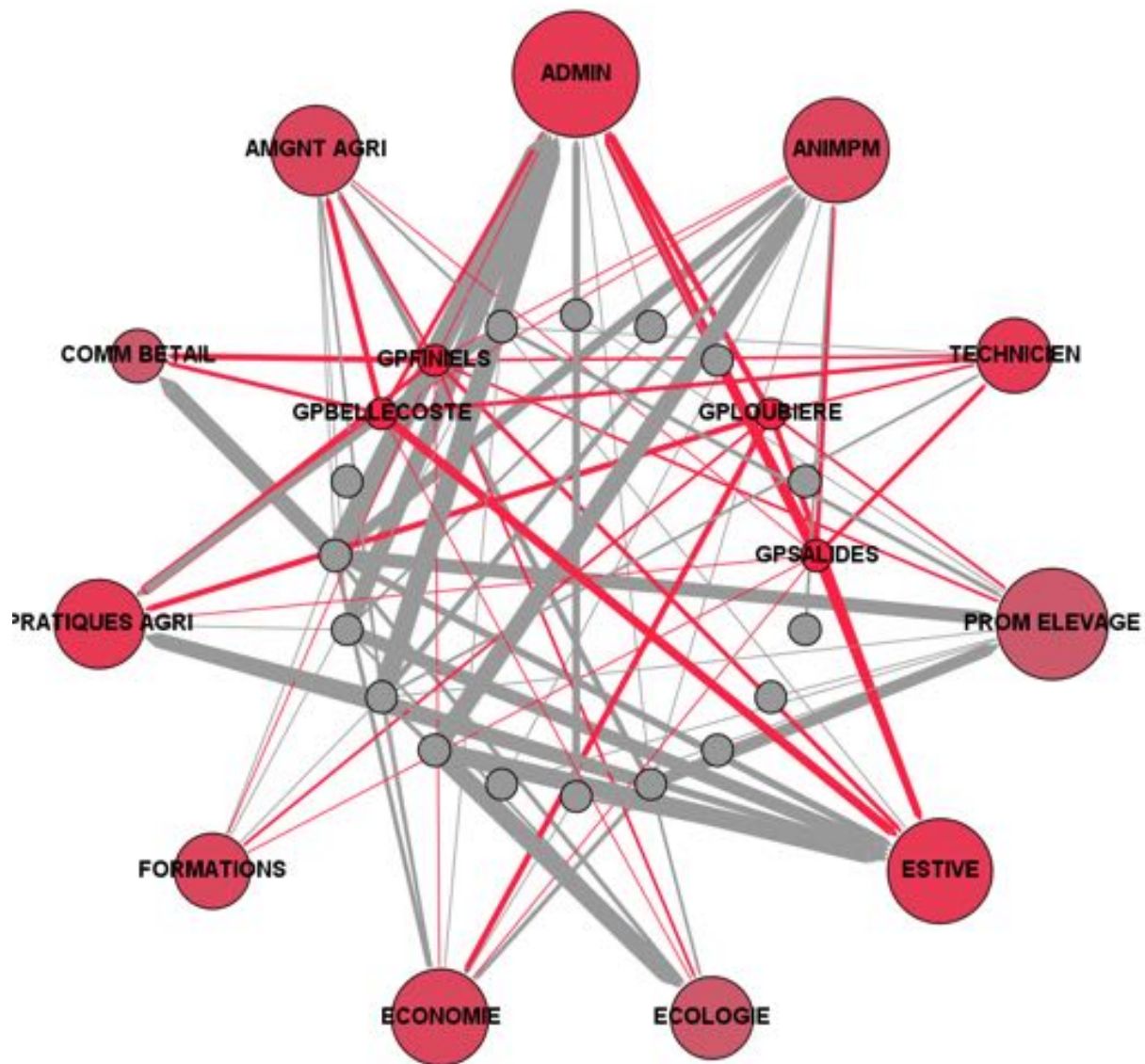
Enfin, nous constatons que, pour le réseau collectif agricole ou celui des collectifs intermédiaires, la catégorie des actions écologiques est bien représentée, ce qui démontre un intérêt partagé entre agriculteurs et collectifs du réseau sur des sujets liant l'activité agricole et la conscience écologique sur l'espace patrimonial.

Après cette première lecture, la position des collectifs sur le réseau du triumvirat de l'accompagnement agricole ainsi que celle des acteurs associés à la gestion patrimoniale du bien éveille notre attention. Avec la **Figure 61**, nous isolons chacun de ces acteurs sur le réseau afin de voir vers quel type d'action ils vont converger.

Figure 61 : Isolement des acteurs du *triumvirat*, du SUAMME, de l'Entente et des groupements pastoraux sur le réseau







Taille en fonction du nombre d'actions collectives entreprises par les collectifs



Lien de la couleur du collectif d'origine



Taille du lien en fonction du nombre de collectifs destinataires associés au collectif d'origine



Intensité de la couleur des catégories représentatives de l'implication des collectifs dans celles-ci.

Source : X, Badan, 2014

a) *Le triumvirat sur le réseau collectif intermédiaire*

Au niveau des trois acteurs « Chambre, PNC et COPAGE », nous remarquons que la Chambre départementale d'agriculture de Lozère et le Parc national des Cévennes possèdent une activité complémentaire sur le bien CC. Les intérêts de ces deux collectifs sont exprimés différemment au niveau des actions d'accompagnement, de valorisation, de gestion ou de soutien à l'agriculture dans un espace patrimonial. En revanche, ce n'est pas le cas du COPAGE, qui voit son intérêt dispersé entre ceux des deux autres collectifs que forme ce triumvirat.

La Chambre développe son réseau essentiellement autour des actions relatives à l'accompagnement administratif des éleveurs. Lorsqu'il s'agit de l'approche patrimoniale sur le site CC, les liens qu'elle développe au niveau de l'activité économique des exploitations agricoles ainsi que ceux au niveau de la promotion de l'élevage sont relativement faibles. Elle est, en revanche, une des rares structures à mettre en réseau différents collectifs autour d'actions relatives à l'activité commerciale des éleveurs (COMMERCE BÉTAIL).

L'intérêt du Parc national des Cévennes est beaucoup plus tourné vers l'aspect écologique du bien Unesco. Ce collectif utilise les arguments patrimoniaux dans l'optique de construire des projets relatifs à la mise en place de nouvelles estives dans les limites du Parc. Ou encore il vise à améliorer les estives existantes dans un souci de gestion d'équilibre environnemental, toujours dans les limites du Parc national, lui-même incorporé dans le bien Unesco. Il restreint donc son intérêt autour de sa mission principale, tournée vers la préservation de l'environnement écologique de l'espace, mission dans laquelle il tend de plus en plus à intégrer la participation des acteurs agricoles. C'est pourquoi son action, bien que localisée au sein du PNC, reste un bon lien entre le monde agricole et le monde institutionnel sur des sujets à double entrée agricole et environnementale, faisant l'objet de polémiques, telles que la protection face au retour du loup.

Si les deux premiers acteurs sont complémentaires, l'activité du COPAGE entre en concurrence à la fois avec celle de la Chambre d'agriculture et celle du PNC. L'aide administrative proposée par le COPAGE semble également être prise en compte par la Chambre et la mission que le COPAGE s'est fixée en ce qui concerne l'accompagnement des éleveurs dans la mise en place et la gestion des estives en Lozère est également pourvue par le PNC. Si, historiquement, les éleveurs doivent au COPAGE la coordination de la gestion des estives existantes bien avant celle du PNC, force est de constater que les moyens mis en œuvre par cette institution sont bien plus élevés comparés aux moyens dont dispose le collectif. De plus, l'accueil dont profite le COPAGE dans les locaux de la Chambre d'agriculture nuit également à son identification par les acteurs agricoles sur le terrain, confondant assez souvent l'action du COPAGE et celle de la Chambre d'agriculture. Loin d'être comparable à un élément obsolète ou encore redondant avec les deux autres collectifs, le COPAGE gagnerait soit à élargir son éventail d'acteurs en lien avec lui, soit à élargir sa zone d'action. En ce sens, il pourrait développer de nouvelles actions complémentaires à l'activité des deux autres collectifs, notamment via la récolte des pratiques locales et la mise à disposition de conseils techniques aux éleveurs, et ainsi retrouver une position comparable aux deux autres structures. Il pourrait, dans un second temps, élargir son rayon d'action en travaillant toujours sur l'accompagnement des éleveurs dans la mise en place et la gestion des estives, mais à l'échelle de la totalité du bien Unesco. Ainsi, en travaillant en étroite collaboration avec l'APBECC et l'Entente, le COPAGE pourrait contribuer à établir une homogénéité en ce qui concerne l'accompagnement des éleveurs transhumants sur le bien Unesco.

b) Le SUAMME et l'Entente Interdépartementale

Le SUAMME est un acteur qui, tout en restant discret, exerce une forte position sur le réseau collectif intermédiaire. Le Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée d'Élevage est un collectif dont l'organisation et le fonctionnement sont comparables à celui du COPAGE. Sa mission diffère néanmoins dans le sens où son action s'approche plus de l'identification des liens entre les éleveurs et leur environnement que de celle de la gestion d'estives. Le SUAMME récolte des informations relatives aux pratiques d'élevage ainsi qu'à la configuration et à l'évolution de la flore et de la faune locale. De plus, il contribue à mettre en place les contrats aidés entre les éleveurs et l'État pour une activité agricole respectueuse d'un type d'espace (notamment les zones Natura 2000). C'est pourquoi le SUAMME est un collectif assez éclectique dans sa participation à des actions collectives de différents types. Il souffre des mêmes problèmes que rencontre le COPAGE par rapport à son hébergement au sein de la Chambre d'agriculture et à l'émergence de l'accompagnement agricole du PNC. À l'instar du COPAGE, le SUAMME gagnerait également à étendre son champ d'action à l'ensemble des limites du bien Unesco, en relation avec l'Entente Interdépartementale.

Si le collectif « Entente Interdépartementale » est bien reconnu comme gestionnaire et coordinateur des actions de valorisation du bien Unesco, il faut constater que sa présence sur le réseau collectif intermédiaire reste relativement faible. Son activité se focalise sur la mise en place d'événements ou de séminaires relatifs à la promotion du bien Unesco et à l'animation de réunions d'acteurs en une succession d'assemblées générales coordinatrices des actions collectives à réaliser sur le site. Ces dernières rassemblent les collectifs du réseau pour diagnostiquer les besoins des acteurs sur le site dans le but d'établir un plan de gestion adapté à l'activité humaine.

L'Entente, comme son nom l'indique, est l'organe qui tente de mettre d'accord autour d'un seul et unique plan de gestion commun plusieurs petites régions, développant chacune leur stratégie économique spécifique, et dont le site Unesco correspond, pour chacune, à des attentes différentes. En ce qui concerne l'activité agricole, l'existence récente de cet organisme et son rôle de médiateur accapare la totalité de sa capacité d'action, à défaut de sa présence sur le terrain. La structure de gestion est ainsi encore peu reconnue dans le monde agricole, souvent confondue avec son ancienne forme associative sous le nom d'Association de Valorisation de l'Espace Causse-Cévennes (AVECC).

En restant dans cette logique de fonctionnement, l'Entente gagnerait à se rapprocher des collectifs officialisés qui ont développé, depuis plusieurs années, leur présence sur le réseau agricole et jouissent ainsi d'une véritable base de données concernant l'évolution des pratiques d'élevage sur le bien Unesco. Ces collectifs pourraient être force de proposition d'actions adaptées aux besoins des éleveurs sur place. Le SUAMME et le COPAGE sont deux bons exemples concernant la zone lozérienne du bien. L'Entente gagnerait à aider ces structures à développer leur rayon d'action afin qu'elles deviennent à leur tour des acteurs rassemblant les différentes représentations collectives de l'utilisation agricole du paysage sur la totalité du bien. Enfin, l'Entente gagnerait à se rapprocher des collectifs agricoles à proprement parler tels que l'APBECC ou encore les groupements pastoraux qui constituent un excellent lien entre les acteurs agricoles et les collectifs intermédiaires sur le site.

c) Les groupements pastoraux

La fédération des groupements pastoraux comprend seize groupements pastoraux en Lozère. Si l'on s'intéresse à seulement quatre de ces groupements, on remarque que ces collectifs agricoles répartissent leur intérêt sur la totalité des types d'action identifiés. On se rend compte que la mise en place et la gestion des estives entrent entièrement dans la démarche de valorisation agricole de

l'espace patrimonial des Causses et des Cévennes. De plus, ces groupements sont en étroite collaboration avec le SUAMME, l'Entente, la Chambre d'agriculture et le PNC, qui voient en ces collectifs de bons interlocuteurs, puisque touchant une majorité des acteurs agricoles transhumants. Les groupements pastoraux de Lozère, assemblés en une fédération, gagneraient à étendre leur rayon d'action à la totalité des limites du site ainsi qu'à être intégrés à l'organisme de gestion patrimoniale pour contribuer à répondre aux problématiques d'utilisation agricole du site.

Ces six collectifs, avec les groupements pastoraux, par le biais de leur fédération, complètent la première identification du *triumvirat* en tant que collectif clef au niveau de la gestion agricole du site patrimoine mondial Unesco. Pourtant, ce ne sont pas les seuls à contribuer aux échanges des pratiques d'élevage ainsi qu'à la construction d'une représentation collective du paysage patrimonial sur le site. La faible mobilisation des collectifs de type « coopérative » ou « entreprise » est à remédier dans le sens où ces collectifs pourraient, d'une part, être porteurs et financeurs d'initiatives liées à la valorisation de l'espace, en accord avec les attentes des éleveurs et des institutions. D'autre part, ces structures, on l'a vu sur le bien CDPFL, exercent une forte influence dans l'évolution de pratiques d'élevage sur le site, influence qui devrait être prise en compte dans l'établissement d'un plan de gestion évolutif.

Il est intéressant de finaliser notre analyse avec le réseau d'appartenance des individus aux collectifs, afin de voir le rapport entre la présence des acteurs individuels et la présence des acteurs collectifs sur le réseau.

3) Développement du réseau collectif intermédiaire : appartenance des individus aux collectifs

Étudier le réseau d'appartenance des individus aux collectifs nous permet d'obtenir deux types de graphes : le premier en fonction de l'appartenance des individus aux collectifs du réseau ; le second en fonction de leur mobilisation par les acteurs du réseau. Les deux graphes nous indiquent d'abord l'appartenance des individus aux structures, puis les liens que ces individus établissent entre eux (**Figure 62 ; Figure 63**).

Le **Figure 62** nous montre les individus que les collectifs mobilisent dans les missions relatives à l'aspect agricole et patrimonial des Causses et des Cévennes (**Figure 62**). Comparé avec le **Figure 63**, il nous permet de constater l'efficacité des individus à mobiliser les autres acteurs du réseau. À nouveau, la Chambre départementale d'agriculture de Lozère et le Parc national de Cévennes sont les acteurs les plus importants en termes de mobilisation humaine. Ils concernent à eux deux vingt-quatre individus dans des missions en lien avec l'utilisation agricole du paysage patrimonial du bien Unesco. Vient ensuite un autre collectif, le Collectif des Races du massif, qui mobilise six individus dans la même optique. Il faut noter que le SUAMME et le COPAGE disposent de peu de personnels engagés sur cette dimension à la fois patrimoniale et agricole du site. Pourtant, la **Figure 63** nous indique clairement que ces deux collectifs représentent les acteurs les plus présents sur le réseau, en particulier par l'intermédiaire de deux individus (acteurs A14 et A10). On en déduit que les individus appartenant au SUAMME et au COPAGE sont plus efficaces dans la transmission des représentations collectives concernant l'utilisation agricole d'un espace patrimonial que la Chambre ou le PNC. Ces petites structures auxquelles se rajoutent la CORAM (A43), la Fédération des groupements pastoraux (A24) et le Syndicat des

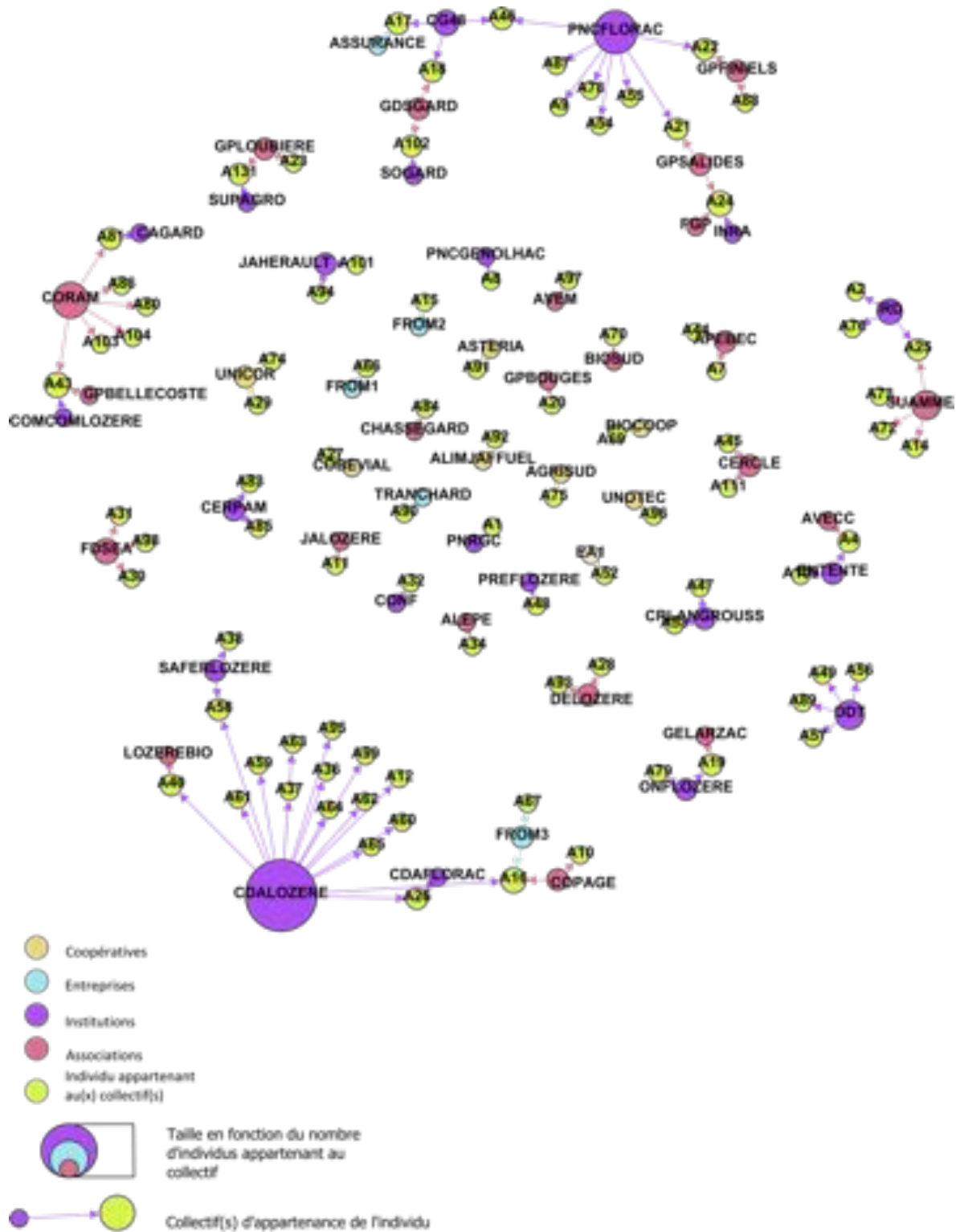
Jeunes agriculteurs de Lozère (A11), disposent de peu d'acteurs dont la mission est dédiée à cet aspect patrimonial et agricole. Mais, avec une action sur le réseau très ramifiée, ces individus sont des acteurs de qualité qu'il est intéressant de mobiliser dans le cas de l'élaboration d'une action de valorisation patrimoniale. Ces données nous laissent à penser que les grosses structures institutionnelles, avec un fort potentiel humain, ne semblent pas constituer le meilleur moyen d'action sur le réseau collectif. Au contraire, l'efficacité des individus appartenant à des collectifs de type « association » semble plus grande, dans l'optique où le nombre de ces collectifs présents sur le réseau est élevé.

Sur ce terrain, nous retrouvons également une forte propension à une appartenance multiple des individus aux collectifs du réseau. Cette dispersion des individus dans les collectifs s'observe couramment dans les groupements pastoraux. Ces groupements se rassemblant eux-mêmes autour d'une fédération, cela nous indique que ces collectifs ont une très bonne présence sur le réseau. Chaque groupement pastoral est capable de rassembler les représentations collectives du paysage appartenant à au moins une institution, sachant que, au travers de la multiple appartenance des individus de ces groupements, ils touchent chacun des collectifs différents. Cette variété d'appartenance permet alors d'unifier les différents points de vue de chacun des collectifs autour de la fédération des groupements pastoraux, offrant ainsi à ce collectif une réelle base de données qui lui permet d'être au courant des représentations des autres collectifs.

Sur le second graphe (**Figure 64**), nous observons les individus mobilisés par les autres acteurs du réseau. Dans ce graphe, nous retrouvons à peu près les mêmes acteurs appartenant aux collectifs cités précédemment auxquels s'ajoutent les institutions Chambre d'agriculture et Parc national. Ces acteurs sont donc reconnus comme centraux dans les questions relatives à la gestion du patrimoine. Il est intéressant de voir la complémentarité des deux collectifs COPAGE et SUAMME jusqu'à l'échelle du réseau d'appartenance. Le COPAGE possède un acteur mobilisant moyennement les individus du réseau alors que ce dernier est fortement interpellé par les acteurs du réseau. Si cet acteur ne va pas forcément chercher les autres, ce sont les autres qui viennent le trouver (A10). À l'inverse, un individu appartenant au SUAMME mobilise beaucoup le reste du réseau (A14), alors que les acteurs ne viennent pas à la rencontre de ce dernier. Enfin, il faut également noter que l'Entente Interdépartementale possède l'entière légitimité des problématiques de gestion patrimoniale sur le réseau puisque ce dernier collectif possède un individu (A4) qui est reconnu au sein du réseau sans avoir à mobiliser fortement ce dernier.

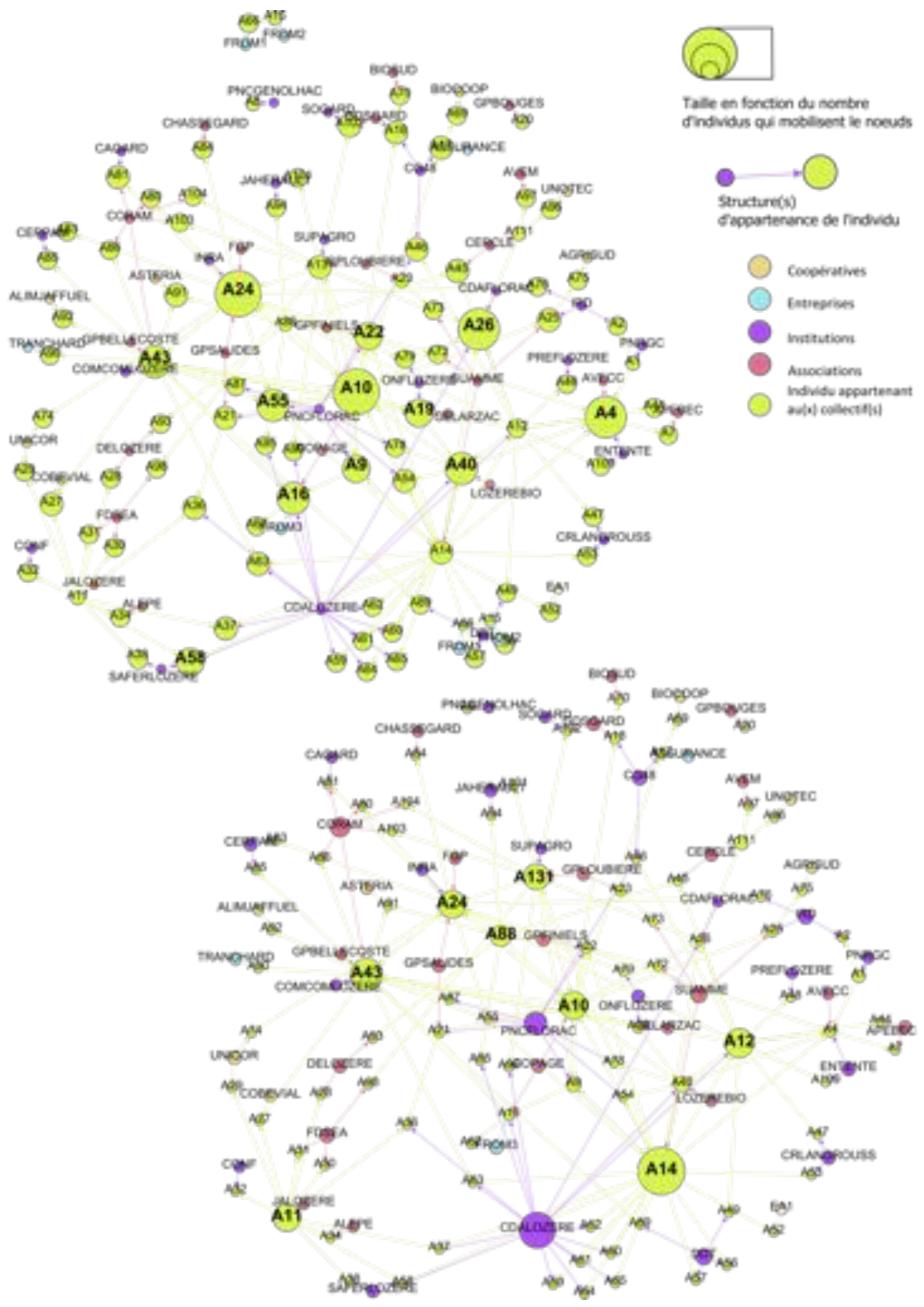
Nous pouvons finalement constater que les coopératives et les entreprises sont faiblement représentées dans le réseau, voire complètement isolées. C'est le cas des acteurs FROM 1 et FROM 2, deux entreprises fromagères qui, malgré le fait d'être toutes les deux en lien, ne mobilisent pas et ne sont pas mobilisées par des acteurs du reste du réseau. Cependant, la présence de ces collectifs sur le réseau et le fait qu'ils entrent en contact entre eux démontrent l'existence d'un réseau entrepreneurial qui pourrait facilement engager des contacts avec les structures gestionnaires.

Figure 62 : Réseau d'appartenance des individus aux collectifs intermédiaires



Source : X. Badan, 2014

Figure 63 : Réseau d'appartenance des individus aux collectifs intermédiaires
(haut : degré entrant ; bas : degré sortant)



Source : X. Badan, 2014

D. Conclusion de l'analyse des données du terrain Causses et Cévennes

1) Acteurs clefs du réseau et représentation collective de l'espace patrimonial

Le réseau collectif organisé autour de la problématique patrimoniale du site Causses et Cévennes est censé donner une importance première au trio des acteurs d'accompagnement agricoles que forment le COPAGE, la Chambre départementale d'agriculture de Lozère et le Parc national des Cévennes. Pourtant, nous avons vu que la situation est différente de celle attendue lors de nos entretiens. Tout d'abord, ces trois institutions ne rentrent pas autant en concurrence qu'elles peuvent nous le laisser entendre dans leur discours. Au contraire, la répartition de leur champ d'activité à l'échelle du bien Unesco fait que l'étendue de leur action s'avère complémentaire plutôt que concurrente. Si les projets d'accompagnement des acteurs agricoles sont similaires, en se répartissant la zone d'action, le rayon d'action de ce *triumvirat* institutionnel serait capable de dépasser les barrières territoriales que dresse le contexte interdépartemental du bien Unesco.

De plus, ces acteurs ne sont pas seuls. L'APBECC et l'Entente Interdépartementale forment un duo efficace dans la coordination des collectifs autour de la promotion du bien patrimonial au reste du réseau, situé dans toute la partie ouest du site. Si son organisation s'officialise, l'APBECC est en phase de devenir un des représentants principaux des acteurs agricoles exerçant leur activité dans les limites du bien. L'Entente est le coordinateur de référence dont la légitimité institutionnelle lui confère la possibilité de s'extraire des finalités professionnelles de chacun et de réunir tous les collectifs du site autour des problématiques de gestion et de promotion patrimoniales. Le Parc naturel régional des Grands Causses, par son action sur son périmètre d'intervention et par sa reconnaissance chez les acteurs agricoles, gagnerait également à être plus intégré dans le réseau. Ce dernier profiterait aux autres collectifs notamment dans ses techniques non contraignantes d'approche et de négociation entre les acteurs développant leur activité économique sur une zone classée. Le SUAMME, de par sa discrétion et son efficacité, est un excellent acteur de terrain, permettant la création d'une base de données tant environnementale qu'agricole pour constituer un argument significatif lors de la recherche de financements sur des actions de valorisation agricole du bien Unesco. Le Collectif des races de montagne, avec les coopératives de commercialisation et les syndicats d'élevage, sont les garants d'une image de l'élevage mêlant l'héritage traditionnel à la dynamique économique actuelle.

Enfin, la représentation collective de l'espace patrimonial et le lien établi entre l'activité agricole, le maintien du paysage et sa valorisation comme bien récréatif tendent à s'homogénéiser entre tous ces acteurs. Même si chacun des collectifs a tendance à habiller la représentation collective en fonction de ses intérêts propres, en la connotant positivement ou négativement, il faut admettre qu'il n'existe pas de confrontation entre ces collectifs en ce qui concerne l'existence même du paysage patrimonial. L'espace environnant est un paysage patrimonial. Et la constitution de ce paysage se décline en différentes aménités architecturales et environnementales sur la totalité de l'espace. Bien qu'elle soit très variée, l'activité agricole, considérée en tant qu'élément constitutif de la construction de l'espace patrimonial et de sa conservation dans le temps, n'est remise en question par aucun des acteurs sur le site. Ils semblent tous avoir complètement intégré, dans leur discours, la représentation de la qualité d'un paysage patrimonial étroitement lié à la présence du monde

agricole et à son dynamisme sur le site. Après cinq ans de cheminement plus ou moins difficile pour l'organisme de gestion dans l'acceptation de cette inscription patrimoniale aux acteurs locaux, nous pouvons constater que le bien patrimonial est devenu un espace réel, objet et enjeu des représentations de chaque acteur présent sur le site.

Pourtant, l'activité agricole sur le site est loin d'être homogène. Si l'on se limite simplement à la production ovine, on voit que les systèmes d'élevage sont partagés entre la production laitière et la production de viande. Cette disparité entraîne également des différences notables au niveau des pratiques d'élevage, les uns privilégiant moins les parcours que les autres. Les uns souhaitent garder les brebis à proximité de l'exploitation, pour faciliter la traite, alors que les autres vont, au contraire, privilégier une sortie maximum des troupeaux pour économiser l'achat de foin et de compléments. Dans un premier temps, cette hétérogénéité influence la représentation de l'espace que se font les éleveurs, notamment sur la qualité des parcelles, des parcours et de leur enrichissement. Dans un second temps, elle n'empêche pas pour autant que les exploitations agricoles s'entendent entre elles sur une représentation collective du paysage.

Cette fois-ci, c'est au niveau du développement d'initiatives économiques autour de l'exploitation et de son activité que les éleveurs valorisent ou complètent leurs revenus de production, tout en contribuant au maintien des attributs patrimoniaux de l'espace des Causses et des Cévennes. Cette entente agricole se retrouve à l'échelle d'actions collectives comme la promotion de la viande d'agneau local en grandes surfaces, action dont une partie des fonds est destinée à la rénovation des attributs architecturaux en lien avec l'élevage agropastoral sur le site, considérés alors comme des biens patrimoniaux et agricoles.

C'est aussi le cas de la mise en place de projets de production énergétiques éoliens sur les plateaux du Causse, projets demandant une grande phase de négociation pour faire comprendre la mixité entre représentation de l'espace patrimonial et celle d'une activité agricole évolutive entre les collectifs agricoles et les institutions chargées de la gestion patrimoniale de l'espace. Si, par exemple, les clapas et les lavognes constituent aujourd'hui des attributs du patrimoine mondial Unesco, ils sont l'image de l'adaptation de l'activité agropastorale sur les Causses et les Cévennes dans le temps. Le temps poursuivant inexorablement son chemin, l'activité agropastorale s'adapte à des contextes actuels variés. Et, si l'arrivée d'éoliennes peut faire figure d'une évolution possible de cette activité agricole sur le site Unesco, alors il n'est pas impossible qu'elle intègre petit à petit la représentation collective de l'espace patrimonial chez tous les acteurs du site. C'est ainsi que, en se projetant dans une cinquantaine d'années, les cartes postales de brebis paissant autour d'un champ éolien feront partie de l'image patrimoniale de l'espace des Causses et Cévennes.

Dans le même contexte, le retour naturel du loup sur le site constitue à nouveau un élément autour duquel les collectifs font jouer les différentes facettes de la représentation collective de l'espace patrimonial du site. Les uns considèrent que le loup est un élément essentiel de l'image tant attendue d'un « équilibre » entre l'Homme et son environnement, image en complète relation avec l'aspect patrimonial d'un espace dans son sens premier, c'est-à-dire la transmission d'un bien par une génération à la génération suivante. D'un autre côté, des acteurs vont utiliser l'aspect agricole de la gestion patrimoniale du site, et considérer le loup comme un élément mettant en danger l'équilibre du site. Si le loup entraîne des dommages sur les troupeaux mettant à mal l'équilibre financier des exploitations agricoles, alors celles-ci finissent par périr et le site patrimonial, plus

entretenu par cette activité agropastorale, risque de voir son paysage se modifier vers un aspect qui ne répond plus au patrimoine à transmettre.

Que ce soit pour l'exemple éolien ou pour celui du loup, les aspects soulevés dans les différents discours sont bien deux facettes d'une seule et même représentation collective. C'est la promotion du patrimoine mondial au travers de la promotion de l'élevage et de son évolution dans le temps, au regard d'un contexte social et économique qui s'inscrit dans une dynamique temporelle différente. Au final, tous ces collectifs entretiennent une même inquiétude à travers leurs confrontations autour des sujets tels que l'éolien, le tourisme, les estives ou le loup. Cette inquiétude est portée sur la définition du concept de « patrimoine », concept qui se charge d'ambiguïté lorsque l'adjectif « évolutif » lui est rattaché.

Les individus se regroupent en collectif pour, ensemble, construire un projet visant à « transmettre » quelque chose à une génération suivante, afin de laisser une trace de leur passage sur terre. Lorsque l'association de biens matériels et d'une activité collective commence à être productrice d'un paysage spécifique, associé à un patrimoine immatériel, l'individu se fond entièrement dans le collectif. Sa méthode de transmission ne se réduit plus à une œuvre personnelle. Elle prend la forme d'un « monument » collectif chargé de sens symbolique dans lequel la marque individuelle n'est plus lisible. C'est, à notre avis, ce que représente l'image même de l'activité agropastorale sur le paysage des Causses et des Cévennes.

2) Cas des estives

Les estives dans les Cévennes sont extrêmement bien développées, encadrées et coordonnées. Nous n'avons rencontré qu'un seul type de structure de gestion d'estives sur le site : les groupements pastoraux. Ce premier signe d'homogénéité nous montre qu'il existe une culture déjà bien développée autour de la mise en place et de la gestion des espaces collectifs par l'activité agropastorale. L'autre avantage pour ces organismes pastoraux réside dans le fait qu'ils se connaissent tous entre eux et entretiennent suffisamment de contacts pour pouvoir faire face à l'évolution du contexte paysager. En s'unifiant autour d'une fédération des groupements pastoraux, nous avons, sur ce site, des acteurs agricoles capables d'agir à différentes échelles, de l'action locale à la négociation interdépartementale, afin de présenter les facettes de leur représentation collective autour de l'utilisation agricole de l'espace et du maintien de l'activité agropastorale sur le site.

En revanche, cette activité est disparate sur le bien Unesco. Si l'activité agropastorale à proprement parler est toujours bien présente sur l'ouest du bien Causses et Cévennes, toute la zone associée à la production laitière a complètement vu disparaître ses estives et ses bergers pour laisser place à des enclos destinés à une rotation facile, sans besoin de garde des troupeaux et avec la possibilité de les récupérer facilement pour la traite. Ces « estives » sont tout de même considérées comme telles par les acteurs agricoles locaux. Les actions collectives mises en place pour valoriser l'activité touristique sur cette partie du bien se sont adaptées à une autre forme de fermeture du paysage. Si dans ces lieux, la vue du paysage reste plus ou moins dégagée par l'absence de forêt au profit des enclos, la traversée de l'espace se voit cadrée par les clôtures et rythmée par les passages à clôtures, devenus eux-mêmes des éléments du paysage patrimonial.

Nous avons identifié au moins deux visions de l'estive répondant à deux systèmes d'élevage différents qui sont pourtant revendiqués au même titre par les acteurs agricoles, c'est-à-dire comme

étant constructeur et moyen d'entretien du paysage patrimonial des Causses et des Cévennes. Les estives sont finalement à l'image de l'activité agricole sur le site, c'est-à-dire hétérogènes au niveau des systèmes d'élevage, mais homogènes au niveau de la représentation agricole de l'espace patrimonial du site.

3) Les détails du réseau

Les Causses et les Cévennes sont limités par des barrières naturelles divisant le site en trois zones culturelles principales : les Causses, les massifs cristallins, les Cévennes proprement dites. Si les gorges et les gouffres rendent tout aussi difficile la traversée des Causses, ils ne sont pas reconnus comme barrière par les acteurs locaux. Dans un espace où la distance est considérée en fonction du temps passé dans le véhicule plutôt qu'en fonction des kilomètres séparant le point de départ du point d'arrivée, les acteurs locaux semblent s'identifier à un type paysager plutôt qu'à un espace accessible. D'ailleurs, la configuration géographique difficile ne constitue pas du tout un frein au développement du réseau collectif, qui se répartit bien au-delà de la limite de l'espace patrimonial au travers des cinq pôles identifiés : Mende, Florac, Montpellier, Millau et Rodez. Ces zones se sont spécialisées en fonction de l'activité des collectifs regroupés à l'intérieur de chacune d'entre elles et des actions qu'elles ont souhaité développer dans le contexte de gestion patrimoniale. Mende rassemble les collectifs spécialisés dans le contexte administratif de la gestion patrimoniale, ainsi qu'au niveau de la représentation officielle du patrimoine au regard de l'État. Florac regroupe des collectifs souhaitant valoriser l'aspect agricole et environnemental de l'espace. Enfin, Montpellier, Rodez et Millau concentrent la phase de commercialisation liée à l'activité agricole.

La promotion de l'activité agricole est la principale catégorie d'action rencontrée chez les éleveurs. Cette information démontre que les exploitants agricoles ont su adapter le contexte économique de leur production à la nouvelle considération patrimoniale de l'espace. S'ils savent qu'il n'est pas possible, pour eux, d'utiliser la marque « patrimoine mondial de l'Unesco » comme label de production, cela ne les empêche pas d'utiliser les attributs patrimoniaux comme arguments de valorisation pour leur produit. Bien que nous rencontrions encore une certaine appréhension parmi ces acteurs face à la recrudescence d'un tourisme associé au contexte patrimonial du site, l'activité touristique sur les Causses et les Cévennes reste un élément culturel qui est bien ancré dans l'histoire agricole du site.

D'un autre côté, le réseau des collectifs intermédiaires a priorisé des actions d'accompagnement technique et un soutien administratif des éleveurs sur le site. Il a favorisé des actions destinées au soutien du développement des exploitations agricoles ainsi qu'à la promotion des systèmes d'élevage. Enfin, il s'est bien adapté au contexte patrimonial avec la mise en place d'actions d'animation collective de ce patrimoine. Pourtant, il réalise ces trois types d'actions sans prendre en compte les besoins de la filière agricole à proprement parler. L'action du réseau collectif intermédiaire laisse à croire qu'il tente de valoriser une activité agricole en se basant sur les représentations qu'il se fait de cette activité et non sur les réalités de la filière. Cette distance entre les acteurs agricoles et les acteurs intermédiaires est bien plus présente que la distance liée aux barrières naturelles de l'espace. Elle s'observe très bien sur le réseau des collectifs intermédiaires, sur lesquels il y a une très faible présence des acteurs collectifs officialisés de type « coopérative » et « entreprise ».

Au final, les deux réseaux laissent à croire que les acteurs agricoles adaptent bien leur contexte économique à l'instauration de la représentation collective du paysage patrimonial. Toutefois, ils semblent le faire dans leur coin, sans vraiment tenir compte du réseau des acteurs intermédiaires dans tout ce qui concerne leur activité financière. Alors que, du côté des acteurs intermédiaires, nous avons l'impression qu'il existe une réelle volonté d'aider le développement d'une activité agricole qui se cadre dans un contexte patrimonial, mais que, faute de réels contacts avec les acteurs de la filière économique, cette aide est guidée par la seule image que ces acteurs se font d'une activité agricole sur un espace patrimonial.

4) Contextualisation avec le plan de gestion patrimonial du bien Unesco CC

En 2015, l'organisme de gestion du bien Unesco ne s'était pas encore prononcé sur un plan de gestion officiel pour le site. Cependant, le Comité d'orientation, en lien avec l'Entente interdépartementale, travaillait activement à sa rédaction. L'organisation interdépartementale de la structure de gestion nous montre que les collectifs responsables du dossier patrimonial ont su s'adapter à la vaste étendue de l'espace et à l'existence d'une multitude de systèmes localisés qui forment ce contexte si difficile et spécifique du bien Unesco. Dans ce sens, et pour le cas des systèmes agricoles ovins sur les Causses et Cévennes, l'Entente interdépartementale et sa déclinaison locale, le Comité d'orientation, gagneraient à se rapprocher encore plus des acteurs agricoles que l'action de l'APBECC a permis de faire reconnaître. Plutôt que de tenter de développer à nouveau tout un réseau agricole et intermédiaire, l'Entente gagnerait à intégrer, au niveau de ses groupes de travail, des collectifs officialisés à une échelle plus localisée que celle des Chambres d'agriculture. Le COPAGE, le SUAMME, la fédération des groupements pastoraux, les organisations de commercialisation dans le système de Roquefort ou pour la viande d'agneau, permettraient de multiplier les représentants de la filière ovine afin de dresser un tableau agricole plus juste et d'établir des actions collectives de gestion et de valorisation patrimoniale répondant au besoin d'un maximum d'acteurs agricoles.

Dans ce sens, la production d'énergie éolienne n'est pas un thème anodin et il serait intéressant, tout comme c'est actuellement le cas pour la problématique du loup, de prendre le temps de construire et de s'arrêter sur une véritable représentation collective autour de ce sujet qui entre pleinement dans le contexte évolutif de l'activité agropastorale sur le bien. Le siège de la structure de gestion patrimoniale se situant à Florac, il semblerait judicieux que cette structure délègue une représentation physique au travers des autres collectifs agricoles et intermédiaires présents sur le site. Par exemple, le Parc Naturel Régional des Grands Causses pourrait devenir une antenne représentante de l'Entente sur la partie ouest du bien, le COPAGE à Mende, Unotec ou l'Agneau Interpro à Rodez et le Conseil régional à Montpellier. L'objectif d'une délégation viserait à constituer des lieux physiques facilement accessibles pour les collectifs et les exploitations agricoles réparties sur le site. Dans un second temps, il serait intéressant que les collectifs jouissant de cette délégation mobilisent une partie de leurs agents techniques afin que ces derniers profitent de leur présence sur le terrain pour rassembler des informations autour de l'activité agricole, des représentations existant au sujet du paysage patrimonial et des propositions de projets que peuvent avoir les différents acteurs collectifs sur le site. Cette activité sur le terrain permettrait, à la fois, de monter une base de données solide et répartie sur la totalité du bien, tout en élargissant considérablement le réseau avec

l'implication de nouveaux collectifs agricoles localisés tels que les CUMA et autres structures à activité très localisée.

Si ces extrapolations s'extraient du contexte politique et des soucis de concurrences entre les collectifs du réseau, c'est bien parce que nous nous plaçons à l'échelle de la représentation collective. Nous convenons qu'il puisse exister de fortes divergences d'opinions et de fonctionnement parmi les collectifs abordés, divergences qui ne facilitent pas forcément les rencontres ni le dialogue. D'autant que ces divergences s'accompagnent souvent d'un rapport de force entre collectifs officiels et collectifs officialisés. Pourtant, nous restons persuadés que, en s'arrêtant uniquement sur la représentation collective du paysage patrimonial, le dialogue reste toujours possible entre ces collectifs tant que ces derniers continuent à partager le même point de vue au sujet de l'espace. Plus qu'un simple point d'accroche, la représentation collective du paysage patrimonial peut constituer un véritable objet de médiation sur un sujet de tension entre plusieurs collectifs. À partir du moment où le cœur de la raison pour laquelle les collectifs émettent un point de vue divergent est exposé, il est toujours possible de revenir à la priorité autour de laquelle tout le monde peut s'entendre.

Par exemple, dans le cas du développement de l'activité éolienne sur l'espace, il peut exister des collectifs qui ne sont pas d'accord au sujet de la place d'une éolienne sur un paysage considéré comme patrimonial, alors que d'autres restent persuadés que cette activité est la continuité même de l'agropastoralisme sur le site. Si les deux types de collectifs se retrouvent sur la représentation collective de l'espace patrimonial, qui tourne autour de la dynamique d'une activité humaine constructrice d'un bien patrimonial dans une logique agropastorale, alors cette représentation partagée par tout le monde, peut constituer un nouveau point de départ pour la définition commune d'une activité éolienne patrimoniale comparée à une activité éolienne classique et industrielle.

Le réseau existant sur les Causses et les Cévennes semble répondre aux règles de fonctionnement du site et celui existant sur la chaîne des Puys et la faille de la Limagne semble être propre au contexte territorial existant sur cette partie de l'Auvergne. Pourtant, en regardant les deux types de réseaux, leur déclinaison et leur application sur l'espace, nous constatons que, s'il existe effectivement des parties qui sont propres à chaque réseau au niveau de l'échelle et au niveau du contexte patrimonial sur lequel ils sont appliqués, il existe aussi des points de convergence, constitutifs d'un modèle généralisable à d'autres, qu'il est utile de distinguer.

III. ENTRE DONNEES ET MODELES, REGARDS CROISES SUR LES TERRAINS CHAINE DES PUY FAILLE DE LIMAGNE ET CAUSSES ET CEVENNES

A. Configuration du réseau, entre homogénéité des types de collectifs et hétérogénéité de la mobilisation des types de collectifs

Les types d'acteurs mobilisés autour du lien entre la logique de gestion patrimoniale et la logique de développement agricole varie sur les réseaux entre les deux terrains. Nous constatons que les collectifs officialisés de type « coopératives » sont bien plus mobilisés sur le site CDPFL que dans les

CC. Dans ce dernier bien, sont privilégiés les collectifs officialisés de type « association ». Deux hypothèses peuvent être émises face à cette observation.

D'une part, la diversité des systèmes d'élevage existant sur le terrain Causses et Cévennes entraîne une diversité des filières, ce qui amène invariablement une augmentation du nombre des coopératives de commercialisation présentes sur place. Nous pouvons ajouter à cela la taille du terrain et la variété territoriale que cette espace englobe, avec au moins quatre zones AOC qui font l'objet d'une valorisation par des organisations de commercialisation adaptées aux systèmes de production. D'autant plus qu'il ne faut pas oublier que les coopératives, si elles sont amenées à partager une représentation collective de l'élevage sur le site, restent concurrentes dans leur fonctionnement économique. Leur objectif est, en effet, d'engager un maximum d'éleveurs dans le système de production rattaché au modèle proposé par la coopérative, afin de les fidéliser autour du collectif. Cette multitude de structures concurrentes explique en partie la faible présence des coopératives sur le réseau.

Pour le site CDPFL, nous voyons que deux coopératives spécialisées dans la production ovin-viande n'arrivent pas à mobiliser leurs adhérents autour d'une problématique patrimoniale sans entraîner un déséquilibre tendant vers COPAGNO en ce qui concerne les collectifs de notre réseau. On peut aisément en déduire la difficulté qu'ont ces types de structures pour se fédérer autour d'une représentation collective, ce qui ne facilite pas la mise en place des actions collectives concrétisant leur fédération sans risquer d'empiéter au niveau de l'adhésion de leurs membres vers l'une ou vers l'autre des coopératives. Plus généralement, sur les deux sites, nous avons pu observer une réelle fracture entre les systèmes d'élevage ovin et les autres systèmes d'élevage. À partir du moment où il n'est plus question du partage de la terre par les exploitations agricoles, si cette fracture n'est pas connotée d'une teinte de jalousie dans le discours des éleveurs, elle exprime au moins une insensibilité de leur part en ce qui concerne les autres systèmes de production existant sur le site. Entre élevage ovin, bovin, caprin, équin et avicole, il existe donc un fossé qui se présente sous l'aspect de systèmes d'élevage bien définis et séparés les uns des autres, y compris au sein même d'une seule exploitation agricole lorsque celle-ci s'adonne à plusieurs types de productions. Les coopératives de commercialisation, loin de se rassembler, semblent également ne pas se soucier de l'existence des différents types d'élevage sur le site. Ajoutons à cela un site dix fois plus vaste que le bien CDPFL et bien plus varié en ce qui concerne les différentes filières ovines existantes sur les CC et nous avons là une explication possible de ce déséquilibre.

D'autre part, il existe sur le site CC une culture associative et activiste plus développée au niveau des éleveurs ovins que celle que l'on peut rencontrer sur le bien CDPFL. Les éleveurs des Causses et des Cévennes semblent avoir plus conscience de leurs capacités à construire des actions collectives autour de leurs systèmes d'élevage et à fédérer le monde agricole autour de ces actions. Ils jouent beaucoup sur leur multiple appartenance pour mettre en place des projets agricoles collectifs et faire valoir leur représentation aux yeux du monde institutionnel. Si le fonctionnement associatif des éleveurs des Causses et des Cévennes véhicule l'image d'un élevage uni contre un système administratif considéré comme répressif, on voit que la réalité est tout autre lorsque l'on observe les échanges entre ces deux mondes sur le réseau. Cependant, il est indéniable que le réseau agricole tient une forte place sur le réseau collectif intermédiaire par le biais des groupements pastoraux et de leur fédération dans les Cévennes, ainsi que par le rôle des CUMA et de leur activité sociale et agricole sur les Causses. Du côté de la CDPFL, le réseau agricole nous montre un lien très organisé

avec le monde institutionnel, passant par les différentes institutions d'accompagnement agricole, les syndicats et les coopératives de commercialisation. Pour les questions relatives à l'utilisation collective de l'espace sur le site, ces éleveurs font largement confiance au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour représenter leurs intérêts aux yeux du monde institutionnel. S'il existe bien des formes associatives, elles sont faiblement représentées, disparates dans leur fonctionnement et ne rentrent pas en contact entre elles. L'activité associative des éleveurs de la CDPFL est donc loin d'égaliser celle des éleveurs des Causses et Cévennes. Est-ce pour autant un système moins fonctionnel ? Il nous semble, au contraire, que ce manque de fédération est pallié par un rapport plus confiant et moins conflictuel avec les institutions en charge de leur accompagnement sur le territoire. Les éleveurs CDPFL véhiculent l'image d'un système plus renfermé sur le fonctionnement de l'exploitation. Pourtant, la réalité est bien différente lorsque l'on voit le nombre de liens que ces éleveurs développent avec le reste du réseau et les actions collectives dans lesquelles ils sont engagés.

De plus, en ce qui concerne l'organisation du système institutionnel, l'accompagnement proposé par le SUAMME et le COPAGE souligne une distance volontaire entre la Chambre d'agriculture et les éleveurs en ce qui concerne la gestion et l'animation relative à l'élevage pastoral sur les Causses et les Cévennes. Ces deux structures sont fortement liées à la Chambre d'agriculture par le biais de différents partenariats, à commencer par l'accueil de leurs sièges dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Mende. Cet accueil n'est pas le fruit du hasard, puisque la proximité géographique entre les salariés du COPAGE, ceux du SUAMME et les techniciens de la Chambre d'agriculture permet de faciliter l'accompagnement des acteurs agricoles qui sont en lien avec ces trois collectifs. En revanche, cette proximité perturbe la distinction de ces trois collectifs par les éleveurs, ce qui, parallèlement, renforce la lisibilité du Parc National de Cévennes dont les sièges se situent plus au cœur de l'espace agricole, à la fois à Florac et à Génolhac. Ce type de délégation s'observe également sur la CDPFL avec l'exemple de la COREL, structure indépendante dont les locaux sont hébergés dans le même lieu que l'Institut de l'élevage. Si le problème de la distance physique entre les collectifs est moins fort sur le site CDPFL où l'activité est concentrée sur des pôles séparés au maximum d'une quinzaine de kilomètres, il n'empêche que les fonctionnements par pôles spécialisés constituent un avantage au sens où les opportunités de rencontres inter structures sont grandement facilitées par l'absence de distance physique. Cette dynamique en pôle s'observe moins bien sur les Causses et les Cévennes, où chaque pôle géographique regroupe un ensemble de collectifs sans spécialisation apparente.

Les deux sites suivent deux logiques de fonctionnement collectif qui se répercutent sur l'organisation des réseaux autour du processus de patrimonialisation. Ces logiques méritent que l'on s'attarde sur elles.

B. Comparaison des deux systèmes de gestion patrimoniaux

Dans les systèmes de gestion des deux sites patrimoniaux, nous retrouvons des similitudes et des différences relatives au principe de fonctionnement descendant du système ainsi qu'au niveau de la position des acteurs dans les pyramides décisionnelles.

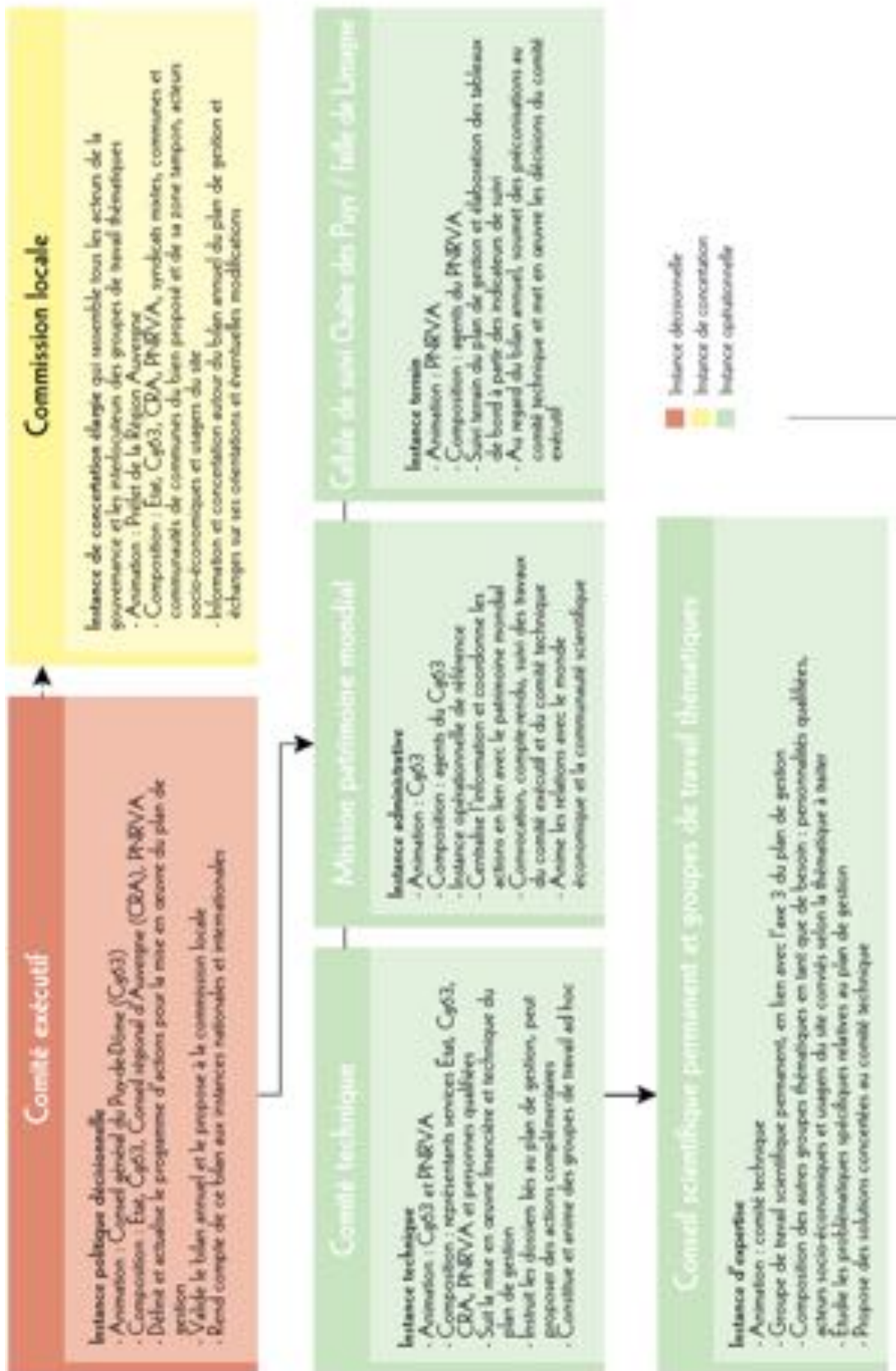
Sur le bien CDPFL comme sur le bien CC, le système de gestion est descendant, dans le sens où une seule entité décisionnelle acte un programme d'actions discuté et mis en œuvre par des entités

opérationnelles et consultatives. Ces dernières, si leur avis est pris en compte par l'instance décisionnelle, ne possèdent aucun pouvoir sur l'évolution du plan de gestion du site. Pour le site CDPF, ce sont le Conseil départemental, l'État, le PNRVA et, dans une moindre mesure, le Conseil régional, en se regroupant sous le vocable de « comité exécutif », qui partagent le même rôle que la « Conférence territoriale » définie sur le bien Causse et Cévennes. Cette similitude peut nous amener à nous interroger sur la dimension participative des deux projets. Quel que soit le site concerné, les collectifs porteurs du dossier semblent répondre à un fonctionnement rattaché au type de valorisation patrimoniale de l'Unesco. En effet, si l'Unesco considère comme seul interlocuteur l'État dans lequel se situe le bien inscrit au patrimoine mondial, il implique une responsabilité de celui-ci sur le projet et donc son regard sur la gestion du bien. La France se place dans un contexte de décentralisation de l'État vers les Régions. Ainsi, l'État octroie aux territoires un certain pouvoir de délégation sur la gestion de ses biens. Dans nos terrains, ce regard entraîne l'existence d'un comité décisionnel hégémonique qui prévaut sur un système de gestion de type horizontal. Toutefois, l'aspect participatif, à l'échelle locale, garde son importance par le biais de l'intégration des structures locales dans les processus de propositions et de décisions relatifs à la gestion du bien. Sous cet aspect, les deux sites ont développé une stratégie différente.

Les organismes de gestion des Causses et des Cévennes coordonnent, par le biais de l'Entente interdépartementale et de la mission technique, un lot de collectifs réunis dans le comité d'orientation. À l'intérieur, se situe le conseil scientifique, porteur d'un regard analytique sur l'espace et ses usages, ainsi que tous les groupes de travail associés aux thématiques de gestion et de valorisation du site. Le comité d'orientation joue donc un double rôle, analytique et actant. Les groupes de travail du comité d'orientation apportent une analyse au niveau de l'utilisation agricole de l'espace patrimonial dont la pertinence est validée ou non par le conseil scientifique. Cette analyse est retransmise par le biais de l'Entente Interdépartementale aux membres de la conférence territoriale sous la forme d'un plan de gestion. Après validation, le plan de gestion redescendra dans le sens inverse pour être appliqué sous la forme d'actions collectives par les groupes de travail du comité de gestion. Le rôle de la mission technique est redondant avec celui de l'Entente Interdépartementale. Elle possède le même statut d'animation et de coordination que l'Entente et ne diffère de ce collectif que dans le sens où elle est reconnue, sur le document d'inscription au patrimoine mondial, comme la structure de liaison entre le préfet coordinateur et le reste des structures de gestion. La mission technique est l'acteur vecteur des représentations du système à l'échelle internationale, alors que l'Entente est l'acteur coordinateur interne.

Sur le site chaîne des Puys faille de Limagne, si les noms des structures diffèrent de ceux de l'organisme de gestion des Causses et Cévennes, l'organisation globale reste identique. On retrouve bien un comité exécutif qui prend en compte les observations qui lui sont remontées de la commission locale et des différents groupes de travail, et qui acte un programme d'actions dont l'application, par les groupes de travail, est coordonnée par la mission patrimoine mondial. Deux différences résident dans le fait qu'une instance de concertation entre directement en contact avec le comité exécutif sur la CDPFL et que les collectifs, constituant le comité exécutif, prennent également place au niveau des autres comités opérationnels du site (**Figure 64**).

Figure 64 : Schéma fonctionnel du système de gestion proposé pour le bien CDPFL



Source : document candidature Unesco (Unesco 2011b)

La commission locale regroupe un large panel de collectifs rencontrés sur le réseau. Le fait que cette commission soit directement animée par les collectifs membres du comité exécutif permet à cette structure, d'avoir un regard direct sur les points de vue de chacun au sujet de l'évolution du regard patrimonial par les acteurs présents sur le site. L'animation de la commission locale par les collectifs institutionnels siégeant au comité exécutif leur permet de transmettre directement à ces acteurs la représentation collective de la structure exécutive sur l'objet patrimonial. Enfin, l'implication du Conseil départemental et du PNRVA dans le rôle d'animateur des autres instances opérationnelles leur permet de mettre à disposition des acteurs composant ces instances des moyens adaptés à leur bon fonctionnement, tout en restant maîtres en ce qui concerne l'application du programme édicté par l'instance décisionnelle. Le Conseil départemental et le PNRVA se retrouvent dans une situation ambiguë, dans le sens où ils sont médiateurs des décisions qu'ils ont eux-mêmes édictées.

Avec chacun leurs avantages et de leurs inconvénients, le mode de fonctionnement et la composition des organismes de gestion semblent adaptés aux problématiques rencontrées à un niveau local. Les institutions sur le bien CDPFL ont développé un type de fonctionnement où l'écoute des collectifs agissant sur le site est une priorité autant que l'accompagnement qu'ils font de ces acteurs sur la mise en application du plan de gestion. Cette grande présence institutionnelle dans tout le mécanisme de fonctionnement du plan de gestion peut se faire sur un site patrimonial de faible envergure et dans un contexte culturel où les acteurs accompagnés ne sont pas dérangés par cette présence institutionnelle. Ce qui est le cas pour le site CDPFL, même si la présence institutionnelle n'a pas toujours été tolérée par les acteurs locaux dans le passé, notamment avec l'ONF dans le contexte de reforestation des zones agricoles. Le système proposé sur le bien CC répond à un besoin fort de délégation, pour pallier à une incapacité de la structure de gestion à couvrir la totalité de la surface du bien. La mise en place de l'Entente Interdépartementale, nouvel acteur neutre dans le processus décisionnel, permet à l'organisme décisionnel de se désengager des procédures de négociation et de discussion autour du plan de gestion du site. L'objectif de cette stratégie vise à faciliter les discussions entre les acteurs locaux sans que ceux-ci ne ressentent une pression institutionnelle quelconque. Cette méthode d'organisation répond à un site d'une grande superficie, s'inscrivant dans un contexte interterritorial, avec une population assez réfractaire à la présence institutionnelle au niveau local. Ce qui, on l'a vu notamment avec le cas de l'histoire de la reconnaissance du Parc national des Cévennes par les acteurs locaux, s'observe encore couramment sur les Causses et les Cévennes.

Si, sur les deux sites, on observe des méthodes de gestion patrimoniales répondant bien aux contextes locaux, il est tout de même possible de combiner les deux fonctionnements avec nos observations effectuées sur le réseau collectif, pour en sortir deux systèmes hypothétiques qui pourraient, dans le contexte de notre réseau collectif, être considérés comme idéaux.

C. Fonctionnement idéal des collectifs autour de la logique de gestion patrimoniale au travers du réseau

Les observations réalisées lors de notre analyse des deux réseaux collectifs, combinées à la comparaison des deux méthodes de gestion des sites patrimoniaux, nous offrent l'occasion de spéculer sur un fonctionnement idéal des systèmes autour de la représentation collective de l'usage agricole d'un site patrimonial.

1) Les Causses et les Cévennes

L'intégration des deux réseaux, agricole et intermédiaire, au système de gestion patrimoniale existant actuellement sur le bien Causses et Cévennes, nous permet d'imaginer un système alternatif également divisé en trois entités : une entité décisionnelle, une animatrice et une coordinatrice. La structure décisionnelle apparaît sur le réseau avec les collectifs officiels tels que la préfecture de Lozère, les conseils régionaux et les conseils départementaux qui semblent garder une certaine distance dans le processus d'accompagnement agricole sur le site. Cette mission d'accompagnement est prise en main, principalement, par l'institution « Chambre d'agriculture de Lozère ». D'autres collectifs officiels comme le PNRGC, le PNC, l'ONF et la DDT assistent la Chambre d'agriculture dans ce réseau en se rendant vecteurs des usages territoriaux chez les acteurs locaux. L'Entente Interdépartementale anime le réseau dans la valorisation de la dynamique agricole sans délaisser les autres finalités économiques et sociales présentes sur le bien. Cependant ce collectif n'est pas seul et profite du réseau des autres collectifs agricoles de type associatif répartis sur la totalité de l'espace. Enfin, un lot d'acteurs associatifs, coopératifs, agricoles et entrepreneuriaux se trouve assemblé dans ce qui pourrait correspondre au comité d'orientation du site.

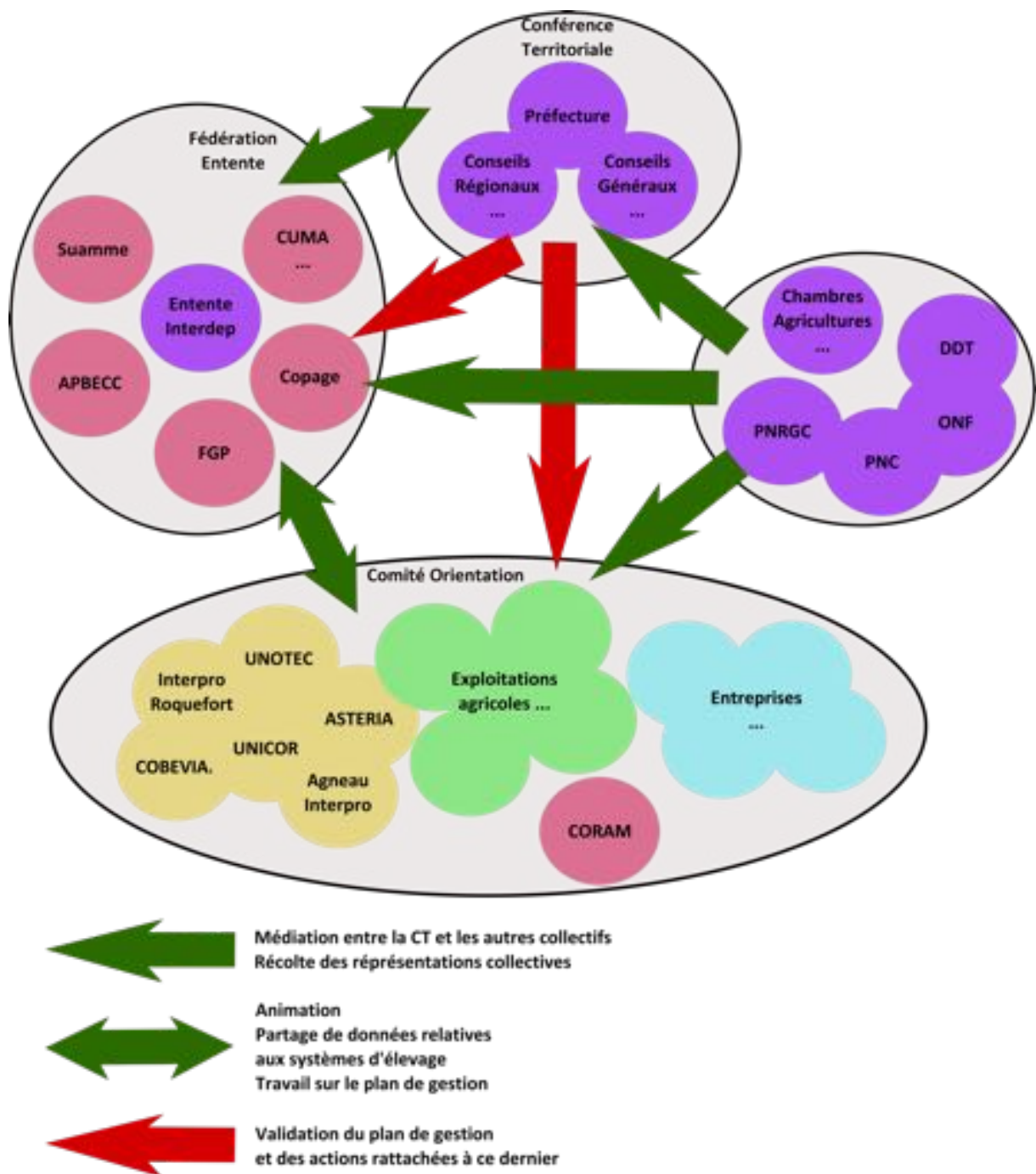
Une de nos observations sur l'organisation du système de gestion patrimoniale sur le bien CDPFL est que les composantes du système décisionnel se répartissent sur l'ensemble des systèmes opérationnels. Et l'une des finalités de cette augmentation de leur présence sur le terrain est une meilleure reconnaissance du système de gestion par les acteurs du reste du réseau. Il est intéressant de prendre en compte cette initiative institutionnelle et de tenter une application similaire sur le bien CC en l'adaptant à une échelle différente. La Chambre d'agriculture se verrait être un acteur bien adapté à ce rôle grâce à sa forte présence sur les deux réseaux, à sa capacité de mobilisation de ses agents sur la problématique patrimoniale et agricole et à sa reconnaissance par le monde agricole. Les dimensions du site et le contexte interterritorial n'étant pas favorables pour qu'un seul collectif puisse assumer cette charge, il est possible d'intégrer le PNC et le PNRVA, la DDT et l'ONF pour permettre un rayonnement de ces institutions sur la totalité des acteurs du site. On se retrouverait alors avec ces cinq collectifs, présents à la fois dans la Conférence territoriale, dans le processus d'animation du patrimoine mondial avec l'Entente et dans les différents groupes de travail du Comité d'orientation, afin de constituer un lien entre tous les acteurs du site et l'aspect décisionnel du système de gestion, tout en étant vecteur direct entre l'organe de décision et les deux organes d'opération (**Figure 65**).

D'un autre côté, la capacité d'action et d'animation de l'Entente Interdépartementale se verrait également enrichie des collectifs officialisés qui se répartissent spontanément l'accompagnement agricole sur l'ensemble du site. Ainsi, l'Entente ne serait plus un simple collectif, mais une fédération dans laquelle se rattacherait un pôle agricole constitué des CUMAs, du COPAGE, de la FGP du SUAMME et de l'APBECC. L'adhésion de ces collectifs à cette fédération resterait dans une optique d'animation autour du patrimoine mondial, ce qui permettrait d'associer les compétences de coordination de l'Entente avec les réseaux et la présence sur le terrain de chacun des collectifs membres.

Enfin, tous les acteurs de la filière, coopératives entreprises et exploitations agricoles volontaires pourraient constituer le volet agricole du comité d'orientation. Ce comité se retrouverait être un organe complémentaire à la fédération de l'Entente. Il aurait pour objectif de rassembler des

données autour des systèmes d'élevage en vue d'identifier, voire d'anticiper, leurs évolutions sur le site patrimonial. Le Collectif des Races de Montagne pourrait alors être l'un des coordinateurs de cet organe et serait responsable de la transmission des données au conseil scientifique, lui-même s'inscrivant dans le comité d'orientation.

Figure 65 : Projection du fonctionnement idéal de la partie agricole de l'organe de gestion Unesco Causses et Cévennes sur le réseau



Source : X. Badan, 2014

2) Chaîne des Puys faille de Limagne

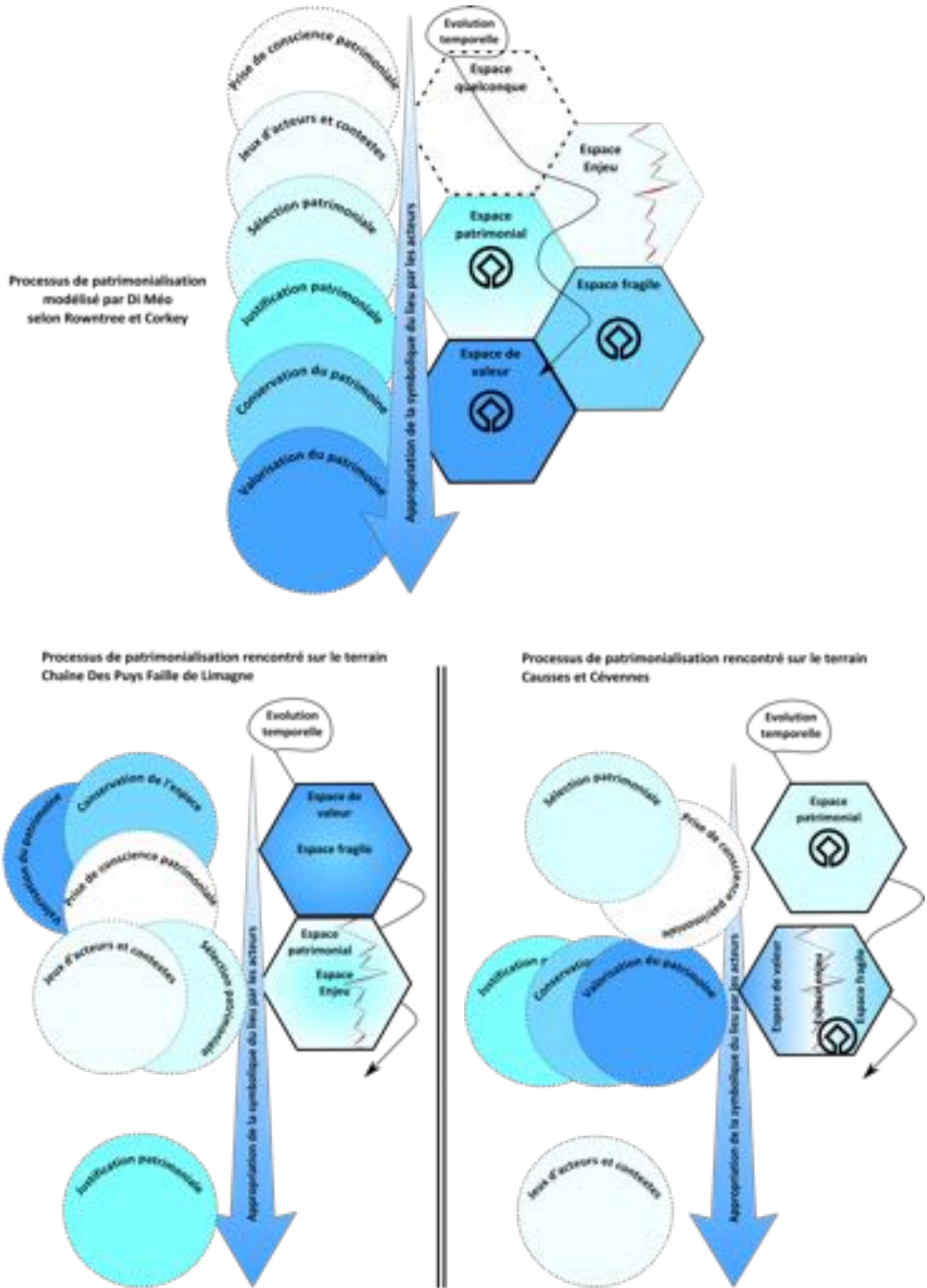
Le site de la CDPFL étant moins étendu et moins complexe sur le plan des collectivités territoriales que celui des CC, ce dernier ne rencontre pas un grand nombre de problématiques liées principalement à la superficie du territoire et à son contexte interterritorial. De plus, le réseau agricole est bien développé par les acteurs de l'organe décisionnel (**Figure 64**).

Au niveau des deux réseaux, dans l'idéal, il serait intéressant de donner plus de visibilité aux acteurs de la filière, notamment les coopératives de commercialisation. D'un autre côté, une fédération au niveau des acteurs agricoles permettrait, peut-être, en passant par les structures de gestion des estives, de créer un acteur agricole de référence pouvant siéger dans la commission locale. Enfin, en prenant exemple sur l'expérience de l'organe de gestion Causses et Cévennes, après cinq années d'adaptation des problématiques d'accompagnement agricole local, il nous semblerait important que le collectif coordinateur de la mission patrimoine mondial soit, au même titre que l'Entente Interdépartementale, un acteur neutre, sortant du contexte décisionnel ou opérationnel. De ce fait, sa neutralité lui conférerait une bonne capacité de médiation entre les différents collectifs présents sur le site. De plus, sa position sur le réseau ferait de lui un acteur clé dans la transmission des données relatives à la construction d'une représentation collective des systèmes d'élevage et de leur évolution sur le site patrimonial. Il est alors possible de créer un collectif, comme l'Entente, dont le fonctionnement serait uniquement rattaché à cet objectif. Ou alors de profiter d'un collectif déjà présent sur le réseau qui pourrait remplir les deux conditions précédentes. Pour cette dernière éventualité, l'école d'agronomie Vetagro Sup semble un acteur suffisamment détaché des enjeux patrimoniaux, tout en étant reconnu dans le réseau et doté d'une bonne capacité de recherche en ce qui concerne la récolte des données relatives aux systèmes d'élevage et à leur évolution.

D. Inscription et promotion patrimoniale, un processus de patrimonialisation identique pour une dimension temporelle différente

Entre le site Chaîne des Puys et Faille de Limagne (CDPFL) et le site Causses et Cévennes (CC), nous nous plaçons dans deux étapes temporelles différentes du même processus patrimonial. Le bien CDPFL se situe dans la phase de justification patrimoniale et celui des CC est dans un état hybride entre trois phases : la valorisation de l'espace patrimonial, sa conservation et la justification du regard patrimonial auprès des acteurs locaux (Figure 66). Cette différence temporelle, dans laquelle se placent ces deux sites, entraîne un lot de questions dont les collectifs porteurs du projet tentent actuellement de répondre. Le Conseil départemental, porteur du dossier de candidature CDPFL, s'intéresse actuellement à la mise en place de la promotion du site à destination des acteurs collectifs internationaux, dans le but de valider sa reconnaissance patrimoniale par l'Unesco. Sur les Causses et les Cévennes, la structure de gestion associant la Conférence territoriale, l'Entente Interdépartementale et le Comité d'Orientation, s'organise pour décliner le plan de gestion, édité en 2015, en actions de conservation et de valorisation sur un bien déjà inscrit au patrimoine mondial Unesco. Cependant, si l'on regarde la manière dont s'organisent ces différents collectifs de gestion autour de ces deux phases du processus patrimonial, on constate qu'ils partagent certains moyens d'actions qui nous amènent à nous extraire de cette divergence temporelle.

Figure 66 : Processus de patrimonialisation et construction de l'espace patrimonial sur les deux terrains d'études



Source : X. Badan 2016

Premièrement, le Conseil départemental 63 organise la promotion du site en suivant un plan de communication avant tout autour de la population locale. Ce qui est assez similaire à la manière dont l'Entente essaie de mobiliser les acteurs locaux autour du plan de gestion. Par l'intermédiaire d'actions de promotion et de communication utilisant différents outils possibles, du type de réunions publiques et professionnelles, des moyens de communication mis en œuvre, utilisant l'outil numérique ou encore les réunions thématiques en groupes de travail..., les deux collectifs font en sorte que la population locale s'approprie le projet, afin qu'elle devienne elle-même porteuse de la promotion patrimoniale dans le premier cas, et de la conservation du bien dans le second.

Deuxièmement, le Conseil départemental 63 et l'Entente sont actuellement en train de mettre en pratique leur plan de gestion des biens patrimoniaux récemment édité. Pour la CDPFL, c'est en amont de sa reconnaissance officielle que ce plan de gestion est établi. Cette technique permet au CG63 de revoir et d'adapter le plan de gestion jusqu'à la décision officielle octroyant au site la reconnaissance patrimoniale, dont le plan de gestion répond maintenant à une obligation imposée par l'Unesco dans l'orientation du dossier de candidature. De cette manière, le CG63 anticipe la mise en place concrète des actions de valorisation et de conservation, ce qui lui permet de gagner en efficacité dans tout le reste du processus de patrimonialisation dans lequel il s'engagera une fois le site inscrit. Pour les Causses et les Cévennes, l'établissement d'un plan de gestion n'était pas encore imposé par l'Unesco lors de leur candidature en 2011. La Conférence territoriale a donc opté pour une organisation de la gestion du bien en aval de la reconnaissance patrimoniale. Cette mise en place tardive a été prise en main par l'Entente pour être utilisée comme un outil de médiation permettant, d'une part, de chercher les collectifs capables d'aider à une mise en place pratique de ce plan de gestion et, d'autre part de les réunir autour du contexte patrimonial des Causses et des Cévennes. Ce contexte tardif a également enclenché le jeu d'acteurs qui avait été mis sous silence durant la constitution et la présentation du dossier de candidature. Enfin, en troisième position, nous plaçons le contexte agricole qui, dans les deux cas, possède une place similaire, c'est-à-dire une place qui est tangentielle aux objectifs de conservation et de valorisation portés par les deux candidatures des sites. L'activité agricole étant à la fois productrice d'attributs et moyen de valorisation patrimoniale, elle constitue la base des actions de gestion des deux biens Unesco, bien que cette dernière ne fasse pas l'objet de l'inscription patrimoniale dans les deux cas. Il en résulte, de la part des deux organismes de gestion, une forte volonté d'intégrer les collectifs agricoles dans le processus de conservation des sites sans trop savoir comment les y intégrer.

Ces points communs nous font remarquer que le processus de patrimonialisation semble bien plus complexe que celui à six étapes édifié par Di Méo. Entre les deux sites, les actions qui, normalement, répondraient au cheminement des différentes phases du processus de patrimonialisation se voient mises en place à des périodes différentes. Ainsi, si nous retrouvons les étapes du processus de patrimonialisation, pour chacun des sites, le déroulé de ces étapes est différent en fonction du contexte social et territorial. Nous voyons dans les deux cas que la construction d'un espace patrimonial ne se fait pas à partir de rien mais qu'elle répond à des limites déjà existantes. Soit directement reliées à une valeur patrimoniale pour les Causses et les Cévennes, soit associées à un espace déjà protégé pour la Chaîne des Puys. Toutefois, l'évolution du système en fonction de la considération de l'espace lors de l'enclenchement du processus de patrimonialisation n'est pas la même en fonction de si l'on se place dans un espace déjà considéré comme un patrimoine ou si l'on se place dans un simple espace de valeur. Au cours de l'évolution temporelle du processus, l'espace enjeu suit immédiatement la transformation de la configuration sociale du site. Ce qui nous semble

assez logique puisqu'un espace qui évolue tend naturellement à éveiller l'intérêt des acteurs qui vivent dans ses limites, ne serait-ce que par un souci d'adaptation. La représentation du territoire par les acteurs répond alors à une logique de crise environnementale. Toutefois, nous nous rendons également compte que ce n'est pas parce qu'un espace est engagé dans un processus patrimonial que la prise de conscience de ce patrimoine par les acteurs locaux est évidente. C'est le cas sur les deux sites, où les acteurs se rendent progressivement compte de la valeur patrimoniale du site sur lequel ils vivent bien qu'ils puissent par ailleurs être conscients de la valeur de leur paysage sans pour autant lui associer une logique patrimoniale. Enfin, ce qui donne raison à Di Méo, il semble que l'appropriation symbolique de l'aspect patrimonial du site par les acteurs locaux ne soit efficace qu'une fois les sites ayant traversé toutes les étapes du processus. Sur les deux sites, il manque encore une étape, la justification pour la CDPFL et le jeu d'acteurs pour les CC, étapes qui sont en voie de résolution dans les deux cas.

Il existe un lien inexorable entre le processus de patrimonialisation et notre étude sur le réseau collectif. Ce processus met en avant la construction, par les acteurs locaux, d'une représentation collective autour de la valeur patrimoniale de l'espace. Cette représentation fait office d'un échange entre les acteurs autour du réseau collectif. La dynamique de réseau, durant le processus de patrimonialisation, est amenée à faire évoluer la représentation collective et, donc, à influencer l'évolution de chaque étape du processus. Si, en ce qui concerne le réseau, nous rencontrons à nouveau des divergences entre les sites, nous y observons également des similitudes au niveau de la configuration des collectifs qui se mettent en réseau et des types d'actions autour desquels ils sont amenés à s'engager dans le contexte patrimonial.

E. Étendue des espaces patrimoniaux, une influence sur le modèle ?

L'étendue du bien « chaîne des Puys faille de Limagne » est plus réduite que celle du bien Causses et Cévennes. Cette réduction concerne la superficie géographique, d'une part, et le territoire dans lequel le site se juxtapose, d'autre part. Le bien auvergnat est inclus dans la partie puydômoise du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Si le bien rencontre une superposition d'échelles territoriales, c'est au niveau des documents de gestion, des sites classés ou des schémas de cohérence territoriale qui ne dépassent pas l'échelle du département. L'affiliation de la limite de ce bien Unesco au département et au PNRVA en facilite grandement le processus de gestion en évitant ainsi un jeu d'acteurs que les gestionnaires du bien Causses et Cévennes ont dû dépasser. Dans le cas de ce dernier, le bien Causses et Cévennes est le résultat d'une tentative d'alliance interdépartementale autour de la construction d'une identité idéale : le paysage agropastoral patrimonial. Cette représentation idéale matérialise une valeur patrimoniale à des objets paysagers qui deviendront les principaux attributs représentant le patrimoine mondial des CC, et autour desquels est censée se construire la phase de conservation. Cependant, les Causses et les Cévennes superposent tellement de territoires différents qu'il est impossible à ses gestionnaires d'associer un schéma territorial type à celui du site. Prenons simplement l'exemple de la conservation naturelle, qui se divise entre le Parc National des Cévennes et le PNR des Grands Causses et celle de la cohérence territoriale, associant quatre départements et autant de logiques agricoles différentes. Toute initiative devient alors objet d'enjeux de pouvoir, d'enjeux économiques, d'enjeux de développement territoriaux et même d'enjeux de protection naturelle. Le développement d'une action collective se voit revêtu d'un aspect diplomatique fragile, en plus de son obligation fédératrice

et promotionnelle. Si cette logique de jeu d'acteur ou d'aspect diplomatique se rencontre également sur le site CDPFL, elle est moins présente que sur le site CC. À tel point que nous pouvons nous poser la question de la cohérence d'un espace patrimonial aussi grand au regard des difficultés de gestion qu'une telle superposition territoriale peut engendrer.

Pourtant, nous constatons, aussi bien pour la CDPFL que pour les CC, que la reconnaissance universelle du bien construit, autour de ses limites, un nouveau territoire socialement reconnu. Ce nouveau territoire, une fois que sa valeur universelle est considérée par les collectifs présents sur place, va jusqu'à réorganiser les réseaux dans lesquels ces acteurs collectifs se positionnent. L'exemple est flagrant pour le site CC, qui voit le PNC modifier totalement sa présence sur le réseau agricole en comparaison de l'image connotée négativement que cette institution possède encore chez les éleveurs. Si le cas de la CDPFL est moins visible à ce niveau-là, c'est peut-être que l'étape de reconnaissance patrimoniale n'est pas encore franchie. Cependant, on voit déjà, sur le réseau agricole, des acteurs prendre de l'importance au niveau de l'aspect patrimonial, comme les coopératives de commercialisation, le Conseil départemental ou le PNR. Dans les deux cas, l'espace patrimonial devient lui-même objet, nourrissant les représentations sociales des acteurs locaux. Représentations autour desquelles ces acteurs s'organisent au même titre qu'ils s'organisent autour des autres territoires qu'ils reconnaissent et dans lesquels ils évoluent.

C'est dans ce sens que le modèle, visant à découvrir la représentation collective de ce nouveau type de territoire, s'extrait de cette dimension interterritoriale tout comme le bien s'en extrait pour se voir intégrer dans une dimension territoriale qui répond à ses propres logiques de fonctionnement. La résolution du modèle est d'ailleurs similaire d'un terrain à un autre. Si la distance parcourue et les représentations de l'espace agricole sont plus nombreuses pour le bien Causses et Cévennes, il faut noter que l'organisation du réseau est similaire à celui de la CDPFL. Les actions collectives proposées sur les deux sites, en dehors de certaines contextualisations comme la problématique du loup dans l'élevage, qui ne se rencontre pas encore pour la CDPFL, sont sensiblement les mêmes. C'est-à-dire qu'elles sont associées au contexte non coercitif de l'inscription d'un espace patrimonial encore utilisé par le monde agricole. Ces deux réseaux mettent en avant les moyens que les organismes de gestion d'un espace patrimonial utilisent pour pallier les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au niveau de l'appropriation de ce nouveau territoire par les acteurs locaux.

Si le modèle s'adapte à des conditions de gestion et de valorisation différentes, c'est pour mieux mettre en avant l'existence d'un point commun entre les deux terrains, celui d'un territoire social devenu objet de la représentation collective de l'espace, lui-même pris en compte dans l'évolution des pratiques agricoles locales.

CHAPITRE IV : DISCUSSION

Notre discussion se divise en deux points. Il s'agit tout d'abord de la discussion de nos hypothèses. Dans ce point, nous nous attardons sur la coordination des acteurs agricoles et institutionnels dans un contexte de gestion des deux espaces patrimonialisés. De plus, nous avons constaté que, au travers de la représentation collective, de sa construction et de la conformation des individus à certaines parties de celle-ci, les acteurs constituent des points de transmission importants dans la diffusion des innovations techniques dans le réseau. En discutant le rôle du réseau dans l'évolution des pratiques d'élevage, nous constatons que la diffusion de pratiques dans le réseau permet aux acteurs agricoles de devenir plus réactifs aux modifications de l'environnement social et naturel. Notre second point concerne plus particulièrement notre modèle d'étude, ces conclusions, ses limites et les limites de nos choix méthodologiques.

I. RETOUR SUR LES HYPOTHÈSES

A. Paysages agricoles patrimoniaux

Lorsqu'il s'agit d'intégrer les pratiques agropastorales dans le processus de gestion des sites patrimoniaux, nous avons pu observer que les deux sites partagent une finalité patrimoniale similaire. Quel que soit le dossier abordé, l'élevage est considéré par les collectifs porteurs du dossier Unesco comme un élément primordial pour répondre à la question de la construction paysagère. L'approche de l'élevage ne se fait pas seulement à l'échelle de l'activité agricole, mais bien au niveau de toute la filière, depuis la production des animaux jusqu'à la promotion et la distribution des produits sur le territoire et au-delà. Il suffit de consulter le dossier Unesco des Causses – Cévennes et celui de la chaîne des Puys faille de Limagne pour voir que nous nous situons bien dans le registre de la représentation collective de l'élevage sur des espaces paysagers partiellement ou totalement ouverts. Dans ce sens, si l'histoire des pratiques d'élevage est présentée avec un degré de précision exemplaire dans chacun des dossiers, et s'il est question de l'intégration de ces mêmes pratiques dans la construction d'un objet patrimonial, nous sommes encore assez loin d'un rapport sur l'activité de l'élevage soutenu par des enquêtes de terrain et des données statistiques. Toutefois, lorsqu'on s'extrait du dossier Unesco pour s'intéresser à d'autres types de documents, des données comme celles-ci existent sur les deux sites. Pour le site CC, il y a notamment le rapport au sujet de la pérennisation des pratiques agropastorales extensives établi en 2016 (Dereix et Guitton, 2016) qui complète l'ouvrage scientifique réalisé en 2009 (Chassany *et al.*, 2009). Sur la CDPLF, bien que le site soit encore au stade de la justification patrimoniale, il existe déjà des études scientifiques et d'autres rapports effectués par des étudiants en école d'agronomie ou dans le monde universitaire (Guicheteau, 2014)⁵. Globalement, ces rapports dressent le tableau d'une activité agricole en demi-teinte. D'aspect encourageant en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des éleveurs au travers de progrès techniques et des aides agricoles, l'activité agricole offre une figure moins positive en ce qui concerne le maintien des paysages patrimoniaux sur le long terme. Cet aspect négatif est

⁵ Pour cet exemple, en plus du rapport de Master de Marie Guicheteau, nous nous inspirons d'un rapport de fin d'étude des étudiants en première année de Master DTNR 2012, « De faille en puys », du plan pastoral du PNRVA et d'autres rapports du Ministère de l'agriculture, de l'Irstea et de l'Inra sur l'activité de l'élevage ovin et bovin du Puy-de-Dôme.

associé à la présence du loup et aux tendances vers l'intensification des élevages de production laitiers pour le bien CC. Toutefois, le Parc national des Cévennes, l'Institut de l'élevage et le Conservatoire des espaces naturels, au travers du projet Mil'Ouv, généralisent les diagnostics pastoraux en vue d'améliorer les pratiques de l'éleveur. L'UMT « Pasto », à l'université de Montpellier, permet de développer des connaissances sur les relations élevage-société afin de développer des innovations techniques, notamment dans le champ de l'agroécologie. De plus, la valorisation touristique du bien permet également aux institutions d'encourager les éleveurs à mieux maîtriser la commercialisation de leurs produits. C'est en valorisant les initiatives locales et les projets d'accueil touristique agricole que les institutions pensent redonner une place à la représentation du paysage par les éleveurs. En plus de la labellisation des produits, on recense notamment la commercialisation régionale de Pélardons des Cévennes, la viande des moutons cévenols vendus pour la fête de l'Aïd, l'ouverture à Paris de magasins appartenant à la coopérative Unicolor et commercialisant directement les produits locaux, l'existence de magasins de producteurs ainsi que l'approvisionnement de supermarchés dans les villes situées à l'intérieur et autour du site (Dereix et Guitton, 2016)... Le site CDPFL fait l'objet d'observations similaires. À l'intérieur du site, la complexité du foncier constitue un frein au développement des exploitations et à l'installation des jeunes. La proximité de la ville et son étalement périurbain confrontent les éleveurs au partage de l'espace agricole avec une population citadine en quête d'une nature de loisirs. Cette population n'a bien souvent plus connaissance de la réalité de l'activité agricole et base sa représentation de l'espace naturel sur l'idéal d'une nature sauvage, calme et, au final, sans activité agricole, dans le type des paysages *wilderness*. Cette population est surprise par les pratiques actuelles des éleveurs. D'un autre côté, l'élevage s'organise autour de filières de qualité dans lesquelles les coopératives s'investissent de plus en plus. On observe ainsi la multiplication des labels de qualité pour la viande ovine (Label Rouge, Label Qualité Carrefour, Volcagno...) et pour la production laitière (AOP Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne, St-Nectaire...) (Guicheteau, 2014). Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, au travers de son plan pastoral, offre une possibilité aux éleveurs des différents groupements pastoraux de se réunir et de discuter de la gestion de leurs estives, chose qui était encore en construction en 2013. Ces réunions visent, en outre, à favoriser un développement plus uniforme des estives sur les puys grâce aux échanges entre institutions et éleveurs et à une diffusion des pratiques entre eux.

Toutes ces actions nous montrent que les collectifs de tous types s'organisent pour valoriser la production agricole locale. Au travers de ces actions est construite et véhiculée la représentation collective de l'espace agricole patrimonial. De plus, les différents rapports considèrent la configuration collective des formes d'exploitations agricoles (du type GAEC, EARL...) comme un point fort dans la dynamique des exploitations agricoles. La constitution de collectifs est encouragée de toute part par les organisations institutionnelles. Les éleveurs sont ainsi encouragés à former des groupements pastoraux à l'échelle des estives. Les groupements pastoraux sont encouragés à se réunir en fédérations à l'échelle du site ou du département. Les propriétaires sont encouragés à se regrouper en association... Ces incitations visent à faciliter le jeu d'acteurs sur le territoire.

Les dossiers de candidature Unesco, d'une part, les jeux d'acteurs, les différentes actions de gestion, de promotion et de gouvernance d'autre part nous indiquent que les deux espaces paysagers sont pleinement inscrits dans des phases plus ou moins avancées d'un processus de patrimonialisation. De plus, l'incitation des éleveurs à valoriser l'aspect paysager de leurs produits sous différentes formes (produits labellisés, utilisation des images du paysage, soutien des actions de sensibilisations au

public, fêtes de villages...), les programmes d'accompagnement agricoles (conseils et formations techniques, rencontres des éleveurs par les agents techniques institutionnels, soutien par les institutions de la création d'associations et de fédérations agricoles...) et les programmes de subvention pour le maintien des pratiques liées à la valorisation du paysage patrimonial (subvention pour la construction d'un logement pour les bergers, subvention pour le recrutement d'aides-bergers ou de chiens de troupeaux, aides au maintien d'un paysage ouvert au travers du programme Life Mil'Ouv, ouverture complète d'un espace embroussaillé pour le transformer en prairie naturelle...) nous montrent que l'activité agricole sur les deux espaces est officiellement considérée comme un élément contribuant à la valeur patrimoniale. **C'est pourquoi il est possible de dire que les paysages agricoles de la CDPFL et des CC s'inscrivent pleinement dans une logique patrimoniale et que les actions collectives agricoles contribuent à la construction de la représentation collective d'un espace patrimonial.**

B. Représentation collective du paysage agricole

Il existe bien plusieurs représentations du paysage agricole sur les deux sites étudiés. Ces représentations sont associées aux différents collectifs qui expriment un intérêt particulier pour l'un ou l'autre site. D'ailleurs, entre représentation et réalité, nous constatons que l'activité agropastorale souffre parfois d'un décalage en fonction de l'échelle et des types de collectifs concernés. En gardant l'exemple des deux dossiers Unesco, ce décalage ne semble pas très étonnant dans des documents s'adressant à un acteur international intéressé essentiellement par l'aspect patrimonial, la préservation de la valeur universelle exceptionnelle et, accessoirement, la participation locale. Nous pouvons admettre que la représentation du paysage agricole véhiculée dans les dossiers Unesco est adaptée à la demande de l'organisation pour ce type de processus patrimonial. Pourtant, le dossier Unesco ne s'arrête pas au simple acteur international. Il constitue une base de travail pour les acteurs locaux qui contribuent à la création de la représentation collective de l'espace agricole patrimonial. Cette absence d'approche concrète, lorsqu'elle se décline dans une échelle plus localisée, nourrit la conscience collective d'un type d'élevage idyllique, avec des animaux métaphoriquement ramenés à des « tondeuses à prairies », dirigés par des éleveurs métaphoriquement considérés comme multifonctionnels, capables d'assumer à la fois la gestion de leur exploitation, l'accueil favorable au public et la participation à de nouvelles actions collectives liées à la valorisation de l'espace. Si cette vision est schématisée et fortement simplifiée, elle a le mérite de montrer que, dans un processus de patrimonialisation, l'absence d'une réelle contextualisation des pratiques abordées avec la réalité rencontrée sur le terrain possède des répercussions sur des acteurs situés à toutes les échelles liées au processus. Le temps de latence entre la reconnaissance de l'inscription du site CC par l'Unesco et l'engagement des acteurs locaux dans la logique de valorisation patrimoniale est un bon exemple. Pour un site qui s'engage dans un processus de patrimonialisation, la représentation collective au sujet de l'espace agricole doit se construire en donnant la possibilité aux acteurs de pouvoir exprimer leur point de vue à ce sujet pendant toutes les phases du processus de patrimonialisation. Et c'est au travers du réseau collectif existant sur le site que ce type d'action est réalisable.

Nous avons pu constater que deux sites s'inscrivent dans un processus de patrimonialisation et répondant à une norme internationale, celle proposée par le document d'orientation de l'Unesco, développent deux types de gestion différents, adaptés à la fois au contexte territorial et aux types

d'acteurs locaux rencontrés sur les sites. Ce qui amène ces deux sites à proposer des stratégies de gestion patrimoniale spécifiques, quand bien même elles sont issues d'une base identique. Sur les Causses et les Cévennes, il y a, d'un côté, une approche dominante assumée par le pôle décisionnel de l'organisme de gestion et, d'un autre côté, une « antenne autonome ». Le pôle décisionnel constitue un point d'attention focalisant le mécontentement de nombreux acteurs locaux alors que l'« antenne autonome » profite de son image indépendante pour encourager la création de projets de gestion participatifs. Toutefois, cette image indépendante reste floue, puisque les collectifs composant l'« antenne autonome » sont partiellement, voire complètement, dépendants du pôle décisionnel en ce qui concerne leur fonctionnement financier et décisionnel. Ces organismes développent une logique participative interrégionale et constituent ainsi le réel foyer de création des actions collectives locales. Sur le site CDPFL, la logique participative est directement mise en œuvre et assumée par le pôle décisionnel, dont les collectifs qui le composent se répartissent dans tout le système de gestion. Toutefois, dans le sens inverse, les collectifs du pôle décisionnel intègrent un maximum d'acteurs locaux de types différents dans le processus décisionnel. Sans oublier que cette participation se résume essentiellement à une approche consultative et que les acteurs du pôle décisionnel conservent la gestion institutionnelle du site, sans toutefois l'exposer clairement au public.

C. Réseau collectif et sentiment d'appartenance

La réussite des deux stratégies précédentes réside dans l'efficacité des organismes de gestion à participer à la construction et au fonctionnement du réseau collectif qui a été révélé dans notre travail. C'est en tissant un nombre suffisant de liens avec les différents acteurs (agricoles et non agricoles) du réseau qu'ils peuvent devenir porte-parole efficace de leur représentation au sujet de l'espace patrimonial. Sur les deux sites, nous avons donc montré l'existence de deux réseaux complexes associant acteurs agricoles, acteurs professionnels, acteurs associatifs et acteurs institutionnels autour d'une représentation collective commune : l'activité agricole sur un espace patrimonial. **Ces réseaux sont constitués de collectifs capables non seulement d'établir des liens entre eux mais aussi de transmettre leur représentation d'un espace agricole patrimonial les uns aux autres.** Cette transmission se fait au travers d'actions collectives de différents types. Celles créées dans le but précis de valoriser, de promouvoir et de gérer l'espace patrimonial à l'aide de l'activité agricole d'une part, celles qui ne possèdent pas ce but patrimonial d'autre part. Par exemple, il existe des actions de formation agricole et des actions associées aux pratiques agricoles (visites sanitaires, montage de projets économiques avec des coopératives, visite d'un technicien ou d'un vendeur agricole sur la ferme, action syndicale, réunion associative...) qui fournissent une occasion aux éleveurs et aux collectifs intermédiaires de transmettre leur représentation entre eux.

Au travers de ce réseau dans lequel nous voyons émerger des groupes d'acteurs autour d'un type d'action ou d'un intérêt particulier, les acteurs agricoles et non agricoles sont capables de développer un sentiment d'appartenance commun lié à leurs pratiques, à l'objet « paysage agricole » et à la représentation qu'ils se font de cet objet. **Si les actions collectives liées à la construction des espaces paysagers et agricoles sur les sites ne sont pas forcément issues de ces sentiments d'appartenance et des représentations existant sur le site, le maintien de leur existence dans le temps est toutefois lié à ces deux éléments.**

Le réseau collectif et les pratiques d'élevage sont deux concepts qui forment, avec celui de la représentation collective, un ensemble indissociable. C'est par l'intermédiaire du réseau que peuvent se diffuser les innovations qui font évoluer les pratiques d'élevage locales ; pratiques nourries et nourrissant la représentation collective que les acteurs du réseau se font de l'activité agropastorale sur un site patrimonial ; représentation qui, à son tour, influence le positionnement des acteurs sur le réseau ainsi que l'émergence de nouvelles innovations. **Cet échange dynamique entre pratiques, réseau et représentation, donne aux exploitations agricoles des éléments pour adapter, voire modifier leur trajectoire stratégique, leur permettant ainsi d'influencer l'évolution de l'environnement vers un schéma qui répond à la représentation d'un espace agricole patrimonial.**

II. LA DIFFUSION DES INNOVATIONS AU TRAVERS DU RESEAU COLLECTIF

Nous avons pu voir que le réseau collectif est, d'une part, un réseau dans lequel circulent des informations et des représentations et, d'autre part, qu'il constitue un élément obligatoire lorsque nous nous intéressons à la coordination des acteurs autour d'actions relatives aux pratiques d'élevage. Pour des collectifs agricoles et pour d'autres types de collectifs reliés les uns aux autres, le réseau constitue alors un terreau favorable à la diffusion des innovations.

A. La diffusion des innovations techniques complexes en agriculture

Compagnone décrit cette approche dans un article récent sur l'organisation en réseau des viticulteurs bourguignons et la mobilisation à la fois consciente et inconsciente, lorsqu'il s'agit de mettre en place des innovations au sujet de la conservation de l'environnement (Compagnone, 2014). Il appuie la construction de son modèle sur le concept de « cadre diffusionniste » développé par Rogers (1943), tout en l'adaptant à des innovations techniques complexes. Cet article aborde la transmission d'innovations techniques complexes par le réseau via la notion de « contagion par cohésion sociale », de l'image et du « cadre marchand ». Trois termes qui nous permettent de conclure notre travail.

1) Innovations techniques complexes

Les innovations techniques complexes s'opposent aux innovations techniques simples car elles engagent un ensemble d'actions qui, pour que les innovations puissent fonctionner, doivent entrer en cohérence entre elles. L'activité agropastorale sur des espaces de moyenne montagne inscrits dans un processus de patrimonialisation regroupe des innovations techniques complexes, ouvrant un « grand nombre de possibilités d'agencements de différents éléments techniques faiblement couplés entre eux » (Compagnone, 2014, p. 321-322) et rassemblant des acteurs de catégories sociales différentes, au travers du réseau collectif. Le cadre diffusionniste se « centre sur la vitesse d'adoption de l'innovation et sur les caractéristiques socio-économiques particulières d'individus différenciés selon le moment auquel ils adoptent cette innovation » (Compagnone, 2014, p. 321). Le premier modèle diffusionniste base la diffusion d'une innovation sur un ou plusieurs « leaders d'opinion » qui rayonneraient et transmettraient l'innovation aux autres acteurs placés sous leur influence. Si ce

modèle, considérant la transmission d'une innovation à partir d'un acteur actif vers un ensemble d'agriculteurs passifs, a clairement montré ses limites dans le système agricole dès que l'innovation se complexifiait (Darré, 1991a-b), il conserve un intérêt dans le fait que l'innovation a effectivement besoin du réseau pour diffuser.

2) Contagion sociale par cohésion

Au travers de son étude, Compagnone explique comment des innovations techniques diffusent dans deux réseaux de viticulteurs à l'échelle communale par un processus de « contagion sociale par cohésion » (Compagnone, 2014). Plutôt que de fonctionner à partir d'acteurs leaders exerçant une influence sur les autres, la dynamique d'adoption de nouvelles pratiques agricoles (et la réhabilitation de pratiques anciennes, ou encore l'« innovation par retrait » de nouvelles pratiques jugées non aptes à répondre à la représentation des acteurs agricoles au sujet de leur système) s'opère par un effet de contagion. La contagion émerge à partir d'un noyau d'acteurs dynamiques, en lien fort, qui adhèrent au changement des pratiques, pour se diffuser vers des acteurs périphériques avec lesquels ce noyau entretient un contact plus faible. L'innovation n'est plus imposée mais suggérée par l'exemplarité d'un premier groupe d'acteurs qui n'est pas central, puisqu'il est également capable d'être influencé par d'autres acteurs du réseau. Cette logique de transformation des pratiques par le réseau, d'une part, met en jeu des effets de concurrence et de coopération entre les acteurs du noyau, logique comparable au principe de controverse constructive et, d'autre part, soutient l'importance des liens entre les viticulteurs, les agents du conseil et le cadre marchand du produit, chacun ayant un rôle dans la propagation des innovations.

3) Image et cadre marchand

Malgré des cas de figure différents où, pour un cas, « on trouve des viticulteurs pour la plupart faiblement impliqués dans la construction de la réputation du vin de la coopérative mais conseillés par des agents de la Chambre qui cherchent à promouvoir des pratiques alternatives à l'usage des pesticides » (Compagnone, 2014, p.337) et, dans un autre cas, « des viticulteurs qui, dans un souci de réputation de leur vin, sont conduits à adopter des pratiques alternatives à l'usage des pesticides alors que les conseillers de l'agrofourriture ne font que les accompagner dans cette démarche » (Compagnone, 2014, p. 337), la cohérence de la dynamique d'innovation réside dans l'image du produit existant aux yeux des viticulteurs. Image collective qui véhicule la réputation du vin de leur commune. En d'autres termes, c'est l'importance du cadre marchand qui fournit une partie du dynamisme collectif des acteurs sur le site étudié, sachant que l'« enjeu de la promotion d'une viticulture respectueuse de l'environnement par les organismes de développement agricole la préservation de la réputation de qualité des vins de Bourgogne » (Compagnone, 2014, p. 325). Sorte de moteur favorisant l'installation de l'innovation dans le réseau, l'image du produit nourrit la représentation collective que tous les acteurs du réseau se font à propos du vin de Bourgogne. Dépassant le simple cadre des acteurs agricoles, elle influence les stratégies de fonctionnement des autres collectifs de la filière, des collectifs responsables de l'accompagnement et du conseil des viticulteurs.

Concrétiser la représentation collective par un ensemble d'innovations ne signifie donc pas, pour les acteurs, partager les mêmes intérêts à leur sujet, mais plutôt conforter, ou se conformer à la représentation de chaque acteur du réseau afin de conserver une certaine légitimité, ou une

reconnaissance sur ce réseau. Ainsi, pour des coopératives viticoles, considérées comme des agents conseils, prises « dans un contexte de mise en cause de l'usage des pesticides et des agents qui le préconisent, il s'agit pour elle de préserver de manière pérenne une certaine crédibilité technique vis-à-vis des viticulteurs » (Compagnone, 2014, p. 334). L'histoire des viticulteurs en réseau se conclut en considérant le cadre marchand, les systèmes de productions individuels et coopératifs, le contexte socio-historique des collectifs existants et la distribution des ressources nécessaires à la production de raisin comme des facteurs importants pour diffuser des innovations. Ces facteurs jouent à la fois sur la structure des réseaux et sur les préférences de certaines pratiques par rapport à d'autres. Cette influence collective passe notamment par « une forme d'exemplarité dans les changements » (Compagnone, 2014, p. 336) engagés chez les acteurs du noyau permettant une diffusion vers la périphérie du réseau.

Pourquoi prendre le temps de s'arrêter sur des viticulteurs bourguignons dans une conclusion portant sur des éleveurs du Massif central ? Parce que leurs systèmes sont identiques sur bien des aspects. Il s'agit de deux systèmes agricoles dont le fonctionnement en réseau facilite la diffusion des pratiques agricoles. La diffusion des pratiques en réseau constitue un moyen permettant aux acteurs inscrits sur le réseau d'adapter rapidement, sinon d'anticiper, les crises capables de déstabiliser le fonctionnement de leur système.

B. Activité agropastorale des éleveurs, entre pratiques et innovations

1) Des viticulteurs communaux aux éleveurs interrégionaux

Compagnone applique son modèle à une échelle communale, adaptée au contexte de l'agriculture viticole. Dans notre étude, l'échelle départementale et interdépartementale du réseau trouve une logique qui permet de dépasser les difficultés liées à la distance entre les éleveurs. Contrairement aux viticulteurs, sur nos terrains d'étude, la densité des éleveurs à l'échelle communale est généralement assez faible. Pourtant, nous avons pu constater que l'éloignement des éleveurs entre eux ne semble pas non plus constituer un frein à la diffusion des pratiques d'élevage qui circulent au travers d'un réseau bien plus vaste.

Dans nos deux études, les actions collectives visant la valorisation paysagère (action relative à la conservation écologique, à la valorisation patrimoniale de l'espace, à la gestion économique et administrative des exploitations et des collectifs de types associations...) constituent également un moyen de diffusion efficace des pratiques d'élevage, à côté des actions collectives classiquement associées à l'activité de l'élevage. Là-dessus, les collectifs, dont la fonction première est plus associée à l'accompagnement et au conseil agricole qu'à l'activité agricole elle-même, jouent un rôle important tant dans les types de conseils qu'ils promulguent que dans les moyens qu'ils mettent en œuvre pour donner aux éleveurs une possibilité de se rassembler physiquement, et donc de casser la barrière de la distance.

Nous avons également pu voir que la diffusion d'une innovation peut circuler de deux manières différentes. La première allant dans le sens du collectif intermédiaire vers le collectif agricole, qui s'observe relativement aisément lorsqu'un groupe d'éleveurs prend contact avec un collectif dont la mission réside dans l'accompagnement et le conseil, ce qui est le cas, par exemple, de la Chambre d'agriculture ou des organismes de commercialisation. La seconde, beaucoup moins aisément

observable, correspond à la diffusion d'une innovation entre collectifs agricoles. Dans ce cas-là, les collectifs intermédiaires gardent une réelle importance en offrant aux éleveurs l'opportunité d'une rencontre et, donc, d'un échange potentiel entre eux. Cet échange peut alterner avec des formes officielles de diffusion, au travers notamment de la visite d'une exploitation lors d'une journée d'étude agricole organisée par un collectif intermédiaire, et des formes plus informelles, dans le cas d'une rencontre entre deux groupes d'éleveurs lors d'une action de promotion de l'élevage dans une grande surface.

Dans tous les cas, la fenêtre d'ouverture favorable à la diffusion de nouvelles techniques correspond à un système connu des deux acteurs, et qui offre un cadre favorable à la mise en place d'une controverse constructive plutôt qu'une logique de compétition méfiante. C'est là que la représentation collective prend toute son importance dans le système diffusionniste, puisqu'elle constitue le point de cohésion sociale entre des acteurs qui ne partagent pas forcément la même mission et qui n'évoluent pas forcément dans la même localité, avec les mêmes conditions environnementales et paysagères. Au travers du sentiment d'identité commune que nourrit la représentation collective d'un espace agricole, les acteurs dans le réseau collectif possèdent au moins un point commun leur permettant de tisser un lien de confiance, aussi ténu soit-il, facilitant la diffusion d'une innovation technique complexe. C'est dans un second temps que la diffusion de l'innovation est amenée à toucher les individus membres des collectifs du réseau, notamment par l'effet de conformation.

Pourtant, même si l'individu se fonde dans cette logique collective au travers de cet effet de conformation, nous retrouvons très bien les différentes logiques développées par Compagnone. La contagion par cohésion sociale, l'image, le cadre et l'exemplarité prennent respectivement les aspects de la participation aux actions collectives, de la représentation collective, de ses déclinaisons dans les collectifs ainsi que de l'existence d'acteurs véhiculant les représentations collectives, les acteurs porte-parole ou acteurs vecteurs.

2) Un éleveur, une exploitation agricole, un collectif agricole, un collectif intermédiaire

Afin d'illustrer un système complexe mêlant collectifs et individus dans un ensemble de représentation collective, partons d'un exemple simple, rassemblant plusieurs observations sur nos deux réseaux :

L'éleveur n° 2 de notre étude sur les Causses et les Cévennes que nous nommerons « André », est éleveur depuis 1985 sur la commune de l'Hospitalet-du-Larzac. Il a commencé son exploitation avec quatre-vingts brebis viande pour atteindre, aujourd'hui, non sans une certaine fierté, le nombre de trois cent cinquante, qu'il dit valoriser au travers d'une activité de vente directe. André est adhérent à la Confédération paysanne, dont le siège se situe à Mende, et avec laquelle il partage fermement l'idéal « communautaire », bien que lui-même soit assez isolé sur sa commune. À côté, André achète ses produits phytosanitaires à l'organisme de production Cobévial, à Marvejols. Par l'intermédiaire de la « Conf » comme il aime familièrement appeler son syndicat, André a été encouragé à intégrer un « marché paysan », petit organisme coopératif de commercialisation qui possède un magasin de vente du type « producteur-consommateur » à Millau. Cet organisme réunit plusieurs éleveurs qui, comme lui, ont une activité de production qu'ils souhaitent valoriser sans passer par un

intermédiaire. Dans cette maison, il y a, entre autres, des fromagers, des apiculteurs, des producteurs de châtaignes et aussi d'autres éleveurs avec qui, lorsque c'est son tour de « tenir la boutique », André prend enfin le temps de discuter « métier ». Au travers de ses rencontres, il découvre ces autres systèmes de production. Production liée à son système d'élevage, mais aussi d'autres types de production dont il supposait seulement l'existence sur les Causses. Ainsi, il revient chez lui la tête chargée d'idées relatives à la rotation des parcs, à une idée originale concernant l'introduction de fruitiers sur l'exploitation et, pourquoi pas, à la mise en place d'une ruche pédagogique qui sensibiliserait les touristes de passage sur son exploitation et favoriserait son activité de vente directe.

Lorsqu'André va acheter ses produits phytosanitaires au siège de la Cobéval, il rencontre Alexis, éleveur ovin viande affilié à la FNSEA, et exerçant son activité dans la lointaine commune de Prévencières. Alexis et André ne partagent pas les mêmes points de vue sur leur métier ni la même idéologie syndicale. Enfin, ils ne se connaissent que très peu. D'ailleurs, le magasin de Cobéval est le seul endroit où ils sont amenés à se rencontrer. Pourtant, durant cette rapide rencontre, ils échangent deux-trois mots : « ça va ? », « il fait beau », « tu as entendu parler de ce projet Unesco ? », « comment ça se passe pour toi ? » ; sous-entendu : « est-ce que le projet Unesco a apporté quelque chose de nouveau dans ton exploitation ? » et « comment ça se passe pour ton activité d'élevage ? ». À ce moment-là, bien que leurs idéologies aient tendance à s'opposer, Alexis et André partagent le même centre d'intérêt, le seul dans l'absolu, qui est l'élevage ovin dans un contexte patrimonial. Une fois la « glace brisée », nous pouvons imaginer que la suite de la conversation se passe dans un jargon plus technique, alliant organisation de l'exploitation, système de production et de valorisation des produits ovins.

En rentrant chez lui, André revient avec une idée qu'il a retenue de sa conversation avec Alexis au sujet d'un nouveau système de rotation de parc dont la mise en place pourrait être aidée par des organismes en charge de la promotion du projet Unesco. Ce système permettrait de réduire l'embroussaillage par la pression de pâturage, entraînant un passage mécanique moins fréquent et donc une économie conséquente de temps et d'argent, tout en donnant aux parcours cet aspect steppique tant recherché par les organismes de gestion du site Unesco. Cette idée en tête, dont il avait vaguement entendu parler au « marché paysan », et qui s'est renforcé lors de sa discussion avec Alexis, va entraîner André à en parler avec Paul. Paul est exploitant agricole en Gaec à Séverac-le-Château, commune voisine de l'Hospitalet-du-Larzac. Il est adhérent à la FNSEA et en lien avec l'organisme de production Unicor (et non Cobéval) pour commercialiser les produits de ses 1 030 brebis. Malgré deux systèmes d'élevage qui, en apparence, semblent totalement différents, Paul et André se connaissent bien grâce à la Cuma de Roquecourbe à laquelle ils adhèrent tous les deux pour profiter du matériel de fauche et d'enrubannage commun. C'est ce matériel qui leur permet de cultiver, de faucher, d'empaqueter et d'enrubanner leur soixante (pour André) et deux cents (pour Paul) hectares de prairies de fauche. D'ailleurs, avec le temps, Paul, André et les autres membres de la Cuma ont fini par échanger certaines techniques en ce qui concerne la gestion de leurs prairies permanentes et de leurs prairies de fauche. En effet, André et Paul ont en commun de vouloir garder une certaine autonomie fourragère pour leur cheptel. C'est pourquoi l'idée de la rotation des parcs paraît intéressante à transmettre à Paul. Effectivement, une fois cernée l'innovation, Paul se propose d'en parler à un technicien de la Chambre d'agriculture à laquelle il est adhérent, alors qu'André a plutôt tendance à fuir la Chambre, dont la majorité syndicale représente la FNSEA.

Il s'avère que le technicien de la Chambre a participé à une session de réflexion du groupe de travail « agriculture et paysage », coordonnée par l'Entente interdépartementale. Lors de cette réunion, la Chambre d'agriculture, Supagro, le Parc national des Cévennes, le SUAMME et le COPAGE ont également pensé développer un projet de rotation de parcs qu'ils aimeraient tester sur un groupe d'exploitations agricoles. Informés d'un tel programme, André et Paul se disent « pourquoi pas essayer ? » et se lancent dans le projet. Au travers de réunions de travail collectif, André et Paul vont être amenés à visiter d'autres systèmes d'élevage intégrés au projet sur toute la surface du bien Unesco, ce qui leur permettra de recueillir des informations, non seulement sur la rotation des parcs des brebis, mais aussi un grand nombre d'informations sur la taille de l'exploitation, le type de bâtiment pour les bergeries, le programme LEADER Mil'ouv..., tout en transmettant, à leur tour, des idées aux autres acteurs sur leur type de production, le fonctionnement de leur Cuma et la fameuse idée d'André au sujet des fruitiers sur l'exploitation. Là-dessus, il obtient des retours d'éleveurs des Cévennes qui, dans une logique de polyculture-élevage, ont intégré, dans leur parcours, des vergers. Si l'idée est bonne, André ne la conserve pas car la présence d'arbres fruitiers sur une parcelle semble poser des questions d'alimentation en eau et réduire la qualité du fourrage ... ce qui l'éloigne de sa logique d'autonomie fourragère qu'il souhaite par-dessus tout garder sur son exploitation.

Au final, Paul se désengage du programme de rotation car son type d'élevage est axé sur un mode hors-sol. Les brebis restent en bergerie toute l'année et la totalité des parcelles dont il est propriétaire ou locataire est dédiée à la culture et à la fauche de prairies artificielles. André, lui, se retrouve complètement dans ce programme, dans lequel il s'engage pleinement et devient un élément moteur.

3) Innovations techniques complexes

Ce cas, un peu remanié, rassemble des cas typiques analysés dans les discours récoltés sur les deux terrains lors de nos entretiens. André est un exploitant isolé sur sa commune. Il n'est pas isolé en tant qu'éleveur puisqu'il existe d'autres exploitations agricoles sur la commune, mais isolé dans son système d'élevage qui relève de l'« agriculture biologique » avec, notamment, une valorisation en circuit court, cas atypique dans sa commune. Pourtant, cet éleveur intègre un réseau collectif puissant. Les trois collectifs auxquels il appartient lui permettent, d'une part, d'entretenir des liens forts avec d'autres agriculteurs engagés dans une filière apparente, celle de la valorisation par circuit court grâce à son syndicat et à la SARL « Maison des paysans » et, d'autre part, d'établir des liens plus ou moins solides avec des éleveurs inscrits dans des systèmes d'élevage différents par bien des aspects.

Comme l'ont remarqué Compagnone et d'autres auteurs étudiant les réseaux sociaux (Granovetter, 1983 ; Callon, 1986a ; Darré, 1991a-b ; Lazega, 1994 ; Compagnone, 2014), les innovations techniques complexes apparaissent au travers des liens faibles qui rassemblent des cliques exerçant un regard différent sur un même objet.

Ici, si André a vaguement entendu parler de la rotation de parcs à la Maison des paysans, il n'y a réellement attaché une importance que lorsqu'il en a discuté avec Alexis, un éleveur avec qui il n'échangerait pas en temps normal.

L'innovation technique illustrée par la rotation des parcs est une innovation complexe dans le sens où elle engage des acteurs de milieux sociaux différents. Nous pouvons imaginer cette différence avec

la représentation de l'activité agricole en France, distinguant vaguement des acteurs agricoles de type « alternatifs » et des acteurs agricoles de type « conventionnels », ainsi que des acteurs plus institutionnels tels que la Chambre d'agriculture et le Parc National des Cévennes.

Dans notre exemple, nous pouvons également identifier une autre innovation technique prenant la forme de l'intégration de l'arboriculture dans les parcours dédiés aux brebis, innovation qui n'aboutit pas à une modification du système d'André, mais qui prend lentement le même chemin que l'innovation de la rotation des parcs. Il est également identifié d'autres innovations telles que la mise en place d'un nouveau patrimoine bâti, la mise en commun du matériel de culture...

Enfin, dans notre exemple, il n'y a pas de leader qui diffuse l'innovation sur le réseau, mais plutôt un ensemble d'acteurs qui, en exprimant un intérêt peut-être différent au sujet de l'innovation, s'engagent ensemble à porter un programme visant à la fois une modification des pratiques d'élevage et la valorisation patrimoniale de l'espace paysager. Cet ensemble est soutenu plutôt que coordonné par des acteurs intermédiaires de type association et institution au travers, notamment, de l'organisation des réunions d'échanges et des visites officielles des fermes qui s'inscrivent dans le programme.

4) Contagion sociale par cohésion

Certes, à l'image de notre étude, notre exemple ne nous donne pas le fin mot de l'histoire au sujet de la mise en place du programme de rotation de parcs sur l'espace Causses et Cévennes. L'objet du modèle ne réside d'ailleurs pas dans la confirmation ou l'infirmité de la mise en place d'une innovation technique dans un système d'élevage. En revanche, il nous indique clairement l'émergence d'un nouveau collectif d'éleveurs et de collectifs intermédiaires dans le réseau qui, par un effet de cohésion autour d'une action collective, vont construire une représentation collective de l'espace favorisant la diffusion du programme de rotation mais également d'autres innovations. Le réseau, plus ou moins dense, autour de cette représentation collective constitue alors le moyen de circulation des innovations techniques complexes entre des acteurs qui, dans un autre contexte, n'auraient pas été concernés par cette diffusion.

Les différents collectifs réunis autour du projet de rotation de parcs échangent au moins sur un point commun : l'action collective « rotation des parcs dans un contexte patrimonial ». Elle s'avère constituer une porte d'entrée vers la diffusion d'autres sujets tels que le patrimoine bâti, l'histoire des arbres fruitiers ou encore le programme LEADER... Partager la même représentation collective via une action collective ne veut pas dire que les acteurs seront d'emblée d'accord sur chacune des innovations existantes, mais l'action collective constitue un moyen, pour des collectifs géographiquement et socialement éloignés, d'entrer dans une démarche de controverse constructive. Chacun est capable de donner son point de vue au sujet du programme « rotation de culture », d'une part ; et au sujet de l'effet de la politique de valorisation patrimoniale du site sur le fonctionnement des exploitations agricoles, d'autre part.

Petit à petit, le nouveau groupe constitue sa boîte noire et y intègre des éléments qui nourriront la représentation collective que se fait ce groupe des systèmes d'élevage dans un espace patrimonial, constitué de parcours et de prairies sur lequel il y a un nouveau type de rotation. Ce qui nous laisse penser qu'André, lorsqu'il sera amené à s'exprimer au sujet des parcs de brebis, communiquera dorénavant la représentation collective de ce nouveau groupe. À ce même titre, André, en tant

qu'adhérent à la Cuma de Roquecourbe, est capable de diffuser cette innovation à tous les acteurs adhérents de la Cuma. André devient un acteur vecteur de l'innovation « rotation de parcs » entre son nouveau groupe d'appartenance, la Cuma, la Maison des Paysans, la Confédération paysanne et la Cobéval. Paul, quant à lui, n'appartient pas à ce nouveau groupe puisqu'il s'est retiré du projet. Il n'en a pas moins constitué un acteur vecteur important de l'innovation « rotation de parcs » entre la FNSEA et la Cuma, puisque son intercession entre les deux collectifs a permis à André de connaître le programme. En se plaçant à l'échelle de la Cuma et non plus des individus qui la composent, il est possible de dire que celle-ci est en lien avec les autres collectifs porteurs du programme depuis l'émergence de l'idée dans le groupe de travail coordonnée par l'Entente jusqu'à la mise en place concrète de l'action sur le site. Et, ce, sans que la Cuma n'ait jamais été officiellement intégrée dans le programme de rotation de parcs. L'intérêt de notre étude consiste à mettre à jour ce genre de liens pour que, à l'avenir, la légitimité de la Cuma à participer officiellement au groupe de travail « agriculture et paysage » soit intégré par le coordinateur du projet et que ce dernier puisse, au même titre que les acteurs institutionnels, exprimer les éléments de la représentation collective auxquels les individus appartenant à la Cuma se conforment, puisqu'ils sont partie prenante de leur intégration dans la « boîte noire » du groupe.

5) Entente et Cobéval

Les deux acteurs, l'Entente et la Cobéval, semblent ne pas avoir de réel rôle dans notre exemple. Pourtant, ils constituent des acteurs clefs permettant de s'extraire de la proximité géographique. Par leur faculté de rassembler des acteurs issus de localités différentes, ces deux acteurs créent des ponts structuraux entre des systèmes isolés du réseau. Ils offrent la possibilité à des acteurs de se rassembler et d'échanger autour de l'agriculture dans un contexte patrimonial, alors qu'ils ne se rencontreraient pas dans un autre contexte. Ces acteurs ne sont pas les seuls sur le réseau.

Extrapolons notre exemple. Si la Cobéval organisait des réunions d'acteurs agricoles autour de la logique patrimoniale, comme le fait l'Entente, alors sa capacité à regrouper des acteurs différents serait centrée sur la logique patrimoniale, laissant peu de place au hasard qui, dans notre cas, est très présent. Ainsi, André et Alexis ne se seraient pas rencontrés « par hasard » dans le magasin de la Cobéval, mais de manière bien plus certaine lors d'une réunion consacrée aux « nouvelles techniques de gestion de prairies dans les Causses et les Cévennes » avec d'autres acteurs également intéressés. Dans le contexte de la représentation patrimoniale, la Cobéval deviendrait alors une sorte d'antenne de l'Entente permettant à cette dernière de récolter le fruit d'un travail de réflexion, à une échelle bien plus fine que celle qu'elle couvre, en réunissant uniquement des acteurs institutionnels interrégionaux, régionaux et départementaux. Ce qui s'avère assez complémentaire avec le rayon d'influence de l'Entente, regroupant plutôt la partie nord et est du bien, alors que la Cobéval rayonne dans la partie sud-ouest.

Pourtant, il ne faut pas non plus sous-estimer ces dimensions aléatoires dans la circulation et la diffusion des innovations. En effet, ce n'est pas parce qu'il existe des réunions sur des sujets qui pourraient intéresser les éleveurs que ces derniers vont libérer du temps pour y participer. Il suffit de voir à quel niveau de faiblesse les actions collectives de la catégorie « formation » sont représentées dans les réseaux des deux sites. Si la dimension fortuite de la rencontre entre acteurs est très difficilement modélisable par le chercheur, elle n'en est pas moins un facteur primordial d'échange et de communication dans le monde agricole. Dans ce sens, les acteurs favorisant ce type de

rencontre, c'est-à-dire les acteurs intermédiaires qui sont susceptibles d'être fréquemment visités par de nombreux acteurs agricoles, sont d'une importance capitale sur le réseau collectif, car ces derniers sont capables d'encourager les discussions, d'enregistrer les différentes idées qui émergent et de les échanger avec d'autres acteurs intermédiaires. Dans ce contexte, le degré de confiance entre collectifs est tout à fait variable entre les deux sites. Autant une action de ce type est envisageable sur le bien CDPFL, autant elle est plus compliquée sur le site CC plus vaste et mettant en jeu des collectifs qui ne sont pas forcément ouverts à la circulation de leur données⁶.

6) Cadre marchand et représentation collective

Quel est notre cadre marchand ici ? Si une lecture approximative de notre cas nous amène à dire que le cadre marchand se situe au niveau de la valorisation de produit ovin issu d'un système extensif, n'oublions pas un élément crucial qui réside dans les quelques mots échangés entre André et Alexis : « Tu as entendu parler de ce projet Unesco ? ». En effet, quand bien même l'inscription au patrimoine mondial Unesco n'apparaît qu'en filigrane dans l'exemple des rotations de parcs, il ne faut pas négliger sa présence puisque c'est ce regard patrimonial qui construit toute la cohérence du réseau, l'existence de l'innovation et sa diffusion. C'est exactement ce qui se passe sur les deux sites étudiés.

L'inscription du site Causse et Cévennes au patrimoine mondial Unesco, tout comme le projet d'inscription pour la chaîne des Puys et la faille de Limagne, en eux-mêmes, ne modifient en rien le fonctionnement de l'élevage. En revanche, ce projet, identifié généralement par l'institution qui norme la nouvelle représentation comme « le projet Unesco », exprime tous les critères que Callon rassemble sous l'expression « acteur-réseau » (Latour *et al.*, 2006). Le projet Unesco devient une réalité composée, à la fois politique, sociale et géographique qui rassemble des acteurs à la fois humains (les éleveurs, les agents techniques, les agents institutionnels...) et non humains (les brebis, le paysage, les volcans, les clôtures mobiles pour la rotation des parcs...) (Callon, 1986b). C'est autour de ce projet Unesco que prend forme et s'organise le réseau collectif, et c'est au travers d'une seule représentation collective que s'identifie la totalité des acteurs du réseau. Chaque acteur, au travers de cette représentation, tire les éléments qui peuvent construire un cadre marchand avantageux pour celui-ci. Les institutions territoriales vont construire, au travers du « projet Unesco », un cadre marchand proposant un paysage attractif pour l'activité touristique et encourageant l'installation des habitants dans un cadre de vie mariant, de manière idyllique, nature, ruralité et activité citadine. Les acteurs agricoles, au travers du « projet Unesco », vont construire un cadre marchand permettant d'associer leur production à des techniques agricoles non seulement respectueuses de l'environnement, mais contribuant à la construction, et non à la simple conservation, d'un espace paysager universellement reconnu comme un bien patrimonial. Il en est de même pour tous les

⁶ Nous appuyons cette remarque sur notre expérience du terrain, où il a été bien plus compliqué d'obtenir des données relatives, par exemple, à l'existence des organismes pastoraux sur le site CC que sur la CDPFL. Cette difficulté, en premier lieu associée à l'arrivée d'un élément étranger sur le site, a été confirmée, entre autres, par le Parc Naturel Régional des Grands Causses et par le Comité scientifique de l'organisme de gestion du bien CC, qui ont également noté la difficulté d'accéder à des données relatives, notamment, à l'existence de différents programmes d'actions associées au plan de gestion Unesco. Alors que cette difficulté n'a pas été observée sur la CDPFL.

acteurs, agricoles et intermédiaires, présents sur le réseau, réseau qui dépasse les limites géographiques identifiées dans les dossiers de candidature.

Dans notre exemple, le projet Unesco constitue le lien entre Alexis et André. Ces deux acteurs adhèrent à la représentation collective existante et l'adaptent à leur contexte, c'est-à-dire que l'Unesco ne leur apporte pas grand-chose, ni en bien ni en mal, mais l'Unesco existe et les deux acteurs associent le fonctionnement de leur exploitation à cette représentation collective. Ce ne sont plus deux agriculteurs, mais ce sont deux agriculteurs exerçant leur métier dans un espace particulier, universellement reconnu comme patrimoine mondial. C'est sur ce critère qu'ils se reconnaissent comme faisant partie du même type d'agriculteur. Par ailleurs, c'est toujours ce même projet Unesco qui rassemble les acteurs institutionnels et associatifs pour faire émerger le projet de rotation de parc.

La représentation collective d'un espace agricole patrimonial, attachée à l'inscription au patrimoine mondial Unesco constitue le ciment qui permet à un espace départemental, d'une part, et interrégional, d'autre part, de trouver une cohérence suffisante aux yeux des acteurs agricoles et aux acteurs intermédiaires. Sans que cette représentation constitue un avantage direct pour nombre de ces acteurs, ceux-ci s'identifient à cette dernière et s'engagent dans des actions collectives permettant la diffusion d'innovations techniques complexes. Les innovations peuvent ne pas avoir non plus de lien direct avec la représentation collective. À ce titre, objectivement, l'acte de mettre en place un nouveau type de rotation de parcs n'a absolument rien à voir avec l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco d'un espace naturel et culturel. Pourtant, une fois l'innovation suffisamment diffusée, elle contribue à son tour à faire évoluer le paysage vers une unité ou une hétérogénéité typique. Et c'est cette unité ou cette hétérogénéité qui alimente le sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire et construit un espace et une culture productrice de biens en lien avec l'inscription patrimoniale. Dans cette logique, on peut dire que l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco est un bien secondaire par excellence. Elle engage la construction d'une représentation collective d'un espace agricole patrimonial qui ne prend corps que si les acteurs décident, collectivement, d'associer leurs productions, agricole et paysagère, à ce processus.

III. LES ASPECTS PRATIQUES DU MODELE

Lorsqu'il s'exprime au sujet des modèles agricoles dans une logique d'ancrage territorial, Rieutort définit le modèle en fonction de trois auteurs (Rieutort, 2016b). Entre prototype et modèle déposé, Legay (1986) considère le modèle comme un « objet à imiter » tant dans son élaboration que dans sa finalité. Le Moigne (1990) applique le terme de modèle aux systèmes agricoles et à leur analyse. Dans ce cas, le modèle est capable de rendre intelligible un phénomène complexe et permet à un acteur de projeter une vision de son système. C'est le cas des modèles agricoles qui permettent aux acteurs agricoles de projeter, dans un avenir plus ou moins proche, le fonctionnement de leur exploitation en fonction de différents critères de modification. Enfin, Haggett (1965) définit le modèle lorsque celui-ci est appliqué dans le domaine scientifique. Le modèle est alors considéré comme « une représentation schématique de la réalité élaborée en vue d'une démonstration ». Le modèle simplifie la réalité dans le but de faciliter l'explication d'une de ses facettes. C'est pourquoi il n'existe pas de modèle unique capable d'exposer le fonctionnement véritable d'un système quel qu'il soit. Le

modèle n'a d'ailleurs pas cette fin globalisante, qui n'est véritablement assumée que par la seule réalité dans toute sa complexité. Au contraire, le modèle est une « construction scientifique » de la réalité, permettant à la fois de prendre « de la distance par rapport à la réalité » et de mieux « comprendre une situation » (Rieutort, 2016b).

Le modèle développé dans notre travail a pour objet de projeter une représentation schématique du réseau agricole existant sur un site inscrit dans un processus de patrimonialisation. Cette projection permet de simplifier une réalité complexe, réalité dans laquelle des acteurs collectifs puisent leurs critères d'identification par rapport à un objet commun, le paysage agricole et patrimonial, au travers d'une représentation collective. Représentation collective qu'ils contribuent à leur tour à enrichir en confrontant entre eux leur noyau figuratif, dont les arguments constituent l'essence même de l'existence de chaque collectif. Cette confrontation prend la forme d'une controverse constructive exposée lors de la mise en place d'actions collectives.

Toutefois, prendre de la distance par rapport à la réalité, c'est également exposer le modèle à certaines limites dans le but de faciliter sa compréhension. Dans notre cas, nous soulignons trois types de limites sur lesquelles nous avons privilégié certains choix parmi plusieurs cas de figure possibles. Il s'agit, en premier lieu, d'une limite au niveau de l'identification de la « représentation collective » sur les territoires étudiés. La limite observée, en second lieu, concerne le choix des actions collectives et des catégories auxquelles ces dernières sont rattachées. Enfin, la dernière limite regroupe les dimensions temporelles du modèle.

A. Représentation collective : identification et modélisation

L'aspect original de notre travail consiste à se focaliser uniquement sur la construction et la circulation d'une représentation collective dans un réseau. Il constitue également sa difficulté première. Dans la théorie de l'acteur-réseau, l'individu est partie prenante d'un réseau associant une multitude d'acteurs, humains et non humains (Callon, 1986a ; Latour *et al.*, 2006) et le concept de l'interaction structurale met en jeu des ensembles d'individus ou des organisations autour d'une logique relationnelle (Lazega, 1994). Les deux approches intègrent la dimension collective sans véritablement s'attacher à un schéma de représentation commune à tous les acteurs d'un réseau. Il s'agit, plus vraisemblablement, d'une succession d'acteurs tentant, par un jeu de force ou de négociation, d'imposer la représentation qui est associée à leur propre système, sorte de conquête représentative dans un territoire social commun.

Dans notre cas, il s'agit d'inverser cette approche en considérant les acteurs d'un réseau capables de développer leur propre représentation en fonction d'un aspect complètement collectif. C'est une sorte de nuage englobant tous les acteurs dans lequel chacun, dans un premier temps, puiserait les aspects qui lui sont le plus favorables puis, dans un second temps, le nourriraient du retour de leur expérience et de leur regard. Si l'approche est originale, la modélisation reste épineuse. En effet, comment démontrer clairement que les acteurs s'inspirent et nourrissent une représentation collective plutôt que d'admettre que chacun tente de dominer l'autre par son point de vue ? La limite s'étend, d'une part, à l'approche théorique, notamment avec la question suivante : la représentation collective influence-t-elle le fonctionnement d'un système ? D'autre part, elle s'exprime au niveau pratique. Comment le modèle démontre-t-il l'existence d'une représentation collective, et comment

montre-t-il des groupes d'acteurs s'inspirant de cette représentation collective pour construire leur propre représentation du paysage agricole et patrimonial d'un espace ?

1) Démontrer l'influence de la représentation collective sur un système

Pour répondre à la question d'ordre théorique, nous avons à nouveau fonctionné en sens inverse du courant actuel qui a tendance à placer l'individu au cœur des représentations. Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure expriment très clairement cette tendance lorsqu'elles parlent des enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement :

« Les représentations individuelles se construisent à la fois d'éléments de perception et d'effets de filtrages, de contraintes, de simplifications, de complexifications, d'induration ou d'oublis dus au contexte spatial et temporel de cette élaboration. Les perceptions et les représentations qui en subsistent sont prises dans un contexte de temps et d'espace dynamique et multidimensionnel. Celui-ci est constitué des conditions collectives d'existences en interaction avec les caractéristiques de l'individu lui-même. Toute représentation est donc un processus cognitif d'élaboration mentale certes personnelle, mais largement influencée par des aspects collectifs, de sorte que l'analyse des représentations individuelles peut révéler des effets de structures liées, par exemple à une appartenance sociale, politique ou territoriale commune à certains groupes. » (Goeldner-Gianella et Humain-Lamoure, 2010, p. 327)

Aujourd'hui, l'influence du collectif sur le processus cognitif d'élaboration mentale d'un individu est largement démontrée. Toutefois, gravir un échelon supplémentaire dans la dimension collective pour nous intéresser à l'influence d'une représentation collective, sorte de pensée « extra-collective » concernant des acteurs collectifs, complique un peu les choses. Si le fait qu'une pensée collective acquiert une autonomie par rapport aux individus exprimant cette pensée dans un groupe est également démontrée, notamment au travers des travaux sur l'objectivation des pensées inspirés par Popper, il faut admettre que cette pensée n'est et ne peut être véhiculée que par des individus au travers de leur discours ou de leurs actions. La limite principale réside dans le fait que ces individus sont capables d'exprimer fidèlement la pensée collective de leur groupe d'appartenance, tout comme ils sont capables d'instrumentaliser cette pensée à des fins bien plus personnelles, ce qui tendrait à fragiliser l'effet de conformation sur lequel repose le bon fonctionnement du modèle.

Dans notre modèle, pour faciliter notre approche, nous avons fait le choix de considérer tout individu appartenant à un groupe comme un porte-parole fiable de ce dernier, tout en considérant ce dernier comme incapable d'exposer d'une manière absolue la représentation collective de son groupe d'appartenance. Ainsi, ce que l'individu expose au sujet de la représentation de son groupe d'appartenance est considéré comme juste, d'une part, et, d'autre part, l'individu a tendance à mélanger représentation collective et représentation individuelle dans son discours, ce qui fait qu'il n'est pas capable d'exposer la totalité de la représentation de son groupe d'appartenance. Nous avons décliné cette posture théorique en une série de choix méthodologiques rendant notre approche collective, bien que juste en réponse à ce postulat, tout à fait discutable.

2) Démontrer l'existence d'une représentation collective à partir du modèle

Pour démontrer l'existence de notre représentation collective, nous nous sommes arrêtés à trois choix qui restent discutables.

a) Définir le réseau durant le terrain

Partir d'un réseau limité afin de le développer durant la phase de terrain est une stratégie d'enquête qui s'oppose principalement à l'identification d'un maximum de ramifications du réseau au préalable du terrain. La limite principale relative à ce choix se situe dans le risque de ne circuler qu'à l'intérieur d'une clique du réseau sans pouvoir identifier des éléments éloignés dont l'importance reste primordiale. Nos deux réseaux ont effectivement tendance à sur-exprimer certains acteurs, tels que Copagno pour la CDPFL ou l'APBEC et la Chambre d'agriculture pour les CC. Cette surexpression démontre bien que les réseaux ne sont pas totalement neutres. De plus, bien que nous ayons pu identifier des acteurs secondaires en périphérie du réseau, seuls certains d'entre eux ont été interrogés. Dans l'absolu, ces acteurs ont été volontairement laissés en périphérie du réseau car trop faiblement reliés aux autres acteurs soit pour appartenir à une clique en lien avec notre représentation collective, soit pour constituer des ponts structuraux entre deux cliques. Ce qui a pu avoir tendance à centrer la visibilité de notre réseau vers ces acteurs surexprimés.

b) Critères de distinction entre des données relatives à la représentation collective et des données relatives à la représentation individuelle

Pour distinguer ces deux types de données, nous avons fait le choix d'utiliser les méthodes d'enquêtes qualitatives au travers notamment des techniques d'entretiens compréhensifs. Nous sommes donc partis d'une grille d'enquête plutôt que de nous diriger vers la mise en place d'un questionnaire plus neutre. Les données d'enquêtes qualitatives restent ambiguës dans le sens où elles nourrissent l'argument de l'unicité de l'entretien et de la relation avec le chercheur. Quand bien même la grille d'entretien serait identique pour tous les entretiens, chaque réponse est à contextualiser avec le reste de la conversation et des documents présentés, discutés, et qui varient entre les entretiens.

De plus, la difficulté, lors de l'identification d'une représentation collective durant un entretien, repose sur le fait qu'elle n'est jamais clairement énoncée. Il est d'ailleurs impossible d'établir une question directe de type : « pouvez-vous me présenter la représentation collective à laquelle votre groupe d'appartenance s'identifie ? ». La représentation collective est un concept. Et comme tout concept, l'identifier dans le discours d'un acteur demande une certaine gymnastique méthodologique parfois périlleuse. Si, pour pallier cette difficulté, nous avons recoupé les entretiens avec plusieurs acteurs appartenant au même groupe, nous ne sommes jamais à l'abri d'une erreur d'interprétation entre ce qui relève de la représentation de l'individu, de la représentation collective et de l'interprétation que fait le chercheur lors de l'analyse. C'est pourquoi, dans notre travail, nous avons préféré suggérer la description des deux représentations collectives sur le site plutôt que d'exposer un contenu unique.

c) Recouper les informations au travers d'entretiens complémentaires

La dernière limite est directement associée à des contraintes physiques et temporelles. Pour être complet, il aurait été judicieux de recouper nos informations avec un maximum d'acteurs

appartenant à chacun des collectifs présents sur le réseau. C'est en effet un élément méthodologique palliant la limite théorique qui considère l'individu comme mélangeant représentation collective et représentation individuelle. Si nous avons effectivement réalisé un recoupement de discours, nous avons fait le choix de nous focaliser sur un nombre limité d'acteurs pour chaque groupe interrogé, dans le but de balayer un plus grand nombre de groupes enquêtés pour chaque terrain. Cette limite pouvait fluctuer en fonction du nombre d'acteurs composant le groupe et surtout en fonction du nombre d'acteurs impliqués dans le réseau. Ce choix fut restrictif lorsqu'il s'agissait de grosses structures institutionnelles, puisqu'il nous faisait mettre de côté un grand nombre d'individus pour nous focaliser sur un petit nombre d'entre eux, directement associés au contexte agricole et patrimonial, souvent regroupés dans un bureau ou dans une commission spécifique. La restriction existait également pour les structures plus petites, notamment pour les exploitations agricoles.

Il aurait pu être envisageable de définir à l'avance le nombre d'acteurs du même groupe à interroger afin que la comparaison des discours puisse effectivement être représentative d'un discours commun relatif à l'existence d'une représentation collective.

B. Actions collectives et catégories

Nous avons pu voir que regrouper les différentes actions mises en place sur les sites Unesco en un ensemble de catégories permet de faciliter grandement la lecture des graphes. Toutefois, ce faisant, les actions collectives perdent de leur spécificité pour se « diluer » dans des groupements dont la justification peut parfois être assez floue. Est-ce que raisonner en termes de généralisation nous facilite l'identification de la représentation collective ? Encore une fois, ce choix s'est fait dans l'optique de balayer un maximum d'actions possibles rattachées au paysage et à l'activité agricole sur les deux sites. Cependant, il faut admettre que la catégorisation des actions reste un point difficile dans notre méthodologie. La réduction du nombre de catégories dans les résultats sur le terrain CDPFL illustre bien la difficulté qui s'est présentée lors de notre analyse.

Avec le recul, il est possible d'imaginer une approche qui réduirait considérablement les difficultés rencontrées durant notre étude. Les actions collectives sont considérées comme des attributs et pour rentrer dans cette logique, il pourrait être plus intéressant de dédier une partie de la recherche à la définition systématique de chaque action en lien avec l'activité agricole et la valorisation paysagère mises en place sur les deux sites. La liste des attributs à enregistrer se diviserait en deux parties. Une première partie fixe et indépendante des terrains inclurait des données descriptives comme le nom de l'action, le nombre de personnes impliquées dans l'action, le public cible, la ponctualité ou la répétition du déroulement de l'action dans le temps..., des données économiques comme le coût de l'action, la présence d'une subvention ou non, les acteurs économiques concernés... des données relatives à la représentation collective avec l'image du paysage communiqué durant l'action, les techniques agricoles discutées ou encouragées, les moyens de diffusion... et d'autres types d'attributs inspirés de lectures de travaux en réseau agricole et en sociologie de l'organisation (Compagnone, 2014 ; Lazega, 1994).

Une seconde partie serait adaptée aux spécificités de chaque terrain. L'enregistrement des lieux et de l'histoire de l'action, l'enthousiasme que la réalisation de l'action a entraîné – identifiable au niveau du nombre d'acteurs participant, à la fréquence de la participation aux réunions et à la

pérennité de l'action dans le temps (ou de la volonté de réitérer une action similaire si cette dernière est ponctuelle) ; autant de critères qui pourraient également être associés à des aspects historiques, sociaux et géographiques de l'action. De fait, il serait possible de savoir si l'action vise à diffuser des innovations techniques, à transmettre une facette de l'image du territoire ou à conserver un élément paysager/agricole considéré comme relativement important dans la construction de l'identité sociale des acteurs...

Ainsi renseigné, le choix des catégories serait plus légitime. Toutefois, au vu du nombre et de la complexité des actions que nous avons pu relever sur chaque terrain, ce travail systématique constituerait un travail de recherche à part entière. Enfin, il faut souligner que le choix des catégories restrictives reste à l'initiative du chercheur en fonction de ce qu'il souhaite mettre en valeur sur les graphes sociaux.

C. Dynamique temporelle

Notre modèle, dans sa configuration actuelle, n'est pas capable de présenter l'aspect évolutif de la représentation collective de l'espace agricole et patrimonial dans le temps. Il constitue une projection instantanée de la configuration du réseau et des actions collectives mises en place et celles envisagées dans le futur. En tant que projection instantanée, il nous permet de dresser une représentation collective associée à un temps donné. Si, dans la théorie, cette limite est aisément contournable, il reste une complication pratique qui est incontournable. Il s'agit principalement de la réitération des études de terrain dans le temps.

Donner un aspect dynamique au modèle est assez simple en théorie. Il suffirait de réitérer le même terrain à un période $t+1$ par rapport au premier terrain (réalisé au temps t). Ainsi, nous serions capable d'enregistrer les évolutions au niveau de la configuration des acteurs du réseau et des actions collectives en comparant les données de l'instant t aux données de l'instant $t+1$. Concrètement, le logiciel Gephi possède des fonctions totalement adaptées à la projection dynamique de l'évolution d'un réseau. Toute la problématique d'un tel exercice réside dans la récolte des données qualitatives. Réaliser plusieurs sessions de terrain suffisamment espacées pour donner une certaine valeur à nos résultats demanderait, au-delà de la thèse, la mise en place d'un programme de recherche plus abouti qui nécessiterait un financement sur une longue période.

Pour pallier les coûts associés à un tel projet, nous pourrions revenir à des techniques plus largement utilisées en sociologie de l'organisation, mettant notamment le questionnaire fermé en première place avec toutes les limites qu'un tel type d'enquête entraîne.

IV. EN CONCLUSION

La représentation collective confère aux individus la capacité de s'approprier une nouvelle vision d'un espace. Espace agricole, certes, mais lieu paysager également, avec toutes les aménités et les limites qui lui sont associées. Une fois objectivée en petits éléments identitaires dans la boîte noire d'un collectif, la représentation collective devient un élément concret sur lequel l'individu peut se reposer pour affiner son regard sur l'espace et développer des actions qui vont lui permettre de

s'adapter à ce nouvel espace. Le collectif mis en relation avec d'autres collectifs dans un réseau donne la possibilité à ces actions de se diffuser, à ces regards de se confronter, à cette représentation collective de s'enrichir et se renforcer. Ainsi, de l'individu à la représentation collective de pensées objectivées dans des groupes, notre travail nous renseigne, d'une part, sur la coordination des acteurs et les moyens d'évolution des systèmes d'élevage sur un espace inscrit dans un processus de patrimonialisation et, d'autre part, elle nous autorise à extrapoler notre propre représentation de ce travail de la coordination d'acteurs vers l'identification d'éléments constituant l'ancrage territorial.

OUVERTURE CONCLUSIVE

La représentation collective se fabrique et se conforte au travers de l'organisation des acteurs en réseau autour d'une image commune, de leur coordination ou non par des collectifs de gestion, puis de la diffusion d'innovations au travers de la construction d'un lot d'actions collectives. Elle consolide les liens sociaux entre acteurs en objectivant une réalité existante dans une pensée collective symbolique qui est amenée à construire une nouvelle réalité territoriale. Cette nouvelle pensée collective fait évoluer les pratiques agricoles dépendantes de la réalité territoriale. Ce double attachement à la pensée sociale et à l'espace nous amène à nous poser une question fondamentale. La représentation collective ne constituerait-elle pas la clef de voûte de l'ancrage entre acteurs et territoire ?

I. ANCRAGE ET ENRACINEMENT TERRITORIAL

D'un côté, la métaphore de l'ancrage renvoie à une double image. Celle, statique, du point d'ancrage fixe auquel on s'attache et celle, plus mobile, de l'ancre du bateau que l'on jette afin d'immobiliser le navire sur un lieu donné pour un temps donné. Dans les deux cas, l'ancrage renvoie à la notion d'attachement. Lorsque cet attachement est associé à un lieu, il devient une métaphore que les géographes s'approprient pour expliquer la phénoménologie de sens du lieu et la notion d'identité spatiale et territoriale. L'attachement au lieu renvoie à son tour à l'aspect émotionnel qu'un acteur associe à un lieu. Debarbieux (2014) distingue trois acceptions de l'attachement à un lieu en fonction de l'état de pensée dans lequel se place un acteur. Il s'agit de l'enracinement, de l'ancrage et de l'amarrage. L'enracinement est un lien nourricier par lequel l'acteur est étroitement lié à l'environnement et à son évolution. L'ancrage associe l'acteur et le lieu dans un lien de qualité dépendant fortement des ressources sociales que l'acteur est capable d'engager sur le lieu. L'amarrage constitue plutôt une dépendance très faible entre l'acteur et le lieu, l'un se recentrant sur les ressources proposées par l'autre. L'enracinement lie l'acteur au lieu alors que l'ancrage lie le lieu à l'acteur. L'amarrage renvoie plutôt à une consommation des aménités du lieu sans que ne soit établi de lien particulier entre l'acteur et le lieu (Debarbieux, 2014). S'ancrer et s'enraciner à un territoire, c'est donc le contextualiser, lui donner une forme ainsi qu'une légitimité collective. En effet, on ne s'ancre ni ne s'enracine seul dans un lieu. On s'attache à un système, soit préexistant et s'ouvrant à notre nouveau regard extérieur, soit neuf et qui vient se superposer à un ancien système. C'est le cas des éleveurs laitiers du Causse du Larzac durant la période 1971-1981 lors de la lutte contre l'expansion du camp militaire sur les terres agricoles. Le contexte de la lutte a permis aux agriculteurs installés d'accueillir de nouvelles formes d'élevage, mais aussi à de nouvelles visions du système agricole proposés par des acteurs initialement étrangers au monde agricole. La crise incarnée par le risque d'expropriation des habitants en faveur des militaires, a constitué un élément d'enracinement des éleveurs sur leur territoire, tout en développant un nouvel ancrage de ces derniers sur leur territoire. Ce nouvel ancrage s'est vu composé d'un espace et d'un système qui lui est propre, à savoir la multiplication des types de produits fromagers ovins et l'appartenance des terres à un comité d'éleveurs.

Les deux notions d'ancrage et d'enracinement trouvent leur similitude dans la dynamique temporelle dans laquelle elles s'engagent. Elles plongent leurs racines dans un passé à la fois vécu et imaginé, afin de donner du sens au présent par la création d'actions qui auront pour effet de modeler l'espace futur. Appliqué à un contexte agricole, Rieutort utilise la territorialisation comme un « processus de

renforcement des liens idéels mais aussi concrets – notamment liés aux aménagements ou aux projets réalisés collectivement – des acteurs au territoire – c'est-à-dire à un espace économique et/ou symbolique, marqué par des pratiques, des interactions entre acteurs et des représentations » (Rieutort, 2016b). La territorialisation renvoie à un lieu qui se distingue d'une multitude d'autres lieux, emboîtés à différentes échelles, par l'action des acteurs qui, au même titre que l'espace, le vivent, se le représentent, le perçoivent, le produisent et le sociabilisent. Cette extraction entraîne donc les acteurs à attribuer une valeur au lieu, qui à son tour devient créateur de ressources spécifiques valorisables par les acteurs.

L'ancrage territorial consiste donc, pour un acteur, à s'engager dans cette boucle de rétroaction en conférant de la valeur à un espace, mais aussi en valorisant les produits qui en découlent. Sans entrer dans les détails, cette notion se décline en trois éléments interdépendants, l'ancrage social, l'ancrage spatial et l'ancrage écologique qui approfondissent assez bien la définition métaphorique faite par Debarbieux sur l'ancrage et l'enracinement. L'ancrage territorial constitue donc un prisme exprimant trois facettes distinctes. L'ancrage social correspond à la facette des liens sociaux rattachés à la mise en place et à l'évolution des systèmes agricoles. L'ancrage spatial expose la facette de la distance, entre la proximité et l'éloignement des acteurs. L'ancrage écologique est la facette associée à l'environnement sur lequel agit l'acteur.

La construction d'un territoire est donc étroitement liée à ce phénomène d'ancrage. Et les deux notions semblent renvoyer à une représentation de l'espace agricole produite et portée par tous les acteurs associés au territoire en question. Si nous avons vu que la représentation collective est productrice d'un nouveau territoire, n'est-elle pas également le foyer permettant un ancrage et un enracinement territorial efficace et durable ?

II. ACTEURS VECTEURS : ENTRE MÉDIATEURS, COMMUNICATEURS ET OUTILS AU SERVICE DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE

L'acteur vecteur offre une seconde opportunité d'ouverture pour notre travail. En ayant abordé l'existence d'individus porte-parole, dont l'importance est amenée à varier en fonction de leur sollicitation et de leur implication dans les différentes actions mises en place sur le réseau, nous sommes amenés à nous interroger concrètement sur la forme que peuvent prendre ces individus et sur l'importance de leur rôle dans la jonction entre acteurs collectifs, représentation collective et réalité concrète. L'individu est-il un médiateur, donc un intermédiaire entre un collectif et un autre, ou prend-il une forme différente ? L'acteur vecteur ne joue-t-il qu'un rôle de communication entre plusieurs acteurs collectifs ? Et surtout, l'acteur vecteur constitue-t-il un moyen de diffusion efficace d'une représentation collective ?

Nous pensons qu'un individu porte-parole, appartenant à un collectif, prend une forme différente de celle du médiateur pour trois raisons. Tout d'abord, le médiateur possède un rôle d'intermédiaire. Il entre dans une logique de médiation visant à faire reconnaître les revendications d'un acteur face à un autre acteur et inversement. Mais il réalise cette action, du moins il est normalement censé la réaliser, toujours de manière à rester neutre afin de conserver un certain recul vis-à-vis de l'objet de la revendication. Un médiateur portant un intérêt

particulier sur l'objet pour lequel il arbitre deux acteurs voit sa neutralité faussée par sa perception et tend logiquement à rentrer dans un conflit d'intérêt. Dans notre cas, tous les acteurs sont concernés par la même représentation collective, les individus que nous avons identifiés dans nos études ne peuvent pas être, dans ce sens, médiateurs au sujet de points de vue concernant l'utilisation agricole d'un espace patrimonial. Ensuite, le médiateur, une fois qu'il est accepté par les autres acteurs, dispose d'une légitimité spécifique pour sa mission. Toutefois, reconnaître l'action du médiateur comme légitime reste différente de le reconnaître légitime à diffuser une innovation technique. Le médiateur correspond plutôt à un acteur ayant pour but de faire s'entendre deux protagonistes plutôt que de transmettre le point de vue de son collectif d'appartenance. Enfin, la médiation entre deux acteurs suppose que ces deux acteurs rentrent dans une logique de tension ou de conflit, ce qui n'est pas forcément le cas pour des acteurs qui peuvent également entrer dans une logique de coopération.

D'un autre côté, nous nous extrayons également de la notion de *porte-parole* souvent utilisée dans les travaux de sociologie de l'organisation. Le porte-parole, par définition, porte la parole de son groupe d'appartenance. C'est-à-dire que, dans le discours du porte-parole, est véhiculé le savoir du collectif. Si, dans notre travail, des individus remplissent effectivement ce rôle, ils possèdent également une seconde capacité à véhiculer des savoir-faire appartenant à leur groupe vers des groupes extérieurs tout en étant capables de présenter à leur groupe d'appartenance des savoir-faire qu'ils ont pu observer, découvrir, dans des groupes extérieurs. L'innovation technique, la représentation collective et leur diffusion au sein d'un réseau sont étroitement associées aux savoir-faire qui, plus que de compléter le savoir des collectifs, concrétisent une pensée collective en actes mesurables. Le savoir-faire n'est pas synonyme de « compétence » qui rattache une série de savoirs aux individus, alors que dans notre cas il s'agit bien d'un savoir-faire porté et supporté par un collectif. C'est pourquoi les individus, plus que médiateurs ou porteurs de parole, peuvent être considérés comme vecteurs de savoir-faire de leur collectif d'appartenance vers les autres collectifs du réseau.

Dans la maigre littérature à ce propos, les acteurs (individu ou collectif) vecteurs sont considérés à la fois comme « acteur » et « vecteur de la transmission de savoir-faire » (Cécile, 2006 ; Bom Kondé *et al.*, 1995). Ils sont un élément essentiel pour la mise en valeur de la représentation de leurs collectifs d'appartenance et des savoir-faire nécessaires à leur transmission. Pourtant, l'acteur vecteur est-il pour autant un acteur clef de la construction d'une représentation collective ? Il s'agit, ici, de se poser la question du pouvoir conféré à un acteur vecteur. À partir du moment où l'acteur vecteur devient un lien nécessaire entre deux collectifs, il acquiert un certain contrôle sur le lien existant et sur les informations qui transitent au travers de ce lien. Grossetti résume cette observation en une phrase : « Il existe en effet une tension inhérente à ce va-et-vient entre liens individuels et relations entre entités collectives. Cette tension se cristallise sur la question de la formalisation des liens et de leur contrôle » (Grossetti, 2000, p. 9). L'acteur vecteur est-il donc le seul moyen dont dispose un collectif pour exprimer sa pensée collective ? Pour enrichir la représentation collective et puiser à l'intérieur les éléments nécessaires à son évolution ? Plus généralement, existe-t-il un autre moyen de ramener l'existence conceptuelle du collectif à une expression concrète et réelle ?

III. DYNAMIQUE TEMPORELLE DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE

Les limites relatives à la dynamique de notre modèle nous amènent à aborder la question de l'instantanéité de la représentation collective. En effet, la représentation collective d'un espace agricole est-elle véritablement unique ou ne se compose-t-elle pas plutôt d'une succession de représentations qui évoluent au cours du temps ? Si établir des observations sur un ou deux terrains au travers de la représentation collective s'est révélé prometteur, ne faut-il pas contextualiser ces observations sur le moyen et le long termes ? Brulot, Maillefert et Joubert (2014) justifient très bien la nécessité de mener une analyse dynamique pour légitimer les résultats obtenus à propos des implications collectives et des jeux d'acteurs liés à la coordination et à la gouvernance dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale.

« C'est pourquoi [l'analyse dynamique des attributs] apporte beaucoup plus qu'une confirmation (ou infirmation) d'intuitions sur le territoire. Elle formalise et justifie les résultats et permet de souligner le caractère dynamique de ces attributs. En effet, le positionnement des organisations vis-à-vis de la démarche peut évoluer en raison d'une part, des mouvements de personnels en leur sein, mais également parce que ces attributs sont eux-mêmes évolutifs. La légitimité par exemple, qui fait indirectement référence à la notion de confiance, peut se perdre très rapidement, ou au contraire s'acquérir au fur et à mesure du processus de mise en œuvre de la démarche » (Brulot *et al.*, 2014, p. 7).

C'est d'ailleurs en se retournant sur nos études de terrain, aujourd'hui, que l'on peut constater une évolution concrète de l'organisation des schémas de gouvernance agricole et patrimoniale ainsi que l'évolution de la représentation collective. Sur le site CDPFL, bien que la reconnaissance officielle ne soit toujours pas faite en 2016, l'évolution la plus marquante s'observe au niveau des collectifs pastoraux du Puy-de-Dôme qui commencent à s'organiser en une fédération, la Fédération Régionale Auvergne Estives, devenant ainsi un nouvel acteur capable de modifier l'organisation du réseau collectif (Bouscarat, 2015). Et sur le site CC, le rapport Dereix et Guittou (2016) au sujet des pratiques agropastorales sur le site Unesco nous indique une Entente qui, bien que peinant encore à trouver sa place au sein du réseau, a pu organiser et valoriser de nombreuses actions collectives dans le nouveau plan de gestion officialisé en décembre 2014.

Un espace composé d'une succession d'individus s'organisant en collectifs voit se créer une représentation collective de l'espace agricole. La composition environnementale et sociale de l'espace et la représentation évoluent pour acquérir, au cours du temps, une certaine valeur qui sera utilisée par les acteurs comme élément d'ancrage territorial. Un espace de valeur ne devient-il pas un lieu, voire un haut lieu en fonction de son degré de sacralisation ? Dans ce sens, la représentation collective du territoire, lorsque sa diffusion est liée à un réseau d'acteurs n'est-elle pas l'élément fondateur du lieu ? La question méritera d'autres recherches.

IV. INTERETS ET APPLICATIONS DU MODELE

Durant cette recherche, réseau et représentation collective se sont étroitement imbriqués pour parfois se confondre. En effet, si ces deux termes sont indépendants l'un de l'autre en ce qui

concerne leur existence, ils n'en restent pas moins complémentaires, la représentation collective ne pouvant s'enrichir qu'au travers du réseau et l'existence du réseau affermissant sa cohérence autour de la représentation collective. Ces deux termes, réseau et représentation se trouvent également étroitement liés lorsque nous nous intéressons aux différentes possibilités concrètes que peut apporter notre modèle dans le monde de l'élevage de moyenne montagne. Le modèle occupe une place non négligeable à l'échelle des éleveurs d'une part, des collectifs intermédiaires d'autre part et enfin aux relations qui existent entre les deux. Il tient dans le premier cas le rôle de facilitateur, dans le second cas celui de noyau de la dynamique collective territoriale et dans le dernier cas celui de catalyseur.

A. Chez les éleveurs, le modèle se place en tant que facilitateur

Les travaux de Compagnone nous ont indiqué qu'un réseau social diversifié facilitait la diffusion d'une innovation technique dans un lieu donné. Dans la même lignée, l'observatoire « Compétences Réseaux Observatoire et Communication » a montré, dans l'une de ses études menées en 2008 par Grave et Chiffolleau que les collectifs agricoles constituaient déjà des lieux d'échanges de compétences entre les agriculteurs et que les relations existantes au sein de ces collectifs facilitaient l'apparition de nouveaux projets, notamment les projets liés au développement des circuits courts (Grave et Chiffolleau, 2008). Que ce soit dans le cadre de la diffusion d'innovations, de compétences ou encore dans le cadre de la création de nouveaux projets collectifs, la question des liens de confiance se pose à chaque situation et nous fait deviner, en fond, celle de la représentation collective.

Compagnone, Grave et Chiffolleau observent bien que le partage des points de vue favorise l'apparition des collectifs d'une part, la création d'actions collective d'autre part. Ils montrent que les acteurs agricoles sont capables de surpasser leurs différences (au niveau, par exemple, de l'appartenance syndicale et politique) grâce à un autre moyen de fédération que les liens d'affinités seuls n'arrivent pas à expliquer. La représentation collective est un élément qui vient compléter et affermir la notion de « valeur commune » dans un réseau social, notion si souvent abordée dans les autres recherches sans pour autant être approfondie. La représentation collective chez les éleveurs permet de remonter à l'origine du processus de création des groupes auxquels ils appartiennent. Comprendre le sens de l'existence d'un groupe, c'est obtenir un certain recul en ce qui concerne la création de possibles actions collectives qui sont amenées à constituer des foyers de diffusion d'innovations et de compétences. En cela le réseau agricole et la représentation collective constituent un élément facilitateur des échanges relationnels et de l'enrichissement des pratiques.

Dans notre recherche, l'espace perçu par les éleveurs est un bon exemple. Le processus de patrimonialisation constitue un élément de fédération entre des éleveurs qui ne partagent pas forcément les mêmes points de vue sur leurs pratiques. L'espace patrimonial devient un sujet nouveau que les groupes d'éleveurs utilisent pour établir de nouveaux liens entre eux. Cette représentation appliquée à un territoire donne la possibilité aux éleveurs d'affermir leurs affinités ou de dépasser leurs différents autour de l'activité agricole appliquée à cette nouvelle entrée patrimoniale et donc de conférer à l'activité agricole locale une certaine cohérence. Cette cohérence se trouve dans la conscience que les uns ont du travail des autres, bien plus que dans la tentative de se diriger vers un système de production homogène. L'espace patrimonial en soit n'est finalement

qu'un prétexte utilisé par les éleveurs pour échanger leur regard sur leurs pratiques, l'organisation de leur exploitation et la valorisation de leurs produits. L'espace patrimonial appliqué à l'échelle de l'agriculture est une représentation collective, et en tant que représentation collective, une fois intégrée dans le réseau agricole, elle devient un élément facilitateur de la diffusion des pratiques d'élevage.

B. Pour les collectifs intermédiaires en tant que noyau de la dynamique du territoire

La représentation collective d'un espace patrimonial peut être considérée comme un fil conducteur pour la dynamique de promotion et d'action à l'échelle du territoire. Pour les collectifs intermédiaires, la représentation collective permet de développer une image cohérente du territoire à promouvoir. Elle est à la fois un moyen de fédération pour les acteurs situés à l'intérieur du territoire, et à la fois un moyen de promotion du territoire pour les acteurs situés à l'extérieur. Si nous ne souhaitons pas particulièrement associer la représentation collective au concept d'identité territoriale, il est indubitable qu'en l'appliquant à une logique spatiale et sociale, nous plongeons dans le cœur même du sentiment de rattachement des acteurs à leur territoire.

Les deux terrains que nous avons étudiés sont inscrits dans un processus de patrimonialisation. Dans ces deux cas, l'image que tentent de construire les collectifs intermédiaires de leur territoire est une nouvelle image dont les formes épousent celle d'un passé historique. S'il y a bien une continuité entre le passé et le présent, la représentation collective est, elle, complètement nouvelle. Face à cette nouvelle image et au travers de la représentation collective, chaque acteur est capable d'interpréter et de s'approprier ce nouveau territoire qui est venu se superposer à celui dans lequel il se trouvait déjà au part avant.

La représentation collective n'est pas un outil miraculeux permettant de faire en sorte que tous les acteurs locaux s'affilient aux propositions d'aménagement d'un territoire et faire en sorte qu'ils s'engagent dans la dynamique liée à une nouvelle image de celui-ci. Il est plus sage de la considérer comme un moyen de garder une certaine cohérence entre les changements des pensées locales et les propositions d'aménagements territoriaux. Elle permet, en outre, de se rendre compte qu'aménagement territorial et image du territoire évoluent à des vitesses bien différentes. Lors du développement d'une action collective territoriale, prendre en compte la représentation collective de l'espace par les acteurs locaux, c'est donner l'occasion aux collectifs intermédiaires de proposer des projets plus adaptés aux idées que se font les acteurs de leur territoire plutôt que de fonctionner dans une logique tendant spontanément vers le fonctionnement inverse. C'est également leur permettre d'intégrer petit à petit de nouvelles images de l'espace, de nouveaux centres d'intérêt qui constitueront les amorces pour une évolution de la représentation collective. C'est enfin un moyen de montrer que l'évolution d'un territoire, pour qu'il soit efficace et qu'il intègre les acteurs locaux, s'inscrit sur un temps forcément long, voire très long si l'on ne souhaite pas que cette évolution soit perçue comme une crise par les acteurs locaux.

C. Pour le lien entre collectifs intermédiaires et éleveurs, c'est un catalyseur

Enfin, lorsqu'il s'agit de considérer le rapport entre les collectifs intermédiaires et les éleveurs, la représentation collective est à considérer comme un catalyseur. Associée au réseau, elle permet d'abord de reconnaître plus aisément les collectifs susceptibles de s'impliquer immédiatement dans un projet puisque partageant des points de vue similaires aux initiateurs du projet. Elle permet ensuite de ne pas se restreindre à ce noyau fort en proposant des collectifs capables d'enrichir le projet avec des éléments différents de la représentation collective ; sans pour autant s'arrêter aux collectifs utilisant le conflit comme moyen d'expression et donc forcément mieux représentés sur le réseau.

Prenons, par exemple, un projet d'aménagement de l'espace patrimonial : la mise en place, sur un site inscrit, d'un nouveau tracé de randonnée par les collectifs intermédiaires responsables de la gestion patrimoniale du site. Ce tracé viserait à valoriser les aménités paysagères et culturelles de l'espace. Le réseau dressé autour de la représentation collective de l'utilisation de l'espace patrimonial offre la capacité de compléter le réseau social de ces collectifs intermédiaires autour du projet. Ainsi, en plus du réseau de connaissances des collectifs intermédiaires (les propriétaires des terres sur lequel passe le tracé, les acteurs économiques capables de promouvoir les productions locales, les acteurs professionnels et associatifs spécialistes de l'environnement et de l'histoire du site capables d'établir un guide complet et attractif à destination du grand public...) il est possible d'étendre le noyau dur du projet à d'autres acteurs, pas forcément inconnus des gestionnaires, mais dont l'implication ne paraissait pas évidente au premier abord puisque non associés immédiatement à l'idée du chemin de randonnée, mais plutôt associés à l'idée de l'utilisation de l'espace (des associations situées dans les villes voisines faisant le lien entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel, les musées, des acteurs agricoles tentant de remettre à jour des races rustiques ou des techniques agricoles traditionnelles, des communautés témoins de l'évolution historique du lieu, des acteurs professionnels implantés aux alentours du tracé, les syndicats porteurs d'un point de vue idéologique et historique du lieu...). Dans un second temps, le réseau associé à la représentation collective facilite la dynamique de participation autour du projet du noyau vers les collectifs périphériques, potentiellement intéressés au projet mais n'éprouvant pas encore l'envie de s'impliquer dans le développement d'actions collectives concrètes. Il permet enfin d'anticiper les tensions en identifiant les acteurs dont le point de vue est divergent et en engageant immédiatement la controverse constructive au travers d'un comité de pilotage hétérogène visant à discuter le projet avec les acteurs locaux avant de se lancer dans le développement d'actions collectives.

Le comité de pilotage Pastoralisme sur la Chaîne des Puys et les réunions de travail coordonnées par l'Entente sur les Causses et les Cévennes sont deux exemples dont l'étendue de la participation tend, non sans effort de la part des organismes porteurs des projets, vers ce fonctionnement. Dans ces deux exemples, l'aspect participatif est fortement encouragé et le dialogue entre collectifs déjà très bien développé. Le réseau collectif permettrait alors de développer de nouveaux contacts avec d'autres acteurs qui, bien que moins représentés dans les groupes de travail, ne sont pourtant pas moins importants dans le bon déroulement de l'action.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelmalek, A. A. (2000). L'exploitation familiale agricole : entre permanence et évolution Approche ethno-sociologique. *Économie rurale*, 255(1), 40–52.
- Alber, A. (2010). Voir le son : réflexions sur le traitement des entretiens enregistrés dans le logiciel Sonal. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 5. <http://socio-logos.revues.org/2482>
- Augé, M. (1992). *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.
- Babou, I. (2013). Autochtonie et migrations dans les sites du patrimoine naturel de l'Unesco. *SociologieS ; Théories et recherches*, p. 14.
- Badan, X. (2010). *Le Larzac : Perception partagée d'un environnement unique par différents groupes d'acteurs*. Paris : Muséum national d'histoire naturelle.
- Bailly, A. S. (1981). La géographie de la perception dans le monde francophone : une perspective historique. *Geographica Helvetica*, n° 1, 14–21.
- Balay, C., Michelin, Y. et Orth, D. (2012). *Diagnostic de biodiversité sur l'estive de Ternant (Chaîne des Puys) ; Contexte paysager et milieu naturel ; Gestion pastorale ; Diagnostic simple de la biodiversité*. Clermont-Ferrand : Vetagro Sup.
- Barraud, R. et Périgord, M. (2013). L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? *L'Espace géographique*, 42(3), 254–269.
- Barthon, C. (2005). Habiter le patrimoine ou comment gérer les contradictions de la patrimonialisation de l'espace à l'échelle locale. <http://books.openedition.org/pur/2264>
- Bastian, M., Heymann, S. et Jacomy, M. (2009). Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks. *ICWSM*, n° 8, p. 361–362.
- Bazin, G. (1986). Quelles perspectives pour les agricultures montagnardes ? Exemples du Massif Central Nord et des Alpes du Sud. *Economie et sociologie Rurales*, n° 3, p. 112.
- Bédard, M. (2002a). De l'être-ensemble à l'être-au-monde : le rôle du haut-lieu. *Ethnologies*, 24(2), p. 229–241.
- Bédard, M. (2002b). Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(127), p. 49–74.
- Benoit, M., Mignolet, C., Herrmann, S., Rizzo, D., Moonen, C., Barberi, P., et al. (2007). Landscape designed by farming systems: a challenge for landscape agronomists in Europe, in: *Farming Systems Design 2007, Methodologies for Integrated Analysis of Farm Production Systems, Catane, Sicilia, ITA, 10-12 Septembre 2007*, p. 2. <http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00022956>

- Bérard, L. et Marchenay, P. (2007). Localized products in France: definition, protection and value-adding. *Anthropology of Food*, n° 2. <http://aof.revues.org/index415.html>
- Berdoulay, V. (2001). Geography in France: Context, practice and text, in: *Geography: Discipline, profession and subject since 1870. An international survey*, 45–78. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Berdoulay, V. et Soubeyran, O. (2002). *L'écologie urbaine et l'urbanisme*. Paris : La Découverte.
- Bertrand, G. (1968). Paysage et géographie physique globale. *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 3, 249–272.
- Bertrand, G., Bailloud, G., Le Glay, M. et Fourquin, G. (1977). *Histoire de la France rurale ; Depuis 1914*. Paris : Seuil.
- Bertrand, G., Le Glay, M. et Fourquin, G. (1975). *Histoire de la France rurale ; Des origines à 1340*. Paris : Seuil.
- Bertrand, M., Blot, F., Dascon, J., Gambino, M., Milian, J. et Molina, G. (2007). Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives. *Recherches qualitatives*, 316–334.
- Bessis, F. (2009). L'institution comme réalisation du collectif. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 2(17), 73–87.
- Bigando, E. (2008). Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante : Pour penser autrement la relation des habitants au paysage. *Projets de paysage*. http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante
- Blanc, F., Dumont, B., Brunschwig, G., Bocquier, F. et Agabriel, J. (2010). Robustesse, flexibilité, plasticité : des processus adaptatifs révélés dans les systèmes d'élevage extensifs de ruminants. *Inra Productions Animales*, 23(1), 65–80.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien ; 2ème édition*. Paris : Armand Colin.
- Blanchot, F. (1999). La Connaissance Objective de Karl Popper : principales thèses et apports pour les recherches en gestion. *Finance Contrôle Stratégie*, 2(3), 25–62.
- Blanc, J. (2005). Du naturel du produit à la production de la nature. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes, figure d'une protection de la nature négociée.
- Blanc, J. (2009). Elever des agneaux à l'herbe sur le causse Méjan : enjeux et défis d'une production « Bio » dans un Parc national français. *Innovations agronomiques*, n° 4, 409–415.
- Blanc, M., Oriol, C. et Devienne, S. (2013). Un siècle d'évolution du système pastoral de la steppe désertique de Mongolie : diminution de la mobilité des troupeaux, dérégulation de l'accès aux parcours et crise de surpâturage. *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2154>

- Bom Kondé, P. C., Muchnik, J. et Requier-Desjardins, D. (1995). Diffusion des savoir-faire et des produits : la transformation du manioc et du maïs au Sud et à l'Ouest du Cameroun. *Cahiers de la Recherche Développement*, n° 40, 59–75.
- Bonin, S. (2004). Au-delà de la représentation, le paysage. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11. <http://strates.revues.org/390>
- Bonin, S. (2013). Patrimonialisation des paysages de grandes cultures : la Plaine de Versailles et son « association patrimoniale. » *L'Espace géographique*, 42(3), 227–240.
- Bonneviale, J.-R., Jussiau, R. et Marshall, E. (1989). L'approche globale de l'exploitation agricole : comment la définir ?, in : *Approche globale de l'exploitation agricole. Comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole : une méthode pour la formation et le développement*. INRAP. Dijon : Institut National de Recherches Pédagogiques.
- Bosc, J. (1962). Aperçu d'ensemble des problèmes zootechniques, agronomiques et fourragers de la zone jurassique des Causses. *Association française pour la production fourragère*, n° 12, p. 5.
- Bosc, J. (1966). Progrès récents et problèmes de la traite mécanique des brebis. *Ann. Nulr. et Alim.*
- Bossy, S. (1985). Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : bilan d'une décennie. *Revue de géographie alpine*, 73(4), 439–463.
- Bouisset, C. et Degrémont, I. (2013). La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement. *L'Espace géographique*, 42(3), 193–199.
- Bouissou, M.-F. et Boissy, A. (2005). Le comportement social des bovins et ses conséquences en élevage. *Inra Productions Animales*, 18(2), 87–99.
- Bouscarat, L. (2015). Les estives collectives d'Auvergne se fédèrent ; Naissance de la fédération régionale Auvergne Estives. *Pastum ; Bulletin de l'association Française de pastoralisme*, n° 104, p. 7.
- Briffaud, S. (1995). Découverte et représentation d'un paysage ; Les Pyrénées du regard à l'image (XVIIIe - XIXe siècles), in : *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, 224–259. Pays / Paysages. Champ Vallon.
- Brisebarre, A.-M., Rivière, G. H. et Brisebarre, J.-J. (1978). Bergers des Cévennes. Histoire et ethnographie du monde pastoral et de la transhumance en Cévennes. <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheNetcpsid=12432192>
- Brossard, T. et Wieber, J.-C. (1984). Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie. *Espace géographique*, 13(1), 5–12.
- Brullot, S., Maillefert, M. et Joubert, J. (2014). Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. *Développement durable et territoires*, 5(1), p. 26.
- Brunet, R. (1969). Le quartier rural, structure régionale. *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 40(1), 81–100.
- Brunet, R. (1992). *Les mots de la géographie*. RECLUS.

- Brunet, R. (2001). *Le déchiffrement du monde*. Paris : Belin.
- Caillault, S. et Marie, M. (2009). Pratiques agricoles, perceptions et représentations du paysage : quelles articulations ? Approches croisées Nord/Sud. *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 213, 9–20.
- Cailly, L. (2002). Le lieu, une unité élémentaire et pertinente d'observation des processus de territorialisation, *in: Lire les territoires*. OpenEdition Books. Tours : Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/1794>
- Cailly, L. (2006). Lieux de « grimpe », contre-lieux de société ? Essai sur les formes néo-communautaires et les processus de territorialisation en œuvre dans la pratique de l'escalade. *Revue de géographie alpine*, 94(3), 25–33.
- Callon, M. (1986a). *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. Paris : La Découverte.
- Callon, M. (1986b). Eléments pour une sociologie de la traduction. *L'Année sociologique*, n° 36, 170–208.
- Canut, M.-F., Chevalier, M., Peninou, A. et Sedes, F. (2007). Cartographie de l'organisation : une représentation basée sur les acteurs et leurs relations, *in : Veille stratégique, scientifique et technologique*, p. 12. <http://atlas.irit.fr/PIE/VSSST/VSSST%202004/Salle%20A/A-20-CANUT.pdf>
- Caron, A. et Torre, A. (2002). Les conflits d'usages dans les espaces ruraux « Une analyse économique ». *Sciences Sociales*, n° 57, 95–113.
- Cécile, F. (2006). Philippe Hamman, Les travailleurs frontaliers en Europe. Mobilités et mobilisations transnationales. *Pôle Sud*, 25(2), 177–179.
- Chabrat, S. (2015). Impacts des conditions territoriales sur la mise en place et le développement des démarches collectives de la valorisation de la viande bovine en zones de moyenne montagne auvergnate.
- Chassany, J.-P., Crosnier, C., Paloc, H., André, D., Fages, G., Ramaut, J.-C., *et al.* (2009). *Les grands Causses, terre d'expériences*. Parc national des Cévennes : Parc national des Cévennes.
- Chevalier, P., Maurel, M.-C. et Polà, P. (2013). L'expérimentation de l'approche Leader en Hongrie et en République tchèque : Deux Logiques Politiques différentes. *Revue d'étude comparatives Est-Ouest*, 43(3), 91–143.
- Chivallon, C. (2003). Une vision de la géographie sociale et culturelle en France. *Annales de Géographie*, 112(634), 646–657.
- CIRAD, IAMM, SUPAGR et UVED. (2013). *Présentation de la zone d'étude : Causse du Larzac, Causses de Blandas et de Campestre-et-Lus - Région des Causses Méridionaux, Languedoc-Roussillon, France*.
- Claval, P. (1974). La géographie et la perception de l'espace. *L'Espace géographique*, 3(3), 179–187.

- Cochet, H. (2005). *L'agriculture comparée : genèse et formalisation d'une discipline scientifique*. Paris: INA P-G.
- Collot, M. (1986). Points de vue sur la perception des paysages. *Espace géographique*, 15(3), 211–217.
- Compagnone, C. (2014). Les viticulteurs bourguignons et le respect de l'environnement ; Réseaux de dialogues professionnels et dynamiques de changement. *Revue française de sociologie*, 55(2), 319–358.
- Couhert, J.-P. (1976). *Les estives des Dômes : un exemple d'utilisation à travers l'étude de trois communes*. Clermont-Ferrand : Institut national de la montagne.
- Crépu, M., Figuié, R. et Louis, R. (1990). *Hauts lieux : une quête de racines, de sacré, de symboles*.
- Crosnier, C. (2004). Le parc national des Cévennes : la population rurale à l'épreuve de la gestion des milieux ouverts, in : *Environnement et sociétés rurales en mutation : Approches alternatives*. IRD Edition. Montpellier : Institut de Recherche et de Développement.
- Cunningham, D. (2014). *L'ère de l'égoïsme ; Comment le néolibéralisme l'a emporté*. Bussy-Saint-Georges.
- Danthieux, D. (2005). Le communisme rural en Limousin : de l'héritage protestataire à la résistance sociale (de la fin du 19e siècle aux années 1960). *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 16/17.
- Darly, S. et Torre, A. (2008). Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France. *Géocarrefour*, 83(4), 307–319.
- Darré, J.-P., Le Guen, R., Vandewalle, P. et Virion, D. (1988). L'analyse des réseaux de dialogue : questions de méthode. *Cahiers du Gerdal*, n° 12, 24–34.
- Darré, J.-P., Guen, R. L. et Lemery, B. (1989). Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Économie rurale*, 192(1), 115–122.
- Darré, J.-P. (1991a). Des catégories aux configurations : les conditions d'analyse des processus d'inter-influence dans l'agriculture. *Économie rurale*, n° 201, 16–21.
- Darré, J.-P. (1991b). Les hommes sont des réseaux pensants. *Sociétés contemporaines*, 5(1), 55–66.
- Darré, J.-P., Hubert, B., Landais, E. et Lasseur, J. (1993). Raisons et pratiques. Dialogue avec un éleveur ovin. *Droit, Politique, Espace agraire au Brésil*, n° 131-132, 107–182.
- Darré, J. P., Mathieu, A., & Lasseur, J. (2007). *Le sens des pratiques : conceptions d'agriculteurs et modèles d'agronomes*. Editions Quae.
- Dauphiné, A. (2003). *Les théories de la complexité chez les géographes*. Economica.
- Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *Espace géographique*, 24(2), 97–112.

- Debarbieux, B. (2014). Enracinement - Ancrage - Amarrage : raviver les métaphores. *Espace géographique*, 43(1), 68–80.
- Dedieu, B. (1993). Organisation du travail et fonctionnement d'exploitations d'élevage extensif du Massif Central. *Les pratiques d'élevage extensif : identifier, modéliser, évaluer*, 303–321.
- Dedieu, B., Chia, E., Leclerc, B., Moulin, C.-H. et Tichit, M. (2008). *L'élevage en mouvement : flexibilité et adaptation des exploitations d'herbivores*. Versailles : Éd. Quae.
- Dedieu, B. et Ingrand, S. (2010). Incertitude et adaptation : cadres théoriques et application à l'analyse de la dynamique des systèmes d'élevage. *Inra Productions Animales*, 23(1), 81–90.
- Degenne, A. (2004). Les réseaux Sociaux. *Mathematics ans Social Sciences*, 4(168), 5–9.
- Degenne, A. et Lebeaux, M.-O. (1997). Qui aide qui. Pour quoi ?, in : *Les réseaux sociaux*, 57–142. PUF. Presses universitaires de France.
- Demeulenaere, E. et Goulet, F. (2012). Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives ». *Terrains et Travaux*, 1(20), 121–138.
- Denèfle, S. (2002). Zonages de protection patrimoniale et territoires ; L'exemple de l'inscription de Lyon au patrimoine mondial, in: *Lire les territoires*. OpenEdition Books. Tours : Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/1783>
- Dépigny, S. (2007). Le modèle PAYSAGRI. Expérimentation de la sensibilité au paysage des agriculteurs comme facteur des évolutions du paysage rural.
- Depraz, S. (2008). *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Armand Colin.
- Dereix, C. et Guitton, J.-L. (2016). *Pérennisation des pratiques agropastorales extensives sur le territoire UNESCO des Causses et des Cévennes*. Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces Ruraux.
- Dervillé, M. (2013). L'élevage des yaks au Bhoutan. *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2149>
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Gallimard Paris. http://agorange.net/conf_decola.PDF
- Di Méo, G. (1987). Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de Géographie*, 96(537), 564–594.
- Di Méo, G. (1994). Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle. *Espaces et sociétés*, n° 4, 15–34.
- Di Méo, G. (2001). Espaces produits, perçus, représentés, vécus, sociaux, in : *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan.
- Di Méo, G. (2007). Processus de patrimonialisation et construction des territoires, in: *Regards sur le patrimoine industriel*, 87–109. Poitiers-Châtelleraut. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934>

- Di Méo, G. (2008). Une géographie sociale entre représentation et action. *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, n° 23, 13–21.
- Dollfus, O. (1970). *L'espace géographique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Douglas, M. (2004). *Comment pensent les institutions suivi de : La connaissance de soi et Il n'y a pas de don gratuit*. La découverte.
- Douglas, R. W. et Ulla, C. J. (2005). *Network Analysis and Ethnographic Problems: Process Models of a Turkish Nomad Clan*. Lexington Books.
- Dreyfus, F. (2013). Politiques pastorales et transformations de l'élevage des yaks sur le plateau tibétain : l'intégration au marché peut-elle apporter une solution à la dégradation continue de la steppe ? *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2107>
- Druguët, A. (2010). De l'intervention des paysages à la construction des territoires. Les terrasses des Ifugaos (Philippines) et des Cévenols (France).
- Dubois, M. (2007). La construction métaphorique du collectif : dimensions implicites du prêt-à-penser constructiviste et théorie de l'acteur-réseau. *L'Année sociologique*, 57(1), 127–150.
- Dumez, R. (2004). L'herbe et le feu dans le Parc national des Cévennes. Pratiques de gestion et modes de catégorisation des éleveurs et des gestionnaires.
- Dumez, R., Gramond, D., Revelin, F., Delavigne, A.-E., Badan, X., Battesti, V., et al. (2011). *Paysages culturels et naturels : Changements et conservation. Rapport final*. Paris : Muséum national d'histoire naturelle.
- Durkheim, E. (1895). *Les règles de la méthode sociologique / par Émile Durkheim...* F. Alcan (Paris). <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1055050>
- Durkheim, E. et Mauss, M. (1901). De quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives. *L'Année sociologique (1896/1897-1924/1925)*, 6, 1–72.
- Elster, J. (1983). *Explaining technical change: A case study in the philosophy of science*. Cambridge University Press.
- Enita. (2002). *Projet de CTE sur l'estive de Ternant*. Clermont-Ferrand : ENITA.
- Evans-Pritchard, E.-E. (1994). *LES NUERS. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*.
- Fel, A. (1962). Les hautes terres du Massif Central : tradition paysanne et économie agricole.
- Ferrand, A. (1997). La structure des systèmes de relations, in : *Les réseaux sociaux*, 37–54. PUF. Presses universitaires de France.
- Ferrary, M. et Callon, M. (2006). Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau. *Sociologies pratiques*, 2(13), 37–44.

- Ferrary, M. et Dibiaggio, L. (2003). Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de hautes technologies. *Revue d'économie industrielle*, 103(1), 111–130.
- Forsé, M. et Langlois, S. (1997). Réseaux, structures et rationalité, *in* : *Les réseaux sociaux*, 27–36. PUF. Presses universitaires de France.
- Forsé, M. et Lebeaux, M.-O. (1997). Capital social et emploi, *in* : *Les réseaux sociaux*, 143–182. PUF. Presses universitaires de France.
- Fournier, L. S. (2003). Les fêtes locales en Provence : des enjeux patrimoniaux. *Culture et Musées*, n° 1, 41–63.
- FranceAgriMer. (2012). *La consommation de viande ovine : une baisse difficile à enrayer*. Montreuil Sous Bois: FranceAgriMer.
- Frayssignes, J. (2007). Chapitre 5 - L'AOC Roquefort : une filière emblématique, *in* : *CIHEAM, MediTERRA 2007*, 147–184. Annuels. Presses de Sciences Po. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=SCPO_CIHEA_2007_01_0147
- Gautier, D. (2000). Le multi-usage de l'espace en Cévennes analysé grâce à des modèles graphiques spatio-temporels. *Espace géographique*, 29(2), 123–136.
- Geels, F. W. et Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, n° 36, 399–417.
- Gheorghiu, M. D. et Moatty, F. (2003). *Le travail collectif chez les salariés de l'industrie ; Groupes sociaux et enjeux de la coopération au travail*. Noisy-Le-Grand : Centre d'études de l'emploi.
- Giorgis, S. (2014). *Rencontres de Volubilis : Jardiner le Monde ; Les nouveaux paysages de la biodiversité*.
- Grave, E. et Chiffolleau, Y. (2008). Rôles et dynamiques des réseaux sociaux dans les circuits courts ; Résultats d'enquêtes. *Les cahiers de l'observatoire CROC*, n°7. INRA
- Godelier, M. (1984). *L'Idéal et le matériel : Pensée, économies, sociétés*. Fayard.
- Goeldner-Gianella, L. et Humain-Lamoure, A.-L. (2010). Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement. *L'Espace géographique*, 39(4), 325–344.
- Granovetter, M. (1983). The strength of weak ties: A network theory revisited. *Sociological theory*, n° 1, 201–233.
- Grossetti, M. (2000). Les effets de proximité spatiale dans les relations entre organisations : une question d'encastements. *Espaces et sociétés*, n° 101-102, 203–219.
- Guerrini, M.-C. (1990). Systèmes de pouvoir et gestion du territoire dans le sud du Parc national des Cévennes. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 5. <http://strates.revues.org/1440?&id=1440&lang=fr>

- Guicheteau, M. (2014). *Le rôle d'une inscription au patrimoine mondial sur l'ancrage territorial des systèmes d'élevage : l'exemple du territoire candidat « Chaine des Puys-Faille de Limagne »*. Clermont-Ferrand : Université Blaise-Pascal.
- Guimond, S. (2010). *Psychologie sociale ; Perspective multiculturelle*. Wavre - Belgique : Mardaga.
- Gumuchian, H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Paris : Anthropos.
- Hagget, P. (1965). *Locational analysis in human geography*. London: Arnold.
- Halbwachs, M. (1996). La mémoire collective et le temps. *Cahiers internationaux de sociologie*, 101, 45–65.
- Héritier, S. et Guichard-Anguis, S. (2008). Présentation : le patrimoine "naturel", entre culture et ressource. *Géographies et Cultures*, n° 66, 3–10.
- Hielke, S. van der M. (2007). A normative definition method for origin food products. *Anthropology of food: from local food to localised food*, S2.
- Hill, D., Mechoud, S., Campos, A., Coquillard, P., Gueugnot, J., Orth, D., et al. (2000). Modélisation de l'entretien du paysage par des herbivores en moyenne montagne : une approche multi-agents. *Ingénieries-EAT*, n° 21, 63–75.
- Hill, L. A., Brandeau, G. et Truelove, E. (2014). *Collective genius: the art and practice of leading innovation*. Boston, Etats-Unis d'Amérique : Harvard Business Review Press.
- Hubert, B. (1994). Pastoralisme et territoire. Modélisation des pratiques d'utilisation. *Cahiers Agricultures*, 3(1), 9–22.
- Hubert, B., Girard, N., Lasseur, J. et Bellon, S. (1993). Les systèmes d'élevage ovin préalpins ; Derrière les pratiques, des conceptions modélisables. *Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n° 27, 351–385.
- Institut de l'élevage, et GEB. (2013). *Chiffres clés 2013 ; Productions ovines lait et viande*. Paris : Institut de l'élevage.
- Isnard, H. (1985). Espace et temps en géographie. *Annales de Géographie*, 94(525), 534–545.
- Kaufmann, J. C. (2008). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*. Paris, Armand Colin.
- Kreutzmann, H. (2013). Recent results from pastoralism research and development practice. *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2017>
- Kumer, P. et Razpotnik Viskovic, N. (2014). Management objectives and motivations of small-scale forest owners in Slovenia.
- Labouesse, F. (1998). La construction de nouvelles relations entre monde agricole et société : une approche à partir de fêtes de la transhumance. *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 2, p. 15.

- Lacombe, N. et Casabianca, F. (2013). Coordinations, controverses, normes dans l'arganeraie marocaine : le rôle des médiations territoriales, in : *CANAL 2013*, p. 15. Montpellier.
- Lacombe, P., Vindel, P. et Vollet, D. (2006). The French experiment of the PDRN: Evaluation and prospects? *Ingénieries - E A T*, (Spécial FEADER), 213–224.
- Lamine, C. (2011). Transition pathways towards a robust ecologization of agriculture and the need for system redesign. Caises from organix farming and IPM. *Journal of Rural Studies*, n° 27, 209–219.
- Lamine, C., Meynard, J. M., Perrot, N. et Bellon, S. (2009). Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : les cas de l'Agriculture Biologique et de la Protection Intégrée. *Innovations agronomiques*, n° 4, 483–493.
- Lardon, S. et Piveteau, V. (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, 80(2), 75–90.
- Larrère, R. (1995). Enquête sur les singularités des lieux, in: *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, 294–312. Pays / Paysages. Champ Vallon.
- Laslaz, L. (2005). Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social? *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 16/17. <http://ruralia.revues.org/1094>
- Laslaz, L. (2013). Renaturaliser sans patrimonialiser. Bannir les installations obsolètes et les points noirs paysagers dans les espaces naturels protégés alpins. *L'Espace géographique*, 42(4), 354–369.
- Latour, B., Callon, M. et Akrich, M. (2006). *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*. Paris : Presses de l'École des Mines de Paris.
- Laurens, L. (1995). Les Parcs naturels, du concept à la pratique d'une agriculture environnementale, in : *Annales de géographie*, 339–359. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1995_num_104_584_13917
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2), 293–320.
- Lefeuvre, M. (2013). Dynamiques générales contemporaines dans les estives de la Chaîne des Puys.
- Lefort, C. (2015). Mayo Elton (1880-1949). *Encyclopaedia Universalis [en ligne]*.
- Legay, J. M. (1986). *L'expérience et le modèle. Un discours sur la méthode*. INRA Editions.
- Le Moigne, J. L. (1990). *La modélisation des systèmes complexes*. Paris : Dunod.
- Lévy, J. (2004). Génération : contexte générationnel et dynamique de la géographie. *Espaces Temps*, 84(1), 215–223.
- Lévi-Strauss, C. (2001). *Tristes tropiques*. Plon.
- Lévi-Strauss, C. (2008). La crise moderne de l'Anthropologie. *Le Courrier de l'Unesco*, n° 5, 39–46.

- Loiseau, P. (1979). *Histoire de la mise en valeur, écologie et perspectives d'utilisation pastorale des zones marginales dans la région Dômes-Sud*. INRA.
- Loiseau, P. et Merle, G. (1979). Influence du mode d'exploitation traditionnel sur l'état des parcours dans la région des Dômes. *Fourrages*, n° 79, 37–55.
- Luginbühl, Y. (1991). Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? *Études rurales*, 27–44.
- Luginbühl, Y. (2012). *La mise en scène du monde ; Construction du paysage européen*. Paris.
- Marraccini, E. (2010). *La caractérisation des fonctions agro-environnementales : une approche par l'agronomie des territoires*. Aubière : AgroParisTech.
- Marres, P. (1945). Notes de géographie caussenarde [La XXX^e excursion géographique interuniversitaire, premier article.]. *Annales de Géographie*, 51(287), 175–186.
- Martin, M. (2012). Entre affection et aversion, le retour du loup en Cévennes comme problème public. *Terrains et Travaux*, 1(20), 15–33.
- Marty, P., Lepart, J. et Kunstler, G. (2007). Le paysage culturel rattrapé par sa dynamique : l'exemple des Grands Causses, in : *Histoire et agronomie : Entre ruptures et durée*. IRD Edition. Montpellier : Institut de Recherche et de Développement.
- Mathieu, N. (1998). La notion rurale et les rapports ville-campagne en France. Les années quatre-vingt-dix. *Économie rurale*, n° 24, 11–20.
- Maubourguet, P. (1990). *Le petit Larousse en couleur*. Librairie Larousse.
- Mauléon, P. et Rougeot, J. (1962). Régulation des saisons sexuelles chez les brebis de races différentes au moyen de divers rythmes lumineux. *Annales de biologie animale, biochimie, biophysique*, 2(3), 209–222.
- Mazoyer, M. (1987). *Dynamique des Systèmes Agraires*. Paris : Ministère de la Recherche et de la technologie.
- Ménadier, L. (2012). Paysages de fromages : sensibilités au paysage, pratiques des agriculteurs et ancrage territorial des AOC fromagères de moyennes montagnes d'Auvergne et de Franche-Comté.
- Mercklé, P. (2004a). Les réseaux sociaux. Les origines de l'analyse des réseaux sociaux.
- Mercklé, P. (2004b). *La sociologie des réseaux sociaux*. Découverte.
- Merkle, R. (2013). Fifty years of transformation: the decline of nomadic pastoralism in China — A case study from Inner Mongolia. *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2166>
- Michelin, Y. (1995). *Les jardins de Vulcain : paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la chaîne des Puys du Massif central français*. Paris : Maison des sciences de l'homme.

- Michelin, Y. (1996). Gestion concertée du domaine pastoral ; l'exemple des Parcs régionaux auvergnats. *Bulletin de la société languedocienne de Géographie*, 123–139.
- Michelin, Y. (2005). *Synthèse du bilan des actions pastorales sur le territoire des deux Parcs naturels Régionaux de la Région Auvergne : 1988-2005*.
- Micoud, A. (1991). *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*. Lyon : Éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- Mignon, C. (1999). Moyennes montagnes européennes : nouvelles fonctions, nouvelles gestions de l'espace rural ; pôle « gestion des territoires ruraux sensibles » ; 1^{ères} journées internationales ; Actes du colloque de Clermont - Ferrand Mai 1998, *in* : Clermont-Ferrand : CERAMAC.
- Mignotte, A. (2002). Vers une gestion concertée et participative des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés. *Revue de géographie alpine*, 90(2), 45–59.
- Milgram, S. (1967). The small world problem. *Psychology today*, 2(1), 60–67.
- Molenat, G., Foulquie, D., Autran, P., Bouix, J., Hubert, D., Jacquin, M., *et al.* (2005). Pour un élevage ovin allaitant performant et durable sur parcours : un système expérimental sur le Causse du Larzac. *Production animale*, 18(5), p. 323.
- Moliner, P. et Guimelli, C. (2015). *Les représentations sociales ; Fondements théoriques et développements récents*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Moriceau, J.-M. et Madeline, P. (2010). *Repenser le sauvage grâce au retour du loup : les sciences humaines interpellées*. Presses Universitaires de Caen. http://clio-cr.clionautes.org/IMG/article_PDF/Repenser-le-sauvage-grace-au-retour-du-loup-les-sciences-humaines-interpellees_a3094.pdf
- Morin, E., Cassignol, C. et Fraysse, J. (2004). *La production de lait de brebis en France, diversité des systèmes d'exploitation*. Paris : Institut de l'élevage.
- Moscovici, S. (1986). L'ère des représentations sociales. *L'étude des représentations sociales*, 34–80.
- Moscovici, S., Abric, J.-C., Billig, M., Deconchy, J.-P., Doise, W., Doms, M., *et al.* (1984). *Psychologie sociale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Müller, B. (1992). James Scott : Domination and the arts of resistance : hidden transcripts (1990, Yale University Press). *Bulletin de l'APAD*, (3). <http://apad.revues.org/406>
- Muniesa, F. et Linhardt, D. (2006). Acteur-Réseau (Théorie de l'). *Dictionnaire des sciences humaines*, p. 1328.
- Nadel, S. F. (1957). *The Theory of Social Structure*. London: Cohen et West.
- Nataf, F. (2010). *L'agriculture comme ressource territoriale dans un territoire-charnière entre Pays et Parc Naturel Régional ? Stratégies spatiales et prospective territoriale*. Clermont-Ferrand : AgroParisTech. <http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00033151>

- Orain, O. (2004). La géographie française face à la notion d'échelle. Une approche par les significations et les contenus épistémologiques, *in* : M.-C. Robic (Ed.), *Echelles et temporalités en géographie*, 2–24.
- Orth, D., Carrère, P., Duquet, P., Lefèvre, A., Michelin, Y., Josien, E., *et al.* (1998). L'adjonction de chevaux aux bovins en conditions de sous-chargement modifie-t-elle l'utilisation de la ressource herbagère ? *Fourrages*, n° 153, 125–138.
- Pailleux, J.-Y. et Dedieu, B. (2010). Résistance de l'élevage ovin en Cévennes ; Des brebis restent dans le maquis... *Pastum ; Bulletin de l'association Française de pastoralisme*, n° 95, 15–25.
- Pailleux, J.-Y. et Dedieu, B. (2011). Eleveurs en Cévennes ; Différents chemins pour durer sur le long terme. *Pâtre*, n° 588, 30–32.
- Pan, D., Domon, G., Blois (de), S. et Bouchard, A. (1999). Temporal (1958-1993) and spatial patterns of land use changes in Haut-Saint-Laurent (Quebec, Canada) and their relation to landscape physical attributes. *Landscape Ecology*, n° 14, 35–52.
- Paradis, S. et Lelli, L. (2010). La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? *Développement durable et territoires*, 1(2).
- Pégaz-Fiornet, A. (2010). Le pastoralisme en Cévennes ; Vécu et transmission d'un métier-identité, représentation et valorisation d'un patrimoine (F. Lerin, Ed.). *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable*, 39–47.
- Pham, H. V. et Jeanneaux, P. (2012). Le contentieux des installations classées pour la protection de l'environnement sous le prisme des réseaux d'acteurs - Le cas de la région d'Auvergne.
- Parc national des Cévennes. (2013). *Charte. Parc national de Cévennes. Réserve de biosphère des Cévennes. Paysage culturel des Causses et des Cévennes*. Mende : Parc national des Cévennes.
- Primdahl, J., Kristensen, L., Busck, A. G. et Vejre, H. (2010). Functional and Structural Changes of Agricultural Landscapes: How Changes are Conceived by Local Farmers in Two Danish Rural Communities. *Landscape Research*, 35(6), 633–653.
- Primdahl, J. et Swaffield, S. (2010). Globalisation and the sustainability of agricultural landscapes, *in* : *Globalisation and Agricultural Landscapes ; Change Patterns and Policy Trends in Developed Countries*, 1–15. Cambridge - Studies in Landscape Ecology -. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pueyo, G. (1980). Histoire de la France rurale, ouvrage collectif sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon. *Revue d'histoire des sciences*, 33(2), 191–192.
- Racine, J.-B., Raffestin, C. et Ruffy, V. (1980). Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie. *Helvetica*, n° 5, 87–94.
- Raffestin, C. (1982). Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et sociétés*, n° 41, 167–171.

- Richez, G. (1976). Réflexions critiques sur les parcs naturels français. *Revue de géographie de Lyon*, 51(2), 189–204.
- Rieutort, L. (1995). *L'Élevage ovin en France : espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles*. Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- Rieutort, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *Armand Colin - L'Information géographique* -, 73(1), 30–48.
- Rieutort, L. (2016a). Systèmes et territoires d'élevage : des concepts intégrateurs entre agronomie, géographie et sciences sociales. *à paraître*.
- Rieutort, L. (2016b). La nouvelle donne territoriale de l'agriculture : entre ancrage et innovations. Exemples en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Rieutort, L. (2016c). Quelle place donner au paysage dans le projet des éleveurs ? Réflexions à partir des systèmes agropastoraux de Margeride. *à paraître*.
- Rifkin, J. (2014). *La nouvelle société du coût marginal zéro ; L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*. Éditions Les Liens qui libèrent.
- Robic, M.-C. (2004). Note sur la notion d'échelle dans la géographie française de la fin du XIXe siècle et du début du XX^e siècle. *Cybergeo : European Journal of Geography*, n° 264. <http://spi.cybergeo.revues.org/3961>
- Roger, A. (1995). *La théorie du paysage en France, 1974-1994*. Editions Champ Vallon.
- Rogers, E.M. (1943). *Diffusion of Innovations* (M. Collier, Ed.). London: Free Press.
- Rosemberg, M. (2003). Contribution à une réflexion géographique sur les représentations et l'espace. *Géocarrefour ; Les références des géographes*, 78(1), 71–77.
- Rouaud, C. (2011). *Tous aux Larzac*.
- Roué, M. (2006). Introduction : entre cultures et natures. *Revue internationale des sciences sociales*, 1(187), 11–18.
- Sauvant, D. et Martin, O. (2010). Robustesse, rusticité, flexibilité, plasticité... les nouveaux critères de qualité des animaux et des systèmes d'élevage : définitions systémique et biologique des différents concepts. *Inra Productions Animales*, 23(1), 5–10.
- Sgard, J. et Grahal. (2010). *Les Causses et les Cévennes ; Paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ; Exposé synthétique de la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco*.
- SMPNRVA. (2013). *Rapport d'activités du syndicat mixte du Parc 2011-2013*. Aydat : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
- Tafari, C. (2010). Agriculture, territoire et développement durable. Analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en Corse. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00558115>

- Tan, G. (2013). An ethnography of life and changes among Tibetan nomads of Minyag Dora Karmo, Ganzi Tibetan Autonomous Prefecture, Sichuan Province. *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, n° 43-44. <http://emscat.revues.org/2111>
- Tavernier, Y. (1968). Le mouvement de coordination et de défense des exploitations agricoles familiales (M.O.D.E.F). *Revue française de science politique*, 18(3), 542–563.
- Taylor, F. W. (1911). *Principles of Scientific Management*. New-York: Norton and Company.
- Terrasson, D. et Le Floch, S. (1995). La notion de paysage : au-delà des formes, les liens entre les hommes et les territoires. *Natures Sciences Sociétés*, 3(4), 348–351.
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Guérin, M., et al. (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, 415–453.
- Torre, A., et Caron, A. (2005). Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage. *Économie et institutions*, n° 6, 183–220.
- Torre, A., Melot, R., Bossuet, L., Cadoret, A., Caron, A., Darly, S., et al. (2010). Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Eléments de méthode et de repérage. *VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(1), p. 25.
- Touraine, A. (1978). *La voix et le regard*. Paris : Seuil.
- Tricart, J. (1952). La géomorphologie et la notion d'échelle. *Revue de géomorphologie dynamique*, n° 5, 213–218.
- Unesco. (2011a). *Les Causses et les Cévennes, Paysage culturel de l'agro-pastoralisme Méditerranéen - Candidature à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco*. Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées.
- Unesco. (2011b). *Dossier de candidature sur la liste du patrimoine mondial : Ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la Faille de la Limagne*. Clermont-Ferrand : Conseil Général Puy-de-Dôme.
- Varlet, J. (1997). Autoroutes, économie et territoires, in : *Actes du colloque SATCAR Clermont-Ferrand, 18-19 mai 1995*, p. 423. CERAMAC. Clermont-Ferrand : CERAMAC.
- Vollet, D. (2002). Présentation de la problématique de l'atelier « Multifonctionnalité et territoires. » *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 1, 5–7.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTEURS INTERROGES SUR LES DEUX TERRAINS D'ETUDE

Localité	Aveyron	Causse	COPFL	Lozère
Institution/ éleveur			Agents Centre Régional de la Propriété Forestière	SUJAMME
			Agents Dreal	Association CERCLE
			Agents Office National des Forêts	Chambre agriculture
			Association CHAMINA	COPAGE
			Association les Toques d'Auvergne	Eleveur/Chambre agriculture
			Association propriétaire fonciers Dôme Union Bergers	Ex-directeur Conseil Scientifique UNESCO
			Centre Régional de la Propriété Forestière	Fédération des Groupements Pastoraux
			Chambre Agriculture/COREL	
			Confédération Paysanne	
			Conseil Général 63 Chargés mission agriculture	
			Conseil Général 63 Chargés mission Unesco	
			Conseil Régional Chargé mission agriculture	
			Coopérative COPAGNO Ingénieurs	
			Coopérative COPAGNO Techniciens	
			Coopérative estive Ordine	
Eleveurs				
Fédération Nationale Ovine				
Inra, ex-responsable de l'estive de Manson				
Institut de l'élevage responsable Ovin				
Maires				
Organisme de certification OCERTE				
Organisme de sélection Rava				
PNRVA chargée mission agriculture				
PNRVA Comité pilotage PASTORALISME				
PNRVA Gardes Natures				
PNRVA Responsable service aménagement territoire				
PNRVA_Ex-Chargée de mission				
PNRVA_Ex-Directeur				
Réunion Publique présentation projet UNESCO				
Syndicat Mixte de la Gestion Forestière d'Aydat				
Vetagro Sup, ancien chargé de mission estive Ternant				

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES SEF

Approche théorique	Question associée	Thématique
Le lieu	Est-ce que vous avez entendu parler du classement Unesco ? Dans quel contexte ?	Espace patrimonialisé
Le lieu	Savez-vous s'il y a eu des décisions prises au nom de ce classement ? Lesquelles ?	Espace patrimonialisé
Le lieu	Quelles personnes extérieures à l'exploitation viennent vous rencontrer sur place ? A quelle fréquence ?	Réseau collectif
Le lieu	A quels groupes ou institutions appartiennent ces personnes ?	Réseau collectif
Le lieu	Où se situe le siège de votre exploitation	Spécialisation du système
Le lieu	Quelle est l'institution la plus proche de votre ferme ?	Spécialisation du système
Le lieu	Vous impliquez-vous dans cette institution voisine ? Vous impliquez-vous dans une autre institution ? A quelle distance se situe cette institution dans laquelle vous vous impliquez ? Est-ce que ça vous paraît loin par rapport à votre ferme ? et par rapport à d'autres institutions ?	Spécialisation du système
Le lieu	Quelle est le collectif le plus proche de votre ferme ? C'est lequel ?	Spécialisation du système
Le lieu	Vous impliquez-vous dans ce collectif voisin ? A quelle distance se situe ce collectif ? Est-ce que ça vous paraît loin par rapport à votre ferme ? et par rapport à d'autres collectifs ?	Spécialisation du système
Les pratiques d'élevage collectives	Discutez-vous de ces parcelles aux autres ? Dans les collectifs ? Avec les institutions ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Discutez-vous de vos techniques d'élevage dans ces collectifs ? De quoi vous discutez ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Le collectif promeut-il un fonctionnement agricole particulier ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Etes-vous amené à vous exprimer au nom de votre collectif ? Si vous le faites, à qui ? Parlez-vous des pratiques d'élevage ? Lesquelles ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Pourquoi parlez-vous de ces objectifs comme ça et pas autrement ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Savez-vous si les objectifs du collectif ont toujours été ceux-là ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Est-ce qu'il y a eu des grandes modifications au niveau du fonctionnement agricole que promeut le collectif ?	Construction de la représentation collective
Les pratiques d'élevage collectives	Lorsque vous vous exprimez au nom de votre collectif, parlez-vous du paysage ?	Espace patrimonialisé
Les pratiques d'élevage collectives	Est-ce que toutes ces décisions sont prises par l'exploitation ou est-ce que certaines sont proposées, accompagnées par des institutions ou collectifs ? Lesquels ?	Evolution du système
Les pratiques d'élevage collectives	Le projet Unesco a-t-il entraîné des discussions particulières au niveau de votre collectif ? Ces discussions étaient-elles basées sur des projets inexistants ou des « anciennes histoires »	Espace patrimonialisé

Les pratiques d'élevage collectives	Quel est la forme du système d'élevage (le type d'élevage, les pratiques, le paysage associé...) que communiquent [le nom de ses collectifs] ? Pourquoi celui-là et pas un autre ? Pourquoi ces arguments sont-ils importants dans ce que vous dites ? Qui sont là ou les personnes qui les communiquent [A quels collectifs appartiennent-ils] ? Avec quels collectifs vous en discutez ?	Influence individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage collectives	Le projet Unesco est-il utilisé comme argumentaire lorsque votre collectif s'adresse à d'autres personnes-institutions ? De quel type d'argument s'agit-il ?	Influence individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage collectives	Les collectifs que vous connaissez ont-ils déjà influencé certaines décisions que vous avez prises au sujet de votre exploitation ? Lesquelles ? Pourquoi ? Quand ?	Influence individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage collectives	Avez-vous déjà proposé des techniques d'élevage personnelles à un collectif ? De quel type ? Pourquoi ? Quand [dans quel contexte] ? A quel collectif ?	Influence individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage collectives	Faites vous partie de collectifs agricoles ? Existe-t-il des structures, des temps ou des lieux particuliers où vous vous réunissez entre éleveurs ?	Réseau collectif
Les pratiques d'élevage collectives	Il y-a-t-il des sujets particuliers en lien avec l'élevage ou en lien avec l'espace qui font l'objet de débat entre les membres de votre collectif ?	Réseau collectif
Les pratiques d'élevage individuelles	Votre exploitation est-elle dans une zone classée, protégée ou dans les limites de l'inscription Unesco ? Depuis combien de temps ? Le ou lesquelles	Espace patrimonialisé
Les pratiques d'élevage individuelles	Considérez-vous le classement Unesco comme un contexte particulier à côté des autres exploitations qui ne sont pas concernées ? En fonction des autres zones de protection ou de contractualisation (e.g. Natura 2000) ?	Espace patrimonialisé
Les pratiques d'élevage individuelles	Savez-vous si le fait d'être dans une zone d'intérêt qui superpose les types de protection dont vous venez de me parler influence les prises de décision sur votre exploitation ? Lesquelles ?	Evolution du système
Les pratiques d'élevage individuelles	Qu'avez-vous fait avant de reprendre l'exploitation ?	Evolution de l'individu
Les pratiques d'élevage individuelles	Avez-vous suivi des formations une fois que vous étiez installé ?	Evolution de l'individu
Les pratiques d'élevage individuelles	Est-ce une ferme familiale ? Comment exercez-vous votre métier en comparaison avec vos prédécesseurs ?	Evolution du système
Les pratiques d'élevage individuelles	Avez-vous des projets d'évolution pour votre exploitation dans le futur ? Lesquels ?	Evolution du système
Les pratiques d'élevage individuelles	Pouvez-vous me raconter les faits qui ont marqué l'évolution de votre exploitation ? Au niveau de son fonctionnement ? Au niveau de l'évolution du système d'élevage ?	Evolution du système
Les pratiques d'élevage individuelles	Depuis quand possédez-vous cette exploitation ?	Fonctionnement de l'exploitation
Les pratiques d'élevage individuelles	Pourquoi vous-êtes vous installé ici ?	Fonctionnement de l'exploitation
Les pratiques d'élevage individuelles	Quel est le rythme de votre exploitation ? Quand vous occupez-vous de vos bêtes, quand les sortez-vous...	Fonctionnement de l'exploitation

Les pratiques d'élevage individuelles	Existe-t-il des parcelles que vous utilisez plus fréquemment que d'autre ? Pourquoi ? Et inversement ? Est-ce en lien avec une affection particulière ? Est-ce une occasion de rencontre avec d'autres personnes ?	Fonctionnement de l'exploitation
Les pratiques d'élevage individuelles	Dans quel collectif êtes-vous investi ? Quel est votre rôle ?	Influence Individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage individuelles	Quel temps cela vous prend par semaine ?	Influence Individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage individuelles	Pourquoi investir du temps dans ce collectif ?	Influence Individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage individuelles	Qu'est ce qui vous a amené à pratiquer de cette manière ?	Influence Individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage individuelles	Avez-vous des points de vue différents dans ce ou ces collectifs ? Lesquels ?	Influence Individuelle/collective sur le système
Les pratiques d'élevage individuelles	Négociez-vous vos points de vue dans les collectifs ? Lesquels et pourquoi ?	Influence Individuelle/collective sur le système

ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES COLLECTIFS

Approche théorique	Question associée	Thématique
Représentation de l'élevage associé au collectif	Quels sont vos moyens d'action pour entamer le dialogue et/ou transmettre votre point de vue au sujet des pratiques agricoles avec d'autres collectifs/institutions ?	Construction de la représentation collective
Représentation de l'élevage associé au collectif	Votre institution promeut-elle un fonctionnement agricole particulier ? Lequel ?	Construction de la représentation collective
Représentation de l'élevage associé au collectif	Pouvez-vous identifier des moments forts inscrits dans l'évolution agricole de votre institution ?	Construction de la représentation collective
Représentation de l'élevage associé au collectif	Il y-a-t-il eu des grandes modifications en terme de communication de l'image agricole de l'institution dans le temps ?	Construction de la représentation collective
Représentation de l'élevage associé au collectif	Est-ce que vous avez entendu parler de l'inscription au patrimoine mondial Unesco ? Dans quel contexte ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Savez-vous s'il y a eu des décisions de prises en rapport avec les pratiques d'élevage ou l'évolution du paysage relativement au projet Unesco ? Lesquelles ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Quel est le contexte agricole dans une zone à la fois inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et à la fois classée avec un autre système de protection [PNR, PN, zone classée...] ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Votre collectif communique-t-elle sur le paysage ? Quelle facette de ce dernier communique-t-elle ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Utilisez-vous l'inscription Unesco et les autres types de classements dans votre discours ? Avec qui ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Pourquoi ? Quelle connotation associez-vous à ce discours ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Au niveau de l'explicitation agricole : considérez-vous le projet Unesco comme un contexte particulier par rapport aux autres exploitations situées en zone tampon ? Et par rapport aux exploitations hors zone ?	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Le Projet Unesco a-t-il fait apparaître un débat (ou discussion) avec les autres collectifs agricoles ? Ce débat est-il construit sur des éléments propres au projet ? Ou l'Unesco a-t-il fait ressurgir des vœux dédaignés ? Lesquels ? Entre quels collectifs	Espace patrimonialisé
Représentation de l'élevage associé au collectif	Lorsque vous vous adressez au nom de votre collectif, négociez-vous vos points de vue avec des collectifs locaux ? Lesquels et pourquoi ?	Influence indiv/coll sur le système
Représentation de l'élevage associé au collectif	En ce qui concerne l'élevage et le paysage sur la zone inscrite, existe-t-il des éléments qui font consensus entre les collectifs ? Entre quels collectifs ?	Réseau collectif
Représentation de l'élevage associé au collectif	A l'inverse, sur quels éléments êtes vous amenés à devoir justifier le point de vue de votre collectif par rapport à l'activité agricole et au paysage sur l'espace inscrit ?	Réseau collectif
Représentation de l'élevage associé au collectif	Existe-t-il des collectifs qui exercent une mission similaire à la votre ? Echangez-vous des informations, discutez-vous de vos points de vue (collectifs) en ce qui concerne les systèmes d'agriculture ? Est-ce que les acteurs agricoles arrivent à vous différencier des autres structures ? En quoi ?	Spatialisation du système
Représentation individuelle de l'acteur	Qu'avez-vous fait avant d'occuper ce poste ?	Evolution de l'individu
Représentation individuelle de l'acteur	Savez-vous pourquoi le siège de l'institution (ou l'antenne) s'est implanté ici ? Connaissez-vous l'influence que possède l'institution sur le monde agricole local ?	Evolution du système /...

Représentation individuelle de l'acteur	Savez-vous si les classements ou le projet Unesco ont entraîné des changements particuliers dans le fonctionnement des exploitations locales ? Lesquelles ?	Evolution du système
Représentation individuelle de l'acteur	Pouvez-vous me raconter des faits qui ont marqué l'élevage local ? Au niveau de son fonctionnement ?	Evolution du système
Représentation individuelle de l'acteur	Au niveau de l'évolution du système d'élevage et des pratiques ?	Implication de l'individu dans le collectif
Représentation individuelle de l'acteur	Êtes-vous investis dans d'autres collectifs ? Quel est votre rôle dans ces collectifs ?	Implication de l'individu dans le collectif
Représentation individuelle de l'acteur	Quel temps cela vous prend par semaine ?	Implication de l'individu dans le collectif
Représentation individuelle de l'acteur	Pourquoi investir du temps dans ce collectif ?	Implication de l'individu dans le collectif
Représentation individuelle de l'acteur	Avez-vous des points de vue différents que ceux exprimés dans ce ou ces collectifs par rapport à [niveau figuratif du collectif] ? Lesquels ?	Influence indiv/coll sur le système
Réseau et actions collectives	Au sein de l'institution, quels sont les actions collectives associées aux pratiques d'élevage qui ont été proposées aux collectifs agricoles locaux ? De quel type ? Pourquoi ? Quand [dans quel contexte] ?	Influence indiv/coll sur le système
Réseau et actions collectives	Avez-vous des exemples de proposition de formation/conseils au sujet de techniques/pratiques d'élevage à un collectif ? De quel type ? Pourquoi ? Comment l'avez-vous proposé ?	Influence indiv/coll sur le système
Réseau et actions collectives	Votre institution va-t-elle à la rencontre des agriculteurs ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Avec quelles autres institutions êtes-vous en contact pour ce qui concerne les questions agricoles ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Avec quels collectifs agricoles êtes-vous amenés à entrer en contact ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Formez-vous des collectifs agricoles ou institutions à certaines pratiques d'élevage spécifiques à votre collectif ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	[Lorsque l'informateur parle à la troisième personne «on-nous»] A quels collectifs ou institutions faites-vous référence ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Êtes-vous amené à faire du terrain ? A entrer en contact avec des collectifs agricoles ? Si oui Lesquelles ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Si non, existe-t-il un service qui occupe ce rôle dans le cadre du suivi/conseil de l'évolution du système d'élevage dans votre collectif ?	Réseau collectif
Réseau et actions collectives	Où se situe le siège de l'institution ?	Spatialisation du système
Réseau et actions collectives	Pouvez-vous me dire le nom d'une institution la plus proche de la votre ?	Spatialisation du système
Réseau et actions collectives	Connaissez-vous d'autres groupes ou institutions agricoles avec lesquels vous n'entretenez pas de contact particulier ?	Spatialisation du système

ANNEXE 4 : TABLEAU DE DONNEES RELATIVES AUX ENTRETIENS REALISES AVEC LES ACTEURS AGRICOLES SUR LE SITE CDPFL

ID	LOCALITE ELEVEUR	STRUCTURES CITEES	LOCALITE STRUCTURE	TYPE DE LIEN SOCIAL	FRE Q	DETAILS LIENS
43	GIAT	CIALYN	VIC LE COMPTE	LIEN FORT	0	Ancien membre du conseil d'administration
43	GIAT	LIMAGRAIN	GIAT	CONNAISSANCE	1	
43	GIAT	SARL GOURDY	GELLES	LIEN FORT	52	Marchand bête
44	NEBOUZAT	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT MONTAGNE	LIEN FORT	0	Président
44	NEBOUZAT	CONSEIL GENERAL 63	CLERMONT-FERRAND	LIEN FORT	0	EX- Président de la commission agricole et développement durable 2000-2003
44	NEBOUZAT	COPAGNO	GERZAT	UTILISATEUR	8	Vente agneaux et bilan
44	NEBOUZAT	LIMAGRAIN	PONTGIBAUD	UTILISATEUR	1	Compléments alimentaire
44	NEBOUZAT	Mairie NEBOUZAT	NEBOUZAT	LIEN FORT	0	Maire
44	NEBOUZAT	UPRA	LEMPDES	UTILISATEUR	4	Pesée agneau + conseil choix race et agnelles
44	NEBOUZAT	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT-MONTAGNE	UTILISATEUR	1	Rattaché à Copagno
45	BRAMAUDS	CER FRANCE AVENIR	RIOM	UTILISATEUR	1	programme "pays de dôme avenir
45	BRAMAUDS	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	LIEN FORT	1	Groupement réseau d'élevage
45	BRAMAUDS	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	12	Conseils au niveau de l'élevage : Technique et Maladie. Fait partit du conseil d'administration
45	BRAMAUDS	FDO	AUBIERE	LIEN FORT	0	
45	BRAMAUDS	INSTITUT DE L'ELEVAGE	AUBIERE	LIEN FORT	1	Groupement réseau d'élevage
45	BRAMAUDS	JEUNES AGRICULTEURS	AUBIERE	LIEN FORT	0	EX président de la structure JA
45	BRAMAUDS	MARVALIN	JOZE	UTILISATEUR	4	Marchand mécanique - Vente et gestion des pannes -
45	BRAMAUDS	MOULIN MASSAGETTES	ST PIERRE ROCHE	UTILISATEUR	12	Alimentation
45	BRAMAUDS	SANDERS	ROCHEFORT MONTAGNE	LIEN FORT	12	Alimentation. Conseils techniques sur la rotation des cultures
45	BRAMAUDS	UPRA	LEMPDES	UTILISATEUR	2	Croisement berrichon, safolque et charolais. Utilisateur des béliers
45	BRAMAUDS	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	10	Conseils santé. Passes plus fréquemment pour les vaches. Clinique vétérinaire des Mont d'Or
46	BEAUNE LE CHAUD	CER FRANCE AVENIR	RIOM	UTILISATEUR	1	.../...

46	BEAUNE LE CHAUD	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	LIEN FORT	24	Inscription au programme du suivi de la pousse d'herbe coordonnée par l'AROA et groupe de travail coût de production. Clémentine LACOURS et JMM.
46	BEAUNE LE CHAUD	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	52	Chauffeur et technicien pour les conseils. Commercialisation agneaux
46	BEAUNE LE CHAUD	MOULIN MASSAGETTES	ST PIERRE ROCHE	UTILISATEUR	24	Alimentation
46	BEAUNE LE CHAUD	SANDERS	ROCHFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	12	Fertilisant
46	BEAUNE LE CHAUD	SOB	ST AFFRIQUE	UTILISATEUR	0	Matériel d'élevage et de fenaison / Aménagement bergerie / contact par téléphone / Seif OVIN BOVIN
46	BEAUNE LE CHAUD	SYNDICAT D ESTIVE MANSON	ST GENES CHAMPANELLE	LIEN FORT	0	Reprise potentielle de la présidence après le décès de [Ancien Président]
46	BEAUNE LE CHAUD	UPRA	LEMPDES	LIEN FORT	6	vérification des phénotypes Rava et conseils pour le bélier. Fait partir du conseil d'administration
47	PULVERIERES	AROA	AUBIERE	CONNAISSANCE	0	Coordonne les journées régionales ovines
47	PULVERIERES	CER FRANCE AVENIR	RIOM	UTILISATEUR	2	
47	PULVERIERES	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	LIEN FORT	5	Programme "coût de production"
47	PULVERIERES	COOPERATIVE ESTIVE ORCINES	ORCINES	UTILISATEUR	4	Utilisation depuis 3 ans. En a parlé au maire de Chapdes
47	PULVERIERES	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	2	Visite des techniciens - conseils élevage (agnelages et traitements, bâtiments et clôtures) et commercialisation - Utilisation très forte en conseil. Lien de franchise amitié
47	PULVERIERES	DOMAGRI	MANZAT	UTILISATEUR	1	Minéraux, aliments...
47	PULVERIERES	INSTITUT DE L ELEVAGE	AUBIERE	UTILISATEUR	2	Réunions d'éleveurs des Dômes "coût de production". Organisation de visites d'élevage.
47	PULVERIERES	JEUNES AGRICULTEURS	AUBIERE	LIEN FORT	1	Participation aux journées d'action et à la cession nationale ovine
47	PULVERIERES	LIMAGRAIN	PONTGIBAUD	UTILISATEUR	4	Achat granulés (70t /an) / Lieu d'échange entre agriculteurs
47	PULVERIERES	MAIRIE CHAPDE BEAUFORT	CHAPDES BEAUFORT	LIEN FORT	0	Participation à la fête de l'estive de Pontgibaud .../...

PULVERIERES	MARVALIN	JOZE	UTILISATEUR	2	Concessionnaire avec qui il travaille depuis 30 ans. Matériel agricole. Conseils sur le matériel.
PULVERIERES	UPRA	LEMPDES	LIEN FORT	6	Contrôle performances, ventes lot de femelles, pesées agneaux. Fait parti du conseil d'administration. Appelle les techniciens avant le vétérinaire. Promotion aux agriculteurs intéressés ou aux UPRA d'autres races.
PULVERIERES	VETERINAIRE VACCINATION PONTGIBAUD	PONTGIBAUD	UTILISATEUR	1/5	Pour la prophylaxie et la brucellose
VERNINES	CER FRANCE AVENIR	RIOM	UTILISATEUR	1	
VERNINES	COPAGNO	GERZAT	UTILISATEUR	1	Bilan technico-économique
VERNINES	FDO	AUBIERE	CONNAISSANCE	0	Ex- adhérent pendant 6 ans
VERNINES	INSTITUT DE L'ELEVAGE	AUBIERE	CONNAISSANCE	0	ex- Suivi technique et contrôle laitier
VERNINES	MOULIN MASSAGETTES	ST PIERRE ROCHE	UTILISATEUR	1	Alimentation / discussion par téléphone
VERNINES	SANDERS	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	1	Engrais
VERNINES	SARL BONY	LE CHEIX	LIEN FORT	3	Marchands gros bête vivantes. Neveux
VERNINES	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	24	Soins aux animaux. Prises de sang
MURAT LE QUAIRE	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	CONNAISSANCE	1/5	Etude sur les types d'élevage
MURAT LE QUAIRE	COOPERATIVE ESTIVE CROIX ST ROBERT	MURAT_LE_QUAIRE	LIEN FORT	0	Ex-berger de Festive
MURAT LE QUAIRE	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	24	Technicien conseil 1 à 2 fois par ans et chauffeur tous les 15 jours. Bilan Technico-économique
MURAT LE QUAIRE	LIMAGRAIN	PONTGIBAUD	LIEN FORT	1	Contrat aliment
MURAT LE QUAIRE	PNRVA	AYDAT	CONNAISSANCE	0	
MURAT LE QUAIRE	SERVICE REMPLACEMENT	AUBIERE	UTILISATEUR	1	Bilan sécurité dans la ferme
					.../...

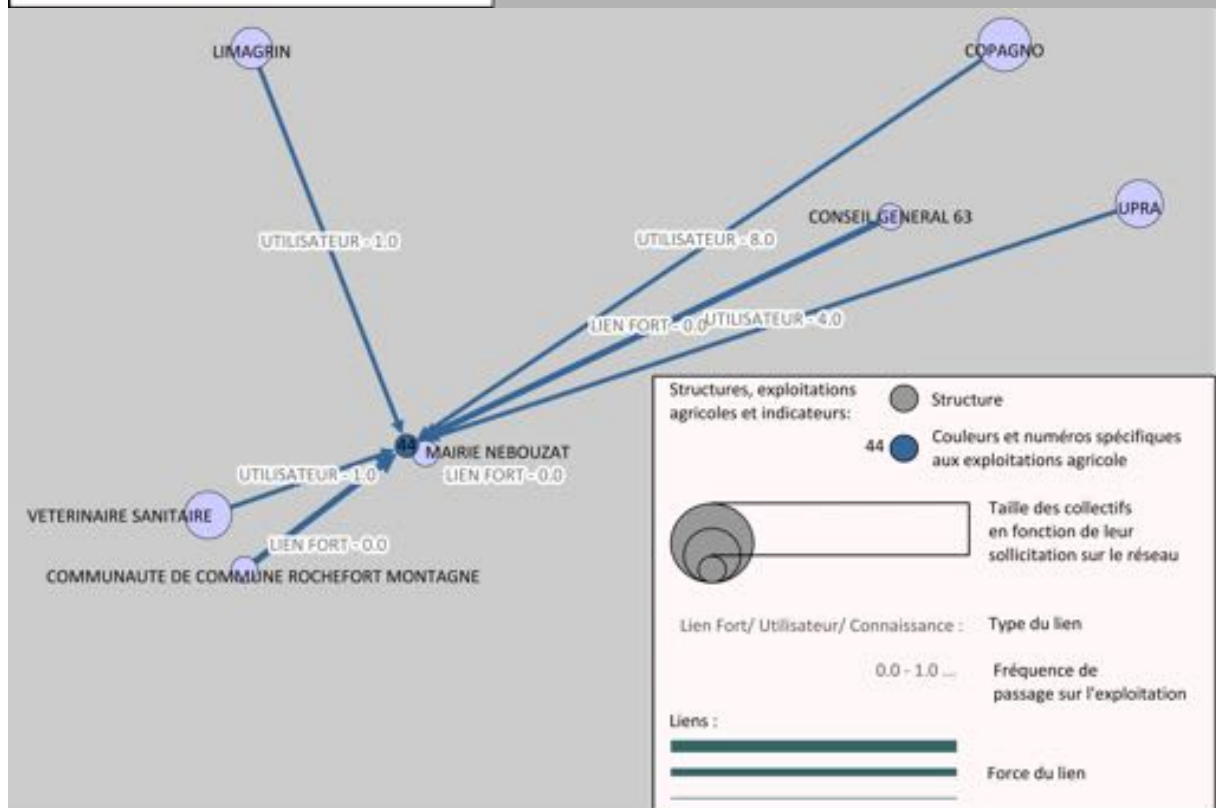
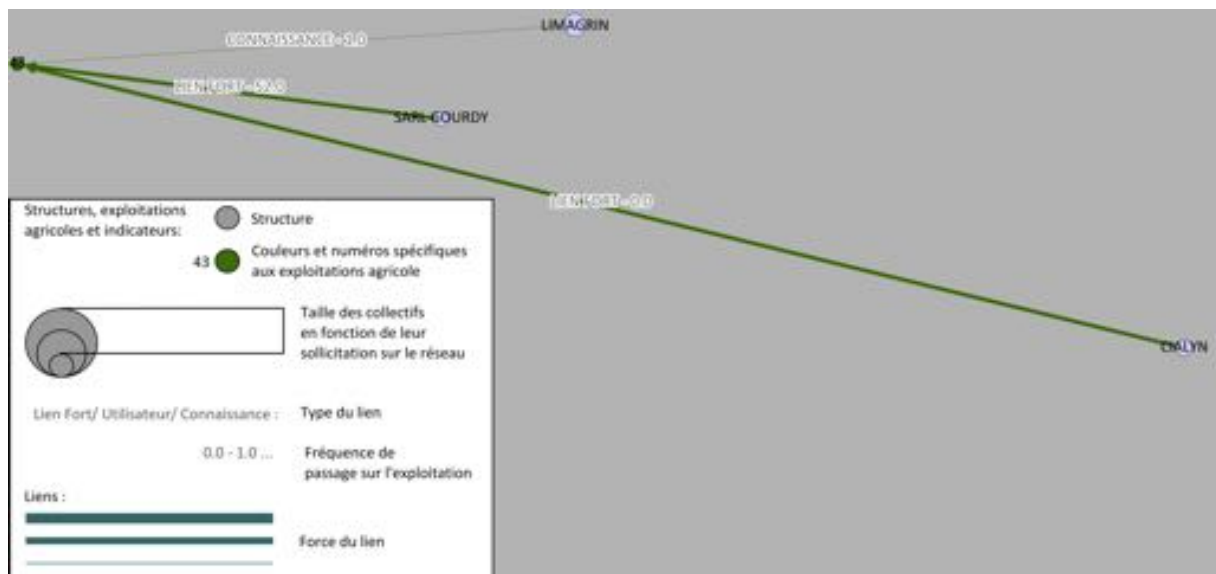
49	MURAT LE QUAIRE	TELLUS			LIEN FORT	36	Conseils minéraux / Associé au F.MADEUFF du Sancy / Jean Charles Morel
49	MURAT LE QUAIRE	UPRA	LEMPDES		UTILISATEUR	0	solicitation lors de l'utilisation des béliers et achat de béliers en Zeme main
49	MURAT LE QUAIRE	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT MONTAGNE		LIEN FORT	1	Associé à Copagno
49	MURAT LE QUAIRE	VETERINAIRE VACCINATION SANCY	SAINTE SAUVES D AUVERGNE		UTILISATEUR	0	
50	VEYRERAS	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE		UTILISATEUR	2	Accompagnement dossier subvention construction bâtiment ; Programme petite région agricoles ; Reconquête ovine
50	VEYRERAS	CIALYN	VIC LE COMPTE		LIEN FORT	1	Chauffeur, rôle de conseil et de repérage sur d'autres fermes ; Matériel d'élevage. Double actif exploitant agricole et chauffeur pour Cialyn. Ramassage de tous les agneaux de la section.
50	VEYRERAS	COPAGNO	GERZAT		UTILISATEUR	1	Achat matériel vau et passage du vétérinaire de la boîte pour monter et vendre les produits
50	VEYRERAS	FDO	AUBIERE		CONNAISSANCE	0	
50	VEYRERAS	MAISON DES PAYSANS	LEMPDES		UTILISATEUR	1/5	Formation CERTIFITO
50	VEYRERAS	MOULIN MASSAGETTES	ST PIERRE ROCHE		UTILISATEUR	0	Alimentation
50	VEYRERAS	PNRVA	AYDAT		CONNAISSANCE	0	
50	VEYRERAS	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT MONTAGNE		UTILISATEUR	2	Clinique des monts dômes
50	VEYRERAS	VETERINAIRE VACCINATION ROCHEFORT	ROCHEFORT MONTAGNE		UTILISATEUR	1	Vétérinaire du groupement
51	CHATRAT	CER FRANCE AVENIR	RIOM		UTILISATEUR	1/5	
51	CHATRAT	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE		UTILISATEUR	2	Diagnostic prairie + Groupe Coût de production + Formations
51	CHATRAT	CUMA OLBY VERNINES	OBLY		LIEN FORT	2	Echange des parcelles et de différentes fonctions
51	CHATRAT	SANDERS	ROCHEFORT MONTAGNE		UTILISATEUR	2	commercial REVENDEUR Agri-volcan
51	CHATRAT	SARL PAYROT	ST LAURENT LES TOURS		LIEN FORT	2	Marchand bête .../...

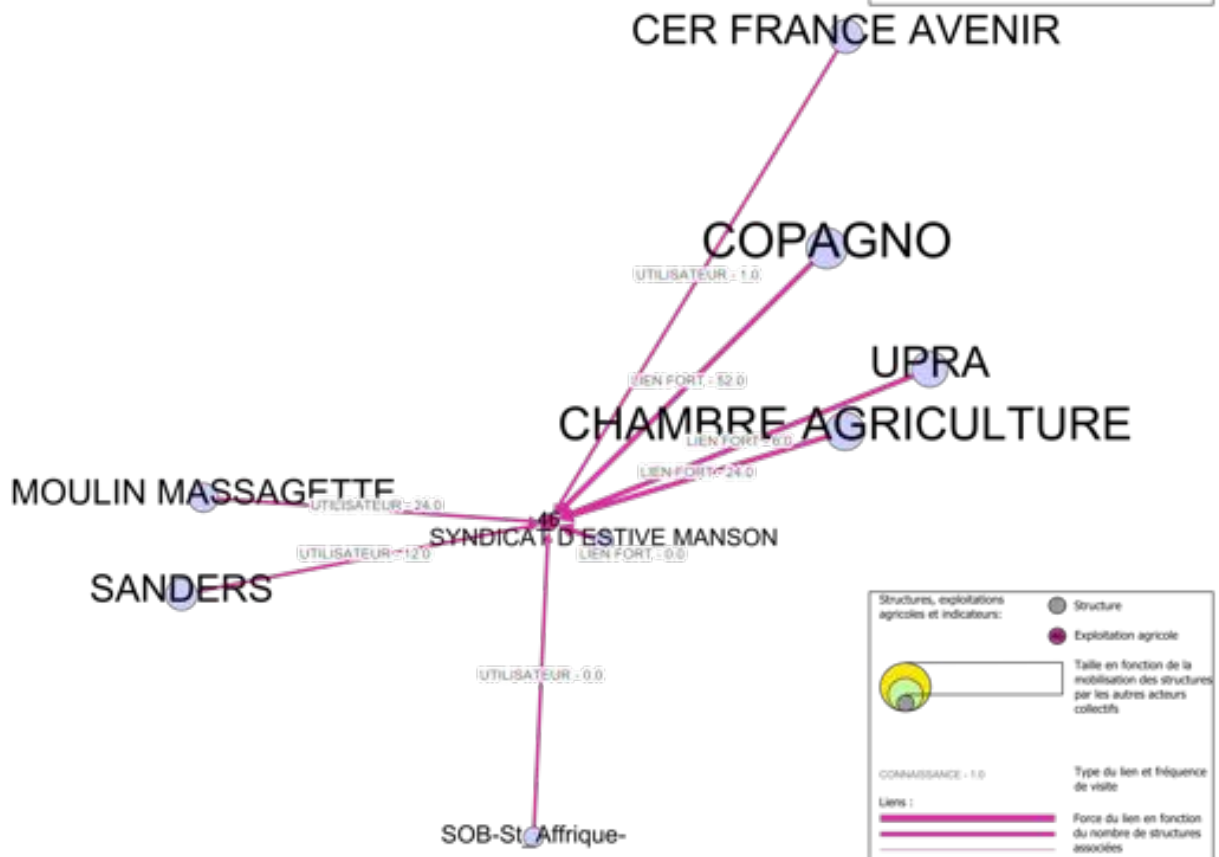
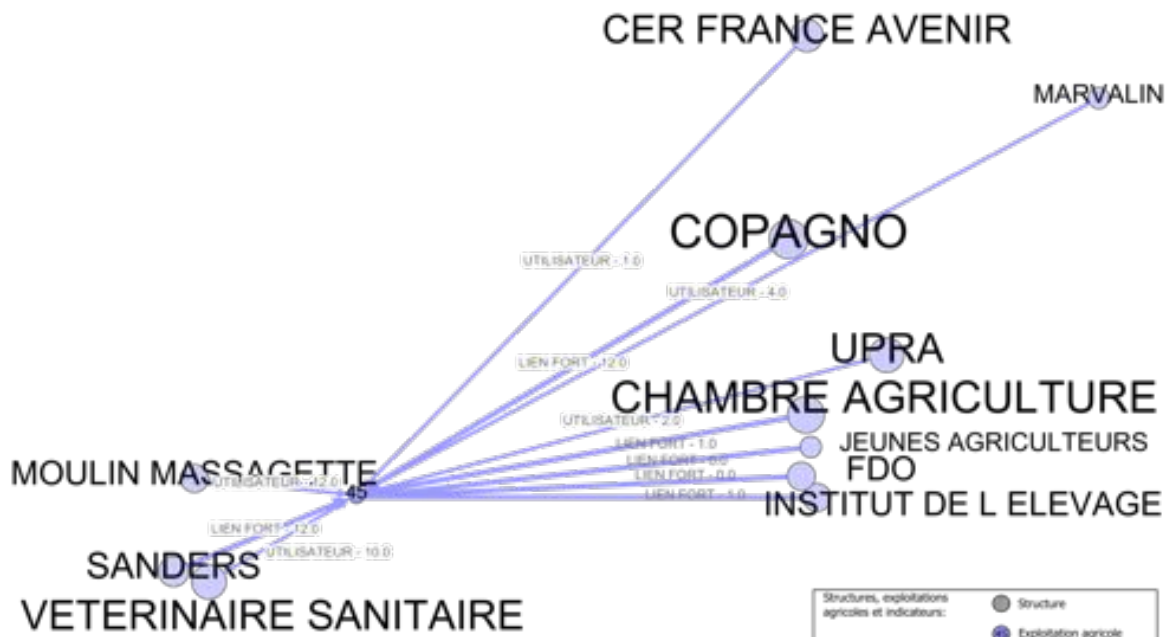
51	CHATRAT	UNOTEC	RODEZ	UTILISATEUR	0	Formation lait
51	CHATRAT	UPRA	LEMPDES	LIEN FORT	2	Contrôle de performances par le technicien. Sélection
51	CHATRAT	VETERINAIRE SUIVI DUION	DUION	CONNAISSANCE	1	Suivi à distance/ prix médicaments/
51	CHATRAT	VETERINAIRE SANITAIRE PONTGIBAUD	PONTGIBAUD	UTILISATEUR	1	Vétérinaire des Chambons. Prise de sang
52	BRAVANT	AROA	AUBIERE	CONNAISSANCE		Connaissance de l'AROA par la FDO
52	BRAVANT	CER Horizon	CLERMONT-FERRAND	UTILISATEUR	1	Privilège ce CER par lien familiale
52	BRAVANT	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	UTILISATEUR	2	Journées de suivi collectifs
52	BRAVANT	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	40	Préside les réunions de secteur. Profite des conseils du technicien 5 à 6 fois /an. Echographie, contrôle EQC
52	BRAVANT	CREDIT AGRICOLE	CLERMONT-FERRAND	UTILISATEUR	1	
52	BRAVANT	FDO	AUBIERE	LIEN FORT	0	Vice président
52	BRAVANT	LIMAGRAIN	PONTGIBAUD	LIEN FORT	3	Profite des conseils du technicien, calcul des rations
52	BRAVANT	SERVICE REMPLACEMENT	AUBIERE	LIEN FORT	18	Matthieu BRUNET avec Groupement d'utilisateurs volontaire
52	BRAVANT	VETERINAIRE SANITAIRE ROCHFORD MONTAGNE	ROCHFORD MONTAGNE	UTILISATEUR	1	
53	CHAPDES BEAUFORT	CER FRANCE AVENIR	RIOM	UTILISATEUR	2	
53	CHAPDES BEAUFORT	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	LIEN FORT	3	Journées techniques pour l'aménagement des structures de fermes. "Les techniciens Chambre et ont moins l'aspect commercial du travail mais plus techniques, comme les brebis et les nombres d'agneau par brebis, mais sans l'aspect commercial". Relevé de pousse d'herbe d'avril en juin en 1999 par IMM. Prise en compte du conseil des techniciens. Inscription dans le projet "qualité de l'herbe".
53	CHAPDES BEAUFORT	COOPERATIVE ESTIVE ORCINES	ORCINES	UTILISATEUR	1	Réunion en amont pour discuter de la campagne. A ce moment là il n'y a que les éleveurs. .../...

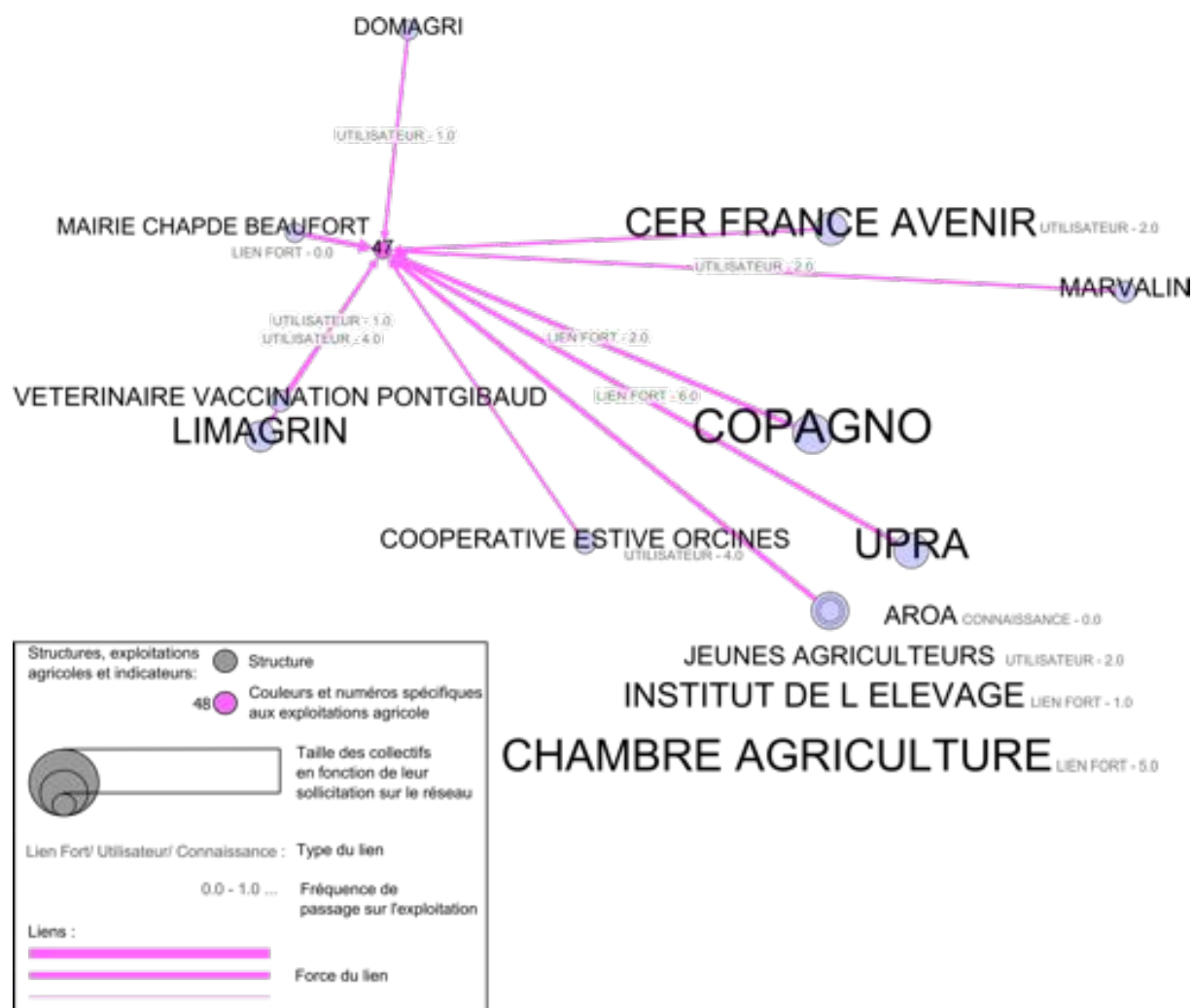
53	CHAPDES BEAUFORT	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	30	Rencontre F.MADEUF. "On travaille pour la coop et la coop à besoin d'un certain type de produit. Les techniciens sont là pour ça"
53	CHAPDES BEAUFORT	CREDIT AGRICOLE	CLERMONT-FERRAND	UTILISATEUR	0	
53	CHAPDES BEAUFORT	INSTITUT DE L'ELEVAGE	AUBIERE	UTILISATEUR	3	Journées techniques pour l'aménagement des structures de fermes
53	CHAPDES BEAUFORT	LIMAGRAIN	PONTGIBAUD	LIEN FORT	3	
53	CHAPDES BEAUFORT	PNRVA	AYDAT	CONNAISSANCE	0	
53	CHAPDES BEAUFORT	SANDERS	ROCHEFORT MONTAGNE	LIEN FORT	10	Commerciaux minéraux et matériel
53	CHAPDES BEAUFORT	UPRA	LEMPDES	UTILISATEUR	4	Amélioration du troupeau et accès aux meilleurs béliers. Commence la sélection
53	CHAPDES BEAUFORT	VETERINAIRE SANITAIRE		UTILISATEUR	7	
54	VERNINES	CER FRANCE AVENIR	RIOM	LIEN FORT	1	Compagne de l'éleveur. "Coût de production". Comparaison résultats économiques
54	VERNINES	CHAMBRE AGRICULTURE	AUBIERE	UTILISATEUR	3	"coût de production" comparaison des systèmes d'élevage
54	VERNINES	COOPERATIVE ESTIVE CROIX ST ROBERT	MURAT_LE_QUAIRE	LIEN FORT	1	Pionniers de l'estive. Utilisation depuis 46 ans. Anciennement syndicat. Ouverture associative depuis 3 ans pour recevoir les aides territoriales. Volonté d'évolution et de modernisation de la montagne. Orientation de la coop.
54	VERNINES	COPAGNO	GERZAT	LIEN FORT	45	ADMIN Conseils technico-économiques. Valorisation de l'agnelage à 3 agnelages en 2 ans. Discussion avec le technicien Copagno du programme "coût de production" (depuis deux ans). Gestion de la structure coopérative

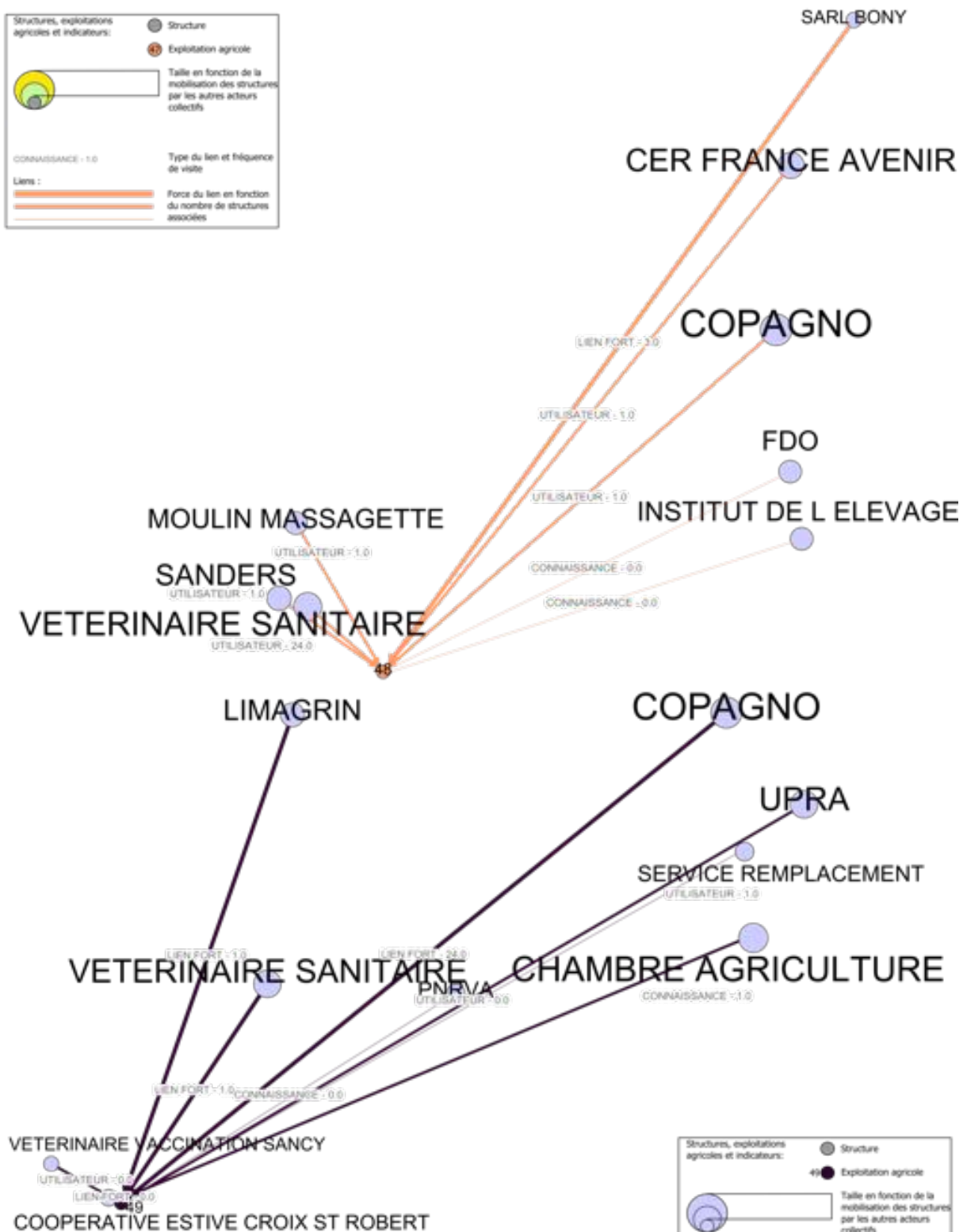
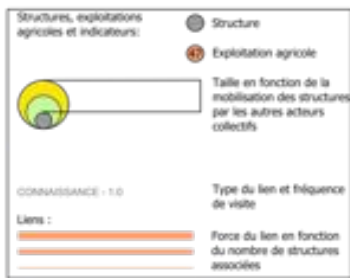
54	VERNINES	COREL	AUBIERE	CONNAISSANCE	0	Chambre régionale de l'agriculture. Récupère les propositions d'orientation agricole des différents départements
54	VERNINES	FDO	AUBIERE	LIEN FORT	0	ADMIN propose des formations agricoles, communication collective sur la PAC. Promotion lycée
54	VERNINES	GDS	AUBIERE	LIEN FORT	0	Propose des formations sanitaires
54	VERNINES	INSTITUT DE L'ELEVAGE	AUBIERE	UTILISATEUR	0	Formation communication promotionnelle
54	VERNINES	MOULIN MASSAGETTES	ST PIERRE ROCHE	LIEN FORT	12	Importance économique
54	VERNINES	MSA	CLERMONT-FERRAND	CONNAISSANCE	0	
54	VERNINES	SANDERS	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	2	
54	VERNINES	SERVICE REMPLACEMENT	AUBIERE	UTILISATEUR	21	
54	VERNINES	TONDEUR PUISSONNEAU	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	2	Tondeur et transformateur de laine en isolant thermique
54	VERNINES	UDSEA	AUBIERE	LIEN FORT	0	DELEGUE CENTRAL propose des formations agricoles. Déterminent les orientations à proposer à la Chambre
54	VERNINES	UPRA	LEMPDES	UTILISATEUR	0	Utilisateur. Ne fais pas parti du schéma de sélection mais accède à la voie "mâle".
54	VERNINES	VETERINAIRE SANITAIRE	EQUERON LIMITE ALLIER	UTILISATEUR	1	
54	VERNINES	VETERINAIRE VACCINATION ROCHEFORT	ROCHEFORT MONTAGNE	UTILISATEUR	1/5	

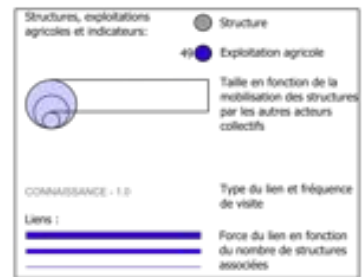
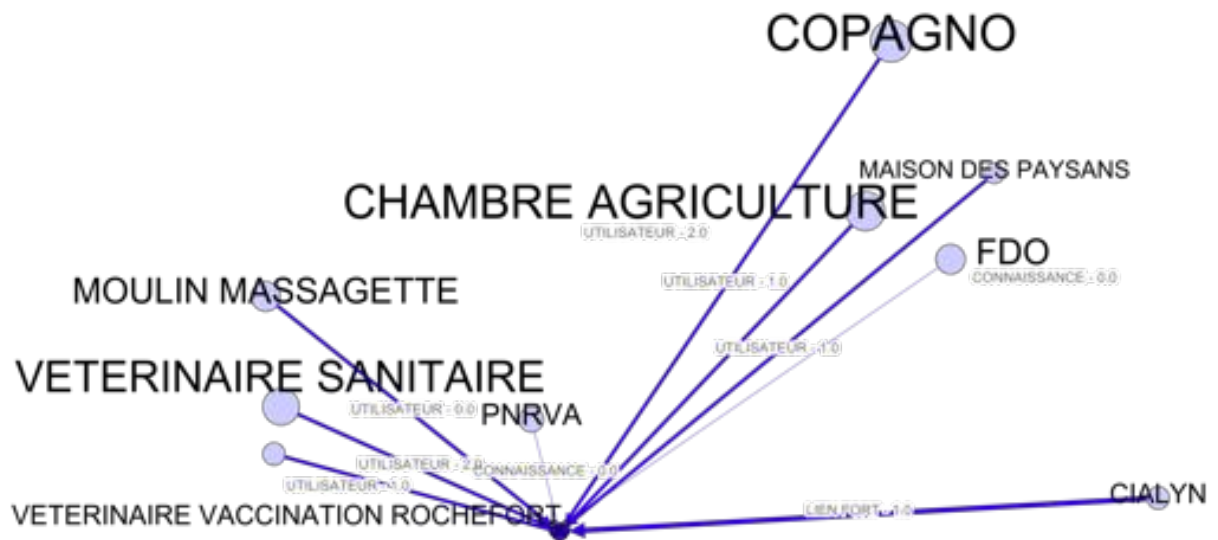
ANNEXE 5 : DETAILS DES GRAPHES ISOLANT RESPECTIVEMENT LES ACTEURS AGRICOLES 43 A 54 SUR LE SITE CDPFL

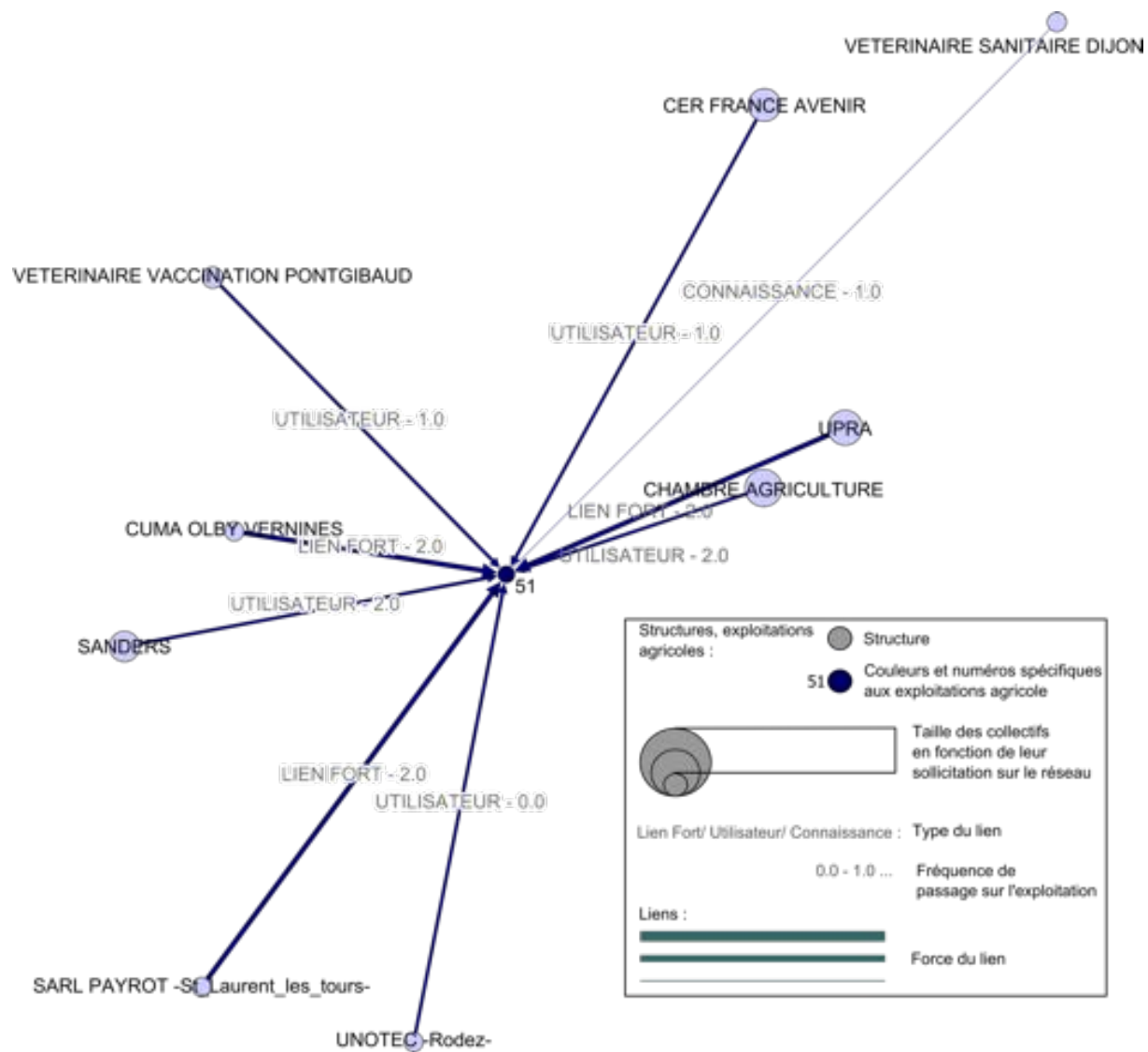


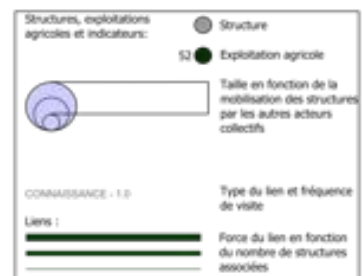
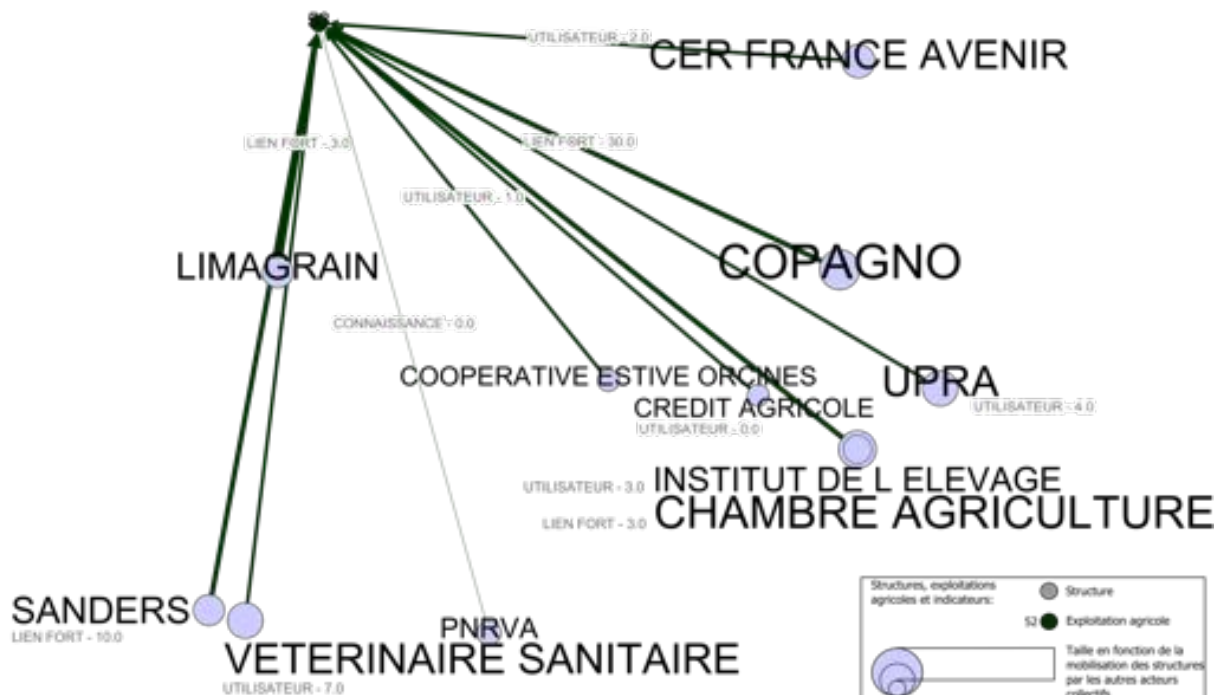
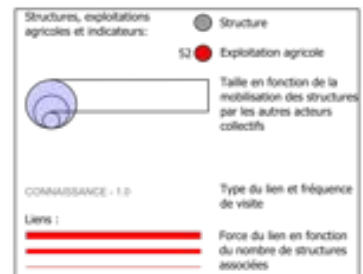
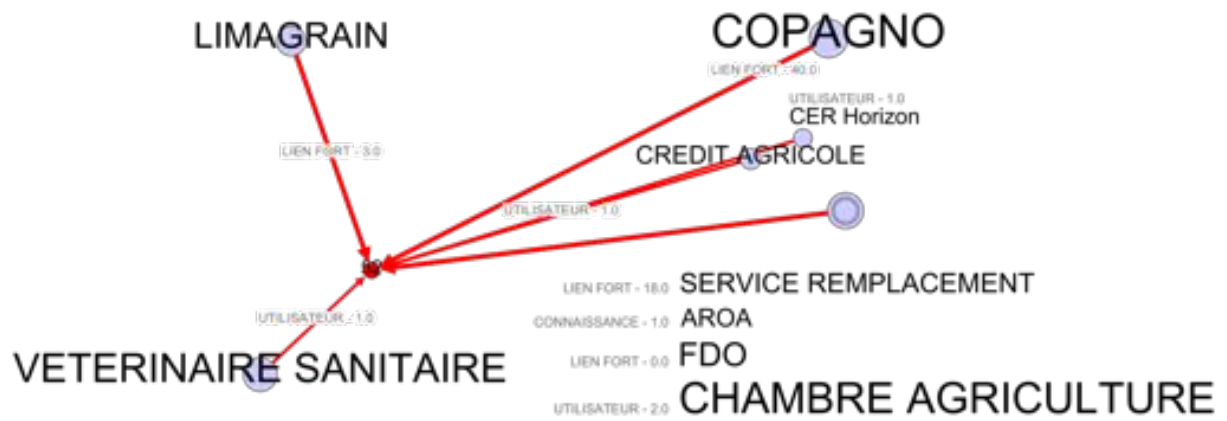


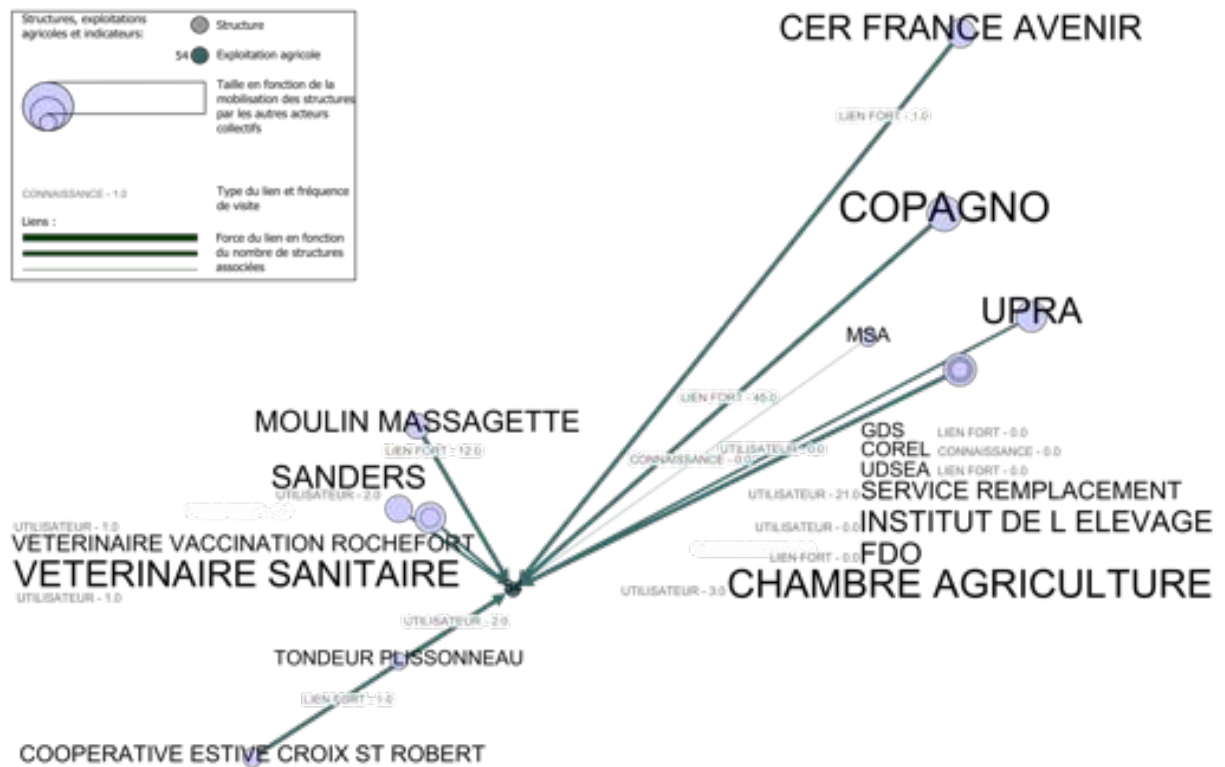
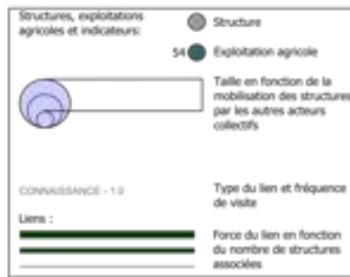












ANNEXE 6 : PREAMBULE ET MANIFESTE DE L'ASSOCIATION APEBECC

Préambule de l'association APEBECC

- Soucieux de la pérennité de leurs activités et d'un développement économique basé sur les ressources potentielles de leur territoire fruit de leur labeur sur plusieurs millénaires dans un espace classé au patrimoine de l'UNESCO.
- Fiers et honorés de la valeur que cette reconnaissance mondiale (inscription au patrimoine mondial) accorde à l'agropastoralisme méditerranéen
- Conscients des enjeux que représentent cette inscription pour leur avenir et le devenir de ce territoire, et, des réponses qui seront apportées pour garantir la permanence de ce classement
- Garants de la richesse du patrimoine vernaculaire, de la biodiversité liée à leurs pratiques pastorales, de la vitalité économique et du tissu sociétal dont ils sont le lien
- Forts de leur capacité de résilience due à leurs soucis d'une organisation collective, d'un renouvellement et d'une adaptation de leurs pratiques aux acquis techniques et aux attentes sociétales
- Animés et collectivement solidaires pour une tâche qui nécessite leur participation active et coordonnée à la mesure de l'espace Causses Cévennes
- Les éleveurs et bergers de cet espace Causses Cévennes inscrit sur la liste du patrimoine mondial créent une structure associative les fédérant
- Les éleveurs et bergers de ce territoire n'oublient pas que leur activité s'inscrit dans le cadre d'un environnement plus large et qu'ils sont confrontés aux mêmes problématiques que leurs confrères tant au niveau national, européen, voire mondial. Ils doivent de surcroît travailler dans un milieu naturel qui comporte des handicaps climatiques extrêmes, des zones difficiles d'accès, l'arrivée de population qui ne partage pas la même relation à l'environnement naturel. Ils doivent veiller à ne pas voir d'autres contingences rédhibitoires se greffer sur les handicaps inhérents au territoire qui aggraverait la déprise et annihilerait toute vocation à l'installation
- Cette association, qui a pour vocation d'être un relais, un lieu d'échange, une force de proposition et d'animation pour les acteurs économiques de l'agropastoralisme et des activités de transformation et de valorisation des produits de cette ressource, est le

résultat d'une prise de conscience de l'ampleur de l'enjeu qui ne doit pas être l'apanage des seules instances administratives et ou institutionnelles et doit concourir et participer à l'objet du classement d'un paysage culturel, évolutif et vivant.

L'AGROPASTORALISME DANS LES CAUSSES ET CEVENNES

Par l'Association des Paysans Bergers Eleveurs des Caussees et des Cévennes

Il est clair que les notions d'agropastoralisme, de sylvo-pastoralisme, de pastoralisme sont des notions floues et mal définies.

En tout état de cause, elles caractérisent un élevage ovin, bovin ou caprin qui se pratique dans des zones au potentiel agronomique faible. Zones de surcroit qualifiées de difficiles car souffrant de handicaps naturels forts : reliefs accidentés, et montagneux, climats aux amplitudes thermiques extrêmes, sols peu profonds. Ces zones sont aussi soumises aux tristement fameux épisodes méditerranéens qui peuvent être cataclysmiques.

Elles font bien souvent aussi l'objet d'un encadrement administratif fort (ZNIEFF, site NATURA 2000, Sites inscrits, réserve de BIOSPHERE, Parc National, Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Encadrement administratif qui peut devenir un frein au développement des activités économiques s'il devient trop coercitif, et être un facteur aggravant de la déprise agropastorale ; les contraintes administratives effrayant autant sinon plus que les contraintes naturelles.

Nous rencontrons ces types de zonages sur l'espace Caussees Cévennes, c'est peut être aussi ce qui lui a valu l'inscription au titre de paysage culturel évolutif et vivant.

LES SYSTEMES DE PRODUCTION SUR LE PERIMETRE DES CAUSSES ET DES CEVENNES.

Les pratiques et les conduites d'élevage bien que spécifiques car pouvant être qualifiées d'extensives sur tout le périmètre n'en sont pas pour autant homogènes. Certaines exploitations font reposer le plus gros des besoins alimentaires des troupeaux sur les cultures, d'autres concilient le pâturage des parcours steppiques ou boisés en appuyant la période d'hivernage sur des stocks réalisés sur les parties de l'exploitation cultivées en céréales ou autres prairies temporaires, enfin certains d'entre nous pratiquent la transhumance : hiver en garrigues, été en altitude avec des achats de fourrages complémentaires.

Si l'élevage ovin est prédominant sur notre périmètre des Caussees et des Cévennes, la finalité de l'élevage des exploitations n'est pas pour autant identique.

L'élevage ovin laitier est certes prédominant avec des affectations du lait, soit dans le schéma traditionnel dit de Roquefort, soit vers des affectations hors schéma : nous ne citerons que les coopératives des Bergers du Larzac, du Fédou et autre GIE et quelques artisans privés ou transformateurs fermiers.

Pour l'élevage ovin allaitant, on retrouve aussi deux affectations du produit selon que l'agneau est ou non fini.

L'agneau sous la mère fini, de 17 à 20 kg de carcasse est bien souvent sinon exclusivement commercialisé par des Organisations de Producteur de la région Midi Pyrénées dans des filières qualités (Label Rouge ou IGP) à partir des abattoirs de Marvejols, Rodez et Capdenac voire Castres.

L'agneau dit maigre de 14 à 17 kg de poids vif est quant à lui dirigé vers l'exportation au moment des fêtes religieuses en Italie ou Espagne. Aux autres périodes il suit la destination de la filière « agnelet de roquefort » pour être engraisé jusqu'au poids de 40 Kg vif dans des unités d'engraissement spécifiques.

L'élevage bovin est essentiellement constitué de troupeau allaitant dont les produits dénommés : broutards, sont destinés au marché d'exportation sur l'Italie et l'Espagne.

L'élevage caprin est essentiellement constitué de troupeaux affectés à la traite. La production laitière est soit transformée à la ferme pour être écoulee sur des marchés locaux soit dirigée vers des unités de transformation collectives, bien souvent, coopératives qui valorisent leur fromage sous signe officiel de qualité AOC notamment.

Si nous nous évertuons à faire cet état des lieux des productions, c'est pour bien spécifier que pour nous acteurs économiques (éleveurs, bergers, pasteurs et chevrriers) le territoire, le paysage n'est pas une fin en soi : il n'est que support de l'activité économique d'une communauté humaine. Activité économique, qui de surcroit, peut générer des aménités qui pourront satisfaire d'autres attentes sociétales mais dont elles seront tributaires.

La biodiversité, par exemple est le résultat de l'interaction de l'élevage et de la nature. Nous en sommes conscients. Mais, cette conscience est- elle partagée par tous les citoyens ?

Certains faits nous permettent d'en douter... Mais il n'est pas le lieu d'approfondir ce thème. Nous y reviendrons plus tard.

Pour terminer ce chapitre nous suggérons qu'un inventaire soit fait dans un premier temps, pour bien appréhender le poids économique de l'activité pastorale et pouvoir la projeter dans le temps.

EVOLUTIONS DES SYSTEMES

Notre activité pastorale n'a pas été, et, n'est pas uniforme ni dans l'espace ni dans le temps, la finalité et la destination de sa production ne sont pas les mêmes au cours des âges. De vivrière, elle a accompagné le développement économique de nos régions lorsque sa finalité première était la production de laine (la viande et le lait n'étant à l'époque qu'un

sous-produit) pour l'industrie lainière implantée dans le Lodévois et la mégisserie, traitement des cuirs et peaux, dans le Millavois. Même le migou avait une valeur pour l'arboriculture et le maraichage. Toutes ces industries se sont écroulées dans les années 1950-1960. Des savoir-faire ont disparu des valeurs partagées, des liens entre le monde de l'élevage et de l'industrie se sont effilochés ou distendus. Des fossés se sont creusés car il n'y a plus eu d'interdépendance entre les activités au fil du temps.

Les races de nos élevages ont aussi suivi le même chemin, certaines ont disparu d'autres ont été sélectionnées sur d'autres critères génétiques. Les méthodes d'élevage ont aussi fortement évolué au fil du temps et se sont adaptées à la finalité de la production. Dans les décennies 60, 70, 80, 90 : période durant laquelle l'agriculture productiviste, avec l'aide de la mécanisation, était de règle dans les campagnes ; les méthodes d'élevage ont aussi suivi la courbe du progrès. Les avancées génétiques des troupeaux laitiers ovin ou bovin permettant l'expression du potentiel laitier, ont eu pour conséquence une déprise des parcours. Les meilleurs d'entre eux ont été défrichés, les cailloux ont été cassés pour planter des cultures. Sur les secteurs des Causses et des Cévennes, les moins propices mais toutefois accessibles, des boisements ont été le fait d'une politique d'implantation volontaire de résineux. Ailleurs les lieux abandonnés par les éleveurs sont retournés à la friche et la végétation arbustive a peu ou prou repris le dessus.

Nous voyons donc que les systèmes de production ne sont pas immuables. L'agropastoralisme, en tout état de cause, n'est autre qu'une pratique d'élevage certes aboutie mais adaptable, évolutive.

Le paysage qui résulte de l'action déterminée de l'homme et son troupeau est sujet à modification, à évolution tenant compte du contexte économique et social. Le paysage agropastoral peut même disparaître au profit de la forêt. Nous pouvons constater grâce aux photos ou cartes postales l'évolution tout au long du siècle dernier de notre paysage et partant delà du biotope. L'immensité des Causses notamment, sous la pression du surpâturage et d'une population rurale importante a pu être, à certain moment désertique, car la population faisait feu de tout bois (la formule dans notre cas de figure doit être prise au sens propre comme figuré). Nous le réaffirmons. L'agropastoralisme n'est donc qu'une pratique aboutie de l'élevage dans une zone déterminée qui tient compte pour être pérenne de ce que lui offre l'environnement naturel, économique, technique et sociétal. Ce constat nous permet de dire que les agropasteurs sont des adeptes du développement durable bien avant que cette notion fasse florès.

PAYSAGE - USAGE

Si le contemplateur du paysage s'enivre de l'élément naturel qu'il a devant ses yeux, qu'il le voit aussi avec son affect. La plénitude qu'il ressent en le contemplant, il ne la doit pas qu'à Mère Nature, il la doit surtout au labeur besogneux, peu gratifiant, mais industriel du

paysan, de génération de paysans. Le plus vénéré des syndicalistes aveyronnais, Raymond Lacombe, a magnifié la formule : il n'y a pas de Pays sans Paysans. On peut donc ajouter sans prétention qu'il n'y a pas de paysage culturel sans paysan ; en tout cas de paysage rural. Notons au passage que les trois termes (pays, paysan, paysage) sont issus du mot latin « pagus » ils sont bien donc interdépendants. Notre paysage ne peut donc être figé surtout s'il se veut culturel, évolutif et vivant. Car pour être pérenne il doit être adaptable au contexte économique, pouvoir évoluer avec les usages de ceux qui l'habitent, le font vivre, le façonnent.

PATRIMONIALISATION

Il ne faudrait donc pas que la « Patrimonialisation » soit un acte réducteur qui veuille figer des pratiques, des façons de faire, des savoir-faire et donc aboutir à un paysage relique qui satisferait bien certains nostalgiques de temps révolus. La patrimonialisation ne doit pas non plus donner du crédit à certaines théories de panthéistes qui voient le mal dans la main de l'homme. Enfin, surtout dans la main d'autrui ! Si d'aventure, ces théories et ces concepts s'avéraient, il va de soi que ce serait asseoir la fin programmée de l'agropastoralisme. Il ne resterait plus, alors, que les santons que d'aucuns promèneraient de salons, en salons pour se remémorer la condition éteinte des bergers. A moins, qu'ils ne servissent à une élite intellectuelle comme sujet de thèse pour tenir salon...

Nous sommes là nous, éleveurs, paysans, producteurs n'ayant pas peur de ce terme car il revient d'actualité pour mettre en garde les tenants des écoles intellectuelles d'un paysage fossilisé contre toute dérive de ce type. La gestion de cet espace ne peut pas occulter les acteurs de l'agropastoralisme, en tant qu'entité sociale, en tant que communauté humaine à laquelle de surcroît nous l'avons bien compris est due l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. C'est la vitalité, certes fragile des éleveurs de cet espace qui a du attirer l'attention des décideurs. C'est la trace, l'empreinte, la marque qu'ont laissées des générations passées sur le paysage façonné à leurs moyens et à leurs besoins et c'est la latitude qu'auront les générations futures à le faire vivre qui assurera sa survie. N'arrêtez pas cette symbiose bénéfique. Le président de l'INAO, André Valadier, disait en d'autre lieu : « la tradition sans modernité est stérile, la modernité sans tradition est aveugle ». Toute œuvre humaine doit donc évoluer avec les moyens que lui offre son époque sans renier son passé. Il en est de même pour un paysage culturel évolutif et vivant, nous le supposons et nous le souhaitons. Lorsque les experts ont inscrit sur la Liste les paysages de l'agropastoralisme méditerranéen au titre de paysage culturel évolutif et vivant, ils ont pris le parti et fait le pari d'un exercice difficile, car cette inscription ne peut pas être que le résultat d'un affect bucolique qui voudrait préserver une civilisation en voie de disparition. Les termes de préservation, de protection ne sont pas en l'occurrence adéquate. Dans le cadre d'un paysage dit culturel, évolutif et vivant ; nous préférons entendre le terme d'accompagnement. Sans vouloir pinailler sur les termes, n'étant pas expert en sémantique, il vaut mieux être précis car les mots créent un contexte duquel il est parfois difficile de

s'extraire objectivement et que d'aucuns détournent de leur objet, de leur sens avec des intentions plus ou moins louables.

INQUIETUDES - MENACES

A l'échelle de l'espace des Causses et des Cévennes les inquiétudes des éleveurs peuvent être des menaces pour le paysage et son devenir autant que le leur. La destination des terres est un sujet d'inquiétudes. Car l'invasion du pin noir réduit les surfaces pâturables tout en dégradant le biotope. L'appropriation de l'espace à des vocations de loisirs est un risque fort et avéré. Il ne faut pas que cette inscription engendre un effet de snobisme qui conduise cet espace à ne devenir qu'un lieu de villégiature, d'agrément pour des rentiers ou paisibles retraités en mal d' « espace vierge ». Le hobby farming est frustrant pour des gens qui souffrent de difficultés économiques, et, de surcroît il s'en nourrit. La transmission des exploitations et les installations deviennent de plus en plus difficiles compte tenu du capital financier nécessaire. La quasi-disparition du bénévolat dans les fermes accentue des charges de travail doublées, pour les jeunes ménages, des contraintes familiales. L'arrivée du loup dans notre zone avec les contraintes liées au mode de conduite des troupeaux pourrait bien être rédhibitoire pour l'avenir de nos élevages. Il est acquis que dans d'autre secteur il a entraîné la disparition de troupeaux et anéanti l'installation de jeunes éleveurs. La redéfinition de la PAC 2013 : si elle remet en cause le maintien des primes sur les parcours sera dramatique et accentuera la déprise. L'équilibre économique d'un grand nombre d'exploitation sera remis en cause. Les contraintes administratives de tous ordres peuvent être aussi sources de tracasserie, de stress, de désespérance, de remise en cause de son statut d'exploitant surtout lorsqu'il est bafoué. Nous ne nous étendrons pas sur la condescendance et l'arrogance de certains commis de l'Etat qui osent affirmer péremptoirement que nos « bergeries modernes dans des espaces remarquables sont de véritables verrues ». Si seulement ils étaient à même d'apporter des solutions financières, on pourrait accepter ce ton hautain... qu'ils n'oublient que ces paysages sont façonnés par notre labeur et non par leur suffisance!

Vous ne pourrez pas nous démentir, si nous affirmons que toutes ces inquiétudes sont aussi de véritables menaces pour le devenir de l'agropastoralisme et le paysage culturel qu'il a façonné, la biodiversité qui en résulte, le cadre de vie qu'il crée et l'agrément qui en résulte. Nous sommes cependant conscients que rien n'est irrémédiable, il faudra bien que certaines administrations adoptent des attitudes plus raisonnables si elles ne veulent pas devoir assumer la responsabilité de la désaffection pour l'élevage des jeunes générations (c'est un euphémisme pour ne pas dire disparition programmée dans certains secteurs) : nous voulons parler du loup. Certaines associations qui défendent ce prédateur s'honoreraient d'être plus conciliantes et moins polémiques. Cette adversité nous amène paradoxalement à une prise de conscience collective qui nous force à trouver des solutions solidaires. Elle est facteur de résilience. Nous ne resterons pas sur cette note pessimiste mais néanmoins réaliste si nous ne nous attelons pas à la tâche.

OPPORTUNITES - ENJEU

Nous considérerons dans le cas présent que les opportunités pour nos élevages, nos exploitations peuvent être aussi, enjeu pour le territoire du périmètre concerné par l'inscription. Pour assurer des revenus en corrélation avec le monde qui nous entoure. Nous, éleveurs bien souvent en ménage ayant des enfants que nous ne pouvons pas réduire à notre condition car ils doivent être libre de leurs choix. Nous devons donc pour combler l'insuffisance des revenus tirés de nos élevages, trouver d'autres revenus de substitution pour faire vivre nos familles. N'oublions pas que nous vivons dans des communes parmi les plus déshéritées de France. Ces revenus complémentaires pourront être et sont déjà pour certains et pour ceux qui les recherchent tirer d'activités liées au tourisme à la ferme. En l'espèce, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO peut avoir un effet accélérateur, encore faut-il savoir sans servir de façon efficiente, en ciblant vers les acteurs de l'agropastoralisme. La transformation de produits de la ferme et leur vente directe peut être aussi dans le cas d'une organisation sans faille et avec de la main d'œuvre disponible être une source de valeur ajoutée appropriée. L'exploitation du potentiel naturel que nous offre notre situation géographique en matière d'énergies renouvelables (solaire, éolien, petit hydraulique) et la biomasse que met à disposition nos élevages ou nos forêts. Ces sources de production d'énergies renouvelables qui ne peuvent pas toutes être exploitées à titre individuel car trop lourde en matière d'investissement et de financement. Ces projets d'un genre nouveau pourront être envisagés pour la méthanisation et l'éolien. La biomasse avec une approche collective (c'est déjà le cas pour certains). S'ils sont exploités de façon endogène avec une gouvernance et maîtrise locale ils seront de forts relais pour créer une richesse partagée qui irrigue le territoire. D'autant que ces projets collectifs sont facteurs de lien social puisqu'ils sont et ne doivent pas être réservés qu'aux acteurs de l'agropastoralisme mais ouvert à toute la communauté rurale. L'entretien et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire (murets, enclos, lavognes, citernes, toits en lauzes...) par le mécénat peut contribuer au maillage d'un réseau d'artisans sur nos territoires en voie de désertification. Pourquoi ne pas envisager de mettre en place autour de nos produits un concept de « panier de saveurs » que l'on pourrait étendre à une offre de « valeurs ». Tous ces atouts, s'ils peuvent être exploités intelligemment sont un enjeu pour le territoire concerné par l'inscription. Ils participeront à la réappropriation d'un bien collectif.

APPORTS : AGROPASTORALISME / BIEN COMMUN

Il ne nous revient pas à nous modestes bergers ou éleveurs de définir la notion de Bien Commun. Et nous n'avons que pour prétention d'y concourir grâce aux acquis collectifs qui peuvent être certes vernaculaires, mais aussi techniques, culturels, communautaires, voire religieux. Il n'échappe à personne que la symbolique de l'agneau fédère les 3 religions du Livre. Nos ambitions y concourent également. Si nous concourrons à l'étoffer, nous en

jouissons également à l'instar de tout citoyen. Le Bien Commun n'est l'apanage de quiconque. Il est en constant mouvement car immatériel. Il peut également être remis en cause par les conditions politiques, religieuses, des guerres, des catastrophes naturelles ou technologiques (nucléaire notamment). Il faut bien reconnaître que les liens entre les acteurs de l'agropastoralisme que nous sommes et le monde rural qui nous entourent se sont complètement délités au fil du temps. Il fut un temps où tous les ruraux et même les ouvriers des cités de la zone d'où les activités industrielles dépendaient en tout ou partie de la production locale, vivaient en symbiose autour de cette production locale pastorale. La solidarité rurale n'était pas un vain mot, il y avait une interdépendance entre les acteurs. La société rurale vivait au rythme des saisons, des transhumances, des activités liées au troupeau et des fermes, des embauches saisonnières, (laiteries, tonte, fenaison, moisson, battage) des foires des fêtes de villages ou des fêtes religieuses. La mécanisation, la mondialisation ont fait disparaître le lien social.

Nous ne sommes pas là pour pleurer des temps révolus. Comment recréer le lien social et a-t'il vocation à l'être ? Seule la transhumance s'il elle n'était pas marginale pourrait être ce vecteur. Elle ne peut donc plus être le seul véhicule. Il faut donc imaginer et s'employer à réaliser des œuvres communes, des projets collectifs qui fédèrent les acteurs du monde rural au profit de la majorité de la communauté humaine. Puisque ce lieu est un lieu d'échange culturel avec tous les pays du bassin méditerranéen ou est pratiqué l'agropastoralisme.

Nous faisons le vœu, nous Association des Paysans Bergers Eleveurs des Causses et des Cévennes, qu'autour de cette thématique et de ce mode d'élevage durable qui nous unit, puisse s'instaurer des échanges culturels, scientifiques et techniques, commerciaux, fédérant nos peuples du bassin méditerranéen sous égide de l'UNESCO pour concourir à l'élaboration d'un havre de paix et de compréhension. N'est-ce pas, la mission de l'UNESCO d'œuvrer pour la paix grâce à l'éducation, la science et la culture ?

Jean-Louis Vidal pour l'APBECC, Florac le 2 octobre 2012

ANNEXE 7 : TABLEAU DE DONNEES RELATIVES AUX ENTRETIENS REALISES AVEC LES ACTEURS AGRICOLES SUR LE SITE CC

LABEL STRUCTURE	LABEL ELEVEURS	TYPE DE LIEN SOCIAL	DETAILS LIENS
OVITEST	EA01	ADMINISTRATION	Administrateur
UNOTEC	EA01	ADMINISTRATION	Administrateur
MACORNUS	EA01	ADMINISTRATION	Elus à la mairie
OVITEST	EA04	ADMINISTRATION	Administrateur
MROQUEFORT	EA04	ADMINISTRATION	Femme élue
OVITEST	EA05	ADMINISTRATION	Administrateur
FRSEB	EA06	ADMINISTRATION	Adhésion syndicale ; Discussions sur les quotas laitiers
CDALOZERE	EA07	ADMINISTRATION	Elu
FRSEB	EA07	ADMINISTRATION	Président
FRSEB	EA09	ADMINISTRATION	Président communal ;
PNRGC	EA05	ADMINISTRATION - AMENAGEMENT AGRICOLE	Aide au montage du dossier PLU
MINANT	EA09	ADMINISTRATION - AMENAGEMENT AGRICOLE - PROGRAMME ECOLOGIE	Conseil municipal ; PLU ; Festival randonnée des hospitalier
UNICOR	EA03	ADMINISTRATION - COMMERCE BETAIL	Administrateur ; Valorisation production
AVEM	EA02	ADMINISTRATION - FORMATION	Président ; formation
CDALOZERE	EA01	ADMINISTRATION - PROGRAMME ECOLOGIE	Aide au montage des dossiers de subventions ; Sollicitation pour le projet éolien
CERCLE	EA07	ADMINISTRATION - PROGRAMME ECOLOGIE	Lien avec AVECC ; Parole des éleveurs au sujet du loup
INAD	EA03	ADMINISTRATION - PROMOTION ELEVEGE	Comité label rouge ; administrateur
INTERPROQUEFORT	EA07	ADMINISTRATION - PROMOTION ELEVEGE	Président ; Représentant à l'AVECC
UNOTEC	EA04	ADMINISTRATION - PROMOTION ELEVEGE - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Administrateur Vulgarisation agricole - Mise en commun des résultats techniques et économiques des exploitations agrl. Homogénéisation de l'évolution des systèmes d'élevage.
MHOSPLARZ	EA02	ADMINISTRATION - PROMOTION ELEVEGE - PROGRAMME ECOLOGIQUE	Elu au conseil municipal ; représentant de la commune pour le PNRGC ; Problématiques de l'eau
OVITEST	EA06	ADMINISTRATION - TECHNIQUE CONSEIL - PROMOTION ELEVEGE	Administrateur ; Communication et lettre d'info ; Contact avec le technicien troupeau
DDT	EA12	AMENAGEMENT AGRICOLE	Autorisation construction
DDT	EA13	AMENAGEMENT AGRICOLE	Autorisation de travaux
SAFERLOZERE	EA14	AMENAGEMENT AGRICOLE	Aménagement
CDALOZERE	EA09	AMENAGEMENT AGRICOLE - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Urbanisme ; Réunion d'information variété fourragère ; Contrôle laitier
ENTENTE	EA01	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	Détails Unesco
AVECC	EA03	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	Unesco
ENTENTE	EA03	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	Lien avec APBECC
			.../...

CG4B	EA04	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	Reconnaissance Unesco
PNBGC	EA04	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	Reconnaissance Unesco
APBEC	EA01	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL - PROMOTION ELEVAGE	Président - Faire entendre le point de vue des éleveurs face au projet Unesco
APBEC	EA03	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL - PROMOTION ELEVAGE	Faire entendre le point de vue de l'éleveur face au projet Unesco
APBEC	EA04	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL - PROMOTION ELEVAGE	Promotion de l'agropastoralisme au sein des acteurs qui gravitent autour du classement Unesco
MARCHEPAYSANS	EA02	COMMECRE BETAIL	Vente production
UNICOR	EA05	COMMECRE BETAIL	Vente agneau
FRSEB	EA14	COMMECRE BETAIL	Commercialisation
COBEVIAL	EA02	COMMERCE BETAIL	Ramassage des agneaux
CUMAGC	EA02	COMMERCE BETAIL	Transformation et découpe de l'agneau
UNICOR	EA09	COMMERCE BETAIL	Vente agneau et brebis reformés
DELOZERE	EA11	COMMERCE BETAIL	Commercialisation
COBEVIAL	EA11	COMMERCE BETAIL	Commercialisation ; Transport abattage
AINTERPRO	EA04	COMMERCE BETAIL - AMENAGEMENT AGRICOLE - PROGRAMME ECOLOGIE	Collecte d'agneau - Action de restauration du patrimoine caussenard -
INTERPRODQUEFORT	EA09	COMMERCE BETAIL - CONSEIL PRATIQUES AGRICOLES	Valorisation production ; Système élevage
DELOZERE	EA12	COMMERCE BETAIL - PROMOTION ELEVAGE	Label
INRA	EA09	CONSEIL PRATIQUES AGRICOLES	Développement nouvelle ressource fourragère
OVITEST	EA09	CONSEIL PRATIQUES AGRICOLES	Insémination artificielle
CDALOZERE	EA05	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Service technique
UNOTEC	EA06	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Conseils agricoles
AVECC	EA07	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Groupe de travail sur l'agriculture
OVITEST	EA11	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Ecographie
CERPAM	EA12	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Conseils technique
CORAM	EA14	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Contrôle et sélection brebis ; Bélier
SUAMME	EA14	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Sanitaire
INTERPRODQUEFORT	EA06	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES - ADMINISTRATION	Réunion annuelle sur le système de production ; Discussions sur les quotas laitiers
PNCFLOIRAC	EA13	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES - PROGRAMME ESTIVE - PROGRAMME ECOLOGIE	Conseils agricoles et lien environnement ; Estive
CERPAM	EA13	FORMATION	Colloque de formation
UNOTEC	EA08	FORMATION - CONSEILS PRATIQUES ELEVAGE	Formations agnelage et sanitaire ; Contrôle laitiers ; /...

FOSEA	EA14	FORMATION - GESTION ECONOMIQUE - ADMINISTRATION	Formation ; Matériel agricole ; PAC ; Conseil administration
JAHERAULT	EA14	FORMATION - GESTION ECONOMIQUE - ADMINISTRATION	Formation ; Matériel agricole ; PAC ; Conseil administration
CUMARQUECOURBE	EA02	GESTION ECONOMIQUE	Utilisation matériel commun ; Partage de salarié
GELAZAC	EA02	GESTION ECONOMIQUE	Emploi un salarié collectif
CUMASARGEL	EA04	GESTION ECONOMIQUE	Utilisation matériel commun
CUMAPORTALOU	EA08	GESTION ECONOMIQUE	Matériel commun
ASTERIA	EA11	GESTION ECONOMIQUE	Achat gestion parc brebis
ASTERIA	EA12	GESTION ECONOMIQUE	Alimentation et matériel
ALIMIAFFUEL	EA12	GESTION ECONOMIQUE	Alimentation et matériel
FRANCHARD	EA12	GESTION ECONOMIQUE	Alimentation et matériel
CUMADOURBIE	EA06	GESTION ECONOMIQUE - CONSEIL PRATIQUES AGRICOLES	Partage matériel ; Traitement phytosanitaires
CDALOZERE	EA08	GESTION ECONOMIQUE - FORMATION	Formations ; Service remplacement
CUMADOURBIE	EA05	GESTION ECONOMIQUE - PROMOTION ELEVAGE - PROGRAMME ECOLOGIE	Partage matériel commun - organisation de la Fête de l'été - Projet de méthanisation
CUMARQUECOURBE	EA05	GESTION ECONOMIQUE - PROMOTION ELEVAGE - PROGRAMME ECOLOGIE	Partage matériel commun - organisation de la Fête de l'été - Projet de méthanisation
CUMASARGEL	EA05	GESTION ECONOMIQUE - PROMOTION ELEVAGE - PROGRAMME ECOLOGIE	Partage matériel commun - organisation de la Fête de l'été - Projet de méthanisation
CUMIAGC	EA05	GESTION ECONOMIQUE - PROMOTION ELEVAGE - PROGRAMME ECOLOGIE	Partage matériel commun - organisation de la Fête de l'été - Projet de méthanisation
CUMADOURBIE	EA09	GESTION ECONOMIQUES	Partage matériel commun - organisation de la Fête de l'été - Projet de méthanisation
PNRGC	EA01	PROGRAMME ECOLOGIE	Matériel commun
CEP	EA03	PROGRAMME ECOLOGIE	Compétences assainissement ; Avis sur les projets éoliens
PNRGC	EA06	PROGRAMME ECOLOGIE	Projet éolien
PNRGC	EA08	PROGRAMME ECOLOGIE	Traitement des eaux blanches ; Périmètre de protection de la source d'Espirelle
MACORNUS	EA08	PROGRAMME ECOLOGIE	Eaux blanche ; suivis de l'évolution géologique des avins ; Projet de film
DDT	EA09	PROGRAMME ECOLOGIE	Chemis ruraux
DSV48	EA09	PROGRAMME ECOLOGIE	Réintroduction gypaète barbu
LPO48	EA09	PROGRAMME ECOLOGIE	Réintroduction gypaète barbu
PNRGC	EA09	PROGRAMME ECOLOGIE	Réintroduction gypaète barbu
CERCLE	EA11	PROGRAMME ECOLOGIE	Assainissement des eaux ; Ouverture de sentiers de randonnée
CHASSEGARD	EA13	PROGRAMME ECOLOGIE	Loup
SAFERLOZERE	EA07	PROGRAMME ESTIVE	Chasse
COPAGE	EA11	PROGRAMME ESTIVE	Aide au défrichage ; Mise en place des clôtures des estives
FGP	EA11	PROGRAMME ESTIVE	Financement estive
GPIPIEUS	EA11	PROGRAMME ESTIVE	Estive
			Estive

ONFLOZERE	EA11	PROGRAMME ESTIVE	Baux estive
COPAGE	EA12	PROGRAMME ESTIVE	Animation des GP
FGP	EA12	PROGRAMME ESTIVE	Estive
GPSINIELS	EA12	PROGRAMME ESTIVE	Estive
ONFLOZERE	EA12	PROGRAMME ESTIVE	Baux estive
AVECC	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Pacte pastorale
COPAGE	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Estive
FGP	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Estive
GPSALIDES	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Estive
IRD	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Conseil gestion estive
ONFGARD	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Baux pour les estives
ONFLOZERE	EA13	PROGRAMME ESTIVE	Baux pour les estives
CDALOZERE	EA14	PROGRAMME ESTIVE	Estive
COPAGE	EA14	PROGRAMME ESTIVE	Estive
FGP	EA14	PROGRAMME ESTIVE	Estive
GPSLOBIERE	EA14	PROGRAMME ESTIVE	Estive
PNCFLOZERE	EA14	PROGRAMME ESTIVE	Estive
APABA	EA02	PROMOTION ELEVAGE	Promotion production bio
PNRGC	EA02	PROMOTION ELEVAGE	Livre
DELOZERE	EA03	PROMOTION ELEVAGE	Label "pays d'oc"
CERAMAC	EA03	PROMOTION ELEVAGE	Conseil label
INTERPRODQUEFORT	EA04	PROMOTION ELEVAGE	Action médiatique de promotion
APEBEC	EA06	PROMOTION ELEVAGE	Véhicule l'image de roquefort dans les discussions institutionnelles
INTERPRODQUEFORT	EA08	PROMOTION ELEVAGE	Rapport industriels éleveurs
APEBEC	EA09	PROMOTION ELEVAGE	Représentation élevage aux institutions
FOSEA	EA11	PROMOTION ELEVAGE	Syndicat ; fête du pèlerinage
JAHERAULT	EA11	PROMOTION ELEVAGE	Fête du pèlerinage
SOGARD	EA13	PROMOTION ELEVAGE	Syndicat
CONF	EA02	PROMOTION ELEVAGE - ADMINISTRATION	Syndicat ; CDOA autorisation d'exploitation
CORAM	EA13	PROMOTION ELEVAGE - COMMERCE DETAIL	Valorisation et promotion de la production
CETA	EA04	PROMOTION ELEVAGE - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Vulgarisation agricole - Mise en commun des résultats techniques et économiques des exploitations agri. Homogénéisation de l'évolution des systèmes d'élevage.
SOGARD	EA14	PROMOTION ELEVAGE - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Syndicat ; Sanitaire
APEBEC	EA08	PROMOTION ELEVAGE - PROGRAMME ECOLOGIE - PROGRAMME ESTIVE	Représentation éleveurs ; Problématique du loup ; Eau
PNRGC	EA03	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien ovin

CDALANGOGNE	EA11	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien conseil
CDALOZERE	EA11	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien conseil
COBEVIAL	EA12	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien conseil
CORAM	EA12	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien conseil
CDALOZERE	EA13	TECHNICIEN CONSEIL	Technicien conseil
PNCFLORAC	EA11	TECHNICIEN CONSEIL - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Technicien conseil ; Conseil élevage et environnement
CDALOZERE	EA12	TECHNICIEN CONSEIL - CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	Technicien conseil ; Contrôle performance BMC
CAGARD	EA14	TECHNICIEN CONSEIL - FORMATION	Technicien conseil ; Formation

**ANNEXE 8 : TABLEAU RELATIF AUX CATEGORIES D' ACTIONS COLLECTIVES DANS
LESQUELLES SONT ENGAGEES LES COLLECTIFS INTERMEDIAIRES SUR LE SITE CC**

Collectif enquêté	Collectif cité	Catégorie d'action liant les deux collectifs	Collectif enquêté	Collectif cité	Catégorie d'action liant les deux collectifs
CDALOZERE	FGP	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	JAHERAULT	GESTION ECONOMIQUE
CDALOZERE	LOZERE BIO	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	PNCFLORAC	GESTION ECONOMIQUE
CDALOZERE	COPAGE	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	FDSEA	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	FGP	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	APEBEC	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	CDALOZERE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	CODAR	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	COPAGE	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	COPAGE	PROMOTION ELEVAGE
CDALOZERE	LOZERE DEV	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	FGP	PROMOTION ELEVAGE
CDALOZERE	AVECC	ADMINISTRATION	FROM10	SUAMME	TECHNICIEN CONSEIL
CDALOZERE	BIOSUD	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	CDALOZERE	TECHNICIEN CONSEIL
CDALOZERE	FGP	ADMINISTRATION	FROM11	UNICOR	ADMINISTRATION
CDALOZERE	MOISSAC	ADMINISTRATION	FROM12	AGRESUD	ADMINISTRATION
CDALOZERE	ASSURANCE	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	NPLOZERE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	FROM2	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	COPAGE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	FROM1	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	DDT	ADMINISTRATION
CDALOZERE	ENTENTE	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	COMFLORAC	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	ONFLOZERE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	DDT	GESTION ECONOMIQUE
CDALOZERE	CG48	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	CRLANGROUSS	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	SUAMME	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	PREFLOZERE	ADMINISTRATION	PNCFLORAC	NPLOZERE	PROMOTION ELEVAGE
CDALOZERE	DDT	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	SUAMME	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	SAFERLOZERE	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	COPAGE	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	CFPPA	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	ENTENTE	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	PNCFLORAC	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	PNRGC	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	CRALANGROUSS	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	CDALOZERE	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	CG48	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	ONFLOZERE	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	OT	ADMINISTRATION	PNCGENOLHAC	CRPD48	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	JAHERAULT	AMENAGEMENT AGRICOLE	PNCGENOLHAC	DDT	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	GPBOUGES	COMMERCE BETAIE	PNCGENOLHAC	CG48	PROGRAMME ECOLOGIE

CDALOZERE	LOZERE BIO	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	CAGARD	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	COBEVIAL	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	CAHERAULT	PROGRAMME ECOLOGIE
CDALOZERE	FROM5	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	SUAMME	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	MOISSAC	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	VERTFEUILLE	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	ENTENTE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	FROM1	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	PNC FLORAC	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	FROM2	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	PNRGC	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	FROM1	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	CDALOZERE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	VERTFEUILLE	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	ONFLOZERE	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	OT	COMMERCE DETAIL	PNC GENOLHAC	CRPD48	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	CFPPA	FORMATION	PNC GENOLHAC	DDT	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	INTERPRORQUEFORT	GESTION ECONOMIQUE	PNC GENOLHAC	CG48	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	UNICOR	GESTION ECONOMIQUE	PNC GENOLHAC	CAGARD	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	JAHERAULT	GESTION ECONOMIQUE	PNC GENOLHAC	CAHERAULT	PROGRAMME ESTIVE
CDALOZERE	ALEPE	PROGRAMME ECOLOGIE	PNC GENOLHAC	SUAMME	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	LPO48	PROGRAMME ECOLOGIE	PNC GENOLHAC	COPAGE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	CERCLE	PROGRAMME ECOLOGIE	PNC GENOLHAC	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	FGP	PROGRAMME ESTIVE	PNC GENOLHAC	PNC FLORAC	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	LOZERE BIO	PROGRAMME ESTIVE	PNC GENOLHAC	PNRGC	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	APEBELC	PROGRAMME ESTIVE	PNC GENOLHAC	CDALOZERE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE	PNC GENOLHAC	ONFLOZERE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	AVECC	PROGRAMME ESTIVE	PNC GENOLHAC	CRPD48	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	SUAMME	PROMOTION ELEVAGE	PNC GENOLHAC	DDT	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	FROM5	PROMOTION ELEVAGE	PNC GENOLHAC	CG48	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	MOISSAC	PROMOTION ELEVAGE	PNC GENOLHAC	CAGARD	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	VERTFEUILLE	PROMOTION ELEVAGE	PNC GENOLHAC	CAHERAULT	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	FROM1	PROMOTION ELEVAGE	PNRGC	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	FROM2	PROMOTION ELEVAGE	PNRGC	IRD	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
CDALOZERE	FROM1	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	ENTENTE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	PNC FLORAC	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	ENTENTE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	OT	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	CRANGROUSS	ADMINISTRATION
CDALOZERE	SUAMME	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMME	PNC FLORAC	ADMINISTRATION
					.../...

CDALOZERE	AVECC	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	DDT	ADMINISTRATION
CDALOZERE	FROMS	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	DDT	ADMINISTRATION
CDALOZERE	VERTFEUILLE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	CG48	ADMINISTRATION
CDALOZERE	FROM1	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CDALOZERE	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CERCLE	DDT	ADMINISTRATION	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CERCLE	AVEM	AMENAGEMENT AGRICOLE	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CERCLE	UNICOR	AMENAGEMENT AGRICOLE	SUAMIME	CDALOZERE	ADMINISTRATION
CERCLE	UNOTEC	AMENAGEMENT AGRICOLE	SUAMIME	PNCFLORAC	AMENAGEMENT AGRICOLE
CERCLE	DDT	AMENAGEMENT AGRICOLE	SUAMIME	PNCFLORAC	AMENAGEMENT AGRICOLE
CERCLE	FNOLOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	APEBEC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	AVEM	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	UNICOR	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	UNOTEC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	CR48	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	MHLPARADE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
CERCLE	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	SUAMIME	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES

CERCLE	AVEM	GESTION ECONOMIQUE	SUAMME	SUPAGRO	FORMATION
CERCLE	UNICOR	GESTION ECONOMIQUE	SUAMME	PNCFLORAC	GESTION ECONOMIQUE
CERCLE	UNOTEC	GESTION ECONOMIQUE	SUAMME	PNCFLORAC	GESTION ECONOMIQUE
CERCLE	CR48	PROGRAMME ECOLOGIE	SUAMME	PNCFLORAC	PROGRAMME ECOLOGIE
CERCLE	ENTENTE	PROGRAMME ECOLOGIE	SUAMME	DDT	PROGRAMME ECOLOGIE
CERCLE	FNOLOZERE	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	CDALOZERE	PROGRAMME ECOLOGIE
CERCLE	APEBEC	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE
CERCLE	FDSEA	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE
CERCLE	PREFLOZERE	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE
CERCLE	CONF	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	CDALOZERE	PROGRAMME ESTIVE
CERCLE	CR48	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	CDALOZERE	PROGRAMME ESTIVE
CERCLE	MHLPARADE	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	PNCFLORAC	PROMOTION ELEVAGE
CERCLE	PNCFLORAC	PROMOTION ELEVAGE	SUAMME	CDALOZERE	TECHNICIEN CONSEIL
CERCLE	PREFLOZERE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	SUAMME	CDALOZERE	TECHNICIEN CONSEIL
COPAGE	FGP	ADMINISTRATION	SUAMME	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
COPAGE	SUAMME	ADMINISTRATION	SUAMME	ENTENTE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
COPAGE	SUAMME	ADMINISTRATION	SUAMME	CRLANGROUSS	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
COPAGE	FDSEA	ADMINISTRATION	SUAMME	CDALOZERE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
COPAGE	CDALOZERE	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	SUAMME	ADMINISTRATION
COPAGE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	COPAGE	ADMINISTRATION
COPAGE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	COPAGE	ADMINISTRATION
COPAGE	JAHERAULT	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	FGP	AMENAGEMENT AGRICOLE
COPAGE	CRLANGROUSS	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	AMENAGEMENT AGRICOLE
COPAGE	CG48	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	AMENAGEMENT AGRICOLE
COPAGE	CG48	ADMINISTRATION	GPBELLECOSTE	ONFLOZERE	AMENAGEMENT AGRICOLE
COPAGE	PNCFLORAC	AMENAGEMENT AGRICOLE	GPBELLECOSTE	ASTERIA	COMMERCE BETAIL
COPAGE	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	GPBELLECOSTE	ALIMJAFFUEL	COMMERCE BETAIL
COPAGE	PNCFLORAC	PROGRAMME ECOLOGIE	GPBELLECOSTE	TRANCHARD	COMMERCE BETAIL
COPAGE	DDT	PROGRAMME ECOLOGIE	GPBELLECOSTE	CORAM	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	FGP	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	COBEVIAL	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	SUAMME	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	ASTERIA	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES .../...

COPAGE	SUAMME	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	ALIMIAFFUEL	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
COPAGE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	ONFLOZERE	PROGRAMME ECOLOGIE
COPAGE	DDT	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	FGP	PROGRAMME ESTIVE
COPAGE	ONFLOZERE	PROGRAMME ESTIVE	GPBELLECOSTE	SUAMME	PROGRAMME ESTIVE
COPAGE	FGP	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	GPBELLECOSTE	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE
COPAGE	DDT	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE
ENTENTE	APEBEC	PROMOTION ELEVAJE	GPBELLECOSTE	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE
ENTENTE	APEBEC	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	GPBELLECOSTE	ONFLOZERE	PROGRAMME ESTIVE
FROM2	FROM1	PROMOTION ELEVAJE	GPBELLECOSTE	CORAM	TECHNICIEN CONSEIL
FROM3	FROM3	PROMOTION ELEVAJE	GPBELLECOSTE	COBEVIAL	TECHNICIEN CONSEIL
FROM4	BIOCOOP	GESTION ECONOMIQUE	GPBELLECOSTE	CDALOZERE	TECHNICIEN CONSEIL
FROM5	BIOSUD	PROMOTION ELEVAJE	GPBELLECOSTE	FGP	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
FROM6	LOZERE BIO	ADMINISTRATION	JALOZERE	DELOZERE	ADMINISTRATION
GPSALIDES	AVECC	ADMINISTRATION	JALOZERE	FDSEA	ADMINISTRATION
GPSALIDES	COPAGE	ADMINISTRATION	JALOZERE	FDSEA	ADMINISTRATION
GPSALIDES	COPAGE	ADMINISTRATION	JALOZERE	CONF	ADMINISTRATION
GPSALIDES	CORAM	ADMINISTRATION	JALOZERE	CDALOZERE	ADMINISTRATION
GPSALIDES	CORAM	ADMINISTRATION	JALOZERE	SAFERLOZERE	ADMINISTRATION
GPSALIDES	IRD	ADMINISTRATION	JALOZERE	SAFERLOZERE	ADMINISTRATION
GPSALIDES	PNCFLORAC	ADMINISTRATION	JALOZERE	CDALOZERE	AMENAGEMENT AGRICOLE
FROM8	CDALOZERE	AMENAGEMENT AGRICOLE	JALOZERE	CDALOZERE	AMENAGEMENT AGRICOLE
GPSALIDES	CORAM	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	JALOZERE	FDSEA	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPSALIDES	CERPAM	FORMATION	JALOZERE	FDSEA	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
FROM8	CDALOZERE	GESTION ECONOMIQUE	JALOZERE	COBEVIAL	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPSALIDES	AVECC	PROGRAMME ESTIVE	JALOZERE	CONF	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPSALIDES	COPAGE	PROGRAMME ESTIVE	JALOZERE	CDALOZERE	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES .../...

GPSALIDES	FGP	PROGRAMME ESTIVE	JALOZERE	ALEPE	FORMATION
GPSALIDES	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	JALOZERE	CDALOZERE	GESTION ECONOMIQUE
GPSALIDES	ONFLOZERE	PROGRAMME ESTIVE	JALOZERE	UNICOR	PROGRAMME ESTIVE
GPSALIDES	CORAM	TECHNIEN CONSEIL	JALOZERE	DELOZERE	PROMOTION ELEVAGE
GPSALIDES	CHASSEGARD	TECHNIEN CONSEIL	JALOZERE	UNICOR	PROMOTION ELEVAGE
GPSALIDES	CAGARD	TECHNIEN CONSEIL	JALOZERE	COBEVIAL	PROMOTION ELEVAGE
GPSALIDES	AVECC	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	JALOZERE	COBEVIAL	TECHNIEN CONSEIL
GPSALIDES	COPAGE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	GPFINIELS	CDALOZERE	TECHNIEN CONSEIL
GPSALIDES	FGP	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL	GPFINIELS	COPAGE	ANIMATION PATRIMOINE MONDIAL
GPFINIELS	COPAGE	ADMINISTRATION	GPLOUBIERE	FDSEA	ADMINISTRATION
GPFINIELS	FGP	AMENAGEMENT AGRICOLE	GPLOUBIERE	COPAGE	ADMINISTRATION
GPFINIELS	ONFLOZERE	AMENAGEMENT AGRICOLE	GPLOUBIERE	FGP	ADMINISTRATION
GPFINIELS	DELOZERE	COMMERCE BETAIL	GPLOUBIERE	PNCFLORAC	ADMINISTRATION
GPFINIELS	ASTERIA	COMMERCE BETAIL	GPLOUBIERE	GDSGARD	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPFINIELS	ALIMIAFFUEL	COMMERCE BETAIL	GPLOUBIERE	CORAM	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPFINIELS	COBEVIAL	COMMERCE BETAIL	GPLOUBIERE	CORAM	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPFINIELS	ASTERIA	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	GPLOUBIERE	SOGARD	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES
GPFINIELS	ALIMIAFFUEL	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	GPLOUBIERE	FDSEA	FORMATION
GPFINIELS	PNCFLORAC	CONSEILS PRATIQUES AGRICOLES	GPLOUBIERE	JAHERAULT	FORMATION
GPFINIELS	CDALOZERE	FORMATION	GPLOUBIERE	FDSEA	GESTION ECONOMIQUE
FROM9	SUAMME	GESTION ECONOMIQUE	FROM10	SUAMME	GESTION ECONOMIQUE
GPFINIELS	CERCLE	PROGRAMME ECOLOGIE	GPFINIELS	FGP	PROMOTION ELEVAGE
GPFINIELS	JAHERAULT	PROGRAMME ECOLOGIE	GPFINIELS	JAHERAULT	PROMOTION ELEVAGE
GPFINIELS	ONFLOZERE	PROGRAMME ESTIVE	FROM9	SUAMME	TECHNIEN CONSEIL
GPFINIELS	PNCFLORAC	PROGRAMME ESTIVE	GPFINIELS	JAHERAULT	PROGRAMME ESTIVE

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Attributs identifiés dans le dossier Unesco du bien Causses et Cévennes	29
Figure 2 : Carte et légende des principaux attributs géologiques qui constituent le bien chaînedes Puys faille de Limagne	30
Figure 3 : Limite du PNC entre la zone cœur et les aires d'adhésion.....	33
Figure 4 : Exemple des différents outils de gestion existants sur le bien Unesco Causses et Cévennes	37
Figure 5 : Exemple des différents outils de gestion existants sur le bien Unesco chaîne des Puys et faille de Limagne.....	38
Figure 6 : Le Système Exploitation-Famille appliqué à l'exemple de l'élevage ovin	49
Figure 7 : Le système agraire intégré dans ses différentes dimensions	53
Figure 8 : Représentation schématique des différents types de réponses d'un système face à une crise.....	58
Figure 9 : Schéma de l'évolution de chaque système dans le cas de crises répétées.....	59
Figure 10 : État et évolution de la SAU moyenne entre 2000 et 2010. Etat des exploitations avec brebis en 2010.....	69
Figure 11 : Évolution du cheptel ovin dans quatre cantons des causses.....	69
Figure 12 : Étendue de la Zone Roquefort	70
Figure 13 : Fresque épistémologique de l'évolution du concept d'échelle	77
Figure 14 : Schéma de l'évolution de l'espace agricole dans le temps	89
Figure 15 : Mise en place de différents groupes autour d'un objet commun	103
Figure 16 : Construction et expression des représentations collectives.....	105
Figure 17 : <i>Objectivation et ancrage des individus quant à la représentation de l'objet de leur groupe</i>	108
Figure 18 : Conformation des individus aux représentations collectives	112
Figure 19 : Influence sur l'évolution de l'espace des acteurs collectifs d'un territoire et de leur représentation paysagère.....	123
Figure 20 : Collectifs en lien direct et indirect sur le réseau papier.....	169
Figure 21 : Catégorisation des collectifs par l'informateur.....	172
Figure 22 : Spatialisation du réseau, influence de la distance sur la hiérarchisation des collectifs....	173
Figure 23 : Spatialisation du réseau, éloignement géographique et social des structures liées à l'exploitation	174
Figure 24 : Exemple d'une prise de notes concernant les pratiques d'élevage et une contextualisation historique	175
Figure 25 : Cas de l'utilisation d'un organigramme en soutien des propos de l'informateur	177
Figure 26 : Documentation relative à la formation agricole.....	178
Figure 27 : Exemple de documents faisant référence au réseau collectif	179
Figure 28 : Aperçu du traitement des données grâce au logiciel Sonal.....	180
Figure 29 : Exemple d'un tableau de données présenté sur Gephi : tableau relatif aux liens.....	183
Figure 30 : Vue d'ensemble proposé par le logiciel Gephi.....	185
Figure 31 : Réseau collectif agricole global sur le bien CDPFL. Echelle 1 : 200 000	201

Figure 32 : Spatialisation du réseau global	204
Figure 33 : Détail des liens de l'exploitation agricole n°51 sur le réseau collectif	205
Figure 34 : Détails du réseau des exploitations agricoles. Taille des nœuds fixée en fonction des flux sortants.....	209
Figure 35 : Détails du réseau des exploitations agricoles. Taille des nœuds fixée en fonction des flux sortants.....	210
Figure 36 : Aperçu global des liens entre collectifs et indicateurs.....	223
Figure 37 : Détail du réseau en fonction de l'indicateur "ALIMENTATION-MATERIEL"	226
Figure 38 : Détail du réseau en fonction de l'exploitation agricole 54	227
Figure 39 : Détail du réseau en fonction du collectif "COPAGNO	228
Figure 40 : Réseau collectif global et simplifié des acteurs intermédiaires sur le bien CDPFL	235
Figure 41 : Réseau collectif global et simplifié des acteurs intermédiaires sur le bien CDPFL	237
Figure 42 : Acteurs situés à Clermont-Ferrand	237
Figure 43 : Acteurs situés à Lempdes	237
Figure 44 : Aperçu global du réseau collectif intermédiaire et des actions catégorisées en indicateurs	248
Figure 45 : Réseau d'appartenance des collectifs intermédiaires	249
Figure 46 : Réseau collectif intermédiaire avec les individus associés aux collectifs.....	251
Figure 47 : Mise en évidence des acteurs appartenant à plusieurs collectifs présents sur le réseau	253
Figure 48 : Réseau collectif intermédiaire vu sous la perspective du réseau des individus appartenant aux collectifs	255
Figure 49 : Carte des différents types de paysage du bien Causses et Cévennes.....	283
Figure 50 : Réseau collectif agricole sur le bien « Causses et Cévennes »	284
Figure 51 : Réseau collectif des acteurs agricoles 1 – 6	286
Figure 52 : Réseau collectif des acteurs agricoles 7 – 12	287
Figure 53 : Réseau collectif des acteurs agricoles 13 – 15	288
Figure 54 : Aperçus globaux des types d'actions dans lesquelles s'engagent les éleveurs.....	295
Figure 55 : Isolement des CUMA citées dans le réseau collectif agricole	304
Figure 56 : Isolement des collectifs du triumvirat Chambre départementale d'agriculture de Lozère – COPAGE – Parc national des Cévennes sur le réseau collectif agricole.....	306
Figure 57 : Isolement de l'Entente Interdépartementale et de l'APBECC dans le réseau collectif agricole	307
Figure 58 : Aperçu du réseau collectif intermédiaire sur le bien Causses et Cévennes.....	310
Figure 59 : Détail du réseau intermédiaire : Chambre départementale d'agriculture de Lozère (haut) et Parc National des Cévennes (bas).....	312
Figure 60 : Graphe représentant les catégories des différentes actions collectives effectuées sur le terrain, ainsi que le niveau d'engagement des collectifs	314
Figure 61 : Isolement des acteurs du <i>triumvirat</i> , du SUAMME, de l'Entente et des groupements pastoraux sur le réseau.....	317
Figure 62 : Réseau d'appartenance des individus aux collectifs intermédiaires.....	324
Figure 63 : Réseau d'appartenance des individus aux collectifs intermédiaires (haut : degré entrant ; bas : degré sortant).....	325
Figure 64 : Schéma fonctionnel du système de gestion proposé pour le bien CDPFL	335

Figure 65 : Projection du fonctionnement idéal de la partie agricole de l'organe de gestion Unesco Causses et Cévennes sur le réseau	338
Figure 66 : Processus de patrimonialisation et construction de l'espace patrimonial sur les deux terrains d'études.....	340

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre législatif et réglementaire visant le développement et la protection des massifs et des zones défavorisées (1860 - 2010)	72
Tableau 2 : Valorisation et labellisation des produits agricoles au sein du PNC.....	74
Tableau 3 : Appartenance syndicale, coopérative et composition du cheptel pour les 12 éleveurs de la CDPFL	192
Tableau 4 : Prise de connaissance du projet Unesco par les éleveurs.....	197
Tableau 5 : Tableau regroupant les différentes catégories en fonction des thématiques agricoles ou patrimoniales	215
Tableau 6 : Regroupement des collectifs en fonction du nombre d'exploitations engagées dans une action d'un type spécifique.	231
Tableau 7 : Détails des actions catégorisées dans l'indicateur TECHNICIENS CONSEILS	246
Tableau 8 : Appartenance syndicale, coopérative principale, SAU et composition du troupeau pour les éleveurs enquêtés sur le site CC (NR = non renseigné)	265
Tableau 9 : Typologie des différents fromages de brebis proposés par la fromagerie « Les bergers du Larzac »	267
Tableau 10 : Tableau recensant les collectifs en fonction des catégories d'action dans lesquelles ils sont engagés.....	300
Tableau 11 : Recensement des liens entre exploitations agricoles et institutions en fonction des catégories d'actions.....	302

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GENERALE	11
CONTEXTE	11
I. REGARD INTERDISCIPLINAIRE DE L'ESPACE AGRICOLE	11
II. ÉVOLUTION DU PAYSAGE AGROPASTORAL EN FRANCE	12
POSITIONNEMENT THEORIQUE	15
I. CONSTATS.....	15
II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES.....	16
A. <i>Problématique</i>	16
B. <i>Hypothèses</i>	16
1) Espace agricole, espace paysager	16
2) Paysage patrimonial.....	17
3) Actions et démarches collectives.....	17
4) Représentation collective	18
5) Réseau collectif	18
ZONE D'ETUDE	19
PLAN DE THESE	19
 Livret photographique	1

PREMIERE PARTIE : LA REPRESENTATION COLLECTIVE MISE EN RESEAU. FONDATION D'UN MODELE D'ETUDE A APPLIQUER SUR DES ESPACES INSCRITS DANS UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

23

CHAPITRE PRELIMINAIRE : UNE APPROCHE SPATIALE.....

25

I. ESPACES DIFFERENTS, PROCESSUS SIMILAIRE : IMPACTS DE L'HOMME SUR L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE.....	27
A. <i>Causses et Cévennes : paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen</i>	27
B. <i>Chaîne des Puys et Faille de la Limagne</i>	28
II. ENCASTREMENT DES OUTILS DE GESTION	32
A. <i>Zonage institutionnel</i>	33
1) Le Parc national des Cévennes : Institution contraignante ?	33
2) Zonages relatifs à l'aménagement du territoire	36
B. <i>Les pratiques agropastorales : liens entre nature et culture patrimoniale</i>	39
1) L'agropastoralisme dans les Causses et les Cévennes	39
a) Le regard agricole au travers du prisme patrimonial	39
b) Entre Causses et Cévennes.....	40
2) État de l'agropastoralisme dans la chaîne des Puys et faille de Limagne	41
a) Le système agropastoral de la CDPFL vu par le dossier Unesco.....	41
b) Agropastoralisme dans la chaîne des Puys et faille de Limagne, de l'OGAF à la MAEC	42
3) Un zonage agricole ?	42

CHAPITRE I : POSITIONNEMENT THEORIQUE	45
I. SYSTEME EXPLOITATION-FAMILLE ET PRATIQUES D'ELEVAGE, PREMIERS PAS VERS LE RESEAU COLLECTIF	47
A. <i>L'exploitation agricole, un système source de pratiques</i>	47
B. <i>Le système agraire</i>	50
1) Les contraintes géographiques structurelles sur le système agraire	50
2) Aspect évolutif du système agraire.....	51
A. <i>Pratiques agricoles et fonctions agro-environnementales : Le cas de l'élevage ovin</i>	52
B. <i>Adaptation et évolution des systèmes d'élevage</i>	56
1) Adaptation des systèmes : crise, résistance, résilience	56
2) Crise	57
3) Evolutions possibles d'un SEF au travers des crises	57
4) Adaptation d'un SEF face à une crise : trajectoire stratégique	59
5) Crises, trajectoire et évolution du territoire	60
6) Adaptation des systèmes d'élevage dans trois sites de moyenne montagne	61
C. <i>L'élevage ovin dans les monts Dômes et les Causses-Cévennes</i>	61
1) Construction d'une représentation sociale de l'agriculture	61
2) Évolution de la représentation collective de l'agriculture dans les Dômes	63
3) Evolution de la représentation collective de l'agriculture dans les Causses et Cévennes	65
a) Contextes environnementaux et sociaux similaires aux Dômes, évolution différente	65
b) Système laitier.....	67
D. <i>Évolution de l'élevage au travers de l'organisation du territoire</i>	70
II. ESPACE AGRICOLE ET PAYSAGE PATRIMONIAL.....	74
A. <i>L'espace agricole, le lieu, le paysage et le territoire, une question d'échelle</i>	75
1) Notions d'échelle	75
a) Historique et évolution de la notion d'échelle	76
b) Échelles d'étude	78
c) Échelle temporelle ou contexte historique ?	80
2) L'espace en géographie sociale.....	80
a) Espace produit	80
b) Espace représenté ; espace perçu.....	81
c) Espace vécu ; espace social	82
3) Le territoire, enchaînement successif de lieux	83
a) Le lieu	83
b) Le territoire	84
B. <i>Dynamique et évolution des espaces agricoles</i>	86
1) L'espace agricole des années 1980	86
2) Bouleversement agro-industriel dans la construction de l'espace agricole	87
3) Le territoire rattaché à l'agriculture.....	88
4) Inscription des systèmes Exploitation-Famille dans la dynamique des espaces agricoles.....	88
5) Dynamique paysagère du XX ^e siècle	90
C. <i>Valorisation d'espaces territorialisés et logique de patrimoine</i>	91
1) Représentation	92
2) Patrimoine, objet de transmission patrimoniale	93
3) Patrimoine et espace naturel.....	95
4) Lorsque la valeur patrimoniale d'un paysage dépasse la configuration spatiale : processus de symbolisation et processus de patrimonialisation	96
a) Prise de conscience patrimoniale.....	97
b) Jeux d'acteurs.....	98
c) Sélection et justification patrimoniale	99

d)	Conservation et valorisation d'un patrimoine	99
III.	CONSTRUCTION DU COLLECTIF, DE SON SYSTEME DE PENSEE ET DE COMMUNICATION	100
A.	<i>Place du collectif dans la société</i>	100
1)	Travail collectif, une vision évolutive	100
2)	Du comportement social à la construction paysagère.....	102
3)	Le groupe se réunit : configuration d'un collectif	102
4)	Les groupes perçoivent leur environnement : construction des représentations collectives	104
a)	Modèle sociogénétique de la représentation	106
b)	Objectivation et ancrage	107
5)	Adhésion des acteurs à une représentation collective ou « effet de conformation »	109
a)	Conformation d'un individu relative à ses représentations	109
b)	Transmission d'une représentation collective grâce à l'effet de conformation	111
6)	Communication de la représentation collective : justification, confrontation et développement.....	112
a)	Justification de la pensée collective	113
b)	Confrontation de la pensée justifiée	113
c)	Développement de la pensée collective	113
7)	Le collectif dans un contexte agricole	114
8)	Impact du système collectif dans l'évolution des pratiques agricoles : cas des chemins de transition et de l'écologisation.....	115
B.	<i>Les différents types de collectifs</i>	116
1)	Collectifs institutionnels : les « institutions »	116
2)	Les collectifs officialisés : le monde associatif et entrepreneurial	117
3)	Les collectifs non reconnus officiellement : les « collectifs ».....	118
4)	Cas spécifique des collectifs agricoles.....	119
a)	GAEC – EARL – SCEA	119
b)	Transmission des exploitations, facteur d'évolution pour les pratiques d'élevage	120
c)	La transparence.....	121
5)	Influence collective sur l'évolution de l'espace	122
IV.	DE LA NOTION DE RESEAU SOCIAL A L'ANALYSE DES RESEAUX COLLECTIFS.....	124
A.	<i>La notion de réseau social dans le temps</i>	125
1)	Le concept avant le nom : entre Simmel et Moreno	125
2)	Le concept né, l'usage s'intensifie, le nom de « réseau » apparaît	126
3)	Les réseaux sociaux dans les années 1980, des liens forts aux liens faibles	127
B.	<i>De la notion de réseau au paradigme de l'interaction structurale</i>	128
1)	La méthode dite « structurale ».....	128
2)	L'analyse structurale inter-organisationnelle	129
C.	<i>Sociologie de la traduction et théorie de l'acteur-réseau</i>	131
1)	La traduction construite par Latour et Callon	131
2)	Le réseau dans la sociologie de la traduction	132
3)	Les acteurs dans le réseau	132
4)	La théorie de l'acteur-réseau en pratique	133
5)	Le réseau en gestion des ressources humaines	135
D.	<i>Modèle de cartographie de l'organisation basée sur le réseau</i>	136
1)	Nœuds ou « sommets »	137
2)	Liens ou « arcs et arêtes ».....	137
3)	Degré ou « densité »	138
E.	<i>Acteurs et réseaux en géographie rurale</i>	138
1)	La part de la configuration collective dans l'évolution des systèmes agricoles	139
a)	Sortir de la logique énumérative.....	139
b)	Entrer dans la logique de réseau au travers du flux dialogique	140
c)	La dynamique temporelle d'un réseau	140
d)	La proximité socio-géographique	141
e)	La controverse constructive	141
2)	Rôle du réseau dans la controverse constructive	142

a)	De la tension au conflit, une évolution dans l'expression de la controverse	142
b)	Recherche-action et ingénierie de la participation	144
➤	Du regard croisé à la construction collective	144
➤	Les limites de l'ingénierie de la participation	145
3)	Impact des liens de proximité sur l'organisation des acteurs : les communautés de pratique	145
a)	Entre individus et collectifs : une histoire de liens	146
b)	Effets de proximité et communauté de pratiques : définition	147
c)	Le trou structural, élément fondateur de la logique des communautés de pratiques	147
F.	<i>Réseau collectif et méthodologie</i>	148

CHAPITRE II : METHODOLOGIE D'ENQUETE ET OUTILS D'ANALYSE 151

I.	CONSTRUCTION METHODOLOGIQUE	153
A.	<i>Outils dialectiques associés aux discours oraux</i>	154
1)	L'entretien compréhensif	154
2)	La carte mentale	155
3)	L'observation	155
B.	<i>Outils dialectiques associés aux discours écrits</i>	156
II.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE	156
A.	<i>Terrains exploratoires et identification du réseau</i>	156
1)	Historique et évolution du contexte agricole sur les zones concernées	157
2)	Description de la dynamique des exploitations agricoles actuelles	157
3)	Identification des institutions et des groupes agricoles	158
4)	Chaîne des Puys et faille de Limagne	158
5)	Causses et Cévennes	159
B.	<i>Construction du protocole d'enquête</i>	160
1)	Explication des thématiques présentes dans la grille d'entretien à destination des SEF	160
a)	Le lieu	161
b)	Les pratiques d'élevages collectives	161
c)	Les pratiques d'élevages individuelles	163
2)	Explication des thématiques présentes dans la grille d'entretien à destination des autres collectifs	164
a)	Représentation de l'élevage et utilisation de l'espace agricole associées aux collectifs	164
b)	Représentation individuelle de l'acteur	166
c)	Réseau et actions collectives	167
III.	DURANT L'ENTRETIEN : TYPES DE DONNEES	167
A.	<i>Données transmises lors des entretiens</i>	168
1)	Réseau collectif	168
2)	Liens entre collectifs	169
a)	Liens ponctuels	169
b)	Liens permanents	170
3)	Regroupement et hiérarchisation des collectifs	171
4)	Spatialisation géographique	171
a)	La distance géographique sociale	172
b)	La distance géographique physique	173
B.	<i>Données écrites</i>	174
1)	Connaissances techniques et prises de notes	175
2)	Documents promotionnels et confidentiels	176
a)	Documents associés au fonctionnement de la structure	176
b)	Documents promotionnels	176
IV.	APRES L'ENTRETIEN	179
A.	<i>Sonal ou l'analyse qualitative du corpus des entretiens</i>	179
1)	« On », « ils », « nous », « eux »	180
2)	Données associées aux grilles d'entretiens	181

3) Catégories supplémentaires	181
B. Phase d'analyse avec Gephi	181
1) Tableau de données.....	182
2) Vue d'ensemble	184
DEUXIEME PARTIE : APPLICATION PRATIQUE DU MODELE. CAS DES DEUX SITES « CHAINES DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE » ET « CAUSSES ET CEVENNES »	187
CHAPITRE III : ANALYSE DES DONNEES.....	189
I. TERRAIN DE LA « CHAINE DES PUY ET FAILLE DE LIMAGNE ». RENCONTRE ENTRE EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INSTITUTIONS	191
A. Réseau relationnel à l'échelle de l'exploitation agricole.....	191
1) Connaissances liées aux pratiques d'élevage.....	191
2) Attentes et craintes des acteurs locaux face au projet Unesco	196
3) Réseaux collectifs : les exploitations agricoles en réseau	200
a) Le réseau global	200
4) Les actions identifiées dans le réseau collectif	213
a) Indicateurs relationnels	213
➤ Définition des indicateurs relationnels	214
➤ Indicateurs correspondant aux pratiques d'élevage	216
➤ Indicateurs correspondant à la représentation collective d'un paysage patrimonial	218
➤ Indicateurs mixtes	219
b) Construction graphique du réseau en fonction des indicateurs	221
➤ Réseau global : schème concentrique et immatériel	221
➤ Analyse des résultats : isolement des points d'intérêt.....	222
➤ Analyse des résultats : tableau récapitulatif	230
B. Réseau relationnel à l'échelle des collectifs intermédiaires sur le bien Unesco chaîne des Puy et faille de Limagne.....	233
1) Détails en ce qui concerne la représentation collective du paysage :	233
1) Un réseau unique ?	236
2) Réseau collectif : les acteurs intermédiaires en réseau	236
3) Actions identifiées dans le réseau collectif intermédiaire	240
a) Regroupement de vingt-cinq à onze indicateurs	240
b) Types de collectifs intermédiaires.....	244
4) Construction du réseau collectif intermédiaire	244
5) Développement du réseau collectif intermédiaire : appartenance des individus aux collectifs.....	248
C. Conclusion de l'analyse des données du terrain chaîne des Puy et faille de Limagne.....	256
1) Acteurs clefs du réseau et représentation collective de l'espace patrimonial	256
2) Cas des estives	258
3) Les détails du réseau.....	258
4) Contextualisation avec le plan de gestion patrimonial du bien Unesco CDPFL	259
II. TERRAIN « CAUSSES ET CEVENNES ». NOUVELLE RESOLUTION DE L'ECHELLE DU RESEAU COLLECTIF : LA GESTION INTERDEPARTEMENTALE D'UN BIEN PATRIMONIAL	261
A. Contexte patrimonial du bien Causse et Cévennes	261
B. Réseau relationnel à l'échelle de l'exploitation agricole.....	264
1) Connaissances liées aux pratiques d'élevage.....	264
a) Echantillon enquêté	264
b) Copage, Chambre départementale d'agriculture et Parc National des Cévennes : triumvirat de l'accompagnement de l'agriculture ovine sur l'espace lozérien du bien.....	268
➤ Le Comité pour la mise en œuvre du plan agri-environnemental et de gestion de l'espace du département de la Lozère : COPAGE	269
➤ Le Parc National des Cévennes, de la « police des lieux » à « l'accompagnateur de projets »	271
➤ La Chambre départementale d'agriculture, entre poids politique et présence technique sur le terrain.....	272

2)	Contexte de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial Unesco	274
a)	L'Entente départementale, la construction d'un organisme de gestion	276
➤	Conférence Territoriale	276
➤	Entente interdépartementale	277
➤	Comité d'orientation	278
b)	Association des paysans, éleveurs, bergers des Causses et des Cévennes, le réveil des éleveurs	279
3)	Réseaux collectifs : les exploitations agricoles en réseau	281
a)	Le réseau global	281
b)	Affinage de l'analyse	285
4)	Les actions identifiées dans le réseau collectif	290
a)	Indicateurs relationnels	290
➤	Adaptation des indicateurs relationnels au contexte du terrain	290
➤	Création de la catégorie « ANIMATION DU PATRIMOINE MONDIAL »	292
b)	Construction graphique du réseau en fonction des indicateurs	294
➤	Réseau global : schéma concentrique et immatériel	294
➤	Cas particulier des CUMA	301
➤	Cas du triumvirat	305
➤	Cas de l'Entente (ENTENTE + AVECC) et le d'APBECC	305
C.	<i>Réseau relationnel à l'échelle des collectifs intermédiaires sur le bien Unesco Causses et Cévennes</i>	308
1)	Réseau collectif : les acteurs intermédiaires en réseau	308
2)	Actions identifiées dans le réseau collectif intermédiaire	313
a)	Le triumvirat sur le réseau collectif intermédiaire	320
b)	Le SUAMME et l'Entente Interdépartementale	321
c)	Les groupements pastoraux	321
3)	Développement du réseau collectif intermédiaire : appartenance des individus aux collectifs	322
D.	<i>Conclusion de l'analyse des données du terrain Causses et Cévennes</i>	326
1)	Acteurs clefs du réseau et représentation collective de l'espace patrimonial	326
2)	Cas des estives	328
3)	Les détails du réseau	329
4)	Contextualisation avec le plan de gestion patrimonial du bien Unesco CC	330
III.	ENTRE DONNEES ET MODELES, REGARDS CROISES SUR LES TERRAINS CHAINE DES PUYs FAILLE DE LIMAGNE ET CAUSSES ET CEVENNES	331
A.	<i>Configuration du réseau, entre homogénéité des types de collectifs et hétérogénéité de la mobilisation des types de collectifs</i>	331
B.	<i>Comparaison des deux systèmes de gestion patrimoniaux</i>	333
C.	<i>Fonctionnement idéal des collectifs autour de la logique de gestion patrimoniale au travers du réseau</i>	336
1)	Les Causses et les Cévennes	337
2)	Chaîne des Puy's faille de Limagne	339
D.	<i>Inscription et promotion patrimoniale, un processus de patrimonialisation identique pour une dimension temporelle différente</i>	339
E.	<i>Étendue des espaces patrimoniaux, une influence sur le modèle ?</i>	342
CHAPITRE IV : DISCUSSION	345
I.	RETOUR SUR LES HYPOTHÈSES	347
A.	<i>Paysages agricoles patrimoniaux</i>	347
B.	<i>Représentation collective du paysage agricole</i>	349
C.	<i>Réseau collectif et sentiment d'appartenance</i>	350
II.	LA DIFFUSION DES INNOVATIONS AU TRAVERS DU RESEAU COLLECTIF	351
A.	<i>La diffusion des innovations techniques complexes en agriculture</i>	351
1)	Innovations techniques complexes	351
2)	Contagion sociale par cohésion	352

3) Image et cadre marchand	352
B. <i>Activité agropastorale des éleveurs, entre pratiques et innovations</i>	353
1) Des viticulteurs communaux aux éleveurs interrégionaux	353
2) Un éleveur, une exploitation agricole, un collectif agricole, un collectif intermédiaire	354
3) Innovations techniques complexes.....	356
4) Contagion sociale par cohésion	357
5) Entente et Cobéval.....	358
6) Cadre marchand et représentation collective	359
III. LES ASPECTS PRATIQUES DU MODELE	360
A. <i>Représentation collective : identification et modélisation</i>	361
1) Démontrer l'influence de la représentation collective sur un système.....	362
2) Démontrer l'existence d'une représentation collective à partir du modèle.....	363
a) Définir le réseau durant le terrain.....	363
b) Critères de distinction entre des données relatives à la représentation collective et des données relatives à la représentation individuelle	363
c) Recouper les informations au travers d'entretiens complémentaires	363
B. <i>Actions collectives et catégories</i>	364
C. <i>Dynamique temporelle</i>	365
IV. EN CONCLUSION	365
OUVERTURE CONCLUSIVE	367
I. ANCRAGE ET ENRACINEMENT TERRITORIAL.....	369
II. ACTEURS VECTEURS : ENTRE MÉDIATEURS, COMMUNICATEURS ET OUTILS AU SERVICE DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE	370
III. DYNAMIQUE TEMPORELLE DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE	372
IV. INTERETS ET APPLICATIONS DU MODELE.....	372
A. <i>Chez les éleveurs, le modèle se place en tant que facilitateur</i>	373
B. <i>Pour les collectifs intermédiaires en tant que noyau de la dynamique du territoire</i>	374
C. <i>Pour le lien entre collectifs intermédiaires et éleveurs, c'est un catalyseur</i>	375
BIBLIOGRAPHIE	377
ANNEXES	393
ANNEXE 1 : LISTE DES ACTEURS INTERROGES SUR LES DEUX TERRAINS D'ETUDE	395
ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES SEF	396
ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES COLLECTIFS.....	399
ANNEXE 4 : TABLEAU DE DONNEES RELATIVES AUX ENTRETIENS REALISES AVEC LES ACTEURS AGRICOLES SUR LE SITE CDPFL	401
ANNEXE 5 : DETAILS DES GRAPHES ISOLANT RESPECTIVEMENT LES ACTEURS AGRICOLES 43 A 54 SUR LE SITE CDPFL.....	408
ANNEXE 6 : PREAMBULE ET MANIFESTE DE L'ASSOCIATION APEBECC	416
ANNEXE 7 : TABLEAU DE DONNEES RELATIVES AUX ENTRETIENS REALISES AVEC LES ACTEURS AGRICOLES SUR LE SITE CC	424
ANNEXE 8 : TABLEAU RELATIF AUX CATEGORIES D'ACTIONS COLLECTIVES DANS LESQUELLES SONT ENGAGEES LES COLLECTIFS INTERMEDIAIRES SUR LE SITE CC	429
Liste des figures	435
Liste des tableaux	437

RESUME

Qu'est-ce qu'un paysage patrimonial ? C'est un nouveau regard porté par des acteurs sur un paysage qui, selon la définition de Lévy et Lussault (2003), « est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent ». C'est « un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixés sur un objet non contemporain [...] dont est décrété collectivement l'importance présente, intrinsèque (ce en quoi cet objet est représentatif d'une histoire des objets de société) et extrinsèque (ce en quoi cet objet recèle des valeurs supports d'une mémoire collective), qui exige qu'on le conserve et le transmette ». Un paysage patrimonial se construit autour d'éléments simples. Il est tout d'abord un espace, c'est-à-dire une entité géographique délimitée, dans laquelle on trouve des espèces biologiques qui se développent sur un socle et qui, mises ensemble, forment l'environnement. L'espace devient paysage lorsqu'il fait l'objet d'un regard par les sociétés qui connaissent cet environnement, l'exploitent et l'intègrent dans leur culture. Il peut s'agir des acteurs vivant dans l'environnement ou extérieurs à celui-ci et qui possèdent un intérêt à le connaître.

Afin de construire leur définition du paysage, ces personnes s'organisent en groupes, ou « acteurs collectifs », et tentent de communiquer entre eux. Cependant, chaque acteur construit une représentation du paysage autour d'un point spécifique de ce dernier. Puisqu'elles en éclairent des facettes bien distinctes, toutes ces représentations sont différentes et pourtant elles concernent bien un seul et unique paysage. C'est ainsi que, pour un paysage de moyenne montagne, il est possible d'avoir d'un côté des acteurs qui s'organisent autour de l'élevage agro-pastoral, d'un autre côté des acteurs qui s'intéressent à l'aménagement du territoire ou encore des acteurs qui possèdent un regard récréatif sur les hautes terres. Lorsqu'il s'agit de réaliser une action qui aura un effet sur cet espace commun, les acteurs se mettent à interagir au sein d'un « réseau collectif ». L'action peut alors faire l'objet de négociations, de tensions, de conflits, d'un accord ou d'un abandon en fonction de la réaction de chacun. Toutefois, que l'action ait été portée jusqu'à son aboutissement ou bien qu'elle ait été abandonnée, les acteurs ont échangé leurs regards au sujet du paysage pendant toute la phase d'interaction. Donc, au fur et à mesure des actions réalisées sur l'espace, les acteurs construisent un regard commun du paysage que l'on qualifie de « représentation collective ».

Le paysage patrimonial est également rattaché à la notion de patrimoine. Dans ce sens, pour certains aspects de ce paysage, il est attribué une nouvelle valeur qui doit être transmissible aux générations à venir. Et comme tout objet de valeur, le paysage patrimonial éveille l'intérêt de nouveaux acteurs. Contrairement à un objet matériel, le paysage est difficilement quantifiable. L'acquisition pour ce dernier d'une valeur patrimoniale demande donc un processus complexe qualifié de « processus de patrimonialisation ». Ce processus n'a rien d'anodin pour les acteurs présents, il perturbe la représentation collective qui avait été créée au fur et à mesure de leurs échanges. De plus, l'arrivée de nouveaux acteurs demande une réorganisation du réseau collectif où la place de chacun se trouve modifiée. Enfin, de nouvelles actions, relatives à l'aspect patrimonial de l'espace, voient le jour. Dans ce désordre social, les acteurs vont lutter pour faire valoir leur représentation du paysage, afin que celle-ci soit intégrée dans la nouvelle représentation collective. Dans ce contexte, notre thèse pose la problématique suivante :

En se situant à l'échelle d'un territoire qui subit une transformation du regard vers un contexte patrimonial, dans quelle mesure les acteurs agricoles et non-agricoles se coordonnent-ils et construisent-ils une nouvelle représentation collective axée sur le maintien de l'élevage, l'utilisation de l'espace et la gestion du paysage ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons mobilisé les réseaux d'acteurs agricoles et non agricoles existant sur deux sites dans le Massif central (les Causses et les Cévennes et la Chaîne des Puys – faille de Limagne) qui sont inscrits ou en recherche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces deux sites montagnards s'inscrivent donc dans un fort processus de patrimonialisation où l'élevage a été officiellement reconnu comme nécessaire au maintien de la valeur de ces nouveaux territoires patrimoniaux. Après une rapide description des deux sites, nous avons expliqué notre positionnement en ce qui concerne l'aspect collectif plutôt qu'individuel dans la construction d'une représentation du paysage et autour de l'organisation et de la gestion de ce dernier. Nous avons ensuite construit une méthodologie qui s'inspire de cet apport théorique. Grâce à elle, nous avons pu mener une centaine d'enquêtes qui nous ont permis d'identifier et d'analyser sur les sites les deux réseaux dans lesquels les acteurs collectifs s'organisent pour intégrer ce nouvel enjeu patrimonial dans leur représentation du paysage. Cette organisation en réseau se concrétise autour d'une série d'actions destinées, en outre, à la gestion du patrimoine, mais aussi au soutien de l'élevage et à la valorisation de la production agricole. Ainsi, nous constatons que le processus de patrimonialisation contribue indirectement, en influençant la représentation collective de l'espace agricole, à l'évolution des pratiques agricoles qui sont elles-mêmes responsables de la construction de l'espace.